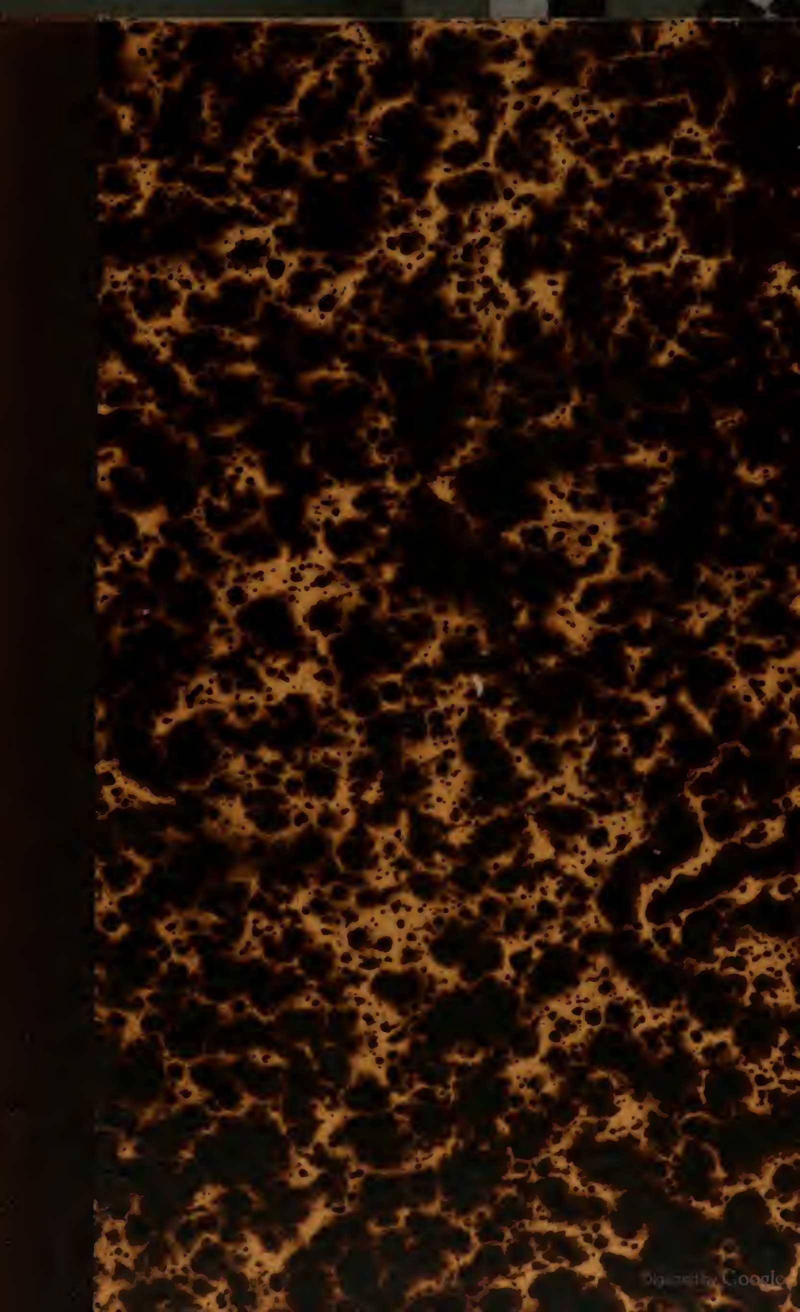
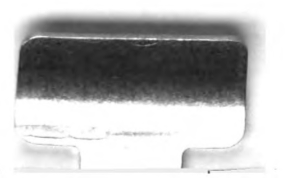










HISTOIRE

D'ANGLETERRE

II

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
55, QUAI DES AUGUSTINS

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

PAR

M. ÉMILE DE BONNECHOSE

TOME SECOND.



PARIS

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS.

1857



LIVRE TROISIÈME.

SUITE ET FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS. — RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE — GUERRE DE CENT ANS AVEC LA FRANCE. — GUERRE CIVILE DES DEUX ROSES.

CHAPITRE I.

RÈGNE D'ÉDOUARD III.

1327 — 1377

I

De l'avénement d'Edouard III jusqu'aux préliminaires de la guerre avec la France.

1327 — 1336.

La rivalité de la France et de l'Angleterre est le fait dominant de la période où nous allons entrer. On a vu que la confiscation des provinces françaises, sous le roi Jean, avait eu pour principal résultat de consolider l'unité de la nation anglaise : les conséquences de ce fait vont devenir très-apparentes dans la longue guerre continentale du XIVe et du XVe siècle, et lui donneront un caractère tout différent des guerres précédentes. Le roi d'Angleterre désormais ne fera plus au roi de France, comme les premiers rois normands et angevins, une guerre de vassal à suzerain en Considérations générales.

qualité de duc de Normandie ou de comte d'Anjou; il combattra les Français comme chef d'un peuple rival : il s'agira de savoir, non s'il restera personnellement possesseur d'un ou de plusieurs grands fiefs de la couronne de France, mais s'il mettra celle-ci sur son front; si la France, en un mot, demeurera indépendante et forte ou deviendra anglaise, et de rivale sera sujette. C'est pour résoudre cette grande question que les deux peuples vont être aux mains, sauf de courts intervalles, durant un siècle, et c'est pour cela que nous verrons dans ce long espace de temps, la nation anglaise faire cause commune avec ses rois belliqueux et le parlement, et s'associer d'intention comme de fait aux entreprises guerrières de la couronne. A l'intérieur aussi l'Angleterre entre dans une ère nouvelle, et la fin du règne d'Edouard II marque le suprême effort des barons contre le trône : à cette lutte irrégulière et violente, qui avait duré 250 ans, entre le baronnage et la couronne, succédera le contrôle d'un parlement, non périodique encore ni régulièrement composé ou convoqué, mais où du moins les intérêts les plus généraux de la nation seront représentés, et lorsque ensuite, au XIVe et au XVe siècles, on verra renaître dans le royaume des luttes intestines et sanglantes, celles-ci n'auront plus, comme sous plusieurs règnes précédents, et entre autres sous Jean sans Terre et Henri III, un caractère national, elles seront des querelles de familles entre des princes avides du trône et le monarque, et surtout des luttes d'ambition et de rivalités entre diverses fractions ennemies de la noblesse.

Le nouveau roi, âgé de 15 ans seulement à l'époque de

la mort tragique de son père, était alors hors d'état de faire pressentir ce qu'il devint dans la suite. Porté au trône par une révolution, il subit d'abord la domination de ceux qui l'y avaient élevé, et demeura trois ans sous la tutelle de sa mère, sans force et sans autorité personnelle. On forma un conseil de régence, composé de quatre évêques et de huit comtes et barons, et qui fut présidé nominalement par le duc de Lancastre : mais Mortimer, fort de l'appui de la reine, exerça la souveraine puissance : il prit le titre de comte de March, et son pouvoir comme son ambition ne connut plus de bornes. Il s'attira bientôt l'inimitié de ses anciens alliés, et une guerre malheureuse avec l'Ecosse souleva l'opinion contre lui.

Conseil de régence.

Le vieux roi Robert Bruce voulut, avant de descendre au tombeau, rendre à l'Angleterre une part des maux qu'il en avait reçus : la voyant en proie à des troubles civils, il jugea le moment propice, et hors d'état par l'âge et les maladies de conduire lui-même une armée, il en donna le commandement à deux illustres capitaines, lord James Douglas, surnommé Douglas le Noir, et Thomas Randolph, comte de Murray. Ceux-ci conduisirent dans le Northumberland vingt mille hommes, montés la plupart sur de petits chevaux du pays, rapides et infatigables : ils ne traînaient point de bagages à leur suite, et portaient avec eux, accrochés à leur selle, tous les objets indispensables pour la vie des camps : les troupeaux des ennemis devaient pourvoir à leur subsistance[1]. Cette armée marqua son passage comme un

Invasion des Ecossais en Angleterre.

(1327)

1. Et si ne mènent point de charroi et nulle pourveance de pain ni de vin, et si n'ont que faire de chaudières ni de chaudrons, car si cuisent bien leur

torrent, par des dévastations, et elle ne pouvait être aisément atteinte ou surprise dans sa marche. Le roi Edouard, à la tête de soixante mille Anglais, essaya en vain de l'arrêter : il fut lui-même surpris dans son camp par Douglas le Noir, qui, une nuit, à la tête de deux cents hommes résolus, pénétra jusque dans la tente du jeune monarque, et fut sur le point de le faire prisonnier. Edouard à son tour, voyant l'ennemi imprudemment engagé, tenta de le forcer dans ses propres retranchements; mais Douglas avait pénétré son dessein; il s'était frayé, durant la nuit, un passage à travers les marais, et les Anglais ne trouvèrent plus, dans son camp, que quelques prisonniers chargés de transmettre au roi un insolent message. Douglas lui faisait dire que s'il n'était pas content des Écossais, il eût à venir les châtier en Ecosse.

Traité de Northampton. (1328)

Edouard voulait suivre l'ennemi, Mortimer l'arrêta, et après cette expédition sans gloire, il fit conclure à Northampton (1328) un traité par lequel le roi d'Angleterre renonçait à toute souveraineté sur l'Ecosse et donnait la princesse Jeanne, sa sœur, en mariage à David, fils de Robert Bruce.

Le parlement ratifia ce traité, mais toute la nation en murmura, et une ligue étroite, où entrèrent les trois princes du sang, Lancastre, Kent et Norfolk, se forma pour renverser Mortimer. Mais bientôt Kent et Norfolk désertèrent l'entreprise : Lancastre, arrêté, implora son pardon, qu'il obtint au prix d'une amende équivalente

chair au (dans le) cuir des bêtes mêmes quand ils les ont écorchées, et si savent bien qu'ils trouveront bêtes à grand'foison au pays là où ils veulent aller. (Froissard, *Chroniques*, l. 1, c. 34.)

à la moitié de ses domaines. Mortimer voulait du sang, et peu après, le comte de Kent, accusé par son ordre d'un complot contre l'Etat, fut condamné, par un parlement asservi, à mourir de la mort des traîtres, et exécuté. Mortimer dès lors se gorgea sans pudeur des dépouilles de ses ennemis, afficha un faste royal, s'abandonna sans frein à ses passions, et prépara ainsi sa chute éclatante.

Edouard III avait atteint sa dix-huitième année; il sentait revivre en lui l'esprit de son aïeul Edouard Ier, et supportait impatiemment le joug d'un ministre avide et insolent : il résolut de s'en affranchir, et après avoir fait partager sa résolution aux lords Montacute, Clifford, Névil et à d'autres amis dévoués, il gagna le gouverneur du château de Nottingham, résidence de sa mère et de l'odieux favori. Introduits dans la forteresse par un passage souterrain, les conjurés, conduits par le roi en personne, pénétrèrent sans être aperçus jusqu'aux appartements de la reine et de Mortimer. La porte fut enfoncée, et deux chevaliers qui tentèrent de la défendre furent tués sur le seuil. Isabelle comprit aussitôt le péril de son favori, et s'élançant au-devant de son fils, elle le supplia d'épargner Mortimer. Ses larmes furent dédaignées: Edouard se saisit du régicide, et le traduisit devant la cour des lords, qui le déclara coupable d'attentat sur la personne du feu roi, d'usurpation du pouvoir souverain et d'autres grands crimes, et le condamna au supplice des traîtres : Mortimer fut pendu aux ormes de Tyburn, dans le voisinage de Londres. La reine, sa complice, fut confinée dans une de ses résidences, où le roi lui assigna un revenu suffisant pour son entre-

Chute et supplice de Mortimer. (1330)

tien, et où elle expia ses crimes dans une retraite qui dura vingt-sept ans.

Edouard, après avoir pris en main le sceptre et puni Mortimer, s'occupa de rétablir dans son royaume l'ordre et la justice, et de le purger des brigands qui s'y étaient multipliés sous une administration perverse et corruptrice. Les affaires d'Ecosse attirèrent ensuite son attention et ses soins.

Robert Bruce était mort, laissant pour héritier du trône son fils David II, âgé de quatre ans, et qui régna sous la tutelle du régent Randolph, le vaillant comte de Murray. Une minorité semblait alors, comme toujours, un temps propice aux espérances des prétendants et des ambitieux. Edouard Baliol, fils de Jean Baliol couronné par Edouard Ier, crut le moment favorable pour revendiquer ses droits au trône où son père s'était assis : ses prétentions furent secondées par les seigneurs anglais héritiers de ceux à qui le conquérant de l'Ecosse avait assigné des terres dans ce royaume, et par une foule d'autres que Robert Bruce avait refusé de mettre en possession des biens auxquels ils avaient droit par leur alliance avec des familles écossaises. Ils formèrent une petite armée de quatre cents hommes d'armes et de quatre mille archers, à la tête de laquelle Edouard Baliol pénétra en Ecosse. Le royaume était alors privé de ses deux plus vaillants défenseurs. Douglas le Noir, surnommé le bon lord James, était mort sur la terre d'Espagne [1] dans une

Invasion d'Edouard Baliol en Ecosse. (1333)

1. Robert Bruce, en mourant, avait désiré que son cœur fût porté à Jérusalem et il avait confié ce soin à lord James Douglas. Son cœur fut embaumé et déposé par Douglas dans une boîte d'argent qu'il portait suspendue à son cou par un cordon d'or et de soie. Il se mit alors en route pour la terre sainte, accompa-

rencontre avec les Sarrasins ; son brave compagnon d'armes, le régent Randolph, l'avait suivi de près dans la tombe, et la régence avait passé aux faibles mains de Donald, comte de Mar, neveu du feu roi. Edouard Baliol surprit le nouveau régent et son armée à Dupplin, près de Perth. Le comte de Mar périt dans le combat avec une multitude des siens, et Baliol, couronné à Scone, se crut un moment véritablement roi. Le premier et honteux usage qu'il fit de sa victoire fut de reconnaître, par une convention secrète, et au mépris du traité de Northampton, le roi d'Angleterre pour son seigneur suzerain, et de lui céder la ville et le territoire de Berwick par reconnaissance pour l'appui que ses sujets lui avaient donné. Cependant, de toutes parts, les Ecossais prenaient les armes contre les étrangers envahisseurs de leur patrie, et Baliol, surpris par eux à son tour dans le voisinage d'Arran, fut vaincu, contraint de fuir et expulsé du royaume qu'il perdit aussi rapidement qu'il l'avait conquis.

Couronnement de Baliol.

Il se reconnut alors ouvertement le vassal du roi d'An-

gné de quelques-uns des guerriers les plus braves et les plus renommés de l'Écosse. Douglas n'arriva point au terme du voyage : il traversait l'Espagne où la guerre régnait entre les chrétiens et les Maures. Osmyn, roi de Grenade, venait d'envahir la Castille, où régnait Alphonse IX. Celui-ci accueillit Douglas avec de grands honneurs et le pria de l'aider à combattre les Sarrasins. Les chevaliers écossais prirent part à une grande bataille dans laquelle Douglas, se laissant emporter trop loin par son ardeur à la poursuite des ennemis, fut tout à coup enveloppé par eux. Se voyant hors d'état de leur échapper, il détacha de son cou le cœur de Bruce, et lui adressant la parole comme au roi s'il eût vécu : « Va, dit-il; marche le premier au combat comme tu l'as toujours fait, Douglas te suivra ou saura mourir. » Lançant alors son pieux dépôt au milieu des ennemis, il s'y précipita lui-même et tomba bientôt percé de coups. Son cadavre fut trouvé étendu sur le cœur de son roi comme pour le défendre encore. (Walter Scott, *Histoire d'Écosse.*)

gleterre, et sollicita son appui : Edouard déclara la guerre à l'Ecosse et mit le siége devant Berwick. Archibald Douglas, frère de Douglas le Noir, et nouveau régent du royaume, s'avança pour secourir cette place, et une bataille décisive s'engagea dans le voisinage, à Halidon Hill. Les archers anglais remportèrent la victoire qui fut l'une des plus sanglantes du siècle. Le régent fut tué et avec lui une grande partie de la noblesse d'Ecosse : beaucoup de chefs de distinction furent faits prisonniers et trente mille Ecossais[1] perdirent la vie, dit-on, dans cette journée désastreuse, qui remit encore une fois l'Ecosse sous le sceptre de Baliol et sous le joug du roi d'Angleterre, son seigneur suzerain[2]. Berwick, Dumbar, Roxborough, Edimbourg et les comtés du sud-est furent déclarés détachés de la couronne d'Ecosse et annexés pour jamais au royaume voisin[3].

Victoire des Anglais à Halidon Hill. (1333)

David Bruce ne possédait plus dans tout le pays que quelques châteaux; mais son peuple, quoique fort affaibli par tant d'immenses pertes, ne se résigna point à de si grandes humiliations. La plupart des Ecossais considéraient Baliol non comme leur roi, mais comme un ravisseur et leur ennemi mortel. Les plus braves ne déposèrent jamais les armes : après la retraite des Anglais, ils soulevèrent toute la contrée et en affranchirent une partie; puis, à l'approche d'une nouvelle armée d'invasion, ils se tinrent cachés dans les mon-

1. Hume.
2. Un parlement, réuni à Edimbourg, reconnut Baliol pour légitime monarque, et le roi d'Angleterre pour son suzerain. (Rymer.)
3. *Idem.*

tagnes et dans les bois, d'où ils s'élançaient comme autrefois Wallace sur les odieux envahisseurs. Ils communiquèrent leur ardeur patriotique à toute la nation, où Edouard ne trouva que des ennemis souvent vaincus et toujours indomptables.

Nouveaux soulèvements en Ecosse.

Il fut distrait de cette conquête par une entreprise plus vaste, et ses prétentions sur une plus riche couronne firent éclore la grande guerre continentale, si désastreuse pour la France, et qui est connue dans l'histoire sous le nom de la *Guerre de Cent ans.*

Origine de la guerre avec la France.

Le roi de France Charles IV était mort sans enfants, laissant enceinte sa femme Jeanne d'Evreux : cette princesse étant accouchée d'une fille, Edouard III, fils d'Isabelle, sœur des trois derniers monarques français, et Philippe de Valois, cousin-germain du feu roi, élevèrent l'un et l'autre des prétentions à sa succession. Le parlement appelé à décider entre les candidats au trône, donna une nouvelle et dernière sanction à l'interprétation que la loi *salique* avait déjà deux fois reçue en France. Les femmes furent déclarées privées de tout droit à la couronne, que le parlement adjugea solennellement à Philippe de Valois. Edouard protesta, mais il se contint; plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il appelât de la sentence des légistes à son épée, et il rendit hommage à Philippe, pour les fiefs qu'il possédait en France.

Les troubles de l'Angleterre, au début de son règne, et la guerre avec l'Ecosse, étaient deux causes puissantes qui engagèrent Edouard à ajourner ses prétentions sur la France, et lorsqu'il eut enfin écarté ces obstacles, son ambition fut stimulée par le ressenti-

ment d'un comte français, Robert d'Artois, beau-frère du roi Philippe. Ce prince, dépossédé par jugement de son comté d'Artois, adjugé à la comtesse Mahaut, sa tante, eut en vain recours aux plus criminels expédients pour obtenir qu'il lui fût rendu; poursuivi comme faussaire et comme coupable de sortilége, à l'effet d'envoûter le roi son seigneur[1], il prit la fuite et gagna l'Angleterre, où il chercha un vengeur. Il excita Edouard à revendiquer ses droits sur le royaume voisin et à l'envahir. Mais le roi de France était alors, non-seulement par l'étendue compacte de ses Etats et par leur population, le souverain le plus puissant de la chrétienté; il l'était aussi par le nombre et la grandeur de ses vassaux et de ses alliés. Suzerain du roi d'Angleterre pour ses provinces continentales, il était parent des rois de Naples et de Hongrie, protecteur de celui d'Ecosse, et comptait parmi ses courtisans les rois de Navarre, de Majorque et de Bohême. Avant donc de se déclarer, Edouard reconnut le besoin de se ménager de nombreux appuis sur le continent : il conclut des traités avec Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, avec les ducs de Brabant et de Gueldre, l'archevêque de Cologne et le marquis de Juliers, il s'attacha le comte de Hainaut, son beau-père, et celui de Namur, et fit en même temps d'immenses préparatifs. Il ordonne que tout homme de seize à soixante ans prendrait les armes, il organise des signaux sur les côtes, pour garantir le pays de toute surprise de la

Préparatifs d'Edouard III.

1. Envoûter quelqu'un consistait à piquer ou à brûler une image en cire, en prononçant certaines paroles, dans la persuasion que la personne représentée par cette image souffrirait les mêmes maux.

part des Ecossais ou de la flotte française, il prend à son service des mercenaires gallois, il se procure de l'artillerie et met le premier à profit cette invention redoutable. Il renouvelle en même temps une charte commerciale d'Edouard Ier, qui assurait la liberté de négoce aux marchands étrangers, et il met tout en œuvre pour gagner à sa cause les Flamands révoltés contre Louis de Nevers, leur comte et leur oppresseur.

On a vu qu'à la suite des grandes entreprises des croisades, dans les siècles précédents, le mélange des peuples, la découverte de contrées inconnues aux Européens et l'importation de produits nouveaux avaient développé, dans l'Occident, le goût du luxe, les instincts de calcul et de négoce. L'un des résultats de cet état de choses fut qu'à des guerres dont les motifs étaient puisés dans la foi religieuse et dans le sentiment exalté du devoir, on en vit succéder d'autres entreprises pour des intérêts matériels et mercantiles. Ces considérations sont nécessaires pour faire comprendre l'ardeur avec laquelle les Flamands entrèrent dans l'alliance d'Edouard III contre Philippe VI. L'Angleterre et la Flandre ne pouvaient se passer l'une de l'autre : le premier de ces pays, déjà célèbre par ses pâturages, nourrissait d'immenses troupeaux, dont la laine fort recherchée et exportée sur le continent et surtout en Flandre, alimentait les innombrables métiers des grandes villes flamandes, où l'art du tissage était poussé plus loin qu'en aucune autre contrée de l'Europe. Ces villes, et surtout Gand, Bruges et Ypres, grandirent ainsi en population et en richesse; l'esprit de liberté, inséparable

Situation de la Flandre.

de l'industrie et du commerce, y fit en même temps de rapides progrès, elles se mirent en mesure de soustraire à la cupidité de leurs seigneurs féodaux les richesses acquises par la persévérance et le travail; elles achetèrent des priviléges et les défendirent par le glaive: leurs nombreuses milices étaient aguerries au combat, et chacune de ces villes mettait sur pied une armée.

Les Flamands, au début du règne de Philippe de Valois, étaient soulevés contre leur comte, qui, retiré à la cour du roi de France, son suzerain, demanda son appui contre ses sujets révoltés. Une armée française surprit, auprès de Cassel, les gens d'Ypres et de Bruges, et en fit un grand carnage: treize mille bourgeois restèrent sur le champ de bataille, Louis de Nevers en fit périr dix mille dans les supplices et recouvra son comté. Mais ses cruautés soulevèrent de nouveau ses sujets : la puissante ville de Gand s'insurgea, les divers corps de métiers, les drapiers et les foulons chassèrent encore une fois le comte, reconnurent pour chef un brasseur nommé Jacquemart Artevelt, auquel ils laissèrent prendre une autorité absolue, et ne firent guère que secouer une cruelle tyrannie pour tomber sous une autre. On vit alors combien est souvent étroite l'alliance de l'extrême démocratie et du plus dur despotisme: « Il n'y avait personne, dit Froissard, comme grand qui fut, qui osât s'opposer à sa volonté: il avait toujours près de lui, lorsqu'il descendait dans la ville de Gand, soixante ou quatre-vingts varlets armés, entre lesquels il y en avait deux ou trois qui savaient ses secrets, et quand

Défaite des Flamands à Cassel. (1428)

Insurrection de la ville de Gand.

Tyrannie d'Artevelt.

il rencontrait un homme qu'il haïssait ou qu'il avait eu soupçon, il le faisait aussitôt mettre à mort : il fit tuer ainsi plusieurs grands maîtres, par quoi il était si redouté que nul n'osait parler contre chose qu'il voulut faire ni à peine penser de le contredire. Il avait rempli de ses espions les villes de Flandre : il bannit de la province tous les seigneurs favorables au comte, et confisqua la moitié de leurs revenus, laissant le reste à leurs familles; il tirait à volonté l'argent de tous par emprunts ou par taxes, levant d'ailleurs tous les impôts que levait avant lui le comte : il en dispersait le produit arbitrairement sans en rendre aucun compte, et personne n'eut en aucun pays un pouvoir aussi absolu que le sien[1]. » C'est à lui qu'Edouard s'adressa.

Artevelt avait compris que sa popularité en Flandre dépendait tout entière de la prospérité de l'industrie des foulons et drapiers, et celle-ci périssait à défaut des laines anglaises : il accueillit donc les avances du roi d'Angleterre, fit alliance avec lui et l'appela sur le continent. Edouard obtint de son parlement un don de vingt mille sacs de laine[2], destinés à lui rendre les Flamands favorables, et il aborda en Flandre avec une armée.

Les peuples de ce pays montraient cependant quelque scrupule à déclarer la guerre au roi de France, leur seigneur suzerain. Artevelt leva l'obstacle en invitant Edouard à prendre lui-même ce titre : le roi d'Angle-

1. Froissard, *Chroniques*, c. LXV.
2. Ce don était évalué à 100,000 livres sterling.

terre s'intitula donc roi de France, et dès lors l'assistance des Flamands lui fut acquise. Il reçut, vers le même temps, de l'empereur Louis de Bavière, le titre de *vicaire impérial*, destiné à ranger sous son autorité les princes allemands, favorables à son entreprise. Cette dignité lui fut conférée à la diète de Coblentz, et les halles de la ville de Heck, sur la frontière de Brabant, furent le théâtre où il exhiba ses pouvoirs aux nouveaux maîtres de la Flandre, haranguant l'assemblée du comptoir d'un boucher[1].

Philippe VI, menacé d'une invasion formidable, fit de son côté, pour repousser l'ennemi, d'immenses préparatifs. Le pape qui résidait dans ses Etats à Avignon, le roi de Bohême, l'électeur palatin, les ducs de Lorraine et d'Autriche, l'évêque de Liége, les comtes des Deux-Ponts, de Vaudemont et de Genève, se déclarèrent pour lui : tout l'Occident, moins l'Espagne, entra dans cette grande querelle et fut comme partagé entre les deux rois.

II

Suite du règne d'Edouard III. — Première période de la guerre de Cent ans.

1338 — 1355.

Les débuts de cette guerre, destinée à ensanglanter la France durant un siècle, ne répondirent point à de si grands apprêts : Edouard pénétra en France, mais il repassa la frontière l'année suivante, sans avoir en-

1. Froissard.

gagé aucune action importante. La première grande bataille entre les deux nations, fut livrée sur mer en 1340. Une flotte française, forte de quatre cents voiles, montée, dit-on, par quarante mille hommes, et commandée par un amiral inexpérimenté, avait été réunie au port de l'Ecluse, où elle était étroitement resserrée lorsque la flotte anglaise, fort inférieure en nombre, vint l'attaquer. Les vaisseaux français ne pouvaient ni manœuvrer ni se mouvoir, et leurs équipages, exposés aux coups terribles des redoutables archers d'Angleterre, périrent presque tous sans avoir pu se défendre. Une armée flamande fermait la retraite aux Français; la victoire des Anglais fut complète, immense, et l'empire de la mer fut pour longtemps acquis à leur pavillon. Malgré ce grand succès, cependant la guerre traînait en longueur. La plupart des princes alliés d'Edouard, sur le continent, ne recevant point d'argent de l'Angleterre, se détachèrent peu à peu de son alliance : le trésor était vide; la France enfin, supérieure à l'Angleterre en territoire comme en population, paraissait difficile à entamer : Edouard perdit confiance et signa avec Philippe une trêve, qu'il songeait à convertir en paix durable, lorsque de grands troubles survenus en Bretagne pour la succession de ce duché, offrirent au monarque anglais un allié inattendu et des chances inespérées de succès sur le continent.

Bataille de l'Ecluse. (1340)

Première treve conclue. (1343-1346)

Jean III, duc de Bretagne, était mort sans postérité, deux concurrents se disputaient son héritage : l'un était Charles de Blois, mari de la fille de son frère puîné, le comte de Penthièvre, et neveu du roi de France;

Guerre de succession en Bretagne. (1341-1365)

l'autre, Montfort, descendant par sa mère du fameux Simon de Montfort, l'exterminateur des albigeois; il était, par un second mariage, le frère cadet du dernier duc et avait été déshérité par lui. La cour des pairs, dévouée au roi de France, adjugea le duché à Charles de Blois, son neveu. Montfort s'empara aussitôt des places les plus importantes de la Bretagne et fit hommage, pour le duché, au roi Edouard, dont il implora le secours. Cette guerre, dans laquelle Charles de Blois fut soutenu par la France et Montfort par l'Angleterre, dura vingt-quatre ans sans interruption, et offrit, au milieu d'actions héroïques, une longue suite de perfidies et de brigandages. Parmi les plus fameux combats de cette lutte terrible, l'histoire cite le fameux combat des Trente, duel sanglant, dans lequel trente chevaliers bretons, sous Jean de Beaumanoir, vainquirent trente Anglais commandés par Bemborough. Deux femmes, deux héroïnes, rivalisèrent, à cette époque, en courage avec les plus célèbres guerriers; ce furent Jeanne de Penthièvre, surnommée la Boiteuse, femme de Charles de Blois, et Jeanne la Flamande, femme de Montfort; elles furent l'âme de leur parti, et la défense d'Hennebon rendit Jeanne de Montfort immortelle [1]. Après une courte trève de quelques années, obtenue par l'intervention des légats du pape, la guerre se ralluma et se prolongea dix-huit ans.

Philippe de Valois avait eu recours pour la soutenir

1. Bien avait (la comtesse de Montfort) courage d'homme et cœur de lion. (Froissard, *Chroniques*, c. LVIII.)

à la perfidie et à la cruauté; dans un tournoi où les chevaliers bretons du parti de Montfort s'étaient rendus sans défiance, il en fit arrêter et décapiter douze. Les parents et les amis des chevaliers mis à mort, appelèrent l'ennemi pour les venger; l'un d'eux, Geoffroy d'Harcourt, menacé du même sort par Philippe, conduisit l'armée d'Edouard sur les côtes de Normandie, où rien n'était préparé pour la défense; les Anglais, suivant le cours de la Seine, portent jusqu'aux faubourgs de Paris le ravage et la terreur. Philippe appelle à lui toute la noblesse française et rassemble une armée formidable devant laquelle Edouard se retire. La retraite des Anglais était difficile : fort inférieurs en nombre aux Français[1], ils passèrent la Somme au gué de Blanquetaque et suivis de près par l'armée de France, ils s'arrêtèrent, prirent position sur une colline qui dominait le village de Crécy, et le roi Edouard les disposa en trois batailles parfaitement ordonnées, où se voyait la fleur de la chevalerie d'Angleterre, les comtes de Warwik, de Northampton et d'Arundel, les sires de Man, de Ross, de Bourchier, de Lucy, etc., et messire Jean Chandos, l'un des plus renommés guerriers du siècle.

Reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Descente de l'armée anglaise en Normandie. (1346)

Bataille de Crécy. (1346)

Les Français arrivaient à marches forcées : Philippe de Valois avait avec lui plusieurs princes et beaucoup de puissants seigneurs : le comte d'Alençon, son frère; le comte de Blois, son neveu; le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, le duc de Lorraine, les comtes de Flandre, d'Auxerre, de Sancerre, messire Jean de Hainaut et une

1. Froissard dit que l'armée anglaise n'était que le huitième de l'armée française.

foule d'autres. Là se trouvait toute l'élite de la noblesse, impatiente d'acquérir de l'honneur, et pour cela même mal disciplinée et voulant tout entière paraître au premier rang. Le roi, arrivé en vue de l'ennemi, essaya en vain d'arrêter les divers corps de son armée qui avançaient toujours et sans garder aucun ordre sous la bannière de leurs chefs; reconnaissant enfin l'impossibilité de les ordonner selon que la prudence l'exigeait, il commande à ses archers génois de passer à l'avant-garde et de commencer l'attaque. Ceux-ci, harassés après une marche forcée, représentent qu'ils sont accablés par la fatigue et la faim, et que leurs arcs, trempés par la pluie, sont hors de service. L'ordre est réitéré : ils s'avancent bravement et lancent leurs traits sur les archers d'Angleterre, au premier rang de l'armée ennemie, jusque-là immobiles : ceux-ci, reposés depuis la veille et d'une habileté supérieure, s'avancent à leur tour et font pleuvoir une grêle de leurs flèches redoutables sur les Génois, déjà vaincus avant de combattre et qui fuient en désordre. A cette vue, le roi Philippe frémit de fureur : « Or tôt, crie-t-il à ses gens d'armes, tuez toute cette ribaudaille, qui nous empêche la voie sans raison. » Et les malheureux Génois périssent massacrés et foulés sous les pieds des chevaux. Mais cette affreuse tuerie d'une partie de l'armée par une autre partie, met dans celle-ci même un affreux désordre dont les Anglais profitent pour l'accabler. Les gens d'armes français ne peuvent soutenir le choc et tombent en foule sous les yeux du roi; cependant le corps sous les ordres du duc d'Alençon s'ébranle, et vient fondre sur celui que commande le prince de Galles, âgé de

quinze ans. Il renverse les archers anglais, pénètre jusqu'aux gens d'armes et là s'engage un combat furieux. Les comtes de Northampton et d'Arundel accourent en aide au jeune prince et ils envoient un chevalier, messire Thomas de Norwich, demander au roi Edouard assistance pour son fils. Le monarque, qui se savait sur tous les points très-inférieur en nombre aux Français, donna, dans cette occasion, une preuve de fermeté digne des temps antiques : « Messire Thomas, dit-il, mon fils est-il mort, ou si blessé qu'il ne se puisse aider? — Non, répondit celui-ci, mais il est en dure extrémité et aurait besoin de votre aide. — Messire Thomas, dit le roi, retournez vers lui et vers ceux qui vous ont envoyé et leur dites, de par moi, qu'ils ne m'envoient requérir pour rien qui leur advienne tant que mon fils sera en vie, et dites que je leur mande qu'ils laissent à l'enfant gagner ses éperons, car je veux, si Dieu le permet, que la journée soit sienne. » Cette réponse, rapportée à ceux qui combattaient avec le prince, stimula leur bravoure et ils firent grand carnage des Français; ceux-ci, cependant, pour leur honneur, avançaient toujours, préférant la mort à une honteuse fuite. On vit alors un spectacle d'éternelle mémoire : le vieux roi de Bohême, aveugle, Jean de Luxembourg, qui était là tout armé avec ses chevaliers, ayant entendu que la journée allait mal pour la France, dit à ses gens : « Seigneurs, vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons, je vous prie donc aujourd'huy et requiers que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Et ceux qui étaient là près de lui et à qui son honneur était cher, lui accordèrent sa demande et pour acquitter leur parole

et ne point le perdre en la foule des combattants, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble et mirent le roi, leur seigneur, devant pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent sur leurs ennemis et s'enfoncèrent si avant au milieu des Anglais, que tous y demeurèrent, et le lendemain ils furent trouvés sur la place tous morts et attachés ensemble [1].

Déjà, du côté des Français, tout espoir était perdu. Le carnage fut immense : plusieurs princes, le comte d'Alençon, frère du roi; le comte d'Aumale, son neveu; les comtes de Blois, de Lorraine, d'Auxerre, de Saint-Pol, gisaient parmi les morts et avec eux douze cents chevaliers et une foule de seigneurs du premier rang, entre lesquels le comte d'Harcourt, frère de ce Godefroy d'Harcourt, qui avait attiré les Anglais dans son pays. Le roi Philippe eut un cheval tué sous lui, lui-même fut blessé et il demeura, le cœur navré, jusqu'à la nuit tombante sur le champ de bataille[2]. Alors seulement et quand la nuit fut tout à fait close, le roi Edouard, son rival, assuré de son immense victoire, quitta ses positions et descendit, à la lueur des torches et en bon ordre, avec toute sa bataille, vers le prince son fils, le serra dans ses bras et lui dit : « Vous êtes mon fils : vous vous êtes aujourd'hui loyalement acquitté et êtes digne de tenir terre [3]. »

Le lendemain, au point du jour, un gros corps de cavalerie anglaise fut envoyé à la poursuite des Français; il rencontra le peuple des communes de France qui ac-

1. Froissard, *Chroniques*, c. CCLXXXVIII.

2. Messire Jean de Hainaut l'emmena comme par force.

3. Froissard, *Chroniques*, c. CCLXXXIV-CCXCV.

courait en foule pour combattre sous la bannière royale et dont il tua environ vingt mille hommes.

D'autres succès suivirent pour les Anglais cette première victoire et bientôt l'Aunis, la Saintonge et le Poitou tombèrent en leur pouvoir.

Le lendemain même du jour où Edouard triomphait de la France à Crécy, les Anglais vainquirent en Angleterre les Ecossais. Ceux-ci, après avoir chassé Baliol, voyant le roi Edouard engagé en France, crurent le moment propice et franchirent en armes la frontière. A leur approche, la reine Philippa de Hainaut, secondée par l'archevêque d'York, convoqua les milices des comtés du nord et, à leur tête, arborant pour étendard un crucifix, elle rencontra l'ennemi à Nevils cross, près de Durham, le mit en déroute et fit prisonnier le roi David Bruce.

Victoire des Anglais sur les Écossais à Nevils cross. (1346)

Edouard poursuivait alors le cours étonnant de ses succès en France. Son premier soin, après la journée de Crécy, avait été de s'assurer d'un port important voisin de l'Angleterre, qui lui ouvrît pour toujours l'entrée du pays. Dans ce but, il alla mettre le siége devant Calais; les habitants de cette ville, réduits par la famine à capituler après une longue et courageuse défense, sont sommés de livrer à Edouard six d'entre eux, sur lesquels ce roi puisse assouvir sa vengeance. A cette nouvelle, le peuple éclate en sanglots. Mais alors, dit Froissard, se leva le plus riche bourgeois de la ville, qu'on appelait sire Eustache de Saint-Pierre, et il s'offrit le premier pour le salut de ses concitoyens [1]. Après lui, un autre

Siége de Calais. (1347)

1. Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aouzer (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds,

bourgeois, nommé Jean d'Aïre, se dévoua aussi généreusement et dit : qu'il ferait compagnie à son compère, sire Eustache. Ce noble exemple fut suivi par les deux frères Wissant et enfin deux autres bourgeois se dévouèrent aussi. Tous les six, la hart au col, portant les clefs de la ville et conduits par le gouverneur, Jean de Vienne, au camp anglais, furent présentés au roi Edouard par Gautier de Mauny, l'un des plus illustres chevaliers de son armée, qui intercéda pour eux. Mais le roi était dans un courroux extrême à cause de la grande perte d'hommes qu'il avait faite devant Calais, il imposa silence au sire de Mauny et demanda le bourreau. Alors, dit Froissard, la noble reine d'Angleterre, qui était enceinte, et pleurait si tendrement de pitié qu'elle ne se pouvait contenir, se jeta à genoux par devant le roi son seigneur, et dit : « Ha! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, si, comme vous savez, je ne vous ai rien requis, ni demandé, or vous prié-je humblement et vous requiers en propre don, que pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes mercy. » Le roi attendit un peu à parler, et regarda la bonne dame sa femme qui pleurait à genoux, et le cœur lui ammolit, car avec peine il l'eut courroucée au point où elle était. Ainsi dit : « Ha! madame, j'aimerais bien mieux que vous fussiez autre part qu'ici. Vous me priez si fort que je ne vous ose refuser : tenez, je vous les donne, faites-en votre plaisir [1]. »

pleuraient tendrement, et était grand' pitié de là être et eux ouïr, écouter et regarder. (Froissard, *Chroniques*, c. CCCVI.)

1. Froissard, *Chroniques*, c. CCCXXI.

La reine reçut donc ces braves gens du roi Edouard et prit soin d'eux; mais les habitants de Calais furent chassés de leur ville qui fut repeuplée par des Anglais, devint une colonie de cette nation et durant deux cents ans ouvrit la France aux armées étrangères.

Seconde trève conclue.

(1348-1355)

La prise de cette importante place fut suivie d'une trève entre l'Angleterre et la France. Le roi Philippe VI avait fait d'inutiles efforts pour la secourir, et, durant la trève même, un brave chevalier français, Geffroy de Chavigny, tenta vainement de la reprendre, en l'achetant au poids de l'or de son nouveau gouverneur. Informé de la négociation pour cet objet, le roi Edouard ordonna au gouverneur de la poursuivre et se rendit secrètement dans la place, avec le jeune prince de Galles, son fils, et une nombreuse escorte de chevaliers, à la tête desquels était le vaillant Gautier de Mauny, sous la bannière duquel le roi voulut combattre, avec son fils, sans se faire reconnaître. Au jour convenu, l'argent fut livré; les Français attendaient que les portes leur fussent ouvertes : elles s'ouvrirent en effet, mais au lieu des traîtres qui devaient les accueillir, ils en virent sortir une grosse troupe de chevaliers qui fondirent sur eux la lance en arrêt. Un petit nombre de Français échappa; presque tous, après des exploits héroïques, furent tués ou pris, et parmi ces derniers, fut le fameux chevalier Eustache de Ribaumont, qui combattit longtemps corps à corps et sans le connaître, contre le roi Edouard, lui remit enfin son épée et reçut de lui en retour, avec une courtoisie incomparable, le prix de la valeur [1].

1. Je cède au désir de donner ici textuellement cette belle page dans laquelle mieux peut-être qu'en aucune autre Froissard nous enseigne ce qu'il y avait de

Ravages de la peste.

(1349)

La trève cependant durait encore et un fléau, plus terrible que la guerre, ravageait alors toute l'Europe; la peste, venue d'Orient, enleva à Londres seulement 57,000 personnes. Ce fléau exterminateur s'étendit de l'homme aux animaux; les cadavres répandus dans les champs et sur les routes infectaient l'air. On abandonna les travaux de l'agriculture, les cours de la justice se fermèrent; tant de calamités servaient d'aliments à la superstition et au fanatisme : des enthousiastes des deux sexes crurent que leurs souffrances étaient agréables à la divinité; on les vit par bandes nombreuses parcourir demi-nus les villes et les campagnes et se déchirer les épaules à coups de fouet, pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde; on les nomma les *Flagellants*.

généreux et de courtois dans les mœurs guerrières de l'époque. Après nous avoir montré le roi Édouard, revenu vainqueur de ce rude combat, et donnant à Calais un festin aux vaillants chevaliers français, ses captifs, où ils furent servis au premier mets par le prince de Galles et les chevaliers d'Angleterre, le roi étant assis à table avec eux, il ajoute : « Quand on eut soupé, on leva les tables : si demeura le dit roi en la salle entre les chevaliers français et anglais, et était à un bout et portait un chapelet de fines perles sur son chef. Si commença le roi à aller de l'un à l'autre et à entrer en paroles......... et s'en vint devers monseigneur Eustache de Ribaumont, et lui dit joyeusement : « Messire Eustache, vous êtes le chevalier du monde que je visse oncques » mieux ni vaillamment assaillir ses ennemis, ni son corps défendre; ni ne » trouvai oncques en bataille, là où je fusse, qui tant me donnât à faire corps » à corps que vous avez fait; si vous en donne le prix, et aussi font tous les » chevaliers de ma cour par droite sentence. » A donc prit le roi le chapelet qu'il portait sur son chef, qui était bon et riche, et le mit sur le chef à monseigneur Eustache, et lui dit ainsi : « Messire Eustache, je vous donne ce chapelet » pour le mieux combattant de la journée et vous prie que vous le portiez cette » année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que » volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles; si dites partout là » où vous irez que je vous l'ai donné, et comme vous êtes mon prisonnier, » je vous quitte votre prison et vous pouvez partir demain s'il vous plaît. » (*Chroniques*, CCCXIX.)

Les rivalités, les haines qui fermentaient dans les cœurs, semblèrent s'éteindre tout à coup dans l'épouvante de la mort, mais ces passions n'étaient qu'assoupies et se réveillèrent bientôt plus ardentes et plus terribles.

III

Seconde période de la guerre avec la France — Fin du règne d'Edouard III.

1354-1377.

Le roi Jean avait succédé à son père, Philippe de Valois, sur le trône de France où il débuta par des violences. Il fit arrêter et mourir sans jugement le comte d'Eu, connétable, qui, prisonnier des Anglais et libre sur parole, était venu en France recueillir sa rançon, et il donna sa charge à un étranger, Charles de la Cerda, ennemi personnel de son parent, Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux, fameux dans l'histoire sous le nom de Charles le Mauvais. Ce prince assassina le nouveau connétable et lui-même, peu d'années après, fut surpris par le roi, à Rouen, à la table du dauphin, avec Geoffroi d'Harcourt et quelques chevaliers de son parti. Ils furent tous à l'instant décapités, à l'exception du roi de Navarre, dont Jean épargna la vie par respect pour la dignité royale, mais qu'il priva de sa liberté en l'enfermant dans la tour du Louvre. Ces actes violents furent une des causes qui portèrent Edouard à renouveler les hostilités avec la France à l'expiration de la trève : il se dit le vengeur des chevaliers exécutés sans jugement, donna

au prince Noir [1] son fils l'investiture de la Guyenne, lui prescrivit de commencer la guerre dans cette province, et lui-même descendit en Normandie avec une armée. Le prince ravagea le Languedoc, porta le fer et la flamme au cœur du royaume et s'avança jusqu'à Tours; mais bientôt un nouveau soulèvement des Ecossais qui s'emparèrent de Berwick rappela Edouard dans la Grande-Bretagne. Il reprit Berwick, ravagea une partie de l'Ecosse et acheta d'Edouard Baliol [2], moyennant une modique pension annuelle, tous ses droits à la souveraineté de ce royaume [3].

Reprise des hostilités entre l'Angleterre et la France.

(1254)

Le roi de France cependant avait obtenu des états généraux des subsides considérables avec lesquels il leva une grosse armée, et, rassuré pour la frontière du nord par l'éloignement d'Edouard, il marcha avec toutes ses forces au sud à la rencontre du prince de Galles. A son approche, les Anglais se retirent et sont atteints par les Français près de Poitiers. Déjà la disette se faisait sentir dans le camp et le prince Noir anglais demandait à capituler. Si Jean n'eût point combattu, les Anglais pouvaient être vaincus par la famine et réduits à poser les armes; mais, à cette époque chevaleresque, la prudence et le calcul entraient pour peu dans le gain des batailles. L'armée française d'ailleurs était forte de plus de cinquante mille soldats et l'armée ennemie n'en comptait que huit mille : le roi Jean résolut donc de combattre, il pouvait compter sur la victoire.

1. On nommait ainsi le prince de Galles à cause de l'armure noire qu'il portait.

2. Ce prince mourut en France dans l'obscurité.

3. Rymer, t. IV.

Le prince Noir établit son camp sur un coteau, à Maupertuis, près de Poitiers. Ce coteau était couvert de haies et de vignes et impraticable à la cavalerie; il cacha ses archers dans les buissons, creusa des fossés et se couvrit de palissades, enfin il fit de son camp une grande redoute, ouverte seulement au milieu par un étroit défilé; au haut de ce défilé était l'armée anglaise, à pied et serrée. Avant le commencement de l'action, deux légats interposèrent leur médiation; le prince de Galles consentait à restituer ses conquêtes et ses prisonniers et à ne pas servir contre la France pendant sept ans; mais Jean exigea qu'il se rendît prisonnier avec cent chevaliers. Les Anglais refusèrent, et le combat s'engagea; un corps de trois cents gendarmes français pénétra dans le défilé; une grêle de flèches le détruisit. Le corps qui le suivait, troublé par cette attaque, se rejeta sur l'aile gauche et la mit en désordre. Ce n'était qu'un combat d'avant-garde, mais une embuscade anglaise, forte de six cents cavaliers, se précipita tout à coup sur la division du centre; celle-ci, saisie d'une terreur panique, prit la fuite avant de combattre. A cette vue, Chandos, le plus illustre capitaine de l'armée anglaise, dit au prince Noir : « Chevauchez avant, la journée est vôtre. » Les Anglais descendent la colline et renversent tout devant eux. « Trois fils du roi, dit Froissard, avec plus de huit cents lances saines et entières, qui jamais n'approchèrent leurs ennemis, s'enfuirent. » L'aile gauche se réfugia en désordre derrière la réserve que commandait le roi en personne. Là étaient le roi et son plus jeune fils; autour d'eux la fleur de la noblesse française. Les Français avaient encore l'avantage sur leurs ennemis, bien

Bataille de Poitiers, (1356)

inférieurs en nombre; mais Jean, pour son malheur, se souvenant que le désastre de Crécy avait été causé par l'impatience de la cavalerie française, se mit à crier : « A pied, à pied! » Lui-même descendit de cheval et se mit en avant des siens, une hache de guerre à la main. La mêlée fut rude et sanglante, mais les chevaliers français étaient inhabiles à lutter à pied contre les cavaliers et les archers ennemis; ils combattirent jusqu'à ce qu'ils fussent tous pris ou tués. Là périt l'élite de la chevalerie; le roi resta presque seul, tête nue, blessé, intrépide, frappant bravement de la hache, avec son plus jeune fils qui parait les coups des ennemis; il fallut se rendre. Le prince Noir, à peine âgé de vingt-six ans, se montra, comme à Crécy, digne de sa fortune; il entoura de respects le roi vaincu. « Jamais, dit Froissard, il ne voulut s'asseoir à la table du roi, malgré les prières que le roi lui sut faire. Ainsi disait toujours qu'il n'était encore suffisant, qu'il appartinst de lui seoir à la table d'un si hault prince et de si vaillant homme, tel que la journée l'avait montré[1]. »

Troisième trève. (1357-1359)

Le vainqueur conclut une trève de deux ans avec le dauphin de France, nommé régent du royaume, puis il conduisit son prisonnier en Angleterre; leur entrée dans Londres fut signalée par une pompe et une magnificence inouïes, qui, déployées en apparence pour honorer le monarque français, rendaient plus éclatant encore le triomphe du prince de Galles. Jean, monté sur un coursier magnifique, traversa les rues décorées de tapisseries et garnies de deux rangs

1. Froissard, *Chroniques*, CCCLX-CCCLXIX.

de soldats : à côté de lui marchait le prince Noir; Edouard, assis sur son trône, entouré des prélats et de sa cour, attendait le cortége à Westminster : à l'arrivée du roi vaincu, il se leva, l'embrassa et le conduisit au palais de Savoie. Edouard III était alors à l'apogée de sa puissance et de sa gloire : ses armées avaient été victorieuses au nord et au midi, et il tenait captifs ses deux ennemis les plus redoutables, le roi d'Ecosse, au château d'Odiham, et le roi de France, à Londres. Parvenu à ce faîte, il se montra par sa modération supérieur encore à sa fortune. Fatigué d'une lutte interminable en Ecosse, il abandonna ses projets sur ce pays pauvre et ruiné, mais inépuisable en patriotisme et en courage. Il rendit la liberté au roi David II, son prisonnier, moyennant une rançon de cent mille marcs, et les deux Etats limitrophes, que la nature et leur intérêt appelaient à vivre sous les mêmes lois, demeurèrent de nouveau séparés durant des siècles. Edouard fut plus exigeant avec le roi de France, pas autant néanmoins qu'il aurait pu l'être, à cette hauteur où la victoire l'avait élevé; il borna ses demandes à la possession en toute souveraineté de la moitié des provinces qu'avaient possédées ses ancêtres, renonçant à toute prétention sur le reste; mais trois millions d'écus d'or qu'il demanda en outre pour la rançon du roi étaient une trop lourde charge pour un pays depuis si longtemps épuisé par la guerre. Le dauphin et les Etats de France rejetèrent ces conditions, et ce refus fut suivi d'une nouvelle invasion des Anglais qui pénétrèrent encore une fois jusqu'au centre du royaume.

La désolation de la France était au comble. Les

Désolation de la France. (1357)

débris de l'armée, dispersés à la suite de la bataille de Poitiers, avaient inondé et dévasté les campagnes; Paris s'était soulevé contre le dauphin; Marcel, prévôt des marchands, y régnait; le roi de Navarre, enfin, dégagé de ses fers, avait repris les armes; l'agriculture, le commerce étaient anéantis; au milieu de tous ces maux, un fléau plus terrible remplit une partie de la France d'épouvante et d'horreur : le peuple des campagnes, abandonné par la bourgeoisie, pillé par les soldats, écrasé par les seigneurs de taxes destinées à payer leur rançon aux Anglais, se souleva en masse. L'instinct de la haine commune unit ces bandes indisciplinées, qui se précipitent comme un torrent dévastateur, sur les châteaux, les brûlent et menacent leurs habitants sans distinction d'âge ou de sexe : ce soulèvement reçut le nom de Jacquerie; bientôt la noblesse le réprima et des milliers de paysans furent massacrés. Au milieu de ces désastres, le roi d'Angleterre avait envahi la France avec cent mille hommes. Il ravagea la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, prit et pilla plusieurs places et revint mettre le siége devant Paris. Le patriotisme français avait enfanté une nouvelle armée; mais, instruit par d'éclatants revers, le dauphin se tint sur la défensive. Edouard ne put l'obliger à livrer bataille, et, menacé lui-même par la disette, il leva le siége, s'éloigna de la capitale et répandit son armée dans le Maine et dans la Beauce [1]. Sa retraite fut suivie du célèbre traité de Bretigny, qui régla enfin le sort de la France et du roi prisonnier : ses principaux articles

La Jacquerie.

Nouvelle invasion des Anglais. (1359)

Paix de Bretigny. (1360)

1. Valsingham.

reproduisirent la plupart des clauses qui avaient été rejetées l'année précédente ; ils portèrent que la Guyenne, le Poitou, la Gascogne, au midi; le Ponthieu et Calais, au nord, demeureraient en toute propriété au roi d'Angleterre; qu'Edouard renoncerait à ses prétentions sur la couronne de France et sur le reste des provinces possédées autrefois par ses ancêtres, et que Jean paierait trois millions d'écus d'or pour sa rançon.

De retour dans son royaume, le roi Jean tenta en vain de faire exécuter le traité de Bretigny. Sa rançon n'était pas encore payée quand un de ses otages, le duc d'Anjou, son fils, s'échappa et revint à Paris. Impatient, dit-on, de se justifier de tout soupçon de complicité dans la fuite du prince, le roi retourna en Angleterre, fidèle à cette belle maxime qu'on lui attribue : Si la bonne foi était bannie du reste du monde, il faudrait qu'on la retrouvât dans le cœur des rois [1]. Il mourut en 1364, et son fils Charles, déjà célèbre comme dauphin, fut sacré roi de France.

Mort du roi Jean. Charles V lui succède. (1364)

Ce prince, par sa prudence et son habileté, répara les fautes de son père : son principal mérite fut la sagacité avec laquelle il apprécia les circonstances et les hommes, se ménagea d'utiles alliances, saisit toujours le moment favorable pour attaquer ses ennemis, et s'attacha d'habiles ministres et de grands ca-

1. Quelques auteurs, et entre autres Rapin Thoiras (*Hist. d'Angl.*, t. III), n'admettent point que ce motif ait suffi pour déterminer le roi à retourner à Londres. Ils fondent leurs raisons sur l'art. XXII du traité de Bretigny, par lequel le roi, dans le cas de l'évasion d'un otage, n'était tenu qu'à en renvoyer un autre. — Voy. ce traité dans le t. VI de Rymer.

pitaines, à la tête desquels apparaissent Boucicault, Olivier Clisson et le vaillant Duguesclin : nul plus que celui-ci ne jeta d'éclat sur son règne. Simple gentilhomme breton, sans beauté, sans grâce, sans fortune, d'un esprit si peu ouvert qu'on n'avait jamais pu lui apprendre à lire, il n'avait rien en apparence de ce qui annonce le héros, hors la valeur. Dieu semblait l'avoir fait naître contemporain de Charles V pour sauver la France : « âme forte, dit son historien, nourrie dans le fer, pétrie sous les palmes et dans laquelle Mars fit école longtemps. » Son premier exploit fut une victoire sur les Navarrois et les Anglais à Cocherel, et celle-ci soumit à Charles V presque toute la Normandie.

Bataille de Cocherel.

Bataille d'Auray.

(1364)

La guerre continuait toujours en Bretagne entre les deux prétendants, Montfort, allié des Anglais, et Charles de Blois, soutenu par la France. Cette longue et sanglante querelle fut enfin vidée dans les champs d'Auray, où se livra, en 1364, une des batailles les plus mémorables dont il soit fait mention au moyen âge. Les deux prétendants, Montfort et Charles de Blois, étaient en présence, mais les chefs véritables étaient les deux hommes qui avaient acquis le plus grand renom militaire à cette époque : Duguesclin commandait pour Charles, et l'anglais Jean Chandos pour Montfort. Les Français étaient les plus nombreux et ordonnés par Duguesclin d'une façon savante et admirable. L'esprit guerrier de ces temps respire dans les pages où Froissard nous montre les Anglais eux-mêmes saisis de ce spectacle et regardant avec grand plaisir leurs ennemis chevauchant si serrés, qu'on n'eût

pu jeter une balle[1] entre eux, qu'elle ne tombât sur la pointe des lances : « Ceux-ci, dit-il, les gens d'armes français, s'arrêtèrent et se mirent en arrêt et en bon ordre pour bientôt combattre, car ils n'espéraient autre chose et en avaient grand désir[2]. »

Charles de Blois, par le conseil de Duguesclin, partagea son armée en trois corps de bataille avec une réserve : Chandos, après avoir longtemps et attentivement considéré les dispositions des Français, fit les siennes à son tour, et après avoir partagé aussi, selon l'usage, ses forces en trois batailles ou divisions principales, il forma une arrière-garde, dont il donna le commandement à un vaillant chevalier, Hue de Caverley. Mais ce dernier, honteux et courroucé d'une telle charge, la refusa, priant pour Dieu et à mains jointes qu'on y mît un autre, car il voulait combattre tout des premiers. Chandos, après de longs et vains efforts, lui dit, les larmes aux yeux : « Messire Hue, il faut que vous le fassiez ou que je le fasse, regardez lequel vaut mieux : » à cette parole, messire Hue, tout confus, se ravisa : « Certes, dit-il, je sais bien que vous ne requerreriez nulle chose qui tournât à mon déshonneur » : il prit donc cette dernière bataille, se rendit en arrière des autres avec elle, et se mit en ordonnance. Des deux parts combattaient les hommes les plus renommés par la naissance et par la valeur : les seigneurs d'Auxerre, de Rohan, de Rieux, de Rochefort et une foule d'autres de premier rang com-

1. Un éteuf.
2. Froissard.

battaient pour Charles de Blois : Olivier de Clisson, Gautier Huet, Richard Burley et Robert Knolles, étaient avec Chandos et Montfort.

Les deux armées se trouvaient ainsi en présence, lorsqu'un chevalier, le sire de Beaumanoir, ému à la pensée de tout le sang qu'on allait répandre, s'entremit avec ardeur pour la paix, et obtint à cet effet l'aveu de Charles de Blois. Mais les principaux chefs anglais avaient beaucoup perdu par la guerre, et une grande bataille était pour eux une occasion de gain et de fortune [1]. Chandos rejeta donc les paroles de paix que portait Beaumanoir, et que Montfort inclinait à accepter : il déguisa la vérité, prêtant faussement aux deux rivaux des paroles violentes et courroucées, et rendant ainsi entre eux tout accord impossible.

Les armées s'approchèrent alors, et cette fois les combattants des deux parts avaient résolu d'en finir et de ne faire quartier à aucun des prétendants s'ils tombaient en leurs mains [2]. La bataille fut sanglante et acharnée; Montfort et son rival luttèrent longtemps en face l'un de l'autre, et les grands capitaines de l'époque, Duguesclin, Olivier Clisson, Jean Chandos, firent des prouesses merveilleuses. L'événement prouva la sagesse des dispositions de Chandos, lorsqu'il avait donné le commandement de son arrière-garde à un guerrier consom-

1. Fut prié moult affectueusement messire Jean Chandos, d'aucuns Anglais, chevaliers et écuyers, qu'il ne voulût mie assentir à la paix de leur seigneur et de monseigneur Charles de Blois; car ils avaient tout le leur dépensé; si étant pauvres, si voulaient par bataille, ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer, et messire Jean Chandos leur promit ainsi. (Froissard.)

2. Car en ce jour ils voulaient avoir fin de la bataille et de guerre. (*Idem.*)

mé : Ce fut le vieux Hue de Caverley qui, en se portant avec sa réserve sur tous les points les plus menacés, donna la victoire aux Anglais. Duguesclin demeura prisonnier, et tout l'effort de la bataille tomba sur Charles de Blois : sa bannière fut prise, foulée aux pieds, et lui-même fut tué, le visage sur l'ennemi [1]. Les Bretons voulurent le venger : il en fut fait autour de son corps un grand carnage : la fleur de la chevalerie de Bretagne périt dans cette journée qui termina la guerre et assura la possession du duché à Montfort.

Mort de Charles de Blois. Fin de la guerre de Bretagne. (1364)

Les hostilités ayant cessé en Bretagne, de nombreuses bandes d'aventuriers et de mercenaires, redoutées sous le nom de *grandes compagnies*, se trouvèrent sans emploi et infestèrent le royaume. Duguesclin accepta de Charles V la mission difficile d'en délivrer la France, en les occupant au dehors, et il les conduisit en Espagne contre le roi de Castille, don Pedre, surnommé *le Cruel*. Ce prince, qui s'était aliéné sa famille et ses sujets par sa conduite barbare, avait pour concurrent au trône son frère naturel, Henri de Transtamare, qui, soutenu par Duguesclin et son armée, vainquit don Pedre, et s'assit à sa place. Le roi vaincu et dépossédé, se retira en Guyenne : il y implora l'appui du prince Noir qui, sous le titre de prince d'Aquitaine, tenait sa cour à Bordeaux. Celui-ci se rend aux prières de don Pedre, et il arme en sa faveur, sans toutefois rompre ouvertement avec la France. Les grandes compagnies, qui viennent d'établir Transtamare sur le trône, accourent maintenant près de son frère, attirées par l'or qu'il leur promet. Duguesclin sou-

Guerre en Espagne pour le trône de Castille. (1367)

1. Froissard.

tient toujours Transtamare, mais il est vaincu par le prince Noir à la journée de Najara, et fait prisonnier. Les fruits de cette victoire furent peu durables : Duguesclin rendu à la liberté, et vainqueur à son tour à Montiel, replaça une seconde fois Transtamare sur le trône de Castille, et don Pedre mourut de la main de son frère dans la tente même de Duguesclin.

Charles V méditait à cette époque de recouvrer les provinces enlevées par les Anglais à son père, et voyait avec joie Edouard III affaibli par les voluptés encore plus que par l'âge; tandis que son fils, le vainqueur de Poitiers et de Najara, atteint d'une maladie de langueur dont les symptômes étaient mortels, laissait échapper sa redoutable épée. Charles fomente la révolte dans le midi, où les Anglais traitaient les habitants en vaincus; de là, le vif désir qu'avaient ces provinces de secouer le joug de l'étranger et d'être rendues à la France : un soulèvement éclate en Gascogne à l'occasion d'un fouage, ou impôt que le prince de Galles établit sur chaque foyer; les seigneurs gascons prétendent qu'ils sont demeurés jusqu'alors affranchis de toute taxe semblable, et, secrètement excités par Charles, ils en appellent à lui au mépris d'une des plus importantes clauses du traité de Bretigny, comme au suzerain de la Guyenne et du Languedoc.

Rupture du traité de Bretigny. Reprise des hostilités. (1370)

Le roi de France, malgré sa renonciation formelle à toute souveraineté sur ces provinces, reçoit l'appel des mécontents et fait citer le prince Noir, comme son vassal, devant la cour des pairs : l'année suivante, son allié Transtamare remonte sur le trône de Castille : Charles V alors cesse de dissimuler, il donne des priviléges aux villes révoltées contre les Anglais

et soulève tout le peuple en sa faveur; le parlement français rend enfin une sentence qui déclare, que faute d'avoir comparu devant la cour des pairs, Edouard est déchu de ses droits sur l'Aquitaine et sur ses autres possessions de France, et il les confisque au profit de la couronne. Un valet de cuisine est chargé de porter cette sentence au roi d'Angleterre, qui, saisi de fureur, se prépare à laver cet outrage dans le sang français. Une puissante armée, commandée par le duc de Lancastre, débarqua à Calais. Mais Charles V se souvenait des grandes défaites des deux rois ses prédécesseurs; il défendit de livrer bataille, et l'armée anglaise, poursuivant sans l'atteindre un ennemi insaisissable, arriva de Calais en Guyenne presque détruite par les maladies, la fatigue et la disette. La fortune de l'Angleterre était chancelante; à la ruine de son armée se joignit la défaite de sa flotte, vaincue par la flotte castillanne, et dès l'année 1374, il ne restait plus aux Anglais en France que Calais, Bordeaux et quelques places dans le Midi. Edouard vieillissait dans les bras d'une courtisane, Alice Perrers, qui prit sur lui un honteux empire, et ce roi, jadis si victorieux, et maintenant si humilié, sollicita de Charles V une trève qui se prolongea jusqu'à sa mort.

La France affranchie des Anglais. (1374)

Le mécontentement du peuple à la suite de ces revers fut encore accru par les vices de l'administration, à la tête de laquelle, durant une maladie du roi, était son frère le duc de Lancastre. Le parlement passa des plaintes aux actes, et les communes, par l'organe de leur orateur, sir Peter de la Mare, demandèrent la réforme des abus; elles obtinrent que plusieurs membres, désignés

Opposition de la chambre des communes.

par le parlement, fussent adjoints au conseil du roi ; elles en firent chasser lord Nevil et le lord chambellan Latimer; à leur requête, enfin, plusieurs fermiers des douanes et de quelques monopoles furent emprisonnés, et un décret fut rendu contre la maîtresse du roi, Alice Perrers, portant défense d'intervenir dans une cause devant les cours royales, sous peine de confiscation et de bannissement. Ce parlement hardi, à qui fut donné le nom de *bon parlement*, avait été soutenu dans son opposition par le héros de Crécy et de Poitiers, le célèbre prince Noir, dont la mort prématurée mit l'Angleterre en deuil. Aucun prince destiné au trône n'a laissé un nom plus célèbre ni plus cher au peuple sur lequel il était appelé à régner. De nombreuses pages de sa vie nous offrent, dans cet âge héroïque, le plus parfait modèle de la valeur et de la courtoisie chevaleresques. Cependant, vers la fin, il céda trop à la colère : l'inflexible histoire ne saurait oublier la cruauté inouïe avec laquelle il châtia la ville de Limoges révoltée, et le sang de tous ses habitants égorgés [1] est une tache ineffaçable sur les lauriers du vainqueur de Crécy et de Poitiers.

Édouard III, occupé tout entier de son indigne maîtresse [2], achevait tristement, dans une obscure retraite à Eltham, sa vie si glorieusement commencée. Ses derniers moments furent une grande leçon pour sa postérité : délaissé de tous ses serviteurs, il vit, avant d'expirer, la femme pour laquelle il avait oublié les devoirs de la royauté, lui arracher du doigt un anneau de grand

1. Voyez cette scène dans Froissard.

2. Elle fit emprisonner l'orateur (président) de la Chambre des communes pour le punir d'avoir élevé contre elle une voix courageuse. (Walsingham.)

prix, et, après l'avoir dépouillé, elle l'abandonna. Ce roi fameux, si remarquable par la rare distinction de son langage et de ses manières, et si vanté par ses talents et sa valeur, et qui avait ébranlé des royaumes, ne vit près de lui, à son lit de mort, qu'un simple prêtre, et reçut de sa main, avant d'expirer, un crucifix qu'il baisa en l'inondant de ses larmes. Il mourut le 21 juin 1377, âgé de soixante-cinq ans et après avoir régné un demi-siècle. Il avait assez vécu pour perdre, avec tous les fruits d'une guerre injuste, le grand prince son fils, compagnon de ses travaux et glorieux instrument de ses inutiles victoires, et il connut ainsi la vanité des conquêtes qui n'ont d'autre but que la satisfaction d'une ambition aveugle et toute personnelle.

Mort d'Édouard III. (1377)

Les guerres d'Édouard III, sur le continent, et les revers qui suivirent ses étonnants succès, furent favorables au développement des prérogatives du parlement et des libertés nationales. Le besoin de se procurer des subsides pour chaque campagne fit multiplier les *édits* de convocation et les porta sous ce règne au nombre de soixante-dix, qui rendirent en quelque sorte les parlements annuels. Ces assemblées étaient, depuis le règne d'Édouard II, divisées en deux chambres : dans la première siégeaient les pairs spirituels et temporels et quelques autres personnes convoquées par un ordre spécial du roi ou en vertu de leurs charges [1].

Composition du parlement sous ce règne.

La seconde chambre était composée de deux ordres, savoir : des chevaliers des comtés et des représentants des cités et des bourgs. Les premiers, au nombre de

1. Voyez ci-après, pour la composition et les attributions des deux chambres, de plus amples détails dans la dernière partie du livre III.

soixante-quatorze, étaient choisis dans les cours des comtés; les seconds étaient élus par les habitants des villes. Les uns et les autres recevaient un salaire de leurs commettants : cette charge pesait principalement sur les petits bourgs qui se montrèrent souvent plus empressés à décliner l'honneur d'être représentés au parlement qu'à le solliciter. Les deux chambres délibéraient séparément, et la réunion des chevaliers des comtés et des représentants des bourgs dans la chambre dite des communes, fut de bonne heure très-favorable en Angleterre à la fusion des ordres, ou à la réunion de la noblesse inférieure et de la bourgeoisie en une seule classe connue dans la suite sous le nom de *gentry* et qui embrasse aujourd'hui toutes les familles du royaume entre la pairie et le commun peuple.

Actes législatifs. Restriction du droit de pourvoyance.

La fréquence des parlements et l'autorité qu'ils acquirent, fit tomber sous Édouard III beaucoup d'abus et entre autres celui du droit arbitraire de *pourvoyance*, par lequel, lorsque le roi était en voyage, tous les chevaux et les voitures, à un mille à la ronde, étaient mis en réquisition pour la famille royale et sa suite; celle-ci s'élevait quelquefois à mille personnes que les habitants des voisinages étaient tenus de loger et de nourrir à discrétion. Ce privilége, que s'arrogeaient également les officiers de la couronne, fut restreint et donné seulement au roi, à la reine et à l'héritier du trône.

Désignation des cas de trahison.

Un statut important restreignit encore sous ce règne l'action du despotisme, en spécifiant les cas de haute trahison politique qui furent limités aux trois suivants : le complot contre la vie du roi, la guerre ou la révolte armée contre le trône, l'introduction d'ennemis étran-

gers dans le royaume : dans ces trois cas seulement, le fief du condamné faisait retour à la couronne; dans les autres cas réputés autrefois trahison et qui n'étaient plus que de simples félonies, les fiefs confisqués faisaient retour au seigneur immédiat : ce statut fut donc aussi avantageux à la fortune des barons qu'à la sûreté des citoyens et eut un caractère tout féodal.

Grands principes constitutionnels reconnus.

Trois principes essentiels de gouvernement parlementaire de la Grande-Bretagne furent établis sous le règne florissant d'Édouard, l'illégalité des impôts levés sans le consentement des deux chambres, la nécessité de leur concours pour changer la loi, et enfin le droit reconnu aux communes de s'enquérir des abus, d'exercer des poursuites contre les conseillers du roi et de les traduire en jugement.

Institution de l'ordre de la Jarretière.

La loi, dit sir Matthieu Hale, fut portée sous ce prince à un rare degré de perfection [1], et ce règne fut aussi marqué par d'heureux progrès dans la civilisation, dans la langue et les arts. Le poëte Chaucer florissait à cette époque, et la langue anglaise, ennoblie par son génie, fut alors adoptée pour les actes publics : on vit renaître l'architecture civile, dont le palais de Windsor est un des plus célèbres produits. Les jeux militaires, les tournois et l'institution de l'ordre de la Jarretière [2], avec

1. *History of the common law.*

2 La comtesse de Salisbury dont le roi était fort épris, ayant dans un bal laissé tomber sa jarretière, le roi la ramassa, et voyant sourire les assistants, il dit en la rendant à la comtesse : « Honni soit qui mal y pense. » On croit généralement que cette anecdote donna lieu à l'institution de l'ordre célèbre de la Jarretière. D'autres origines lui ont été attribuées avec plus ou moins de vraisemblance ; mais celle que nous avons ci-dessus rapportée est la seule qui donne une explication satisfaisante de la fameuse devise de l'ordre : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE.

ses pompes, ses légendes, ses parades militaires et religieuses, nous montre, dit un excellent historien, que cet âge s'était formé un modèle idéal d'amour, de vertu guerrière, de valeur et de piété, dont l'influence s'étendit dans l'âge suivant jusque sur le berceau de la civilisation moderne [1].

CHAPITRE II.

RÈGNE DE RICHARD II.

1377 — 1399.

I

Première partie du règne de Richard II.

1377 — 1399.

Au grand règne d'Édouard III succéda le règne déplorable de son petit-fils Richard II. Il y avait dès lors en Angleterre tous les éléments du gouvernement mixte, qui, plus tard, a fait sa grandeur et sa gloire; mais ces éléments étaient encore abandonnés à eux-mêmes, sans modérateur, sans aucun principe suffisant d'action régulière et constante. La royauté, le clergé, l'aristocratie et la bourgeoisie, existaient comme autant de rouages d'une puissante machine, qui, avant d'être ajustés et gouvernés par une main savante et d'obéir de concert à une

1. Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre, règne d'Édouard III.*

impulsion commune, se meuvent isolément, procèdent par secousse et se heurtent l'un l'autre, au risque de se briser; et à ces causes de désordre et d'anarchie, il s'en joignait d'autres qui se manifestèrent avec plus ou moins de force, vers la fin du XIVe siècle, dans la plupart des contrées de l'Europe occidentale.

Presque tous les trônes étaient occupés alors par des princes faibles et incapables : le sceptre de l'Angleterre tombait dans les mains d'un roi de onze ans : le fléau d'une minorité sans terme commençait aussi pour la France, sous le malheureux Charles VI; l'Allemagne reconnaissait pour empereur, dans Wenceslas, fils de Charles VI, un prince abruti par l'intempérance; Charles le Mauvais régnait en Navarre, et Jeanne, meurtrière de son mari, laissait flotter à Naples les rênes d'un royaume en proie aux factions; enfin, tandis que le respect des peuples, affaibli par tant de causes, allait décroissant pour leurs princes temporels, il diminuait dans une proportion plus effrayante encore pour leurs chefs religieux. Le clergé, corrompu par l'indolence et les richesses, donnait d'affreux scandales, dont nous avons de nombreux et d'incontestables témoignages dans les écrits des contemporains les plus éminents par la science et par la piété. La désolation de l'Eglise s'était accrue par le long séjour des papes à Avignon : cette période de soixante-dix ans, qui fut comparée à la captivité de Babylone, dura jusqu'au retour de Grégoire XI à Rome, et fut suivie à sa mort, en 1338, d'une époque plus malheureuse encore et connue dans l'histoire sous le nom de grand schisme d'Occident [1]. On vit alors, et du- L'Europe à la fin du XIVe siècle.

1. A la mort de Grégoire XI, la grande majorité des cardinaux, réunis en

rant plus de quarante années, une double succession de papes et d'antipapes, qui, établis à Rome et à Avignon, déliaient à l'envi les sujets des serments prêtés à leurs princes et se chargeaient mutuellement d'anathèmes.

Ainsi tombaient aux yeux des peuples de l'Europe tous les liens apparents ou invisibles qui les retenaient dans l'ordre et dans l'obéissance, et la plupart des causes qui mettent en mouvement de nos jours les masses aveugles, se réunissaient fatalement pour déchaîner, contre les puissances, les classes inférieures plus dangereuses alors qu'aujourd'hui, car elles étaient plus grossières et plus malheureuses : le commun peuple des villes et des campagnes, accablé, ruiné par des guerres perpétuelles et des exactions intolérables, était poussé au désespoir et à la révolte par l'excès de l'oppression et de la misère, et passait rapidement d'une dure servitude à une licence effrénée. Tel était le tableau qu'offraient les plus grands États de l'Europe, vers la fin du XIV[e] siècle, au moment où le sceptre de l'Angleterre tombait des mains victorieuses d'Édouard III aux mains débiles d'un enfant.

Cet enfant était Richard de Bordeaux, fils du fameux prince Noir, le modèle des chevaliers et l'idole du peu-

conclave à Rome, élurent, sous les menaces de la foule qui voulait un pape italien, l'archevêque de Bary, qui prit le nom d'Urbain VI. Exaspérés bientôt par ses rigueurs, ces mêmes cardinaux protestèrent un mois après contre cette élection qu'ils déclarèrent nulle, comme ayant été arrachée par la violence, et réunis à Agnani, ils élurent un nouveau pape, le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et fut immédiatement reconnu pour seul et véritable pontife par la France, l'Ecosse, l'Espagne, la Sicile et Chypre : l'Angleterre et les autres pays restèrent dans l'obédience d'Urbain.

ple, et dont le glorieux souvenir disposa favorablement la nation pour son jeune héritier. Celui-ci fit à Londres, le 16 juillet 1377, son entrée solennelle aux acclamations de la multitude.

L'homme le plus puissant à cette époque était encore le premier des trois oncles du jeune roi [1], Jean de Gand, duc de Lancastre, chef de la famille des Plantagenets et prétendant par sa femme aux couronnes de Castille et de Léon. Les lords craignirent qu'il n'usurpât le trône, et, pour balancer son autorité, ils nommèrent avec lui un conseil de onze membres chargés de partager, durant la minorité du roi, avec le chancelier et le trésorier, les soins du gouvernement : ce conseil fut modifié par le premier parlement du règne. Les communes, que présidait le célèbre Pierre de la Mare, obtinrent l'adjonction de nouveaux conseillers, et deux marchands de Londres, Walworth et Philpot, furent nommés trésoriers pour administrer les subsides de guerre au nom du parlement.

Conseil de régence.

Les débuts du règne furent marqués par des expéditions sans gloire, bientôt suivies de grands troubles à l'intérieur. La trêve avec la France était expirée, et le nouveau théâtre de la guerre fut la Flandre et la Bretagne. Une tentative téméraire de Charles V, pour réunir cette dernière province aux domaines de la couronne, parut d'abord favorable aux Anglais, que les Bretons appelèrent à leur aide contre le roi de France. Mais Charles V mourut en 1380; la paix fut alors conclue entre son successeur Charles VI et Montfort, duc de

Expéditions des Anglais.

En Bretagne.

1. Les deux autres oncles de Richard II étaient les ducs de Glocester et d'York.

Bretagne, qui le reconnut pour suzerain, et les Anglais se rembarquèrent sans avoir combattu.

En Flandre. Une autre expédition conduite en Flandre, en 1383, par Henri Spenser, évêque de Norwich, au secours des Gantois, de nouveau révoltés contre le comte Louis, leur suzerain, n'eut pas une issue plus heureuse [1] : les Anglais battirent en retraite devant l'armée française, victorieuse à Rosbecque et commandée par le jeune roi Charles VI en personne.

L'Angleterre enfin était encore en guerre, à la même époque, avec l'Écosse, où Robert Stuart [2] avait succédé, en 1370, à son oncle David II. Les seigneurs écossais avaient fait irruption dans les comtés du nord, et mille chevaliers français, sous les ordres de l'amiral Jean de Vienne, étaient venus en aide aux envahisseurs. Le jeune Richard, accompagné de ses oncles et d'une armée nombreuse, marcha au nord pour le repousser. Il s'avança jusqu'au cœur du pays et brûla Edimbourg, ville encore à moitié barbare. Les Écossais rendirent aux Anglais ravages pour ravages et portèrent le fer et la flamme dans le Northumberland. L'armée anglaise revint sur ses pas pour couvrir les fron-

En Ecosse.

1. Le but primitif de cette expédition était une croisade, publiée par Urbain VI, contre les adhérents de son compétiteur Clément VII. Une bulle d'Urbain accordait à tous ceux qui s'engageraient dans cette entreprise les mêmes indulgences qu'à ceux qui partaient pour combattre les infidèles. L'expédition était dirigée contre la France; mais la campagne s'ouvrit en Flandre, ce pays étant un des grands fiefs de la couronne de France : le comte Louis cependant avait reconnu Urbain VI.

2. Le roi Robert II était fils de Majorie, fille de Robert Bruce et de Walter, *lord High Steward*, ou grand-intendant d'Ecosse. Le nom de cette charge devint celui de la famille, et Robert II fut le premier qui l'ait porté sur le trône.

tières et fut ensuite licenciée sans avoir obtenu aucun avantage sérieux ou durable.

Insurrection populaire.

Ces entreprises épuisaient le royaume, et le besoin de subsides, sans cesse renaissant, avait fait imposer, en 1381, une capitation de douze sols sur chaque individu au-dessus de quinze ans : cette taxe vexatoire donna lieu à d'odieuses recherches [1], causa une irritation générale, et il suffit d'une étincelle pour tout embraser. Un collecteur d'impôts outragea, sous prétexte de s'assurer de son âge, une jeune fille de quinze ans d'une rare beauté. Le père, forgeron de son état, accourut aux cris de la mère indignée, et frappant l'insolent collecteur de son marteau, il l'étendit mort à ses pieds. Cet événement devint le signal d'une vaste et formidable insurrection : les serfs des bourgs et villages des bords de la Tamise se soulevèrent, animés par les prédications incendiaires d'un prêtre nommé John Ball, qui les haranguait et les enflammait contre la noblesse, en prenant pour texte ces paroles :

Quand Adam bêchait et qu'Ève filait,
Qui était alors gentilhomme [2] ?

L'insurrection s'étendit des côtes méridionales de Kent à la rive droite de l'Humber, et l'on vit se reproduire les atrocités de la jacquerie française. Une multitude furieuse se répandit dans les campagnes et dans les villes, pillant et démolissant les châteaux et les maisons, massacrant leurs possesseurs, brûlant les archives des tri-

1. Knyghton.
2. When Adam delved and Eva span,
Who was then the gentleman?

bunaux, décapitant les juges, les jurés et les gens de loi. Le torrent dévastateur se dirigea sur Londres, sous la conduite du couvreur Wat-Tyler [1] et d'un prêtre démagogue, Jacques Straw : cent mille hommes se rassemblèrent en armes à Black-Heath, où ils proclamèrent l'égalité des hommes, l'abolition de toutes les dignités et de toutes les taxes, sauf celle du quinzième qu'avaient payée leurs pères; ils entrèrent ainsi dans les faubourgs de Londres, sur la rive droite de la Tamise, requérant impérieusement l'affranchissement immédiat de tous les serfs; ils ne voulaient pas, disaient-ils, d'un roi du nom de John, désignant ainsi le duc de Lancastre, chef du conseil; mais ils consentaient à demeurer fidèles aux communes et au roi Richard, s'il faisait droit à leur requête. A l'approche du péril, le jeune roi, avec la princesse de Galles, sa mère, et les principaux dignitaires de l'Église et de l'État, s'étaient jetés dans la Tour de Londres : les insurgés se répandirent dans Southwark; ils démolirent plusieurs maisons et incendièrent le mobilier de l'archevêque, à Lambeth; ils franchirent le pont et s'avancèrent jusque sous les murs de la cité, dont la populace leur ouvrit les portes, et durant toute une nuit d'horreur et d'épouvante, la capitale fut en leur pouvoir : on vit alors quelques-unes des scènes hideuses qui, reproduites en France après cinq siècles, ont rendu une époque récente exécrable : les prisons furent démolies, le magnifique palais de Savoie, chef-d'œuvre de l'art et résidence du duc de Lancastre, fut livré aux flammes;

1. Cet homme tirait son nom de sa profession, *wat-tyler* signifiant Gautier le couvreur.

quiconque ne répondait pas au mot d'ordre des insurgés, était immédiatement mis à mort; les Flamands surtout étaient en butte à leurs cruautés, plus de soixante de ces malheureux furent égorgés aux acclamations d'une multitude forcenée [1]. Le jeune roi, dans cette crise terrible, donna des preuves d'un grand courage et d'une présence d'esprit supérieure à son âge : il tint conseil, et trop faible pour combattre ouvertement l'insurrection, il essaya de négocier; il assigna Mile-End pour rendez-vous aux insurgés, et annonça qu'il accueillerait en personne leurs demandes. Il sortit à cheval de la Tour, avec une suite peu nombreuse, et s'avança jusqu'au lieu désigné, où il se vit immédiatement entouré de soixante mille pétitionnaires en armes. Leurs demandes, plus modérées qu'on aurait cru, se réduisaient à quatre : ils requéraient l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente des terres à un taux égal et uniforme, la franchise d'achat et de vente aux foires et marchés, et une amnistie générale. Richard souscrivit à ces vœux : des chartes conformes furent rédigées à la hâte, copiées pour chaque paroisse et revêtues du sceau royal. Mile-End fut immédiatement évacué : les pétitionnaires, presque tous des comtés voisins, se retirèrent, en apparence satisfaits, et le roi put croire l'insurrection apaisée. Elle sévissait alors avec fureur où il n'était pas. Tyler et Straw l'ayant vu sortir de la Tour, s'y élancèrent avec quatre cents hommes : l'archevêque célébrait la messe et fut massacré à l'autel; le confesseur du roi et cinq de ses officiers eurent le même

1. Walsingham. — Stow.

sort. Une bande d'insurgés força les appartements royaux, d'où la princesse de Galles, mère du roi, fut emportée évanouie; les furieux sondèrent sa couche avec leurs épées; puis, sortant de la Tour saccagée, ils se répandirent dans les rues, portant sur des piques les têtes de leurs victimes et dressèrent sur le pont de Londres leurs sanglants trophées

Le roi traversait alors Smith-Field, suivi de soixante cavaliers seulement : tout à coup il aperçut Tyler, venant à sa rencontre, à la tête de vingt mille insurgés. Tyler avait rejeté successivement toutes les chartes qui lui avaient été présentées, et voyant Richard, il fit arrêter les siens et s'avança seul. Dans le colloque qui s'engagea entre eux, Tyler gesticulait avec son poignard et s'était enhardi jusqu'à porter la main sur la bride que tenait le roi; le lord-maire Walworth, indigné, le frappa à la gorge, de son épée : Tyler blessé piqua son cheval, à quelques pas de là il tomba et fut achevé par l'écuyer du roi, Robert Standish.

Belle conduite du roi.

Richard courait alors un danger immense; déjà les insurgés bandaient leurs arcs pour venger sur lui la mort de leur chef : une heureuse audace sauva le roi; il s'élança seul vers les rebelles. « Mes amis, leur dit-il, me voici, que me voulez-vous? Tyler était un traître : c'est moi qui suis votre chef, je suis votre roi; demeurez en paix et suivez-moi. » Saisie d'admiration pour cette action hardie, la multitude obéit et suivit le roi en silence; mais déjà le bruit de son danger s'était répandu, une troupe de mille hommes d'armes accourait, réunie à la hâte par le lord-maire et sir Robert Knowles : à leur approche, une foule d'insurgés se jetè-

rent à genoux et demandèrent merci : Richard les couvrit de sa protection et les renvoya tous en paix dans leurs demeures : défense fut faite en son nom, sous peine de mort, à tout étranger de passer la nuit dans la cité de Londres [1].

L'insurrection avait fait de grands progrès dans le sud et dans l'est : les propriétaires épouvantés se tenaient cachés dans leurs châteaux, sans oser rien entreprendre pour la commune défense : un seul homme, Henri Spenser, évêque de Norwich, fit preuve de résolution ; il prit les mesures nécessaires pour arrêter ce torrent furieux : armé de toutes pièces, il marchait lui-même au combat et rétablit l'ordre dans plusieurs comtés. La mort de Tyler étouffa la rébellion et valut au roi une armée : de toutes parts il reçut des offres de secours et se vit rapidement à la tête de quarante mille cavaliers ; il révoqua alors les chartes d'affranchissement qui lui avaient été arrachées par la violence et comprima par la force les restes de l'insurrection épars et encore menaçants dans les provinces : de nombreuses et cruelles exécutions accompagnèrent sa triste victoire et furent ordonnées par le juge Tressilian, qui acquit dans cette occasion un renom exécrable.

Fin de la rébellion.

Le parlement suivant fut marqué par un fait digne d'attention : Richard, après avoir révoqué les chartes qu'il avait données aux serfs et aux vilains de son royaume, exprima le désir qu'ils fussent affranchis par un acte légal, et fit soumettre à l'examen des deux chambres une proposition tendant à abolir toute servi-

1. Walsingham. — Knyghton. — Froissard.

tude en Angleterre. Les lords et les communes furent unanimes pour la rejeter, et la révocation des chartes royales fut ainsi légalement confirmée par l'autorité du parlement [1]. Un pardon général fut ensuite accordé aux rebelles à l'occasion du mariage du roi avec Anne de Bohême, fille du dernier empereur Charles IV et sœur de Wenceslas, qui lui succéda sur le trône impérial.

La conduite ferme et prudente du jeune roi, pendant cette rébellion formidable, faisait espérer un règne glorieux; mais Richard, emporté par la fougue de l'âge, se livra trop aux plaisirs et s'aliéna imprudemment ses proches en donnant toute sa confiance à ses deux principaux favoris, La Pole et de Vere, dont il créa l'un comte de Suffolk, chancelier du royaume, et l'autre comte d'Oxford et duc d'Irlande. Ils provoquèrent, moins par leurs actes que par les grâces dont ils étaient comblés, les ressentiments des trois oncles du roi, les ducs de Lancastre, d'York et de Glocester.

Expédition du duc de Lancastre en Espagne. (1386)

Le premier entraîna l'Angleterre, pour son intérêt propre, dans une nouvelle et stérile entreprise. Il avait épousé Constance, fille aînée de Pierre le Cruel, roi de Castille : à la mort de ce prince, il fit valoir les droits de sa femme à la couronne, et, dans le but de l'obtenir, il sollicita du parlement des subsides pour conduire une expédition en Espagne. Richard n'y mit point d'obstacle. Déjà des scènes tragiques avaient éclaté dans l'intérieur de la famille royale : le jeune roi soupçonnait deux de ses oncles, Lancastre et Glocester, d'avoir voulu l'assassiner; il appuya la demande du premier et saisit cette

1. Lingard, chap. XX.

occasion pour l'éloigner de sa personne. L'expédition échoua malgré le concours du roi de Portugal : Lancastre se retira en Guyenne, et plus heureux dans les négociations que par les armes, il réussit à marier sa fille Catherine au prince Henri, héritier du trône de Castille.

Menace et préparatifs d'invasion des Français en Angleterre.

L'Angleterre fut en son absence le théâtre de grands événements et fut menacée par les Français d'une redoutable invasion. Le roi Charles VI et ses oncles avaient ordonné dans ce but d'immenses préparatifs. L'armée d'invasion devait être composée de vingt mille chevaliers et d'autant d'arbalétriers; quinze cents vaisseaux, réunis au port de l'Ecluse, furent destinés a ce transport : on voulut en outre une ville toute prête pour recevoir l'armée à son débarquement : le connétable Olivier de Clisson en fit construire une de trois mille pas de diamètre dans les forêts de la Bretagne; elle pouvait être démontée et formait la charge de soixante-douze vaisseaux. L'entreprise avorta par la mésintelligence des princes français, et les frais énormes qu'elle avait coûtés furent perdus sans aucun fruit pour la France. Mais la menace d'un prochain débarquement avait répandu la terreur sur la côte opposée, et le duc de Glocester mit à profit pour son ambition l'irritation du peuple anglais et son effroi : il rendit les ministres responsables des dangers du pays, obtint leur renvoi et fit poursuivre par les lords et les communes le chancelier Suffolk, comme coupable de s'être enrichi contre son serment aux dépens du roi et du royaume et d'avoir apposé le sceau de l'Etat à des pardons illégaux : Suffolk, après trente années de loyaux services, fut con-

Glocester s'empare du pouvoir.

damné à la restitution et à la prison. Ce ne fut pas le terme des humiliations du monarque : les lords et les communes, à l'instigation du duc de Glocester et du comte d'Arundel, lui refusèrent tout subside jusqu'à ce qu'il eût souscrit à la nomination d'un conseil suprême de onze membres, où entra Glocester, avec son complice Arundel, et qu'ils dirigèrent à leur gré.

Justement irrité et indigné de l'abaissement de la majesté royale en sa personne, Richard tenta de secouer le joug; il s'éloigna, parcourut les comtés du nord et fit rédiger secrètement, par plusieurs juges du royaume, une note qui établissait l'illégalité du nouveau conseil de régence et mettait la volonté du souverain au-dessus des lois; mais le secret fut trahi. Glocester prévint le péril par sa promptitude : étroitement ligué avec quatre des principaux seigneurs du royaume, les comtes d'Arundel, de Nottingham, de Derby et de Warwick, il parut tout à coup avec une armée aux portes de Londres, raffermit son autorité chancelante et convoqua un parlement où il fit exclusivement élire ses créatures et ses partisans, et devant lequel il traduisit pour crime de trahison les confidents de Richard et les juges qu'il avait consultés. Ce parlement, justement nommé le *parlement impitoyable*, condamna au supplice des traîtres, malgré

Parlement impitoyable.

(1388)

les termes du statut d'Edouard III, les amis et conseillers du malheureux prince. Un grand nombre furent exécutés et parmi eux Tressilian, sir Nicolas Bamber et un vieux chevalier, sir Simon Burley, ancien gouverneur de Richard et qu'il aimait comme un père. La reine se jeta aux pieds de Glocester pour sauver ses jours et l'implora longtemps : Glocester fut inexorable. Burley

mourut sur l'échafaud [1]; quelques autres accusés, et parmi eux le duc d'Irlande, se dérobèrent à la mort par la fuite.

Défaite des Anglais à Otterburn. (1388)

La guerre continuait avec la France et l'Ecosse. D'importants succès du comte d'Arundel, amiral de la flotte anglaise sur les côtes de Bretagne, ne compensèrent point pour l'Angleterre la défaite de son armée sur la frontière d'Ecosse à Otterburn. Le comte de Douglas, chef de l'armée ennemie, périt dans cette journée; mais les Anglais furent battus, et le vaillant Henri Percy [2], leur général, surnommé ***Hotspur*** (brûlant éperon), fut fait prisonnier.

Chute de Glocester. (1389)

Ces événements eurent peu d'influence sur la conduite des partis à l'intérieur, où l'ambitieux Glocester, après avoir versé beaucoup de sang, croyait sa puissance affermie; il s'abusait, et son règne fut court. Le 3 mai de l'année suivante, le conseil étant assemblé, le roi entra et s'adressant à son oncle : « Dites-moi mon âge? demanda-t-il au duc. — Votre Grandeur, répliqua Glocester, est dans sa vingt-deuxième année. — Eh bien donc, dit le roi, j'ai assez d'âge pour m'occuper de mes affaires. » Il congédia sur-le-champ le conseil, s'empara des sceaux et des clefs du trésor, et publia, tout ensemble, une amnistie générale et une proclamation annonçant que désormais il tiendrait lui-même les rênes de l'État.

1. Rot. Parlem.
2. Il était fils du comte de Northumberland.

II

Suite et fin du règne de Richard II.

1389 — 1399.

Richard, après avoir ressaisi l'autorité, en fit sept ans un utile et légitime usage. Son oncle Lancastre, à qui la Guyenne avait été cédée durant sa vie, revint en Angleterre et contribua à maintenir le sceptre dans les mains du jeune roi, en balançant l'influence du duc de Glocester, son frère. Celui-ci cependant intriguait toujours et ne négligeait aucune manœuvre coupable, soit pour entraver le gouvernement du roi, soit pour le renverser. Richard gardait un profond ressentiment de ses injures; mais il se contint et attendit l'heure propice : il dissimula plusieurs années et rappela même Glocester au conseil; cependant il fit aussi revenir ses confidents exilés et combla de faveurs les parents de ceux que la mort lui avait ravis. L'Irlande appela ensuite son attention et sa présence.

Insurrection en Irlande.

De grands troubles avaient éclaté dans cette île entre les Anglais de naissance, récemment venus, et les Anglais d'origine, dont les familles, depuis longtemps établies dans ce pays, en avaient adopté les principaux usages. Les principales tribus des Irlandais, de race indigène, les O'Néals, les O'Connors, les O'Brians, avaient profité de ces divisions pour reprendre une partie du territoire qu'ils avaient perdu, et tout était en confusion dans l'île. Richard s'y rendit avec une armée florissante : il ne rencontra aucune résistance; les chefs des tribus

insurgées vinrent à Dublin lui rendre hommage et l'ordre fut rétabli.

Une trêve de quatre ans avait été signée avec la France : Richard, après la mort d'Anne de Bohême, sa première femme[1], rendit la paix plus durable entre les deux nations, en épousant la jeune Isabelle, fille du roi Charles VI, âgée de huit ans seulement. Ce mariage fut célébré le 7 novembre 1397, et la trêve avec la France fut à cette occasion prolongée de vingt-cinq ans. Richard se vit alors, pour la première fois, en paix avec son peuple et avec l'étranger : l'heure de sa vengeance était venue. Glocester continuait à décrier le gouvernement du roi, qu'il bravait ouvertement, et ses ennemis affirmèrent, quoique sans preuve, qu'il ourdissait de nouveau des trames coupables avec ses anciens complices; mais cette fois Richard le prévint : il fit saisir et emprisonner les comtes de Warwick et d'Arundel, arrêta Glocester, de sa propre main, à son château de Plashy[2] et le fit conduire à Calais, sous la garde du comte de Nottingham, maréchal du palais. Ils furent traités comme ils avaient traité leurs victimes. Cinq lords se constituèrent *appelants* contre eux, les accusant de trahison, et le roi convoqua un parlement pour juger ou plutôt pour condamner ses ennemis tout-puissants naguère, et maintenant abattus et captifs. Les lords et les communes répondirent à son appel; ils se réunirent le 19 de septembre (1397), et Richard, pour s'assurer davan-

Vengeances de Richard II en Angleterre.

1. Elle était surnommée la bonne reine Anne.

2. Malgré les torts antérieurs qu'avait eus Glocester à l'égard du roi, son arrestation, l'une des scènes le plus dramatiquement racontées par Froissard, fut un odieux et injustifiable guet-apens.

tage de leur docilité, se fit accompagner à Westminster d'une force militaire imposante. Tous les actes du parlement *impitoyable* furent alors annulés et plusieurs arrêts tout contraires furent rendus par un grand nombre de ceux qui avaient prêté leur concours aux précédents. Les comtes d'Arundel et de Warwick furent condamnés à mort pour crime de trahison; le premier fut immédiatement exécuté à la Tour : le roi commua la sentence du second en exil. Le duc de Glocester, prisonnier à Calais, fut à son tour sommé de comparaître; mais une lettre arriva le troisième jour, annonçant que le comte-maréchal ne pouvait produire le duc devant le roi en parlement, attendu qu'il avait été trouvé mort dans sa prison. Les lords appelants soutinrent néanmoins l'accusation et demandèrent un jugement : le duc fut déclaré traître et tous ses biens furent confisqués au profit de la couronne.

Mort de Glocester. (1397)

Les pairs rendirent encore quelques autres sentences : de nouveaux cas de trahison furent définis; les lords, les communes et le clergé, par ses commettants, jurèrent d'observer les nouveaux statuts, et il fut décidé que les prélats prononceraient l'excommunication contre quiconque entreprendrait de les faire révoquer ou de les modifier. Richard alors combla de faveurs ses partisans fidèles et ceux de ses anciens adversaires qui avaient récemment embrassé son parti et donné des

1. D'après un acte qui était censé contenir la confession de John Hall, domestique du comte de Nottingham, et qui fut lu au parlement sous le règne suivant, le duc aurait péri à Calais, étouffé entre deux matelas. Hall fut immédiatement mis à mort sans avoir été entendu, non plus qu'aucune des personnes nommées comme complices du crime. L'intérêt qu'avait Henri IV, successeur de Richard, à noircir sa mémoire, rend cet acte suspect.

gages de dévouement. De ce nombre étaient le comte de Nottingham et son cousin Henri, comte de Derby, fils du duc de Lancastre : Richard parut ne se souvenir que de leurs récents services : le premier fut créé duc de Norfolk, le second, duc d'Hereford, et une amnistie générale fut proclamée.

Le roi, méditant de rendre son pouvoir absolu, ajourna le parlement, puis le convoqua à Shrewsbury, ville plus dévouée que Londres à sa personne, et là il fit confirmer par les lords et les communes des mesures extraordinaires et subversives de la constitution; ils accordèrent au roi, pour sa vie, la taxe sur les laines et les cuirs : les cas de trahison furent multipliés, au point qu'il était difficile d'échapper à une accusation capitale, autrement qu'en prenant la volonté du roi pour règle unique et absolue : pour lui obéir enfin, des attributions inconstitutionnelles furent données à un comité de dix-huit membres, dont douze pairs et six députés des communes. Le parlement autorisa ce comité, composé tout entier des créatures du monarque, à exercer en son absence tous ses pouvoirs [1].

Despotisme de Richard II. (1398)

La fortune souriait à Richard; mais la prospérité, l'écueil des rois, lui devint funeste, et lorsqu'il tint tous ses ennemis abattus, il se perdit lui-même. Il se mit au-dessus des lois, obligeant les juges à les interpréter selon ses caprices, levant des emprunts forcés, révoquant ses pardons et ses grâces et les mettant à prix, déployant

1. Richard, avec l'assentiment de ce comité, décida les causes et publia des lois dans les mêmes formes que si les deux chambres eussent siégé. Il arrêta même que toute personne qui tenterait d'annuler ou de révoquer ces nouveaux statuts encourrait la peine de trahison. (Lingard.)

un luxe excessif et ruineux, consumant dans les orgies les subsides levés sur des objets d'utilité publique, et mettant dix-sept comtés en quelque sorte hors la loi, pour des faits accomplis dans les premières années de son règne. Il perdit ainsi toutes les sympathies qu'il avait gagnées jadis par son courage et ses malheurs : toute l'Angleterre appela de ses vœux un nouveau règne; les cœurs se tournèrent vers Henri de Lancastre, récemment créé duc d'Hereford, également connu sous le nom de Bolingbroke, et la popularité de celui-ci s'accrut avec les rigueurs dont il fut l'objet.

Hereford, dans ses anciens complots contre le roi, avait eu pour complice le duc de Nottingham, maintenant comme lui rentré en grâce et créé duc de Norfolk. Ils eurent ensemble un entretien secret, à la suite duquel Hereford dénonça Norfolk au roi comme ayant tenu des propos séditieux et médité de le renverser du trône. Norfolk opposa une dénégation formelle à son accusateur. Cette cause, déférée d'abord au parlement, le fut ensuite à une haute cour de chevalerie, et dans l'impossibilité de prononcer sur un fait qui n'avait eu aucun témoin, la cour autorisa le combat entre les deux parties. Norfolk et son accusateur Hereford entrèrent dans la lice, à Coventry, aux yeux d'un peuple immense, et déjà Hereford marchait la lance en arrêt sur son adversaire, lorsque le roi jeta entre eux son sceptre et prit ainsi, selon le langage du temps, la bataille dans ses mains, refusant de permettre un combat dont l'issue, disait-il, serait funeste à l'un des champions qui, tous deux, lui étaient alliés par le sang; mais il les redoutait également, et sous prétexte que la tranquillité publique

l'obligeait à les éloigner, il les exila l'un et l'autre, Hereford pour dix ans et Norfolk pour la vie. Le premier ayant bientôt après hérité par la mort du fameux Jean de Gaunt, duc de Lancastre, du nom de son père et des grands biens de sa maison, Richard, qui les convoitait, prétendit que la sentence de bannissement, prononcée contre son cousin, Henri de Bolingbroke, duc d'Hereford, nouveau duc de Lancastre, le rendait inhabile à succéder, et il confisqua ses biens au profit de sa couronne. Cet acte odieux mit le comble à l'irritation du peuple, dont l'exilé devint l'idole : les esprits fermentèrent, des complots furent tramés dans plusieurs provinces et la rébellion devint imminente. Richard s'aveugla sur son péril, et lorsque sa présence paraissait le plus indispensable en Angleterre, il la quitta pour aller châtier quelques insurgés en Irlande, laissant le duc d'York, son oncle, régent du royaume et le champ libre à ses ennemis.

Henri de Bolingbroke, duc de Lancastre, banni et dépouillé par Richard.

(1398)

Henri de Lancastre vivait alors retiré à Paris, où il épousa la princesse Marie, du sang royal de France, et fille du duc de Berry, l'un des oncles du roi Charles VI. Ayant appris la confiscation de ses biens, et le départ du roi pour l'Irlande, il forma le projet de ressaisir ouvertement son héritage et fut encouragé dans cette entreprise par les membres les plus influents du clergé, et entre autres par le primat Arundel, qui vint en France le convier à franchir le détroit. Ce fut le principe des liens étroits qui unirent à l'Eglise la maison de Lancastre, antérieurement favorable à ses adversaires. Cette union, qui fit leur force commune, fut basée sur le besoin absolu qu'elles avaient l'une de l'au-

tre. Hereford débarqua en Angleterre, dans le Yorkshire, avec quinze lances seulement et un petit nombre de serviteurs. Il venait, disait-il, pour recouvrer son héritage; mais l'accueil qu'il reçut éleva rapidement ses espérances jusqu'au trône : les puissants comtes de Northumberland et de Westmoreland se déclarèrent pour lui : le duc d'York, régent, n'osa le combattre ni l'attendre et se retira vers l'ouest. Le chemin de Londres était ouvert : Lancastre marcha aussitôt sur la capitale, ralliant à lui tous les mécontents et annonçant qu'il venait redresser les griefs du peuple et punir les méchants qui avaient dévoré les revenus de l'État et abusé de la faveur du monarque. L'unanimité qu'il rencontra et la rapidité avec laquelle cette révolution s'accomplit, ne sont comparables qu'à ce qui se manifesta trois siècles plus tard, à la chute des Stuarts, et sont la preuve la plus concluante de l'excès auquel le mal était alors parvenu. Partout Lancastre fut reçu avec enthousiasme : à chaque pas son armée grossissait, et à Saint-Albans, près de Londres, il comptait déjà soixante mille hommes sous sa bannière. Il traversa la capitale sans s'arrêter, se dirigeant vers l'ouest, à la poursuite du régent, qu'il atteignit à peu de distance du château de Berkley, de sinistre mémoire [1] : les deux princes se virent, s'entendirent, et la perte de Richard fut résolue. Peu de jours après, la forte place de Bristol ouvrit ses portes à Lancastre, sur l'ordre du régent : trois des principaux favoris du roi, surpris dans ses murs, furent condamnés et sur-le-champ mis à mort.

Retour de Henri de Bolingbroke. Ses prétentions au trône et ses progrès. (1399)

1. C'est à Berkley qu'Édouard II mourut cruellement assassiné.

Le malheureux roi apprit presque en même temps le débarquement de son ennemi mortel et ses rapides succès : « Oh ! s'écria-t-il, rappelant ses perfidies, si j'avais cru son père, cet homme ne m'offenserait pas aujourd'hui : trois fois déjà je lui ai pardonné, et voici sa quatrième offense. » Il fit partir aussitôt le comte de Salisbury avec l'ordre de rallier ses partisans dans le pays de Galles, où il se disposait à le suivre avec sa flotte et un corps d'Irlandais levé à la hâte. Les Gallois répondirent d'abord à son appel, et Salisbury réunit à Conway une armée nombreuse sous l'étendard royal. Mais diverses causes retinrent le roi et la défection se mit dans les rangs de cette armée avant que Richard eût débarqué : il n'en trouva plus qu'un faible débris, et se vit aussi abandonné de ses Irlandais : mettant alors toute son espérance dans les fortes murailles du château de Conway, réputé imprenable, et d'où il pouvait fuir et s'embarquer pour la Guyenne si l'Angleterre se dérobait à lui, il s'y enferma avec une garnison peu nombreuse, mais fidèle.

Arrestation de Richard. (1399)

Ses ennemis, pour le contraindre à en sortir et pour s'emparer de sa personne, eurent recours à la ruse. Northumberland ayant mis en embuscade, à quelque distance, un corps nombreux de cavaliers et de gens de trait, se présenta presque seul aux portes de la forteresse : il négocia une prétendue convention entre le roi et son ennemi, et invita Richard, sous la foi du serment, à sceller ce traité en allant au-devant de Henri de Lancastre jusqu'au château de Flint pour y recevoir son hommage. Le roi le crut ; il sortit, fit quelques pas, et, apercevant l'embuscade, il voulut rentrer au château : mais le comte, jetant le masque, arrêta Richard ; sa

troupe accourut et les enveloppa : « Nous sommes trahis, dit le roi, en s'adressant à sa suite ; mais souvenez-vous que Notre Seigneur fut aussi vendu et livré entre les mains de ses ennemis. » Il ne résista point et fut conduit au château de Flint, où Lancastre était attendu [1].

Le lendemain, montant à la tour, il vit l'armée de son ennemi forte de quatre-vingt mille hommes et formée en grande partie des gens de Londres qui le haïssaient [2], se dérouler sur la plage, en se dirigeant vers le château qu'elle environna, déployée en une courbe immense de la mer à la mer. À cette vue, il frémit, il pleura et maudit le traître Northumberland, à qui il s'était livré. Il conféra ensuite quelque temps avec le primat Arundel et quelques autres lords, ses ennemis, qui avaient précédé le duc au château : Bolingbroke parut enfin lui-même, et fléchit le genou devant le roi, qui se découvrit à son approche : « Beau cousin de Lancastre, lui dit Richard, vous êtes le bienvenu. — Sire, répondit le duc, je suis venu avant mon temps, et pour cette cause : votre peuple se plaint de ce que, depuis bientôt vingt-deux ans, vous le traitez avec rigueur : mais, s'il plaît à Dieu, je vous aiderai à le mieux gouverner. » Il donna l'ordre du dé-

1. Manuscrit cité par Turner.

2. Froissard dépeint dans cette circonstance le même peuple de Londres : « Considérez, dit-il, ce qu'est le peuple quand il s'émeut et élève et a puissance contre son seigneur, et par spécial en Angleterre ; là il n'y a nul remède, car c'est le plus périlleux peuple connu qui soit au monde, et le plus outrageux et le plus orgueilleux ; et de tous ceux d'Angleterre, les Londriens sont chefs, et à vrai dire, ils sont tout-puissants de mise et de gens ; car ils se trouvent bien du clos de Londres 24,000 hommes armés de pied en cape de toutes pièces, et bien 30,000 archers. C'est grand' force, car ils sont durs, forts, hardis et hauts. Et tant plus voient de sang épandu, tant plus sont-ils cruels et moins ébahis. » (Froissard, *Chroniques*, c. LXXVI.)

part : deux chevaux de misérable apparence furent amenés pour Richard et pour Salisbury, demeuré fidèle au malheur. Richard, en ce moment critique, ne fut pas abandonné des hommes seulement : on raconte qu'un beau levrier qui était à lui et qui jusqu'alors ne voulait connaître personne, hormis le roi, voyant Richard et le duc monter à cheval, quitta le prince et vint au duc, lui mettant familièrement les pattes sur l'épaule et le caressant ainsi qu'il avait coutume de faire au roi, et, comme le duc s'en étonnait : « Cousin, lui dit le roi, ceci est pour vous grand présage, et pour moi mauvais signe : ce levrier vous accueille déjà comme roi d'Angleterre que vous serez, et moi je serai déposé [1].... Le duc en eut une grande joie, et Richard prisonnier le suivit à Chester aux acclamations de l'armée rebelle et triomphante.

Henri, après avoir convoqué les lords et les communes, se dirigea sur Londres, et Richard, exposé en chemin aux outrages de la populace, fut conduit à la Tour. Là, aucun effort ne fut épargné pour arracher de lui une renonciation à sa couronne. Il céda enfin à la violence et aux menaces, et signa son abdication : on dit même qu'il ôta son anneau et qu'il le mit au doigt de son vainqueur. Le lendemain, en présence des Etats de la nation, assemblés à Westminster [2], lecture fut donnée de la résignation du monarque. Lancastre voulait davantage, il

Captivité de Richard II. Son abdication. (1399)

1. Froissard, *Chroniques*, ibid.

2. M. Hallam a remarqué que les formes de la constitution furent observées avec le même soin dans la révolution de 1399 que dans celles de 1688. « Les communes, dit-il, n'élurent point d'orateur; les chambres réunies ne prirent point le titre de parlement, mais seulement celui d'États du royaume. (*L'Europe au moyen âge*, chap. VII ; *Histoire de la constitution d'Angleterre*, 3e partie.)

voulait qu'une révolution si complète fût au moins sanctionnée par l'apparence du droit. Il avait fait dresser contre Richard, en trente-trois articles, un acte d'accusation, et cet acte fut produit, par son ordre, devant les deux chambres. L'évêque de Carlisle fut le seul qui, dans ce moment suprême, prit la défense de son roi malheureux dans une assemblée dévouée tout entière à son rival, et Richard, déclaré coupable sur tous les points, fut solennellement déposé.

Le trône, en admettant qu'il eût été loyalement vacant, eût appartenu par la loi de l'hérédité, aux descendants de Lionel, troisième fils d'Edouard III. Henri de Lancastre le revendiqua cependant pour lui-même : il se leva, et après s'être signé au front et sur la poitrine, il dit : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi, Henri de Lancastre, je réclame le royaume d'Angleterre et la couronne, avec toutes ses appartenances et dépendances, comme descendant en ligne directe par le sang du bon seigneur le roi Henri III, et comme y ayant aussi droit, parce que Dieu, dans sa grâce, m'a envoyé pour le recouvrer, le dit royaume étant sur le point de tomber en ruine, faute d'être bien gouverné, et par suite de la violation des bonnes lois[1]. »

Avénement de Henri de Lancastre au trône d'Angleterre. (1399)

Il fit voir ensuite, et sans doute en confirmation de son droit, le sceau royal et l'anneau de Richard, et fut proclamé son successeur par les deux chambres[2]. L'arche-

1. Rot. parl., III, 422, 423.

2. Selon Froissard, cette grande scène fut rendue plus dramatique par la présence du roi Richard : « Il fut mis, dit-il, hors de la tour, et vint en la salle ordonné et appareillé comme roi, en mantel ouvert, tenant le sceptre en sa main, et la couronne dont il avait été couronné sur son chef et ne fut accom-

vêque de Cantorbéry le conduisit au trône. Henri, avant de monter à cette place usurpée, s'agenouilla sur les marches et pria. Il se leva au bruit des acclamations des lords et des communes, et, commandant le silence, rendit grâce à Dieu et aux assistants, et promit de gouverner selon les lois : « Je ne veux pas, dit-il, que personne puisse penser que j'entende régner par voie de conquête et priver qui que ce soit de son héritage, hormis ceux cependant qui ont agi contre le vœu général et le bien du royaume[1]. » C'est ainsi qu'en invoquant la modération et la justice, il précipita du trône le légitime possesseur et y monta lui-même : usurpation fatale et source des guerres sanglantes qui désolèrent l'Angleterre durant le xv[e] siècle, sous le nom de la *Guerre des deux Roses*.

pagné de personne quand il parla ainsi : « J'ai été roi d'Angleterre, duc d'A- » quitaine et sire d'Irlande vingt-deux ans, lesquelles royauté, seigneurie, » sceptre, couronne et héritage je résigne, purement et quittement, à mon » cousin Henri de Lancastre, et le prie en la présence de tous qu'il prenne le » sceptre... » et assez tôt après Richard de Bourdeaux retourna d'où il était issu. » (*Chron.*, c. LXXVII.) Les autres historiens, et en particulier le moine d'Evesham qui entre à ce sujet dans de grands détails, soutiennent avec plus de vraisemblance, que Richard n'était point présent et qu'il fut seulement donné lecture de sa résignation.

1. Il descendait de Henri III dans les deux lignes :

Henri III.

Edouard I[er], roi.		Edmond, comte de Lancastre.
Edouard II, roi.		Henri, comte de Lancastre.
Edouard III, roi.		Henri, duc de Lancastre.
Jean de Gand, duc de Lancastre.	—	Elisabeth, duchesse d'Exeter.
Philippa, reine de Portugal.	Henri IV.	Blanche, duchesse de Lancastre.

Richard, détenu au château de Pontefract, devint un objet d'appréhension pour son vainqueur, et survécut peu à sa déchéance. Son règne agité nous offre un des plus frappants exemples des maux qu'engendrent les minorités des rois dans une société mal assise. Ce prince, doué par la nature d'intelligence et de courage, aurait eu peut-être un règne prospère et glorieux, s'il fût monté sur le trône mûri par l'âge et par l'expérience : mais roi presque au sortir du berceau, entouré, dès son enfance, d'oncles avides et ambitieux, uniquement occupés de se grandir à ses dépens, il devint, sous l'empire des circonstances, ombrageux, dissimulé, vindicatif; il apprit de ses proches à s'élever au-dessus des lois, à braver la justice; il employa, pour s'affranchir d'eux et pour s'en venger, la violence à laquelle ils avaient eu recours contre lui-même, et lancé sur cette pente, il ne s'arrêta plus jusqu'à l'abîme.

Cette époque fut pour l'Europe presque entière un âge de ténèbres et de crimes. En Angleterre, tous les ordres de la nation s'entrechoquaient confusément, invoquant le droit au moment même où ils le foulaient aux pieds : les parlements n'avaient encore aucune force réelle, empruntée par eux à la légalité; ils n'étaient souvent que des instruments presque passifs dans la main des rois ou des princes de leur sang, qui leur disputaient le pouvoir. La morale, bannie de la société civile ou politique, l'était aussi trop souvent de la société religieuse, et les pouvoirs qui avaient été déférés au chef de l'Eglise, pour le bien spirituel de l'humanité, étaient détournés de leur objet et employés par lui à l'accroissement de sa propre fortune temporelle. De

nombreux sujets de plaintes s'élevaient de toutes parts et dans les divers ordres de la nation, contre l'ambition et la cupidité de la cour pontificale maintenant divisée. Le pape, disait-on, avait usurpé la collation de presque tous les bénéfices contre les droits du souverain, des chapitres et des patrons. Chaque jour, et malgré les défenses les plus formelles des rois, il mettait en œuvre quelque nouveau moyen pour se rendre maître de toutes les collations dans le royaume, tantôt en transférant arbitrairement sur un autre siége ou dans un autre lieu le possesseur d'un siége épiscopal ou d'un bénéfice, tantôt en conférant les évêchés et les autres bénéfices avant qu'ils ne fussent vacants par la voie de *provisions* qu'il accordait par avance, et ceux qui se trouvaient ainsi pourvus avant le temps et qu'on nommait *proviseurs*, étaient la plupart des Italiens, parents, amis ou créatures du pontife ou des cardinaux. Les Anglais se plaignaient amèrement que des étrangers fussent ainsi mis en possession de biens et de dignités qui auraient dû n'appartenir qu'à des nationaux; ils supportaient avec impatience que le pape s'emparât des premiers fruits de tous les bénéfices; que, sous prétexte d'une croisade ou sous le nom de dons volontaires, il levât des taxes fréquentes qui épuisaient d'argent le royaume, et qu'en annulant tous les appels portés à la cour de Rome, il obligeât les particuliers, dans une multitude de cas, à des frais ruineux et inutiles. Deux statuts importants avaient été rendus sous Edouard III, pour combattre de semblables abus : le premier interdisait les *provisions* sous des peines sévères; le second, qui fut appelé PRÆMUNIRE, ordonnait

Abus de pouvoirs de la cour romaine.

Statut de Præmunire.

que si quelque sujet du roi portait dans une cour étrangère des causes dont la connaissance appartînt aux juges royaux, il serait puni par l'emprisonnement et la confiscation. Ces deux statuts furent renouvelés sous le règne de Richard; mais ils n'apportèrent à un mal si invétéré qu'un remède temporaire et insuffisant. A tous ces abus, se joignait le fléau du grand schisme dont l'Église était encore déchirée. Telles furent les principales causes qui aidèrent aux progrès naissants d'une réformation religieuse, dont Wycleff jeta les premières semences en Angleterre.

Prédications de Wycleff. Sa doctrine.

Cet hérésiarque célèbre était entré dans les ordres sous Edouard III, qui lui donna une prébende dans l'église collégiale d'Aust et la cure de Lutterworth. A la mort de ce prince, et durant la minorité de Richard II, Wycleff, protégé par le puissant duc de Lancastre, combattit les exactions de la cour romaine qui, par ses taxes sur les biens d'Église, ses réserves et ses collations de bénéfices, retirait de l'Angleterre des sommes énormes. Il s'éleva aussi avec force contre le luxe et les biens d'une partie du clergé et, sans se séparer effectivement de l'Eglise romaine, il prêcha un culte fondé sur le développement intérieur et moral, plus que sur des pratiques toutes cérémonielles. Sa doctrine avait de grands rapports avec celle de l'Eglise fondée par les pauvres de Lyon et les Vaudois dans quelques obscures vallées des Alpes et aussi avec celle que prêcha, deux siècles plus tard, Martin Luther. Comme lui, Wycleff niait la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie et faisait appel à l'Evangile contre l'autorité traditionnelle de l'Eglise; sa doctrine

enfin était subversive de la puissance ecclésiastique, puisqu'il subordonnait l'autorité des membres du clergé, même pour l'administration des sacrements, à la sainteté de leur vie, à la pureté de leurs mœurs. Il considérait les richesses dans l'Eglise comme la source de toute corruption, il voulait qu'elle se dépouillât de ses biens immenses, et il demandait que la collation des bénéfices temporels fût transférée des évêques aux laïcs. Il prêchait surtout d'exemple, vivant lui-même dans une pauvreté volontaire, d'une vie simple et ascétique. Il envoyait ses disciples de ville en ville, de comté en comté, sous le nom de *pauvres prêtres* et sous un costume d'une extrême simplicité, prêchant l'Evangile dans les églises, dans les cimetières, au milieu des marchés et des foires, bravant les défenses des évêques et entraînant la foule. Wycleff fut traduit deux fois au tribunal de ses supérieurs ecclésiastiques et deux fois, grâce à l'appui de Lancastre, il échappa impuni; mais son protecteur s'effraya enfin de la témérité de ses opinions et lui retira en partie son appui. La doctrine de Wycleff fut condamnée à Oxford et il fut expulsé lui-même de l'université. Il vécut encore une année, et la maladie qui l'emporta, dans la soixantième année de son âge, déroba son corps aux souffrances du supplice, mais non à l'échafaud [1].

Wycleff composa de nombreux ouvrages théologiques et fit une traduction de la Bible en langue anglaise.

1. Le concile de Constance, qui termina le grand schisme d'Occident par l'élection du pape Martin V, condamna la doctrine de Wycleff et ordonna que ses restes fussent déterrés et livrés aux flammes. Cette sentence fut exécutée en Angleterre plus de trente ans après la mort du *réformateur*.

Ses écrits, transportés en Bohême et avidement lus, y portèrent les germes de la sanglante guerre des Hussites; ses disciples, nommés *Lollards*, s'y multiplièrent rapidement en Angleterre, où ils eurent, durant plus d'un siècle, de cruelles persécutions à subir. Ses écrits circulèrent malgré les prohibitions les plus rigoureuses, et sa doctrine, sourdement répandue dans les classes intelligentes et laborieuses de la nation, jeta les premières semences de la réformation du XVI[e] siècle : « Mais au XIV[e], dit un célèbre historien protestant, qui a rendu un éclatant hommage aux bienfaits du catholicisme durant le moyen âge, le triomphe prématuré des disciples de Wycleff eût été, très-probablement, malgré la pureté de leur vie, très-funeste à la religion et aux mœurs. Il était inutile de présenter aux hommes l'Écriture sainte comme l'unique règle de leur vie, à une époque où un si petit nombre était en état de la lire. Les masses ignorantes qui, avant l'invention de l'imprimerie, auraient secoué le joug du saint-siége, eussent été bientôt forcées d'en accepter aveuglément un autre. On peut juger par la facilité avec laquelle on vit, même au XVI[e] siècle, des populations entières, attachées aux pas de quelques sectaires fanatiques, d'un Matthias et d'un Jean de Leyde, de ce qui fût advenu, deux siècles plus tôt, à une époque relativement fort obscure, et le christianisme, jeté prématurément dans une voie nouvelle, aurait aisément pu dégénérer en une superstition licencieuse et sanguinaire [1]. »

1. Macaulay, *History of England fran the accession of James II*, c. 1.

CHAPITRE III.

AVÈNEMENT DE LA MAISON DE LANCASTRE. — RÈGNE DE HENRI IV ET DE HENRI V. — SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS. — CONQUÊTE DE LA FRANCE.

1399 — 1422

I

Règne de Henri IV, dit Bolingbroke.

1399-1413.

Difficultés du nouveau règne

Tous les maux qu'entraîne avec elle l'usurpation du sceptre [1] se montrèrent dès le début du nouveau règne : tentatives du parti vaincu et légitime renouvelées sans cesse, éternelles comme le droit; avidité insatiable dans les complices de l'usurpation; crainte anticipée de la défection suggérée par le souvenir même des services rendus dans une mauvaise cause; obligation de satis-

1. Shakespeare les a décrits en termes énergiques dans la tragédie de *Henri IV* :

. . . . Heaven knows my son
By what by-paths, and indirect crook'd ways
I met this crown; and I myself know well,
How troublessome it sat upon my head, etc., etc.
. . . .
. . . .
. . . . .it seem'd in me
But as an honour snatch'd with boisterous hand;
And I had many living to upbraid
My gain of it by their assistances, etc., etc.

(Act. IV, Sc. IV.)

faire, avec des ressources limitées, des prétentions sans bornes, de donner sans mesure ou de frapper sans relâche; nécessité, enfin, d'étouffer à tout prix le foyer de sédition qu'on alluma soi-même, de détourner le péril des discordes civiles par la guerre extérieure, d'échapper à une calamité en en créant une autre; telles furent les difficultés immenses du règne de Henri IV, premier prince de la maison de Lancastre qui ait porté la couronne dont l'héritier, selon l'ordre de primogéniture, était Edouard Mortimer, comte de March, alors âgé de dix ans, et descendant, par les femmes, de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Edouard III [1]. Henri IV eut ainsi à lutter pendant neuf années, et presque sans trêve, contre les complots, les rébellions ouvertes et les attaques de l'étranger : mais son génie grandissait par les obstacles; non-seulement il surmonta tous ses ennemis et garda sa couronne, il la transmit intacte à sa postérité.

Accord du roi et du parlement.

Le roi et son nouveau parlement se donnèrent des gages d'un appui dont ils avaient réciproquement besoin. La nécessité força ainsi Henri IV, et après lui les successeurs de sa race, à étayer leur pouvoir sur l'autorité parlementaire qu'ils essayèrent d'opposer aux principes de la succession héréditaire en ligne directe.

1. Ce jeune prince ne revendiqua jamais son titre à la couronne et demeura fidèle aux princes de la maison de Lancastre; il mourut sans postérité : à sa mort, ses droits passèrent à sa sœur Anne Mortimer, femme de RICHARD D'YORK, duc de Cambridge, descendant d'Edouard Langley, duc d'York, quatrième fils d'Edouard III. Il importe d'arrêter dès à présent les yeux sur cette courte généalogie de la maison rivale de celle de Lancastre, afin de comprendre plus tard l'origine de la sanglante querelle si fameuse dans l'histoire sous le nom de GUERRE DES DEUX ROSES, ou des deux maisons de Lancastre et d'York.

Acles importants du parlement.

Le parlement révoqua tout ce qui avait été fait dans l'assemblée tenue à Shrewsbury en 1397 et 1398 pour étendre la prérogative royale au delà des bornes ordinaires; il annula les procédures illégales contre le duc de Glocester et les comtes de Warwick et d'Arundel : les cinq lords appelants contre eux furent punis par la confiscation de leurs biens et de leurs honneurs, et leurs partisans ayant allégué que Richard avait usé de contrainte à leur égard, le parlement en prit occasion de faire un acte par lequel il déclarait qu'à l'avenir la contrainte ne serait pas une excuse légitime pour justifier des actions contraires aux lois. Ce parlement rendit quelques autres statuts dont l'utilité fut généralement reconnue : il défendit aux barons de faire porter à leurs vassaux des livrées distinctes qui, multipliant dans le pays les signes de ralliement pour les familles ennemies, était un danger permanent pour la paix publique; il annula les concessions, fréquentes sous le dernier règne, des terres sur lesquelles la couronne n'avait aucun droit; il limita de nouveau pour l'avenir les cas de haute trahison à ceux qui avaient été établis par Edouard III, et abolit les appels des particuliers au parlement assemblé, arme meurtrière dont ils faisaient usage tour à tour dans chaque parti, pour obtenir des sentences de mort contre leurs adversaires; le parlement, enfin, favorisa le commerce extérieur et rendit un statut favorable aux étrangers qui approvisionnaient le royaume [1].

1. Ce statut existait auparavant, mais les marchands de poissons de Londres, pour maintenir leur monopole, en avaient obtenu la révocation.

En mettant de justes bornes aux prérogatives de la couronne, le parlement fit, d'autre part, tout ce qui était en son pouvoir pour donner satisfaction au monarque et pour affermir le sceptre dans sa famille : il couvrit d'une amnistie générale tous ceux qui, dans les derniers troubles, avaient pris les armes pour la maison de Lancastre; il reconnut pour prince de Galles Henri de Monmouth, fils aîné du roi, et enfin, pour affermir la couronne du monarque contre de légitimes terreurs, il fut décrété par les lords spirituels et temporels que Richard, voué à un emprisonnement perpétuel, serait mis au secret le plus absolu, sous bonne garde, dans une place peu fréquentée [1].

Conspiration. Révolte armée. (1400)

De toutes parts ses partisans s'agitaient et conspiraient, et le premier complot contre la vie du roi fut tramé par les lords appelants qui avaient poursuivi Glocester, Arundel et Warwick devant le parlement tenu à Shrewsbury, et qui avaient perdu les nouveaux honneurs dont Richard les avait comblés. Les chefs du complot étaient les deux frères utérins du dernier roi, les comtes de Kent et de Huntington, et son cousin-germain le comte de Rutland, fils aîné de ce même duc d'York, qui, régent sous Richard, s'était joint à ses ennemis. Les conjurés invitèrent Henri IV à une fête militaire à Oxford; c'est là qu'ils devaient le frapper. Le duc

1. *Roth. du parlem.*, III, 426. — Les communes ne participèrent point à ces décisions considérées comme judiciaires, mais en même temps, dit sir James Mac-Intosh, on a la preuve incontestable que le roi et les lords reconnaissaient aux communes le droit de concourir au vote des taxes, à la confection des lois et de donner des conseils à la couronne. (Mac-Intosh, *Hist. d'Anglet.*, règne de Henri IV.)

d'York pénétra le complot et le dévoila : Rutland, son fils, se croyant découvert, courut à Windsor acheter son pardon par un aveu. Ses complices, trahis, précipitèrent le mouvement insurrectionnel; ils prirent les armes, proclamèrent Richard II qu'on croyait caché en Écosse, et, ayant réuni des forces considérables, ils tentèrent d'enlever le roi à Windsor. Henri échappa aux rebelles, rassembla vingt mille hommes, et marcha droit à l'ennemi. Les conjurés se replièrent vers l'ouest et campèrent sous les murs de Cirencester, tandis que leurs chefs s'étaient logés dans la ville. Le maire, durant la nuit, souleva contre ceux-ci les habitants; deux d'entre eux, les comtes de Surrey et de Salisbury, furent pris et sur-le-champ décapités. A ce bruit une terreur panique s'empara de l'armée rebelle qui prit la fuite et se dispersa. Beaucoup de conjurés de marque furent arrêtés et portèrent leurs têtes sur l'échafaud, et, pour ôter tout prétexte dans l'avenir à de semblables tentatives, la mort de Richard fut secrètement résolue [1].

Nul ne savait s'il était mort ou vivant, et le plus profond mystère enveloppait sa retraite lorsqu'un jour on vit un cortége funéraire sortir des murs de Ponte-

1. Si fut dit au roi : « Sire, tant que Richard de Bourdeaux vit, vous ni le pays ne serez en sûr état. » Le roi répondit : « Je crois que vous dites vérité, mais tant qu'à moi, je ne le ferai mourir et lui tiendrai son covenant (promesse) tant que apparent me sera qu'il m'aura fait trahison. » Ses chevaliers répondirent : « Il vous vaudrait mieux être mort que vif, car tant que les Français le sauront en vie, ils s'efforceront toujours de vous guerroyer, et auront espoir de le retourner encore en son état à cause qu'il a la fille du roi de France. » Le roi d'Angleterre ne répondit point à ces propos et se départit de là, et les laissa en la chambre parler ensemble : il alla à ses fauconniers, mit un faucon sur son poing et s'oublia à le paître. (Froissard, *Chroniques*, c. LXXXI.)

Mort de Richard II. (1400)

fract : c'était le corps du dernier roi porté en grande pompe à Londres, dans la cathédrale de Saint-Paul, où, durant deux jours, il fut exposé, le visage découvert, aux regards du peuple. On ne sut jamais avec certitude de quelle manière il avait succombé : le bruit se répandit qu'il avait péri dans sa prison sous les coups d'un chevalier du roi, Pierre d'Exton, et de huit assassins, après en avoir abattu trois à ses pieds : une autre version, et peut-être la plus probable, est qu'il mourut de faim [1]. On lui fit à Westminster de pompeuses funérailles, Henri IV y assista, et suivit le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Richard avait été accusé par ses ennemis de manquer des vertus belliqueuses de sa race. Son successeur résolut de ne point encourir le même reproche, et sa politique d'ailleurs, tendait, comme on l'a dit, à détourner vers l'extérieur les passions turbulentes de ses sujets. Mais, de ce côté aussi, sa couronne fut plusieurs fois dans un grand péril. Il avait, en arrivant au trône, confirmé la trêve avec la France où régnait l'infortuné roi Charles VI, sous la tutelle de ses oncles, et la première guerre sérieuse qu'il eut à soutenir fut avec l'Ecosse. Le nouveau souverain de ce royaume, Robert III, n'ayant pu obtenir de lui un

1. Peu de faits autant que la mort de Richard II ont partagé les historiens. Les uns, tels que Fabian Hayward, le moine de Saint-Denis et plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi, de l'un desquels M. Buchon a fait un curieux extrait (Chron. nat., t. XXV), font mourir Richard de la main de sir Pierre d'Exton ; d'autres, Walsingham, le moine d'Evesham, Gower, etc., attribuent sa mort au chagrin et à l'abstinence volontaire : enfin, selon Hardyng, Fortescüe, Polydore Virgile, Stow et plusieurs autres, ses gardiens le firent mourir de faim.

transfuge de marque, lui déclara la guerre; Henri le prévint : son armée pénétra dans le pays, s'avança jusqu'à Edimbourg, puis revint mettre l'Angleterre elle-même à l'abri des insurrections des Ecossais. Cette première campagne fut sans résultat, et déjà un danger plus grand menaçait Henri IV sur les frontières de l'ouest.

Guerre avec l'Ecosse.

(1401)

Les Gallois s'étaient soulevés à l'appel d'Owen Glendover, qui se disait issu de leurs anciens princes et qui, à la suite d'une querelle avec un de ses puissants voisins, lord Grey, furieux d'un prétendu deni de justice du roi, jura de se venger et d'affranchir son pays. Les bardes gallois reparurent, appelèrent de toutes parts les indigènes aux armes, annonçant Owen Glendover comme celui qui devait rendre aux enfants des Kymris la couronne de Bretagne; ils le proclamèrent roi et le peuple de Galles accourut en foule sous sa bannière. Henri IV tenta en vain d'étouffer l'insurrection et conduisit en personne plusieurs armées contre les rebelles. Glendover fut vainqueur dans beaucoup de combats; ses succès furent si éclatants et si nombreux, qu'on les attribua, dans les croyances populaires, à un commerce avec les démons [1]. Une foule d'hommes d'un rang illustre tombèrent dans ses mains et il compta parmi eux lord Grey, son ennemi personnel, et lord Edmond Mortimer, oncle du jeune comte de March, prétendant à la couronne d'Angleterre et dont Henri, pour cette cause, refusa d'acquitter la rançon.

Révolte des Gallois. Succès d'Owen Glendover.

1. Walsingham, 406, 407. — Le contemporain Hardyng, dans sa chronique versifiée, a été aussi l'interprète de cette opinion du vulgaire.

La guerre cependant continuait encore avec l'Écosse, à l'avantage des Anglais, sous le commandement des deux Percy, le comte de Northumberland et son fils, le vaillant Hotspur, gardien des marches du nord et de l'ouest. Une bataille décisive fut livrée à Homildon entre les deux armées et gagnée, comme tant d'autres, par l'habileté supérieure des archers anglais. Douglas, l'un des chevaliers les plus renommés de la chrétienté, commandait les Écossais et tomba aux mains d'Hotspur, pour qui cette victoire fut à la fois la plus glorieuse et la dernière. Northumberland, son père, son oncle Worcester et lui-même, étaient par leur nom, par leurs alliances, par leurs grandes charges, plus puissants que le roi dans les provinces qu'ils gouvernaient; ils nourrissaient une ambition plus haute encore que leur fortune et supportaient impatiemment d'obéir à celui qu'ils avaient couronné. Le premier symptôme de rupture éclata au sujet des prisonniers faits par eux à Homildon et que le roi réclama comme siens. Henri IV avait accru leur ressentiment en refusant d'acquitter la rançon de Mortimer, prisonnier d'Owen Glendover, proche parent des Percy et oncle du Prétendant. Les Percy, dès lors, résolurent de le renverser du trône où ils l'avaient élevé; ils rendirent la liberté à Douglas, sous la condition qu'il combattrait avec eux contre Henri et une ligue redoutable se forma entre les Écossais, les Gallois et les insurgés d'Angleterre. Le vénérable Scrope, archevêque d'York, approuva l'entreprise. Ils allaient, disait Hotspur, rendre la couronne à Richard II si, comme le bruit s'en répandait, ce prince vivait encore, ou à son

Défaite des Écossais à Homildon. (1402)

Révolte des Percy. Ligue contre Henri IV. (1403)

défaut au jeune comte de March, son légitime héritier [1]. Jamais Henri IV ne s'était vu dans un si pressant péril, et il marcha en personne avec le prince de Galles, son fils, au-devant de l'ennemi. Les deux armées se rencontrèrent près de Shrewsbury. Hotspur et Douglas commandaient les confédérés et le premier, avant de combattre, publia contre le roi un sanglant manifeste où il lui reprochait d'avoir assassiné le roi Richard, puis enlevé la couronne au légitime héritier, et enfin d'avoir violé malgré ses serments, les franchises électorales et les priviléges des communes.

Hotspur avait projeté de terminer cette guerre d'un seul coup en frappant Henri lui-même; son dessein fut pénétré et plusieurs guerriers anglais prirent des armes toutes semblables à celles du roi. Douglas, lancé au plus fort de la mêlée, avait déjà abattu trois de ces guerriers, lorsque le roi véritable se présenta à ses yeux : il s'élança

Bataille de Shrewsbury. (1403)

1. L'inconstance populaire a été, à cette occasion, supérieurement décrite dans ces vers de Shakespeare :

The common wealth is sick of their own choice,
Their over-greedy love hath surfeited :
An habitation giddy and unsure
Hath he, that buildeth on the vulgar heart.
. . . .
. . . . . What trust is in these times?
They that when Richard liv'd would have him die,
Are now become enamour'd on his grave :
Thou that threw'st dust upon his goodly head,
When through proud London he came sighing on
After the admired heels of Bolingbroke,
Cry'st now; *o earth yield us that king again*
And take thou this! ô thoughts of me accurst!
Past, and to come, seem best; things present worst.
(*Second part of king Henry IV*, act. I, sc. 3.)

sur lui, tua son porte-étendard, sir Thomas Blunt, et allait porter à Henri le coup fatal, quand le prince de Galles accourut, dégagea son père et fit Douglas prisonnier. Une flèche atteignit en même temps Hotspur dans la mêlée et lui traversa le cerveau; il tomba mort. Privée de ses deux vaillants chefs, l'armée confédérée prit la fuite et se dispersa. Cette journée affermit la couronne sur la tête de Henri IV.

Glendower prolongea la guerre dans l'ouest où il obtint encore pour son compte des succès éclatants. Il envoya, comme un prince souverain, proposer une alliance offensive et défensive au roi de France, Charles VI, et un corps d'armée français passa la mer et combattit pour sa cause. Cette lutte continua plusieurs années et ne fut terminée que par les efforts héroïques du vaillant prince Henri, fils aîné du roi, qui parvint à réduire le pays à l'obéissance et à reléguer Owen Glendower dans des montagnes inaccessibles où il se défendit encore sous son règne et continua en obscur partisan, une guerre commencée en prince et en monarque.

De nombreuses exécutions avaient suivi le succès des armes royales, la révolte cependant n'était pas éteinte et l'espoir de la vengeance en rallumait les brandons. Le comte de Northumberland, retenu dans le nord durant la rébellion de son fils Hotspur, n'avait point marché avec lui contre le roi; il avait appris, en frémissant de douleur, que son fils était mort et que l'ignominieux supplice des traîtres avait été infligé à son cadavre. Il n'éclata point encore et accusé de complicité avec les rebelles, il fut condamné à l'amende pour fait de désobéissance et non de rébellion. Mais, deux ans plus tard,

il se ligua avec le comte de Nottingham, fils du duc de Norfolk, et avec l'archevêque d'York qui tous deux avaient un deuil de famille à venger. Ceux-ci prirent les armes sans attendre que Northumberland ait pu les rejoindre. L'archevêque publia contre le roi un sanglant manifeste, où il était dit qu'ils s'avançaient pour venger le roi Richard, cruellement mis à mort d'une manière ignominieuse et inconnue, après avoir été tourmenté durant quinze jours par le froid, la soif et la faim [1]. Ils demandaient que les abus fussent réformés et que le trône fût rendu au comte de March, l'héritier légitime. Le comte de Westmoreland atteignit à Shipton, près d'York, les rebelles commandés par Nottingham et par l'archevêque. Il eut recours à la ruse pour isoler ceux-ci de leur armée, il les fit prisonniers l'un et l'autre et les livra au roi qui, après un jugement dérisoire, les fit tous deux décapiter. Scrope est le premier archevêque qui, en Angleterre, ait porté la tête sur un échafaud. Le pape Grégoire XII, en apprenant sa mort, s'indigna de la violation des priviléges du clergé et excommunia tous ceux qui s'en étaient rendus coupables. Henri, pour se justifier, envoya au souverain pontife l'armure que le prélat portait à Shipton et lui envoya demander, comme autrefois les frères de Joseph à leur père : « Voyez, si c'est ici la robe de votre fils. » Grégoire XII répondit : « Je ne sais si c'est la robe de mon fils, mais je sais qu'une bête féroce l'a dévoré. »

Supplice de l'archevêque d'York. (1405)

Au bruit de la mort de ses complices, Northumberland avait fui en Ecosse, se dérobant à la colère du vainqueur.

1. Whast., *Anglia sacra*, II.

Deux ans plus tard, il tenta un dernier effort, reparut en armes dans le comté d'York et fut tué en combattant.

Troubles en Ecosse.

Henri IV obtint vers la même époque un avantage inespéré sur le roi d'Ecosse, Robert III. Ce prince, doux de caractère, mais faible d'esprit, ne régnait que de nom et laissait l'administration entre les mains du duc d'Albany, son frère. Celui-ci tenta de faire passer la couronne sur sa tête, au préjudice de ses neveux; il confina l'aîné, David, dans une prison où il le fit lentement mourir de faim. Le vieux roi épouvanté, se sentant trop faible pour protéger la vie de Jacques, le plus jeune, à peine âgé de neuf ans, l'embarqua pour la France, afin de l'y mettre en sûreté en le confiant à une puissance amie. Le bâtiment qui le portait fut pris par les Anglais et l'enfant royal, conduit à Londres, y fut retenu prisonnier par Henri IV. Robert III descendit au tombeau consumé de chagrin; son frère gouverna le royaume et Henri IV tint celui-ci constamment en échec et dans sa dépendance, en le menaçant de soutenir les droits du légitime héritier qu'il tenait en ses mains.

Les hostilités reprises un moment avec la France furent presque aussitôt suspendues et demeurèrent assoupies durant la plus grande partie de ce règne. Ce fut une des faveurs signalées de la fortune pour Henri IV, que l'abaissement de la monarchie française à cette époque, par suite de la démence du roi Charles VI et de la querelle acharnée des partis d'Orléans et de Bourgogne qui ensanglantèrent le royaume, le couvrirent de ruines et le livrèrent plus tard sans défense à ses ennemis. Henri persévéra dans sa politique pacifique avec la France, aussi longtemps qu'il eut à réprimer à

l'intérieur les insurrections qu'elle excitait, il intervint ensuite dans les troubles civils de ce pays et fit passer en Normandie un corps d'armée pour soutenir le duc de Bourgogne contre le parti d'Orléans[1].

Ce roi, si heureux dans ses entreprises, expiait les actes coupables qui l'avaient élevé au trône, par des remords peut-être, mais surtout par des inquiétudes mortelles qui ne l'abandonnèrent point jusqu'au dernier jour, et auxquelles on attribua l'invasion d'une maladie cutanée dont il souffrait cruellement et qui imprima sur son visage des traces hideuses : il était sujet aussi à de fréquentes attaques d'épilepsie, et son corps, prématurément brisé, portait, dans la vigueur de l'âge, l'empreinte anticipée de la vieillesse. Terreurs du roi.

Ses dernières années furent encore empoisonnées par la vie licencieuse de son fils aîné, et par les craintes que lui inspirait son ambition. Une anecdote que nous a conservée Monstrelet, nous révèle quelques traits de l'esprit ombrageux de ce prince et de ses perpétuelles angoisses. Un jour, après une attaque d'apoplexie, et quand, selon l'apparence, chacun le croyait mort, son fils emporta dans une chambre voisine la couronne qui, selon la coutume, était placée sur un coussin à côté du lit royal. Le roi, revenant à lui, et ne voyant plus cette couronne, objet trop cher de ses préoccupations cons-

1. Le chroniqueur contemporain Hardyng nous a conservé un trait qui fait honneur aux deux chefs de cette expédition, sir John Grey et sir Richard Umfreville. Le duc de Bourgogne ayant ordonné de mettre à mort les prisonniers, les capitaines anglais désobéirent à cet ordre sanguinaire, mirent leurs troupes en bataille et se dirent résolus à mourir avec leurs captifs plutôt que de souiller leurs mains de leur sang. (*Chroniq.* d'Hardyng.)

tantes, cause fatale de ses cuisantes peines et de ses joies coupables, demanda ce qu'elle était devenue, et apprenant que le prince l'avait emportée, il le fit appeler et lui adressa des paroles sévères. Adouci bientôt par ses réponses empreintes de respect et de filiale tendresse, il lui dit, en soupirant : « Hélas, mon fils, quel droit penses-tu avoir à la couronne, quand tu sais que ton père n'en avait point? » — « Sire, répondit le jeune prince, vous l'avez conquise avec l'épée, et par l'épée je la conserverai. » Après une pause le roi répliqua : « Bien mon fils, fais ce que tu jugeras le meilleur; j'en laisse l'évenement à Dieu et j'espère qu'il fera miséricorde à mon âme [1]. »

Mort de Henri IV (1413)

Sa politique.

Henri IV mourut le 20 mars 1413, à l'âge de 46 ans et dans la quatorzième année de son règne. L'histoire ne peut lui refuser les talents du rang suprême, et son règne, quoique rempli d'agitation et de violence, ne fut pas inutile aux progrès de la liberté. Roi par le seul fait d'une révolution victorieuse, vivant au milieu des rébellions dont lui-même avait donné l'exemple le plus dangereux : ayant d'ailleurs tout à redouter d'une noblesse ambitieuse et toujours turbulente, il reconnut la nécessité d'adopter des principes populaires, de s'appuyer sur les communes dont l'influence grandit rapidement à cette époque, et d'élever l'autorité parlementaire d'où dérivait la sienne. Les princes de sa maison défendirent comme lui des principes qui étaient la sauvegarde de leurs droits, quoique leurs actes personnels, considérés

1. Monstrelet, *Chroniques*. Cette anecdote a fourni à Shakespeare le motif d'une de ses plus belles scènes.

dans leurs motifs et dans leurs résultats, ne fussent point supérieurs à ceux de leurs rivaux. Le droit du parlement à voter l'impôt était, à cette époque, comme aujourd'hui, le principe légal de la constitution. Les communes, sous Henri IV, spécifièrent toujours l'emploi de chaque subside, et nommèrent, à cet effet, des trésoriers qu'elles déclarèrent inviolables : elles obtinrent de présenter verbalement leurs pétitions qui auparavant devaient être rédigées par les juges et revêtues de formes légales et embarrassantes. La désignation ou l'élection au parlement des chevaliers de comté, que la coutume avait attribuée aux schériffs, fut reconnue comme le droit des francs-tenanciers de chaque localité [1]. Une pétition très-hardie, provoquant une réforme complète, fut présentée au roi en l'année 1406, la huitième de son règne : elle imposait à Henri IV, entre autres obligations gênantes, celle de ne gouverner que de l'avis d'un conseil permanent dont les membres juraient d'observer et de défendre les institutions établies ou modifiées par le parlement : le roi sentait alors son trône ébranlé, et il crut devoir donner son adhésion a tous les articles de cette pétition célèbre, quelque humiliants qu'ils fussent pour sa fierté, et l'ombre de Richard, dit sir Henri Hallam, aurait pu se réjouir en voyant son mortel ennemi plus rigoureusement traité par le parlement qu'il ne l'avait été lui-même [2].

Progrès des communes sous son règne.

Pétition hardie.

1. On n'a pas encore établi sur des preuves certaines, la limite exacte dans laquelle s'exerçait le droit d'élection. M. Hallam est porté à croire qu'il fut quelquefois exercé par tous les hommes libres, présents à la cour du comté. (*L'Europe au moyen âge*, c. VII.)

2. Hallam, *ibid.*

Progrès des Lollards.

On vit grandir sous ce règne et surtout dans la classe des petits propriétaires et de la bourgeoisie, un esprit déclaré d'opposition au clergé. La secte des Lollards ou des disciples de Wycleff fit des progrès si rapides que les communes se montrèrent en diverses circonstances, et surtout en ce qui est relatif aux biens d'Eglise, animées de l'esprit de ce grand hérésiarque[1]: ayant reconnu que le clergé possédait un tiers environ des terres du royaume, elle firent deux fois, mais en vain, la proposition hardie d'affecter une grande partie de leurs revenus aux besoins de l'Etat, en rétribuant le clergé diocésain, et l'on vit poindre dès lors les premiers symptômes de la grande lutte, assoupie d'abord et longtemps ajournée, qui finit, deux cent cinquante ans plus tard, par faire triompher simultanément la cause des réformes dans les lois politiques et dans les institutions religieuses du pays.

Conduite du roi avec le clergé.

Henri IV s'était souvenu, sous le règne précédent, de la faveur dont Wycleff jouissait auprès de Jean de Gand, son père, et il avait ouvertement protégé ses disciples : mais lorsqu'il fut roi et qu'il vit autour de lui la rébellion de toute part renaissante, il n'osa affronter la colère du clergé avec lequel il avait contracté en montant sur le trône, et qui avait favorisé son entreprise en la sanctionnant, donnant ainsi à l'usurpation l'apparence du droit. Le clergé, d'ailleurs, était le plus grand propriétaire du royaume, et par la puissance qu'il avait

1. Il a cependant été assez bien établi par le docteur Lingard, contre l'opinion de plusieurs historiens, que les communes, tout en partageant l'opinion de Wycleff sur les biens du clergé, se montrèrent néanmoins dans les premières années de ce règne très-rigoureuses envers ses disciples. Elles changèrent ensuite de langage et demandèrent que des pétitions qu'elles avaient précédemment adressées au roi contre les Lollards fussent rapportées. (*Rot. parlem.*)

dans les conseils de la nation, il neutralisait, en soutenant le trône, les efforts d'une noblesse hostile et toujours menaçante. Henri IV se crut donc obligé de donner des gages à l'Eglise : il fit voir, par les rigueurs où il se porta contre les Lollards, que le zèle religieux était complétement étranger à l'appui qu'il leur avait précédemment accordé, et approuva l'acte cruel *de Heretico comburendo*, par lequel tout individu que l'évêque déclarait hérétique obstiné ou relaps, était livré au magistrat du lieu pour être brûlé. Plusieurs buchers furent allumés sous son règne et sous celui de Henri V, son fils, et parmi ceux qui souffrirent à cette époque pour leur foi, le plus célèbre est sir John Oldcastle, lord Cobham, vaillant chevalier, qui se comporta devant ses juges ecclésiastiques, comme il l'avait fait longtemps en face des ennemis de son pays, et qui fut condamné au feu pour avoir soutenu que le pain de l'autel, après la consécration, est tout ensemble encore du pain et aussi le corps de Jésus-Christ [1]. Les Lollards, poussés à la révolte par la persécution, s'insurgèrent, ils parurent en armes en divers endroits : ils se vantaient, dit-on, d'avoir cent mille épées à tirer pour la délivrance d'Oldcastle, et l'on prétendit qu'ils voulaient, après avoir aboli la royauté, fonder la république sous sa présidence. Ces derniers projets, qu'on leur imputa pour les rendre plus odieux, ne sont peut-être que de vagues suppositions, et il est douteux que leur nombre, à cette époque, leur ait

Statut contre l'hérésie.

Condamnation de lord Cobham.

1. Oldcastle s'évada avant le jour fixé pour son exécution et trempa dès lors dans de criminelles entreprises, poussant les Lollards à une révolte ouverte. Il fut pris trois ans plus tard et brûlé en vertu de la sentence prononcée antérieurement contre lui par le tribunal ecclésiastique.

permis de nourrir des espérances si exagérées : mais la crédulité publique, sur ce point, est une preuve de l'importance croissante de cette secte et de l'opinion qu'on avait déjà de sa force et de sa puissance.

II

Règne de Henri V, dit de Monmouth.

1413 — 1422.

Le prince qui montait sur le trône, déjà recommandable par la vaillance avec laquelle il avait combattu les Gallois, était fameux surtout par les débauches et par les scandales de son orageuse jeunesse : mais à peine Henri IV eut il expiré qu'il parut avoir enseveli avec lui dans sa tombe les passions déréglées de son fils : celui-ci eut devant les yeux le jugement de la postérité et selon la belle expression du poëte : « la raison, comme un ange descendu du ciel, vint et chassa de son sein le coupable *Adam.* »

Cette heureuse révolution se manifesta bientôt par des actes honorables : il éloigna de sa cour ses anciens compagnons de débauche et s'entoura des plus sages conseillers de son père, honorant entre autres le grand justicier Gascoigne, contre lequel, n'étant que prince de Galles, il avait tiré l'épée dans une coûr de justice, et qui avait osé le faire arrêter et conduire en prison [1].

Au nombre des actes qui honorèrent les débuts du nouveau règne, l'histoire cite le rétablissement de la

1. Cette scène, si honorable pour la magistrature, a été reproduite par la peinture à fresque dans la nouvelle chambre des Lords.

maison de Percy dans ses biens et ses dignités, la liberté rendue au jeune comte de March, héritier des titres de la maison d'York, et les honneurs funèbres, expiatoires peut-être, qu'il rendit en grande pompe à Westminster, aux restes infortunés du roi Richard, dont lui-même mena le deuil [1].

Grands troubles en France.

La guerre avec la France, fut le grand événement et le principal intérêt du règne de Henri V. Ce royaume était alors accablé de tous les maux que peuvent infliger, à un grand pays, une cour dissolue et un monarque insensé. Un meurtre effroyable commis quelques années auparavant, y avait semé de profondes divisions et fomenté des haines implacables. Le duc d'Orléans, frère du roi, était mort assassiné en 1407, par son cousin Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et la France, depuis longtemps divisée, était de nouveau partagée tout entière entre deux factions rivales, les Bourguignons d'une part, et de l'autre les Armagnacs vengeurs du duc d'Orléans. Tour à tour vainqueurs et vaincus, les deux partis déployaient leur fureur dans des combats acharnés et d'épouvantables massacres. Les États convoqués dans cette anarchie demeuraient sans voix comme sans force [2], le roi n'était que le jouet des vainqueurs, et sa femme, Isabeau de Bavière, soutenant tour à tour

1. Après de splendides funérailles faites au roi Richard, Henri V ordonna que quatre lampes brûleraient jour et nuit autour de son tombeau aussi longtemps que le monde durerait : il décréta la célébration d'un office pour lui un jour par semaine, et fit en même temps une fondation perpétuelle pour les pauvres.

2. Ces États, qualifiés d'États-Généraux par quelques historiens, ne furent qu'une assemblée de notables des principales villes du royaume.

chaque parti, affermissait sa puissance sur la ruine commune.

Ces troubles offraient à l'ambition de Henri, des chances favorables : il fit donc revivre sur la couronne de France, les prétentions de son grand-père Edouard III, et il la revendiqua comme héritier de Philippe le Bel, par les femmes. Pour conjurer l'orage, la cour de France veut négocier; mais Henri repousse tout accommodement et déclare devant le conseil sa résolution de recouvrer son héritage par les armes. Ses prétentions n'avaient aucun fondement légitime; mais Henri avait adopté la politique de son père, et il reconnaissait le besoin d'occuper son peuple au dehors pour maintenir le calme au dedans. Ses appréhensions à cet égard étaient fondées : déjà au début de son règne, il avait eu à réprimer, comme il a été dit plus haut, l'insurrection des Lollards ou sectateurs de Wycleff. Le parlement s'associa au roi pour cet objet et rendit un statut terrible par lequel tous les magistrats devaient prêter serment de seconder les évêques à l'effet d'exterminer les hérétiques [1]. Ce danger n'était pas le seul dont il se vît menacé, et au moment même où il méditait de subjuguer le royaume voisin, il découvrit dans le sien et parmi ses proches une conspiration redoutable, tramée contre lui par son cousin Richard, frère du duc

1. Ce même parlement, si rigoureux envers les Lollards, excita Henri V à disposer d'une partie des biens du clergé devenus immenses. Le judicieux Rapin Thoiras fait observer que le désir de vaincre sur ce dernier point la résistance du roi et de se laver des soupçons d'hérésie, contribua peut-être à rendre la majorité des communes plus impitoyable à l'égard des sectateurs de Wycleff.

d'York, récemment créé comte de Cambridge, et qui avait pour principaux complices sir Thomas Grey et lord Scrope de Masham. Celui-ci, familier du roi, était, à la table comme à la chasse, son compagnon inséparable : on ignore quel motif l'entraîna dans le complot : les conjurés avaient résolu de rassembler des troupes, de conduire le comte de March sur les frontières du pays de Galles et de le proclamer roi. Se voyant découverts, ils avouèrent leur crime. Aucune formalité ne fut observée dans leur jugement : Thomas Grey, condamné par un jury tiré des communes, fut aussitôt mis à mort. Le comte de Cambridge, prince du sang, et lord Scrope, réclamèrent le privilége de leur pairie et une cour de dix-huit barons fut convoquée pour les juger : les deux accusés ne furent ni interrogés, ni confrontés, ni entendus, et le roi pressa leur condamnation et leur supplice.

Conspiration découverte.

Henri, à cette époque, était déjà à Southampton : invité sous main [1] par le duc de Bourgogne, à envahir la France, et rêvant gloire et conquête il rassemblait sa flotte et son armée. Il mit à la voile le 12 du mois d'août de l'année 1415, et entra dans la Seine, avec quinze cents bâtiments [2] portant vingt-quatre mille fantassins ou archers et six mille hommes d'armes. La France n'avait pas un vaisseau à opposer aux envahisseurs : ils débarquèrent sans obstacle et investirent Harfleur, ville d'une grande importance militaire, commandant l'entrée de la Seine, et une des clefs du royaume. La France, avec

Invasion de la France par Henri V.

(1415)

1. Rymer, t. IX, 137-139.

2. Les chroniqueurs contemporains, Monstrelet et Lefevre Saint-Rémi, varient beaucoup sur le nombre.

Siége et prise de Harfleur. (1415)

son roi insensé et sa cour partagée en factions ennemies et furieuses, était alors sans gouvernement, et tout accord puissant contre l'étranger fut dans les premiers jours impossible. Harfleur cependant, où s'était jetée une brave noblesse, fut vaillamment défendue et ne succomba qu'après un mois d'une lutte héroïque : les habitants furent mis à rançon et expulsés, et le roi résolut de faire de la place conquise une ville toute anglaise comme l'était déjà Calais. Son armée avait souffert durant le siége des pertes énormes causées moins par le fer que par les maladies : la dyssenterie et les fatigues l'avaient réduite de moitié, et déjà de trente mille hommes qu'il avait amenés devant cette place, il n'en avait plus que quinze mille. Ce nombre était insuffisant pour conquérir le royaume, et d'autre part l'armée française sous le connétable d'Albret, et sous les ducs d'Orléans et de Bourbon, commençait à se réunir en Picardie. Henri V répugnait à se rembarquer et à ramener en Angleterre, après la prise d'une seule ville, les restes de son armée victorieuse : et mettant son espoir dans les lenteurs d'un ennemi divisé, il crut avoir le temps de gagner par terre Calais, où il comptait s'arrêter, se refaire et recevoir des renforts.

Malgré l'exacte discipline observée par les Anglais, la population, toute française de cœur, se montra partout hostile, et ne leur permit de compter que sur eux-mêmes : ils sortirent de Normandie harcelés par les garnisons des villes, et se dirigèrent vers la Somme, qu'ils comptaient passer au gué de *Blanche-Tache*, de funeste mémoire pour la France. Le gué était gardé : Henri remonta le fleuve, et trouva tous les pas-

sages détruits ou défendus : déjà l'inquiétude gagnait l'armée, lorsqu'un gué difficile à travers des marécages, et négligé des Français, fut enfin découvert. Henri effectua le passage, puis poursuivit sa route vers Calais; mais, dès le lendemain, il apprit que l'armée française s'avançait pour lui fermer le chemin, et peu de jours après, à la hauteur du village d'Azincourt, les deux armées furent proches l'une de l'autre. Les Anglais, de beaucoup inférieurs en nombre, se crurent au moment d'être attaqués : les hommes d'armes, saisis d'un mouvement religieux, descendirent de cheval, et, se mettant à genoux les mains jointes, ils demandèrent à Dieu de les prendre sous sa garde. L'attaque, cependant, n'eut pas lieu, et le roi, afin de disposer de toutes ses forces uniquement pour le combat, en se délivrant d'une garde onéreuse, mit conditionnellement en liberté tous ses prisonniers. Ils restaient libres s'il était vaincu, mais dans le cas où il serait vainqueur, il leur enjoignait de le rejoindre à Calais. Bientôt après, les armées furent en présence : les Français offraient aux regards une masse énorme d'environ cinquante mille hommes, dont quatorze mille à cheval. Les Anglais, fort affaiblis, comptaient au plus quinze mille combattants, sur lesquels un cinquième à peine de cavaliers; tous les autres étaient des archers : et comme un chevalier, sir Walter Hungerford, dit au roi qu'il n'eût pas été inutile de faire venir d'Angleterre dix mille hommes de plus de ces braves gens, Henri, qui, dans toute cette journée, fut véritablement grand, répondit pour donner courage aux siens : « Par le nom de Notre Seigneur, je ne voudrais pas un homme de plus. Le nombre que nous avons, c'est le nombre

Rencontre des deux armées.

que Dieu a voulu : les Français placent leur confiance dans leur multitude, et moi, dans celui qui fit vaincre si souvent Judas Machabée. »

L'énorme disproportion des forces était compensée du côté des Anglais par l'avantage du terrain, qui se resserrant entre les villages d'Azincourt et de Tramecourt, où les Français étaient campés, les empêchait de se déployer, et rendait inutile pour eux l'avantage du nombre. La terre grasse et fangeuse était en outre détrempée par les pluies de l'automne : les grands chevaux de bataille pouvaient à peine s'y mouvoir sous leurs cavaliers immobiles et emprisonnés dans leurs pesantes armures, et ils offraient aux traits des archers un but immanquable.

Les armées passèrent la nuit en présence, et des conditions de paix, offertes par Henri V aux princes français, ayant été rejetées, chacun se prépara au combat pour le lendemain. Du côté des Anglais, dont le péril était imminent, les préoccupations étaient grandes et sérieuses : la plupart se confessèrent à la hâte, demandant l'absolution de leurs péchés, et, en même temps, ils préparaient leurs armes : les archers aiguisaient les pieux qu'ils enfonçaient devant eux pour s'abriter contre l'ennemi, et mettaient des cordes neuves à leurs arcs : tout se faisait dans leur camp par commandement du roi, à voix basse et sans bruit. Du côté des Français, de grands feux étaient allumés, tout était bruyant et confusément agité. Une foule de gentilshommes, plutôt que de reposer sur la terre humide, fatiguèrent leurs montures en passant la nuit à cheval et tout armés. Les princes firent aussi de nombreux chevaliers, et leur

camp fut le théâtre de quelques scènes touchantes. Tandis que les Français attendaient ainsi, chacun sous sa bannière, les périls du lendemain, ils détestèrent les haines de parti qui les avaient longtemps séparés, et s'embrassant mutuellement avec effusion, ils se pardonnèrent leurs offenses les uns les autres [1].

Bataille d'Azincourt.

(1415)

Au point du jour, le roi d'Angleterre, après avoir entendu trois messes selon sa coutume, mit en ligne son armée, la cavalerie au centre, les archers sur les flancs, et, monté sur un petit cheval gris, le front ceint d'un casque à couronne d'or étincelante, il adressa aux siens quelques paroles énergiques et brèves, les invitant à se souvenir de leurs parents, de leurs femmes et de la vieille Angleterre, qui attendait d'eux un beau retour.

Les Français formaient trois énormes escadrons resserrés dans un étroit espace sur trente-deux hommes de profondeur : au front de bataille étaient le connétable, les ducs d'Orléans, de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, d'Eu, de Richemont, de Vendôme, et une multitude de seigneurs, éblouissants sous leurs armures d'acier, leurs écussons et leurs riches bannières. Les archers des communes étaient aussi accourus en grand nombre ; mais là comme à Crécy, on n'en fit nul cas : quel besoin avait-on d'eux, les Français n'étaient-ils pas déjà trois fois plus nombreux que l'ennemi, et les seigneurs se disputant les premiers rangs dans la bataille, de quel secours pouvaient être aux derniers les flèches des archers ? Quand tout fut prêt dans l'armée anglaise, le vieux Thomas de Herpinghen jeta pour si-

1. Lefevre Saint-Rémi, c. LXI.

gnal son bâton en l'air : Frappez, dit-il (*now strike*) ; dix mille archers lui répondirent par un grand cri, et dardèrent leur traits sur l'ennemi. Les Français, au grand étonnement de tous, demeurèrent immobiles et comme pétrifiés sous leurs lourdes armures : sur cinquante mille qu'ils étaient, deux ou trois mille seulement se déployaient au front de bataille, et le terrain, effondré sous les pieds des chevaux et transformé en fange épaisse et visqueuse, ne permettait à personne de se mouvoir ni de combattre. Les archers firent une seconde décharge, décochant leurs dards au visage, avec une raideur extrême ; alors enfin, et non sans peine, deux corps de la cavalerie des ailes s'ébranlèrent du côté des Français, essayant de prendre les archers en flanc ; mais l'un d'eux reçut les décharges d'une embuscade anglaise cachée dans les bois. Aucun de ces corps ne fournit sa course sans pertes énormes, et la plupart des survivants vinrent s'enferrer sur les pieux des Anglais. Une multitude de chevaux blessés et épouvantés, désarçonnant leurs cavaliers ou les entraînant malgré eux en arrière, jetèrent le désordre dans l'avant-garde française, serrée de manière à ne pouvoir leur livrer un passage. Voyant ainsi les rangs bouleversés et entr'ouverts, les Anglais franchirent leur enceinte de pieux, jetèrent arcs et flèches, et vinrent avec les haches, les lourdes épées et les massues, démolir ce rempart vivant, cette masse énorme d'hommes et de chevaux qui formait la première ligne de bataille de l'armée française, et ayant à leur tête leur roi Henri V, ils pénétrèrent jusqu'au milieu de la seconde bataille. Henri courut alors un grand danger. Dix-huit gentils-

hommes français se conjurèrent et firent vœu de joindre le roi d'Angleterre de si près, qu'ils lui abattraient la couronne de la tête, ou qu'ils mourraient tous, comme ils firent : ils poussèrent jusqu'au roi, et l'un d'eux, de la hache qu'il tenait, frappa sur son casque un si grand coup, qu'il abattit un des fleurons de sa couronne : mais ils furent environnés, accablés par le nombre, et périrent jusqu'au dernier [1].

L'arrière-garde des Français restait seule intacte, mais voyant les deux premières lignes forcées presque sans défense et le sol jonché de morts et de débris, elle attendit à peine le choc, tourna bride et se dispersa à travers champs. La journée était finie et une immense multitude de prisonniers était tombée au pouvoir des Anglais, lorsqu'on vint dire au roi que son camp était forcé, ses bagages pillés et qu'un corps considérable de troupes fraîches ou ralliées engageait une nouvelle bataille. Henri voyant les siens employés presque tous à la garde des prisonniers qu'ils avaient faits et dont ils espéraient forte rançon, commanda qu'on mît à mort tous les captifs. L'alarme fut reconnue fausse ; mais déjà le plus grand nombre avait péri.

On voyait là misérablement étendus sur le champ de bataille dix mille Français, presque tous gentilshommes, dont cent vingt portant bannière et sept princes, les ducs de Brabant, de Nevers, d'Alençon, trois de Bar, le connétable d'Albret et Montaigu, archevêque de Sens. Les Anglais n'avaient perdu que seize cents hommes et

1. Ils avaient pour chef Lumlet de Mussurgnehern et Gariot de Bournonville. (Lefevre Saint-Rémi, c. LXII.)

ils ne gardèrent que peu de prisonniers, parmi lesquels les plus grands de la noblesse française, le maréchal de Boucicault, messire Jacques d'Harcourt, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, les ducs de Bourbon et d'Orléans. Le roi vainqueur, maître du champ funèbre, le parcourut lentement des yeux et ayant demandé le nom d'un château qu'il voyait proche, une voix répondit : « Azincourt. — Eh bien ! dit-il, cette bataille aura nom d'*Azincourt*, maintenant et à jamais[1]. »

La faiblesse de son armée empêcha Henri V de profiter de sa victoire, il dut regagner Calais, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Son voyage jusqu'à Londres ne fut qu'une marche triomphale, de toutes parts le peuple se pressait pour saluer le vainqueur, et le parlement lui-même, partageant l'enthousiasme général, accorda au roi, pour toute sa vie, les subsides sur les laines et les cuirs. L'année suivante, l'empereur d'Allemagne, Sigismond second, prince de la maison de Luxembourg, assis sur le trône impérial, vint visiter l'Angleterre, où il fit d'inutiles efforts pour la paix avec la France.

Guerre civile en France.

Ce pays malheureux était toujours en proie à une effroyable anarchie. Après la sanglante défaite d'Azincourt, la guerre civile s'était réveillée plus terrible, le comte d'Armagnac, reconnu connétable, régnait à Paris par la terreur, la reine pouvait seule balancer son autorité. Il obtint contre elle du roi Charles VI un ordre d'exil à Tours, où il lui donna des gardes et la retint prisonnière. Sa captivité dura peu, le duc de Bourgogne délivra cette princesse qu'il proclama régente du

1. Lefevre Saint-Rémi.

royaume, et s'autorisant de son nom, il vint avec soixante mille hommes mettre le siége devant Paris, dont une des portes lui fut ouverte. Maîtres de la capitale, les Bourguignons s'y livrèrent à d'affreuses vengeances, déchaînèrent la populace contre les Armagnacs, s'alliant pour les égorger à la puissante corporation des bouchers et les massacrant par milliers dans les prisons et dans leurs demeures, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe. Le connétable fut enveloppé dans ce massacre et les égorgeurs assouvirent leur rage sur ses restes mutilés. Le jeune dauphin, Charles, seul et dernier survivant des fils du roi [1], fut préservé de la mort par le dévouement d'un de ses officiers, Tanneguy du Châtel, qui l'enleva de son lit en l'enveloppant de ses draps et le mit en sûreté. La reine Isabeau fit son entrée triomphale dans la ville souillée de tant d'horreurs et, maîtresse de la personne du vieux roi insensé, elle prit en main l'autorité souveraine. La faction opposée d'Orléans conduisit le dauphin à Poitiers, le reconnut régent et créa une administration rivale. Il y eut ainsi en France, au milieu des calamités de la guerre étrangère, deux gouvernements distincts, plus hostiles l'un à l'autre qu'à l'ennemi qui envahissait le royaume, et avec lequel ils traitaient tous deux, achetant à l'envi son concours par des concessions désastreuses.

Henri V alors poursuivait en France le cours de ses succès; il avait repassé la mer et ramené d'Angleterre une armée florissante, avec laquelle il envahit la Normandie, faisant valoir sur cette belle et riche province

1. Deux dauphins, ses frères, étaient morts en bas âge.

les anciens droits de ses ancêtres. Mais deux siècles s'étaient écoulés depuis qu'elle avait été détachée de la couronne d'Angleterre; les Normands étaient devenus Français par le temps, par l'habitude, par la puissance des mœurs et des coutumes; ils ne virent dans les Anglais que des étrangers et des spoliateurs, et ils leur résistèrent avec une héroïque bravoure; mais aucune armée ne vint à leur aide. Que pouvaient les bourgeois des villes et quelques corps isolés livrés à eux-mêmes contre les efforts savamment combinés d'un ennemi victorieux? En peu de mois, la Basse-Normandie fut réduite, et Henri V vint en personne, avec toute son armée, mettre le siége devant Rouen. Cette grande ville, où s'étaient jetés quatre mille hommes d'armes sous les ordres du vaillant capitaine, Guy le Bouteiller, fut défendue en outre par quinze mille de ses citoyens, entre lesquels Alain Blanchard, qui paya de sa tête son généreux patriotisme, acquit un renom immortel. Vaincue enfin par la famine, beaucoup plus que par tout l'effort des assiégeants, la ville ouvrit ses portes et le chemin de Paris fut ouvert aux Anglais.

Prise de Rouen par les Anglais.

Ceux-ci affaiblis, quoique vainqueurs, par un séjour prolongé sur une terre étrangère et hostile, aspiraient à conclure un traité qui leur livrât la France sans de nouveaux combats, et Henri continuait à négocier tour à tour avec les deux partis rivaux et surtout avec le duc de Bourgogne et la reine Isabeau; il demandait, indépendamment de la couronne, la cession en toute souveraineté de la Normandie et des provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny. Mais tandis qu'il se flattait d'abuser tour à tour les deux factions qui se par-

tageaient la France, il était lui-même joué par elles : un secret rapprochement avait eu lieu entre le duc de Bourgogne et le dauphin. Ces deux princes se virent en public à Meulan, s'embrassèrent, s'engagèrent mutuellement à oublier leurs querelles et à s'unir contre l'ennemi commun. Si l'effet eût suivi les promesses, de cruelles calamités eussent été épargnées au royaume, et les Français unissant leurs forces eussent promptement expulsé les Anglais de leur territoire. Ceux-ci faiblissaient et beaucoup mettaient en doute le succès de leur entreprise, lorsqu'un nouveau crime vint donner un aliment à des inimitiés implacables à peine assoupies et déchaîner de nouvelles tempêtes sur la France.

Assassinat de Jean sans Peur à Montereau.

Le dauphin avait assigné au duc de Bourgogne un rendez-vous sur le pont de Montereau ; le duc, après avoir longtemps hésité s'y présente et, comme il fléchissait le genou devant le dauphin, Tanneguy du Châtel lui assène un coup de hache sur la tête et le tue sous les yeux de son maître[1]. Ainsi mourut assassiné Jean sans Peur, assassin du duc d'Orléans, accomplissant en sa personne cette parole des Saints Livres : « Celui qui aura tiré le glaive périra par le glaive. »

Cet assassinat rend la paix impossible et maintient la funeste alliance des Bourguignons et des Anglais. Le fils de Jean sans Peur, Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, offre, pour venger son père, la couronne

1. Cette version est de Lefevre de Saint-Rémi, officier du duc de Bourgogne, en général très-bien informé. Tanneguy se défendit plus tard d'avoir frappé Jean sans Peur, mais le meurtre avait eu beaucoup de témoins et Saint-Rémy a dû savoir par eux la vérité. (Voy. ses *Mémoires*, collection Buchon, ch. XLVII.

à Henri V, qui reçoit de la reine Isabeau, sa fille, Catherine de France, en mariage. La cérémonie nuptiale se célèbre à Troyes et, dans cette même ville, Henri et Charles VI signent le traité célèbre par lequel la couronne de France, conservée nominalement par Charles VI durant sa vie, était dévolue après lui à perpétuité à Henri V et à ses descendants. L'administration du royaume devait être, pendant la démence du roi, confiée à Henri V qui promettait de maintenir la juridiction du parlement ainsi que les droits des pairs, des nobles, des cités, villes et communautés de France, et de gouverner chaque état selon ses lois et usages. Ce traité fut bien accueilli des Parisiens, réduits aux plus terribles extrémités par un blocus rigoureux [1] et il reçut l'approbation des États que le roi convoqua et présida dans la capitale. Mais Henri V prit à tâche de détruire le nouveau peuple qu'il devait gouverner; et ses cruautés rendirent au dauphin le cœur des Français. Déclaré par le parlement déchu de ses droits au trône, le jeune prince erra longtemps fuyant devant les armes anglaises : la victoire de Beaugé ranima ses espérances : une armée de paysans français, soutenue par six mille Écossais, sous les ordres du fameux John Stuart, comte de Buchan, avait défait près de Beaugé, en Anjou, le duc de Clarence, frère de Henri V. Ce prince périt dans le combat avec douze cents Anglais [2]. A cette nouvelle, Henri accourt de nouveau sur le théâtre de la

Traité de Troyes. (1420)

Victoire des Français à Beaugé.

1. Il faut lire à ce sujet le *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

2. En récompense de ce brillant fait d'armes, Charles VII créa le comte de Buchan connétable de France.

guerre; il traînait à sa suite le jeune roi d'Écosse[1], avec l'espoir que sa présence désarmerait les Écossais au service du dauphin, et bientôt la prise de Meaux lui soumit toutes les provinces septentrionales de la France jusqu'à la Loire, à l'exception de l'Anjou et du Maine. Exalté par ses nouveaux succès, Henri V entra triomphalement dans Paris avec la jeune reine Catherine, sa femme, et présenta au peuple son fils nouveau-né.

Maladie de Henri V.

Il ne jouit pas longtemps de sa haute fortune; un mal secret minait depuis plusieurs années sa santé et résistait aux efforts des médecins. Sentant sa fin approcher, il se fit transporter au château de Vincennes et là perdit rapidement tout espoir de guérison. Il s'émut alors en pensant aux dangers qui environnaient le berceau de son fils et, appelant près de son lit de mort son frère, le duc de Bedfort, et quelques autres seigneurs, il remit à leur loyauté sa femme et son enfant: il les exhorta à demeurer entre eux dans la paix et dans l'union pendant la minorité du jeune prince, son fils, leur recommandant de ne point relâcher le duc d'Orléans et les autres chefs faits prisonniers à Azincourt avant que le nouveau roi fût devenu majeur, et surtout de ne jamais faire la paix avec Charles, soi-disant dauphin, sans stipuler la cession de la couronne de France ou du moins du duché de Normandie et d'Aquitaine en toute souveraineté. Enfin il nomma le comte de Warwick tuteur de son fils, et son frère, le duc de Glocester, lord protecteur du royaume. Il rappela combien

Ses dernières dispositions.

1. Ce prince, qui fut Jacques Ier, était déjà prisonnier des Anglais depuis seize ans.

il importait de cultiver l'alliance et l'amitié du duc de Bourgogne en exprimant le vœu que la régence de France lui fût offerte, et il demanda qu'à son refus elle fût donnée à son cher frère le duc de Bedfort. Henri V ayant alors appris des médecins qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, entendit cet arrêt sans trembler, se confessa, et consacra ses derniers instants à des pratiques de piété. Il expira dans toute la force de l'âge, le 31 août de l'année 1422. Son corps fut transféré à Westminster où ses funérailles furent célébrées avec une magnificence inouïe. Jamais roi ne se rendit plus populaire par ses conquêtes; jamais aussi on ne vit en aucun temps plus rapprochées les pompes de la victoire et celles de la mort. Le peuple garda un culte pour la mémoire de ce prince, et visita le tombeau du roi Henri, comme s'il eût été *un saint en paradis*[1].

Mort de Henri V. (1422)

Ce prince ne fut pas seulement un grand capitaine, il posséda encore tous les talents d'un profond politique; nul ne sut mieux que lui exciter la division parmi ses ennemis et tirer parti des événements, mais il négligea ou dédaigna de gagner l'affection du peuple sur lequel ses victoires l'avaient appelé à régner. L'éclat que celles-ci jetèrent sur son règne, en flattant la vanité des Anglais, maintint constamment la bonne harmonie entre le roi et le parlement. Henri avait besoin de beaucoup d'argent pour l'entretien de ses armées; les communes lui en accordèrent autant qu'il en demanda, et lui donnèrent, pour sa vie, les droits de tonnage et de pondage et les taxes sur les laines. Le roi, en retour, se montra

1. Monstrelet.

gracieux pour elles, et leur fit cette grande concession qu'aucun statut à l'avenir ne serait valable, s'il n'était revêtu de leur consentement. Il leur permit aussi d'intervenir dans la politique extérieure en soumettant à leur examen et à leur approbation un traité conclu avec l'empereur Sigismond [1] et le traité de Troyes [2].

Concile de Constance. (1414)

Cette époque vit terminer le long scandale du grand schisme d'Occident : Grégoire XII puis Innocent VII avaient succédé en Italie à Boniface IX. L'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Lune), successeur de Clément VI, vivait encore, lorsque les cardinaux des deux cours se réunirent d'un commun accord et convoquèrent en 1409, le concile de Pise, qui déposa Grégoire et Benoît, en proclamant Alexandre V. Il y eut alors trois papes au lieu de deux. Alexandre mourut et fut remplacé par Jean XXIII. Enfin l'empereur Sigismond convoqua, en 1414, le fameux concile de Constance, où assistèrent avec lui plusieurs princes de l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains et un grand nombre de prélats et de docteurs. La supériorité des conciles sur les papes y fut établie par un décret formel. Jean XXIII, convaincu de crimes énormes, fut déposé; et le concile, en choisissant Martin V pour lui succéder, le considéra seul comme pape légitime. Grégoire XII avait abdiqué, l'opiniâtre Benoît XIII lutta jusqu'à la mort, retranché en Espagne dans la forteresse de Peniscola.

Fin du grand schisme d'Occident.

Le concile de Constance essaya de réparer le tort immense que le schisme avait fait à la religion catho-

1. Lingard, *Rot. Parlem.*

2. Hallam, *l'Europe au moyen âge.*

lique et au principe d'autorité dans l'Eglise; mais l'esprit de doute et d'examen commençait à percer en Angleterre, où les disciples de Wycleff se multipliaient malgré la rigueur des persécutions, et en Allemagne où Jean Hus et Jérôme de Prague avaient causé un schisme en prêchant l'appel aux Ecritures et la communion sous les deux espèces. Le concile de Constance les fit périr dans les flammes; il crut, comme ceux qui, en Angleterre avaient brûlé Oldcastle, étouffer les hérésies par les supplices; il se trompait : les principes auxquels adhèrent les hommes et qu'ils proclament comme l'expression de la vérité ne meurent pas avec eux. La violence, la trahison, le fanatisme n'engendrent qu'indignation, haine et révolte. Bientôt la guerre des Hussites éclata et fut le signe précurseur de l'incendie qui, dans le siècle suivant, devait changer la face du monde chrétien.

CHAPITRE IV.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI VI A LA GUERRE DES DEUX ROSES.

1422 - 1453.

I

Première partie du règne de Henri VI.

1422 — 1429.

Henri V avait en mourant exprimé le vœu que la régence de France fût offerte au duc de Bourgogne, dont il désirait assurer l'appui à son fils. Ce prince l'ayant refusée, Charles VI, de l'avis de son conseil, désigna le duc de Bedfort, frère du feu roi, pour ce poste aussi difficile qu'éminent : peu de jours après, il suivit Henri V dans la tombe, et tandis que les Anglais proclamaient Henri VI au berceau, roi de France, le dauphin Charles prenait lui-même les insignes de la royauté et fut salué roi, sous le nom de Charles VII, dans les provinces que les armes anglaises n'avaient pas encore soumises.

Les lords d'Angleterre [1] confirmèrent Bedfort dans sa charge de régent du royaume de France, ils nommèrent en son absence le duc de Glocester, son frère, protecteur du royaume, et confièrent la personne et l'éducation du jeune prince à Henri de Beaufort, évêque de Winchester, fils naturel et légitimé de Jean de Gand, duc de Lancastre.

1. Les communes ne participaient point à des actes de ce genre.

Bedfort possédait toutes les qualités nécessaires pour continuer et mener à fin la grande entreprise de son frère, en affermissant le sceptre de la France dans la main d'un roi anglais. L'autorité du jeune Charles VII, prince indolent et voluptueux, esclave de ses maîtresses et de ses favoris, était reconnue plutôt qu'établie dans les provinces du centre, du sud-est et du sud, jusqu'aux frontières de la Gascogne : il avait reçu de ses ennemis le nom dérisoire de roi de Bourges, et peu d'efforts semblaient nécessaires pour consommer sa ruine. Bedford, maître de la capitale de la France, de la Guyenne et de presque toutes les provinces septentrionales du royaume, se voyait à la tête d'une armée accoutumée à vaincre, et comptait parmi ses lieutenants les meilleurs généraux de l'époque, les comtes de Sommerset, de Warwick, de Salisbury, de Suffolk et d'Arundel, sir John Falstaff et le célèbre Talbot. A ces grands moyens de succès, il joignit ceux que lui suggérait la prudence, et il s'unit étroitement aux deux plus grands feudataires de la couronne de France, au duc de Bretagne, Jean IV, et à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur assassiné à Montereau, et qui, pour venger son père, fut longtemps en France le plus ferme soutien des Anglais. Ces princes se virent, s'unirent par des mariages, et signèrent à Arras un traité d'alliance qui menaçait d'effacer la France du rang des nations.

Puissance des Anglais sur le continent.

Durant les sept premières années qui suivirent la mort de Henri V, les armes anglaises furent presque constamment victorieuses : les Français, dont un corps nombreux d'Ecossais faisait la force principale, furent vaincus à Crevent sur Yonne, puis dans la sanglante bataille

Victoire des Anglais à Crevent sur Yonne et à Verneuil.

de Verneuil, où les Ecossais furent presque anéantis et où périrent leurs illustres chefs Douglas et le connétable comte de Buchan. On ne vit plus alors dans tout le pays qu'invasions, combats, sacs de villes, incendies et ravages. La France, dit un historien célèbre, était devenue jusqu'au nord de la Loire comme une vaste solitude : les campagnes étaient désertes ; il n'y avait plus d'habitants que dans les bois et dans les forteresses; encore les villes étaient bien plutôt des logis pour les gens de guerre que des demeures pour les citoyens. La culture était délaissée, hormis à l'entour des murailles, sous l'abri des remparts, et à portée de la vue de la sentinelle du clocher. Dès qu'elle voyait l'ennemi, les cloches étaient sonnées, les laboureurs en toute hâte rentraient dans les villes ; les troupeaux, aussitôt qu'ils entendaient le son du tocsin, s'enfuyaient d'eux-mêmes et se pressaient aux portes pour se mettre en sûreté. Le larcin et la rapine étaient devenus la profession commune de tant de malheureux sans asile [1].

Etat déplorable de la France.

Le peuple attribuait avec raison aux Anglais tous ses malheurs : tant de souffrances entretenaient dans les âmes le sentiment national, et la flamme sacrée du patriotisme grandissait avec la haine de l'étranger. L'excès de la confiance produisit en même temps ses effets ordinaires dans ceux qui pouvaient se croire les maîtres de la France ; elle endormit leur vigilance, elle permit à la discorde de se glisser entre eux et de les désunir, paralysa leur activité, et, dans le temps même où Charles VII se rapprochait de son puissant vassal, le duc de

1. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Bretagne, et donnait à Richemont, frère de ce prince, l'épée de connétable, une alliance imprudente, précipitamment contractée, entre le duc de Glocester et Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, en frustrant le duc de Bourgogne de l'espérance de sa riche succession[1], irritait ce prince et commençait à le détacher de l'Angleterre.

Aucun succès cependant n'avait encore couronné les armes de la France, et de nouveaux renforts arrivaient chaque jour aux Anglais. Bedford, de retour sur le continent, avait rompu les négociations entre Charles et le duc de Bretagne, en portant le fer et la flamme jusqu'aux portes de Rennes, et en menaçant ce prince d'une destruction totale s'il renonçait à son alliance.

Intrigues à la cour du dauphin.

De déplorables querelles domestiques, des rivalités de cour, affaiblirent encore les Français. Charles, dominé par son favori, le sire de la Trémouille, jaloux du connétable de Richemont, écarta celui-ci de sa personne et de sa cour, et se priva volontairement de sa vaillante épée : beaucoup d'autres, dont il ne pouvait plus récompenser les services, abandonnèrent son drapeau, et presque toutes les places des bords de la Loire tombèrent successivement aux mains des Anglais. Ceux-ci résolurent enfin de franchir le fleuve ; mais d'abord le comte de Salisbury, l'un des habiles généraux du siècle, mit

1. Jacqueline avait épousé en premières noces le duc de Brabant, cousin germain de Philippe le Bon ; elle divorça et chercha un refuge contre les ressentiments de la cour de Rome et de la puissante famille de son mari, en Angleterre, où elle épousa le duc de Glocester. Le pape cassa ce second mariage, et le régent Bedfort employa beaucoup de temps et d'efforts à apaiser la querelle soulevée à cette occasion entre les ducs de Glocester et de Bourgogne, et pour raffermir ce dernier dans son alliance avec l'Angleterre.

le siége devant Orléans, dernière place de guerre importante qui fût encore en la possession de Charles VII. Dunois, bâtard d'Orléans, commandait, et avec lui La Hire, Xaintrailles, Gaucourt, et d'autres chefs illustres s'y jetèrent. Un boulet tua Salisbury dès les premiers jours du siége : le comte de Suffolk le remplaça : la ville, dont les habitants brûlèrent eux-mêmes les faubourgs et qu'ils défendirent héroïquement, fut investie sur les deux rives de la Loire au cœur de l'hiver. Les Anglais élevèrent à l'entour un grand nombre de bastilles ou redoutes formidables pour intercepter tous les approvisionnements et convois : les redoutes, dont la plus forte, dite des Tournelles, était sur la rive gauche du fleuve, et formait la tête du grand pont, devaient être liées entre elles au printemps par de profondes tranchées. Les opérations du siége étaient poussées avec vigueur, malgré de nombreux partis français qui tenaient la campagne, harcelaient les assiégeants, et s'efforçaient de les séparer du gros de l'armée anglaise, d'arrêter leurs approvisionnements et de les affamer eux-mêmes. Le 12 février de l'année 1429, un convoi considérable, conduit par Jean Falstaff et escorté par 2,500 hommes, arrivait aux Anglais : Dunois tenta de l'enlever. Il sortit, dans ce but, à la tête d'une partie de la garnison, rencontra les Anglais à Rouvray, où il fut rejoint par le comte de Clermont, qui amenait de Blois quelques milliers d'hommes au secours d'Orléans, et par une forte troupe d'Ecossais sous leur capitaine Jean Stuart. Les Anglais cependant, fort inférieurs en nombre, s'étaient mis à couvert de l'artillerie derrière un triple rempart de leurs charriots, chargés, pour la plus grande partie, de

Les Anglais assiégent Orléans. (1428)

Journée des Harengs. (1429)

tonnes de harengs salés, que les boulets défoncèrent, et profitant d'une imprudente manœuvre des Ecossais, qui mit le désordre parmi les Français, leurs alliés, ils sortirent de leurs retranchements et furent victorieux. Cette journée, connue sous le nom de Journée des Harengs, parut porter le dernier coup à la fortune de Charles VII; il n'avait plus d'armée. Orléans, où la famine se faisait déjà sentir, et dont les ouvrages extérieurs étaient emportés par l'ennemi, semblait prêt à tomber dans ses mains. Le roi lui-même désespérait de sa cause, et parlait de se retirer, avec les débris de ses troupes, en Languedoc ou dans les montagnes du Dauphiné, lorsqu'il lui vint tout à coup une assistance extraordinaire qui amena, dans les affaires du royaume, la révolution la plus complète et la plus imprévue.

Jeunesse et vocation de Jeanne d'Arc.

Ce secours lui vint d'une humble fille des champs, d'une vierge nommée Jeanne d'Arc dont le caractère n'est pas moins étonnant que la destinée, et qui affirma jusqu'à la mort avoir reçu du Ciel une mission spéciale pour sauver la France [1]. Elle habitait le village de Donrémy en Champagne où elle était née; ses parents, pauvres cultivateurs, n'avaient pu lui donner qu'une éducation rustique : elle n'avait appris ni à lire ni à écrire, elle ne savait que ses prières; sa foi était ardente, et sa dévotion profonde et attendrissante. Ceux qui l'ont connue dans son enfance et dans sa jeunesse s'accordent à dire qu'elle était modeste, douce, vigilante, soumise à

1. La mission de Jeanne d'Arc tient par ses résultats une place si considérable dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre au XV[e] siècle, que j'ai cru pouvoir, en l'exposant avec quelque étendue, sortir des limites d'un ouvrage dont le cadre comporte peu de détails.

ses parents, prompte à assister les malades et les pauvres. Le curé de son village attesta qu'il n'existait à sa connaissance dans les environs aucune fille qui fût supérieure à celle-ci par le caractère, la conduite et la piété. En avançant en âge, Jeanne se tint plus habituellement à l'écart, quittant ses compagnes et les danses du village, soit pour s'agenouiller dans l'église dont elle suivait régulièrement tous les offices, soit pour visiter les sanctuaires du voisinage : souvent aussi elle allait s'asseoir à l'ombre d'un hêtre antique traditionnellement nommé l'arbre des fées, et qu'on disait hanté par des êtres invisibles. Cet arbre, au mois de mai, était un but de pèlerinage pour la jeunesse des environs; Jeanne allait avec ses compagnes suspendre des guirlandes et des couronnes de fleurs à son arbre favori, elle en décorait l'image de la vierge Marie, et y chantait de pieux cantiques. La population des campagnes voisines était divisée entre les partis d'Armagnac et de Bourgogne comme toute la France; le village de Donrémy était français de cœur, et Jeanne entre tous se distinguait par son enthousiasme pour la France et son roi.

Elle avait treize ans lorsqu'un soir d'été, dans le jardin de son père, elle entendit une voix vers sa droite et tout aussitôt du même côté, elle vit une clarté brillante : « Je compris, dit-elle, que c'était la voix d'un ange, de celui qui m'a toujours gardée; je l'ai depuis souvent entendu à la même heure, il m'exhortait à me conduire honnêtement, à fréquenter l'église, et me disait qu'il serait nécessaire que j'allasse en France [1]. »

1. On appelait ainsi alors en Champagne et en Bourgogne le territoire de l'Ile-de-France et des pays encore soumis à Charles.

La voix se faisait entendre à elle trois ou quatre fois chaque semaine, bientôt elle en entendit plusieurs : elle vit souvent deux femmes, le front ceint d'un riche diadème, en compagnie d'un ange; c'étaient, disait-elle, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui, avec saint Michel l'archange, venaient la visiter, l'exhorter, l'entretenir dans la pensée d'aller en France au secours du jeune roi Charles VII. Je les ai vus, dit-elle, avec mes yeux, leur présence me remplissait de joie; quand ils me quittaient, je pleurais, je désirais avec ardeur qu'ils m'emportassent avec eux, et je baisais le sol où ils avaient reposé [1]. Les voix ne se firent entendre, dit-elle, qu'après que les Anglais furent entrés dans la province de Charles, qu'elle appelait la France. C'était une tradition dans son pays que d'un bois appelé *bois chenu*, qu'on apercevait de la chaumière de son père, il sortirait un jour une vierge qui accomplirait des choses extraordinaires [2]. Elle n'y ajoutait aucune foi, dit-elle, et cependant son oncle déclara lui avoir entendu affirmer que le royaume de France, après avoir été détruit par une femme [3], serait rétabli par une vierge. Un contemporain a raconté qu'elle était quelquefois saisie comme d'un transport guerrier, prenant plaisir à joûter à la course avec ses compagnes armées de longues gaules, en guise de lances dont elle dirigeait la pointe sur les arbres du

1. Interrogatoires du 27 février et du 12 mars 1430.

2. Cette tradition s'accordait avec une ancienne prédiction attribuée à Merlin, et qui disait que le salut de la France viendrait d'un bois chenu (*e nemore canuto*) des frontières de Lorraine. — Dépositions de Pierre Miger et du comte de Dunois. — Ce dernier dit qu'elle était contenue en quatre vers.

3. Isabeau de Bavière.

chemin avec une adresse et une force merveilleuses, courant sur les chevaux qu'elle menait paître et les manœuvrant comme eût fait un habile cavalier. C'est ainsi qu'elle croissait, se préparant dans l'obscurité pour ses grandes destinées, cachée au monde, qu'elle allait bientôt étonner. Jamais la France ne parut avoir autant besoin de l'assistance du Ciel qu'à cette époque, où les plus forts et les plus sages semblaient également impuissants pour la défendre et pour la sauver [1].

Lorsque le temps fut venu pour elle d'accomplir la mission qu'elle n'avait osé révéler à son père [2], son oncle, Durand Laxard, qui habitait le village voisin, cédant à ses instances, la conduisit à Vaucouleurs au mois de mai de l'année 1428, chez le sire de Beaudricourt, gouverneur de cette ville pour le roi. Rebutée d'abord par lui comme une fille hors de sens, elle vécut quelque temps encore dans la retraite et l'obscurité; diverses circonstances néanmoins firent impression sur Beaudricourt : le bruit d'anciennes prédictions qui attribuaient la délivrance du royaume à une fille des marches de Lorraine commençait à se répandre; Beaudricourt vint lui-même la visiter et l'interroger, et l'année suivante, durant le carême, pressée de nouveau par la voix intérieure d'ac-

1. Le roi et les sujets de son obéissance n'avaient plus nul espoir, et tous s'attendaient prendre la fuite (a). Tout était désespéré, et l'on ne se flattait de recevoir aucun secours, à moins qu'il ne fût envoyé de Dieu (b).

2. L'honneur était héréditaire dans cette famille : le père de Jeanne d'Arc ayant rêvé que sa fille s'en irait avec des gens d'armes au pays de France, avait dit qu'il la noierait plutôt de sa main.

(a) Déposition du frère Séguin, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, au procès de révision.

(b) Déposition de maître Jean Barbier, avocat du roi.

complir son œuvre, elle retourna à Vaucouleurs où, par ses instances, par celles de deux gentilshommes qui avaient foi en elle, et par la conviction profonde qui respirait dans son langage, elle obtint enfin de ce seigneur qu'il l'envoyât vers le roi sous l'escorte de ces gentilshommes et de son frère Pierre d'Arc et de quelques serviteurs [1]. Beaudricourt lui donna une épée, et ayant obtenu, par cotisation, un cheval et des vêtements d'homme indispensables dans un si long voyage à travers un pays occupé par l'ennemi, elle se mit en chemin et, après onze jours de marche, elle gagna Chinon, où Charles VII tenait sa cour. Elle avait alors dix-huit ans. Elle nous est représentée par des contemporains à cette époque de sa vie comme étant d'une taille moyenne, svelte et de proportion parfaite; ses cheveux noirs [2] flottaient jusqu'à ses épaules sur son cou d'une beauté remarquable; son air et sa physionomie plaisaient aux yeux; sa voix était douce et d'une expression insinuante : elle parlait avec aisance et modestie, chevauchant et portant sa lance comme un chevalier accompli.

Arrivée de Jeanne d'Arc à la cour de Charles VII, à Chinon.

A son arrivée, elle demanda de nouveau à être introduite où était le roi et à parler à sa personne : elle déclara que le roi des cieux l'avait envoyée pour accomplir deux choses, pour faire lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Reims pour y être sacré. Charles VII la fit interroger par des personnages éminents en dignité et dont le rapport lui fut favorable : on rappela plusieurs prophéties relatives à une jeune fille appelée à sauver la

1. Il y avait aussi avec eux un archer et un homme que l'on dit avoir été un messager du roi.

2. Philippe de Bergame, *De claris mulieribus*.

France et qui semblaient se rapporter à Jeanne d'Arc; tout en elle, d'ailleurs, annonçait une fille pieuse et sage. Un événement extraordinaire, une mort subite prédite par elle à un homme qui l'avait insultée et qui se noya presque aussitôt, fit incliner en sa faveur même les incrédules [1]. L'état des affaires enfin était si désespéré qu'aucune assistance, même la plus faible, ne paraissait méprisable. Toutes ces considérations réunies déterminèrent le roi à voir cette jeune fille qui avait fait miraculeusement, disait-on, cent cinquante lieues en pays ennemi pour le servir, et il ordonna qu'elle fût introduite en sa présence.

C'était le soir, à une heure déjà avancée; cinquante torches éclairaient l'appartement : là se tenaient une foule de chevaliers de toute naissance et plusieurs seigneurs splendidement vêtus, plus richement que n'était le roi. Un témoin oculaire, le seigneur de Gaucourt, dit qu'elle se présenta humblement et simplement comme une *pauvre petite bergerette;* cependant, guidée par ses voix, elle distingua sur-le-champ le roi au milieu de la foule, et, allant droit à lui, le salua profondément en s'agenouillant selon l'usage. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, dit Charles, essayant encore de dissimuler, et, montrant à Jeanne un seigneur de sa cour, il ajouta : Voici le roi. — Gentil prince, répliqua Jeanne, c'est vous et non autre : » Charles alors cessant de feindre : « Je viens, lui dit-elle, noble dauphin, et suis envoyée de la part de Dieu pour prêter secours à vous et au royaume, et le roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré

1. Déposition du frère Jean Paquerel.

et couronné en la ville de Reims, et serez lieutenant du roi des cieux qui est roi de France. » Alors la tirant à part, le roi, qu'elle nommait presque toujours dauphin, parce qu'il n'était pas encore sacré, s'entretint longtemps avec elle, et pour mieux le convaincre de la vérité de sa mission, Jeanne, au dire de tous, lui révéla en secret une particularité qui n'était connue que de lui [1].

Le fait de l'inspiration paraissait établi, mais de quelle source venait-elle? Du ciel ou du démon, voilà ce qui était encore incertain, surtout à cette époque, où la croyance en la sorcellerie et dans le pouvoir occulte des charmes magiques et infernaux était générale. Ce doute préoccupait fortement le roi, il voulut l'éclaircir, et Jeanne fut de nouveau soumise à un long et minutieux examen devant des prélats et d'autres grands personnages qui la renvoyèrent aux théologiens et aux docteurs de l'université de Poitiers. Interrogée par eux, ses réponses furent remarquables par la précision et l'énergie : « Jeanne, lui dit un dominicain pour l'embarrasser : tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France : si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes. — Les gens d'armes batailleront, dit-elle, et Dieu don-

1. Les bruits les plus affligeants étaient répandus sur la conduite de la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, et ils tendaient à faire considérer la naissance de Charles VII comme illégitime. Celui-ci en avait connaissance et voyant sa couronne en un péril extrême, il entra un matin seul dans un oratoire et là fit une prière à Dieu dans laquelle il le requérait pieusement, à savoir que *s'il était vrai qu'il fût bien descendu de la noble maison de France, et que justement le royaume dût lui appartenir, il plût à Dieu de le défendre et de le lui conserver*. C'est cette secrète prière que Jeanne rappela au roi en secret, et elle ne pouvait la connaître que par inspiration. Ce fait nous a été révélé par l'auteur contemporain, H. Sala, qui dit le tenir de la bouche du seigneur de Boissi, à qui Charles VII le raconta.

nera la victoire. — Quelle langue, lui demanda aigrement un docteur limousin, parlent ces prétendues voix célestes? — Cette langue-là, répondit-elle vivement, est meilleure que la vôtre. — Crois-tu en Dieu, dit le docteur ; il ne veut pas qu'on ajoute foi à ta parole, à moins que tu ne fasses voir un signe. — Elle répliqua : Mon signe sera de faire lever le siége d'Orléans ; qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup, j'irai. » Et comme on la fatiguait encore de questions captieuses et théologiques, elle dit : « Je ne sais ni A ni B, mais je ferai lever le siége d'Orléans, et je conduirai le roi à Reims pour y être sacré. » Elle annonça encore que Charles VII rentrerait dans Paris, et que le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis quatorze ans, reverrait la France.

Orléans cependant était à la dernière extrémité : Dunois demandait avec instance des vivres et des renforts, et l'héroïque pucelle répétait sans cesse que l'on perdait un temps précieux. Tous les rapports recueillis dans son pays et ceux des docteurs[1] et autres graves personnages lui étaient favorables : sa vertu enfin était sortie triomphante d'une enquête délicate confiée par le roi à la reine de Sicile et à quelques dames du plus haut rang : déjà son nom était dans toutes les bouches, l'enthousiasme gagnait le peuple et l'armée, le roi s'y laissa entraîner, il décida que les services de Jeanne seraient acceptés, elle fut équipée militairement par ses ordres, et eut le rang et la maison d'un général d'armée ou

1. Il convient de lire la très-remarquable consultation du celebre Gerson, au sujet de Jeanne d'Arc. (*Hist. de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

chef de guerre [1]. Le roi lui fit faire une armure complète, elle voulut avoir un étendard blanc fleurdelysé [2], enfin elle annonça qu'en fouillant le sol à Sainte-Catherine de Fierbois, près du maître-autel, on trouverait une épée portant sur la lame cinq signes particuliers. On la trouva en effet, et elle en fit la sienne. Elle ne voulait s'en servir pour tuer personne, et elle disait souvent que, quoiqu'elle aimât son épée, elle aimait son étendard quarante fois plus. « Je la vis, écrivit à cette époque un contemporain, monter à cheval, armée de toutes pièces, et tout en blanc, sauve la tête, sur un grand coursier noir, et lors se tourna vers la porte de l'église qui était prochaine et dit en voix de femme : Vous les prêtres et gens d'église, faites procession et prières à Dieu. Puis se retourna à son chemin en disant : *Tirez avant, tirez avant;* et avait son estendard ployé que portait un gracieux page et sa hache petite en la main [3]. »

Déjà le bruit s'était répandu de toutes parts et jusque dans Orléans que les puissances des cieux intervenaient en faveur de Charles, et qu'un être inspiré, qu'une héroïque pucelle allait marcher à la tête de ses escadrons. L'armée destinée à secourir la ville assiégée fut rapide-

1. On lui donna pour écuyer un brave chevalier de mœurs honorables, nommé Jean d'Aulon, et elle demanda pour confesseur Jean Paquerel, moine augustin dont la réputation était venue jusqu'à elle; elle eut aussi deux pages, deux hérauts, un maître d'hôtel et des valets.

2. Dieu était représenté sur cet étendard entre deux anges, tenant le monde dans ses mains.

3. Lettre de Guy de Laval écrite du lieu où se tenait la cour à sa mère et à son aïeule (*a*).

(*a*) Cette lettre est un des monuments les plus précieux de l'époque et un des modèles les plus parfaits de l'esprit et de la loyauté chevaleresques au XV[e] siècle.

ment réunie à Blois : elle montait à environ sept mille hommes : le roi en donna le commandement aux maréchaux Saint-Severe et de Retz, mais il voulut que rien ne se fît que du conseil et de l'aveu de Jeanne. Au bruit de l'expédition, le vaillant La Hire et plusieurs braves capitaines accoururent empressés d'en partager les périls et la gloire. Jeanne mettant en Dieu toute sa confiance, appela les secours de la religion et les pompes du culte en aide à son entreprise : elle ordonna que l'armée fût précédée par un cortége des prêtres de Blois chantant des hymnes et de saints cantiques : elle exhorta tous ces guerriers endurcis dans les horreurs des guerres civiles à quitter les femmes débauchées, à se confesser, à élever leur âme vers ce Dieu de qui, dit-elle, viendrait l'assistance, et envoyant une sommation aux Anglais, elle dicta une lettre par laquelle invitation était faite au roi d'Angleterre de par le roi des cieux de rendre les clefs de toutes les bonnes villes de France et à tous les étrangers de sortir du royaume, sous peine de totale destruction [1].

Jeanne d'Arc marche avec l'armée au secours d'Orléans.

(1429)

La petite armée, escortant un convoi de vivres et de munitions, se mit en marche le 29 avril de l'année 1429. Jeanne voulait passer le fleuve à Blois et aborder Orléans par la rive droite sur laquelle la ville est placée : les Anglais avaient réuni de ce côté le plus de forces; mais Jeanne annonçait qu'ils ne mettraient aucun obstacle à l'entrée du convoi et de son escorte. Ce parti cependant fut jugé trop dangereux par les généraux :

1. Cette lettre se trouve dans la collection de M. de Laverdy, et il faut la lire telle qu'elle est donnée avec les rectifications nécessaires dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Le Brun des Charmettes, t. 1, p. 148.

ils suivirent la rive gauche, et, parvenus jusque devant la ville, ils tentèrent le passage; mais, contrariés par le vent et par le courant, leurs efforts furent inutiles. Jeanne alors annonça que le vent, jusque-là contraire, allait changer et que des barques pourraient sortir d'Orléans et recevoir le convoi : sur son conseil, l'armée remonta jusqu'au port de Cléry, à deux lieues à l'est, où les munitions et les vivres furent déchargés. Le vent, d'après le témoignage formel de plusieurs témoins oculaires, ayant changé soudain comme elle l'avait prédit[1], un grand nombre de barques remontèrent le courant, reçurent à leur bord les provisions de toute espèce, puis redescendirent le fleuve et rentrèrent dans la ville en rasant la forte bastille de Saint-Loup sans être inquiétées par ses défenseurs. L'armée rebroussa chemin jusqu'à Blois où elle passa le fleuve : elle revint ensuite par l'autre rive comme la pucelle l'avait tout d'abord conseillé. Mais Jeanne, à la prière de Dunois, et pour satisfaire à l'impatience du peuple d'Orléans, s'était séparée de l'armée pour s'embarquer, accompagnant le convoi dans la ville avec Dunois, le maréchal Saint-Severe, La Hire et deux cents hommes. A son approche, toute la population sortit au-devant d'elle et se crut déjà délivrée. L'héroïne, armée de toutes pièces, sur un coursier blanc et son étendard déployé devant elle, fit son entrée à la clarté des torches et aux cris d'une multitude ivre de joie et d'enthousiasme.

Le lendemain, elle inspecta les bastilles des Anglais, qu'elle aurait voulu attaquer immédiatement, avant

1. Dépositions de Dunois, de sire de Gaucourt, etc., au procès de révision.

même l'arrivée de l'armée : elle s'approcha à portée de la voix de la bastille des Tournelles et somma de nouveau les Anglais d'en sortir. Glasdale, que les Français nommaient Galcidas, l'un des meilleurs capitaines de l'armée anglaise, y commandait : il répondit à la sommation de Jeanne par des paroles grossières et outrageantes pour elle. L'héroïque fille les ayant entendues, en conçut une douleur extrême : elle pleura et dit à l'insulteur que les Anglais seraient chassés, mais qu'il ne vivrait pas pour en être témoin. Les menaçantes prédictions de Jeanne volaient de bouche en bouche, amis et ennemis les répétaient avec des sentiments tout opposés, attribuant, les uns à l'influence céleste, les autres aux esprits infernaux, le pouvoir mystérieux qu'elle exerçait et qui, en exaltant le courage et l'espoir des Français, glaçait leurs adversaires d'étonnement et d'épouvante. Ceux-ci se tenaient à couvert dans leurs bastilles dont ils n'osaient sortir, et c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer l'absence de tout effort de leur part pour empêcher l'entrée du convoi dans la ville. Dunois et le maréchal Saint-Severe allèrent rejoindre l'armée qui revenait à Orléans par Blois : la pucelle demeura dans la ville parcourant les fortifications, examinant les bastilles et renouvelant ses sommations aux Anglais. Lorsque enfin, le 4 mai, l'armée libératrice fut signalée du haut des murs, Jeanne accourut à sa rencontre avec cinq cents cavaliers afin de contenir l'ennemi et de le repousser dans ses murailles s'il eût osé en sortir. Mais Talbot et Suffolk et les autres chefs anglais voyant leurs soldats saisis de crainte jugèrent prudent de ne rien entreprendre jusqu'à ce que le temps et l'habitude eussent raffermi

leur courage[1]. Ils restèrent dans leurs lignes, l'aspect et la voix d'une femme rendant timides des hommes aguerris durant vingt ans dans l'horreur des batailles et jusque-là invincibles. L'armée française approcha donc librement d'Orléans à la vue de l'ennemi qui ne tenta rien pour l'arrêter. Devant elle flottaient les bannières de la ville suivies d'un cortége de prêtres qui s'avançaient chantant des hymnes, et Jeanne, entourée des généraux, rentra dans la place avec ceux qui venaient la secourir, acclamée de tous avec transport, et faisant passer son héroïque confiance dans l'âme des plus endurcis : « Dans cinq jours, disait-elle, Orléans sera délivré[2], c'était trop que les Anglais qui tenaient le duc en leur puissance tinssent aussi le duché. »

Rien n'est plus extraordinaire dans le fait de cette héroïne, et il n'y a point d'indice plus concluant d'une assistance surnaturelle ou d'une inspiration véritable, que la promptitude avec laquelle, au dire unanime des gens du métier et des hommes de l'art, cette simple fille des champs se trouva tout à coup à la hauteur des plus habiles, soit pour l'exécution, soit pour le commandement. Ce qui étonne peut-être encore plus, c'est l'aisance de ses manières, la facilité noble et touchante de son langage avec ce qu'il y avait de plus grand dans le

1. L'historien Hume fait à ce sujet quelques réflexions fort judicieuses : le comte de Suffolk, dit-il, donna à de dangereuses préventions le temps de se graver plus profondément dans les esprits. Les Anglais se sentant domptés et abattus, en inférèrent que la vengeance divine pesait sur eux. Les Français tirèrent la même conclusion d'une inaction si nouvelle. Tout changea à la fois dans l'opinion des hommes et l'audace, résultat naturel d'une longue suite de succès, passa subitement des vainqueurs aux vaincus. (Hume, *Histoire d'Angleterre.*)

2. Déposition du frère Paquerel.

royaume, depuis les ministres et les maréchaux jusqu'au monarque. Elle n'hésitait pas dans l'occasion à s'exprimer avec toute l'autorité que donne la conviction d'une haute mission à remplir. Elle brûlait de rendre témoignage par ses actes à celui dont elle se disait l'envoyée; à l'annonce de chaque danger nouveau, son front rayonnait de joie comme d'une occasion nouvelle de faire éclater la force du Dieu qui l'avait armée : aussi dédaignait-elle les lenteurs et beaucoup de précautions jugées nécessaires d'après les conseils de l'humaine sagesse aux yeux des chefs; et l'événement prouva presque constamment, lorsque leur avis prévalut, qu'ils eussent mieux fait de se ranger au sien. Déjà abusée une première fois par les généraux qui avaient voulu conduire l'armée à Orléans par la rive gauche de la Loire, elle craignait sans cesse qu'en lui cachant leurs résolutions pour en prendre de contraires aux siennes, ils ne laissassent échapper la victoire. Ayant su par Dunois que Jean Falstaff était en marche pour ravitailler Orléans, elle lui dit ces paroles remarquables par la hardiesse, lors même qu'il ne faudrait pas les juger trop sérieuses : « Bastard, bastard, s'écria-t-elle, au nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sauras la venue dudit Falstaff tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête. [1] » Son inquiétude était légitime et avait plusieurs causes : la faveur universelle qui l'entourait, l'admiration enthousiaste dont elle était l'objet faisaient des jaloux : plus d'un chef illustre parmi les Français répugnait à parta-

1. Déposition de J. d'Aulon.

ger avec une femme, avec une obscure villageoise l'honneur de la victoire, et bien plus encore, de se le voir enlever par elle. Elle en eut la preuve dès le premier jour de son arrivée à Orléans : une attaque nocturne fut résolue et les généraux ne lui en donnèrent point avis. Son instinct ou ses voix l'avertirent : au milieu de la nuit elle s'éveilla jetant un grand cri. Son écuyer d'Aulon accourut : « Le sang français coule, dit-elle, pourquoi ne m'a-t-on point réveillée? Nos amis ont besoin de secours; mes armes, mon cheval! » D'Aulon l'aide à s'armer et s'arme lui-même à la hâte. De grandes clameurs se font entendre : Jeanne se précipite dans la rue, et rencontrant son page à cheval, elle le fait descendre, monte à sa place[1], saisit son étendard qu'on lui jette d'une fenêtre et s'élance au combat [2].

Une attaque avait été faite sur la bastille de Saint-Loup : les Anglais l'avaient repoussée et rejetaient les assaillants dans la ville. Jeanne les rencontra en désordre et fuyant : un blessé est porté près d'elle, à sa vue elle frémit : « Je n'ai jamais vu, dit-elle, couler le sang d'un Français sans que mes cheveux se soient soulevés sur ma tête. » Bientôt, maîtresse d'elle-même, elle poursuit sa course, rallie les fuyards, les ramène et se précipite avec eux sur l'ennemi. Dunois accourt avec du renfort;

1. Déposition de J. d'Aulon.

2. Si dit qu'on l'armast hâtivement et qu'on l'aidast à s'armer : et quand elle fut preste elle monta à cheval, et courut sur le pavé tellement que le feu en sailloit; et alla aussi droit comme si elle eust bien sceu le chemin auparavant, et toutes fois oncques n'y avait-elle entré. (*Mémoires concernant la pucelle d'Orléans*, Collection Michaud et Poujoulat.)

mais Talbot, qui commandait de ce côté, fait évacuer les autres bastilles pour secourir la forteresse menacée. Le danger de Jeanne et des assaillants devient extrême : invitée à battre en retraite : « Eh quoi, dit-elle, laisserons-nous nos amis en danger? » Elle s'élance de nouveau; elle entraîne tout par son exemple; rien ne résiste à son impétuosité : le fort est enlevé. En repassant sur le théâtre du carnage, elle frissonne à la vue des cadavres étendus sur le sol, elle s'attendrit, donne des soins aux blessés, et commande qu'on épargne les captifs. La bastille, par son ordre, est rasée, et les munitions de toutes sortes qu'elle contient sont la proie des flammes.

Ce fut là le premier exploit de l'héroïne; l'élan était donné, l'armée et le peuple d'Orléans ne connaissent plus rien d'impossible avec elle. Le lendemain était le jour de l'Ascension : Jeanne le consacre à de pieux exercices. On tient conseil cependant, et une nouvelle attaque est résolue pour le jour suivant. La bastille des Augustins fut la seconde emportée après une lutte très-sanglante. Les Anglais évacuèrent alors toutes les autres au sud de la Loire, sauf le fort des Tournelles où commandait Glasdale, et dont les défenses étaient formidables : c'est là que l'ennemi concentre ses forces. La position paraissait tellement inexpugnable, que les généraux français, voyant la ville bien pourvue, décidèrent qu'on attendrait de nouveaux renforts avant de hasarder l'attaque. Leur résolution fut signifiée à la pucelle, qui répondit : « Vous avez tenu votre conseil, mais le conseil de mon Seigneur sera accompli, et celui des hommes périra : Soyez debout au lever du jour, dit-elle à son chapelain, et

tenez-vous près de moi, car j'aurai beaucoup à faire, il sortira demain du sang de mon corps [1] : je serai blessée devant la bastille au bout du pont [2]. » Le lendemain elle se leva avant le soleil, se revêtit de ses armes, et malgré l'avis des généraux, mais avec l'accord des bourgeois d'Orléans, elle se prépara à marcher à l'attaque des Tournelles de l'autre côté du fleuve, et annonça qu'elle repasserait le soir par-dessus le pont, après avoir pris la forteresse [3]. Le pont était rompu et cette prédiction parut à tous un rêve. L'héroïne monte à cheval ; au bruit de son entreprise, une partie des troupes et une foule de citoyens accourent et veulent la suivre ; elle gagne à leur tête l'une des portes qu'elle trouve fermée ; le sire de Gaucourt, grand-maître de la maison du roi, et gouverneur de la ville, avait obéi aux généraux et défendait de passer outre : « Veuillez ou non, dit Jeanne, les gens d'armes iront et remporteront la victoire. » Elle commande d'ouvrir : la foule qui la suit se précipite pour frayer le passage.

Attaque de la bastille des Tournelles.

La résistance était imprudente, sinon impossible, une porte fut ouverte, une autre forcée, le fleuve fut franchi, et, au lever du soleil, toute cette multitude, guidée par l'héroïne, investit le fort anglais. Les capitaines français, jugeant le mouvement irrésistible, le secondèrent lorsqu'ils se virent impuissants à l'arrêter. La

1. Déposition du frère J. Paquerel.

2. Déposition de maître Aman Viole, avocat au parlement.

3. Jeanne était à jeun : son hôte essaya de la retenir et voulut l'engager à goûter d'un poisson qui venait d'être pêché dans le fleuve. « Gardez-le jusqu'à ce soir, dit-elle, je vous amènerai un Goddam qui en mangera sa part, et repasserai le pont, après avoir pris les Tournelles. » (Dépositions de Colette, de maître Aman Viole et de Jean d'Aulon.)

première attaque eut lieu contre un boulevard hérissé de canons qui couvrait au sud la redoutable bastille : l'assaut fut terrible : Dunois, le maréchal de Rayz, l'amiral Louis de Culan, les sires de Villars, Florent d'Illiers, de Termes, la Hire et Xintrailles s'élancèrent dans les fossés et luttèrent corps à corps sous une grêle de traits et de pierres, et sous le feu roulant de l'artillerie, dont il fut fait des deux parts grand usage dans ce siége mémorable. Jeanne était partout, étonnant amis et ennemis par son courage, son habileté, sa constance et les fatigues inouïes qu'elle endurait; guidant, exhortant, ralliant les siens tour à tour. « Ayez bon courage et bonne espérance, criait-elle, voici le moment où l'Anglais va fléchir. » Voyant les siens épuisés et prêts à désespérer, elle saisit la première une échelle et l'applique à la muraille : une flèche anglaise l'atteignit en ce moment entre le sein et l'épaule : elle tomba; les Anglais s'élancèrent pour la prendre, ils furent repoussés : un chevalier français [1] la saisit et l'emporta sur son cheval en lieu sûr. Là, désarmée, étendue sur l'herbe, et voyant la profondeur de sa blessure, qui avait pénétré de part en part, elle se sentit femme un moment, et fondit en larmes. Elle assura que les anges lui apparurent alors pour la consoler et la fortifier : son courage héroïque lui revint et, arrachant elle-même le trait de sa blessure, elle dit, voyant le sang couler :

1. Le sire de Gamache. Il avait été son adversaire dans le conseil, et admirant son héroïsme, il accourut pour la délivrer. Il frappa plusieurs ennemis de sa hache, et présentant son cheval à la pucelle : « Acceptez ce don, dit-il, brave chevalière, plus de rancœur ; j'advoue mon tort quand j'ai mal présumé de vous. » (*Vie de Guill. de Gamache.*)

« Ce n'est pas ici mon sang, c'est ma gloire. » Quelques-uns s'approchèrent, essayant de conjurer le mal par des charmes. Elle les repoussa : « Mieux vaudrait mourir, dit-elle, que de faire ce qu'on sait être un péché, un acte contraire à la volonté céleste : » et comme on lui demandait si elle mourrait de sa blessure, elle répondit : « Je dois mourir un jour : je ne sais ni où, ni quand, ni comment ; mais si quelqu'un ici peut me guérir sans péché, je souhaite qu'il le fasse. » Un appareil ordinaire fut mis sur la plaie : elle pria que la foule se tînt à distance et elle se confessa avec une grande ferveur comme dans l'attente de la mort.

Sa blessure répandit la consternation parmi les Français : le soir approchait et déjà les chefs ordonnaient la retraite. Les trompettes sonnèrent, l'artillerie quitta ses positions, et les troupes abandonnèrent le pied des remparts. Ainsi la pucelle semblait avoir poussé l'armée malgré ses chefs à une entreprise qui dépassait ses forces : voyant la retraite commencer, elle en conçut une poignante douleur, elle comprit qu'en cette occasion un échec porterait une atteinte mortelle à sa réputation et à la cause royale : elle conjura Dunois d'arrêter le mouvement : « Bientôt, dit-elle, nous entrerons, n'en doutez pas. Quand vous verrez mon étendard toucher a la muraille, saisissez vos armes et marchez hardiment, la victoire sera vôtre : maintenant, arrêtez et prenez des forces. » Donnant alors son étendard à un homme d'armes non loin du fort, elle remonta à cheval et, se retirant à l'écart dans une vigne, loin de la foule et du tumulte, elle y demeura un quart d'heure en

prière [1]. La confiance cependant était revenue aux Anglais, et ils se crurent vainqueurs. Mais le brave d'Aulon, écuyer de la pucelle, avait compris aussi toutes les déplorables conséquences d'une retraite. Voyant l'étendard de Jeanne aux mains de l'homme d'armes, il lui vint, comme à elle, dans la pensée que, s'il était porté vers l'ennemi, l'armée ne l'abandonnerait pas, et le confiant à un Basque vigoureux et résolu, ils s'avancèrent ensemble vers le rempart et descendirent dans le fossé [2]. L'héroïne ranimée, fortifiée par la prière, voit en mouvement son précieux étendard : elle s'élance alors, s'en saisit, et le porte en avant vers l'ennemi [3]. Les Français reprennent courage, se précipitent en foule et retournent à l'assaut : l'étendard de Jeanne touche enfin la redoutable bastille : alors d'une voix inspirée, elle s'écrie : « *Tout est vôtre et y entrez.* » A ces mots, dit la chronique contemporaine, ils montèrent contremont le boulevard aussi aisément comme par un degré, et ne savaient comment il se pouvait faire ainsi, sinon par ouvrage comme divin et tout extraordinaire [4]. Les Anglais les repoussent à coups de lances et de haches, et font rouler sur eux des pierres énormes, l'artillerie tonne et un nouveau combat s'engage plus furieux et plus acharné. Tandis que la pucelle et l'armée assiégent ainsi la forteresse

1. Déposition de Dunois.

2. Déposition de d'Aulon.

3. D'Aulon a dit dans sa déposition que Jeanne essaya seulement d'enlever au Basque son étendard qui, fortement agité, parut aux Français un signal. Dunois, le sire de Gaucourt et J. L'Huillier affirment qu'elle s'en était ressaisie.

4. Chronique sans titre.

du côté du sud, les habitants d'Orléans tentent une attaque du côté opposé; ils accourent avec le reste de la garnison par le pont dont plusieurs arches sont rompues : tout ce peuple électrisé n'a qu'une âme et qu'un bras : des solives, des poutres sont en hâte apportées de la ville, et on en fait un fragile pont volant d'une pile à l'autre : le premier qui ose tenter cette voie périlleuse est le vaillant Nicole de Girême, chevalier commandeur de Rhodes, illustré sous d'autres cieux par cent combats : il s'avance revêtu de toutes ses armes, le front ceint de son casque aux panaches flottants, portant sur son bouclier la croix de son ordre: il court rapidement sur la solive étroite au milieu d'une grêle de flèches et de boulets; rien ne l'arrête : il franchit l'obstacle, il touche le boulevard ennemi, il monte l'épée étincelante à la main; une foule de chevaliers s'élancent après lui; le peuple à grands flots les suit, remplit les fossés, court aux échelles, en jetant de grands cris, et la forteresse est investie de toutes parts. Le vertige et l'épouvante s'emparent des Anglais, ils croient voir toutes les puissances de l'enfer liguées pour leur destruction. Glasdale, leur chef, se sent vaincu lorsque l'héroïque pucelle, apparaissant debout, son étendard à la main, sur le boulevard du sud, lui crie : « Glasdas, Glasdas! rends-toi, rends-toi au roi des cieux. Tu m'as appelée d'un nom infâme : j'ai grand pitié de ton âme et de l'âme des tiens [1]. » Glasdale recule, il tente de se replier du boulevard extérieur dans le corps même de la forteresse, qu'un pont-levis liait aux ou-

1. Les Français nommaient Glasdale Glacidas ou Glasdar.

vrages extérieurs. Déjà il le traversait avec sa troupe lorsqu'un boulet vient frapper le pont qui s'écroule : Glasdale et les Anglais tombent précipités dans le fossé, où ils périssent tous ensevelis dans la fange. Ce désastre était irréparable et les Français pénétrèrent aussitôt de toute part dans la bastille conquise. Jeanne, à la tête du peuple et de l'armée, rentra le soir dans Orléans, au son des cloches, aux cris de triomphe et de joie de la ville délivrée, et elle y revint par-dessus le pont ainsi qu'au départ elle l'avait annoncé [1].

Prise des Tournelles.

Suffolk et Talbot avaient été témoins de cet étonnant revers sans oser, de leur côté, rien entreprendre pour le prévenir. Ils tinrent conseil la nuit même et la levée du siége fut résolue. Le lendemain, au point du jour, les assiégés virent les Anglais sortir des tentes et des bastilles qu'ils tenaient encore et se former en deux divisions, marchant l'une à l'ouest sous Talbot, l'autre au nord sous Suffolk, et se formant en bataille sous les murs de la place. Ils se crurent au moment d'une attaque générale et sortirent des portes pour rencontrer l'ennemi. Jeanne d'Arc accourut en armure légère accompagnée des maréchaux et principaux capitaines, et rangea elle-même les Français en bataille, en face et à très-peu de distance des Anglais [2]. Toutefois elle défendit aux Français « pour l'amour et l'honneur du saint dimanche », de les attaquer les premiers, ni de leur rien demander : « Car, disait-elle, c'est le plaisir et la volonté de Dieu, s'ils veulent partir, qu'on les laisse aller [3].

Levée du siége d'Orléans par les Anglais. (1429)

1. Déposition de J. d'Aulon.
2. Journal du siége.
3. Déposition de maître Aman Viole.

Mais si les Anglais vous assaillent, ajouta-t-elle, défendez-vous fort et hardiment et n'ayez nulle peur, car vous serez les maîtres [1]. » Par son ordre un autel, décoré des ornements sacrés, fut élevé à la face du ciel, au milieu des champs, entre la ville et les ennemis; la jeune héroïne se prosterna humblement avec toute l'armée française et le peuple d'Orléans. Deux messes y furent célébrées et entendues dans un recueillement profond. Les Anglais eux-mêmes n'osèrent troubler cette solennité auguste et sainte, et se disposèrent au départ. A la fin de la seconde messe, Jeanne d'Arc toujours prosternée, demanda si les Anglais avaient encore le visage tourné vers les Français : on lui répondit que non et qu'ils regardaient vers Beaugency et Meun : « Ils s'en vont, dit-elle, laissez-les partir et allons rendre grâce à Dieu : il ne plaît pas au Seigneur que nous les combattions aujourd'hui : nous les aurons une autre fois. » Les Anglais s'éloignèrent fièrement, enseignes déployées, Talbot marchant dans la direction de Meun-sur-Loire et de Beaugency, Suffolk vers Jargeau [2].

Tous les habitants d'Orléans, dans l'effusion de leur reconnaissance, attribuaient à la jeune guerrière la gloire de leur délivrance miraculeuse; ils pleuraient de

1. Journal du siége.

2. Lorsque, peu de temps après la levée du siége d'Orléans, le duc d'Alençon parcourut les débris des forteresses anglaises, il demeura convaincu, dit-il, qu'elles avaient été prises plutôt miraculeusement que par force d'armes, principalement la bastille des Tournelles et celle des Augustins, dans lesquelles il eût bien osé se défendre durant six ou sept jours contre toute puissance d'hommes d'armes. Telle fut aussi, beaucoup d'années plus tard, l'opinion exprimée par Dunois et le sire de Gaucourt. (Voyez leurs dépositions au procès de révision.)

joie, dit la chronique du siége, et moult humblement la remerciaient et s'offrant eux et leurs biens à elle et à sa volonté [1]. Une fête qui se célébrait le 8 mai, chaque année, fut instituée par eux en son honneur : mais elle, toujours humble et modeste, refusait leur hommage et renvoyait tout à Dieu : « Lui seul a tout fait, disait-elle, il est le bras, je ne suis que l'instrument [2]. »

Ainsi Jeanne d'Arc avait accompli la première partie de sa mission : Orléans, après un siége de sept mois, était délivré en quelques jours contre tout espoir. Une jeune fille des champs à la tête des guerriers de la France, avait mis en fuite une armée et de vieux généraux réputés invincibles : l'impulsion fut donnée par elle [3], et la victoire n'abandonna plus les Français jusqu'à la totale expulsion des Anglais de leur sol.

II

Suite du règne de Henri VI et de la guerre avec la France jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

1429—1431.

Au retour d'Orléans, la pucelle alla rejoindre le roi Charles VII, dont elle fut reçue avec grand honneur et elle le conjura de venir se faire sacrer à Reims. « Noble dauphin, lui dit-elle en embrassant ses genoux, venez à

Siége et prise de Jargeau. (1429)

1. *Hist. au vray...* journal du siége.

2. Déposition de Pierre Vaillant, de J. Coulon et de plusieurs autres. — Voyez et citez aussi le très-remarquable témoignage que rend à la Pucelle le célèbre Gerson, huit jours après la levée du siége d'Orléans. (Des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc*, 214, t. II.)

3. C'est le témoignage que lui rend Æneas Sylvius, élu pape en 1458 sous le nom de Pie II (*Europ. descript.*, c. XLIII.)

Reims au plus tôt, prendre votre digne couronne de France. » Je ne durerai pas plus d'un an, disait-elle souvent, et chaque heure qui s'écoulait lui semblait d'un grand prix pour l'accomplissement de sa mission. Charles cependant hésitait, réfléchissant aux dangers de l'entreprise, et, partageant l'avis de plusieurs capitaines, il exprima le vœu que les places qui avoisinaient la Loire, fussent d'abord enlevées aux Anglais, et confia dans ce but sa petite armée d'environ sept à huit mille hommes à l'héroïne à laquelle il adjoignit, dans le commandement, son cousin le duc d'Alençon.

On part et la pucelle veut, malgré les chefs, qu'on marche d'abord sur la place de Jargeau, défendue par le duc de Suffolk, en personne, et par une nombreuse garnison. L'armée se grossit en chemin d'une foule de gens qui accourent attirés et gagnés au roi Charles, par le bruit des exploits merveilleux de Jeanne d'Arc, et qui pensent, sous ses ordres, combattre pour Dieu lui-même [1]. A ce siége vinrent aussi les illustres capitaines Dunois, bâtard d'Orléans, le maréchal Saint-Severe de Boissac, La Hire et Graville, grand-maître des arbalétriers. La place où s'étaient renfermés le commandant en chef des forces anglaises et ses frères Jean et Alexandre de la Pôle, résolus à s'ensevelir sous ses ruines ou à venger l'honneur des armes anglaises, avait aussi dans ses murs une foule de guerriers éprouvés et une artillerie formidable : elle fut battue en brèche plusieurs jours, et c'est alors qu'un avertissement soudain de Jeanne d'Arc sauva la vie au duc d'Alençon : « Éloi-

1. Mémoire concernant la pucelle d'Orléans. (Collect. Michaud et Poujoulat.)

gnez-vous, lui dit-elle, ou vous êtes mort », et en même temps un coup, parti du rempart, tua un gentilhomme à la place que le prince avait quittée [1]. Les Anglais se disposaient à secourir la ville assiégée et tout à coup le bruit se répandit dans le camp français que le célèbre capitaine Falstaff arrivait de Paris, avec de l'artillerie et quelques mille combattants pour délivrer la place. Plusieurs chefs français craignirent alors de se trouver pris entre deux feux et opinèrent pour lever le camp, en ajournant le siége : la pucelle et d'autres chefs virent au contraire dans cette circonstance un motif de le presser davantage. Leur avis l'emporta, le feu des batteries fut ouvert de nouveau et continua sans interruption des deux parts avec fureur : avant l'aurore la plus forte tour de la ville s'écroula avec un bruit affreux en couvrant le sol au loin de débris sanglants, et les premiers rayons du soleil éclairèrent une scène d'horreur inexprimable. L'attaque générale fut décidée pour le jour même. Jeanne d'Arc, au son de la trompette, couvrit sa tête de son casque et faisant signe au duc d'Alençon de la suivre, elle lui dit d'une voix forte et d'un air inspiré : « Avant, gentil duc, à l'assaut! » Aux yeux du prince le moment n'était pas venu : « N'ayez doute, lui dit-elle, l'heure est prête quand il plaît Dieu. Il est temps d'agir quand Dieu veut qu'on agisse et qu'il agit lui-même [2]. » Elle courut à l'assaut et un combat merveilleux et terrible [3] s'engagea sur tous les

1. Déposition du duc d'Alençon. (Procès de révision.)

2. Comme il hésitait encore : « Ah ! gentil duc, lui demanda-t-elle, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à la duchesse ton épouse de te ramener sain et sauf. (Déposition du duc d'Alençon.)

3. *Histoire au vray*, etc.

points : il durait depuis quatre heures et avait déjà coûté la vie à cinq cents Anglais [1], lorsqu'enfin Jeanne d'Arc descend dans le fossé, son étendard à la main, et court à l'endroit où l'ennemi opposait la plus âpre défense [2]. Elle monte à l'échelle animant du geste et de la voix les Français à la suivre. Transportés de fureur à sa vue, les Anglais font pleuvoir sur elle une grêle de traits : l'un d'eux saisit une pierre énorme et la lance avec un cri de rage sur l'héroïne qu'il atteint à la tête. Son casque résiste et la pierre vole en éclats, mais Jeanne d'Arc tombe renversée (*prostrata*) au pied du rempart où elle demeure à genoux et comme insensible. Un cri de triomphe retentit sur les murailles, les Anglais la croient mortellement atteinte : mais elle se relève soudain, plus menaçante et plus terrible : « Amys, amys, s'écrie-t-elle, sus, sus, ayez bon courage. Dieu notre père a condamné les Anglais, à cette heure ils sont tous nôtres. » Exaltés par ses paroles et par son exemple, les Français montent en foule, atteignent le haut des remparts, entrent dans la place l'épée à la main et poursuivent les Anglais de rue en rue et de maison en maison avec l'enivrement de la vengeance et de la victoire [3]. Onze cents Anglais périrent dans ce carnage : Suffolk, ses frères et quelques-uns des principaux seigneurs d'Angleterre, se retiraient en combattant toujours vers le fort bâti sur le pont de la Loire. Alexandre de la Pôle périt, dans cette retraite périlleuse, sous les

1. *Histoire au vray.*
2. *Ibid.*
3. Le Brun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, dépositions nombreuses.

yeux de ses frères : les Français exaltés par le triomphe, s'acharnaient à la poursuite. Suffolk perdit l'espoir d'échapper : cherchant alors à qui se rendre avec honneur, il vit un guerrier nommé Guillaume Regnault, qui combattait au premier rang avec grande vaillance : « Es-tu gentilhomme? lui demanda le comte. — Je le suis, répondit le Français. — Et es-tu chevalier? — Pas encore. — Approche donc, lui dit Suffolk. » Regnault s'avance, fléchit le genou, prononce le serment des chevaliers et reçoit l'accolade du général ennemi qui, aussitôt après, lui présente son épée et se reconnaît son prisonnier [1].

Après Jargeau, les places de Meun, de Beaugency et plusieurs autres des bords de la Loire furent emportées : et les Français, au siége du château de Beaugency, furent rejoints par le fameux connétable Artus de Richemont, qui, à la tête de quatre cents lances, était venu offrir ses services au roi et mériter de rentrer en grâce auprès de lui. Lorsque le château se fut rendu, la pucelle entraîna l'armée française à la recherche des Anglais qui s'avançaient à travers la Beauce, sous Falstaff, Talbot, lord Scales et autres chefs renommés. Sous elle, à la tête de l'armée française marchaient le duc d'Alençon, Dunois, le connétable Richemont, le maréchal Saint-Severe de Boissac, La Hire, les sires de Vendôme, de Termes, d'Albret et de Laval. On accourut soudain leur annoncer que l'armée ennemie était en vue : mais au moment de combattre pour la première fois, depuis quinze ans, les Anglais en rase campagne, les journées fatales d'Azin-

1. *Histoire au vray.* — Chronique sans titre. — Alain Chartier. — Déposition du duc d'Alençon.

court, de Crécy, de Poitiers, revinrent à la mémoire de plus d'un chef. « Jeanne, dit le duc d'Alençon, que faut-il faire? — Avez-vous de bons éperons? demanda la pucelle. — Eh quoi! nous faudra-t-il fuir et tourner le dos à l'ennemi? — Nenny, répondit l'héroïne, en mon Dieu, allez sur eux, car ils s'enfuiront et n'arrêteront point, et seront déconfits sans guère perte des nôtres, et pour ce, faut-il bons éperons pour les suivre [1]. » Sur sa parole, les généraux français disposèrent tout pour la bataille; mais l'ennemi en eut vent, et changeant de résolution, il prit une autre direction, battant en retraite, se dirigeant sur Meun et de là sur Janville. Les Français s'arrêtèrent de nouveau : ils avaient perdu les traces de l'ennemi, et beaucoup songeaient à s'en retourner : « Ce serait grand hasard, disait-on, si on les rencontrait dans leur retraite. — Chevauchez hardiment, répliqua la pucelle, on aura bon conduit. En mon Dieu, dit-elle ensuite, il faut combattre : s'ils étaient pendus aux nues nous les aurons, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui sa plus grande victoire, et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres [2]. » L'armée se remit en marche et l'on résolut de se hâter pour empêcher les Anglais de se retrancher ou de gagner quelque place forte. La Hire menait l'avant-garde : le corps de bataille avait à sa tête la pucelle, le duc d'Alençon, le connétable, les maréchaux de Rayz et de Saint-Severe, l'amiral de France et tous les chefs les plus illustres, lesquels

1. Dépositions de Dunois et de Thibaut d'Armagnac, dit de Termes. (*Histoire au vray*, etc.)
2. Déposition du duc d'Alençon.

venaient en belle ordonnance, par la Beauce, en bien grand train [1] et suivaient de très-près l'avant-garde. Quelques chevaliers des plus hardis et des mieux montés furent détachés en avant pour découvrir l'ennemi, et galopèrent l'espace de cinq lieues sans le rencontrer. Ils se croyaient égarés, quand un cerf, effrayé de leur approche, s'élança du milieu d'un taillis et prit sa course vers le nord-est. Bientôt une grande clameur s'éleva du même côté: elle était poussée par l'arrière-garde des Anglais, où le cerf s'était précipité [2]. Ces cris révélèrent la présence de l'ennemi aux coureurs français : ils en donnèrent avis à l'armée, qui chevaucha hardiment en avant, jusqu'à ce qu'elle eût aperçu les Anglais. Ceux-ci quittèrent alors la position qu'ils occupaient pour en prendre une meilleure, à une lieue de distance environ, entre un bois et le village de Patay.

La Hire et Xaintrailles, qui menaient l'avant-garde, avaient reçu l'ordre d'empêcher l'ennemi de se fortifier, ce qu'ils firent, galopant toujours et se ruant à travers les Anglais avant que leurs archers eussent achevé d'enfoncer en terre les pieux aigus dont ils se faisaient un rempart contre la cavalerie, ils les attaquèrent si soudainement et si vigoureusement, qu'ils les mirent tout d'abord en désordre : le capitaine Falstaff et beaucoup d'autres tournèrent bride saisis d'une terreur panique et cherchèrent leur salut dans la fuite. Le corps de bataille des Français arriva en ce moment et acheva de vaincre; en vain Talbot se surpassa lui-même, il rendit par son

Bataille de Patay.

(1429)

1. Guillaume Gruel, *Histoire d'Artus III, comte de Richemont.*
2. Monstrelet, *Chronique.*

opiniâtreté sa défaite plus sanglante : les Anglais furent mis en déroute complète : on en fit un grand carnage : la plupart périrent ou furent faits prisonniers; de ce nombre fut lord Scales et le fameux Talbot, qui rendit son épée à Xaintrailles [1]. La perte des Anglais fut évaluée à plus de quatre mille combattants [2], et, chose incroyable ! il n'en coûta, dit-on, la vie qu'à un seul Français [3]. Jeanne d'Arc parcourant le champ de bataille après le combat, ne put retenir ses larmes à la vue de tant de cadavres dont le sol était jonché, et montra la plus tendre pitié pour les pauvres prisonniers anglais, qui n'ayant pas de grosse rançon à offrir aux vainqueurs, en étaient traités avec barbarie ; et, là comme ailleurs, elle fit donner aux blessés les secours de la religion et leur prodigua des soins touchants [4].

Après cette journée célèbre, la première où les Français eussent vaincu les Anglais en bataille rangée dans cette guerre, et où Jeanne d'Arc, au dire de tous les capitaines, déploya des talents militaires égaux à son courage; un grand nombre de forteresses furent évacuées et abandonnées à l'armée royale, qui rentra triomphante avec la pucelle dans Orléans. Jeanne d'Arc alla ensuite trouver le roi, qui s'était rapproché et tenait sa

1. Talbot fut présenté par Xaintrailles à Charles VII, qui, à la demande de Xaintrailles lui-même, accorda la liberté à l'illustre captif, sur rançon.

2. Déposition de Dunois. Ce nombre est porté à cinq mille dans la *Chronique contemporaine* dite *Chronique sans titre*.

3. Déposition de Thibaut d'Armagnac, duc de Termes.

4. Voyant un Français frapper avec force un prisonnier qui tomba mourant à ses pieds, Jeanne d'Arc indignée descendit de cheval, courut au secours de l'Anglais, le souleva dans ses bras et soutint sa tête : elle lui prodigua de tendres consolations et fit appeler un confesseur. (Déposition de Louis de Contes.)

cour à Gien : là, elle le conjura de nouveau de marcher hardiment et sans plus tarder vers Reims, de s'y faire sacrer et de prendre ainsi solennellement possession de son royaume. Jeanne, malgré ses exploits, ou plutôt même à cause de ses victoires, avait beaucoup de contradicteurs, surtout parmi les chefs jaloux de sa gloire. Le conseil qu'elle donnait au roi était, au point de vue purement humain, d'une grande témérité : il fallait traverser quatre-vingts lieues d'un territoire occupé par l'ennemi, et prendre ou laisser derrière soi plusieurs grandes villes en la puissance des Anglais. Charles VII comprit cependant, sous l'impression des merveilleux exploits de cette jeune fille des champs, que ses avis pouvaient être d'un ordre supérieur aux opinions humaines, et il fut décidé qu'on suivrait son étendard. Le roi donc, Jeanne d'Arc, ses capitaines et toute son armée se mirent en marche à la fin du mois de juin, et se dirigèrent sur Reims.

Marche des Français sur Reims.

Tandis que la confiance revenait ainsi avec la fortune comme par miracle aux Français, le découragement et la terreur s'emparaient des Anglais, qui persistaient à attribuer leurs revers aux enchantements des puissances infernales[1]; Bedford demanda de nouvelles armées

1. Voyez à ce sujet la lettre écrite peu de temps après les premiers succès de Jeanne d'Arc, par le régent Bedfort au jeune roi. « Toutes choses, disait-il, prospéraient ici pour nous jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quels conseils. Après la mort de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, et qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siége, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue en une femme née du limon de l'enfer et disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sortiléges. Cette défaite a

au conseil de Henri VI : il concentra des forces nombreuses en Normandie et en Picardie, dont il fit évacuer plusieurs places : le mal parut si grand enfin, qu'une armée levée sur l'invitation du pape Martin V pour une croisade contre les Hussites, et des sommes considérables volontairement souscrites pour cet objet, reçurent une autre destination. Cette armée était déjà sur le continent, où le cardinal de Beaufort devait en prendre le commandement pour la conduire en Bohême, lorsque le conseil du roi d'Angleterre demanda qu'en raison des récentes victoires des Français et de la gravité des circonstances, l'armée des croisés demeurât en France, pour agir contre les Français : le cardinal y consentit et l'armée fut ainsi détournée de son but, malgré des engagements formels et sacrés pris avec les croisés eux-mêmes et avec ceux qui avaient fait tous les frais de cette expédition. Le régent renouvela dans le même temps et cimenta par d'importantes concessions son alliance avec le duc de Bourgogne : puis il quitta Paris de sa personne et se rendit en Normandie sans oser entreprendre d'arrêter le roi Charles VII dans sa marche sur Reims.

Siége et prise d'Auxerre.

L'armée royale avançait; Auxerre, ville bourguignonne, et première place considérable qu'elle rencontra, députa vers Charles demandant qu'il lui fût permis de rester neutre, ce qui lui fut octroyé. Troyes ensuite arrêta les Français. C'était dans cette ville que le traité si humiliant pour la France avait été signé : la

non-seulement diminué le nombre de nos troupes, mais en même temps a fait perdre courage à celles qui restent, d'une manière étonnante. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de France*, collect. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. III, p. 142.)

vengeance du roi et des Armagnacs y était redoutée, la ville soutint la garnison et résista plusieurs jours. Les assiégeants manquaient de vivres, la campagne était ruinée à l'entour, tout semblait désespéré. La retraite fut proposée dans un conseil des chefs où Jeanne n'assistait pas : déjà presque tous opinaient pour la levée du siége et le retour, lorsqu'un vieillard vénérable, Robert le Masson, seigneur de Trèves et ancien chancelier, se leva et dit : « Quand le roi est parti et qu'il a entrepris ce voyage, il ne l'a pas fait pour la grande puissance des gens d'armes qu'il eût alors, ni pour le grand argent de quoi il fût garni pour payer son armée, ni pour ce que ledit voyage lui semblait bien possible, mais il l'a entrepris seulement par le conseil de Jeanne la pucelle, laquelle lui disait toujours qu'il allât à son couronnement à Reims et qu'il y trouverait bien peu de résistance, car c'était la volonté de Dieu. Je suis donc d'avis qu'il faut qu'elle soit entendue, et que si elle ne conseille aucune chose qui n'ait été dit en ce conseil, je serai alors de l'avis commun, à savoir que le roi et son ost[1] s'en retournent[2].» Un grand débat s'éleva, et comme il continuait avec chaleur, Jeanne d'Arc se présente à la porte du conseil : le roi la fait introduire et l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, l'interroge et lui demande son avis. « Noble roi de France, dit la pucelle, cette cité est vôtre, et dans deux ou trois jours elle sera en votre obéissance, par amour ou par force, n'en doutez pas. — Jeanne, reprend le chancelier, si l'on

1. Vieux mot pour armée.
2. Chronique sans titre.

était assuré d'y être dans six jours, on attendrait bien. — Vous y serez demain, dit Jeanne, » et son avis entraîna le conseil.

L'héroïne monte à cheval, son étendard au poing : elle met en besogne chevaliers, écuyers, manœuvriers et autres gens de tous états, commande qu'on apporte fagots, poutres, tables, fenêtres et chevrons dont elle fait des retranchements et approches contre la ville ; elle y braque bombardes et canons, se multiplie elle-même, dirige tout, fait à la fois office de chef et de soldat aussi bien, dit le vieux historien de ces temps, que l'eût su faire un capitaine qui eût été en guerre tout le temps de sa vie [1]. Témoins de ces sinistres apprêts, les habitants et la garnison épouvantés n'osent affronter le péril : l'étendard de Jeanne d'Arc flottant autour des murs leur causait un insurmontable effroi, à ce point qu'ils s'imaginaient, dirent-ils, voir des légions d'esprits sous forme de papillons blancs voltiger à l'entour. L'évêque sort des murs suivi d'une multitude de bourgeois et de gens de guerre, il se présente avec eux au camp français et demande à parlementer. Le roi les reçoit gracieusement, accorde aux habitants abolition générale pour le passé, et aux Anglais et soldats bourguignons liberté de sortir eux et leurs biens : on avait oublié de stipuler, dans le traité, en faveur des prisonniers français que les Anglais considéraient, d'après les lois de la guerre, comme étant leur propriété. Ceux-ci défilent devant Jeanne d'Arc, emmenant avec eux leurs captifs : à la vue des Français qu'ils conduisent garrottés, le cœur de l'héroïne s'é-

1. Mémoires concernant la pucelle d'Orléans. (Coll. Michaud et Poujoulat.)

meut : « En mon Dieu, s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas ; » et à sa prière ils furent délivrés, le roi acquitta leur rançon. Charles VII traversa la ville en grand appareil de guerre et poursuivit sa route vers Reims, la pucelle tout armée menant l'avant-garde.

Châlons ouvrit ensuite ses portes ; le peuple de cette ville, conduit par son évêque, vint au-devant du roi lui faire obéissance. Charles VII arrive enfin sous les murs de Reims, au glorieux terme du voyage : les habitants déposent les clefs à ses pieds, et il fait dans la ville une entrée triomphale avec ses chevaliers et toute son armée, et « là, dit la chronique, était Jeanne la pucelle, qui fut moult regardée de tous [1]. »

Sacre de Charles VII, à Reims. (1429)

La cérémonie du sacre fut fixée au lendemain 17 juillet : toute la pompe d'usage y fut déployée : l'huile sainte oignit le front de Charles VII dans l'antique cathédrale, en présence de tous les chefs et seigneurs dont le roi s'était fait accompagner. Jeanne d'Arc, qui voyait ainsi les grands desseins de Dieu sur le royaume accomplis par ses mains, se tint debout à l'autel, ayant en main son étendard. Le matin même de ce grand jour, elle écrivit une lettre pleine d'énergie et de patriotisme au duc de Bourgogne, le requérant, au nom du roi des cieux, de faire prompte et bonne paix avec le roi Charles VII : « Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, dit-elle, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaît guerroyer, allez sur le Sarrasin [2]. » Elle parlait,

1. Elle était alors à peu de distance de Domrémy, et elle vit son père, son oncle et plusieurs habitants de son village dans cette foule émerveillée, et qui avaient moins d'yeux pour le roi de France que pour elle.

2. *Mém. pour servir à l'histoire de France.* (Coll. Michaud et Poujoulat.)

elle dictait comme de puissance à puissance, au nom du roi du ciel, son souverain seigneur, et pourtant, dans ce rôle si élevé, le plus étonnant peut-être de l'histoire moderne, elle ne s'enorgueillit pas, elle ne se regarda jamais que comme un humble instrument dans les mains de Dieu. Après la cérémonie du sacre, sachant sa mission accomplie, elle se jeta aux pieds du roi et, embrassant ses genoux, elle lui dit: « Gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que je levasse le siége d'Orléans et vous amenasse en cette cité de Reims recevoir votre saint sacre en montrant que vous êtes vrai roi, celui auquel le royaume de France doit appartenir. » On assure qu'elle demanda avec instance et en versant d'abondantes larmes qu'il lui fût permis de quitter l'armée et de retourner près de ses parents, au lieu de sa naissance. Mais le secours que Charles recevait de sa présence à la tête des troupes était trop efficace pour qu'il y renonçât, et plusieurs généraux et grands personnages joignirent leurs instances à celles du roi pour la retenir au milieu d'eux. Et d'ailleurs, en quels lieux serait-elle allée où ne l'eût point suivie sa gloire répandue dans toute l'Europe? Quelle retraite assez profonde l'eût mise à l'abri de la fureur des Anglais et des Bourguignons? Ceux qui lui ont reproché de n'avoir point opposé dans cette occasion assez de résistance aux vœux du roi n'ont pas vu qu'une existence obscure et cachée n'était plus possible pour elle nulle part : aucun asile n'eût arrêté l'implacable vengeance de ses ennemis : il n'y avait en un mot sûreté pour Jeanne d'Arc qu'au milieu de l'armée française, et elle y était comme enchaînée et rivée au premier rang. Elle conti-

nua donc à servir le roi à la guerre avec le même courage, mais non avec la même confiance, ni toujours avec le même bonheur. Elle eut de secrets et infaillibles pressentiments du sort qui la menaçait, et savait trop que l'envie ne pardonne pas. Comme on lui demandait, dans ses jours de triomphe, si elle ne craignait point la mort dans les batailles, elle répondit : « Je ne crains que la trahison. » Et en effet les généraux de Charles VII, tout en admirant ses actions, tout en profitant du prestige qui s'attachait à sa personne, ne voyaient point sans colère toute leur gloire éclipsée aux yeux des peuples par celle d'une femme, d'une simple fille des champs. Souvent ils lui opposèrent dans le conseil une résistance opiniâtre, et ils se montrèrent plus d'une fois peu empressés à la suivre et à la seconder ou à la secourir. Déjà elle avait dit qu'elle ne durerait guère plus d'un an; mais quels que fussent ses tristes pressentiments, son dévouement à son pays et à son roi[1] n'en fut point altéré; son courage héroïque semblait même s'en accroître. On eût dit, à voir son ardeur à se précipiter au-devant du péril, que la mort dans les combats eût été considérée par elle comme une délivrance.

1. Le roi reconnut les immenses services qu'il avait plu à Dieu de rendre par les faibles mains d'une femme à sa cause. Il anoblit toute la famille de Jeanne d'Arc à perpétuité, et, par une exception unique, mais parfaitement compréhensible, il fut dit que la noblesse se transmettrait dans cette famille par les femmes, et les considérants qui accompagnent cette grâce royale seraient, à défaut d'autres documents, d'une très-grande valeur pour l'histoire de cette époque. Elle obtint, peu de temps après, la plus douce, la plus pure des récompenses par l'édit royal qui exempta de tailles *à perpétuité* les villages de Greux et de Domrémy, où elle était née et où s'était écoulée son enfance.

La révolution opérée dans les cœurs des Français comme dans les affaires du royaume par cette fille héroïque fut si complète, qu'avant son apparition, dit une chronique contemporaine, deux cents Anglais mettaient en fuite cinq cents Français, tandis que, depuis le jour où elle parut à la tête des armées, cinq cents Anglais étaient chassés par deux cents Français seulement, et jamais les Anglais ne recouvrèrent leur ascendant en France jusqu'à leur expulsion totale du territoire [1].

Nouveaux succès de l'armée française.

Après le sacre de Charles VII, plusieurs places, Laon, Soissons, Provins, Coulommiers et quelques autres se soumirent; les bruits qui volaient de tous côtés sur l'assistance miraculeuse que lui donnait le ciel attiraient au roi le cœur des peuples. La pucelle était regardée comme l'ange des combats envoyé de Dieu même pour lui rendre sa couronne. L'armée royale se dirigea d'abord sur Soissons et de là sur Château-Thierry, d'où elle gagna Provins en se rapprochant de Paris. L'effroi se répandit dans cette capitale, où les Anglais et le parti bourguignon craignaient à tout instant de voir apparaître les Armagnacs ayant à leur tête le roi Charles et l'invincible pucelle. Le régent, qui s'épuisait en efforts pour conserver la glorieuse conquête de son frère Henri V, se rendit en Normandie pour hâter l'arrivée de nouvelles troupes anglaises, et entre autres des quatre mille hommes sous les ordres de son oncle Beaufort de Winchester, cardinal d'Angleterre, primitivement des-

1. Avant l'apparition de Jeanne d'Arc, dit aussi le comte de Dunois dans sa déposition, deux cents Anglais mettaient en fuite huit cents ou mille hommes de l'armée du roi; et depuis, quatre cents Français tenaient en échec toute la puissance des Anglais. (*Procès de Jeanne d'Arc*, Quicherat, t. III, p. 8.)

tinés à combattre dans la croisade de Bohême contre les Hussites. Bedfort les amena dans Paris, puis entrant de nouveau en campagne, il s'avança jusqu'à Montereau-sur-Yonne, avec l'intention de mettre l'armée royale entre la capitale et lui; mais craignant bientôt de voir couper ses communications avec elle, il y rentra précipitamment. Les Français cependant s'étaient avancés par les plaines de la Brie jusqu'au château de la Motte de Nangis: ils franchirent la Marne, gagnèrent la Ferté-Milon et de là Crespy en Valois. De toutes parts, les habitants des villes et des campagnes accouraient au-devant de l'armée pour voir le roi et l'héroïque pucelle, dont ils entendaient raconter tant de choses merveilleuses [1].

On rapporte que, tandis que le roi s'avançait de Crespy en Valois vers Dammartin, les pauvres gens des campagnes accoururent ivres de joie, criant *Noël* sur son passage, chantant le *Te Deum* et regardant surtout la pucelle, laquelle saisie de tristesse à leur vue, répandit des larmes [1]: « Voici un bon peuple, dit-elle tout émue à Dunois et à l'archevêque de Reims, chancelier de France, entre qui elle cheminait à cheval, et je n'ai encore vu aucun autre peuple qui se soit tant réjoui à la vue d'un si noble roi. Plût à Dieu, quand je serai morte, que

1. Ils se pressaient en foule autour d'elle, baisant avec transport ses vêtements et ses mains. Malgré ce concours et ces hommages enivrants, l'orgueil n'eut point accès dans son cœur: « Mon fait, répétait-elle toujours, n'est qu'un ministère. » Et comme on lui disait: « On ne vit jamais de telles choses, on ne lit rien de semblable dans aucun livre: — Dieu, répondit-elle, a un livre dans lequel oncques aucun clerc ne lit, tant soit-il parfait en cléricature. » (Déposition du frère Jean Paquerel.)

2. *Histoire au vray*, etc.

j'aie le bonheur d'être ensevelie dans cette terre! — Jeanne, demanda l'archevêque, dans quel lieu avez-vous l'espoir de mourir? — Où il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu plus que vous ne l'êtes vous-même. Et plût à mon Créateur que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec mes sœurs et mes frères, qui se réjouiraient tant de me voir [1]. » Quand lesdits seigneurs entendirent Jeanne ainsi parler, ils crurent mieux que jamais que son œuvre était toute divine [2]. Vœu sublime, en effet, et qui plus que toute autre chose témoigne de l'humilité parfaite et de la grandeur d'âme de cette jeune fille, qui, marchant à la tête des armées, remportait d'éclatantes victoires, donnait au roi sa couronne et au peuple sa délivrance [3].

Compiègne s'était soumise : Charles VII, avant d'attaquer Paris, se dirigea sur cette place qui lui ouvrait le chemin de la Picardie et de la Normandie. Le régent vit avec inquiétude l'armée française s'approcher de ces provinces par lesquelles il demeurait en communication avec l'Angleterre : il sortit donc une troisième fois de Paris, et les deux armées se rencontrèrent auprès de Senlis, ville qui tenait encore pour les Anglais. Les Français établirent leur camp à trois lieues au sud-est

1. Déposition de Dunois.

2. *Mém. concernant la pucelle d'Orléans.* (Collect. Michaud et Poujoulat.)

3. Cette parole réfute ce qui a été trop légèrement avancé de nos jours par quelques écrivains, touchant le ton de la jeune fille devenant plus fier et plus impérieux à mesure qu'elle avance dans la carrière. Comparez cette réponse avec les paroles adressées dès le début à Dunois, page 127.

de cette place, près du Mont-Piloer : Bedfort prit position plus près de Senlis, dans un lieu admirablement fortifié par la nature, et où il acheva de se mettre à couvert derrière des tranchées profondes, hérissées de pieux aigus.

Les Français essayèrent d'attirer l'ennemi hors de ses positions, mais en vain ils lui présentèrent la bataille. Il y eut là de nombreuses escarmouches et de glorieux faits d'armes, où beaucoup de guerriers renommés, combattant corps à corps, firent entre les deux camps de grandes prouesses, et se montrèrent les dignes émules des héros d'Homère, sans aucun résultat pour l'une ou l'autre cause. L'un de ces combats dura jusqu'à la nuit, et devint un engagement presque général où Français et Anglais combattirent par groupes détachés sur toute la ligne. L'avantage fut balancé et, après tant de revers, Bedford considéra comme un glorieux succès d'avoir pu garder ses positions et soutenir tout un jour sans fléchir l'effort de l'armée française. C'est surtout dans les opérations militaires, dit l'historien Hume, que le régent déployait de rares talents : il essaya de rendre le courage à ses troupes en se présentant hardiment à l'ennemi : mais en même temps il choisit ses positions avec tant de prudence, qu'il fut toujours libre de refuser le combat et de mettre Charles VII dans l'impossibilité d'attaquer. Il suivit tous les mouvements de ce prince, couvrit la ville et les châteaux de son parti, et se tint toujours prêt à profiter de la plus légère imprudence et de la moindre faute de l'ennemi [1].

Journée du Mont Piloer.

1. Hume, *Hist. d'Angleterre*.

Malgré tous ses efforts, le régent ne put empêcher l'armée royale d'entrer dans Compiègne et il conduisit la sienne en Normandie pour couvrir cette province. Le chemin de Paris étant libre, Charles VII marcha sur cette ville dans l'espoir qu'elle lui ouvrirait ses portes ou qu'il en forcerait l'entrée, et il prit d'abord possession de Saint-Denis. Là, Jeanne d'Arc perdit sa célèbre épée, trouvée à Sainte-Catherine de Fierbois [1], et à laquelle le roi attribuait lui-même une vertu singulière. Elle en eut un chagrin extrême et reçut d'autres avertissements plus sérieux dont il n'est pas fait mention dans la plupart des historiens. C'est à son conseil qu'ils ont imputé l'attaque de Paris, tandis qu'au contraire elle répugnait à ce fait d'armes et ne l'entreprit qu'à la requête des capitaines français [2]. Le siége commencé et l'assaut étant donné à la place, elle s'y montra, comme toujours, insensible au danger, où elle se jeta plus avant que personne, et elle eût voulu poursuivre l'attaque jusqu'au bout : blessée d'une flèche, elle demeura plusieurs heures étendue au pied de la muraille, et elle insistait encore pour persévérer; mais cette fois elle ne fut pas crue, il fallut que le duc d'Alençon l'enlevât lui-même de vive force et la mît en sûreté. Paris demeura quelques années encore au pouvoir des Anglais.

De retour à Saint-Denis avec l'armée qui, ayant fait de

1. Jeanne d'Arc avait en horreur les femmes de mauvaise vie qui suivaient les armées; ayant surpris l'une d'elles au milieu des soldats, dans le camp, devant Saint-Denis, elle la frappa du plat de son épée, qui se rompit dans ses mains : « Elle eût mieux fait, dit le roi, de frapper dessus avec un bon bâton. »

2. Interrogatoire de la pucelle, 13 et 15 mars 1430.

grandes pertes devant Paris, murmurait contre l'héroïne et lui imputait ce revers, Jeanne d'Arc donna, comme offrande votive au patron de la France, une armure complète enlevée par elle à l'ennemi, et qu'elle suspendit dans l'antique cathédrale. Elle eut bientôt après une révélation du sort qui l'attendait, et sur les remparts de Melun ses voix lui dirent qu'elle tomberait avant la Saint-Jean au pouvoir des Anglais [1]. Elle continua cependant à montrer la même intrépidité et après l'attaque de Paris elle obtint encore deux victoires, l'une au siége de Saint-Pierre de Moustiers qu'elle emporta, et l'autre devant Lagny, où elle vainquit et fit prisonnier après un rude combat Franquet d'Arras, l'un des chefs les plus redoutés du parti bourguignon : mais après le dernier avertissement qu'elle avait reçu à Melun, sachant sa mission depuis longtemps terminée, elle s'en rapporta beaucoup plus, dit-elle, à la volonté des capitaines français qu'à son inspiration personnelle [2].

Siége de Compiègne.

Les Bourguignons, fortifiés de quinze cents Anglais, avaient mis le siége devant la forte et importante place de Compiègne : Jean de Luxembourg commandait l'attaque et la poussait avec vigueur : déjà la ville était à peu près investie de toutes parts, lorsque Jeanne d'Arc accourut de Crespy en Valois où elle était, pour secourir cette place héroïquement défendue par les habitants et

1. En la semaine de Pâques, dernier passé, étant sur les fossés de Melun, me fut dit par mes voix, c'est à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serai prise avant qu'il fût la Saint-Jean, et que ainsi fallait que fût fait, et que je ne m'esbahisse et prinsse tout en gré et que Dieu m'aiderait. (Interrogatoire de la pucelle, séance du 10 mars.)

2. Interrogatoire, séance du 13 mars 1430.

par la garnison. Le gouverneur de Compiègne, Guillaume de Flavy, était un très-vaillant capitaine, mais aussi un tyran souillé de crimes, détesté de tous pour ses horribles cruautés et ses débauches[1] : il y a tout lieu de croire qu'il vit avec déplaisir la pucelle dans sa ville, et l'on prétendit qu'il l'avait d'avance vendue et livrée aux Bourguignons. Elle fut, dit-on, le jour même de son arrivée à Compiègne, intérieurement avertie de sa perte prochaine, dont cependant elle ignorait le jour et l'heure : on rapporte qu'après avoir communié dévotement à Saint-Jacques, elle s'appuya pensive contre un des piliers de l'église et dit à quelques habitants et aux enfants qui l'entouraient : « Bons amis et chers enfants, je vous le dis avec assurance, il y a un homme qui m'a vendue ; je suis trahie et bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, je vous supplie ; car je ne pourrai plus servir mon roi ni le noble royaume de France[2]. » Quoi qu'il en soit, jamais elle ne montra un plus brillant courage que le soir du même jour, dans la sortie qu'elle tenta par la porte du pont à la tête de six cents hommes, tant à pied qu'à cheval. Le premier choc fut terrible : les Bourguignons furent surpris et presque désarmés : mais Jean de Luxembourg voyant le petit nombre des assaillants, fit sonner l'alarme dans tous les quartiers du camp : Anglais et Bourguignons accoururent en foule, et les Français, trop inférieurs en forces, battirent en retraite. La pucelle se surpassa elle-même : deux fois elle revint à la

1. Le Brun des Charmettes, d'après les mémoires de Duclerq.
2. De Barante, d'après les Chroniques de Bretagne.

charge, puis elle se mit à l'arrière-garde marchant la dernière et toujours combattant. Les ennemis reconnaissaient son étendard, ils la distinguaient elle-même à sa huque écarlate, bordée d'or et d'argent, et la voyant si faiblement accompagnée, ils poussèrent jusqu'à elle. La barrière de la ville n'était qu'à demi entr'ouverte [1], et avant qu'elle eût pu la franchir, un archer picard saisissant sa huque de velours, la tira en bas de son cheval : elle se releva combattant encore et parvint jusqu'aux fossés du boulevard devant le pont : là enfin, accablée, vaincue par le nombre, elle succomba, mais sans reconnaître de vainqueur [2], et fut saisie par Lionnel, bâtard de Vendôme, qui la céda à Jean de Luxembourg, commandant du siége, et sous la garde duquel elle demeura. Ce fut alors une joie, un triomphe sans pareil parmi les assiégeants : les Anglais surtout apprirent cet événement avec transport; on eût dit que toute la France était à eux : il leur semblait avoir plus gagné par la prise de cette jeune fille que par les lauriers de Crécy et d'Azincourt, et le régent Bedford fit chanter à cette occasion un *Te Deum* solennel [3].

Prise de la pucelle.

Rien ne fut épargné par le gouvernement anglais pour tenir la redoutable captive en sa puissance : il offrit, pour elle, la rançon d'un roi, 10,000 livres qui en feraient 60,000 aujourd'hui : il força Jean de Luxem-

1. Le sire de Flavy fut même accusé de l'avoir fait fermer sur elle et d'avoir empêché les habitants de voler à son secours. (Voyez la dissertation à ce sujet dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

2. Elle ne se rendit pas, et n'ayant donné sa foi à personne, demeura libre de fuir et de rompre ses fers.

3. Hume, *Hist. d'Angleterre*.

bourg, à lui céder l'infortunée Jeanne d'Arc qui, à cette nouvelle, saisie d'une inexprimable douleur et pressentant le sort affreux qui lui était réservé, tenta d'y échapper en s'élançant de la tour du château de Beaurevoir, où elle était renfermée. Brisée de sa chute elle ne put fuir et fut trouvée évanouie au pied de la muraille : livrée aux Anglais elle fut enfermée au château de Crotoy en Picardie, et de là transférée à Rouen, dans la grosse tour du château. On vit alors se produire l'esprit de parti dans son expression la plus hideuse : on put reconnaître, à la fureur avec laquelle les Anglais s'acharnèrent sur l'infortunée qui les avait fait trembler, que ce qu'il y a de plus impitoyable au monde est le ressentiment de la peur et de l'amour-propre humilié.

Des motifs politiques s'unirent aussi contre l'infortunée Jeanne d'Arc, aux suggestions de la vengeance. Le conseil de Henri VI, craignant l'effet que produirait, sur l'esprit des peuples, le sacre de Charles VII, qu'il n'avait pu empêcher, avait résolu d'opposer à cette solennité religieuse le couronnement du jeune roi d'Angleterre à Paris : il fut donc décidé que ce prince viendrait en France, accompagné de l'armée la plus forte qu'il serait possible de réunir à Douvres et à Sandwich, et des ordres furent publiés à cet effet dans tout le royaume. Mais les imaginations étaient frappées : la population tout entière semblait saisie d'une insurmontable frayeur, peu de chefs et de soldats accoururent se ranger autour du jeune roi, et le conseil crut devoir publier une proclamation contre ceux que retenait la crainte des enchantements de la pucelle [1]. Ce

1. Rymer.

manifeste ajouta au mal qu'il avait pour but de combattre, et l'effroi général s'en accrut : Henri VI passa la mer et vint à Calais, faiblement accompagné, en mai 1430. Peu de jours après, on apprit en Angleterre la prise de cette pucelle si redoutée; et la terreur qu'elle inspirait, quoique captive, était si grande encore que, six mois plus tard, le duc de Glocester, gardien du royaume en l'absence du roi, jugea nécessaire d'envoyer aux sheriffs de Londres et des cantons du sud, des lettres-patentes leur prescrivant d'emprisonner tous ceux que la pucelle épouvantait et détournait de leur devoir [1]. Durant six mois, le conseil de Henri VI n'osa hasarder le voyage à travers la France, et ce ne fut qu'en décembre, qu'il se crut assez fort pour gagner Paris, où Henri fut sacré roi de France, et couronné en grande pompe. Le gouvernement anglais jugea nécessaire de faire les plus grands efforts non-seulement pour se délivrer à jamais de l'ennemie redoutable à laquelle il attribuait tous ses revers, mais pour la ruiner entièrement dans l'esprit des peuples. C'était Charles VII qu'il s'agissait de frapper en frappant la pucelle : c'était le parti français tout entier qu'il fallait flétrir en montrant l'enfer solidaire avec lui, c'étaient les armées épouvantées dont il importait de relever le courage, en leur faisant voir celle qui causait leur effroi, inhabile à se sauver elle-même, et révélant, s'il était possible, son imposture par son impuissance.

Terreur causée en Angleterre par la pucelle.

Les Anglais avaient soif de son sang innocent, mais ils ajournèrent la vengeance et ils la rendirent d'autant

1. Rymer,

plus terrible qu'ils la dissimulèrent davantage, qu'ils la déguisèrent sous un voile de justice et d'hypocrite piété. Leurs coups enfin furent d'autant plus cruels et douloureux que la main qui les portait se cacha davantage : ils montrèrent la religion intéressée au supplice de leur captive, et voulurent que celle qui s'était dite envoyée de Dieu pour délivrer la France, pérît condamnée par l'Église et de la main des Français.

L'Université de Paris, dans cette occasion, se couvrit d'une honte ineffaçable : son amour-propre était intéressé à la ruine de la malheureuse Jeanne d'Arc ; les quatre facultés s'étaient prononcées contre Charles VII pour Henri; comment le Ciel aurait-il pu intervenir en faveur d'une cause condamnée par tant de savants docteurs, et dès lors si une puissance invisible combattait pour Charles VII, ce ne pouvait être que celle des ténèbres. L'Université de Paris demanda donc que Jeanne d'Arc fût livrée à l'inquisition comme suspecte de magie et de sortilége [1] : l'inquisition fit valoir ses droits [2], et il se trouva un évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, ennemi personnel du roi Charles VII, et tout dévoué aux Anglais, par vengeance et par ambition, qui prêta son indigne ministère à leur fureur, qui reconnut une de ses brebis dans l'infortunée, prise, disait-il, sur son diocèse, dans sa juridiction, et qui la réclama avec ardeur non

1. Grosses du procès de la pucelle parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi.

2. Depuis le roi saint Louis, il y avait en France un office de l'inquisition confié au provincial des dominicains ou frères prêcheurs et aux gardiens des frères mineurs de Paris.... Ils devaient procéder de leur propre mouvement et implorer le bras séculier contre les hérétiques ; mais ils ne pouvaient juger que d'accord avec l'évêque du diocèse (De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*)

pour en prendre soin et veiller sur elle, mais pour l'immoler[1]. Alors commença la plus horrible des tragédies, le sacrifice d'une vierge héroïque et pure. Prisonnière de guerre, elle fut livrée par les Anglais au tribunal ecclésiastique de l'évêque de Beauvais et à l'inquisition, comme coupable de maléfice, d'hérésie et d'imposture, et lorsque menacée du sort le plus cruel, elle invoqua du moins l'unique et triste avantage de sa situation, celui d'être détenue dans les prisons ecclésiastiques où l'honneur d'une femme semblait plus en sûreté, elle fut laissée dans la prison civile où elle languit, accablée de fers [2] et d'outrages, sous la garde de soldats brutaux et féroces : aucun conseil ne lui fut donné pour la défendre, ses juges furent choisis parmi ses plus cruels ennemis, tous zélés Bourguignons et dévoués aux Anglais : infidélités, atroces menaces et sacriléges, tout fut mis en œuvre pour consommer sa ruine.

Procès de Jeanne d'Arc. (1430)

Et c'est, dans le temps même où la puissance civile et l'autorité ecclésiastique se liguaient pour convaincre une vierge d'imposture et d'alliance avec le démon, qu'elle opposait aux subtilités de la théologie, aux trames perfides ourdies par une haine impitoyable, les inspirations de la conscience la plus ingénue, les éclairs d'une raison droite et supérieure qui confondait ses ennemis eux-mêmes. On essayait de conclure de ses réponses qu'elle s'était posée en divinité recevant un

1. Grosses du procès, *ubi suprà*.

2. Pendant le jour, Jeanne d'Arc avait les pieds retenus par des ceps de fer ; la nuit, elle était couchée ferrée par les jambes et ne pouvait mouvoir de sa place : une autre chaîne la retenait par le milieu du corps. (Dépositions des témoins.)

culte d'une foule enthousiaste : « Si on baisait mes vêtements, répondit-elle, je n'y pouvais rien [1] : venaient les pauvres gens volontiers à moi puisque je ne leur faisais point déplaisir; » et comme on insistait : « Je ne pouvais m'en garder, dit-elle, et il était besoin que Dieu me gardât lui-même. » Interrogée si ceux de son parti ont fait pour elle service ou oraison, elle répond : « Je ne sais, mais je serai toujours contente de voir des chrétiens prier pour moi. — Était-elle prophétesse? — Je ne sais qu'une chose dans l'avenir, dit Jeanne, c'est que les Anglais perdront toute la France, et je le dis afin que quand ce sera advenu on en ait mémoire. — Comment vit-elle saint Michel et les anges? — De mes yeux comme je vous vois. — En quelle forme était saint Michel? — En forme de vrai prud'homme. — Était-il nu? — Pensez-vous donc que Dieu n'ait de quoi le vêtir?—Quel charme employait-elle pour obtenir la victoire? — Je disais : Entrez hardiment au milieu des Anglais et j'y entrais moi-même.—A quelle fin offrîtes-vous vos armes à saint Denis? Était-ce pour qu'on les adorât?—Je les vouai à saint Denis, parce que c'est *le cri de la France.* — Fondiez-vous l'espoir de vaincre sur votre étendard ou sur vous? — Sur notre Seigneur. — Pourquoi votre étendard fut-il porté plus que tous les autres à Reims? — Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. — Se croit-elle en état de grâce? — C'est une grande question, » dit-elle. Pressée de nouveau sur ce point elle répond : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, et si j'y suis Dieu veuille m'y tenir! » Interrogée si

1. Je n'en pouvais mais. (Procès de Jeanne d'Arc.)

elle veut se soumettre à l'Église universelle, elle s'y soumet avec joie. On distingue alors, on lui demande si elle se soumet à l'Église triomphante qui est dans le ciel ou à l'Église militante qui est sur la terre : « Je suis venue au roi de France, de par Dieu, de par la vierge Marie, de par les saints du paradis et l'Église victorieuse de là haut, et à celle-là je soumets tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire. »

C'est sur ce point principalement que ses ennemis fondèrent l'espoir du succès de leur odieuse trame en la convainquant d'hérésie. Ils insistèrent pour qu'elle avouât s'en remettre aveuglément et en tout à l'Église militante, sans qu'elle sût et sans qu'ils voulussent même lui apprendre en qui cette Église résidait. — « Je crois l'Église ici-bas, disait-elle, je l'aime et la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne, mais de mes faits et dits je m'en rapporte à Dieu. — Avertie de son extrême péril elle répond enfin : « Je m'en rapporte à l'Église militante pourvu qu'elle ne me commande chose impossible. » Interrogée sur ce qu'elle entend par chose impossible, elle répond qu'elle ne peut révoquer ni ses visions, ni ses révélations, ni tout ce que notre Seigneur lui a fait faire, commandé et commandera et que, sur le bûcher même, elle ne saurait dire autre chose.

Jamais un seul moment elle ne met en oubli la sainte pudeur : pressée de subtiles questions théologiques auxquelles souvent de grands docteurs eussent difficilement répondu; accablée de demandes sur ses visions, sur les choses qu'elle a faites, sur l'habit d'homme qu'elle porte, et dont ses juges lui font un crime, elle se débat,

elle se défend avec sa foi, avec sa raison, avec son inexpérience. Tout d'un coup l'idée de sa fin la saisit, et elle conjure les seigneurs de l'Eglise de lui faire donner à sa mort une longue chemise de femme et un chaperon pour sa tête.

Si les pièces du procès de revision n'existaient pas, on ne pourrait croire à quels artifices, à quelles indignes violences descendit, pour abuser et pour épouvanter l'infortunée prisonnière, l'évêque Pierre Cauchon, au nom duquel l'histoire a associé, pour les flétrir, ceux du comte de Warwick, gouverneur de Rouen, et du procurateur Jean d'Estivet, faisant, dans cette occasion, office d'accusateur public, et il serait difficile de dire lequel de ces deux hommes se montra le plus cruel [1].

Jeanne d'Arc tomba gravement malade dans sa prison, et fut en péril de mort. Ses ennemis eurent à ce sujet les plus vives inquiétudes. Le cardinal d'Angleterre,

1. Il n'est que trop prouvé qu'un prêtre infâme, Nicolas l'Oyseleur, familier de l'évêque de Beauvais (a), avec l'autorisation de ce prélat et du comte, fut introduit auprès de la pucelle comme un compagnon de captivité, afin de surprendre ses secrets dans l'épanchement de la confiance et de la douleur, tandis que l'évêque, aposté derrière la muraille et à portée de sa voix, recueillait ses paroles. Il est également reconnu que le misérable l'Oyseleur l'entendit plusieurs fois en confession, et que ce fut lui qui, après avoir obtenu par ces moyens odieux un entier crédit sur elle, en usa pour lui donner des avis perfides et la conduire à sa perte. Lorsque, mieux conseillée par un autre, elle eut déclaré qu'elle se soumettait au concile général alors séant à Bâle et au pape, et qu'elle en appelait au souverain pontife : « Taisez-vous de par le diable, » dit l'évêque en fureur à celui qui avait suggéré à la pucelle cette réponse qui l'eût sauvée, et il défendit qu'il en fût fait mention au procès (b) : « Vous mettez tout ce qui est contre moi, s'écria l'infortunée, et vous passez ce qui fait pour moi ! »

(a) Déposition de Guillaume Manchon, greffier principal, et de plusieurs autres.
(b) Dépositions diverses.

alors à Rouen, et le comte de Warwick, mandèrent en hâte plusieurs médecins renommés. Warwick leur apprit la maladie de l'héroïne, ajoutant que pour rien au monde le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle : « Il l'a payée assez cher, dit-il, et ne veut pas qu'elle meure autrement que par justice, et entend qu'elle soit *brûlée.* » Les médecins obéirent à cette injonction barbare, et Jeanne fut conservée pour l'échafaud. Cependant, malgré l'acharnement de ses persécuteurs, et de rapides instants où elle entrevoyait le sort qui l'attendait, elle recevait des consolations intérieures ; ses saintes, dit-elle, lui apparaissaient souvent ; ses voix lui disaient : « Prends tout en gré, ne te soucie de ton martyre ; tu t'en viendras enfin au royaume du Paradis, et seras délivrée par grant victoire [1]. » Dieu permit qu'elle ne comprît pas le sens véritable de ces paroles ; elle crut y voir l'assurance d'une délivrance terrestre ; elle ne vit dans le martyre annoncé que le tourment qu'elle souffrait en prison. « Ne sçay, dit-elle, si plus grand souffrirai ; mais m'en rapporte à notre Seigneur [2]. »

Enfin, un acte d'accusation fut dressé en douze articles qui étaient censés reproduire les réponses de Jeanne dans ses divers interrogatoires ; mais il fut convenu que celles-ci ne seraient point rapportées textuellement, et qu'on en rendrait seulement le sens, dans les douze articles, d'après des conjectures vraisemblables. Cette nouvelle pièce, d'une si haute importance, fut ré-

1. Interrogatoire, séance du 14 mars 1430.
2. *Ibidem.*

digée en secret, communiquée seulement à un petit nombre d'assesseurs et non à l'accusée. Rédigée dans un esprit de colère et de haine, elle présentait toutes les réponses de Jeanne comme autant de motifs de condamnation; elle devait être envoyée aux docteurs les plus renommés, et surtout à l'Université de Paris, sous forme de consultation. On a vu que ce corps célèbre, égaré par la passion politique, avait déjà réclamé avec acharnement pour que l'infortunée captive fût mise en jugement: à la lecture de l'acte d'accusation ainsi rédigé, il la condamna tout d'une voix. On obtint par des moyens encore plus odieux l'assentiment du chapitre de Rouen, et, après avoir abusé Jeanne sur la signification de l'Eglise militante, on la lui fit voir représentée tout entière par ses deux juges, par l'inquisiteur Jean Lemaître et l'évêque de Beauvais, en qui elle ne voyait que ses persécuteurs.

Rien ne fut négligé, d'ailleurs, pour effacer de sa pensée le conseil utile qu'elle avait reçu lorsqu'elle déclara se soumettre aux conciles et au pape, et l'indigne prêtre qui avait perfidement capté sa confiance, le détestable l'Oyseleur, fut mis en œuvre pour lui faire entendre qu'en déclarant implicitement qu'elle se soumettait à l'Eglise militante, elle donnerait à ses ennemis des armes contre elle, et serait toute à leur merci[1].

En secret donc on l'excitait à résister, abusant de son ignorance, et en public on la sommait de céder, en la menaçant des plus terribles peines temporelles et éter-

1. Le Brun des Charmettes, *Hist. de Jeanne d'Arc.*

nelles. « Je crois l'Eglise d'ici-bas, répétait la malheureuse Jeanne; je crois que l'Eglise militante ne peut errer ni faillir; mais quant à mes dits et à mes faits, je m'en rapporte à Dieu qui m'a fait faire ce que j'ai fait. »

A l'interrogatoire suivant, qu'elle subit comme les précédents dans sa prison, les bourreaux furent mandés et l'appareil de la torture fut déployé : mais ce spectacle d'horreur n'intimida point la victime : « L'archange Michel et ses saints, dit-elle à ses juges, lui étaient apparus la veille, et avaient raffermi son courage; et quand même vous me devriez distraire les membres et faire partir l'âme du corps, ne vous en dirais-je autre chose. » L'épreuve ne fut pas poussée plus loin : il était à craindre qu'elle n'y succombât; que son corps, affaibli par une captivité si dure et par une maladie récente et dangereuse, n'eût point la force de résister aux tourments : on ne voulait point qu'elle pérît ainsi dans l'ombre, on la réservait à une mort publique et ignominieuse, et on voulait, avant tout, ensevelir avec elle jusqu'à sa gloire, en la forçant, en quelque sorte, à se renier elle-même.

Jeanne d'Arc à Saint-Ouen.

Une scène publique fut imaginée dans ce but, et elle eut lieu de la manière la plus solennelle au cimetière Saint-Ouen, où Jeanne devait être admonestée et prêchée pour la dernière fois. La sentence qui la livrait à la justice séculière, c'est-à-dire au bûcher, avait été rédigée la veille pour être lue après l'admonition, et celle-ci devait être faite publiquement. Deux échafauds furent dressés dans la place Saint-Ouen : sur l'un prirent place l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, avec le car-

dinal d'Angleterre, plusieurs prélats et trente-trois assesseurs; sur l'autre parut Jeanne d'Arc avec les appariteurs et les notaires, et aussi le docteur en théologie, Guillaume Érard, chargé de l'admonition. A quelque distance, au lieu ordinaire des exécutions [1], le bûcher avait été dressé, et le bourreau attendait. La prédication commença, dirigée tout entière, non-seulement contre Jeanne, mais surtout contre le roi de France, qui avait ajouté foi à ses récits et avait eu recours à son ministère; car c'était surtout Charles VII que les Anglais avaient à cœur d'*infamer*. Jeanne, dans cette circonstance si terrible, et en face de la mort la plus affreuse, donna l'exemple d'une fidélité vraiment admirable à ce prince qui peut-être l'abandonnait [2]. Entendant le prédicateur dénoncer Charles comme hérétique et schismatique, Jeanne l'interrompit : « Parlez de moi, dit-elle, mais ne parlez pas du roi; il est bon chrétien... » Et comme il continuait sur le même ton : « Par ma foy, sire, s'écria-t-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous dites. » « Faites-la taire ! » dit l'évêque en fureur. Et cette prédication, qui n'était du commencement à la fin qu'un tissu d'invectives, fut terminée par une courte formule d'abjuration de la doctrine et des actes attribués à l'accusée : cette formule, au dire de nombreux témoins, était d'environ six à huit lignes de grosse écriture [3]. Jeanne y ex-

1. Le vieux marché.

2. Il n'est pas prouvé que Charles VII n'ait pas fait tout ce qui dépendait de lui pour sauver Jeanne d'Arc.

3. Déposition au procès de révision.

primait l'engagement de ne plus à l'avenir prendre les armes et porter l'habit civil, et reconnaissait avoir été induite en erreur par ses voix. « Tu abjureras, dit en finissant Guillaume Érard, ou tu seras brûlée. » Jeanne demanda ce que c'était qu'*abjurer*, et après l'avoir appris, elle dit : « Je m'en rapporte à l'Eglise universelle si je dois abjurer ou non.— Tu abjureras à l'instant même, dit l'impitoyable Érard, ou tu seras brûlée. — Je me soumets à l'Eglise et au Pape, s'écria Jeanne; mais j'affirme que je crois n'avoir rien fait que par ordre de Dieu. Au surplus, j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes dits ne peut être à la charge de mon roi : soit bien, soit mal, ils viennent de moi seule. » C'étaient précisément ces faits et dits qu'on voulait flétrir : menaces, prières, supplications, furent mises en œuvre pour ébranler la constance de l'infortunée; elle persiste; et l'évêque de Beauvais commence à lire la sentence qui doit l'envoyer à la mort. « Tu abjureras, dit Érard, et la liberté te sera rendue. » « Ah ! s'écria-t-elle, visiblement ébranlée par cette espérance, vous aurez beaucoup de peine à me séduire. » L'évêque suspend sa lecture, et les instances redoublent : Jeanne demande que la formule soit relue, et dit qu'elle s'en rapporte à l'Eglise pour ses apparitions et pour le reste. « Signe donc à l'instant, répète Érard, ou tu perdras aujourd'hui même ta vie par le feu ! » Et le bourreau attendait toujours... Peut-être en ce moment suprême Jeanne accusa intérieurement ses voix de l'avoir abusée : n'ayant point compris le sens véritable du dernier avertissement qu'elles lui avaient donné, elle se crut trompée; elle pensa pouvoir le reconnaître sans ingratitude et sans crime : elle fléchit. « J'aime mieux

Elle abjure.

signer, dit-elle, qu'être brûlée. » Elle prononça rapidement la formule, prit la plume et mit une marque en rond au-dessous du papier. Ses ennemis voulaient davantage; les Anglais, surtout, se voyant frustrés de son sang, firent entendre d'effroyables menaces; une grêle de pierres tomba sur l'échafaud où se tenait Jeanne, et au milieu de la stupeur et de l'effroi général, on vit un secrétaire du roi d'Angleterre saisir violemment la main de la victime et la contraindre d'apposer son véritable signe, une croix, à un autre papier dont lecture ne lui fut pas donnée, et où était écrite une déclaration injurieuse pour son honneur, calomnieuse et infamante. Cette seconde déclaration qu'elle n'avait point lue, que ses juges et les assesseurs ne connaissaient même pas, fut substituée à la première, et elle est la seule dont le procès-verbal ait fait mention [1].

Première sentence contre Jeanne d'Arc.

Jeanne, s'étant soumise, fut relevée de l'excommunication, mais ne recouvra point sa liberté « Nous vous condamnons, par grâce et par modération, dit l'évêque de Beauvais, à passer le reste de vos jours en prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisses, pour y pleurer vos péchés et n'en plus commettre à l'avenir. » L'inforfortunée fut aussitôt reconduite dans son cachot, où elle revêtit des habits de femme et fut de nouveau livrée à ses gardiens affreux.

Le comte de Warwick, gouverneur de Rouen pour le roi d'Angleterre, se montrait plus irrité que personne en voyant Jeanne échapper au bûcher. « N'ayez cure, lui dit

1. Déposition de Jean Massier, qui, en qualité d'appariteur, n'avait pas un instant quitté la pucelle. (Pour les preuves de ce fait odieux, voyez l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Le Brun des Charmettes.)

un des assesseurs en présence de l'évêque de Beauvais, nous la retrouverons bien... » Et l'effet suivit de près ces paroles. L'histoire n'a point suffisamment approfondi les odieuses scènes qui suivirent entre la malheureuse Jeanne et les soldats anglais, à qui elle demeurait abandonnée. Quoi qu'il en soit, le bruit se répandit bientôt qu'elle avait repris l'habit d'homme qu'on avait laissé auprès d'elle en un sac, et lorsqu'on vint s'assurer de ce que ses ennemis appelaient avec une joie féroce *sa rechute*, on la trouva en effet avec son habit du sexe masculin. Elle avait le visage bouleversé, sillonné de larmes et meurtri. « On ne m'a point tenu ce qu'on m'avait promis, » s'écria l'infortunée; et elle se plaignit amèrement des violences et des outrages qu'il lui avait fallu, jour et nuit, repousser dans sa prison, et contre lesquels l'habit viril la défendait mieux [1]. Un témoin véridique, et qui ne la quitta point dans ses derniers instants, rapporte en outre qu'elle lui déclara que ses habits de femme lui ayant été enlevés par ses gardiens tandis qu'elle était couchée, elle fut contrainte, par nécessité de corps, à se lever et à revêtir l'habit d'homme qu'ils avaient, à mauvaise intention, laissé près d'elle [2]. Ce fut le prétexte dont on se servit pour l'accabler des noms odieux de *rechue*, de *relapse*, d'*excommuniée*. L'évêque de Beauvais accumula les charges contre elle, en lui demandant si elle entendait encore ses voix dans sa prison. Se redressant alors avec la fierté de la vertu offensée, rappelant, non plus pour les renier, mais pour leur rendre un éclatant

1. Première déposition du frère Martin l'Advenu.
2. Première déposition de J. Massier.

témoignage, les grâces spéciales dont elle a été honorée, la glorieuse mission qu'elle a remplie, les œuvres que Dieu a faites par ses mains : « Oui, dit-elle, je les entends encore; elles me disent que j'ai fait grande injure à Dieu en désavouant ce que j'ai fait et ce que j'ai dit au nom de Dieu et des saints. » Elle déclara n'avoir abjuré que par crainte du feu, et n'avoir rien compris à ce qu'elle avait signé, et n'avoir rien révoqué que sous le bon plaisir de Dieu.

Elle révoque son abjuration.

Cette simple déclaration fut son arrêt de mort : le lendemain elle monta sur le bûcher. L'histoire ne rapporte rien de plus déchirant que les dernières scènes de ce drame effroyable. Entendant lire la sentence qui la condamnait à périr dans les flammes, elle eut un accès de désespoir : « Hélas ! dit-elle douloureusement, me traite-t-on si horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ! Ha ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois qu'être ainsi brûlée ! J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et aggravances qu'on me fait !

Condamnation et supplice de Jeanne d'Arc.

Rappelée à elle-même, elle surmonta sa douleur, se confessa et demanda le sacrement de l'Eucharistie. Alors, par une étrange inconséquence, où sans doute il faut voir un effet du remords, l'évêque, qui la condamnait comme hérétique et la déclarait excommuniée, permit qu'elle fût admise à la communion : elle reçut le sacrement avec une grande abondance de larmes et une humilité inexprimable [1]. L'évêque survint, et voyant

1. Dépositions des témoins.

entrer ce prélat qui avait été pour elle si impitoyable, elle lui dit cette parole qui a marqué son nom à travers les siècles d'un sceau ineffaçable : « Evêque, JE MEURS PAR VOUS!... c'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu. » Jetant ensuite sur la ville témoin de son martyre un douloureux regard : « Rouen, Rouen, dit-elle, mourrai-je donc ici? Ah! j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! » A la vue de l'appareil horrible, des bourreaux, des soldats féroces, du peuple ému et épouvanté, la terreur de la mort, d'une mort affreuse, la saisit; elle éclate, non en lâches supplications, en abjurations déshonorantes, mais en larmes, en sanglots et en cris déchirants; et pourtant, à travers son effroi et ses larmes, sa foi, sa charité, son généreux patriotisme ne se démentent pas jusqu'à la fin. Vêtue de la longue robe de deuil qu'elle a demandée à ses juges, seule faveur qu'elle en ait obtenue, voyant devant elle le bûcher, à ses côtés le bourreau et son char funèbre, elle n'oublie ni son roi ni la France pour qui elle meurt; elle prie pour eux, elle demande les prières de tous les assistants, elle pardonne à ses ennemis. Sa jeunesse, ses larmes, sa terreur, les paroles si chrétiennes et si saintes qui s'échappent de ses lèvres, arrachent des pleurs même des yeux anglais, et remplissent de terreur l'âme des juges. Le trouble, le saisissement causés par cet affreux spectacle sont tels, que le jugement civil n'est pas même prononcé. « Mène-la, mène-la, » dit le bailli effrayé à l'exécuteur; les soldats l'entraînent et l'attachent au poteau : l'infâme mitre de l'inquisition[1]

1. Cette mitre portait écrits en gros caractères les mots suivants : HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLASTRE.

est posée sur sa tête, la flamme brille : « Jésus! » s'écrie-t-elle, et elle presse une croix de bois sur son cœur, et elle demande avec instances le crucifix qu'on lui apporte de l'église voisine : elle baise avec ardeur cette image du Juste immolé par des méchants, de l'homme-Dieu mort pour le salut du monde; elle invoque son nom, elle invoque tous les anges du paradis, où ses saintes ont promis de la conduire : peut-être alors comprend-elle enfin le vrai sens de leurs paroles prophétiques : « Jeanne, Jeanne, prends tout en gré, disaient les voix, et n'aie souci de ton martyre, tu seras délivrée par grant victoire. » Cette victoire, c'est le dernier combat qui brise ses fers et lui ouvre le ciel : « Jésus! » s'écrie-t-elle encore au milieu des flammes : puis sa tête s'incline, et elle exhale son âme innocente et son dernier soupir.

Plusieurs assistants qui fondaient en larmes déclarèrent n'en avoir jamais répandu pour aucune chose qui leur fût advenue à eux-mêmes; beaucoup s'enfuirent éperdus avant la fin de cette horrible scène : Car, disaient-ils, une bonne et sainte fille expirait sur le bûcher; d'autres, au moment où elle rendit l'esprit, crurent voir une blanche colombe s'envoler du milieu des flammes; le bourreau lui-même épouvanté confessa à un témoin oculaire qui en déposa plus tard, qu'il craignait de n'obtenir jamais ni pardon ni indulgence de Dieu, pour ce qu'il avait fait à cette sainte femme. Ses ennemis la poursuivirent au delà même de la mort, ils refusèrent une sépulture à ses restes, et par l'ordre de Beaufort, du grand cardinal d'Angleterre, les cendres de la victime furent jetées dans la Seine. Il crut faire

disparaître avec elle l'objet d'un culte pour ses admirateurs, d'une réprobation éloquente pour ses ennemis : puérile et impuissante précaution ! la mémoire de Jeanne d'Arc était partout répandue avec sa renommée, et ses juges à leur tour se sentaient jugés.

Considérations sur la mission de Jeanne d'Arc.

Ainsi, le monde apprit encore une fois qu'en se dévouant pour l'humanité, en exposant, en sacrifiant pour la servir sa liberté, son sang et sa vie, on n'obtient trop souvent qu'une récompense amère. Serait-ce donc afin que ce qu'il y a de plus sublime sur la terre, le dévouement désintéressé à une sainte cause, ne perde rien de son prix et de sa vertu ? De grands exemples de cette nature sont de temps en temps nécessaires au monde, et il y a dans la mort injustement subie une force irrésistible, une puissance féconde, supérieure à toute autre, et seule capable de conquérir l'admiration enthousiaste de la postérité, de graver le souvenir des grandes choses accomplies d'une manière ineffaçable dans la mémoire des hommes. Cette vérité est à reconnaître surtout dans l'histoire de Jeanne d'Arc : son supplice, par l'horreur qu'il a soulevée, a répandu son nom autant que ses exploits : l'indigne jugement rendu contre elle par une cour ecclésiastique, a été soumis, vingt ans après, par un pape, à une révision solennelle : de toutes parts sont accourus des gens de toute profession, prélats, guerriers, docteurs, bourgeois, paysans, qui avaient connu l'héroïque pucelle et qui ont rendu à ses vertus, à ses faits et dits extraordinaires et inconcevables aux yeux de la seule raison, le plus éclatant témoignage. Des princes même qui l'avaient connue personnellement ont joint leurs voix à ces témoignages unanimes,

et toutes ces dépositions, transmises jusqu'à nous de la manière la plus authentique, sont au nombre des documents les plus irrécusables et les plus curieux de l'histoire. Cette enquête solennelle, ordonnée par le chef de l'Eglise, a été suivie d'un nouveau jugement qui cassa le premier, rendit à la libératrice de la France l'hommage qui lui était dû, réhabilita sa mémoire et ordonna une cérémonie d'expiation dans la ville même témoin de son supplice.

Jetons maintenant un regard en arrière, embrassons dans son ensemble cet étonnant et si dramatique épisode de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc, et sans prétendre expliquer ce qui, dans l'ordre des faits naturels et connus, n'est pas explicable, nous reconnaîtrons que jamais il ne s'est produit dans l'histoire de l'Europe un phénomène plus étonnant et dont la vérité soit mieux établie par les résultats ou confirmée par des témoignages plus irrécusables et plus nombreux. Une jeune fille des champs, sans instruction, sans aucun commerce avec le monde, se dit tout d'un coup appelée à commander dans les batailles, à chasser des ennemis jusque-là invincibles, et à sauver son pays. Introduite à la cour et dans les conseils des princes, elle s'y montre supérieure aux plus grands, elle les captive, elle les subjugue, elle entraîne le roi lui-même : elle, qui n'avait eu jusque-là que des brebis à conduire, mène maintenant à la victoire hommes d'armes, chevaliers, vieux capitaines, et répand la terreur parmi les ennemis. Elle entreprend des choses qui semblent impossibles aux plus habiles comme aux plus hardis, et ces choses elle les accomplit. Elle n'obéit à aucun intérêt

humain : les seules passions qu'elle écoute et qui l'entraînent sont une foi ardente, un dévouement enthousiaste à son pays et à son roi : il s'échappe d'elle une force secrète, une vertu rayonnante qui soumet les volontés et chasse des cœurs les mauvais désirs [1] : ses paroles et ses actes semblent, au dire de ceux qui l'approchent, supérieurs à l'humanité : elle se dit suscitée d'en haut pour accomplir ce qu'elle fait, et depuis l'humble bergère qui arrêta la fureur d'Attila, jamais on ne vit mieux que dans la mission de notre Jeanne d'Arc, de cette Geneviève militante du xv[e] siècle, l'un des signes les moins trompeurs de l'intervention de la Providence dans les affaires humaines, savoir, la faiblesse des moyens comparés à la grandeur de l'œuvre.

Les pages que nous lui avons consacrées dépassent de beaucoup les proportions de ce livre : mais, après les orages récents qui ont bouleversé la France, on pardonnera à un Français de s'être arrêté sur un temps où son pays fut l'objet de l'intérêt tout spécial d'une Providence libératrice. Jamais, d'ailleurs, en laissant voir un cœur français, l'auteur d'une histoire d'Angleterre ne s'écartera moins de la justice et de la vérité qu'à cette époque, où la France repoussait une agression injuste, secouait un joug humiliant et combattait pour son indépendance et pour son honneur. Des temps vont venir pour l'Angleterre où l'historien n'aura plus à enregistrer qu'une longue série de revers et de scènes de deuil : jamais, dans ce siècle, les Anglais ne reprirent l'ascendant qu'ils avaient perdu devant Orléans; Jeanne

1. Déposition de d'Aulon.

n'était plus, mais son esprit héroïque semblait encore animer les Français dans les combats, exalter leur courage et remplir les ennemis de confusion et d'épouvante. Si la France, au début de cette guerre, reçut d'eux de cruels affronts et des maux sans nombre, les maux de l'Angleterre, vers la fin de cette période sanglante, furent également inouïs, et, par le plus étonnant retour de la fortune, on vit se reproduire dans ce royaume, et avec des circonstances presque identiques, les mêmes calamités qui avaient désolé la France et qui l'avaient ouverte à sa rivale : on vit assis sur le trône un roi insensé et une reine ambitieuse, autour d'eux des princes avides et ennemis, une aristocratie divisée et mutilée, le sang versé à flots, la guerre civile et toutes ses fureurs. Tel est le tableau qui va se dérouler sous nos yeux, et si Jeanne d'Arc du haut de son bûcher eût entrevu cette longue série d'horreurs, elle eût cru la France trop vengée. Pour elle-même, l'heure de la rétribution et de la vengeance ne fut pas tardive : d'autres ont signalé avec un soin religieux à la postérité le sort funeste de ses bourreaux; pour nous, sans répéter ce qu'ont dit ceux qui ont vu un signe manifeste de la colère divine dans leur mort violente et prématurée, nous dirons que l'éternelle justice éclate et se manifeste, même ici-bas, plus fréquemment que les hommes ne pensent, et s'ils parcourent les sanglantes pages de l'histoire, ils reconnaîtront combien est souvent lourd à porter, pour des nations entières, le sang répandu des martyrs, le sang des justes!

III

Troubles civils. — Expulsion des Anglais du continent. — Fin de la guerre de Cent ans avec la France. — Préliminaires de la guerre des deux Roses.

1431 — 1453.

Rien n'arrêta l'élan que nous avons vu donné par Jeanne d'Arc, à la nation française, et d'autres causes concoururent encore à l'affranchissement de son territoire : la première, sans contredit, fut la rivalité des principaux conseillers de la couronne, rivalité commencée avec l'avénement du nouveau roi et qui se perpétua durant son règne. Une autre cause, très-puissante aussi, provint de la politique adoptée par la maison de Lancastre, à l'égard du clergé pour cimenter étroitement l'union de l'Église et de l'État : les prêtres devinrent tout-puissants dans les conseils de la couronne et quoiqu'on ait vu dans ce siècle, et beaucoup plus tard encore, des prélats et des cardinaux à la tête des armées, l'impulsion que les hommes d'Eglise donnaient aux affaires était en général moins belliqueuse que pacifique. On le vit en Angleterre : l'évêque Beaufort, devenu cardinal, eut à son retour de France, où il avait fait couronner le jeune Henri VI, la plus grande autorité dans le gouvernement : le trésor d'ailleurs était vide, la pénurie dans le royaume était extrême : l'Angleterre qui, sous un jeune conquérant, avait accordé volontairement d'abondants subsides pour entretenir la victoire, se lassait d'en fournir de plus grands pour ne recueillir plus que des défaites. Le cardinal inclinait donc avec raison pour des arrangements que la situation du royaume rendait dési-

Paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. (1435)

rables et que la défection du duc de Bourgogne rendit bientôt nécessaires. Ce prince, en décembre 1435, fit une paix séparée avec Charles, par le traité d'Arras : il fut exempté de tout vasselage durant sa vie : le roi lui céda le comté d'Auxerre et plusieurs places, et lui donna des sûretés contre le ressentiment de l'Angleterre.

Peu de mois après la réconciliation de Philippe le Bon avec Charles VII, Paris capitula et fut rendu au roi de France, après avoir appartenu dix-sept ans aux Anglais. Le régent Bedfort n'existait plus à cette époque; il était mort au milieu des négociations du traité d'Arras. Personne, mieux que lui, n'aurait pu rétablir en France, par sa capacité personnelle, la fortune de l'Angleterre : de nombreuses disgrâces cependant, qu'il n'était pas en son pouvoir de prévenir, avaient marqué ses dernières années, et le duc d'York, son successeur, quoique également habile, ne fut pas plus heureux. Ce prince, si fameux depuis dans les guerres civiles de l'Angleterre, était fils de ce Richard, comte de Cambridge, décapité à Southampton, sous Henri V, et il réunissait en sa personne, après l'extinction des Mortimer, tous les droits héréditaires de la maison de Clarence : il n'avait point encore à cette époque, donné d'ombrage aux princes de la maison de Lancastre, et le cardinal de Beaufort, en faisant tomber sur lui le choix du conseil pour un poste aussi important, crut peut-être faire un acte politique et se ménager un puissant appui contre son rival Glocester qui, après Bedford, était l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Charles VII offrit alors de traiter en cédant aux Anglais la Normandie et la Guyenne comme fiefs de la cou-

ronne; mais, quoique le conseil qui, sur six membres en comptait quatre appartenant à l'Eglise, fût par lui-même enclin à accepter cette proposition, l'orgueil national avait été exalté à un tel point sous le dernier règne, que le conseil de Henri VI n'osa accepter, aux yeux de l'Angleterre, la responsabilité d'une renonciation à la couronne de France. L'offre de Charles VII fut donc refusée ; mais le moment était venu où les résolutions hardies tournaient à mal pour l'Angleterre comme les conseils de la peur, et en refusant de se contenter d'une partie de ses conquêtes, elle les perdit toutes. Pour soutenir une résolution si opposée à la paix, il aurait fallu redoubler d'énergie pour la guerre, le contraire eut lieu : le parti du cardinal devint tout à fait dominant dans le conseil, et essaya sa puissance par des actes de plus en plus violents contre le duc de Glocester, l'héritier présomptif. Celui-ci désirait pousser la guerre avec vigueur, et tandis que Beaufort proposait de rendre conditionnellement la liberté au duc d'Orléans, depuis vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre, et qui s'engageait à insister auprès de son parent Charles VII pour une paix équitable, Glocester s'opposait vivement à ce que le prince captif fût mis en liberté, et ne voulait qu'une paix acquise par des victoires. Le duc fut néanmoins élargi; il revit son pays et la cour à laquelle vingt-cinq années d'absence l'avaient rendu presque étranger, et où il n'exerça aucune influence appréciable. . . . .

Rivalité de Beaufort et de Glocester.

Glocester eut bientôt un sanglant affront à dévorer. Après la rupture de son mariage avec Jacqueline de Hainaut, il avait épousé Eléonore Cobham, femme d'un rang inférieur et jadis sa maîtresse : ses ennemis accu-

Sentence humiliante d'Eléonore Cobham, duchesse de Glocester. (1440)

sèrent Eléonore d'avoir attenté à la personne du roi par des sortiléges, et la firent condamner à faire amende honorable pour ce fait, à Saint-Paul et dans les principales églises de la cité. On vit ainsi la tante du roi, la femme de l'héritier présomptif, traverser les principaux quartiers de la capitale, pieds nus et un cierge à la main, escortée des corps de métiers, des shérifs et du lord-maire : elle disparut ensuite de l'histoire, jetée dans les sauvages déserts de l'île de Man ou ensevelie sous les sombres murs du château de Kenilworth.

Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou. (1445)

La fortune de Glocester reçut le dernier coup d'un grand événement qui eut, pour l'Angleterre même, les conséquences les plus fatales : ce fut le mariage du jeune Henri avec Marguerite, fille de René, comte de Provence, duc d'Anjou et du Maine, roi titulaire de Chypre, de Sicile et de Jérusalem, princesse française fatale au royaume par les grandes qualités qu'elle déploya dans ses revers, autant que par son ambition insatiable, et dont une célébrité malheureuse a rendu le nom inséparable de la plus sombre époque de l'histoire d'Angleterre. Le Maine et l'Anjou furent rendus au roi René, père de Marguerite, à l'occasion de ce mariage, qui eut pour négociateur William de la Pôle, comte et ensuite duc de Suffolk, célèbre dans les guerres du continent. Il obtint bientôt un crédit absolu sur la femme qu'il avait élevée au trône, dirigea l'administration du royaume et fut le plus redoutable des ennemis de Glocester, adversaire de cette alliance, et qui voyait une trahison dans l'abandon volontaire à un prince français du Maine et de l'Anjou, clefs de la Bretagne et de la Normandie.

La détresse financière, les exactions de la cour, jointes aux défaites des armées et à l'abandon des conquêtes de Henri V, entretenaient un profond mécontentement dans la nation : le duc de Glocester, par son opposition au parti dirigeant, par sa politique guerrière, par les affronts mêmes qu'il avait subis pour la cause de l'honneur national, était devenu l'homme le plus populaire du royaume : sa popularité redoublait la haine de Suffolk, qui voyait en elle un danger pour lui-même : il lui en fit bientôt un crime et la perte de Glocester fut résolue. Un parlement fut convoqué à Edmundsbury; là Glocester fut arrêté, au nom du roi son neveu, pour crime de trahison; deux jours après, il fut trouvé mort dans sa prison : son corps fut exposé en public comme l'avaient été ceux des rois Edouard II et Richard II, assassinés l'un et l'autre, et ne présentait non plus que ceux-ci aucune trace de mort violente. La responsabilité de ce meurtre éclatant, et pour lequel on ne fit aucune enquête légale, retomba toute sur la reine et sur le cardinal de Beaufort, sans l'aveu desquels on ne pensait point que Suffolk eût osé l'ordonner. Après avoir frappé l'héritier présomptif du trône, il fallait établir qu'il avait mérité son sort : cinq de ses officiers furent saisis comme ses complices, mis en jugement et condamnés au supplice des traîtres, sans que l'histoire eût enregistré aucune preuve de leur trahison. Le roi leur fit grâce : Suffolk lut leur pardon sur l'échafaud et lorsque déjà une partie de la cruelle sentence avait reçu son exécution [1].

Arrestation et mort du duc de Glocester.

(1447)

1. Fabian. — Lingard, en s'appuyant sur Wethamstede, incline à croire que la mort du duc fut naturelle. Cette supposition est rejetée par presque tous les historiens de l'époque.

Mort du cardinal Beaufort. (1447)

Beaufort ne jouit pas longtemps du fruit de ce grand crime, qu'il n'ordonna point peut-être, mais qu'il toléra et laissa impuni. Six mois après la mort de son rival, il le suivit dans la tombe : il mourut gorgé des richesses qu'il avait amassées durant sa vie, en s'étonnant de n'avoir pu s'en faire un rempart contre la mort[1], et au moment même où, délivré du rival qu'il haïssait, il touchait au but d'une ambition qui, sous les glaces de l'âge, devenait chaque jour plus âpre et plus ardente.

Sa mort fut suivie de cruelles et irréparables disgrâces pour les armes de l'Angleterre : les places de la Normandie avaient la plupart été démantelées faute d'argent, elles se donnèrent aux Français : les Anglais furent partout battus et expulsés : le duc de Somerset, qui avait remplacé le duc d'York en France comme régent du royaume, assista, sans pouvoir y mettre obstacle, aux revers des Anglais dans la Normandie. L'armée française, conduite par Dunois, assiégea Rouen que Somerset et Talbot tentèrent en vain de défendre : la population joignit ses efforts à ceux des assiégeants et les Anglais furent expulsés. L'année suivante, le connétable et le comte de Clermont remportèrent sur eux une sanglante victoire à Fourmigny. Cette journée, plus considérable par ses résultats que par le nombre des combattants, décida du sort de la guerre : toutes les villes de la Normandie s'insurgèrent ou furent reprises et cette belle province avec ses deux capitales et ses cent forteresses, fut de nouveau réunie à la France. Déjà, de toutes les possessions continentales de la couronne d'Angleterre, il ne lui restait

Bataille de Fourmigny. (1450)

1. Hall, d'après le témoignage du docteur J. Baker, chapelain du cardinal.

plus que la Guyenne qu'elle possédait par droit héréditaire beaucoup plus que par conquête, et qu'elle perdit l'année suivante.

Chacune des pertes que faisait l'Angleterre en France, chaque revers de ses armes, retentissait au cœur des Anglais : la honte et la colère y accumulaient depuis longtemps contre le gouvernement des ressentiments redoutables, grossissaient tous ses torts et en faisaient autant de crimes inexpiables. Suffolk était alors à la tête du conseil, et c'est lui surtout que menaçait la vengeance populaire. S'il faut en croire la chronique contemporaine, son administration était justement détestée : tout était mis à l'enchère dans le royaume : les flatteurs des ministres avaient seuls accès auprès du roi et de la jeune et impérieuse reine; une petite faction dont les chefs, sous Suffolk, étaient lord Say et l'évêque de Salisbury, dirigeait les affaires et pressurait le pays [1]. On accusait, en outre, Suffolk d'avoir vendu en France, pour des sommes énormes, les conquêtes de Henri V, payées du plus pur sang de l'Angleterre : n'était-ce point, d'ailleurs, sous son commandement que les armes anglaises avaient subi devant Orléans leurs premiers affronts? N'était-ce pas lui, enfin, qui avait marié Henri VI à une princesse française, abandonnant, pour ce fatal mariage, le Maine et l'Anjou? Son adversaire, disait-on, le bon duc de Glocester, qu'il avait fait mourir, était l'ennemi de la France, le digne fils du conquérant, et l'orgueil national offensé, autant que la justice, demandaient à Suffolk

1. Contin. Croyland.

compte de son sang. Les prodigalités de la cour allaient croissant avec la misère publique, ces griefs lui furent également imputés, et eurent de profonds retentissements au sein des communes : en l'année 1449, Suffolk fut mis par elles en accusation. Le roi intervint, arrêta la procédure et prononça comme juge; mais, craignant de pousser les communes à quelque extrémité par une absolution complète, il rendit un jugement équivoque. Suffolk, dit-il, n'était à ses yeux ni acquitté ni convaincu, un exil de cinq ans lui était infligé. Mais ses ennemis acharnés dans le peuple, dans l'armée, dans la flotte, voulaient son sang : le roi, en essayant de le sauver, précipita sa fin tragique et, à sa sortie de prison, une multitude furieuse demanda sa tête. Suffolk, après avoir vécu quelques semaines retiré dans ses terres [1], ne s'y crut plus en sûreté et s'embarqua pour Calais : son navire fut arrêté à peu de distance du rivage par un des plus gros bâtiments de la flotte, dont le capitaine le fit saisir et conduire à son bord, où il le salua par ce mot sinistre : « Sois le bienvenu, traître ! » Un confesseur lui fut donné dans la nuit, et le lendemain le duc fut jeté dans une chaloupe où il vit un billot et une hache, et debout tout auprès, un matelot qui lui ordonna de s'agenouiller, et au sixième coup fit tomber sa tête [2].

Soulèvement populaire. Mort violente de Suffolk. (1440)

1. C'est de là qu'il écrivit à son fils une lettre admirable, qui nous a été conservée et qui montre ce qu'il eût été si l'ambition n'eût corrompu son cœur. Cette lettre a été publiée dans la collection de Fenn.

2. Cet événement, un des plus obscurs de l'histoire, est encore entouré de mystère; cependant une opinion très-vraisemblable, accréditée par plusieurs écrivains et embrassée par le judicieux Sharon Turner, attribue le meurtre de Suffolk à l'irritation populaire. (*Histor. of Engl. during the middle ages.*)

Le cardinal d'York prit dans le gouvernement la place de Suffolk, et les affaires du royaume ne furent pas mieux conduites : les mêmes abus provoquèrent les mêmes plaintes : un auteur contemporain d'un grand poids, le docteur Gascoigne, chancelier d'Oxford, les attribue tout ensemble aux hommes élevés en dignité dans l'Eglise et dans l'administration : il nous montre le trésor au pillage, les conseillers de la couronne se partageant les taxes et les revenus, les évêques occupés seulement à s'enrichir et se dispensant de tous leurs devoirs, le roi esclave des favoris de la reine, distribuant aveuglément les honneurs et les bénéfices, s'indignant des prévarications de ses ministres et les oubliant le lendemain : il nous fait voir les favoris s'appuyant sur les parlements, pour lever des taxes qu'ils se partageaient, et convoquant ceux-ci à dessein dans des bourgades éloignées, où ils disposaient à leur gré du petit nombre de membres des communes qui consentaient à s'y rendre : il montre enfin la chaire retentissant de tous ces fléaux, et une multitude de prédicateurs, tonnant contre l'indigne conduite des prélats et des conseillers du roi, et enflammant les ressentiments populaires [1]. Le résultat inévitable d'un pareil état de choses fut d'abord le soulèvement des masses contre les dépositaires du pouvoir, et ensuite la guerre entre ceux qui aspiraient à s'en emparer. Le sang du malheureux Suffolk avait allumé la soif d'une populace irritée : tous les chefs de l'administration furent

Insurrections.

1. Manuscrit cité par Turner. (*Histoire d'Angleterre*, *règne de Henri VI.*)

poursuivis avec fureur, et la dignité épiscopale dont la plupart étaient revêtus, ne les garantit pas du péril. L'évêque de Chichester fut massacré à Portsmouth; l'évêque de Salisbury, traîné hors de son église par ses propres diocésains, dans ses habits pontificaux, eut le même sort : le roi, épouvanté, convoqua un parlement à Leicester, et les nobles s'y rendirent accompagnés de leurs tenanciers et armés pour se défendre tout à la fois contre les courtisans et contre la multitude. Déjà l'espérance et les regards des mécontents se tournaient vers le prince que la naissance rendait, depuis la mort du duc de Glocester, le plus proche héritier du trône, vers Richard, duc d'York [1], qui avait succédé en France au duc de Bedford, comme régent de ce royaume pour Henri VI. Ce prince, doué de talents égaux à son ambition, avait ensuite inspiré de l'ombrage au parti dominant : remplacé dans cette charge éminente par le comte de Warwick, il avait accepté le gouvernement de l'Irlande, qu'il administra plusieurs années avec sagesse, et où il résidait à l'époque où mourut Suffolk.

Le parlement était encore à Leicester quand tout à coup on apprend que le peuple de Kent est soulevé, et qu'une grande multitude marche sur Londres, conduite par un irlandais nommé Jean Cade, qui prenait le nom

1. Le duc d'York descendait dans les deux lignes d'Edouard III. Edouard, cinquième fils de ce monarque, avait laissé deux fils : l'aîné mourut a Azincourt sans postérité; le second, comte de Cambridge, avait épousé la petite fille et l'héritière de Lionnel, troisième fils d'Edouard III : leur héritier fut le duc d'York, qui, par sa mère, était plus près du trône d'un degré que Henri VI, qui descendait de Jean de Gand, duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard.

de Jean Mortimer et se donnait pour cousin du duc d'York. Les insurgés s'avançaient précédés d'un manifeste où ils énuméraient de nombreux griefs et se disaient armés pour la réforme des abus. Le parlement est aussitôt dissous, le roi hâte son retour à Londres, une armée fidèle de vingt mille hommes se rassemble sous ses ordres, et il s'avance au-devant des rebelles. Une bataille s'engagea aux *Seven-Oaks;* l'armée royale y fut battue et perdit ses deux chefs, les frères Stafford, tués l'un et l'autre dans l'action. Le roi vaincu transigea, il se soumit à envoyer à la Tour son trésorier, lord Say, et, ne se voyant pas en sûreté dans sa capitale, il gagna Kenilworth avec les débris de son armée : Londres ouvrit ses portes aux rebelles. Jean Cade, revêtu de l'armure et du costume des chevaliers, y fit une entrée triomphale : il avait ordonné le respect des propriétés et des personnes; néanmoins, il livra aux bourreaux lord Say et son gendre Cromer, shériff du comté de Kent, et dès lors il ne fut plus maître de réprimer les violences de ses partisans. Le pillage de plusieurs maisons de la capitale rendit le courage aux habitants; ils s'armèrent, attaquèrent les rebelles sur le pont de Londres, et les mirent en déroute. Une amnistie fut offerte et acceptée, à la suite de laquelle les insurgés quittèrent la ville et rentrèrent dans leurs foyers. Le pardon accordé fut alors annulé comme extorqué par la force : on mit à prix la tête de Cade, il fut tué en combattant, et quelques autres chefs de l'insurrection furent arrêtés et exécutés.

Succès du rebelle Jean Cade.

Sa mort. (1450)

Le duc d'York, à cette époque, était encore en Irlande, où il avait étouffé une insurrection, et s'était concilié,

Marche du duc d'York sur Londres.

par son administration équitable autant que ferme, les sympathies des indigènes. Au bruit des troubles qui agitaient la capitale et plusieurs comtés, il part sans donner avis de son retour, et se rend dans ses domaines du pays de Galles, où il invite ses principaux partisans à le rejoindre et, de là, avec une escorte de quatre mille hommes, il se dirige sur Londres. La cour fait d'inutiles efforts pour l'arrêter : le duc entre dans la capitale, se rend à Westminster où le roi réside, et, fléchissant le genou devant lui, il lui adresse de vives représentations sur les fautes de son gouvernement, auxquelles il attribue la perte des conquêtes du continent et la désolation du royaume, et il insiste pour la prochaine convocation d'un nouveau parlement. York s'éloigne ensuite après avoir fait comprendre ce qu'il peut par ce qu'il ose, et il se retire dans son château de Forteringay, où il attend l'heure propice pour agir.

Depuis la mort du duc de Glocester et du cardinal de Beaufort, la maison de Lancastre n'avait plus à opposer à l'ambition de la maison royale d'York ou de Clarence que le duc de Somerset, neveu de Beaufort et descendant comme lui de Jean de Gand[1]. Ce prince, qui avait succédé au duc d'York comme régent de France, achevait alors de perdre la Normandie. Rappelé par Henri VI et nommé connétable d'Angleterre, il fut mis à la tête du gouvernement, mais il portait aux yeux de la nation le poids accablant de toutes les défaites des Anglais en

1. Il était fils du frère aîné du cardinal Beaufort, par conséquent petit-fils de Jean de Gand et de Catherine Swinford, dont l'union ne fut légitimée par le parlement qu'après la naissance du cardinal et de son frère.

France. A son arrivée, la population de Londres s'insurgea, pilla sa résidence de Black-Friars et s'il n'eût échappé par la fuite à sa fureur, il eût péri précipité dans la Tamise. Tel était l'état des choses dans le royaume, lorsqu'au commencement de l'année 1451, le parlement s'ouvrit à Westminster. Les deux partis de Lancastre et d'York y furent représentés par leurs chefs, les ducs d'York et de Somerset; leur inimitié avait été nourrie depuis longues années, par un enchaînement de circonstances fatales, et une lutte prochaine semblait inévitable.

Rivalité des ducs d'York et de Somerset. (1451)

Une accusation de trahison au sujet de la perte de la Normandie fut intentée à Somerset par le duc d'York et soutenue par les communes; le roi s'interposa et couvrit de sa protection le ministre accusé. Repoussé sur le terrain de la légalité, York a recours à des moyens plus dangereux; il rassemble une armée dans le pays de Galles et avec elle il revient sur Londres. L'armée royale marche à sa rencontre, des deux parts cependant on négocie, la lutte est ajournée; York déclare qu'il n'en veut point au roi mais à ses mauvais conseillers, et de nouveau il dénonce et accuse Somerset. Le roi cède et s'engage à le faire arrêter. York, sur cette assurance, congédie son armée et se rend sans garde dans la tente royale, où il rencontre Somerset et se voit trahi. Le roi le ramène à Londres prisonnier et un conseil est convoqué pour décider de son sort.

La Guyenne échappait alors à l'Angleterre. L'illustre Talbot, que Jeanne d'Arc seule avait pu vaincre, avait été envoyé dans cette province pour la défendre, mais ses efforts furent impuissants contre l'armée française,

Réunion de la Guyenne à la France. Expulsion des Anglais. (1452)

forte de 40,000 hommes, sous les ordres de Dunois. Talbot mourut en héros avec son fils, à la journée de Castillon [1]. Bientôt après toute la Guyenne fut réunie à la couronne de France, il ne resta plus à l'Angleterre, de ses vastes possessions sur le continent, que la seule ville de Calais.

Ces nouveaux désastres des armes anglaises ajoutaient dans le royaume à l'exaspération des esprits, et le bruit se répandit que le fils du duc d'York rassemblait une armée pour marcher avec elle à la délivrance de son père. Le conseil cède à l'épouvante, il arrache du duc d'York un serment d'obéissance au roi et de fidélité. Ce prince recouvre à ce prix sa liberté et se retire dans sa résidence du pays de Galles, à Wigmore, ajournant sa vengeance. Somerset reste à la tête du gouvernement et, pendant deux ans, au faîte de la fortune, il administre sans obstacle et gouverne à son gré le pays, la cour et le monarque.

Un parlement tenu à Reading accorde au roi des subsides pour sa vie et impose chaque comté et chaque ville pour la levée et l'entretien d'une armée de

1. Voir Monstrelet.—La mort de Talbot et de son fils a été pour Shakespeare le sujet d'une scène immortelle :

TALBOT. — Fly to revenge my death, if I be slain.
JOHN. — He that flies so, will ne'er return again.
TALB. — If we both stay we both are sure to die.
. . . .
Upon my blessing I command thee go.
JOHN. — To fight I will but not to fly the foe.
TALB. — Part of thy father may be sav'd in thee.
JOHN. — No part of him, but will be shame in me, etc.

(*King Henri VI*, first part, act. IV.)

20,000 archers : le parlement est prorogé et convoqué de nouveau à Westminster : là, le roi, par l'organe du cardinal Kemp, remercie les communes de leur libéralité et s'engage en retour à supprimer les abus dont la nation gémit et à faire droit à ses justes plaintes ; mais lorsque Somerset se croyait le mieux affermi, le roi perdit tout à coup la raison, la mémoire et l'usage de ses membres. Cet événement funeste précipita la chute du ministre, jeta les affaires dans la confusion et déchaîna sur le royaume les fléaux de l'anarchie et de la guerre civile.

Maladie de Henri VI. (1453)

CHAPITRE V.

GUERRE DES DEUX ROSES. — FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS.

1453 — 1485.

I

Première époque de la guerre civile, jusqu'au couronnement d'Edouard IV.

1453 — 1461.

Au moment où le roi perdit l'usage de ses sens, tous les regards se tournèrent vers le duc d'York. L'altière Marguerite vit sa puissance ébranlée ; elle mit au monde un fils après dix années de mariage, dans ces circonstances si critiques pour sa fortune, et la naissance de

cet enfant, nommé Edouard, qui, en d'autres temps, aurait pu consolider son pouvoir, acheva de le renverser. Le roi, depuis longtemps, avait perdu, par la faiblesse de son esprit et de son caractère, le respect d'une grande partie de la nation [1]. La perspective plus ou moins prochaine de l'avénement du duc d'York au trône par des voies naturelles, en sa qualité d'héritier présomptif, avait jusque-là modéré l'impatience d'un grand nombre et des plus sages; mais lorsqu'ils n'eurent devant les yeux que la perpétuité du gouvernement d'une femme universellement détestée, entre un enfant mineur et un roi insensé, les ennemis de la reine se lassèrent et ils hésitèrent moins à demander à la violence un changement qu'ils n'espéraient plus du cours ordinaire des événements. Le duc d'York prit la direction des affaires; Somerset fut arrêté dans l'appartement même de la reine et un parlement fut convoqué à Reading. Là, l'incapacité absolue d'Henri VI ayant été constatée avec les formes les plus rigoureuses, le parlement fit un acte qui, rédigé au nom du roi, des lords et des communes, nommait le duc d'York protecteur du royaume jusqu'a l'époque où le prince de Galles, ayant atteint l'âge de discrétion, serait lui-même revêtu de ce titre [2]. L'importante charge de gouverneur de Calais fut en même temps enlevée au duc de Somerset et donnée au duc d'York.

Arrestation de Somerset.

Henri VI demeura dix mois comme insensible et en léthargie. Vers Noël enfin il recouvra la raison et la santé. La reine reprit aussitôt sur lui son ancien ascen-

1. Nous en avons un curieux témoignage dans un fragment de Charles d'Orléans cité par Turner. (*Histoire d'Angleterre durant le moyen âge.*)
2. Rotul. Parlement.

dant; Somerset sortit de prison, recouvra la charge de gouverneur de Calais et ce fut au duc d'York à trembler. Il s'éloigna ivre de vengeance, appelant à lui ses partisans et ses nombreux vassaux. Somerset avait pour lui l'impérieuse Marguerite et, par elle, le roi, toujours docile aux volontés de la reine : la querelle des deux rivaux, également exaspérés et implacables, était parvenue à ce point extrême où elle ne pouvait plus être vidée que par les armes. Toute la nation se partagea entre les deux maisons d'York et de Lancastre; des marques distinctives furent adoptées par chacune : les partisans de la première arborèrent comme signe de ralliement la *rose blanche*, ceux de la maison de Lancastre la *rose rouge*, et ces gracieux emblèmes de la fraicheur et de la beauté donnèrent leur nom à l'une des guerres les plus désastreuses et les plus sanglantes dont l'histoire fasse mention.

Sa délivrance.

La Rose blanche et la Rose rouge.

Marguerite rallia autour d'elle et du roi tous ceux que les liens du sang ou des services antérieurs attachaient à la maison de Lancastre. Les comtés du nord étaient fidèles à sa cause; Percy et Clifford lui amenèrent des renforts du Northumberland et du Cumberland et son parti comptait, avec eux, parmi les chefs les plus éminents après Somerset, le duc de Buckingham, Edmond Hatham, comte de Richmond et Jasper Hafield, comte de Pembroke. Ces deux derniers, frères utérins du roi, étaient issus du second mariage de sa mère, Catherine de France, avec Owen Tudor, seigneur du pays de Galles, et souche de l'illustre maison des Tudor, qui régna plus d'un siècle sur l'Angleterre. Les comtés de l'ouest et du sud et surtout la ville de Londres étaient

favorables au duc d'York, qui par son mariage avec lady Cécile Neville avait gagné l'appui de ses frères les puissants comtes de Salisbury et de Warwick. Celui-ci, qui fut nommé le *faiseur des rois*, est la plus grande figure de cette sanglante époque. Il n'était pas moins célèbre par sa bravoure que par sa magnificence et l'on assure qu'il nourrissait journellement trente mille personnes dans les nombreux fiefs et châteaux qu'il possédait en Angleterre. Il était l'idole du peuple et ses nombreux clients obéissaient à ses volontés plus qu'au souverain ou aux lois. Il fut, dit un historien célèbre, le plus puissant aussi bien que le dernier de ces grands barons qui imposaient autrefois à la couronne et qui rendaient le peuple incapable de se plier à aucun système régulier de gouvernement civil [1].

Le but principal des deux partis, comme cela s'était vu en France, dans des circonstances semblables, durant la minorité et ensuite pendant la démence du roi Charles VI, était de conquérir le pouvoir et de le conserver avec une apparence de légalité ou de justice, en s'assurant la possession de la personne du roi.

Première bataille de Saint-Alban. (1455)

La première rencontre à main armée eut lieu le 23 mai 1455, à Saint-Alban, entre deux corps peu considérables de chaque parti : Warwick à la tête d'une troupe intrépide de Gallois insurgés, décida le succès. Les royalistes furent mis en fuite et laissèrent morts sur le champ de bataille deux cents hommes et trois chefs illustres, le comte de Northumberland, lord Clifford et le duc de Somerset.

1. Hume, *Hist. d'Angleterre, règne de Henri VI.*

Ainsi commença cette guerre affreuse dans laquelle le nombre des chefs massacrés fut immense et constamment hors de toute proportion avec les pertes de chaque armée. « A mon souvenir, dit Philippe de Commines, quatre-vingts princes du sang royal d'Angleterre périrent dans ces convulsions; sept ou huit batailles furent livrées dans le cours de trente ans : l'Angleterre fut dévastée par les Anglais aussi cruellement que la France l'avait été par la génération précédente, et ceux que le glaive épargna allèrent subir de nouvelles souffrances en pays étrangers. » J'ai vu moi-même, dit encore Commines, le duc d'Exeter, beau-frère du roi d'Angleterre, marchant nu-pieds à la suite du duc de Bourgogne et mendiant son pain de porte en porte [1]. Les plus illustres familles d'Angleterre furent anéanties dans cette lutte effroyable, et deux générations des familles de Somerset et de Warwick périrent sur le champ de bataille ou sur l'échafaud.

Durant les cinq années qui suivirent la première bataille de Saint-Alban, le pouvoir passa tour à tour, selon l'état de la raison du monarque, de la reine Marguerite au duc d'York qui, reconnu protecteur du royaume, par le parlement, en 1455, fut écarté de l'administration, l'année suivante, par le roi lui-même, dont la santé donna de nouveau quelques espérances. Mais Henri oublia bientôt jusqu'au nom de son fils, et les deux partis reprirent les armes. Inquiète des dispositions de la ville de Londres, toujours favorable au duc d'York, Marguerite se rapprocha des comtés du nord, et elle établit sa cour à Coventry.

1. Mémoires.

Victoire de l'armée royale à Ludlow.

(1459)

L'armée royale, vaincue à Blore-Heath, en septembre 1459, fut victorieuse en octobre, à Ludlow. Le duc d'York se retira en Irlande, les Nevilles cherchèrent un refuge sur le continent, et Warwick rentra dans son gouvernement de Calais, place dont la possession, dit Philippe de Commines, mettait alors plus de force qu'aucune autre dans les mains d'un prince chrétien.

Le premier usage que Marguerite fit de sa victoire fut la convocation d'un parlement à Coventry pour proscrire le duc d'York et ses adhérents, qui furent déclarés coupables de trahison. Mais bientôt la fortune changea encore une fois : le duc d'York reparut tout à coup sur les côtes d'Angleterre, avec une armée d'Irlandais renforcés par une troupe nombreuse d'insurgés gallois. Warwick débarqua en même temps dans le comté de Kent, et fit à Londres, aux acclamations du peuple, une entrée triomphale. Les forces réunies du parti d'York rencontrèrent, à Northampton, l'armée royale; celle-ci fut vaincue avec un grand carnage de la noblesse lancastrienne : le roi tomba aux mains des vainqueurs qui lui prodiguèrent les marques extérieures de la soumission et du respect dus au sang royal, mais dont toute la puissance passa au duc d'York. Le parlement, convoqué à Westminster, cassa les actes du parlement de Coventry, déclarant l'élection de ses membres illégale. Peu de jours après l'ouverture de ce parlement, Richard, duc d'York, entra dans Londres au son des trompettes, à la tête d'un nombreux cortége d'hommes d'armes, et faisant porter devant lui un glaive nu en signe de la souveraineté. Il se rendit à la chambre haute où le roi et les lords avaient coutume de siéger pendant la session

Sa défaite à Northampton. Captivité de Henri VI.

(1460)

du parlement, s'avança vers le trône et y porta la main comme pour en prendre possession; puis son conseil présenta en son nom, à la chambre, un écrit par lequel il réclamait les couronnes d'Angleterre et de France et la souveraineté de l'Irlande, comme fils d'Anne Mortimer, fille de Roger, comte de March, fils et héritier de Philippa, fille de Lionnel, duc de Clarence, troisième fils d'Edouard III, et comme ayant au trône des droits préférables à ceux de Henri de Lancastre qui l'occupait, et qui descendait de Jean de Gand, quatrième fils d'Edouard III.

Les lords combattirent ces prétentions : la plupart avaient reçu des dons et des concessions territoriales pendant les soixante années durant lesquelles la maison de Lancastre avait occupé le trône; ils craignaient, en la dépouillant de la couronne, agir contre eux-mêmes et être dépossédés par la maison rivale. Ils firent donc valoir leur serment d'hommage et de fidélité au roi Henri VI, et ils opposèrent au duc d'York les actes antérieurs du parlement qui avaient substitué la couronne à la maison de Lancastre, dans la personne de Henri IV, et enfin la prescription de temps. Ils parvinrent à faire adopter un compromis par lequel la dignité royale et la possession de la couronne furent maintenues à Henri VI avec cette clause, qu'elles passeraient après lui au duc d'York et à ses héritiers; aucune mention n'y était faite du jeune prince de Galles et de ses droits comme héritier légal. L'exercice entier de la puissance souveraine fut en même temps transmis à Richard d'York, et le parlement déclara qu'obéissance lui était due par tous les lords et par les communes, comme s'il était roi de nom aussi bien que de fait.

Acte du parlement pour la succession du duc d'York au trône après Henri VI. (1460)

La fortune souriait à ce prince, et sa chute était prochaine. La reine Marguerite, toujours réfugiée dans le nord avec son fils, protesta contre ce qu'avait fait le parlement de Londres, déploya tous ses efforts et toutes ses séductions pour maintenir fidèle à Henri VI la noblesse des comtés septentrionaux, et parvint à rassembler vingt mille hommes pour arracher le roi à ses ennemis. Northumberland et Clifford la rejoignirent avec leurs vassaux des frontières; tandis que le duc d'York, plein d'une trompeuse sécurité, confiait la garde de la personne du roi au duc de Norfolk et à Warwick, et s'avançait à la rencontre de la reine avec une armée très-inférieure en nombre. Il s'arrêta dans un de ses châteaux près de Wakefield. Son fils aîné, Edouard, comte de March, lui amenait des renforts que la prudence commandait d'attendre; mais le duc, pour un motif que les historiens n'ont pas suffisamment éclairci [1], sortit imprudemment de sa forteresse et s'aventura dans la campagne, à Wakefield-Green, avec sa faible troupe, exposée de deux côtés aux attaques de l'ennemi. Les lancastriens se tenaient à peu de distance en embuscade, et lorsqu'ils virent les yorkistes dans la plaine, ils fondirent sur eux de toutes parts, rompirent leurs rangs, et, avec la déroute, commença un hideux carnage. Le duc d'York périt dans cette journée si fatale à son parti; il fut tué dans le combat, disent les uns, et prisonnier selon d'autres, il fut accablé d'outrages, puis décapité de sang froid [2]. Ses restes sanglants furent l'objet d'actes

Défaite du duc d'York à Wakefield-Green. Sa mort. (1460)

1. Selon Hume, le duc obéit dans cette circonstance à un faux point d'honneur.

2. Whethamsted.

ignominieux et barbares. Sa tête, séparée de son corps, fut couronnée par dérision d'un diadème de papier : Marguerite en rassasia ses regards et la fit ensuite clouer à l'une des portes de la ville d'York. Clifford, plus barbare qu'elle, et qui portait dans les batailles le ressentiment furieux de la mort de son père, tué dans la journée de Saint-Alban, rendit haïssable, par sa cruauté, la piété filiale elle-même. Il atteignit dans la poursuite, et arrêta un bel adolescent d'environ douze ans, vêtu en prince, et que son gouverneur, prêtre vénérable, éloignait du champ de bataille ensanglanté. Frappé de ce splendide costume, Clifford demanda son nom. A cette question, l'imprudent jeune homme tomba à genoux et implora la vie : « Epargnez-le, s'écria le vieux prêtre, et peut-être sera-t-il un jour en état de vous récompenser, il est fils de prince. — Fils d'York ! s'écria Clifford, ton père a tué le mien, je te tuerai, toi et toute la race, » et, en achevant ces mots, il lui plongea son épée dans le cœur. Le lendemain, douze chefs du parti d'York, et avec eux le comte de Salisbury, périrent à Pomfret sur l'échafaud. Le représentant du titre des familles d'York et de Mortimer était maintenant Edouard, comte de March, fils aîné de Richard d'York, héritier de ses droits, de ses talents et de son ambition, mais non des qualités généreuses qui jetèrent un voile sur ses fautes et le rendirent cher aux Anglais.

Ce prince se préparait à venger la mort de son père, l'assassinat de son jeune frère et le meurtre juridique de ses partisans tombés sous le fer des bourreaux, et, soutenu par les habitants des frontières du pays de Galles, toujours fidèles à la maison de Mortimer, il marchait

déjà contre l'implacable Marguerite, lorsque, menacé sur ses derrières par les Irlandais et les Gallois qui suivaient les bannières des comtes de Pembroke et d'Ormond, il se tourna contre eux, les força au combat et les vainquit le 2 février 1461 à Mortimer's-Cross, près d'Hereford. Sir Owen Tudor, mari de la reine douairière de France, fut fait prisonnier et décapité le lendemain. Quinze jours plus tard une nouvelle bataille fut livrée à Saint-Alban; les yorkistes y furent défaits à leur tour, le roi fut repris par les siens et ne fit qu'échanger sa captivité contre une servitude. L'implacable et victorieuse Marguerite fit, sur-le-champ, mettre à mort les seigneurs à qui le duc d'York avait confié la garde du monarque.

Seconde bataille de Saint-Alban. Victoire et vengeance de Marguerite. (1461)

Elle ne jouit pas longtemps de sa victoire; inquiétée par les dispositions des habitants du sud, elle se rapprocha encore une fois de la frontière du nord, pendant qu'Edouard entrait dans Londres et recevait la couronne, non d'un parlement régulièrement convoqué, mais des acclamations du peuple de la capitale, toujours favorable à la maison d'York. Un grand nombre d'évêques, de lords, de magistrats et d'autres notables furent assemblés ensuite au château de Baynard. Là l'élection populaire fut confirmée. On essaya de donner au fait accompli l'apparence du droit, et le nouveau duc d'York fut proclamé à Londres, le lundi, roi sous le nom d'Edouard IV [1].

Edouard d'York reconnu roi dans Londres.

Non moins avide de vengeance que de victoires, il alla sur-le-champ à la recherche de l'armée lancastrienne, et la rencontra près de Towton, à huit milles

1. Grafton.

environ de la ville d'York. Jamais, durant cette guerre, un plus grand nombre d'hommes n'avait été en présence des deux parts; soixante mille hommes composaient l'armée de Marguerite; Edouard et Warwick en comptaient quarante mille sous leurs drapeaux. Tout annonçait une journée décisive. Edouard, cruel autant que Marguerite, défendit de faire quartier aux ennemis : Warwick, s'approchant de lui au commencement de l'action, tua son cheval d'un coup de pistolet, comme pour s'interdire à lui-même tout espoir de salut dans la retraite. « Sire, dit-il, que Dieu ait pitié des âmes de ceux qui pour l'amour de vous mourront dans cette entreprise, mais s'enfuie qui voudra : je jure par cette croix (et il baisa la poignée de son épée) que je tiendrai bon près de celui qui tiendra bon près de moi [1]. » Après une longue suite d'escarmouches où l'on combattit deux jours avec fureur, un corps de troupes fraîches amené à Edouard par le duc de Norfolk, tourna l'ennemi et le prit en flanc : l'armée lancastrienne lâcha pied, laissant sur le champ de bataille environ vingt-huit mille hommes et plusieurs chefs de haut rang, parmi lesquels étaient Northumberland et le féroce Clifford.

Bataille de Towton gagnée par Edouard d'York et par Warwick.

(1461)

Trente-sept mille Anglais perdirent, dit-on, la vie dans ces deux sanglantes journées. York, vainqueur, fit le lendemain son entrée solennelle à York, où il vit exposés sur les murailles la tête et les membres de son père, exécrable trophée du parti ennemi. Transporté de fureur à cette vue, il immola sur-le-champ aux mânes de son père, Courtenay, comte de Devonshire, et trois autres

1. Monstrelet.

chefs illustres, afin que leurs têtes sanglantes tinssent sur les murs la place que celle de son père avait occupée.

Marguerite s'enfuit avec son fils en Ecosse, où régnait Jacques III, et de là en France, où Louis XI venait de succéder à son père Charles VII, et elle laissa Henri VI sous la garde de quelques serviteurs fidèles. Edouard d'York, victorieux, reprit le chemin de Londres, et y fut couronné le 2 juin 1461. Le parlement, qu'il convoqua cette même année, reconnut son élection au trône, et déclara son avénement légitime en vertu de sa descendance d'Edouard III, supérieure d'un degré à celle de la famille de Lancastre. Il révoqua la plupart des concessions faites par les rois Henri IV, Henri V et Henri VI, et annula les condamnations prononcées par les parlements sous ces princes, mais il ratifia les actes judiciaires et les décrets des cours inférieures, et confirma les titres honorifiques qui avaient été conférés[1]. Il publia ensuite un long et effroyable bill de proscription contre les partisans les plus fidèles de la maison de Lancastre. Les membres illustres de ce parti, qui n'avaient point été assez heureux pour périr sur les champs de bataille, furent voués, avec cent trente-huit chevaliers, prêtres et écuyers, à une mort ignominieuse sur l'échafaud[2], et le nouveau règne reçut ainsi à son début un double baptême de sang humain.

Couronnement d'Edouard IV. (1461)

1. Rotul. Parlement. — On n'accorda ces titres qu'à la condition que ceux qui les portaient recevraient du roi une concession nouvelle. (*Ibid.*)
2. *Ibid.*

II

Seconde époque de la guerre civile, de l'avénement d'Edouard IV au rétablissement de Henri VI.

1461 — 1470.

La fortune avait prononcé, à la journée de Towton, en faveur de la maison d'York contre celle de Lancastre. Marguerite, cependant, ne se laissa jamais abattre par l'adversité, et semblait même puiser un nouveau courage dans ses revers : elle demanda des secours à l'Ecosse et à la France, promettant à l'une Berwick et à l'autre Calais, si Henri, par leur assistance, recouvrait sa couronne. Après trois ans de sollicitations et d'efforts, elle réussit à ramener de France deux mille hommes, et fit avec cette faible troupe et un corps de volontaires écossais, une dernière invasion en Angleterre, terminée, le 17 mai 1464, dans le Northumberland, par une nouvelle défaite des lancastriens à Hexham. Le duc de Somerset, leur chef, eut la tête tranchée sur le champ de bataille, et vingt-cinq seigneurs qui servaient sous ses ordres furent exécutés à York. Marguerite se cacha dans des lieux sauvages inaccessibles. Elle ne trompa la poursuite des soldats ennemis que pour tomber au pouvoir de brigands qui la dépouillèrent sans la connaître. La reine leur échappa et s'enfuit, emportant son fils, dans la profondeur d'une forêt. Là, dit un chroniqueur contemporain, un autre brigand se présenta tout à coup devant elle; épuisée de fatigue et har-

Nouvelle défaite des lancastriens à Hexham. Henri VI est fait prisonnier.

(1464)

die par le désespoir, elle s'avança vers cet homme tenant le jeune Edouard par la main : « Ami, lui dit-elle, je confie à ta loyauté le fils de ton roi. » Le brigand ne trahit pas cette confiance héroïque. Il cacha la reine et son fils [1], et les conduisit au quartier des lancastriens, d'où elle s'embarqua pour la Flandre avec deux cents exilés : elle y trouva protection et asile à la cour de Bourgogne. L'infortuné Henri VI errait alors de retraite en retraite, il fut trahi par son hôte, sir James Harrington, dans le comté de Lancastre, où il s'était réfugié, et fut vendu à son rival. Conduit à Londres et livré au comte de Warwick, gouverneur de la ville pour Edouard, le malheureux roi fut mené ignominieusement par les rues, les jambes liées sous les flancs d'un cheval, et ensuite enfermé à la Tour.

Edouard, fidèle observateur des préceptes de Machiavel, fut sans pitié pour ses ennemis à l'heure de la victoire; il s'adoucit plus tard par calcul, et fit de la clémence un ressort politique. Vindicatif par nature, et dissolu autant que cruel, ses passions ne souffraient point d'obstacles. Il devint épris d'Elisabeth Gray, veuve d'un chevalier lancastrien, sir Thomas Gray, proscrit par lui et tué à Saint-Alban. Edouard conçut pour elle une violente passion en la voyant à ses pieds l'implorer pour qu'il relevât ses enfants de la sentence dont il avait frappé leur père. Il mit soudain tout en œuvre pour la séduire, et n'ayant pu la corrompre, il l'épousa en secret. Elle était fille de Jacquette de Luxembourg, duchesse douairière de Bedford, et de son second mari,

Mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Gray.

1. Monstrelet.

sir Richard Woodville, qui peu après le mariage de sa fille Elisabeth avec Edouard IV, fut nommé comte Rivers. Elle acquit sur le roi un immense ascendant, dont elle fit usage pour élever rapidement ses proches aux honneurs, et sa famille passa subitement, comme il arrivait si souvent dans ces temps orageux, d'un état de proscription et de ruine au faîte de la fortune. Ce fut l'origine et l'une des causes de la rupture de Warwick avec Edouard. L'élévation subite et immodérée de la famille d'Elisabeth offensa son orgueil : à ce premier motif d'irritation il s'en joignit d'autres, et quelques historiens ont prétendu qu'au moment même où ce mariage fut conclu, Warwick en négociait un pour le roi avec la princesse Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI. Il s'irrita, disent-ils, en se voyant trompé par Edouard, et dans une situation équivoque aux yeux de Louis. Quoi qu'il en soit, la raison véritable de sa rupture avec le premier fut peut-être l'importun souvenir des services qu'il lui avait rendus, et dont le poids se faisait trop sentir dans les rapports d'un sujet avec son souverain. Édouard était impatient de sortir de tutelle : il avait comblé de richesses et d'honneurs Warwick et ses deux frères : l'un d'eux, lord Montagu, était gouverneur des Marches orientales d'Ecosse, et avait reçu les biens des Percys avec le titre de comte de Northumberland ; l'autre tenait les sceaux et venait d'être promu au siége archiépiscopal d'York ; Warwick enfin lui-même joignait aux vastes domaines des Spencers, aux comtés de Warwick et de Salisbury, et aux charges de grand-chambellan et de grand-amiral, la lieutenance d'Irlande et le gouvernement de Calais. Commines nous

Mécontentement de Warwick.

apprend que le produit de ses emplois montait à 80,000 couronnes par an, indépendamment des immenses revenus de ses propriétés. Cependant cette fortune prodigieuse ne lui suffisait pas, et elle ne mit point son âme sordide à l'épreuve des séductions politiques de Louis XI, dont il accepta une pension secrète et de honteuses gratifications.

Les largesses intéressées du roi de France portèrent peut-être Warwick à combattre un projet d'alliance et d'union entre Marguerite, sœur du roi d'Angleterre, et Charles, comte de Charolais[1], fils du duc de Bourgogne, qui, descendant de la maison de Lancastre, avait jusqu'alors favorisé Henri VI, et désirait maintenant se rapprocher d'Edouard. Désigné par ce monarque pour négocier avec le roi de France, Warwick avait éte reçu à sa cour avec des honneurs extraordinaires, et s'était vu, non-seulement traité par lui en public à l'égal d'un souverain, mais aussi l'objet de ses attentions secrètes. Le bruit des relations cachées qu'il entretenait avec Louis parvint sans doute jusqu'à Edouard, et prépara la disgrâce du comte, quoique le roi ait d'abord, et durant quelque temps, dissimulé. De premiers nuages élevés entre eux furent en apparence dissipés; mais après le mariage de la princesse Marguerite avec le comte de Charolais, récemment devenu duc de Bourgogne par la mort de Philippe le Bon, son père, Warwick sentit son crédit ébranlé, et, cherchant à se susciter près du trône un appui contre le roi lui-même, il donna sa fille au duc de Clarence, son frère : leur

1. Ce prince, qui devint si célèbre sous le nom de Charles le Téméraire, épousa la princesse Marguerite l'année suivante.

mariage fut conclu contre le gré d'Edouard et malgré sa défense.

Plusieurs insurrections formidables éclatèrent à cette époque sur divers points du royaume, et surtout dans le comté d'York : dans l'une d'elles on vit figurer des membres de la famille Neville, et les rebelles s'autoriser, à tort peut-être, du grand nom de Warwick. Ces mouvements insurrectionnels étaient dirigés contre les Woodville, dont l'un, lord Rivers, père de la reine Elisabeth, et l'autre, sir John Woodville, son frère, étaient en butte au courroux populaire. Ils furent pris tous deux et aussitôt mis à mort. Warwick accourut auprès du roi comme pour se justifier, et, le voyant mal accompagné, il s'assura de sa personne, et revint avec lui à Londres, où il donna l'étrange spectacle d'un ministre tout-puissant entre deux rois prisonniers.

Rupture de Warwick et d'Edouard IV.

L'histoire de ces temps est fort obscure, et on ne sait avec certitude ni les causes de plusieurs événements importants ni leurs suites. Warwick, à cette époque, quoique coupable envers Edouard de torts qu'un roi n'oublie pas, même en les pardonnant, n'avait point encore traité avec Henri. Le parti de Lancastre, cependant, abusé par les apparences, avait repris courage et relevé son étendard dans les Marches d'Ecosse. Warwick alors, opposant aux insurgés le roi même qu'il tenait en sa puissance, mais auquel il n'avait point retiré son hommage, étouffa l'insurrection, dont les chefs portèrent leur tête sur l'échafaud. Edouard recouvra peu de temps après sa liberté, sans qu'on sache par quels moyens il s'affranchit, et il pardonna leurs offenses à Clarence, son frere, et à Warwick. Mais les protestations d'entier

oubli d'une part, de dévouement de l'autre, couvraient des ressentiments implacables; une nouvelle insurrection éclata dans le comté de Lincoln : les habitants, dirigés par sir Robert Welles, prirent les armes, chassèrent les officiers royaux, et furent ensuite battus et dispersés par le roi lui-même à Elsingham. Les chefs de la rébellion furent exécutés; mais, avant de subir leur supplice, ils portèrent témoignage contre Clarence et Warwick, et ceux-ci, convaincus d'avoir excité sous main les rebelles qu'ils s'étaient engagés à combattre, furent contraints de fuir à l'étranger.

Réconciliation de Warwick et de la reine Marguerite.

Warwick se retira en France : Louis XI aussitôt embrassa sa querelle, et, par sa médiation, la reine Marguerite fit sa paix avec le comte proscrit, principal auteur de toutes ses disgrâces : réconciliés maintenant par leur haine commune contre le roi Edouard, ils conclurent un traité portant que le jeune prince fils de Henri VI et de Marguerite, épouserait Anne Néville, fille de Warwick; que Marguerite et le comte joindraient leurs forces pour rétablir Henri sur le trône, et qu'à défaut de descendants de ce prince, le duc de Clarence hériterait de la couronne.

Édouard était à Londres, endormi dans les plaisirs au sein d'une trompeuse sécurité, quand tout à coup il fut réveillé par l'orage prêt à fondre sur lui. Attiré dans le nord par le faux avis d'un mouvement insurrectionnel, il abandonna la capitale et les comtés du sud où le grand nom de Warwick était le plus populaire et valait une armée. Louis XI s'était déclaré pour Henri VI : Charles le Téméraire embrassa chaleureusement la cause opposée, celle d'Édouard, qui

d'ailleurs était son beau-frère, et il entreprit de fermer la mer à Warwick. Mais une tempête dispersa sa flotte : le comte débarqua en Angleterre, proclamant Henri VI, et employant pour relever sa maison les talents et le même pouvoir qui l'avaient renversée.

Rétablissement de Henri VI.

(1470)

Warwick entra aux acclamations du peuple dans Londres, où la reine Elisabeth et ses trois filles trouvèrent un asile inviolable dans l'enceinte sacrée de Westminster. Il réunit rapidement une armée et marcha vers le nord à la poursuite d'Edouard qui, environné de périls et de trahisons, et abandonné d'une partie de son armée, fut à son tour obligé de fuir. Il dut son salut à la vitesse de son cheval et fit voile pour la Hollande, où le duc de Bourgogne, sans oser, à cette époque, se prononcer trop ouvertement pour lui, dans la crainte d'avoir à combattre tout ensemble l'Angleterre et la France, le secourut cependant en secret. Il lui donna des sommes considérables et le mit en état de songer à rétablir sa fortune, tandis que Henri, reconnu par un nouveau parlement qui déclara Edouard usurpateur, et délivré de prison plutôt que d'esclavage, ressaisissait une ombre d'autorité avec les vains attributs du rang suprême. Onze jours avaient suffi à Warwick, pour achever cette nouvelle révolution dont la promptitude remplit l'Europe d'étonnement, mais qui obscurcit la gloire de son auteur tout en ajoutant à sa réputation politique et militaire.

Fuite d'Edouard IV sur le continent.

(1470)

III

Troisième époque de la guerre civile. — Retour et rétablissement d'Édouard IV. — Fin de son règne.

1471 — 1483.

La fortune des deux rois rivaux éprouva rapidement de nouvelles vicissitudes. Marguerite, à cette époque, était encore en France, à la cour de Louis XI, où elle se préparait, avec l'aide de ce prince, à seconder les efforts de Warwick, pour sa cause, lorsqu'elle apprit presque en même temps le début de cette entreprise et son heureuse issue. Mais sachant Edouard sur le continent, dans les états du duc de Bourgogne, son beau-frère, et connaissant ses talents et son audace, elle jugea prudent d'attendre, avant de passer l'Angleterre, des forces nécessaires pour consolider sa fortune. Edouard, en effet, dans l'adversité, trouva en lui-même des ressources qui lui avaient manqué sur le trône et déploya toutes les qualités nécessaires pour en triompher. L'Angleterre d'ailleurs avait relevé les couleurs de la maison de Lancastre, plutôt par surprise et pour éviter l'effusion du sang que par dévouement et par conviction. Tous les hommes influents qui avaient auparavant soutenu la cause opposée et qui avaient fait leur soumission pour conserver leurs emplois et leurs honneurs, se sentaient mal affermis et menacés. D'autre part, plusieurs qui par vengeance avaient trempé dans cette révolution se voyaient en butte aux méfiances et au mépris de leurs nouveaux alliés, et personne, entre ceux-là, n'était plus profondément blessé dans ses prétentions ou dans son orgueil que

le duc de Clarence qui, après s'être joint à Warwick, pour renverser son frère, fit la paix avec celui-ci, et conspira pour le rétablir, contre Warwick.

Retour d'Édouard IV.

Edouard se confiait davantage dans l'assistance qu'il obtiendrait de ses partisans en Angleterre, que dans le peu de forces dont il disposait, et après six mois de séjour sur le continent, il débarqua avec deux mille hommes, à Ravenspur sur l'Humber : là il fut rejoint par son frère Glocester et par les lords Hastings et Rivers, et marcha rapidement sur York, évitant de s'annoncer comme roi avant d'être en état d'agir en souverain et de l'être en effet, et se bornant, comme autrefois Henri IV, à revendiquer l'héritage de sa maison. Personne, pendant quinze jours, ne voulut ni le combattre ni le seconder, et traversant, à marches forcées, un pays soumis à son rival, avant même que Warwick eût eu connaissance de son débarquement, Edouard à son tour captiva l'admiration par son activité merveilleuse et par son audace, tandis que des vents furieux retenaient en France Marguerite et son armée.

Cette conduite à la fois prudente et hardie lui rallia des partisans : avec trois mille hommes il se dirigea sur Londres, et s'avança, sans obstacle, jusqu'au château de Warwick, domaine du puissant comte de ce nom jadis son plus ferme soutien, maintenant son implacable ennemi. Là, le duc de Clarence lui amena un utile renfort de quatre mille hommes et les deux frères scellèrent leur réconciliation à la vue de toute l'armée. Warwick alors tenta d'arrêter leur marche et laissant derrière lui Londres et son fantôme de roi, sous la garde de l'archevêque d'York, son frère, il s'avança à la rencontre

d'Édouard, et l'attendit dans les murs de Coventry. Édouard cependant avait repris son titre royal. Ce nom suprême, qui dans la mauvaise fortune glace les cœurs indifférents ou même amis, et qui gagne dans la prospérité jusqu'aux adversaires, rallia sous la bannière de la Rose blanche de nombreux partisans. Sans s'arrêter pour combattre Warwick, Édouard marcha directement sur Londres, dont la trahison de l'archevêque d'York, ou son effroi, lui ouvrit les portes. Il y fut de nouveau proclamé : Henri VI rentra captif dans la Tour, dont il ne sortit plus vivant et, peu de jours après, une sanglante bataille fut livrée à dix milles et au nord de Londres, dans les champs de Barnet. Warwick fut vaincu et ne voulut pas survivre à sa défaite : il périt en combattant et avec lui s'évanouit la grandeur de la maison de Néville. Ce comte fameux avait été vingt ans, par ses talents et sa puissance, l'homme le plus considérable de cette sanglante époque. Son besoin d'agitation, son activité désordonnée, dit un célèbre historien, ont été exprimés par le surnom de *faiseur de rois* que le peuple lui donna et qui indique plus d'ardeur pour la vaine possession du pouvoir que pour la poursuite d'un noble but, et un empressement presque égal à élever un roi sur le trône et à l'en précipiter selon le caprice du moment [1].

Victoire d'Édouard IV à Barnet. Mort du comte de Warwick. (1471)

L'issue de cette campagne rapide eût été différente si Warwick avait pu recevoir le renfort que lui amenait de France la reine Marguerite, qui prit terre à l'embouchure de la Wye, dans le pays de Galles, le jour même de la bataille de Barnet. Pembroke l'attendait sur la rive

1. Sir James Mac Intosh, *Hist. d'Angl.*, *règne d'Édouard VI*.

gauche de la Saverne, avec un corps nombreux de Gallois dont la jonction avec les troupes que Marguerite amenait de France, aurait pu balancer la fortune. Warwick était tombé, mais les forces du parti de Lancastre étaient encore presque intactes. Somerset et les principaux chefs avaient rejoint Marguerite : de toute part des levées étaient en marche pour la rejoindre et en peu de temps elle eût pu se voir à la tête d'une armée plus redoutable qu'aucune de celles avec lesquelles, vingt ans auparavant, elle avait défendu son trône et remporté de grandes victoires. Édouard comprit que la même tactique qui l'avait aidé à vaincre Warwick, le servirait encore contre Marguerite : il marcha donc à sa rencontre avec sa célérité accoutumée et l'atteignit avant que toutes les forces de ses adversaires fussent réunies : il empêcha ainsi la jonction de la reine avec Pembroke et les Gallois, sur la rive gauche de la Saverne, et prit en face d'elle, à Tewkesbury, une forte position qui commandait le passage du fleuve. Là fut livrée une nouvelle bataille où la déroute des lancastriens fut complète et qui mit fin pour longtemps à la guerre des deux Roses. Trois mille hommes du parti de Lancastre demeurèrent parmi les morts sur le champ de bataille. La tête du jeune Édouard, fils de Henri VI, avait été mise à prix. Ce malheureux prince fut conduit prisonnier devant le roi : « Qui vous a rendu assez hardi, demanda le monarque en courroux, pour entrer dans mon royaume bannières déployées? — J'y suis venu, répondit le courageux jeune homme, pour recouvrer l'héritage de mon père qui a été transmis en ligne directe de son aïeul à son père, de son père à lui et de lui

Bataille de Tewkesbury. Nouvelle défaite des lancastriens.

(1471)

Vengeances barbares.

à moi. » A ces mots le roi, sans répondre, le frappa au visage de son gantelet de fer et le repoussa loin de lui. A l'instant même les seigneurs présents à l'entrevue, les ducs de Clarence et de Glocester, les lords Dorset et Hastings percèrent le jeune prince de leurs épées et le mirent cruellement à mort [1].

Somerset et d'autres chefs du parti vaincu s'étaient réfugiés dans une église. Edouard, malgré la sainteté du lieu, y entra l'épée haute. Un prêtre, portant l'hostie consacrée, se présenta sur le seuil et arracha de lui la promesse d'épargner la vie de ceux que protégeait le sanctuaire : mais, en ressaisissant la couronne, Edouard avait aussi repris sa férocité; il viola sa promesse, il oublia que sa femme et ses filles, réfugiées six mois auparavant à Westminster avec deux mille de ses partisans, avaient dû la vie et la liberté au droit d'asile. Il fit arracher du sanctuaire Somerset, lord Saint-John et treize autres seigneurs, et leur fit trancher la tête.

Ces meurtres abominables couronnèrent dignement ce long et sanglant drame de trente années, durant lesquelles on vit l'aristocratie se déchirer de ses mains avec une incomparable fureur. La capitale, durant ces événements, faillit être surprise par un chef hardi du parti de Lancastre, le bâtard de Falconbridge, qui remontant avec une flotte jusqu'à la Tour, tenta de délivrer Henri VI et incendia les maisons du pont de Londres. Les habitants prirent les armes et soutinrent courageu-

1. Voyez le continuateur de Croyland, Hollingstead, Stow, Fabian. — S. Turner s'appuyant sur un manuscrit de la collection Harleyenne récemment découvert, s'autorise du silence de l'auteur pour nier ce meurtre. Les raisons qu'il donne semblent peu concluantes.

sement plusieurs combats opiniâtres. Le retour de l'armée royale victorieuse, força les assaillants à la retraite. Edouard fit son entrée triomphale dans Londres, le 22 mai (1471), et le lendemain on apprit la mort de Henri VI. Son corps fut, suivant l'usage, exposé publiquement à Saint-Paul. Un crime, disent plusieurs historiens, termina les jours de cet infortuné prince, digne, par ses vertus, d'un meilleur sort. L'attentat imputé par eux au duc de Glocester, frère d'Edouard, n'a pas été suffisamment prouvé, mais il est très-croyable; et si Glocester ne l'exécuta pas lui-même, il était capable de le conseiller et le roi de l'ordonner. Edouard, d'ailleurs, avait pour le commettre un motif politique, et l'autorité contagieuse de tant d'exemples que lui offrait la sanglante histoire de ses prédécesseurs : Henri était devenu personnellement plus dangereux pour lui, depuis que son fils n'existait plus, et qu'il demeurait seul pour revendiquer ses propres droits : il mourut aussitôt qu'Edouard eut un intérêt puissant à sa mort et fut en état de l'ordonner; et si quelque raison de plus était nécessaire pour nous convaincre qu'elle fut violente, on la trouverait dans les précautions mêmes que l'on prit selon l'usage pour la faire croire naturelle [1].

Mort de Henri VI. (1471)

La veuve de Henri, l'altière Marguerite, recouvra plus tard sa liberté, moyennant une rançon de cinquante mille couronnes, qui fut acquittée par le roi Louis XI, et elle survécut en France, durant sept années, à son

1. Les motifs de Turner pour absoudre Edouard IV sont faibles, et les arguments qu'il tire du manuscrit Harleyen laissent beaucoup à désirer.

mari, à son fils et à sa fortune. L'héritier des droits de la branche de Lancastre était alors le petit-fils de Catherine de France et d'Owen Tudor, Henri, comte de Richmond, réfugié à la cour de Bretagne, où il se tint caché jusqu'au temps marqué pour le rétablissement de sa maison.

De courtes hostilités entre l'Angleterre et la France suivirent la guerre des deux Roses et aboutirent, en 1475, au traité de Pequigny, dont la clause principale fut une convention de mariage entre le fils aîné du monarque français et la fille aînée d'Edouard. Louis XI cependant avait d'autres vues pour son fils, il différa son mariage avec la fille du roi d'Angleterre sous divers prétextes, et abusa longtemps ce prince dont il pensionnait les ministres.

Edouard, cupide et insatiable, employait les plus odieux moyens pour grossir son trésor. Les lords temporels, le clergé, les communes n'osèrent lui résister, rivalisèrent de servilité et lui votèrent sans opposition d'abondants subsides. Il se fit en outre accorder, à titre de don gratuit, des sommes énormes, qui, sous son règne, furent, pour la première fois, nommées *benevolences*, quoiqu'elles fussent arrachées par la crainte et non par le dévouement. Le roi les demandait sous le prétexte toujours populaire d'une nouvelle guerre pour reconquérir en France les provinces perdues, et il recevait en même temps, ainsi que ses ministres, de grosses sommes du roi Louis XI pour maintenir la paix [1].

1. Commines.

La fin de ce règne déjà si sanglant fut encore assombrie par la tragique mort du duc de Clarence, frère du roi, et qui, après lui avoir arraché sa couronne, de concert avec Warwick, avait obtenu son pardon en l'aidant à la recouvrer. L'inimitié ayant promptement succédé entre les deux frères à leur réconciliation, Clarence fut accusé de trahison devant les pairs du royaume pour des causes frivoles, et aussi comme ayant participé à des pratiques de sorcellerie contre la vie d'Edouard. Il fut condamné à mort tout d'une voix, et les communes tinrent alors une conduite caractéristique de cette époque effroyable, où les formes légales n'étaient observées dans l'exécution des forfaits que pour rendre celle-ci plus certaine en assurant l'impunité à leurs auteurs. Elles adressèrent une pétition à Edouard le suppliant d'exécuter la sentence rendue contre son frère et de le mettre à mort. Pour trouver un fait semblable dans l'histoire, il faut remonter jusqu'au sénat romain, sous Tibère. Edouard cependant craignit de soulever l'indignation populaire par une exécution publique : Clarence fut mis à mort secrètement, et le bruit se répandit qu'il avait été noyé dans un tonneau de malvoisie[1].

Mort du duc de Clarence. (1478)

Une courte guerre avec l'Ecosse, où régnait Jacques III, fut au nombre des derniers évènements du règne d'Edouard IV, et n'eut d'autre résultat que la cession qui fut faite à l'Angleterre de l'importante place de Berwick. Edouard pressait toujours avec ardeur la conclusion du mariage de sa fille avec le dau-

1. Fabian, an. 1478.

phin, et il apprit avec une inexprimable fureur qu'il était joué par Louis XI. Ce prince cherchait pour son fils une alliance plus avantageuse, et Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien et héritière des vastes états de son père, Charles le Téméraire, étant morte subitement à Bruges d'une chute de cheval, Louis XI, au mépris de la promesse donnée à Edouard IV, demanda et obtint en mariage pour son fils la jeune princesse Marguerite, fille de Marie de Bourgogne, et qui eut pour dot les provinces enlevées par Louis à sa mère. Edouard aspirait à venger cet affront, lorsqu'il mourut, le 9 avril 1483, soit des transports de sa colère, soit des excès de ses débauches, qui avaient flétri ses traits naturellement d'une grande beauté [1]. Ses passions furent sans frein : il fut populaire cependant, surtout par ses vices ; la grossière liberté de ses mœurs et ses prodigalités lui firent des amis dans la multitude. Il eut d'ailleurs aussi quelques qualités d'un roi, l'activité dans l'extrême péril, le courage et les talents guerriers : l'ambition et la vengeance le rendirent implacable et ajoutèrent à sa cruauté naturelle ; il est heureux enfin pour sa mémoire que sa puissance et ensuite sa couronne aient passé après lui aux mains d'un de ces hommes qui ont légué aux âges futurs un nom odieux et justement exécré.

Mort d'Edouard IV. (1483)

1. Commines.

IV

Edouard V et Richard III. — Fin de la dynastie des Plantagenets.

1483 — 1485.

Edouard IV laissa deux fils encore enfants et cinq filles pour lesquelles il négocia avec les souverains du continent de grandes alliances dont il ne vit aucune s'accomplir. Edouard, l'aîné de ses fils et son successeur, n'avait que douze ans; le plus jeune, Richard, duc d'York, entrait dans sa neuvième année, et les orages qui agitèrent le nouveau règne dès son début présagèrent l'épouvantable catastrophe qui en précipita la fin.

Factions politiques

Deux factions se disputaient le pouvoir : la première, celle de la cour, réunissait des hommes nouveaux, parents ou amis de la reine Elisabeth Woodville, veuve d'Edouard IV, au premier rang desquels étaient le comte Rivers, son frère, et les deux fils qu'elle avait eus de son premier mariage, le marquis de Dorset et lord Grey. Le second parti, formé par l'ancienne noblesse, comptait les hommes puissants, jaloux des Woodvilles, parents du roi, ou anciens partisans de la maison d'York; on y voyait les lords Hastings, Stanley et Howard, et à leur tête Richard, duc de Glocester, frère du roi, et Henri, duc de Buckingham, descendant de Thomas Woodstock, sixième fils d'Edouard III.

Glocester était absent au moment de la mort du roi son frère, et commandait dans les comtés du nord une armée réunie pour la campagne d'Ecosse. Le parti de la reine était hors d'état de contrebalancer l'autorité

que donnaient à ce prince sa naissance, ses talents et son audace. Aucun obstacle, aucun scrupule ne l'arrêtait : sa personne, dit Hume, était aussi difforme que son âme, sa taille était petite et contrefaite, ses traits durs et repoussants, et son caractère offrait un hideux mélange d'insolente hardiesse et de ruse, d'ambition basse et ardente et de cruauté. Il hâta son retour au premier bruit de la mort du roi, et prenant le titre de protecteur du royaume, il s'appuya d'abord, pour perdre les Woodvilles, sur les seigneurs à qui leur crédit faisait ombrage. Ceux-ci, de concert avec lui, feignirent de se réconcilier avec la reine et ses proches, et trompé par de fausses apparences, lord Rivers, oncle et tuteur d'Edouard V, vint lui-même à Stoney Stratford, avec lord Grey, son neveu, livrer son royal pupille à lord Hastings et à Buckingham.

Glocester protecteur.

(1483)

Arrestation des lords Rivers et Grey.

Glocester approchait : il entra le lendemain, dans la ville qu'il remplit de soldats, et arrêtant aussitôt les lords Rivers et Grey, il les dénonça au jeune roi comme fauteurs de complots dangereux, et les fit enfermer tous deux au château de Pontefract[1] : puis Glocester et Buckingham entourant Edouard, malgré ses larmes, de nouveaux serviteurs, leurs créatures, le conduisirent à Londres. Saisie d'épouvante à leur approche, la reine s'enfuit promptement de son palais, durant la nuit, avec ses femmes et le duc d'York, son plus jeune fils, et se réfugia dans l'abbaye de Westminster, où elle avait été respectée jadis par Warwick, son plus grand ennemi. Richard, comme protecteur

1. Cont. Croyl., 565. — More, 41, 42.

du royaume, était le maître de la personne du roi : ses projets ambitieux et sinistres n'étaient plus un secret pour ceux qui le connaissaient, et les anciens amis de sa maison, Hastings et Stanley, voyant leurs rivaux abattus, désiraient arracher le roi aux mains cruelles de son oncle. Glocester devina leur pensée : il avait fixé le jour du couronnement, et le 13 juin un conseil s'assembla pour en régler la cérémonie. Hastings, Stanley, l'archevêque d'York, l'évêque d'Ely et plusieurs seigneurs amis d'Hastings y assistaient. Le protecteur affecta une gaîté extraordinaire, et s'adressant à l'évêque d'Ely, il le pria d'envoyer chercher des fraises pour le déjeuner : puis étant sorti quelques instants, il rentra dans la salle avec un visage tout différent et courroucé, fronçant les sourcils et mordant ses lèvres : « Que méritent, dit-il, ceux qui ont comploté de me donner la mort, à moi, qui suis naturellement et légalement le protecteur du roi? — Ils méritent, répondit Hastings, d'être punis comme d'infâmes traîtres. — C'est cette sorcière, la femme de mon frère, reprit Richard dissimulant toujours, c'est sa concubine Jeanne Shore, avec d'autres leurs complices : voyez comme ils ont ruiné mon corps par leurs enchantements et leurs sortiléges », et parlant ainsi, il mit à nu son bras desséché : les assistants se regardèrent avec stupeur. « Crime punissable en effet, dit Hastings, mais s'il est prouvé. — Oui, s'écria Richard cessant de feindre, et ta réponse me servira contre toi-même, traître, malgré tes *si* et tes *mais.* » A ces mots, il frappa la table du poing : un homme de garde à la porte cria : « Trahison, trahison! » et des soldats se précipitèrent

dans la salle. « Traître, répéta Richard à Hastings, je t'arrête » : il arrêta aussi Stanley et les autres lords suspects, qu'il fit conduire en différentes prisons, mais il retint Hastings qu'il invita à se confesser promptement : « Car, par saint Paul, dit-il, je ne dînerai pas que je n'aie vu tomber ta tête. » Hastings demanda un prêtre et se confessa : on le conduisit ensuite sur la pelouse voisine, et là, courbant la tête sur une pièce de bois qui s'y trouva, il eut la tête tranchée avant même d'avoir obtenu connaissance de son crime. Une proclamation parut presque aussitôt, accusant Hastings et ses amis d'avoir conspiré contre les ducs de Glocester et de Buckingham, qui n'avaient échappé, disait-on, que par miracle aux embûches destinées à les faire périr [1]. Dans la soirée du même jour, des hommes armés, conduits par Ratcliffe, satellite de Glocester, entrèrent dans le château de Pontefract et mirent à mort sans jugement plusieurs captifs parents ou amis de la reine, et dont le protecteur redoutait l'influence ou l'inimitié [2].

Mort d'Hastings.

Richard arriva par ces degrés sanglants au forfait qui devait couronner tous ses crimes et l'élever lui-même au but de son ambition scélérate. Déjà la mort d'Edouard était résolue, mais le duc d'York, son frère, se trouvait encore sous la protection de leur mère : il

1. Cont. Croyl. 566. — More, 53, 54.

2. More affirme que lord Rivers fut de ce nombre, mais son erreur a été suffisamment démontrée, le testament de ce seigneur étant daté du 23 juin. Turner est porté à croire qu'aucun des seigneurs renfermés avec lord Rivers à Pontefract ne fut exécuté avant lui. (*Hist. of Engl. during the middle ages*, t. III, p. 459.)

allait hériter de ses droits au trône, et s'il survivait au jeune roi, le fruit du meurtre ne serait point recueilli par son auteur. De vives instances furent donc faites à la reine pour qu'elle confiât son second fils à celui qui déjà tenait l'autre en son pouvoir. Une députation de lords, ayant à sa tête le cardinal archevêque de Cantorbéry, vint dans l'asile de Westminster demander le jeune prince à sa mère : la reine, jugeant avec raison toute résistance inutile, affecta de montrer une confiance et un contentement qui étaient sans doute bien loin de son cœur. Elle appela son fils, l'embrassa, le remit aux mains de l'archevêque, et se détournant, elle fondit en larmes. Le duc d'York rejoignit son frère dans la Tour. Le protecteur alors leva le masque : il déclara ses neveux illégitimes en contestant la validité du mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Woodville, leur mère, comme conclu au mépris d'une promesse antérieurement donnée à lady Eléonore Butler. Déjà, pour décrier les mœurs de son frère, il avait infligé une pénitence ignominieuse et publique à Jeanne Shore, l'une de ses nombreuses maîtresses; et il poussa l'infamie jusqu'à flétrir la duchesse d'York, sa propre mère, dont il se disait le seul fils légitime. Un prédicateur à sa dévotion, nommé Shaw, et le duc de Buckingham déclamèrent l'un et l'autre contre le mariage de la reine devant le peuple assemblé, et Buckingham présenta au protecteur un acte signé, disait-il, par les trois états du royaume, et par lequel Richard, duc de Glocester, était reconnu pour le seul prince légitime de la maison d'York. Ce même jour, lord Rivers fut décapité à Pontefract, et le lendemain, 26 juin, le

Le parlement proclame Richard III.

protecteur s'assit sur le trône royal dans le palais de Westminster et fut reconnu roi sous le nom de Richard III. Le parlement, dans la session suivante, proclama nul le mariage d'Edouard IV et d'Elisabeth, attendu son union probable avec lady Eléonore Butler, et, en conséquence, il prononça que Richard était le vrai et indubitable roi d'Angleterre, et que la couronne passerait, après lui, aux héritiers issus de son corps.

Meurtre d'Edouard V et de son frère.

Nul, depuis cette époque, ne vit plus le jeune roi Edouard V ni le duc d'York, son frère, dont la destinée fut quelque temps un mystère. Le bruit de leur mort cependant ne tarda point à se répandre. On assure que, dans le mois d'août de cette même année, Brockenbury, lieutenant de la Tour où les princes étaient renfermés, permit que la garde en fût confiée, pour une nuit, à un homme infâme et perdu de dettes, nommé sir James Tyrrel : deux scélérats, meurtriers en sous ordre, Dighton et Forster, furent introduits, vers minuit, dans la chambre des jeunes princes et les étouffèrent l'un et l'autre [1]. Les assassins et ceux qui avaient pris une part indirecte à ce meurtre abominable en furent récompensés, dit sir Thomas More,

1. Les auteurs contemporains qui ont écrit l'histoire de cette époque sont Fabien, Rouse et le continuateur de la Chronique de Croyland : le premier rapporte succinctement que, d'après le bruit public, le roi Richard mit secrètement à mort dans la Tour les deux fils de son frère (p. 516). Rouse nous apprend qu'un très-petit nombre seulement connut de quelle manière ils souffrirent le martyre (p. 215). Le troisième dit que les fils d'Edouard étaient morts, mais que nul ne sait quel genre de mort violente ils subirent (p. 569). Le récit que nous avons donné et qui est aujourd'hui généralement adopté comme authentique est celui de sir T. More qui vécut à une époque un peu pos-

et les faveurs qu'ils obtinrent de Richard furent le signe irrécusable de leur ignominie.

Ce prince s'était fait un marchepied sanglant de tous ses adversaires, et c'est lorsqu'il paraissait n'avoir plus d'ennemis dangereux à redouter, qu'il en trouva un dans Buckingham, confident et complice de ses crimes. Il est difficile d'apprécier les motifs qui portèrent Buckingham à se séparer de Richard, mais il est certain qu'il fut l'âme d'une vaste conspiration, dont l'objet était d'établir sur le trône Henri de Richmond, chef du parti de Lancastre, et que nous avons vu réfugié en Bretagne après la chute de sa maison.

Insurrection.

Le jour fut pris pour une révolte générale : Henri mit à la voile à Saint-Malo avec quarante bâtiments, mais il fut longtemps retenu par les vents contraires, et lorsqu'il atteignit la côte de Devon, déjà l'entreprise avait avorté. Buckingham avait déployé son étendard à Brecon, tandis que beaucoup de nobles se déclaraient pour Henri sur d'autres points du territoire, et le proclamaient roi. Henri n'osa débarquer, et avant que ses partisans fussent parvenus à se réunir, Buckingham, abandonné de ceux qui l'avaient suivi, fut trahi et arrêté : Richard lui fit trancher la tête. Les principaux complices de Buckingham, Morton, évêque d'Ely, l'évêque d'Exeter et le marquis de Dorset, échap-

térieure, mais qui se dit parfaitement informé. — En l'année 1674, sous Charles II, des manœuvres trouvèrent sous un escalier dans la Tour, à dix pieds de profondeur, les squelettes de deux enfants d'environ douze et treize ans. On fut conduit, en considérant l'âge et le lieu, à reconnaître, dans ces ossements, les restes d'Edouard V et de son frère, et ils furent ensevelis comme tels à Westminster.

pèrent aux recherches : ils rejoignirent Henri de Richmond sur le continent, où cinq cents exilés vinrent avec eux lui rendre hommage comme à leur souverain, et la conjuration, que Richard avait cru étouffer en frappant son principal auteur, se montra de nouveau menaçante et redoutable.

Le protecteur épouvanté essaya de se rapprocher de celle qu'il avait privée de ses amis, de son frère et de ses enfants, de la reine, veuve d'Edouard IV, d'Elisabeth Woodville, et il se proposa comme époux à sa fille, afin, disait-il, de fortifier leurs droits au trône en les confondant. La voix publique s'éleva contre ce projet monstrueux, que Richard abandonna : ses ennemis méditèrent alors d'unir la fille d'Edouard à Henri de Richmond, qui, poursuivi et menacé en Bretagne par les intrigues de Richard, s'était réfugié en France auprès du roi Charles VIII, successeur de Louis XI, et méditait une nouvelle entreprise en Angleterre.

Débarquement de Henri de Richmond. (1485)

Le 1er août de l'année 1485, ce prince mit à la voile à Harfleur : six jours après, il débarqua sur la côte du pays de Galles, à Milford, avec les bannis et une troupe de deux mille hommes, rapidement grossie par la défection et la révolte. Richard, au premier bruit de l'approche de son ennemi, marcha résolument à sa rencontre, et quinze jours après le débarquement de Richmond, les deux armées se trouvèrent en présence dans le comté de Leicester, à deux milles de Bosworth.

Henri avait compté sur le concours de sir William Stanley, qui commandait des forces considérables dans le voisinage : il eut avec lui et avec lord Stanley,

son frère, plusieurs conférences secrètes : mais sir William avait un fils près de Richard, et savait le roi implacable dans sa colère : il n'osa donc se prononcer ouvertement, et reculant avec son corps devant Richmond à mesure que celui-ci avançait, il se tint à distance égale des deux partis et prêt à se décider suivant l'événement [1].

Bataille de Bosworth. (1485)

Richard, la veille de la bataille qui devait décider de son sort et de celui du royaume, eut une nuit sans repos et des visions affreuses dans lesquelles il crut reconnaître les ombres vengeresses de toutes ses victimes [2]. Il annonça que cette journée, quelle que fût son issue, serait fatale à l'Angleterre, et fit serment d'infliger un effroyable châtiment aux comtés qui s'étaient insurgés pour son rival. Stanley qu'il avait mandé n'arrivant pas, le roi commanda de trancher la tête de son fils ; mais on différa d'exécuter cet ordre, et le jeune homme fut sauvé. Malgré son trouble et sa fureur, Richard fit d'excellentes dispositions militaires, mais les principaux chefs étaient irrésolus et préoccupés de leurs propres ressentiments et de leur intérêt plus que du sien. L'action s'engagea, et comme l'aile droite de Richard fléchissait et qu'il prenait lui-même à l'écart un moment de repos, on lui amena un cheval léger à la course en l'exhortant à chercher son salut dans la fuite. Mais Richard remettant sur son front sa couronne [3] pour

1. Plusieurs auteurs mentionnent à ce sujet l'inquiétude de Henri. Voyez Turner. (*Hist. of England during the middle ages.*)

2. On sait le parti que Shakespeare a tiré de cette tradition. (*King Richard III*, act. V, sc. III.)

3. Il est présumable qu'elle surmontait son casque.

laquelle il avait déjà donné plus que son sang : « Je ne reculerai point d'un seul pas, dit-il, ce jour finira toutes mes batailles ou ma vie. Je mourrai roi d'Angleterre. »

Il ferma son casque, se précipita de nouveau dans la mêlée avec furie et disputa deux heures la victoire. Voyant tout à coup son rival devant lui et faiblement accompagné, il fondit sur lui la lance en arrêt. Sir William Brandon, porte-étendard de Richmond, détourna le coup, reçut le choc furieux et tomba mort aux pieds du comte; d'un second coup, Richard abattit un vaillant et redoutable chevalier, sir John Cheney, puis, l'épée à la main, il se fraya un passage jusqu'à Henri, et déjà il tenait la victoire ; mais dans cet instant suprême, témoin du péril de Richmond, sir William Stanley s'ébranla enfin et vint à son secours avec son corps intact de trois mille hommes : cette manœuvre décida de la journée. Richard se vit perdu : « Trahison ! » s'écria-t-il, combattant toujours jusqu'à ce qu'épuisé par la fatigue et les blessures il tomba mort sous le nombre après avoir déployé un courage digne d'une meilleure cause. La bataille finit avec sa vie, et la couronne détachée de sa tête fut trouvée au milieu du sang et des débris et portée à Stanley. Assuré de la victoire, Henri fléchit le genou et rendit grâce à Dieu qui la lui avait donnée, puis, gravissant une colline où il était vu de toute son armée, il la remercia et donna l'ordre d'ensevelir les morts. D'unanimes acclamations répondirent à ses paroles : sir William Stanley mit alors la couronne de Richard, sur le front de Henri, et le premier, il le salua roi sur le champ de bataille. La perte fut légère dans le parti vain-

Mort de Richard III. (1485)

queur, mais grande du côté des yorkistes : les lords Ferrers, Norfolk, Ratcliffe et Blackenbury perdirent la vie avec leur roi.

Cette journée mit fin, pour cent cinquante ans, aux guerres civiles de l'Angleterre : elle fit passer la couronne de la maison de Plantagenet dans celle du gallois Owen Tudor, et l'on vit le sceptre revenir, après un intervalle de dix siècles, aux mains d'un prince de la race bretonne et indigène.

V

Composition et attributions du parlement jusqu'à la fin du XV[e] siècle. — Commerce et industrie. — Littérature. — Poëtes, historiens.

L'objet le plus digne d'attention en Angleterre, dans les deux cent soixante-dix années écoulées depuis la promulgation de la grande charte sous le roi Jean, jusqu'à l'avénement des Tudors, est le parlement, ou la composition et les attributions des deux chambres qui, conjointement avec le roi, statuaient sur toutes les affaires dans le royaume. Nous avons vu que la chambre des lords était primitivement composée des tenants de baronnies convoqués par le roi. Les tenures en baronnie et la convocation royale étant également nécessaires pour faire un lord, la plupart de ceux à qui des possessions territoriales peu étendues ne donnaient qu'une très-médiocre importance ne furent pas convoqués et ne firent point partie du parlement : de là vint la distinction, dont il a

Composition du parlement.

Chambre des lords.

déjà été parlé, entre les grands barons qui étaient membres de la chambre des lords et les petits barons qui n'y siégeaient pas.

Par suite de la descendance des tenures aux femmes, beaucoup de baronnies se fractionnèrent : il y eut des tenants en moitié, en quart, en dixième, etc., de baronnies [1] : ce morcellement accrut considérablement le nombre des petits barons : quelques-uns de ceux-ci reçurent dans la suite des lettres de convocation et firent partie de l'assemblée des lords; les autres se mêlèrent avec les *commoners,* et s'ils siégèrent au parlement, ce fut dans la chambre des communes.

Les membres du haut clergé qui avaient leur siége au parlement, n'en étaient membres non plus qu'en vertu de leurs tenures en baronnie et de la convocation royale. Il y eut, dans la suite, et dès le temps des premiers Édouards, des barons par *writ,* sans tenures territoriales et qui siégeaient avec les lords en vertu d'un simple acte de la prérogative royale, et quelques autres exceptions à la règle furent également admises.

Chambre des communes.

La chambre des communes demeura composée, depuis la quarante-neuvième année de Henri III, des députés des comtés et de ceux des villes et des bourgs. Les historiens anglais diffèrent beaucoup d'opinion touchant le mode de nomination des premiers. Il n'est pas impossible, comme l'a remarqué le savant auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* qu'ils aient été élus dans l'origine par tous les hommes libres, convoqués d'une manière générale par le shériff et présents à

Elections pour les comtés.

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, c. VII.

la cour du comté [1]. Ce qui est indubitable, c'est que les élections, souvent tumultueuses, furent l'occasion de graves désordres; de nombreuses plaintes s'élevèrent sur les abus auxquels donnait lieu la trop grande extension du droit électoral, et celui-ci fut restreint, sous Henri VI, aux francs tenanciers dont les tenures avaient une valeur d'au moins quarante shillings.

Représentation des villes.

Les villes représentées au parlement étaient de plusieurs sortes : 1° les villes de commerce incorporées en vertu d'une charte [2]; 2° quelques villes sans chartes mais importantes par leur population ou leur richesse, et qui furent désignées dans la suite et encore de nos jours sous le nom de bourgs par prescription; 3° enfin les villes faisant partie du domaine ancien ou actuel de la couronne, étaient aussi représentées au parlement. Le droit d'élection fut exercé diversement dans ces villes et appartint en grande partie aux corporations, jusqu'à ce qu'avec le temps il eût été restreint, dans la plupart, au corps municipal.

La convocation des députés des villes était loin d'être régulière : elle était subordonnée au besoin que la couronne avait de leurs subsides, et les villes voyant pour elles, dans le droit d'élection au parlement, un fardeau plus qu'un privilége, ne s'empressaient ni de le réclamer ni d'en faire usage [3]. La couronne, par des raisons

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, c. VII. Cette hypothèse, que l'auteur n'admet qu'avec beaucoup de réserve et qui repose principalement sur le statut 7, H. IV, a été très-vivement combattue et est contraire à l'opinion générale.

2. Quelques-unes tenaient leurs priviléges de la couronne, d'autres d'un seigneur médiat.

3. On ne voit point siéger leurs représentants au parlement durant douze ans, de la onzieme année jusqu'à la vingt-troisième d'Edouard I[er].

opposées, accrut de tout son pouvoir le nombre des villes représentées, qui n'était que de vingt sous Édouard Ier, et qui s'élevait déjà à quatre-vingt-dix bourgs ou cités sous Édouard III.

Représentation du clergé.

Dans l'origine aussi, le clergé inférieur avait ses représentants au parlement. Dans le writ de convocation adressé aux évêques, il leur était enjoint d'amener avec eux le doyen du chapitre de leur cathédrale, l'archidiacre de leur diocèse et trois délégués de leur clergé : ces derniers avaient le nom de *proctors*. Tous ceux-ci siégèrent longtemps séparément avec les évêques et les abbés baroniaux et comme représentant un des trois états du royaume. Dans la suite le clergé inférieur se lassa de déléguer des représentants qui n'étaient appelés en général que pour voter des subsides sur les biens d'Eglise, et on ne les voit plus figurer au parlement dès le XVe siècle : les lords spirituels y siégèrent à cette époque avec les lords temporels. Le clergé continua cependant encore à se réunir à part pour régler ses affaires personnelles : ses assemblées alors eurent le nom de *convocations* et furent tout à fait distinctes des deux chambres du parlement. Elles n'eurent un caractere législatif que pour les matières ecclésiastiques et elles formulèrent, sur ces matières seulement, des décisions que l'assentiment du roi rendit obligatoires pour les laïques, comme on le vit à l'occasion du fameux statut de l'hérésie sous Henri IV [1].

Convocations du clergé.

L'objet habituel de la convocation des parlements étant le vote des impôts et ceux-ci ayant été dans l'ori-

1. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, *ubi suprà*.

gine très-inégalement répartis entre les trois ordres du royaume, il est à présumer que les lords et les communes n'intervenaient pas mutuellement dans leurs votes respectifs en matière de subsides [1] et leur séparation en deux chambres est antérieure au règne d'Edouard III [2].

Les attributions et priviléges du parlement varièrent selon les temps; mais nous avons vu que sous le règne d'Edouard III, trois grands principes essentiels du gouvernement représentatif furent établis sur une base solide [3]. L'autorité du parlement et surtout celle des communes fit de grands progrès dans les règnes suivants et jusqu'aux guerres civiles des deux Roses : ces progrès consistèrent, 1° à maintenir le droit exclusif de voter les impôts; 2° à spécialiser et à restreindre les dépenses de l'Etat; 3° à subordonner le vote des subsides au redressement des griefs; 4° à garantir le peuple des ordonnances illégales et de l'altération des statuts; 5° à surveiller et à punir dans l'occasion les conseillers de la

Attributions du parlement.

1. Néanmoins, dans la sixième année d'Edouard III, quoiqu'il soit dit que les lords et les députés des villes et des bourgs aient délibéré en commun, les premiers se taxèrent dans une proportion moindre que les seconds. (*Rotul. Parlem.*)

2. Carte fixe la date de leur séparation à la dix-septième année d'Edouard III (*a*) : selon M. Hallam, elle est beaucoup plus ancienne, et il en donne plusieurs preuves : « D'ailleurs, dit-il, les députés des communes, en y comprenant les chevaliers, étaient au moins une fois aussi nombreux que les pairs temporels et spirituels : on ne peut donc raisonnablement supposer que cette superbe aristocratie se fût laissé dépouiller de ses anciens priviléges en admettant les communes à voter ou même à délibérer indistinctement avec elle sur les mesures législatives. » (L'*Europe au moyen âge*, c. VII.)

3. Voir ci-dessus, liv. III, chap. 3.

(a) Parliament. Hist.

couronne; 6° enfin à établir les immunités et priviléges des deux chambres.

Aucun parlement n'égala, dit le savant auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, celui qui siégea dans la trentième année de Henri IV. Les communes y présentèrent trente-neuf articles que ce prince n'osa rejeter, quoiqu'ils restreignissent sa prérogative dans d'étroites limites, et qui devinrent d'importants précédents et autant de statuts de la loi écrite : nous n'en donnerons ici que les dispositions principales : le roi ne devait agir que de l'avis et sous la direction de seize conseillers; défense était faite au chancelier et au garde du sceau privé, de passer aucun acte de donation ou autre en contravention aux lois : toute personne de la cour, convaincue d'avoir excité le roi ou la reine contre les sujets, perdait sa place et payait une amende. Aucun officier de justice, aucun employé du domaine ou de la maison du roi, ne devait tenir sa charge à vie ou pour un temps déterminé : le revenu ordinaire du roi était exclusivement appliqué aux dépenses de sa maison et au paiement de ses dettes : le roi fixait deux jours pour recevoir et examiner les pétitions : le conseil ne prononçait sur aucune matière du ressort des tribunaux ordinaires, si ce n'est pour cause raisonnable et du consentement des juges : les anciens statuts sur le droit de *pourvoyance* étaient confirmés, et l'élection des chevaliers, pour la représentation des comtés, était soumise à des règles et soustraite au pouvoir arbitraire des shérifs : le serment d'obéissance à la loi commune ainsi qu'aux divers statuts promulgués par le parlement, était prêté par les membres du conseil et les grands officiers de la couronne.

Plusieurs de ces statuts furent dans la suite oubliés ou méconnus, et quelques-uns tombèrent en désuétude, mais ils formèrent dans leur ensemble, dit sir Henri Hallam, un noble monument de liberté constitutionnelle, qui ne le cédait point en importance à la fameuse pétition des droits sous Charles Ier.

De Henri IV à Henri VI, et après l'ivresse causée par les victoires de Henri V, les communes obtinrent encore ou firent confirmer d'importants priviléges dont le plus grand est, sans contredit, l'inviolabilité de leurs membres. Ce point capital fut considéré comme établi, surtout par une célèbre décision des juges du royaume dans l'affaire de Thomas Thorpe, orateur ou président des communes, emprisonné en vertu d'un jugement rendu contre lui, sur la poursuite du duc d'York. Les juges se déclarèrent incompétents, attendu, dirent-ils, que c'était aux lords du parlement et non à eux à décider des priviléges d'une assemblée de sa nature si haute et si puissante. L'autorité judiciaire de la chambre des lords, procédant comme cour du roi, était grande et pour ainsi dire illimitée : l'histoire d'Angleterre, sous les Plantagenets, en offre une longue série de preuves : cette chambre ordonna une foule d'emprisonnements arbitraires, maintenus et prolongés contrairement au texte de la grande charte, et les plaintes nombreuses auxquelles ces actes donnèrent lieu attestent moins l'existence de la règle invoquée que la multiplicité des exceptions et des abus. Le privilége d'inviolabilité dont jouissaient en principe les membres du parlement se trouvait ainsi considérablement restreint, et devenait, dans beaucoup de cas, illu-

soire, quoiqu'il ait été exclusivement étendu aux gens de leur suite et de leur maison.

Parmi quelques autres priviléges du parlement, pour lesquels on trouve des précédents à cette époque obscure et agitée, le plus important peut-être, est l'intervention des chambres dans les questions de paix et de guerre : l'ambition des princes beaucoup plus que l'avantage de la nation était en cause dans les expéditions sur le continent : les rois donc, par politique, cherchèrent à en faire partager la responsabilité aux parlements auxquels, d'ailleurs, ils étaient obligés de demander les subsides nécessaires pour les entreprendre, et ils rendirent ainsi, le plus souvent, l'amour-propre national complice de leur propre ambition.

Insuffisance de la législation et nombreux abus.

Le parlement avait l'œil et la main à toute chose; cependant, et pour des causes nombreuses, ce grand pouvoir était fort précaire : il n'y avait aucune sincérité dans les élections. Les shérifs ne faisaient plus les choix, mais c'étaient eux qui transmettaient les ordres de convocation et qui, à volonté, étendaient ou restreignaient à certains bourgs le droit électoral [1] : c'étaient eux encore qui rédigeaient les procès-verbaux des élections, et parfois il leur arrivait d'y substituer leurs candidats à ceux qui avaient été légalement élus : beaucoup de villes demeuraient sans représentants, faute, disaient-elles, de pouvoir subvenir aux dépenses de la représentation : il n'y avait ni lieu fixe pour le

1. La plupart des bourgs sans chartes et par prescription doivent leur privilége au pouvoir discrétionnaire du shérif (Hallam).

siége du parlement, ni périodicité des sessions : un grand nombre de principes, considérés aujourd'hui comme bases essentielles de la constitution, et desquels on a déduit des règles aujourd'hui invariables, ne reposaient encore que sur des précédents qu'un parlement établissait, qu'un autre pouvait révoquer, qui n'avaient d'autorité que pour le moment où ils étaient produits, et qui bientôt tombaient en désuétude; les limites de la prérogative du roi, des attributions des deux chambres et du grand conseil [1] étaient vagues, mal définies, et cette incertitude donnait lieu à d'innombrables empiètements, et souvent à des luttes sanglantes où d'odieuses violences accompagnaient le triomphe de la force brutale, soit que la victoire se décidât pour le roi ou pour quelqu'une des factions turbulentes de la noblesse. La belle institution du jury ou du jugement des citoyens par leurs pairs était sans doute une garantie

1. L'origine du grand conseil remonte à l'ancienne cour du roi, *curia regis*. Nous avons vu qu'une grande partie de la juridiction de celle-ci avait été divisée vers le temps du roi Jean, entre trois tribunaux, la cour du *banc du roi*, celle des *plaids communs* et celle de l'*échiquier* : ces tribunaux devinrent les sources régulières de la justice, et bientôt ils absorbèrent presque entièrement les juridictions personnelles du shérif et des cours baronniales. Mais la *curia regis*, connue plus communément depuis Edouard I[er], sous le nom de *conseil ordinaire* du roi, conservait de hautes et nombreuses attributions, d'autant plus redoutables qu'elles étaient moins définies. Ce conseil était toujours consulté sous les premiers Edouards, avant que le monarque donnât son assentiment aux décisions des deux chambres. Ses fonctions étaient délibératives, judiciaires et même législatives. Il recevait les pétitions, les examinait, statuait à leur égard ou les renvoyait aux autorités compétentes : il rendait des ordonnances qui empiétaient souvent sur les statuts ou actes du parlement, les neutralisait ou en suspendait l'exécution malgré des plaintes nombreuses et réitérées. Ce conseil enfin exerçait aussi une juridiction fort étendue en matière civile et criminelle. A une époque reculée, les lords assistaient au conseil, soit pour donner

précieuse pour la masse de la nation dans les temps ordinaires; mais elle était aussi dans les crises politiques une arme terrible, toujours prête à servir les passions du plus fort : il en était de même des parlements qu'on vit, dans les guerres civiles du XVe siècle, constamment à la dévotion du vainqueur : il n'y avait enfin de sécurité ni pour les rois menacés de révoltes perpétuelles, ni pour les grands et les pairs du royaume divisés en factions ennemies, constamment en butte à des poursuites pour trahison, et toujours accusés ou accusateurs.

Tous les éléments constitutifs de la société anglaise étaient encore en fermentation à la fin du XVe siècle; mais déjà l'on y voyait se produire ce fait, signalé comme capital, et qui donne la clef de l'histoire des institutions du pays, savoir, la fusion, non-seulement comme on l'a vu des races qui peuplaient son sol [1], mais la fusion des divers ordres de la nation, plus complète et plus rapide en Angleterre que partout ailleurs en Europe.

leur avis sur les affaires de l'administration, soit pour exercer des fonctions judiciaires, et à partir du règne d'Edouard III, le conseil et la chambre des lords spirituels et temporels furent souvent réunis en une seule assemblée qui fut nommée le GRAND CONSEIL. Il y avait alors un conseil dans un autre conseil, et la double capacité des pairs comme membres du parlement ou assemblée législative et du conseil du roi comme exerçant des fonctions délibératives et judiciaires, est un des points obscurs de l'histoire. Depuis Richard II, les membres du conseil du roi qui étaient pairs se réservèrent exclusivement le droit de rendre des décisions judiciaires lorsqu'ils étaient réunis avec les autres lords du parlement : leurs collègues du conseil ne siégèrent plus à côté d'eux qu'à titre d'auxiliaires ou de conseillers, et ils assistent encore aujourd'hui en cette qualité à toutes les procédures judiciaires de la chambre des lords.

1. T. Ier, *passim*.

Nous avons dit la part bienfaisante que prit le clergé à ce grand résultat dans les siècles précédents, soit en contribuant à faire disparaître toute distinction humiliante entre les Saxons et les Normands, entre le peuple conquis et le peuple conquérant, et en favorisant partout l'affranchissement des serfs [1], soit enfin en favorisant de toutes ses forces l'étude du droit civil, et en formant comme un lien naturel entre l'aristocratie et la bourgeoisie, avec lesquelles il faisait cause commune pour la défense des institutions libres du pays.

Le rapprochement des ordres ou des classes fut aussi préparé, en Angleterre, par le déclin de la chevalerie qui, après avoir concouru grandement à la civilisation de l'Europe, était devenue, par sa nature même, un obstacle à ses progrès ultérieurs. D'autres causes, encore très-anciennes et très-profondes, se combinant, en Angleterre, avec la situation maritime du pays, concoururent à cette fusion désirable des diverses classes de la nation, et aucune n'y contribua plus que l'accroissement rapide des villes, en importance et en richesses, par les progrès du commerce et de l'industrie.

Commerce et industrie.

Pendant longtemps le commerce principal et presque unique des villes d'Angleterre, fut l'exportation de la

1. Je suis porté à croire qu'on a un peu exagéré, non les vœux, mais les succès du clergé au moyen âge comme émancipateur des serfs auxquels, a-t-on dit, ses propres rangs demeuraient toujours ouverts. De grandes entraves furent apportées par les seigneurs, en Angleterre comme partout, à l'entrée de leurs serfs dans les ordres sacrés « Ce ne fut que sous Henri IV, dit le docteur Henry, que les laboureurs et les pauvres artisans obtinrent la permission d'envoyer leurs enfants à l'école, et longtemps encore après il leur fallut une permission spéciale de leur seigneur pour faire instruire leurs enfants. » (*Hist. d'Angl.*)

laine brute ou manufacturée, cause première de sa richesse. La Flandre était, comme on le sait, au moyen âge, le pays le plus renommé pour la fabrication des étoffes. Les marchands y arrivaient de tous les points du monde : Bruge possédait dans son enceinte les comptoirs de dix-sept royaumes [1], et nous avons vu plusieurs rois d'Angleterre, empressés d'attirer les artisans flamands, faire beaucoup d'efforts pour introduire chez eux une industrie qui avait reçu, dans un état voisin, de si prodigieux développements. Des guerres perpétuelles, la difficulté des transports, la barbarie des mœurs, l'absence de garanties suffisamment efficaces pour la fortune et la vie des trafiquants, arrêta quelques temps l'essor du commerce dans tous les états du continent. Edouard III en fit, comme son père Edouard II [2], l'objet de sa haute sollicitude ; il appela sur lui l'attention spéciale du parlement, et un très-grand nombre de statuts, relatifs aux intérêts commerciaux du pays, datent de son règne. Ce fut lui aussi qui, en couvrant d'une protection spéciale les ouvriers flamands qui

Industrie.

émigraient de préférence en Angleterre, donna une si rapide et si heureuse impulsion à l'industrie anglaise, qui prit un grand essor au commencement du xve siècle.

On vit, à cette époque, s'introduire ou plutôt se perfectionner en Angleterre, entre autres arts, celui de tisser la soie, d'imprimer sur étoffes, et de dorer les

1. Erat nempè Flandria totius propè orbis stabile mercatoribus emptorium. Septemdecim regnorum negotiatores tum Brugis sua certa habuere domicilia ac sedes, præter complures incognitas pene gentes quæ undique confluebant. (Meyer.)

2. Voyez t. I, p. 452.

métaux : la révolution causée par la poudre à canon, dans l'art de la guerre, en amena une aussi dans la fabrication des objets à l'usage des armées. Les pesantes armures, qui jusque-là avaient été l'un des principaux objets de l'industrie et du commerce, laissèrent le premier rang à la fabrication des armes à feu, et aux nom breux articles qui en dépendent.

Progrès du négoce et de la bourgeoisie.

Le commerçant gagna, dans ce siècle, en considération comme en importance, et un statut qui régla l'habillement des différentes classes, mit l'artisan et le trafiquant possesseur de cinq cents livres de marchandises et biens meubles, sur le niveau du propriétaire foncier possesseur d'un revenu de cent livres sterling, fortune considérable pour le temps. Quelques marchands anglais acquirent, dès le XIV[e] siècle, d'immenses richesses : l'un d'eux, nommé Picard, reçut chez lui, en 1363, Edouard III et le Prince Noir, les rois de France, d'Ecosse et de Chypre, et leur fit de riches présents [1] : Philpot, riche bourgeois sous Richard II, équipa à ses frais mille hommes d'équipage, qu'il envoya sur mer, et qui s'emparèrent de quinze corsaires espagnols : de simples négociants fournissaient à Richard des sommes très-considérables : Hinde, bourgeois de Londres, prêta, en 1407, deux mille livres à Henri IV; le commerce de la capitale donna dix mille marcs à Henri VI, à l'occasion de son couronnement : de simples marchands contribuèrent pour des sommes immenses à la construction d'asiles, d'édifices, qui firent l'ornement de Londres; et le fameux Canynges qui, sous Henri VI et sous

1. Macpherson, *Annales*.

Edouard IV, vivait à Bristol dont il fut le bienfaiteur, avait déjà des bâtiments de neuf cents tonneaux[1]: c'était l'époque où les Médicis, les plus célèbres marchands du monde connu, faisaient la splendeur et la gloire de Florence, leur patrie, et où Jacques Cœur, le plus riche trafiquant du royaume de France, fournissait à Charles VII des sommes immenses, pour l'aider à entretenir les armées qui expulsèrent les Anglais.

Lettres et sciences.

L'élévation des classes moyennes, en Angleterre comme sur le continent, fut encore favorisée par la renaissance des lettres et les progrès des sciences. Les anciennes universités d'Oxford et de Cambridge étaient florissantes, ainsi que les nombreux colléges qui en dépendaient, et Fortescue nous apprend que les écoles de droit civil comptaient déjà, sous Henri VI, deux mille étudiants, la plupart d'une naissance distinguée.

La prise de Constantinople par les Turcs en 1453 avait précédé de peu d'années la découverte de l'imprimerie. Une foule de Grecs instruits émigrèrent et se fixèrent surtout en Italie où ils réveillèrent, par leur exemple et par leurs savants travaux, l'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité que l'imprimerie multiplia bientôt et répandit dans toute l'Europe. Mais cette époque était pour l'Angleterre celle des guerres civiles, et les résultats de la diffusion nouvelle des lumières ou de la véritable renaissance des lettres, qui date en Italie de la chute de l'empire grec et de la découverte de l'imprimerie, ne se firent guère apercevoir dans la Grande-Bretagne que dans le siècle suivant.

1. Macpherson, *ibid.*

Ce temps si agité, où le choc des armes semble avoir étouffé tout autre bruit, fut une époque de transition pour la langue écrite qui, en Angleterre jusqu'alors, comme dans les autres pays de l'Europe, avait été presque exclusivement la langue latine [1]. Deux poëtes éminents à divers titres, Jean Gower [2] et Geoffroy Chaucer [3], avaient fait usage de l'idiome anglais au XV[e] siècle, et leurs productions étaient devenues rapidement populaires. Le fameux hérésiarque Wycliffe employa également l'idiome national pour quelques-uns de ses traités religieux et aussi pour sa célèbre traduction des saintes Ecritures : leur exemple fut suivi au XV[e] siècle par quelques hommes dont les écrits nous sont parvenus. L'un d'eux, Robert Fabien, échevin de Londres, composa en anglais une chronique d'Angleterre et de France qui nous révèle quelques faits intéressants [4]. Plusieurs autres chroniqueurs contemporains et indigènes ont écrit en latin les annales de cette époque si agitée : les plus connus sont Walsingham, Whethamstède et Jean Rouse ; mais les meilleurs documents pour

1. La corruption du latin à cette époque était devenue extrême, et beaucoup de mots employés par les auteurs du XV[e] siècle ont une terminaison latine greffée sur une racine d'une origine différente (*a*).

2. Jean Gower composa, entre autres poésies, un poëme métaphysique sur l'amour, intitulé : *Confessio amantis*, et qui obtint un très-grand succès.

3. Geoffroy Chaucer, né en 1327 et mort en 1400, est le plus ancien des poëtes anglais. Son poëme le plus célèbre, intitulé *Contes de Cantorbery*, est un recueil d'histoires ou de contes où l'auteur a révélé avec beaucoup de finesse et de sel les mœurs et l'esprit de son temps.

4. Elle est intitulée : *Concordance des histoires.*

(a) C'est ainsi que l'historien John Rouse donnant les motifs de la fuite de quelques seigneurs anglais après la mort d'Edouard IV, dit : « Quod ipsi *contrivissent* mortem protectoris Angliæ. »

l'histoire d'Angleterre depuis le milieu du XIV[e] siècle sont donnés par les célèbres historiens français Jean Froissard, Enguerrand de Monstrelet et Philippe de Commines.

Deux Anglais seulement, savants jurisconsultes l'un et l'autre, sir Thomas Littlelon[1] et sir Jean Fortescue[2], se sont fait, au XV[e] siècle, dans les lettres et dans les sciences, un grand nom qui est encore en honneur aujourd'hui.

Considérations sur la guerre des deux Roses et sur ses résultats.

Si nous considérons l'Angleterre au point de vue du progrès social accompli, durant la plus grande partie du XV[e] siècle, il faudra reconnaître avec Bacon qu'il y a des déserts dans le temps comme dans l'espace : mais pour l'humanité comme pour le monde physique, les tempêtes et les cataclysmes, quoique n'apportant avec eux en apparence que ravage et désolation, sont quelquefois nécessaires et préparent la voie pour les améliorations qui ne se produisent que dans l'avenir. La confiscation des possessions continentales du roi Jean avait eu au XIII[e] siècle d'heureux résultats pour le développement des richesses et des forces intérieures du royaume, il en fut de même au XV[e] après la perte des conquêtes de Henri V et, quoiqu'à cette dernière époque le royaume de France ait été considéré par les conquérants comme une annexe ou une dépendance de la couronne

1. Il fut juge des plaids communs et auteur d'un très-savant traité sur les tenures féodales.

2. Jean Fortescue, grand justicier à la cour du banc du roi en 1442, partagea les malheurs de Henri VI qui le nomma chancelier d'Angleterre à une époque où déjà il n'était plus lui-même roi que de nom. Fortescue demeura fidèle à la reine Marguerite et vécut en France auprès d'elle et du prince Edouard son fils dont il soignait l'éducation et pour l'instruction duquel il composa son célèbre traité *De laudibus legum Angliæ*.

d'Angleterre, néanmoins, et par la force naturelle des choses, si un roi anglais fût parvenu à fonder une dynastie en France, l'Angleterre serait devenue, avant un siècle, à l'égard de ce royaume, une province dépendante et subordonnée, ou elle se fût ruinée en argent et en hommes pour le tenir sous le joug. La nation anglaise, lorsqu'elle eut perdu l'espoir de se créer un grand empire continental, put employer toutes ses ressources et diriger toutes ses forces dans son intérêt propre et véritable; mais en rentrant dans son île et en s'y repliant sur elle-même, la puissante aristocratie militaire s'y trouva trop à l'étroit: habituée à vivre aux dépens de l'étranger, il fallait maintenant ou qu'elle vécût aux dépens du peuple anglais en le dévorant, ou qu'elle se dévorât elle-même, comme elle fit durant vingt-cinq ans, et c'est là le sens véritable de la longue guerre des Roses pendant laquelle les maisons d'York et de Lancastre ne représentèrent aucun principe différent, soit religieux, soit politique : leur querelle laissa le gros de la nation à peu près indifférent[1], donnant seulement une occasion aux factions aristocratiques de mesurer leurs forces et de se décimer en se combattant, sans autre intérêt réel que celui de la possession du pouvoir.

On a prétendu que cette fureur dont l'aristocratie fut saisie, durant un quart de siècle, n'avait été fatale qu'à elle-même, et d'excellents esprits[2], s'appuyant de l'auto-

1. Les classes inférieures dans la ville de Londres et dans les comtés voisins demeurèrent cependant plus attachées à la maison d'York qu'à celle de Lancastre.

2. Voyez à ce sujet les considérations de sir James Mac-Intosh dans son *Histoire d'Angleterre*, et de sir Henri Hallam dans son *Histoire de l'Europe au moyen âge*, chap. VII.

rité de deux hommes considérables, Commines et Fortescue, ont présenté l'Angleterre, au milieu du débordement de tant de passions détestables, comme un modèle aux nations étrangères pour l'ordre et la régularité avec laquelle, disent-ils, les lois y étaient obéies[1]. On a tiré, selon nous, de quelques traits épars dans ces auteurs, des conclusions hasardées et beaucoup trop générales. Le temps était loin où des lois respectées et des coutumes aussi respectées que les lois, devaient donner, dans la pratique habituelle, au gouvernement représentatif de l'Angleterre des bases immuables. Nous avons vu que la représentation était le plus souvent fictive et que les trois grandes forces de la nation, le trône, l'aristocratie et les communes, mal contenues l'une par l'autre, passaient fréquemment de l'impuissance à l'abus, de l'inertie à la violence extrême. Ces désordres se produisirent au XV[e] siècle dans une pro-

1. Selon mon avis, dit Commines, entre toutes les seigneuries du monde dont j'aie connaissance, où la chose publique est mieux traitée et où règne moins de violence sur le peuple, c'est l'Angleterre, et tombent le sort et le malheur sur ceux qui font la guerre (Mémoires, l. V, ch. 19). — Fortescue, écrivant à cette époque un traité à l'usage du fils de Henri VI, lui dit : « Un roi d'Angleterre ne peut changer à son gré les lois du pays, car la nature de son gouvernement n'est pas seulement royale, mais encore politique... Il ne peut donc introduire aucun changement dans les lois du royaume sans le consentement des sujets, ni charger ceux-ci contre leur volonté d'impôts extraordinaires; de sorte qu'un peuple gouverné par des lois faites avec son consentement et son approbation, jouit tranquillement de ses propriétés, sans craindre d'en être dépouillé (*De laudibus legum Angliæ*). — Commines jugeait à distance et fut surtout frappé de l'extermination trop réelle d'une grande partie de la noblesse anglaise sans prétendre en apprécier ou en prévoir les résultats pour le reste de la nation. Fortescue, d'autre part, écrivait un livre destiné à inspirer à son royal élève le respect des lois et l'amour de son pays. Ce livre est un panégyrique bien plus qu'une appréciation : il énonce les principes sans examiner les faits.

portion jusque-là inouïe. Tous les principes furent alors méconnus dans les faits de chaque jour, mais non pas oubliés. Les vieilles coutumes existaient dans les traditions, dans les souvenirs, et c'était beaucoup. Tout acte arbitraire était en conséquence une infraction, une violation du droit, et tout appel au passé une protestation éloquente: mais pour protester avec succès il fallait le faire avec désintéressement et courage, avec les hautes vertus morales ou religieuses qui portent l'homme à sacrifier son existence pour la chose publique, pour la justice et pour la vérité. L'Angleterre donna plus tard ce spectacle lorsqu'un nouveau souffle de vie l'eut animée et eut rendu fécondes toutes les semences glorieuses du passé. Mais, après la guerre des Roses, la nation frappée au cœur ne retrouvait intérieurement, ni dans ses croyances politiques, ni dans sa foi religieuse, un ressort assez puissant pour suppléer aux forces qu'elle avait perdues et pour la relever en face des tyrans. L'aristocratie fut, il est vrai, presque seule d'abord, du moins en apparence, victime de ses propres excès, et l'on vit s'évanouir, par suite de l'extermination d'une si grande partie de la noblesse, cette force exubérante qui serait devenue un péril pour la nation; mais celle-ci perdit en même temps son véritable rempart contre les abus de la prérogative royale. Les classes moyennes, malgré les incontestables progrès du commerce et de l'industrie, et l'opulence de ceux qu'ils avaient enrichis étaient faibles et sans lien commun, et autant une étroite association avec l'aristocratie avait été jadis avantageuse à ces classes et devait, dans la suite, leur profiter encore, autant elle leur eût été funeste au milieu des con-

vulsions périodiques d'une guerre dont l'issue était sans aucune importance pour elles ou pour les destinées générales du pays. Dans ces tristes et interminables querelles que personnifie à nos yeux le grand comte de Warwick, changeant de parti comme de bannière, selon le caprice ou la passion du moment, aucun grand but invariable, aucun mobile généreux, ni la loyauté héréditaire, ni l'amour des libertés traditionnelles n'invitaient au dévouement et au sacrifice et n'élevaient les âmes au-dessus des nécessités journalières ou des étroits calculs de l'égoïsme et de la vengeance. La portion de l'aristocratie qui avait échappé aux champs de bataille et aux échafauds, subit les conséquences fatales de cet état de choses et perdit son caractère en s'habituant à combattre, non pour des principes généraux, mais pour des intérêts mesquins et privés, et en substituant d'étroites questions de personnes à la grande cause nationale pour laquelle autrefois son sang avait coulé. Cette vaillante noblesse s'affaissa ainsi, pour un temps, sur elle-même et perdit toute dignité morale. Epuisée d'âme plus que de sang après une si longue série de guerres individuelles et effroyables, partagée tout entière entre la crainte de perdre et la soif d'acquérir, elle borna toute son ambition à la jouissance des biens matériels dont elle savait la possession si précaire, prête pour se l'assurer à accepter un maître quel qu'il fût, et à ramper à ses pieds.

Le découragement s'emparait des meilleurs lorsqu'ils voyaient les institutions même établies comme des garanties de liberté, le parlement et le jury, changées en instruments de servitude; l'espérance comme l'honneur

ne savaient plus où s'attacher; la conscience était muette ou avilie par les appels que les partis vainqueurs lui adressaient tour à tour, et les serments multipliaient les parjures. Le sens moral s'éteignait, et les hommes qui, revêtus d'un caractère sacré, auraient dû en être les interprètes ou les guides, étaient eux-mêmes sans considération et sans influence. Les désordres du clergé, dont tous les écrivains catholiques font mention, vers la fin du XVe siècle, et qui furent une des principales causes des rapides progrès de la Réforme, étaient aussi grands en Angleterre que sur le continent[1], et la loi morale en reçut comme la foi des peuples une atteinte profonde. Pour toutes ces causes, la nation tomba dans un avilissement presque sans exemple ; il s'y rencontra tout à la fois un clergé sans mœurs, une aristocratie mutilée et sans vertu héréditaire, des classes moyennes faibles, sans union comme sans esprit public; partout l'impuissance et partout l'égoïsme substitués aux nobles inspirations de la foi, du patriotisme et de l'honneur : l'heure des tyrans était venue : on a vu Richard III, Henri VIII n'est pas loin.

1. Voyez, entre autres, le compte-rendu des griefs exprimés dans le concile assemblé à Saint-Paul de Londres le 13 février 1485. (Wilk., *Concil.*, t. III.)

LIVRE QUATRIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON DE TUDOR.

CHAPITRE I.

RÈGNES DE HENRI VII ET DE HENRI VIII.

1485—1547.

I

Règne de Henri VII.

1485 — 1509.

Le règne de la maison de Tudor est, pour l'Angleterre, une époque de transition entre le moyen âge et les temps modernes. L'ardeur des haines intestines s'était éteinte dans des flots de sang : l'Angleterre, épuisée par des guerres d'un demi-siècle, avait vu soixante-seize princes du sang royal moissonnés sur les champs de bataille ou sur les échafauds et une très-grande partie de la noblesse anéantie : chacun, au sortir d'une agitation si prolongée, aspirait au repos, le pays demandait pour le régir une main ferme et habile : l'Angleterre, en un mot, était dans un de ces moments où une servitude est acceptée comme une délivrance, et elle reçut

avec acclamation le vainqueur de Bosworth. Henri lui-même se considéra comme porté au trône par un jugement de Dieu, il exprima cette pensée devant le parlement et lorsqu'il eut été couronné, il dit à la chambre des communes, qu'il régnait par le droit de sa naissance et par la volonté de Dieu qui s'était prononcé pour lui, sur le champ de bataille [1]. Lui-même cependant reconnaissait la faiblesse de son titre, il voyait la faction ennemie des Yorks, assoupie par lassitude beaucoup plus que détruite, il savait d'ailleurs que ce parti avait pour lui les préférences d'une portion considérable de la nation, et jugeant nécessaire de calmer les alarmes de son propre parti et de satisfaire au vœu du pays pour une paix durable, en annonçant son prochain mariage avec la jeune princesse Elisabeth, fille d'Édouard IV, il fit révoquer l'acte par lequel un parlement avait déclaré sa naissance illégitime sous le règne précédent. La pensée de cette union, qui ne fut pas accomplie aussitôt qu'annoncée, lui avait été suggérée uniquement par la politique, car il gardait, à la maison d'York, une haine implacable, et quoiqu'il eût songé tout d'abord à consolider sa puissance par l'espoir qu'il donnait à tous de ce mariage, il lui répugnait d'y chercher son titre, et ce fut surtout en qualité de prince et d'héritier de la maison de Lancastre, qu'il prit possession du trône d'Angleterre [2]. Dans l'acte de suc-

1. La même doctrine avait été soutenue par Edouard IV : « Dans les querelles qui s'élèvent entre deux princes au sujet de l'exercice de la puissance souveraine, la preuve certaine de la vérité du bon droit et de la VOLONTÉ DE DIEU ne se peut établir que par l'autorité de la raison et de la victoire dans les combats. » (Rymer, t. X.)

2. Il n'était pas l'héritier le plus proche de cette maison. Plusieurs princes et princesses d'une légitimité incontestable, descendants de la première femme

cession à la couronne aucune mention ne fut faite d'Elisabeth ni de ses héritiers : il ne fut fait non plus, dans cette pièce importante et habilement rédigée, aucune allusion au droit que Henri VII pouvait tenir de la victoire : il fut dit simplement que l'héritage de la couronne était, demeurait et appartenait à la personne royale du souverain seigneur actuel, le roi Henri VII, et aux héritiers légitimes de son sang, à perpétuité par la grâce de Dieu et à nul autre. » Henri sollicita la sanction du pape Innocent VIII pour cet acte en même temps qu'une dispense pour épouser sa parente, et ce ne fut qu'après les avoir obtenues que, cédant au vœu qui lui fut exprimé par l'orateur des communes, il consentit à tenir sa promesse en donnant sa main à l'héritière d'une race détestée, à Elisabeth d'York, détenue à Sheriff-Hutton, depuis l'avénement de Richard III. Dans cette même résidence languissait captif un autre héritier de la maison d'York, le jeune Edouard Plantagenet, comte de Warwick, fils de l'infortuné Clarence exécuté par l'ordre d'Edouard IV. Ce jeune prince, encore enfant à la mort d'Edouard, avait été renfermé dans les murs de Sheriff-Hutton, par Richard III : Henri VII l'en tira et le fit conduire à la Tour.

Mariage de Henri VII avec Elisabeth d'York.

Toute la politique et la prudence de ce prince ne le mirent point à l'abri des complots : ses ressentiments contre une faction rivale l'entraînèrent à des actes peu compatibles avec les exigences de sa situation,

de Jean de Gand, Blanche de Lancastre, et de la seconde, Constance de Castille, vivaient alors dans la péninsule espagnole, mais leur éloignement et le défaut de moyens pour soutenir leurs droits leur enlevaient toute espérance de les faire valoir. (Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*)

et c'est en traitant comme ses ennemis mortels les partisans de la maison d'York, qu'il les contraignit à l'être en effet. Son avarice, d'ailleurs, était insatiable, et cette passion combinée avec la haine le porta dès le début de son règne à excepter de l'amnistie accordée aux partisans de Richard III un certain nombre d'hommes influents et riches dont il confisqua les biens [1]. Quelques-uns d'entre eux prirent aussitôt les armes et furent vaincus; plusieurs furent arrêtés et exécutés, d'autres s'enfuirent et l'un d'eux, lord Lovel, trouva un refuge à la cour de Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, troisième sœur d'Edouard IV : princesse qui unissait, dit Bacon, au caractère de l'homme, la violence des passions de la femme [2], et dont la haine contre les lancastriens n'était égalée que par celle de Henri VII contre le sang d'où elle était sortie. Elle fut l'âme de tous les complots formés contre ce prince et elle excita lord Lovel à se jeter dans une audacieuse entreprise qu'elle appuya de ses efforts et de son nom.

Imposture de Lambert Simnel.

Un prêtre adroit, Richard Symmons, conçut l'espoir d'échafauder sa fortune sur celle d'un jeune homme de quinze ans, son élève, nommé Lambert Simnel, fils d'un obscur marchand d'Oxford. Il eut l'idée de le produire dans le monde sous le nom de ce même Edouard Plantagenet, comte de Warwick, que Henri VII retenait prisonnier, et ce projet n'aurait eu aucune chance de suc-

1. Le roi révoqua aussi toutes les concessions faites par la couronne depuis la trente-quatrième année du règne de Henri VI. (*Rotul. Parlem.*)

2. Bacon dit la malice de la femme. (*Hist. de Henri VII.*)

ces s'il n'eût été adopté et soutenu par la duchesse douairière, Marguerite de Bourgogne.

Au premier bruit de cette tentative inconcevable, le roi fit promener à cheval, dans les rues de Londres, le véritable comte de Warwick; les anciens amis d'Edouard IV et les partisans de la maison d'York, furent tous invités à s'assurer de son identité. La plupart reconnurent l'imposture et demeurèrent témoins impassibles de l'événement, ainsi que les habitants de la capitale quoique toujours favorables à la maison d'York. Les chefs de l'entreprise tournèrent les yeux sur l'Irlande où la colonie anglaise du *Pale*, sagement administrée par le duc d'York, gardait aux princes de cette famille un souvenir reconnaissant. A l'avénement de Henri VII, la colonie avait pour lord lieutenant le comte de Kildare, zélé partisan des Yorks : celui-ci, maintenu dans sa charge par le nouveau roi, accueillit ouvertement le prétendu comte de Warwick, et admit ses prétentions sans les discuter. Sur sa seule autorité, toute la population du district, à l'exception de Waterford, reconnut l'imposteur, qui fut proclamé sous le nom d'Edouard VI, roi d'Angleterre et de France, et lord d'Irlande. Simnel reçut alors un secours inespéré. Le comte de Lincoln, neveu d'Edouard IV, et désigné par Richard III, comme son héritier, avait été honorablement traité par Henri VII qui l'appela dans son conseil, mais sourd à toute autre passion qu'à celle d'une haine ardente contre la maison de Lancastre, il

1. On nommait la partie de l'Irlande colonisée par les anglais *the English Pale*.

passa sur le continent où, avec l'aide de la duchesse de Bourgogne, il leva deux mille vétérans allemands qu'il mit sous les ordres d'un brave officier Martin Swartz. Il débarqua, en Irlande, avec eux, et rejoignit l'aventurier Simnel, dans lequel il feignit de reconnaître le dernier rejeton de la branche masculine des Plantagenets. Par son conseil et par celui du lord lieutenant comte de Kildare, Simnel fut couronné par l'évêque de Meath, qui lui ceignit le front d'un diadème enlevé à une statue de la Vierge : des ordonnances furent rendues et un parlement convoqué au nom de ce prétendu roi, et une armée d'environ huit mille hommes sous les ordres des lords Lincoln, Kildare et Lovel, et dont les vétérans de Martin Swartz faisaient la principale force, débarqua dans le comté de Lancastre et se dirigea sur Londres. Faiblement grossie sur la route, cette armée rencontra l'armée royale à Stocke, sous les ordres du comte d'Oxford : l'action fut vive et sanglante [1] : les Allemands périrent tous, les principaux chefs demeurèrent sur le champ de bataille : l'aventurier Simnel et le prêtre Symmons furent faits prisonniers et avouèrent leur imposture. Henri VII se montra clément; il donna, au prétendu Edouard VI, un emploi de marmiton dans ses cuisines et il le nomma ensuite son fauconnier. Tel fut le dénouement de cette entreprise, à peine croyable, si l'on ne savait que souvent la passion politique se nourrit de chimères et s'attache, à défaut de réalités, à des fantômes ou à des ombres [2].

1. Lord Lovel disparut après la bataille, et on ignora toujours ce qu'il était devenu.

2. Cette aventure est véritable quoique remplie d'invraisemblances : l'o-

Situation de l'Europe à l'avénement de la maison de Tudor.

La situation de l'Europe, et en particulier celle de la France, attira ensuite l'attention du roi d'Angleterre. Les principaux états du continent arrivaient alors par degrés à ce point de grandeur où ils se sont maintenus sans altération très-grave durant près de trois siècles, et ils allaient commencer à former entre eux un système célèbre dans la politique européenne, système encore aujourd'hui en vigueur et qui, ayant pour but d'empêcher qu'aucun des grands états de l'Europe ne prenne un accroissement qui mît les autres en péril, est connu dans l'histoire sous le nom de système d'équilibre. L'Espagne était devenue formidable depuis que Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, avait épousé Isabelle, reine de Castille, mariage dont le premier résultat fut la conquête de Grenade sur les Maures, et qui prépara l'union de l'héritière des royaumes espagnols avec la maison d'Autriche. Celle-ci, dans laquelle était le sceptre impérial tenu par Frédéric III, avait hérité de la plus grande partie des vastes possessions de la maison de Bourgogne par le mariage de son fils Maximilien, roi des Romains, avec la fille de Charles le Téméraire. Outre ses possessions héréditaires, la maison d'Autriche régissait les Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté, mais elle n'avait pu soumettre encore le Hainaut et la Flandre, dont la lutte acharnée contre Maximilien était soutenue

pinion la plus répandue est que les partisans du vrai comte de Warwick, se réservaient de se défaire de Simnel après la victoire, s'ils l'avaient obtenue, et de couronner le prince au nom duquel ils avaient pris les armes et dont Simnel avait usurpé le nom. Edouard Plantagenet, comte de Warwick, n'était cependant pas l'héritier légitime de la maison d'York, et il ne pouvait invoquer un droit réel au trône aussi longtemps que la postérité d'Edouard IV n'était pas éteinte.

par la France. Ce dernier royaume, entre tous les états du continent, était celui dont l'accroissement avait été le plus rapide. La plupart des grands fiefs, comme la Normandie, la Champagne, l'Anjou, la Guyenne, la Provence et la Bourgogne, étaient maintenant réunis à la couronne : une grande partie de ces avantages étaient dus à Louis XI, à qui avait récemment succédé son fils, Charles VIII, sous la tutelle de sa sœur aînée, Anne de Beaujeu.

La Bretagne sous son dernier duc, François II.

Le génie de son père semblait revivre en cette princesse qui mit tous ses soins à préparer la réunion de la Bretagne alors gouvernée de nom par le faible duc François II et de fait par son ministre insolent, l'aventurier Landais. La cour de Bretagne était alors le refuge du duc d'Orléans, qui avait disputé la régence à la dame de Beaujeu et des seigneurs mécontents qui avaient embrassé la cause de ce prince. La régente s'appuyait sur l'assistance que le duc François donnait ouvertement à la rébellion pour lui faire la guerre, et ne dissimulait point les prétentions de la couronne de France sur la Bretagne après la mort de son duc actuel, considérée comme prochaine. Dans cette extrémité, François II eut recours à Henri VII et, lui rappelant le temps où il l'avait accueilli malheureux et proscrit, et l'assistance qu'il lui avait donnée pour monter sur le trône, il lui demanda son appui effectif contre la France. Henri VII offrit son intervention et négocia : retenu ou aveuglé par l'avarice, il refusa de comprendre l'accroissement énorme de puissance qui résulterait pour ce royaume de l'annexion de la Bretagne à la couronne, et déclina le rôle d'allié pour accepter celui de médiateur. Il permit néanmoins qu'un frère de la

reine douairière, lord Woodville, homme entreprenant et courageux, armât sous main et à ses frais, dans l'île de Wight, un corps de quatre mille hommes qu'il conduisit en Bretagne et qui fut taillé en pièces à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, perdue par les Bretons. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et les autres seigneurs français rebelles tombèrent, dans cette journée, au pouvoir de la régente, et toutes les forces de la Bretagne furent anéanties. Le duc François survécut peu à ce grand désastre. Il laissait une fille dont la main fut disputée par plusieurs princes : promise d'abord au sire d'Albret, elle fut accordée au roi des Romains, Maximilien, dont le mariage fut célébré par procuration, mais ne fut point consommé.

Bataille de Saint-Aubin du Cormier.

Les prétentions de la France sur la Bretagne avaient été ouvertement reproduites à la mort de François II, et elles furent soutenues par une armée. Henri VII alors ouvrit les yeux, il vit le danger qui pourrait résulter pour l'Angleterre de l'annexion d'un si grand fief à la couronne, il entendit les murmures de la nation qui lui demandait de mettre un frein à l'ambition et aux entreprises de la France et il obtint de son parlement un subside considérable pour y porter la guerre (1488). Ce subside, levé avec rigueur dans les comtés du nord, y excita une sédition; le peuple prit les armes, massacra le duc Northumberland, chargé de percevoir la taxe, et se souleva contre le roi même. Un faible corps de troupes, sous les ordres du comte de Surrey, vainquit la révolte dont le chef, sir Jean Egremond, trouva asile et protection sur le continent, comme tous les ennemis de Henri VII, auprès de la duchesse douairière de Bour-

Insurrection dans le nord. (1488)

gogne. Possesseur, par cette victoire et par le vote de son parlement, de sommes considérables, le roi n'en employa qu'une légère partie à l'entreprise qu'elle avait pour objet de défrayer : il n'offrit à la jeune duchesse Anne de Bretagne qu'un faible corps de six mille hommes, pour dix mois seulement, et dont elle s'engagea sous les conditions les plus dures à lui rembourser toutes les dépenses. Ce secours insuffisant n'opposa aucune résistance sérieuse aux efforts de la France, et déjà Charles VIII songeait à préparer la réunion de la Bretagne à la couronne par une voie plus sûre que celle des armes, par son union avec la duchesse. Le mariage de celle-ci avec le roi des Romains, Maximilien, n'ayant pas été consommé, Charles VIII médita de le rompre à son profit, quoiqu'il se fût antérieurement engagé à épouser la fille de ce même Maximilien, la princesse Marguerite, qui, amenée en France, avait été déjà saluée du titre de reine, mais dont l'âge trop tendre avait fait ajourner le mariage. Elle apportait en dot à Charles VIII l'Artois et la Franche-Comté, mais Charles avait reconnu combien la possession de la Bretagne serait plus avantageuse au royaume que celle de ces deux provinces, et il appuya les négociations ouvertes pour cet objet d'une puissante armée qui investit la ville de Rennes, résidence de la duchesse. Les propositions du roi, difficiles à accueillir et longtemps combattues, furent alors acceptées. Le mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, conclu par procuration seulement, fut dissous, l'union projetée du roi Charles VIII avec la fille du roi des Romains fut également rompue : Charles renvoya la jeune princesse à son père : il épousa l'héritière

Réunion de la Bretagne à la France.

de Bretagne (1491), et la réunion de ce vaste fief à la couronne, opérée plus étroitement sous le règne suivant, devint alors un fait accompli et irrévocable. Maximilien, trompé tout à la fois dans ses espérances et dans ses prétentions légitimes comme époux et comme père, ressentit profondément cette injure et déclara la guerre à Charles VIII. Il obtint le concours de deux alliés puissants, du roi Ferdinand d'Aragon et du roi d'Angleterre, et Henri VII qui n'avait rien tenté de sérieux pour empêcher la réunion redoutée de la Bretagne à la France, essaya de la rompre ou de s'en venger lorsqu'il la vit à peu près accomplie.

La nécessité d'une guerre en des circonstances semblables fut le prétexte dont il se servit auprès des Anglais pour en tirer de l'argent; ce qu'il fit d'une part en exigeant des dons gratuits ou *benevolences*[1], et d'autre part en annonçant au parlement la résolution de passer en France avec une armée, à l'effet de revendiquer son droit sur ce royaume et de le conquérir. Il obtint ainsi des subsides considérables et vit accourir sous ses drapeaux une nombreuse noblesse, pour laquelle une guerre en France était toujours populaire et qui s'imposait volontairement dans ce but d'énormes sacrifices. Henri VII

1. Ces prétendus dons gratuits, nommés *benevolences*, étaient violemment arrachés à la nation et donnaient lieu à des abus odieux qui les firent abolir. Cette taxe, sous Henri VII, frappa principalement les commerçants et la ville de Londres. Personne ne pouvait se soustraire aux conséquences de l'invincible argument employé à cet effet par les commissaires de l'archevêque Morton, chancelier du royaume. Ceux qui vivaient avec faste étaient réputés riches par ce fait même; ceux qui menaient une vie sobre et frugale avaient dû s'enrichir par l'économie. Ce dilemme fut appelé par les uns la *fourche* et par les autres les *béquilles* du chancelier Morton (Hume).

franchit le détroit, en octobre 1492, avec une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de seize mille chevaux et investit aussitôt Boulogne; mais cette guerre n'était réellement, pour les deux grands alliés de Maximilien, les rois d'Aragon et d'Angleterre, qu'une occasion d'accroître, l'un ses états, l'autre son trésor. Déjà Ferdinand négociait la paix, au moyen de la cession du Roussillon et de la Cerdagne, et Henri VII promettait sous main d'abandonner l'entreprise, s'il obtenait de Charles VIII un dédommagement pécuniaire. Charles s'estima heureux d'obtenir à ce prix la paisible possession de la Bretagne et il signa avec Henri VII (3 novembre 1492), à Etaples, un traité par lequel il s'obligeait à lui payer sept cent quarante-cinq mille écus, soit comme remboursement des sommes avancées à la Bretagne, soit comme arrérages de la pension due à Edouard IV : il stipulait en outre une rente annuelle de vingt-cinq mille écus pour Henri et ses héritiers. Ainsi toutes ces menaces et tous ces immenses préparatifs de guerre s'en allèrent en fumée. Le roi d'Angleterre fit entrer dans ses coffres, avec l'or de la France, la plus grande partie des sommes qu'il avait obtenues pour la conquérir, et il gagna de la sorte, selon l'expression de son historien, sur ses sujets par la guerre et sur ses ennemis par la paix [1].

Traité d'Etaples entre Henri VII et Charles VIII.

(1492)

Henri VII fut sans doute aussi porté à conclure une paix si précipitée avec la France, par les nouvelles difficultés que lui suscita la duchesse douairière de Bourgogne, en créant un nouveau prétendant au trône, dans la personne d'un jeune aventurier, nommé Perkins

1. Bacon, *Hist. de Henri VII.*

Warbeck, fils d'un juif converti de Tournai, qu'elle vit secrètement, dont elle encouragea sous main les espérances et qui se donnait pour Richard Plantagenet, duc d'York, qu'on disait échappé dans la Tour aux bourreaux d'Edouard V, son frère.

Entreprise et aventures de Perkins Warbeck

Perkins, par son conseil, après avoir vécu un an caché en Portugal, passa en Irlande, où une population crédule lui fit la même réception qu'elle avait faite précédemment à l'imposteur Simnel, et de là il se rendit en France, au moment où la guerre était déclarée entre le roi d'Angleterre et Charles VIII. Accueilli par ce prince avec honneur, d'après la secrète recommandation de la duchesse Marguerite, il fut reconnu par lui pour le véritable duc d'York, frère d'Edouard V, et traité comme tel. Néanmoins, aux approches de la signature du traité d'Etaples, Perkins, réclamé par Henri VII, quitta la France et se rendit ouvertement à la petite cour de la duchesse douairière de Bourgogne, qui cette fois, et après avoir joué la surprise, l'embrassa comme son neveu, le reconnut pour le vrai portrait d'Edouard IV, le nomma la *rose blanche* d'Angleterre et le seul héritier légitime des Plantagenets et du trône. Les Flamands adoptèrent cette fable qui se répandit rapidement dans toute l'Europe, avec un caractère de grande probabilité, et qui, avidement reçue en Angleterre par les nombreux ennemis de Henri VII, mit la couronne en péril.

Beaucoup d'hommes puissants furent convaincus de la légitimité des prétentions de Perkins, et ils conspirèrent pour renverser Henri VII, qui ne pénétra le secret de cette trame et ne découvrit les noms des conjurés et

l'origine de l'aventurier qu'après de longues recherches et en entourant celui-ci d'espions, dont plusieurs, et entre autres sir Robert Clifford, appartenaient aux premières familles du royaume, et vendirent leurs complices. Le plus illustre entre ces derniers, par la naissance et par le rang, était lord William Stanley, grand chambellan, frère du comte de Derby, beau-frère du roi, et qui, à Bosworth, avait assuré la victoire à Henri VII. Dénoncé par Clifford, il fut convaincu, par ses aveux, de connivence avec les partisans du prétendu duc d'York, surtout pour avoir dit que si celui-ci était en effet le fils d'Edouard IV, pour lequel il se donnait, il ne tirerait point l'épée contre lui [1]. Rien ne put sauver Stanley, qui tout à la fois offensait l'orgueil de Henri, par l'importun souvenir de l'immense service qu'il lui avait rendu et tentait son avarice par les grandes richesses dont il était possesseur. Stanley fut exécuté, lorsque déjà plusieurs complices de l'imposteur avaient péri sur l'échafaud.

Exécution de sir William Stanley. (1495)

La terreur causée par ces exécutions et surtout par la mort du grand chambellan, fut profonde et arrêta les progrès de Perkins, qui se vit abandonné de la plupart de ceux qui lui avaient prêté leur concours. L'autorité du roi fut en même temps raffermie en Irlande, par sir Édouard Poynings qui, débarqué dans l'île avec quelques troupes, réprima les partisans de la maison d'York et

1. Polyd. Virg. — Il était dit dans l'acte d'accusation que Stanley avait consenti à une mission donnée par Perkins à Clifford dont il se croyait sûr, et qu'il avait promis de recevoir et d'aider les personnes qui lui seraient envoyées par celui-ci avec un signe convenu et secret (*State trials*, citat. de Lingard.)

tint, à Dublin, un parlement qui rendit un statut fameux par lequel toutes les lois anglaises précédentes étaient mises en vigueur dans la partie subjuguée de l'Irlande, et aucun bill ne pouvait être introduit sans être auparavant revêtu de la sanction du conseil d'Angleterre. Ce statut subsista plusieurs siècles, il établit d'une manière absolue la domination anglaise dans l'île et il est célèbre sous le nom de *Statut de Poynings*. Perkins, voyant l'Irlande lui échapper, aborda en Angleterre, sur les côtes de Kent, avec une troupe d'aventuriers et de gens sans aveu au nombre de six cents hommes. Il échoua dans cette entreprise, se rembarqua et se réfugia en Écosse (1495).

Ce royaume, ébranlé par des révolutions continuelles, avait vu son dernier roi, Jacques III, renversé par ses nobles et assassiné. Jacques IV, son fils, était assis sur son trône sanglant lorsque Perkins, repoussé en Angleterre et en Irlande, vint lui demander en Écosse asile et assistance. Il obtint l'un et l'autre : Jacques, favorablement prévenu en sa faveur par Maximilien devenu empereur et par Charles VIII qui, occupé de la conquête du royaume de Naples, saisissait avec empressement toute occasion de susciter au roi d'Angleterre des difficultés dans son royaume. Perkins, par sa conduite prudente et sage, acquit bientôt un grand crédit auprès de Jacques, qui ajouta foi à son récit et poussa la confiance jusqu'à lui donner une de ses parentes, la belle lady Catherine Gordon, en mariage. Une rivalité jalouse subsistait toujours entre les couronnes d'Angleterre et d'Écosse : Jacques IV soutint ouvertement le faux prétendant : une armée écossaise franchit la frontière, pré-

cédée d'un manifeste où Perkins exposait son titre et flétrissait l'administration de Henri VII, invitant ses prétendus sujets à se rallier à lui contre l'usurpateur (1497) : mais déjà les prétentions de Perkins étaient devenues surannées et, pour lui aliéner l'Angleterre, il eût suffi de l'assistance du royaume voisin et des ravages commis par les Écossais sur les frontières.

Invasion des Écossais.

(1497)

Au bruit de cette invasion Henri VII convoqua un parlement dont il obtint un subside considérable. La taxe, perçue sans opposition dans la plupart des comtés, provoqua une vive résistance dans celui de Cornouailles : la multitude, soulevée par deux démagogues, le procureur Flammock et le maréchal ferrant, Joseph, courut aux armes; soixante mille hommes sous les ordres de lord Audley, marchèrent sur Londres, et vinrent camper à Black-Heath, menaçant de tirer vengeance des auteurs de la taxe. L'armée de Henri VII, commandée par le lord chambellan, livra bataille aux insurgés et les mit en déroute aux portes de Londres : les principaux chefs furent pris et mis à mort, le reste des vaincus obtint ou acheta son pardon : l'armée royale marcha ensuite à la rencontre des Écossais, leur fit lever le siége du château de Norham, franchit à son tour la frontière et rendit à l'ennemi ravages pour ravages. Jacques IV, convaincu de l'inutilité de ses efforts, accueillit les ouvertures de Henri VII pour la paix, refusant toutefois de lui livrer Perkins, qui s'était confié à sa générosité, et une trêve de sept ans fut conclue entre l'Écosse et l'Angleterre.

Soulèvement populaire.

(1497)

Trève de sept ans entre l'Angleterre et l'Écosse.

(1497)

L'année suivante (1498), Henri VII resserra son union avec la France, où Louis XII succédait au trône à son

cousin Charles VIII : celui-ci avait perdu le royaume de Naples aussi rapidement qu'il l'avait conquis. Ayant vu les armées françaises se répandre, en peu de mois, comme un torrent, jusqu'à l'extrémité de l'Italie, plusieurs souverains inquiets pour eux-mêmes, le pape, le roi des Romains, le roi d'Aragon, le duc de Milan et la république de Venise, firent une ligue pour garantir leurs domaines et contraignirent les Français à abandonner leur facile conquête : la victoire de Fournoue rouvrit la France à Charles VIII et il eut plus de peine à y rentrer qu'il n'en avait eu à en sortir et à conquérir tout un royaume. Henri VII n'entra dans cette ligue que pour contraindre la France à observer plus fidèlement le traité d'Etaples, que Louis XII, trois ans plus tard, s'empressa de ratifier en montant sur le trône. Une clause y fut ajoutée en souvenir de l'assistance que l'aventurier Perkins-Warbeck avait trouvée auprès de Charles VIII : il fut dit que dans le cas où un sujet rebelle envers l'un des deux rois chercherait un refuge auprès de l'autre, il serait livré à sa réquisition dans les vingt jours [1].

Mais déjà l'imposteur n'était plus à redouter. Il avait prévu que le roi d'Écosse, Jacques IV, quoiqu'il eût refusé de le trahir, serait forcé de l'abandonner. Prenant alors conseil de son courage ou de son désespoir, il arma quatre vaisseaux et suivi seulement de cent vingt compagnons de sa fortune, il déploya l'étendard de Richard IV, et descendit, comme roi d'Angleterre, sur la côte de Cornouailles, où sa présence ralluma les feux mal

1. Rymer, t. XII.

éteints de la rébellion. Six mille hommes tirèrent pour lui l'épée, et avec eux il marcha sur Exeter, dont il fit le siége : repoussé avec perte devant cette place, il gagna Tawnton : là il abandonna son armée qui, se voyant sans chef, se soumit au roi.

Réfugié dans un sanctuaire, Perkins en sortit avec promesse de pardon et fut conduit à la suite du roi à Londres, où il eut l'enceinte du palais pour prison. Après six mois de séjour dans la capitale, il trompa la surveillance de ses gardes et s'échappa; mais, poursuivi et sans espoir d'être secouru, il se rendit une seconde fois après avoir obtenu sûreté pour sa vie, et fut ramené enchaîné à Londres. Là, exposé tout un jour aux regards du peuple, il fut contraint de faire une confession publique de sa naissance et de son imposture, et fut ensuite renfermé à la Tour. Il y trouva, pour compagnon de captivité, le jeune et infortuné héritier de la maison d'York, Edouard Plantagenet, comte de Warwick, qui vivait depuis son enfance prisonnier, inconnu à tous, victime de sa naissance et accablé de son nom. Unis par l'infortune, Perkins et Warwick contractèrent amitié et conspirèrent ensemble pour leur délivrance. Quatre gardiens gagnés par eux promirent, dit-on, d'assassiner le gouverneur et de les conduire dans une place de sûreté, où Perkins serait proclamé une seconde fois sous le nom de Richard IV, tandis que Warwick rallierait pour sa cause les partisans de la maison d'York. Ce complot fut découvert. Perkins-Warbeck fut pour ce fait condamné à mort et exécuté. Warwick, cité devant la chambre des lords, fut déclaré coupable sur ses

Perkins prisonnier.

(1498)

Sa mort.

(1499)

Supplice du comte de Warwick, dernier des Plantagenets.

(1499)

propres aveux : sa sentence fut aussitôt prononcée, et peu de jours après il passa, étranger au monde et aux choses humaines, de la prison à l'échafaud [1]. Ainsi périt le dernier héritier, dans la ligne masculine, des fameux Plantagenets, comtes d'Anjou, qui avaient régné près de quatre siècles sur l'Angleterre, distingués presque tous par un caractère ferme, audacieux et résolu, mais appartenant à une race, dit l'illustre historien de Henri VII, qui trempait souvent ses mains dans son propre sang.

Le véritable crime du jeune comte de Warwick fut la crainte qu'il inspirait au roi en sa qualité de représentant d'une famille abhorrée, et de candidat au trône, et sa mort fut un meurtre. Henri allégua pour excuse le désir que lui avait exprimé le roi d'Aragon, avant d'accorder à son fils aîné Arthur, prince de Galles, la main de sa fille Catherine. Ferdinand avait écrit à Henri VII qu'il ne voyait aucune sûreté pour sa succession au trône d'Angleterre, aussi longtemps que le comte de Warwick serait vivant, et ce fut pour satisfaire son ambition que Henri sacrifia une victime innocente [2]. Cette triste union ne dura qu'une

1. Ce jeune homme avait langui quinze années dans un emprisonnement solitaire : privé, presque depuis son enfance, d'air, de lumière et d'exercice. Plusieurs historiens parlent de lui comme étant réduit à un état complet d'idiotisme. « Il était, dit Holinshed, un véritable innocent. »

2. Ce fut seulement lorsque le meurtre du comte de Warwick eut été tacitement résolu, que le mariage d'Arthur, prince de Galles, avec Catherine d'Aragon, fut célébré par procuration, le 19 mai 1499 ; mais la princesse ne fut envoyée que trois ans, plus tard à son époux, lorsque celui-ci eut complété sa quatorzième année. La négociation de ce mariage, dit Bacon, dura sept ans : ce qui fut occasionné en partie par la grande jeunesse de ce couple et particulièrement du prince ; mais la vraie raison est que Henri VII et Ferdinand, étant

année, et fut rompue par la mort prématurée d'Arthur, prince de grande espérance. Catherine, pour complaire aux deux rois, fut fiancée l'année suivante (1503), avec dispense du pape, au frère du défunt, alors âgé de douze ans seulement, et qui fut le terrible Henri VIII. Longtemps après, au milieu des cruelles épreuves qui suivirent ce second mariage, accompli après la mort de Henri VII [1], et qui fut dissous par un divorce, l'image sanglante du dernier des Plantagenets poursuivit l'infortunée Catherine : et rappelant sa disgrâce, elle s'écria dans son effroi et dans l'amertume de son âme : « Ceci est un jugement de Dieu, car ma première union avait été cimentée dans le sang. »

Mort d'Arthur, prince de Galles. (1503) Fiançailles de Catherine d'Aragon, sa veuve, et de son frère Henri.

L'année même où Henri resserra ainsi son alliance avec le roi d'Aragon et de Castille, il en conclut une autre avec le roi d'Ecosse, Jacques IV, qui épousa sa fille Marguerite Tudor, union qui rendit la paix durable sur une frontière toujours menacée, et prépara la fusion des deux royaumes. Henri VII, à cette occasion, montra une sagacité remarquable. Comme on disait en sa présence dans le conseil que, par suite de ce dernier mariage, la couronne d'Angleterre pourrait quelque jour passer sur la tête du roi d'Ecosse : « Dans ce cas, dit-il, ce serait l'Ecosse qui serait ajoutée à l'Angleterre et non l'Angleterre à l'Ecosse : le plus grand royaume entraînerait le plus

Mariage de Jacques IV, roi d'Ecosse, avec Marguerite Tudor, fille de Henri VII. (1503)

tous deux de grands politiques doués d'un jugement profond, ils se regardèrent longtemps l'un l'autre pour voir quel cours prendrait leur fortune. (Bacon, *Hist. de Henri VII*.)

1. Ce mariage fut définitivement célébré en novembre 1509.

petit. Cette union est plus sûre pour l'Angleterre que celle avec la France [1]. »

Politique de Henri VII.

Henri VII, cependant, avait eu, avant de conclure ce mariage, les torts les plus graves à l'égard de Jacques IV : après avoir signé avec lui une longue trêve, il avait presque aussitôt donné les mains à un complot criminel ayant pour but de l'arracher de son palais et de le livrer en son pouvoir [2]. La ruse, l'inconstance et la mauvaise foi présidaient alors aux négociations, dans la plupart des cours de l'Europe, politique honteuse et qui, en affaiblissant l'Italie, aida puissamment aux succès de Charles VIII dans cette contrée, Henri VII avait été formé à cette école : il le fit voir dans sa conduite avec Jacques IV, comme avec l'archiduc Philippe, surnommé le *Beau*, souverain de la Bourgogne et des Pays-Bas, mari de Jeanne, héritière du trône de Castille du chef de sa mère Isabelle. A la mort de cette princesse, l'archiduc Philippe, appelé par les états de Castille, se rendait en Espagne pour disputer la régence de ce royaume à Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon : battu de la tempête, il relâcha sur la côte d'Angleterre, où il descendit et fut arrêté. Il se rendit au palais de Windsor, et le roi Henri VII, son parent, l'y reçut avec de grands honneurs, mais il abusa du hasard qui mettait l'archiduc à sa discrétion, pour arracher de lui le renouvellement du traité de commerce entre l'Angleterre et la Flandre, traité fa-

1. Bacon, *Vie de Henri VII.*

2. Une convention fut conclue à cet effet entre Henri d'une part, John lord Bothwell et sir Thomas Toddis d'autre part, lorsque l'encre du traité précédent n'était pas encore séchée. (Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*)

vorable aux Anglais et connu dans l'histoire sous le nom d'*intercursus magnus* (1496) [1]. Il arracha encore de l'archiduc une autre promesse plus humiliante, et qui fut de livrer entre ses mains un infortuné neveu d'Edouard IV, Jean de la Pole, comte de Suffolk, réfugié depuis longues années en Flandre. «Vous avez été sauvé sur mes côtes, lui dit-il, je compte que vous ne me ferez pas faire naufrage sur les vôtres. — Que voulez-vous dire? demanda Philippe. — J'entends parler, dit le roi, de ce misérable Suffolk qui a trouvé protection dans vos domaines. — Je vous croyais élevé par la fortune, répondit l'archiduc, au-dessus de semblables craintes : mais, si vous l'exigez, je le bannirai. — Les guêpes, reprit Henri, ne peuvent être mieux que dans leur guêpier : c'est quand elles en sont dehors qu'elles font le plus de mal : livrez-le moi. — Mon honneur me le défend, dit Philippe, et le vôtre encore plus : on dirait que vous m'avez traité en prisonnier. — S'il est

1. Ce traité entre l'Angleterre et les Pays-Bas est un événement important dans l'histoire. Les deux puissances, dit Mac-Intosh, y stipulèrent une liberté réciproque de porter toute espèce de marchandise dans les ports l'un de l'autre, et de pêcher mutuellement sur leurs côtes : elles convinrent de se protéger réciproquement contre les pirates. L'infâme pratique de piller les navires échoués fut interdite : les priviléges des commerçants d'une nation furent garantis sur le territoire de l'autre : on défendit, dans chacun des deux pays, l'importation de marchandises venant de contrées ennemies. Quelques-uns des articles de ce traité adoucissent les excès de la guerre et indiquent sinon un véritable sentiment de la justice, du moins des idées d'intérêt commun qui conduisent à des principes plus élevés. Nul autre traité n'avait jusqu'alors mieux démontré que l'Europe, malgré les progrès du machiavélisme dans les rapports personnels des princes, commençait à reconnaître une réciprocité de droits et de devoirs entre les Etats et à respecter un code de règles et d'usages aussi obligatoire moralement pour les nations que les maximes ordinaires des devoirs privés le sont pour les particuliers. (*Hist. d'Angl.*, t. III.)

ainsi, repartit le roi, l'affaire est arrangée, je prendrai sur moi toute la honte et votre honneur sera en sûreté [1]. » L'archiduc comprit, par cette réponse, qu'il demeurerait prisonnier jusqu'à ce qu'il eût donné le gage demandé : il livra donc l'infortuné Suffolk, après avoir fait promettre au roi qu'il le laisserait vivre. Henri VII tint cette promesse pendant le peu d'années qu'il régna encore; mais la vie l'abandonna avant sa haine contre la maison d'York, et parmi les injonctions qu'il laissa en mourant à son fils, était celle de commettre ce meurtre odieux [2].

Avarice du roi.

Une autre passion, l'avarice, dominait son âme. Les trésors qu'il avait amassés, et qu'il tenait en grande partie sous clef dans des endroits secrets à Richmond, s'élevaient, dit-on, à près de 1,800,000 livres sterling [3], somme presque fabuleuse pour le temps, qui équivaudrait à 16,000,000 de nos jours [4]. Le roi établit, pour grossir ainsi démesurément son épargne, le plus odieux système d'exactions; et le peuple, dit Bacon, à qui la nature, pour la conservation des monarchies, inspire le désir d'absoudre les princes, quoique ce puisse être en accusant injustement leurs conseillers, attribua ce système au cardinal Morton et à sir Reginald Bray, ses conseillers [5], qui, tout en servant ses penchants, tentèrent de les modérer. Ils eurent pour successeurs deux misérables, Empson et Dudley, qui n'obtinrent la faveur du

Exactions honteuses.

1. Bacon, *Vie de Henri VII.*
2. Cet ordre reçut son exécution le 30 avril 1515.
3. Ce chiffre énorme a été contesté.
4. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*
5. Bacon, *ubi suprà.*

roi qu'en flattant ses passions. Ceux-ci franchirent toutes les bornes, et l'entraînèrent à des actes dont l'importun souvenir le poursuivit au lit de mort. Les moyens d'exaction les plus ordinaires étaient des amendes infligées en vertu de lois depuis longtemps tombées en désuétude, la commutation en argent des peines encourues, et la vente des pardons et des amnisties. Après les grandes confiscations vinrent les accusations de complicité dans les actes de trahison, et les prétextes ne manquèrent point contre les riches. L'un des deux serviles instruments des basses passions du monarque, Dudley, avait de l'éloquence, et savait donner une couleur favorable à des actes odieux; l'autre, Empson, fils d'un simple artisan, abjurait toute pudeur, et ne cherchait point à dérober aux regards son iniquité. Hommes de loi et conseillers privés, ils faisaient l'un et l'autre servir les lois et le simulacre de la justice à l'oppression et aux rapines [1], emprisonnant ceux mêmes qu'ils ne pouvaient accuser, et les retenant captifs jusqu'à ce qu'ils eussent payé leur rançon. Ils poursuivirent à outrance, et pour des causes frivoles, les maires et autres magistrats de la cité de Londres, jetant en prison et condamnant à l'amende les jurés qui hésitaient à rendre un verdict selon leurs vœux. A ces moyens infâmes d'extorsions et de rapines, lord Bacon nous apprend qu'ils en ajoutaient d'autres qu'il est plus convenable d'ensevelir dans l'oubli que de répéter, et qu'enhardis par le succès, ils dédaignèrent de montrer même le profil de la justice [2].

1. Bacon, *ubi suprà*.
2. *Ibid.*

On a remarqué, à cette occasion, que l'obligation où était le roi de recourir au parlement pour l'établissement des taxes générales le porta, pour s'enrichir par d'autres voies, à des actes tyranniques qui détruisirent toute sécurité dans les propriétés et répandirent la terreur dans tout le royaume[1]; et cependant la nation, au sortir d'un demi-siècle de guerre civile, était tellement abattue et avait un si grand besoin de repos, le parlement lui-même se montrait si intimidé, que jamais il ne refusa au roi un subside, quoiqu'il connût l'immensité de ses trésors; les communes enfin poussèrent la bassesse jusqu'à choisir pour leur orateur Dudley, le principal ministre de sa tyrannie.

Servilité du parlement.

Henri VII, veuf de la reine Elisabeth, songeait à contracter un second mariage avec la reine douairière de Naples, veuve du roi Ferdinand, lorsqu'il sentit les premières atteintes de la mort. Tournant alors les yeux vers son avenir éternel, il tenta de fléchir la justice divine et d'acheter sa réconciliation avec son souverain Juge par le sacrifice d'une partie de ses coupables richesses, avec lesquelles il fit des aumônes et fonda des établissements religieux, et il ordonna, dans son testament, que des restitutions fussent faites à ceux qu'il avait injustement dépouillés. Il mourut de consomption dans sa résidence favorite de Richmond, après un règne de vingt-trois ans et dans la cinquante-deuxième année de son âge.

Mort de Henri VII. (1509)

Ce prince n'eut dans le caractère ni générosité ni grandeur; jamais il ne se laissa entraîner loin du but

1. Hume, *Hist. d'Angl.*

Son caractère.

qu'il poursuivait par une affection tendre ou par l'attrait du plaisir. Un écrivain célèbre a dit de lui : « Aucun personnage de l'histoire, avec autant d'intelligence et de courage, n'éveilla si peu de sympathie. Il portait un discernement subtil dans un esprit étroit. Son amour pour la paix serait digne des plus grandes louanges s'il fût parti d'une source plus pure ; mais cet amour dans Henri n'était que la préférence donnée à l'astuce sur la force, et qui caractérisait toute sa politique. S'il n'eut aucune des qualités qui attirent l'amour ou l'admiration, il fit du moins voir quelques-unes de celles par lesquelles les princes s'affermissent contre les dangers, la persévérance, la vigilance, et la hardiesse, tempérées par la circonspection [1]. » Il maintint, malgré de nombreuses révoltes, l'ordre et la paix dans l'Etat, et laissa au dehors en Europe un nom respecté. On peut, en un mot, appliquer à Henri le trait par lequel l'historien de Louis XI termine le portrait de ce prince : « A tout prendre, ce fut un roi. » Plusieurs lois importantes datent de ce règne : celle qui eut les plus graves conséquences permit à la haute noblesse et aux simples gentilshommes d'aliéner leurs terres en cassant les anciennes substitutions. « Cette loi, dit Hume, jointe à l'attrait du luxe naissant, produisit une révolution dans les fortunes ; celles des barons, autrefois immenses, se dissipèrent par degrés, et les possessions des communes s'accrurent. Cette révolution, selon toute apparence, fut prévue et souhaitée par Henri, qui eut constamment pour système d'abaisser les grands et d'élever

Modifications dans la législation sous Henri VII.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*

les ecclésiastiques, les gens de loi et les nouveaux nobles, qui dépendaient de lui davantage [1]. » Il réprima dans le même but, avec l'aide du parlement, un abus profondément enraciné en Angleterre, où il s'était introduit à l'aide des troubles civils, et qui consistait, pour les seigneurs, à entretenir une sorte de clients externes auxquels ils donnaient des signes distinctifs et leur livrée : ceux-ci se mettaient sous le patronage des grands à la condition de les servir dans leurs guerres, dans leurs révoltes et même dans leurs procès en déposant en leur faveur devant les tribunaux. Cette plaie était profonde, et il fallait pour la guérir toute la vigilance de Henri VII.

Une bonne loi de ce règne établit l'obligation de rendre la justice aux pauvres sans frais de procédure : une autre loi donne aux jurés la décision des affaires pour les cas où il était question d'une valeur supérieure à quarante livres sterling. Mais entre les lois rendues sous Henri VII, la plus célèbre et la plus sage eut pour effet de mettre un terme à des réactions sanglantes et à l'inquiétude générale des esprits à la suite de tant de révolutions dans lesquelles il était difficile et même impossible, de distinguer les droits réels des titres usurpés. Il fut dit que ceux qui servent un roi DE FAIT ne pourront en aucune manière être accusés ni condamnés pour haute trahison, ni pour toute autre offense ayant la même cause : loi fort sage après de si nombreuses révolutions, mais qui aide à mesurer l'abîme où la nation était tombée et qui, sanctionnée par ses

1. Hume, *Hist. d'Angl.*, règne de Henri VII.

assemblées politiques, fut moins sans doute le produit de leur sagesse que de leur lassitude ou de leur effroi.

Chambre étoilée.

Une institution fameuse, celle de la *Chambre étoilée*, dont l'autorité ne reposait primitivement que sur la coutume, reçut sous ce règne la sanction du parlement. Le premier objet de cette cour paraît avoir été la suppression des associations illégales, dangereuses pour la tranquillité publique, et elle n'eut point alors dans ses attributions la poursuite de la plupart des délits politiques : formée de cinq conseillers révocables à volonté, arbitre des sentences des jurés qu'elle cassait à volonté, elle s'affranchit avec le temps du joug des lois, elle devint, sous le nom de *Chambre ardente*, l'instrument principal de la tyrannie des Tudors, et si enfin la constitution ne l'eût renversée, elle aurait renversé la constitution [1].

Voyages de Colomb. Découverte du nouveau monde.

(1472)

Ce fut pendant ce règne que le génois Christophe Colomb découvrit le monde occidental, et la fortune priva Henri VII d'une grande part dans la gloire de cette entreprise. Instruit des projets de Colomb par son frère Barthélemy, il l'avait invité à se rendre auprès de lui. Barthélemy, chargé de cette mission, fut pris par des pirates; et dans l'intervalle, jusqu'à son retour, Colomb, ayant obtenu l'appui d'Isabelle de Castille, équipa une flottille et exécuta son entreprise. Henri, à cette nouvelle, envoya Sébastien Cabot, vénitien, établi à Bristol, à la recherche d'autres terres : Cabot découvrit Terre-Neuve, et l'on ne sait si c'est à lui ou au florentin Améric Vespuce qu'appartient l'honneur d'avoir le premier découvert la

1. Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. VII.

Autres voyages et découvertes.

terre ferme du nouveau continent. Vers le même temps, le portugais Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance et ouvrit un nouveau passage aux Indes-Orientales. Ces grands événements eurent les conséquences les plus importantes pour toutes les nations de l'Europe : partout l'impulsion qu'ils donnèrent au commerce et à la navigation se communiqua à l'industrie et aux arts : les classes moyennes ou bourgeoises se créèrent des richesses d'une nature nouvelle qui les aidèrent à conquérir une part dans la possession du sol. L'importance de la propriété mobilière s'accrut ainsi rapidement, et arriva par degrés à balancer celle de la propriété foncière, sur laquelle le système féodal avait assis la société au moyen âge.

Beaucoup de changements s'introduisirent à cette époque dans le monde à la suite d'autres grandes découvertes. L'usage de la poudre à canon, devenu général au xv[e] siècle, priva la noblesse de l'immense supériorité que lui donnaient, dans les combats, les armes usitées jusqu'alors. Elle perdit de son importance politique, et ses forces militaires, irrégulièrement convoquées et tenues passagèrement sous les drapeaux, firent place aux armées permanentes, dont l'influence fut si considérable sur les destinées de la société européenne. Ces grands changements furent accompagnés d'une révolution plus profonde : celle-ci, puissamment aidée par la découverte de l'imprimerie, fut la réforme religieuse ; elle s'annonça en Allemagne dans la première partie du xvi[e] siècle, et elle changea la face de l'Europe.

II

Première partie du règne de Henri VIII, jusqu'à la mort du cardinal Wolsey.

1509 — 1529.

Henri VIII monta sur le trône le 20 avril 1509 : il avait alors dix-huit ans; et six semaines environ après la mort de son père, il accomplit son mariage avec la veuve de son frère Arthur, Catherine d'Aragon, à laquelle il avait été longtemps fiancé. Il réunissait en sa personne les droits des deux maisons d'York et de Lancastre, et il eut ce remarquable avantage sur les rois ses prédécesseurs, qu'il fut le premier, depuis un siècle, dont les titres à la couronne n'eussent point été contestés. Il donna des espérances aux gens de bien dans les premières années de son règne, et rien ne fit pressentir alors les horreurs qui en marquèrent la suite : on en peut juger par le portrait remarquable qu'a tracé du prince un ministre de Venise à Londres, lorsque Henri avait à peine vingt-neuf ans. « Ce monarque, dit-il, est parfaitement bien fait, et fort au-dessus, à cet égard, de tout autre prince chrétien... Il est excellent musicien et compositeur, cavalier et lutteur admirable, et il connaît assez bien les langues latine, française et espagnole. Les jours où il va à la chasse il entend trois messes; les autres jours il en entend jusqu'à cinq..... Il est extraordinairement passionné pour l'exercice de la chasse, et ne s'y livre jamais sans fatiguer huit ou dix chevaux. Affable et débonnaire, il n'offense personne. Il dit souvent : « Je voudrais que chacun pût se contenter de sa condition :

Avénement de Henri VIII.

nous nous contentons de nos îles.» Il possède de grandes richesses, et désire beaucoup maintenir la paix[1]. » Toutefois, les observateurs attentifs découvraient déjà, dans son caractère, les germes d'un orgueil excessif, d'un effrayant égoïsme, et de cette opiniâtreté singulière qui a fait dire de lui : « Plutôt que de renoncer à la moindre partie de ce qu'il désire, il mettra la moitié de son royaume en danger : prenez donc bien garde à ce que vous lui mettrez dans l'esprit, car rien ne l'en pourra faire sortir[2]. » Henri était destiné à faire connaître à quel degré dans le crime peut descendre un homme, doué d'ailleurs des dons de l'intelligence et de qualités brillantes, lorsqu'il a secoué tous les freins et n'écoute plus d'autre loi que le caprice ou la passion.

Affaires du continent, guerres d'Italie.

Les guerres d'Italie occupaient l'Europe à l'avénement de Henri VIII; elles étaient le premier grand événement auquel tous les chrétiens eussent pris part depuis les croisades. Louis XII régnait en France : il s'était laissé éblouir, comme son prédécesseur Charles VIII, par l'espoir de conquérir une part de l'Italie, qu'on appelait alors : « le tombeau des Français; » et afin que ses prétentions à cet égard ne fussent ignorées de personne, il avait pris, en montant sur le trône, les titres de roi de France, de Jérusalem, des Deux-Siciles et de duc de Milan. Il était entré, contre Venise, avec l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne, dans la ligue

Ligue de Cambrai. (1509)

de Cambrai, formée par le pape Jules II, pontife ambitieux, aussi guerrier que politique, et jaloux de l'agran-

1. Voyez Mac-Intosh, *règne de Henri VIII.*
2. *Vie de Wolsey*, par Cavendish.

dissement et de l'opulence toujours croissante de la république vénitienne. La guerre fut d'abord désastreuse pour Venise, qui perdit et abandonna aux vainqueurs toutes ses possessions continentales : mais le partage de ses riches dépouilles excita entre eux des ressentiments qui firent naître une guerre nouvelle dans laquelle le pape s'allia cette fois aux Vénitiens, avec les Suisses et avec Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, contre Louis XII : cette nouvelle ligue reçut le nom de Sainte-Alliance, et elle eut pour résultat de faire recouvrer à Venise presque tout son territoire. De ce moment néanmoins sa grandeur déchut; une défense aussi coûteuse que difficile avait épuisé son trésor et l'ouverture du commerce de l'Europe avec l'Inde, par le cap de Bonne-Espérance, fit tarir les sources qui l'alimentaient.

Ligue sainte ou de la Sainte-Alliance.

Les maisons de France et d'Aragon se disputaient toujours la Sicile, et les projets d'agrandissement de Louis XII, en Italie, excitant les craintes ou la jalousie de Henri VIII, disposèrent ce prince à entrer dans la ligue sainte, à la sollicitation du pape Jules II. Une armée anglaise, sous les ordres du marquis de Dorset, aborda en Biscaye, afin de marcher, de concert avec le roi d'Aragon, à la conquête de la Gascogne, ancienne dépendance de la couronne d'Angleterre. Mais avant de franchir les Pyrénées, Ferdinand occupa les forces espagnoles et anglaises à conquérir le royaume de Navarre, dont le souverain, Jean d'Albret, s'était allié à Louis XII, et l'armée anglaise, en proie aux maladies, suites de son intempérance, et à l'insubordination, força ses chefs à la ramener en Angleterre, avant d'avoir même touché le sol qu'elle avait pour mission de conquérir.

Opérations en Espagne.

Ligue de Malines. (1513)

Henri VIII fut plus heureux contre la France, sur la frontière du nord : il était entré en 1513, avec l'empereur Maximilien, le roi d'Aragon et le pape Léon X, successeur de Jules II, dans une nouvelle alliance qui fut appelée *ligue de Malines*, et il gagna en Artois, la bataille de Guinegate, connue dans l'histoire sous le nom de *Journée des Éperons*, à cause de la déroute complète de la gendarmerie française, vers le même temps où la perte de la bataille de Navarre, gagnée par les Suisses, achevait d'enlever l'Italie à la France.

Défaite des Français à Guinegate. (1513)

Louis XII n'avait alors pour alliés, en Europe, que les Vénitiens et les Ecossais. Ceux-ci firent une irruption en Angleterre, tandis qu'une grande partie des forces anglaises étaient engagées sur le continent; mais cette tentative fut désastreuse pour l'Ecosse. Le comte de Surrey, général en chef de l'armée de Henri VIII, sur la frontière du nord, livra bataille aux Ecossais, à Floddenfield, le 7 septembre de l'année 1513, et les défit avec un affreux carnage. Le roi d'Ecosse, Jacques IV, y périt[1] avec son fils Alexandre Stuart, primat du royaume; douze comtes, treize lords, et quatre cents chevaliers et gentilshommes demeurèrent sur le champ de bataille dans cette sanglante journée qui ébranla pour longtemps la puissance de l'Ecosse. Louis XII signa, l'année suivante, une trêve avec toutes les puissances liguées contre lui, et bientôt après, veuf d'Anne de Bretagne, il épousa Marie Tudor, fille de Henri VII, et sœur de Henri VIII, l'une des beautés les plus remarquables de

Désastre des Ecossais à Floddenfield. (1513)

1. Sa veuve, Marguerite Tudor, épousa le comte d'Angus, chef de la maison de Douglas, et ses petits-enfants, nés de pères différents, Marie Stuart et lord Darnly, contractèrent dans la suite une union fatale.

la cour d'Angleterre. Ce mariage hâta la signature de la paix entre les deux couronnes, et le monarque français expira peu de mois après l'avoir conclue.

Réaction politique. Châtiment de Dudley et d'Empson.

Le règne de Henri VIII est beaucoup moins remarquable par les actes de ce prince au dehors que par les événements intérieurs politiques et religieux : l'échafaud qui devait être rougi par lui, de tant de sang, vit couler, dans la première année de son règne, celui de deux ministres de son père, Dudley et Empson, instruments de ses exactions les plus odieuses, et qui, dignes de châtiment pour leurs concussions et leur tyrannie [1], furent condamnés par le parlement sous d'autres prétextes et pour des crimes imaginaires. Quelques autres ministres de Henri VII avaient d'abord été laissés par son fils, à la tête des affaires, mais déjà un prêtre ambitieux et habile, Thomas Wolsey, s'était élevé dans la confiance de Henri VIII, et bientôt il la posséda tout entière.

Élévation de Thomas Wolsey.

Wolsey possédait mieux que tout autre le grand secret des ministres courtisans et qui consiste, surtout avec un prince voluptueux, ambitieux et actif, à mêler habilement les plaisirs aux affaires : il persuada au roi qu'un homme nouveau, qui lui serait redevable de toute sa fortune, était indispensable à la tête de l'État : il réussit à écarter ainsi les anciens conseillers qui le dirigeaient encore, il fut choisi lui-même pour chef de l'administration intérieure et extérieure, et initia le roi, sans fatigue, à la science du gouvernement. La rapidité de son élévation fut presque sans exemple :

1. Leurs collègues n'osèrent les traduire en jugement pour des actes dont ils avaient eux-mêmes été complices.

évêque de Lincoln, puis archevêque d'York, en 1514. cardinal en 1515, et chancelier la même année, il fut nommé quatre ans plus tard légat du pape avec un pouvoir sans limites, tandis que d'autre part toute la puissance temporelle du monarque était comme en dépôt dans ses mains. Parvenu à ce faîte, il donna carrière à son goût pour le luxe et la magnificence : il était, dit Hume, plus avide encore de gloire que de puissance, et quoique instruit et très-capable, son habileté était inférieure à son ambition : libéral et magnifique, il favorisa les arts et les sciences et encouragea surtout l'érudition de son siècle. La fortune cependant développa son orgueil comme ses talents; hautain avec les étrangers et dur aux malheureux, il opprima le peuple et fut un des instruments de la politique absolue, particulière aux princes de la maison de Tudor : l'insolence enfin qu'il déploya, à ce faîte où la fortune l'avait porté, jetait chacun dans une tentation violente de lui rappeler la bassesse de la condition d'où il était sorti[1]. Wolsey avait sans cesse besoin d'or pour alimenter son faste; les princes du continent savaient l'art de le rendre docile, et parmi eux, le jeune Charles d'Autriche surtout réussit à se rendre Henri VIII favorable en gagnant son ministre.

Ce prince, connu plus tard sous le nom de Charles V, commençait à se produire sur la scène du monde; fils de Jeanne la Folle, fille et héritière de Ferdinand le Catholique, il possédait du chef de sa mère l'Aragon, la Castille, le royaume de Naples et les possessions espa-

1. Wolsey, dit-on, était fils d'un boucher d'Ipswich. Quelques auteurs ont contesté ce fait, d'ailleurs sans importance pour sa mémoire.

gnoles d'Amérique; il hérita par Philippe le Beau, son père, des Pays-Bas, et enfin, l'empereur Maximilien, mort en 1516, lui ayant laissé son duché héréditaire d'Autriche, Charles, avant vingt ans, se vit le monarque le plus redoutable de l'Europe. François Ier, successeur de Louis XII sur le trône de France, était seul capable, par la situation géographique de ses états et par leur masse compacte plus que par leur étendue, de balancer la puissance colossale de Charles d'Autriche, et il le fit souvent avec plus d'audace que de prudence et de bonheur. Leur longue et sanglante rivalité occupa une grande partie du XVIe siècle et la mort de l'empereur Maximilien fit éclater entre les deux monarques les premiers symptômes de la lutte qui ne devait finir qu'avec leur vie. Tous deux prétendirent à l'empire; mais l'Allemagne, menacée par les Turcs, avait besoin d'un empereur dont les états servissent de barrière à l'invasion musulmane; et l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, ayant refusé la couronne impériale, la fit donner à Charles, qui dès lors devint célèbre sous le nom de Charles Quint. François Ier, blessé au cœur dans son ambition, redemanda Naples, enlevé par Ferdinand le Catholique à Louis XII, et somma le nouvel empereur de lui rendre hommage pour le comté de Flandre, tandis que Charles Quint réclamait Milan comme fief impérial masculin et le duché de Bourgogne comme héritage de son aïeule Marie, fille de Charles le Téméraire. Les souverains rivaux recherchèrent l'un et l'autre l'appui de Henri VIII, qui eut avec François Ier à Guines, près de Calais, une entrevue célèbre par la magnificence qu'on y déploya, et qui fit donner au lieu des conférences le nom de *champ du drap d'or*.

Rivalité de François Ier et de Charles Quint.

Entrevue de Henri VIII et de François Ier au champ du Drap d'or. (1520)

Après trois semaines de réjouissances et de fêtes splendides, les deux rois signèrent un traité d'alliance qui devint illusoire, Charles Quint ayant visité lui-même auparavant Henri VIII, et déjà séduit le cardinal Wolsey par ses largesses. Tant d'empressement de la part des deux plus puissants monarques de l'Europe pour gagner Henri à leur cause, lui fit adopter cette devise superbe : *Qui je défends est maître.*

Les premières années du ministère de Wolsey avaient été marquées à Londres par un soulèvement des ouvriers anglais contre des étrangers qui, par leur industrie et leur travail, leur faisaient une concurrence redoutable. Excités par le prédicateur Bell, ils prirent pour chef un homme obscur nommé Lincoln, tuèrent quelques étrangers, et incendièrent les maisons des autres. Wolsey réprima ces excès, et les punit par de rigoureux supplices. Le sang, versé dans cette circonstance, n'est point une tache pour sa mémoire : il eut à rendre un compte plus sévère pour sa conduite envers son ennemi personnel, Edouard Strafford, duc de Buckingham, connétable d'Angleterre et descendant d'Edouard III. Il lui intenta, sans motifs légitimes, une accusation de trahison et le traduisit, pour fait de nécromancie et de consultation téméraire touchant la vie du roi, devant un tribunal composé de pairs, la plupart ses créatures ou ses flatteurs. Buckingham, coupable d'indiscrétion seulement, fut condamné à la mort des traîtres. Le duc de Norfolk, qu'on retrouve dans presque tous les procès criminels de ce règne, avait été nommé pour présider au jugement de l'accusé dont la fille avait épousé son fils; il répandit des larmes, selon sa con-

Procès et exécution de Buckingham. (1521)

tume, en prononçant la sentence: « Puisse le Dieu éternel, répondit Buckingham, vous pardonner ma mort comme je vous la pardonne. » Il fut décapité le 17 mai 1521, et la multitude, témoin de son supplice, exhala par l'injure son indignation et sa haine pour Wolsey, à qui elle l'imputa [1].

Sa puissance grandit encore et demeura longtemps entière et sans contrôle. Les anciennes institutions étaient en oubli ou sans force, et durant sept années, de 1515 à 1523, aucun parlement ne fut convoqué. Le roi et son ministre avaient recours aux dons gratuits et aux emprunts, expédients insuffisants ou dangereux, et qui produisirent plus d'irritation que d'argent. Enfin, en 1523, un parlement fut réuni, et le gouvernement ayant demandé un subside plus considérable qu'aucun de ceux qui eussent encore été votés, une vive opposition se manifesta dans les communes. Wolsey tenta de la surmonter en se rendant lui-même au sein de cette chambre, dans tout l'appareil de la puissance dont il était revêtu, et s'étant plaint du profond silence avec lequel on l'avait accueilli, l'orateur des communes, quoique favorable à la demande de la cour, répliqua qu'en vertu des anciennes franchises de la chambre, elle n'était tenue à faire aucune réponse, et qu'il ne lui était pas permis à lui-même de répondre sans que la chambre l'y autorisât. Cet orateur était le célèbre Thomas More, qui fut depuis chancelier et qui périt martyr pour sa foi.

Mais Henri ne s'arrêtait point aux obstacles: il fit venir

1. Le docteur Lingard a essayé de disculper Wolsey de toute participation à la mort de Buckingham.

Extorsions de Henri VIII. Taxes et subsides.

en sa présence lord Montague, l'un des principaux opposants, et appuyant la main sur sa tête, tandis que Montague se tenait le genou en terre devant lui : « Ayez soin, lui dit-il, que demain mon bill passe, autrement demain votre tête tombera.» Le bill passa le jour suivant, quoique modifié par la chambre. Le subside accordé était payable en quatre années seulement ; Henri l'exigea et le fit acquitter dans le cours de la même année. Le roi arracha en même temps de l'assemblée des membres du clergé la moitié de leur revenu annuel. Deux ans plus tard, il tenta de lever une taxe énorme, équivalente à la sixième partie des biens de chacun [1], sans l'assentiment ou le concours d'un parlement. Wolsey, informé à cette occasion de l'agitation populaire, convoqua le lord maire et les principaux citoyens de Londres et leur dit qu'il invitait le peuple à payer ou qu'il en coûterait quelques têtes. Mais le soulèvement causé par cette taxe ayant pris des proportions formidables, le roi écouta la prudence et retira sa demande [2].

Cependant aucun but ne semblait trop élevé pour l'ambition de Wolsey, soit dans l'Église, soit dans l'Etat : déjà, une première fois, en 1520, à la mort du pape

1. Lord Campbell, *Vie du cardinal Wolsey*.

2. Cette insurrection, occasionnée par une demande excessive, a été citée, de nos jours, comme une preuve de l'attachement du peuple anglais à la constitution, et de sa fermeté à maintenir dans le royaume le régime légal sous le plus détestable des tyrans. (Voyez les considérations de sir Henry Hallam, *Hist. const. d'Anglet.*, c. I.) Il est à présumer cependant, pour quiconque connaît le régime de terreur qui prévalut sous Henri VIII, et les fréquentes violations des formes légales dont ce prince s'était déjà impunément rendu coupable, que si la taxe eût été modérée, elle eût été payée, et ce soulèvement populaire prouve seulement qu'il y a, dans le mépris des lois et dans l'oppression d'un peuple, un degré qu'il est dangereux de franchir.

Léon X, il avait convoité la tiare que Charles V fit décerner à son précepteur Adrien : celui-ci étant mort trois ans plus tard, Wolsey fit de nouveaux efforts pour arriver à cet honneur suprême, mais il succomba dans sa poursuite, et Clément VII fut élu. Ce fut là le premier échec de ce cardinal insatiable et superbe dont la chute se fit attendre encore deux années : elle se rattache à la révolution qui préoccupait alors tous les esprits, et qui fut l'émancipation de la pensée humaine dont le pouvoir spirituel avait jusque-là contenu l'essor.

Révolution religieuse.

Origine de la réformation.

L'Eglise catholique était la seule autorité généralement reconnue qui eût survécu à la chute de l'empire romain : seule elle avait pu dompter les barbares et lutter efficacement contre l'effroyable anarchie de cette époque, par d'admirables principes d'ordre et de vertu chrétienne et par le mérite d'une grande partie des membres de son clergé; elle seule aussi conserva une force d'organisation sociale au milieu du bouleversement universel, et fonda, comme nous l'avons vu, les gouvernements du moyen âge, en s'attribuant une autorité absolue sur la raison humaine, dans un temps où le monde était plongé dans d'épaisses ténèbres et où les hommes ne reconnaissaient entre eux d'autre droit que celui de la force brutale. C'est ainsi que l'Eglise romaine remplit une double et sainte mission, qui était de constituer la société moderne sur une base chrétienne, et de lui donner le lien d'une foi commune assez fort pour que l'Europe repoussât le flot de l'invasion musulmane, destructeur du christianisme en Asie. Lorsque ce double but fut atteint et que l'Eglise eut dirigé la réaction des croi-

sades, des causes nombreuses minèrent chaque jour son autorité, tandis qu'à côté d'elle grandissait une puissance rivale. Les disputes théologiques, soulevées par le grand schisme d'Occident, provoquèrent parmi les fidèles les progrès de l'esprit d'examen, et le concile de Constance, en reconnaissant aux conciles généraux le pouvoir de déposer les papes, porta une atteinte profonde à la foi qu'avait eue jusqu'alors le monde catholique en l'infaillibilité du siége de Rome. Déjà le clergé lui-même n'était plus respecté comme l'unique dispensateur des lumières : la chute de Constantinople avait dispersé les écrits de l'antiquité dans toute l'Europe; les expéditions d'Italie venaient d'initier les Français, les Allemands et les Espagnols, à une civilisation plus avancée, à la connaissance des chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange, et des trésors d'une littérature créée par Boccace, le Dante et Pétrarque, et qu'avaient récemment enrichie Machiavel et l'Arioste : l'admiration excitée par la littérature ancienne et par celle de l'Italie, inspira le goût des études philologiques; l'imprimerie enfin, nouvellement inventée, seconda puissamment les travaux d'investigation, de recherche et d'examen, et répandit avec une rapidité inouïe les opinions nouvelles. On vit, à cette époque, et presque sans interruption, le trône de Rome occupé par une suite de pontifes dont l'esprit était le moins conforme à celui du christianisme. Après Alexandre VI parut Jules II, pape guerrier, dont l'orgueil ambitieux versa des flots de sang : le magnifique et frivole Léon X, vint ensuite et ajouta aux afflictions de l'Eglise. Cependant, de hardis réformateurs, Wicliffe en

Angleterre, Jean Huss et Jérôme de Prague en Allemagne, avaient reproduit les principales doctrines des Vaudois, et l'horreur excitée par le bûcher de Jean Huss, préparait la voie à des réformateurs nouveaux, lorsque commença l'odieux trafic des indulgences. La construction des magnifiques monuments de Léon X, et surtout de l'église de Saint-Pierre, à Rome, exigeait des sommes immenses : le pape pour les obtenir vendit les indulgences de l'Eglise aux fidèles [1]; des moines parcoururent l'Europe et en trafiquèrent

1. Ces indulgences, dans le principe, n'étaient, comme on l'a cru trop généralement, ni la rémission des peines du purgatoire encourues par les pécheurs après leur mort, ni la permission pour les vivants de pécher moyennant un rachat pécuniaire : elles n'étaient que la rémission de la pénitence canonique pour ceux qui avaient confessé leurs péchés avec contrition, c'est-à-dire, l'exemption des peines temporelles, quelquefois très-sévères, infligées par l'Église aux pécheurs, peines qui souvent consistaient en aumônes ou en autres œuvres de charité, et qu'il était permis à l'Église de convertir, soit en services rendus ou en fatigues endurées pour sa cause, comme au temps des croisades, soit en dons pécuniaires pour ses besoins. En principe donc, et dans l'origine, les indulgences n'étaient strictement contraires ni à la morale, ni au droit, mais, dans la pratique et dans la suite des temps, leur octroi à prix d'argent dégénéra en abus très-dangereux et fut accompagné d'effrayants scandales. D'une part, les sommes obtenues par ce moyen étaient trop souvent détournées de leur destination pour l'usage particulier de ceux qui autorisaient la prédication des indulgences; leur vente, d'autre part, était confiée à des hommes grossiers et ignorants, qui mettaient leur amour-propre à grossir leur caisse sans s'inquiéter des moyens; ils avaient recours dans ce but aux arguments les plus odieux et les plus immoraux et ils montraient comme attachée aux indulgence, que l'Église offrait par leur entremise aux fidèles, non-seulement la rémission des peines canoniques ou temporelles pour les péchés commis, mais en outre la rémission des peines du purgatoire pour les péchés à venir (a). C'est contre des abus si énormes que Luther s'éleva.

(a) De indulgentiis sic loquebantur, ut nec idiotæ ferre possunt... Hæc opinor moverunt animum Lutheri, ut primum auderet se quorumdam intolerabili impudentiæ opponere. (*Erasm. Epist. ad Alb. mag. archiep* Citation du docteur Linga d[?]).

jusque dans les cabarets et les lieux de débauche. Luther parut alors : cet homme fameux, moine de l'ordre des Augustins, tonna contre ce coupable commerce, et tenta d'abord de réformer les abus de l'Eglise, ce qui fit donner le nom de *réforme* à la révolution qu'il opéra. Son accomplissement fut l'œuvre de deux siècles, et son origine date de l'époque où la grande féodalité expirait, et où le pouvoir monarchique atteignait le plus haut degré de sa force dans les grands états constitués au XVe siècle.

Luther, en qui la puissance intellectuelle s'alliait à un caractère violent et inflexible, aussi incapable de temporiser que de dissimuler, eut bientôt dépassé le but qu'il s'était d'abord proposé d'atteindre, et, en l'année 1520, une bulle de Léon X condamna quarante-cinq propositions extraites de ses écrits et le déclara lui-même hérétique obstiné, excommunié et livré à Satan pour la destruction de sa chair, s'il ne se rétractait dans l'espace de soixante jours. Par cette bulle enfin tous les princes séculiers étaient requis, sous peine de déchéance, d'arrêter Martin Luther, afin qu'il fût puni selon ses mérites. Mais celui qu'elle frappait fit, en la brûlant sur la place publique de Wittemberg, un acte d'audace inouï jusqu'alors : l'Europe en fut saisie d'étonnement et Charles Quint convoqua une diète à Worms, afin, disait-il, d'arrêter le progrès des opinions nouvelles et dangereuses pour la paix de l'Allemagne. Luther parut à cette diète avec un sauf-conduit de l'empereur et sous la protection plus efficace de l'Electeur de Saxe, Frédéric le Sage, et de cent chevaliers armés. Il défendit avec énergie ses doctrines dans

Diète de Worms. (1521)

lesquelles il attaquait surtout la confession auriculaire, l'intercession des saints, le dogme du purgatoire, celui de la transubstantiation, le célibat des prêtres et l'autorité de l'Eglise. La diète lui permit de se retirer et aussitôt après elle le mit hors la loi. L'Electeur de Saxe le fit enlever par des gens masqués et conduire dans la forteresse de Wartbourg, où il demeura enfermé neuf mois, ignoré de ses amis et de ses ennemis. C'est là qu'il commença sa traduction de la Bible et qu'il composa une multitude d'écrits empreints de son génie logique, fougueux, irascible, parfaitement propre, par sa trivialité même, à gouverner les esprits encore grossiers de son siècle.

Cette grande révolution intellectuelle et religieuse eut pour principaux auteurs, en Allemagne, Luther et le savant Mélancthon son disciple préféré, l'un des premiers restaurateurs des lettres; en Suisse, Ulrich Zwingle et en France Jean Calvin, qui établit, en 1554, à Genève, la religion réformée et le gouvernement démocratique. Elle donna lieu à des guerres qui durèrent plus d'un siècle et se formula d'une manière diverse dans les confessions de foi des contrées où elle triompha. Les caractères les plus généraux de la réformation du XVIe siècle furent, premièrement : la substitution de l'autorité des Écritures, considérées comme inspirées dans l'esprit et dans la lettre, à la tradition et à l'autorité de l'Eglise; et en second lieu, la reconnaissance et la consécration du principe par lequel aucune vertu, aucune valeur réelle n'existe dans les actes extérieurs, si ceux-ci n'ont leur source dans des intentions pures, dans une conscience éclairée de la lumière divine et pénétrée par-dessus tout de la foi en

Caractères principaux de la réformation au XVIe siècle.

Jésus-Christ et dans les mérites expiatoires et infinis de son sacrifice pour la justification des pécheurs. Ce principe auquel s'attacha Luther et qui devint le dogme célèbre de la *justification par la foi*, porta un grand coup à la croyance établie dans le mérite d'une foule de pratiques extérieures, recommandées et prescrites par le clergé romain, et il ébranla profondément l'Eglise catholique elle-même ; il fut admis, au XVI[e] siècle, comme base fondamentale dans les Eglises réformées et il fut l'un des traits les plus universels du protestantisme[1].

Toutes ces Eglises rejetèrent d'un commun accord le dogme de la transubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie, mais plusieurs réformateurs, à l'exemple de Luther, substituèrent à ce mystère celui de la *con-*

1. Le principe de la *justification de la foi*, entendu dans de certaines limites et avec de sages réserves, comme la conséquence de cette vérité exprimée par Luther, que les hommes ne deviennent pas justes en faisant certaines actions extérieurement bonnes, mais qu'il importe qu'ils soient d'abord justes dans le for intérieur, après quoi leurs actions deviendront vertueuses (*a*) ; ce principe, dis-je, ainsi compris, est incontestable et se concilie avec la raison et la plus saine morale. Mais ayant voulu en déduire des conséquences extrêmes avec une rigueur logique, la plupart des réformateurs l'obscurcirent et arrivèrent à des conclusions fausses et même dangereuses, par lesquelles tous ceux que n'avait point éclairés la lumière de l'Evangile, furent considérés comme incapables d'aucune action bonne ou véritablement juste. Les vertus des plus grands hommes de l'antiquité furent niées ou dédaignées et attribuées toutes à l'orgueil : la foi fut ainsi mise ouvertement au-dessus de la morale et il y eut une tendance très-prononcée dans la plupart des Eglises, à attribuer à l'adoption de certains formulaires ou aux confessions de foi une importance exagérée beaucoup plus grande qu'à la pratique des œuvres. Cette doctrine fut avidement accueillie et il en devait être ainsi, parce qu'il est toujours plus facile de croire ou de se persuader que l'on croit, que de lutter contre ses penchants et de les vaincre.

(a) *Epist. Luther., ad Spalat.* Oct 1516. — Voyez Milner, tome IV.

substantiation; d'autres, comme Ulrich Zwingle, ne virent, dans le rite ancien et vénérable de la consécration du pain et du vin pour la communion des fidèles, qu'une simple commémoration de la mort de Jésus-Christ.

Le dogme de l'élection ou de la prédestination absolue, qu'on trouve exposé dans quelques-uns des écrits des Pères, et en particulier dans ceux de saint Augustin, fut admis dans beaucoup d'Eglises au XVIe siècle, mais il fut rejeté, après la mort de Luther, par Mélancthon et par le grand corps de l'Eglise luthérienne. Ce dogme demeura, dans la suite, le caractère distinctif des sectateurs de Calvin. Ceux-ci adoptèrent pour leur Eglise, indistinctement connue dans la suite sous les noms d'*Église réformée calviniste* ou *presbytérienne,* une constitution démocratique, qui donnait à tous leurs ministres le même rang et le même pouvoir. Les luthériens, nommés *chrétiens évangéliques* ou *de la confession d'Augsbourg,* d'après une confession de foi que Mélancthon remit à la diète de cette ville, conservèrent les évêques en limitant considérablement leur juridiction et leurs revenus. Tous les chrétiens qui, en s'éloignant de l'Eglise de Rome, adoptèrent les principes les plus généraux de la réformation, reçurent, dans la suite, le nom de *protestants*, parce que les représentants de leurs diverses Eglises protestèrent en commun contre un édit intolérant d'une diète impériale tenue à Spire. C'est à tort que, de nos jours, au nombre des principes reconnus pour fondamentaux dans les Eglises protestantes, par les premiers réformateurs, on a compté celui du *libre examen* ou du droit pour chacun d'interpréter librement les Écritures selon les lumières du sens in-

dividuel ou de la raison. Ce principe, quoique mis en pratique par les réformateurs du XVIe siècle, ne fut ni avoué par eux comme le droit de tous, ni dogmatiquement formulé comme une des doctrines fondamentales des Eglises qu'ils fondèrent, et soit qu'ils ne se fussent pas bien rendu compte de l'instrument auquel eux-mêmes avaient eu recours, en se séparant de Rome, soit qu'ils en redoutassent l'emploi en d'autres mains que dans les leurs, nul n'en transmit volontairement le libre usage comme un droit à ses disciples. Tous parurent convaincus, et il était difficile qu'il en fût autrement, qu'au delà des limites où ils s'étaient arrêtés, il n'y avait plus de vérités à découvrir. Il y eut bientôt presque autant d'arbitres souverains de la doctrine que de chefs de secte et ceux-ci, sans toutefois prétendre à l'infaillibilité, s'arrogèrent sur les consciences et sur l'opinion d'autrui une autorité despotique, plus révoltante que les prétentions qu'ils avaient combattues dans l'Eglise romaine. Nul, plus que Henri VIII, ne donna l'exemple d'une si choquante inconséquence, lorsqu'il eut rompu avec Rome. Rien d'abord ne fit pressentir cette rupture et le temps était loin où le nouveau culte devait être appelé à devenir celui de l'Angleterre; et cependant, depuis un siècle et demi, les premières semences d'une grande réforme religieuse y avaient été jetées par Wycliffe, qui fut véritablement le précurseur de Luther. Une multitude de disciples de ce fameux hérésiarque peuplaient le royaume et un grand nombre avaient rendu témoignage de leur foi sur les bûchers; mais ils appartenaient en général aux classes inférieures de la nation, et, lorsque Henri VIII monta

sur le trône, le catholicisme, quoique ébranlé par la licence des mœurs du clergé, autant que par la renaissance des lettres profanes et par la propagation beaucoup plus rapide des livres saints, avait conservé en apparence toute sa force et sa splendeur premières. Aucun prince même n'était, à cette époque, plus attaché que le roi d'Angleterre à la cour romaine : destiné à l'Eglise, du vivant de son frère aîné, par leur père Henri VII, qui toujours ménager de son argent et comme père et comme roi, avait voulu ouvrir dans la carrière ecclésiastique une voie à l'ambition de son second fils, sans qu'il lui en coûtât aucun sacrifice à lui-même, Henri VIII avait été initié de bonne heure aux connaissances théologiques ; il fit sa principale étude des ouvrages de saint Thomas d'Aquin, où il apprit l'art des subtilités scolastiques, si dangereux sous une plume royale, et il montrait un grand zèle pour les pratiques extérieures du culte ; il entendait quelquefois, dit un contemporain, jusqu'à cinq messes dans un jour : enfin il se rangea, dès l'origine, parmi les plus ardents adversaires de Luther et réfuta ses doctrines dans un traité dont il fit hommage au pape et qui lui valut en retour le titre de *défenseur de la foi,* qu'il transmit à ses successeurs, malgré leur séparation de l'Église romaine.

Mais Henri, dans l'observation de la religion et de la morale qui en découle, était observateur de la lettre et nullement des principes, et il était à prévoir que lorsque ceux-ci seraient en opposition avec ses passions, il les méconnaîtrait, si du moins l'apparence des formes pouvait être conservée. Cette circonstance se présenta, pour

la première fois, vers 1527, lorsque le roi eut conçu une violente passion pour Anne Boleyn, fille d'honneur de la reine Catherine, et que, n'ayant pu la séduire, il eut résolu de l'épouser.

Le roi veut divorcer.

Plusieurs prétextes de divorce s'offrirent à l'esprit du roi et, à ses yeux, la dispense que le pape avait accordée pour son mariage avec la veuve de son frère n'était pas valable, pour trois motifs : elle avait été sollicitée à son insu et sous un faux prétexte, et elle était contraire, selon lui, à un précepte d'autorité divine, qui interdit le mariage avec sa belle-sœur[1]. Sa conscience, disait Henri, n'avait cessé de l'en avertir depuis vingt années, et ses scrupules religieux s'étaient enfin réveillés avec une force nouvelle et irrésistible. Toutefois, les deux premières raisons qu'il alléguait étaient d'une grande faiblesse et la dernière cause de nullité était détruite elle-même par un autre précepte, également d'autorité divine, contenu dans le Deutéronome, et qui invite, au contraire, à épouser la veuve d'un frère, lorsqu'elle n'a pas eu d'enfant de son mariage[1]. Un obstacle plus grand encore s'opposait aux désirs de Henri VIII; la reine Catherine d'Aragon, sa femme, était tante de Charles Quint, et il était à prévoir que le pape Clément VII hésiterait à provoquer, pour satisfaire le roi d'Angleterre, les ressentiments du redoutable empereur.

Affaires du continent.

L'Italie, à cette époque, avait été de nouveau le théâtre de grands événements : François Ier, continuant

1. *Levit.*, XVIII, 16. — XX, 21.
2. *Deuteron.*, XXV, 5.

la politique extérieure de Charles VIII et de Louis XII, avait franchi les Alpes et s'était fait battre par Charles Quint à Pavie, où il avait perdu son armée, sa liberté, tout enfin, hors l'honneur. Conduit prisonnier à Madrid, il avait recouvré sa liberté l'année suivante, en promettant la cession de la Bourgogne à l'empereur; mais il n'observa point les clauses du traité, prétendant qu'il n'avait point le droit de disposer de ce duché sans l'aveu des états provinciaux et que le pape l'avait dégagé d'un serment qu'il n'aurait jamais dû prêter.

Bataille de Pavie. (1525)

Le courroux de l'empereur retomba sur le pontife, qui forma contre lui, sous la protection de Henri VIII, une ligue nommée *sainte*, du nom de son principal auteur. Mais une armée impériale, commandée par le connétable de Bourbon, marcha sur Rome, l'assiégea, la prit et vengea dans ses murs, par d'effroyables barbaries, la mort de son général qui fut tué en ordonnant l'assaut. Le pape s'enferma dans le château Saint-Ange, où il demeura longtemps prisonnier.

Seconde ligue sainte. (1527)

Prise et sac de Rome.

Henri VIII voyant le pape prisonnier, la France humiliée et l'empereur tout-puissant, résolut de secourir le pontife dont il avait besoin : il nomma dans ce but le cardinal Wolsey, son ambassadeur auprès de François Ier, et conclut, par son entremise, une étroite alliance avec ce monarque. Une puissante armée française, soudoyée en partie par l'Angleterre, se répandit en Italie, dans le but avoué de délivrer le pape, qui bientôt après recouvra sa liberté. Henri VIII, en secourant le pontife, s'était flatté de le rendre favorable à ses vœux, et, le voyant libre, il lui communiqua ses prétendus scrupules au sujet de son premier mariage et demanda son

divorce. Mais le pape venait d'éprouver la puissance de l'empereur; il était impossible que celui-ci ne ressentît très-vivement et comme une offense personnelle, l'insulte faite à une reine dont il était le neveu. Clément donc, entre la crainte d'irriter Henri VIII par un refus et celle d'exciter de nouveau la colère de l'empereur, évita de se prononcer, ou du moins fit longtemps attendre sa décision.

Henri chercha ailleurs des opinions favorables à ses vues et consulta, secrètement d'abord, sur la question de divorce, les principaux théologiens du royaume dont les avis lui furent en général favorables. Wolsey lui-même avait d'abord incliné pour la répudiation de la reine Catherine, lorsqu'il pensait que cet acte aurait pour résultat le mariage de son maître avec une princesse française. Il se flattait toujours d'arriver lui-même à la papauté, et l'appui de la couronne de France lui semblait nécessaire pour l'aider à réaliser ses espérances. Il apprit avec effroi que Henri songeait à faire descendre du trône une parente de l'empereur, pour y élever une sujette. Il tomba, dit-on, à ses pieds, en le conjurant de renoncer à un projet indigne de sa naissance [1]. Mais sa conduite, en cette circonstance, n'eut pour principal mobile ni l'intérêt du roi ni celui de la religion. Wolsey songeait surtout aux conséquences qu'aurait pour lui-même, soit dans le royaume, soit dans les cours étrangères, l'union nouvelle que Henri projetait d'accomplir, et n'ayant pu ébranler son désir, il s'efforça de le satisfaire [2]. Anne Boleyn cependant conserva dans son

1. Cavendish, *Vie de Wolsey.*
2. Lord Campbell, *ubi suprà.*

cœur avec le souvenir de son opposition première un profond ressentiment dont toute la condescendance ultérieure de Wolsey ne put jamais triompher.

Peu d'hommes dans les rangs supérieurs de la société osèrent manifester des sentiments contraires aux vœux du roi : mais le divorce était impopulaire aux yeux de la nation, qui plaignait une reine vertueuse et d'un sang illustre, menacée d'une cruelle disgrâce après vingt années d'union, et à ces motifs il s'en joignait d'autres plus intéressés. Les classes industrielles le redoutaient comme tendant à suspendre ou à interrompre les relations commerciales fort avantageuses qui existaient depuis plusieurs siècles entre l'Angleterre et les habitants des Pays-Bas, sujets de l'empereur[1]. Wolsey cependant fut, pour son malheur, désigné par le pape comme son légat en Angleterre ainsi que le cardinal Campeggio. Ils reçurent tous deux les pouvoirs nécessaires pour évoquer à leur cour la cause du divorce et pour la juger. La reine montra une noble fermeté : la rupture de son mariage, pour cause d'illégalité, eût nécessairement entaché la naissance de sa fille Marie, et l'amour maternel se joignait dans Catherine au sentiment de son innocence et de la justice de ses droits. Elle résista jusqu'à la fin à toutes les tentatives qui furent faites pour arracher son aveu. Citée enfin à comparaître avec le roi devant les légats, ils se rendirent l'un et l'autre à Black-Friars, où ceux-ci tenaient leur cour. Sommée de répondre, Catherine se leva de son siége, et sans adresser la parole aux cardinaux, se jeta aux

Légats nommés par le pape.

1. Lingard.

pieds du roi et lui tint un touchant langage. Elle lui dit qu'elle était étrangère dans ses états, sans conseil et sans protection : « J'ai été, dit-elle, votre femme plus de vingt ans et vous avez eu de moi plusieurs enfants; j'ai toujours cherché à vous plaire; je désire savoir en quoi j'ai pu vous offenser et j'en appelle à votre conscience, pour décider si vous n'avez pas eu la conviction que je n'avais été que de nom la femme de votre frère. Nos parents passaient pour les princes les plus sages de leur siècle; je dois présumer que leur avis a été juste; je ne puis donc me soumettre à ce tribunal où mes avocats, qui sont vos sujets, ne peuvent parler librement.» En achevant ces mots, elle se releva, salua le roi profondément et quitta la cour pour n'y plus reparaître [1].

Les deux cardinaux avaient reçu du pape des instructions secrètes : Campeggio traîna l'affaire en longueur, et Wolsey fit en vain tous ses efforts pour amener la reine à une séparation volontaire et à prendre le voile dans un couvent. Il attira ainsi sur lui-même le mépris de cette princesse sans désarmer sa rivale, qui persista à lui imputer les délais du souverain pontife. Clément VII était obligé de pourvoir à un double intérêt comme pape et comme souverain temporel, et, dans les circonstances si difficiles où il se trouvait, les suggestions de la prudence humaine n'étaient pas inconciliables avec la voix plus stricte du devoir religieux. Il reconnaissait toute la faiblesse des motifs sur lesquels Henri VIII fondait ses prétentions pour un divorce; mais il eût été trop dangereux

1. Cavendish, *Vie du cardinal Wolsey*.

de provoquer sa colère par un refus immédiat, tandis que la moitié de l'Allemagne se séparait du saint-siége, et qu'une armée française maintenait en Italie l'influence du roi François I[er], allié de Henri VIII. Délivré de ses appréhensions sur ce dernier point, Clément VII résolut de s'opposer ouvertement à la dégradation de la reine d'Angleterre : il évoqua la cause à son propre tribunal et somma le roi de comparaître devant lui à Rome sous quarante jours.

Henri VIII, furieux de ces nouveaux délais, vit une insulte dans la citation du pontife, et le premier éclat de sa colère tomba sur Wolsey, auquel il reprochait d'avoir conspiré contre ses vœux avec la cour de Rome et entretenu avec le saint-siége une correspondance illicite dont Anne Boleyn, dit-on, pénétra le secret. Wolsey connaissait Henri : il savait qu'aucune résistance ne pouvait être opposée avec succès à ses désirs ou à sa colère : il se vit perdu; il tomba dans le désespoir et répandit un torrent de larmes. Il crut ne pouvoir prévenir le terrible éclat du courroux royal qu'en s'avouant coupable de la violation du statut de *Præmunire*, qui défendait d'entretenir des relations avec le pape à l'insu de l'autorité du roi, quoiqu'il n'eût correspondu avec Rome que de l'aveu même de son maître; il tenta de le fléchir en lui faisant l'abandon des immenses richesses accumulées durant son ministère, et il lui donna son magnifique palais d'York, qui devint pendant deux siècles, sous le nom de Whitehall, la principale résidence des rois

Disgrâce de Wolsey. (1529)

1. Déjà précédemment, Wolsey avait donné à Henri VIII la splendide résidence de Hamptoncourt, près de Londres.

d'Angleterre [1]. Le roi ne l'accabla pas tout d'un coup, et parut, dans cette circonstance, céder tour à tour à la puissance de l'habitude qui le ramenait vers le cardinal et à la colère qui l'en éloignait. Un bill contenant quarante-quatre chefs d'accusation, ayant été présenté contre Wolsey au parlement et sanctionné par le vote de la chambre des pairs, le roi arrêta secrètement la poursuite : il permit qu'un des anciens serviteurs du cardinal, Thomas Cromwell, qui devait rapidement s'élever à son tour dans la faveur royale, défendît son ancien maître devant les communes [1]. Le bill fut rejeté par cette chambre. Wolsey conserva les revenus de son archevêché d'York et une rente de 1,000 marcs sur l'évêché de Winchester, et se mit en marche pour son diocèse avec une suite nombreuse. Mais Henri VIII ne souffrit jamais qu'une victime désignée lui échappât, et les délais, même volontaires, apportés par lui-même à sa fureur, la rendaient plus terrible. Wolsey était arrivé dans son diocèse où il s'acquittait religieusement des devoirs de son ministère, s'appliquant à gagner les cœurs des riches et des pauvres, et il avait tout disposé pour son installation solennelle lorsqu'il fut arrêté au nom du roi par le duc de Northumberland pour crime de haute trahison. L'ordre était donné de le ramener à Londres. On ne sut jamais d'une manière certaine la cause de cette seconde chute plus complète que la première. Le roi avait, dit-on,

1. Il paraît constant, d'après le caractère connu de Thomas Cromwell, qu'il n'aurait jamais osé défendre Wolsey, s'il n'eût été sûr de l'approbation du roi. Cette opinion, qui est celle du docteur Lingard et de lord Campbell (a), semble la plus vraisemblable.

(a) *Vie du cardinal Wolsey*

découvert une correspondance suspecte de Wolsey avec la cour de France, et ce qui paraît hors de doute, c'est que, prévoyant à cette époque qu'il ne divorcerait d'avec Catherine qu'en rompant avec Rome, il craignit de rencontrer pour ses projets un obstacle dangereux dans le cardinal qui aspirait encore à la tiare. Anne Boleyn en jugeait ainsi et animait le roi à sa perte : c'était assez pour sa ruine. Ce dernier choc était trop violent pour Wolsey déjà gravement malade. Il fut conduit, de Cawood où il résidait alors, à Pontefract, de sinistre mémoire, et de là à Sheffield, où le lieutenant de la tour, Kingston, vint le recevoir avec une escorte d'hommes armés pour le conduire à Londres. Dans la soirée du troisième jour il atteignit l'abbaye de Leicester, et sentant son mal empirer, il dit à l'abbé en entrant : « Mon père, je suis venu laisser mes os au milieu de vous. » Il mourut le lendemain, et ses dernières paroles adressées à Kingston sont bonnes à méditer pour tous les favoris des princes et de la fortune : « Si j'avais servi Dieu, dit-il, avec autant de zèle que j'ai servi mon maître terrestre, il ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse : ce que je souffre est la juste récompense des peines que j'ai prises pour être agréable au roi sans songer à mon devoir envers Dieu. »

Mort du cardinal Wolsey. (1530)

Telle fut la fin de ce grand cardinal, qui captiva et rendit stable pour lui seul, durant vingt années, la faveur du plus capricieux des monarques. Il y parvint surtout par l'art profond avec lequel il étudiait ses inclinations inconstantes, changeant avec elles de langage et de conduite, mêlant les distractions aux choses sérieuses, et modérant sa fougue en caressant son amour-propre, ha-

bile à lui faire considérer comme siennes et goûter comme s'il les eût conçues les mesures ordonnées en son nom. Peu scrupuleux dans le choix des moyens, et sans souci des lois ou des libertés du royaume, lorsqu'il s'agissait d'accroître la puissance de son maître ou la sienne; jaloux cependant de la grandeur de l'État; superbe avec ses ennemis, affable et bon pour ses amis et ses serviteurs, avide et généreux tout ensemble, il passait tour à tour, et selon la fortune, de l'extrême insolence à la plus basse humilité; il ne sut en un mot ni se commander à lui-même ni se contenir; mais il contint Henri VIII, qui ne donna qu'après sa mort pleine carrière à sa férocité. L'Angleterre lui sut gré du rôle important qu'il lui fit prendre en Europe, de son goût pour les arts, de ses fondations utiles et magnifiques; la postérité enfin lui tint compte de la mort chrétienne par laquelle il termina une vie trop féconde en scandales. Son éloge ou son excuse est dans l'histoire des temps qui suivirent sa chute, et la maladie qui l'emporta avant l'âge, dérobant sa tête à Henri VIII, fut pour Wolsey une dernière et signalée faveur de la fortune.

III

Seconde partie et fin du règne de Henri VIII.

1529 — 1547.

La chute de Wolsey rapprocha de Henri VIII des hommes plus souples encore et plus serviles, les ducs de Suffolk et de Norfolk, anciens conseillers de son père, et Thomas Cromwell, qui de l'atelier d'un foulon, s'éleva au

plus haut poste dans l'Eglise et dans l'Etat. Le roi, par un étrange caprice, leur adjoignit dans l'éminente charge de chancelier sir Thomas More, l'homme le plus illustre et l'un des meilleurs de son royaume; mais dont il ne connaissait encore que la science et les talents, et qui souvent l'avait charmé par une conversation aussi enjouée que spirituelle[1]. On vit en même temps grandir sur la scène le docteur Thomas Cranmer, savant théologien de Cambridge, devenu bientôt fameux à divers titres. Cranmer avait un des premiers suivi le mouvement imprimé par Erasme à la culture des lettres antiques dans le nord de l'Europe ; il était regardé comme une des lumières de l'université, lorsque Henri VIII l'envoya sur le continent, chargé de diverses missions relatives à son divorce. Là, il épousa une femme de la secte de Luther, dont il avait en grande partie et à l'insu du roi, adopté les doctrines, lorsqu'en l'année 1533, Henri VIII ayant besoin d'un instrument souple et docile pour gouverner sous lui le clergé, nomma le docteur Cranmer au siége primatial de Cantorbéry. Cranmer avait précédemment, et de concert avec sir Thomas More, engagé le roi à con-

1. Le roi trouvait un tel agrément dans l'entretien de sir Thomas More, qu'il allait quelquefois le surprendre à l'improviste à sa residence de Chelsea : il dînait avec lui et ils passaient familièrement la soirée ensemble. Dans la vie de More écrite par son gendre Roper, ce dernier rapporte que le roi, dans une de ses visites, parut un jour si ravi, qu'il se promena une heure entiere avec sir Thomas, tenant le bras passé autour de son cou. Celui-ci cependant ne fut pas ébloui par un signe si prononcé de la faveur royale, et comme son gendre le félicitait : Oui, répondit More, Sa Grâce se montre très-bonne pour moi, et elle m'honore singulièrement : néanmoins, fils Roper, je n'ai pas lieu de m'enorgueillir; car si ma tête en tombant pouvait lui donner seulement un fortin en France, bien certainement elle tomberait. (Roper, *vie de Thomas More*.

sulter sur la validité de son premier mariage les principales universités de l'Europe. Celles-ci furent partagées d'opinion : les deux universités d'Angleterre, Oxford et Cambridge, et celle d'Italie furent favorables aux vœux du roi : il trouva une vive opposition dans celles d'Allemagne, et Luther s'éleva avec force contre lui, déclarant que Henri VIII serait moins coupable en prenant à la fois deux femmes qu'en répudiant la sienne. Le roi cependant déguisant les échecs, ne fit mention dans ses missions au parlement, que des réponses favorables qu'il avait obtenues, et Cranmer s'appuya d'elles pour obtenir l'assentiment des deux chambres de la convocation du clergé aux désirs du roi.

L'impatience de Henri VIII renversa tous les obstacles : il avait résolu d'épouser Anne Boleyn, et déjà, en septembre 1532, il l'avait établie à sa cour avec le titre de marquise de Pembroke. Après une résistance de six ans, elle s'était laissé vaincre, et au mois de janvier suivant, une grossesse s'étant déclarée, un mariage avait été secrètement conclu. Cranmer alors, dans une lettre habilement concertée avec le roi lui-même, représenta à Henri les malheurs auxquels une succession disputée exposerait la nation, et le supplia humblement de lui permettre d'entendre et de juger la cause, prenant Dieu à témoin qu'il n'avait en cela d'autre but que le bien de sa conscience et celui du royaume. Le roi fit gracieusement droit à cette requête, rappelant toutefois que la juridiction spirituelle appartenait à la couronne, et que le souverain n'avait aucun supérieur sur la terre. L'archevêque procéda au jugement, et cita Catherine d'Aragon à comparaître devant lui à Dunstable : la reine de-

daigna cette sommation et ne comparut pas. Cranmer alors déclara nul et non valide le mariage entre elle et Henri, comme contraire à la prohibition divine : puis communiquant cette décision au roi, il l'exhorta gravement à se soumettre à la loi de Dieu, et à éviter les censures qu'il encourrait nécessairement s'il persistait dans un commerce incestueux avec la veuve de son frère [1]. Huit jours plus tard, à Lambeth, Cranmer confirma le mariage du roi avec Anne Boleyn, et enfin le 1er juin suivant, elle fut couronnée reine. Ce divorce conclu sans l'autorisation du saint-siége, cette sentence rendue par l'archevêque dans une cause que le pape avait évoquée à lui-même, constataient déjà une rupture éclatante avec Rome et marquaient le premier pas de Henri VIII vers une séparation complète. Cet acte fut suivi de plusieurs autres qui, en frappant le clergé, eurent pour effet de le rendre docile ou de l'asservir.

Divorce du roi et de Catherine d'Aragon.

(1533)

Mariage de Henri VIII et d'Anne Boleyn.

Sous l'autorité de Wolsey, agissant comme légat du pape, le clergé presque tout entier, dans ses rapports particuliers avec le saint-siége, s'était rendu complice des actes, qui, en violant d'anciens statuts, avaient attiré sur le cardinal le ressentiment du monarque : une procédure fut ouverte contre les évêques, et aucun ecclésiastique ne pouvait plus se croire en sûreté. Le clergé eut alors recours, dans une pétition célèbre, à la miséricorde du roi, qui lui vendit son pardon pour une somme énorme, et qui reçut à cette occasion, pour la première fois, le titre de PROTECTEUR DU CLERGÉ ET DE CHEF

1. Quid vero, dit le cardinal Pole, dans une lettre à Cranmer, an non tecum ipse videbas, cum tanquam severus judex regi minas intentaris? (Poli, *Epist.*)

SUPRÊME DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE, titre qui depuis passa rapidement dans les actes publics du parlement.

Henri VIII voyait dans les richesses du clergé une mine inépuisable, et son ministre Cromwell s'entendait à l'exploiter. Il tenta son maître en lui présentant l'appât des dépouilles de l'Église et lui parla des succès obtenus par les princes allemands qui s'en étaient récemment emparé. Henri VIII prit alors une suite de mesures qui tendirent toutes à séparer l'Église d'Angleterre du saint-siége.

Nouveaux statuts. Soustraction d'obédience de l'Église d'Angleterre au pape. (1533-1534)

Par divers statuts des années 1533 et 1534, l'Église d'Angleterre fut soustraite à l'obédience du pape. Les appels à Rome furent prohibés par les peines du statut de *Præmunire* : le clergé reconnut qu'il ne pouvait adopter aucune constitution sans l'assentiment du roi : l'élection et la consécration de tous les prélats furent considérées comme affaires de régime intérieur et domestique : toute contribution pécuniaire, appelée le denier de saint Pierre et imposée par l'évêque de Rome fut abolie : tout pouvoir légal pour accorder des permissions et des dispenses fut transféré du pape à l'archevêque de Cantorbéry : le roi fut proclamé, après Dieu, seul empereur du royaume et chef suprême de l'Église d'Angleterre, ainsi qu'il avait été reconnu dans les assemblées ou synodes du clergé à qui seuls appartenait le droit de faire des règlements pour l'Eglise et de les rendre exécutoires avec l'assentiment des lords assemblés en parlement. Un autre statut régla l'ordre de la succession à la couronne, confirmant les jugements prononcés par Cranmer au sujet des deux mariages du roi, et assura le trône aux descendants de Henri VIII et de son

épouse la reine Anne, seule reconnue légitime. L'exécution de ce statut fut garantie par une clause terrible et digne du tyran le plus sanguinaire : quiconque, par actions, écrits ou paroles, chercherait à attaquer ou à invalider le mariage du roi avec la reine Anne, ou à calomnier ou à discréditer quelqu'un de leurs descendants, serait, avec tous ses fauteurs et adhérents, déclaré coupable de haute trahison, et puni de mort pour ce crime [1].

Dans la session suivante, un acte précis et plus explicite déclara le roi chef suprême sur la terre de l'Eglise d'Angleterre, et lui accorda plein pouvoir de corriger et condamner toutes erreurs, toutes hérésies, tous abus, etc., qui pourraient être réformés et redressés par une juridiction ecclésiastique. Les premiers fruits et le dixième du revenu de tous les bénéfices ecclésiastiques furent accordés à Henri VIII, et il fut fait sur leur produit une enquête, source et prélude d'innombrables rapines; enfin un serment d'adhésion au nouvel ordre de succession au trône, fut prescrit à tous les sujets du roi, sous peine de mort, et plusieurs clauses y furent jointes, portant reconnaissance de la suprématie du roi pour chef de l'Église d'Angleterre, et rejet absolu de l'autorité de l'évêque de Rome [2].

Rien n'est plus étonnant dans l'histoire d'Angleterre, que la facilité avec laquelle une si grande révolution s'accomplit au milieu de circonstances peu favorables. En effet, l'une des premières conditions à remplir pour tout homme qui apporte un changement quelconque à la religion d'un peuple est de le convaincre de sa sincé-

1. *Statuts du royaume*, 25e ann. de Henri VIII, c. 19.
2. *Ibid.*, 26e ann. de Henri VIII.

rité; mais alors, et, quelque modification que le temps et d'autres causes eussent apportée aux tendances religieuses des esprits, il était difficile de croire aux convictions de Henri VIII. Aucun prince n'était moins propre à donner confiance dans la pureté des motifs qu'il apportait à l'œuvre d'une révolution religieuse; et quoique son impitoyable rigueur domptât sur-le-champ toute résistance faible ou équivoque, il est étrange qu'il n'ait pas eu à lutter contre un plus grand nombre d'âmes héroïques, affermies dans leur foi, et à l'épreuve des séductions comme des menaces.

Il s'en présenta cependant pour l'honneur du royaume, et les flammes des bûchers comme le sang des échafauds marquèrent la voie nouvelle où Henri s'engageait. La première personne qui souffrit pour ses convictions fut une femme nommée Elisabeth Barton, connue, sous le nom de la sainte fille de Kent, par sa foi ardente, et qui passait à ses propres yeux comme à ceux du vulgaire pour douée du don des visions surnaturelles et des miracles : on l'accusa de s'être élevée contre les droits du roi, et de l'avoir menacé de la colère du Tout-Puissant s'il procédait à un second mariage et se séparait du saint-siége. Déclarée, ainsi que ses adhérents, coupable de haute trahison, Elisabeth Barton fut avec eux condamnée et mise à mort. Un arrêt aussi rigoureux frappa quelques pieux ecclésiastiques, au nombre desquels étaient les prieurs et quelques moines des trois chartreuses de Londres, qui avaient refusé de reconnaître la suprématie spirituelle du monarque. Poursuivis et interrogés par son ministre, Thomas Cromwell, ils furent tous déclarés cou-

pables par un jury épouvanté, et subirent à Tyburn l'horrible peine des traîtres. L'impitoyable Henri VIII fit rendre ensuite, et pour la même cause, un bill d'*attainder* contre le vénérable prélat Fisher, célèbre par son savoir et par ses vertus. Le pape Paul III, successeur de Clément VII, espéra, en l'élevant davantage, le mettre au-dessus des atteintes du monarque irrité, et le créa cardinal : mais Henri vit dans cette promotion un défi jeté par le pontife à l'exercice de son autorité souveraine. Le pape, dit-il, pouvait envoyer le chapeau de cardinal, mais Fisher n'aurait plus de tête pour le porter, et il la fit tomber sous le fer du bourreau. Le sang d'une autre victime, plus illustre encore, s'il est possible, appela sur Henri VIII la malédiction de tous les cœurs vertueux, et voua son nom à un opprobre éternel. Il serait difficile, dit Mac-Intosh[1], de trouver dans l'histoire, jusqu'au XVI[e] siècle, un homme plus digne que sir Thomas More d'être comparé à Boëce par l'alliance si rare de la vertu, du génie, de la science et d'une philosophie douce qu'il savait appliquer avec un rare mérite aux lois et aux affaires. Il fut, dit le même auteur, le premier Anglais qui se distingua comme orateur, le premier écrivain en prose de cette époque qui soit encore intelligible aujourd'hui, et probablement aussi le premier laïque qui ait été chancelier d'Angleterre. Ennemi des persécutions[2], mais catholique zélé, il avait prévu que le divorce conduirait Henri VIII à une

Supplice du cardinal Fisher.

(1533)

1. *Hist. d'Anglet.*

2. Ce fait a été éclairci par lord Campbell (a), qui a supérieurement réfuté toutes les attaques auxquelles l'illustre chancelier a été en butte sur ce point.

(a) *Vie de sir Thomas More.*

rupture avec Rome, et pour éviter d'y concourir, il s'était démis, l'année précédente, de sa charge de chancelier : plus tard il s'attira le ressentiment d'Anne Boleyn, en refusant de donner une approbation tacite à son mariage par sa présence, et il fut exposé par ce fait seul à plusieurs épreuves dont il sortit victorieux à sa gloire. Mais lorsque le roi eut enfin rompu toutes les digues et se fut déclaré le chef de l'Eglise, More refusa de prêter le serment touchant la suprématie spirituelle du monarque, et de se prononcer sur la légalité du divorce. Le roi furieux le fit enfermer à la Tour, et ordonna d'instruire son procès. Traduit en jugement l'année suivante, devant la cour présidée par le nouveau chancelier, lord Audley, son successeur, il fut accusé de haute trahison d'après l'acte monstrueux du parlement, qui déclarait punissable de mort toute action de nature à préjudicier aux droits des enfants de Henri VIII et d'Anne comme héritiers du trône. More consentit néanmoins à prêter le serment pour la succession au trône, mais il refusa d'adhérer au préambule qui impliquait le refus d'obéissance au pape considéré comme autorité spirituelle. Accablé par une déposition calomnieuse du procureur général Rich, et contraint à s'expliquer devant ses juges sur la question du divorce de Henri VIII, il déclara qu'après avoir examiné la question durant sept années, le mariage du roi avec Catherine n'avait point cessé de lui paraître valide. « Prétendez-vous donc, lui demanda le chancelier, être plus savant à vous seul et avoir la conscience plus pure que tous les évêques, les docteurs, les nobles et les communes de ce pays? — Pour un évêque qui est de votre côté, répondit More, je puis produire du mien

cent véritables évêques catholiques, et à un royaume je puis opposer le consentement unanime de toute la chrétienté pendant mille ans. » More fut condamné à subir le supplice des traîtres : le roi commua sa peine en celle de la décapitation, et l'inique sentence fut exécutée le 7 juillet de l'année 1535. Ses derniers moments furent adoucis par l'inexprimable tendresse de sa fille chérie, Marguerite Roper, dont Erasme a dit qu'elle fut, par sa science, son génie et sa beauté, l'ornement de la Grande-Bretagne [1], et il conserva jusqu'à la fin cette douce tranquillité d'une âme pure, bienveillante, naturellement enjouée, et toujours maîtresse d'elle-même.

Condamnation et supplice de l'ex-chancelier sir Thomas More.

(1535)

Il s'éleva dans toute l'Europe contre Henri VIII, après le supplice de sir Thomas More, un cri général d'indignation et d'horreur. Paul Jove, historien italien, compara la tyrannie de Henri à cette cruauté fabuleuse personnifiée dans les légendes. L'empereur Charles Quint dit à l'ambassadeur d'Angleterre : « Si j'avais eu un serviteur semblable à celui que le roi votre maître a fait mettre à mort, j'aurais plus volontiers perdu la meilleure ville de mes états qu'un pareil conseiller [2]. » Mais quelque indignation qu'ait soulevée la mort de l'illustre et vertueux chancelier sir Thomas More, Henri VIII excita plus d'horreur encore en souillant ses mains d'un autre sang, et se surpassa lui-même en barbarie lorsque, lassé des charmes qui l'avaient tant séduit, il traîna sur l'échafaud la jeune Anne Boleyn, sa femme infortu-

1. Britanniæ suæ decus, *Epist. Ulrico ab Hutten.*
2. Roper, *Vie de Thomas More.*

née. Si cette princesse, digne, malgré ses fautes, d'une éternelle pitié, fut complice des procédés cruels de Henri VIII envers sa première femme, et causa sa disgrâce autrement que par sa ravissante beauté, jamais torts graves ne furent expiés par un plus douloureux retour de la fortune, qui parut se plaire à l'accabler par les moyens mêmes qui avaient aidé à son élévation, et Catherine d'Aragon fut trop vengée. Cette princesse déchue, mais d'une âme toujours royale, avait achevé ses jours, solitaire et minée par la douleur, dans son obscure résidence de Kimbolton, dépouillée de tout l'appareil de la grandeur humaine, privée aussi de la compagnie de sa fille Marie, que l'inflexible Henri VIII refusa, jusqu'à sa dernière heure, à ses instantes prières. Se sentant mourir, elle écrivit au roi une lettre touchante, cherchant à l'émouvoir pour leur unique enfant, sollicitant ses bontés pour ses femmes et ses serviteurs. Elle était morte ainsi, chrétienne et résignée, mais en reine, sans jamais perdre la mémoire de ce qu'elle devait aux droits de sa fille, à sa propre naissance et à sa dignité [1]. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis sa mort, lorsque la destinée accabla sa rivale jusque-là triomphante

1. Quelques paroles que Shakespeare met dans la bouche de Catherine d'Aragon sur le point d'expirer, nous la retracent avec une vérité parfaite :

. . . . When I am dead
Let me be us'd with honor; strew me over
With maiden flowers, that all the world may know
I was a chaste wife to my grave : embalm me,
Then lay me forth : although unqueen'd, yet like
A queen, and daughter to a king, inter me.
I can no more. . . . .

Henry VIII, act. IV, sc. II

par les mêmes moyens qui avaient aidé à son élévation. Le roi distingua dans la suite d'Anne Boleyn, une jeune et noble demoiselle, d'une beauté accomplie, Jeanne Seymour, et s'éprit soudain d'un violent amour pour elle. Anne cependant, après lui avoir donné une fille, destinée, sous le nom d'Elisabeth, à la plus haute célébrité, était devenue enceinte une seconde fois: mais pressentant sa disgrâce par les nouveaux procédés du roi à son égard, l'effroi qu'elle en conçut la fit avorter, et elle mit au monde avant terme un enfant mâle qui ne vécut pas. Le roi, trompé dans son ardent espoir d'obtenir un héritier, reprocha en termes violents à la malheureuse mère cette perte si cruelle pour elle-même. et qu'il aurait dû imputer à ses propres emportements. Sa mort était arrêtée d'avance dans le cœur féroce de son époux, qui ne cherchait plus qu'un prétexte, et qui recueillit avidement les noms de ceux que la haine et la calomnie donnaient pour amants à la reine. Celle-ci, aux joûtes de Greenwich, ayant laissé tomber un mouchoir qui lui fut, dit-on, rendu avec une démonstration passionnée par un gentilhomme appelé Henri Norris, le roi sortit tout à coup des lices en fureur : il ordonna qu'elle fût enfermée dans son appartement, et fit jeter, dans les cachots de la Tour, Norris et trois autres, qu'il accusait d'avoir eu part, comme lui, aux faveurs de leur souveraine. Anne elle-même fut menée de Greenwich à la Tour le lendemain. Tombant à genoux devant la porte de cette forteresse : « O mon Dieu, s'écria-t-elle, secourez-moi, vous qui savez que je suis innocente du crime dont on m'accuse ! » Conduite dans l'appartement qu'elle avait occupé lors de son couronnement,

Disgrâce d'Anne Boleyn. (1536)

ce souvenir l'accabla : « Il est trop beau pour moi, dit-elle; Jésus, ayez pitié de moi! » Elle s'agenouilla encore, versa un torrent de larmes, et fut saisie au milieu de ses pleurs d'un accès de rire hystérique. Des femmes placées auprès d'elle pour l'espionner rapportaient au roi avec un zele impitoyable chaque mot qui lui échappait dans son délire, puis tourmentaient l'infortunée par des questions insidieuses et barbares, interprétant contre elle et à sa ruine jusqu'aux cris que lui arrachait la frénésie du désespoir. Cependant elle n'avait cessé, disait-elle, d'être épouse fidèle du roi, et elle protesta jusqu'à la fin, de son innocence.

L'archevêque Cranmer fit un effort pour la sauver; il écrivit à Henri VIII, implorant sa merci en faveur de celle qui avait été si récemment sa vie et ses seules délices. Anne elle-même adressa au roi une lettre où elle lui disait, entre autres paroles belles et touchantes : « Vous m'avez choisie dans un humble rang pour être votre reine et votre compagne, ce qui était beaucoup plus que je ne méritais et que je ne désirais. Si Vous m'avez alors trouvée digne d'un tel honneur, que votre Grâce ne souffre pas qu'une légère fantaisie ou les mauvais conseils de vos ennemis détournent de moi votre faveur, et que ce reproche, cet indigne reproche d'avoir eu un cœur déloyal à l'égard de Votre Grâce, jette une tâche si infâme sur votre épouse très-soumise, et sur la jeune princesse votre fille...... Mais si vous avez déjà décidé de mon sort, ma dernière et seule prière sera que je puisse supporter seule le fardeau du déplaisir de Votre Grâce, et qu'elle ne tombe pas sur les innocentes âmes de ces pauvres gentilhommes, qui, comme

je l'apprends, sont aussi détenus en prison à cause de moi. Si j'ai jamais trouvé grâce à vos yeux, si jamais le nom d'Anne de Boleyn a été agréable à vos oreilles, accordez-moi cette prière [1]. »

Sa condamnation.

Le tyran fut inflexible : ils étaient quatre et furent tous condamnés à mort et exécutés au milieu des témoignages de l'indignation publique et d'une sympathie universelle. Un seul, nommé Smeaton, eut l'infamie de témoigner contre la reine, espérant racheter ainsi sa propre vie; sa lâcheté ne le sauva pas, il périt avec les autres. Le frère de la reine, George Boleyn, vicomte de Rochefort, accusé comme eux de s'être laissé séduire par ses artifices, fut également mis à mort. Elle parut la dernière devant ses juges ou plutôt devant ses plus cruels ennemis: mais éprouvée par tant d'horribles angoisses, son âme s'était élevée au-dessus des terreurs de la mort qui déjà lui apparaissait comme un soulagement. Sa défense fut admirable, et quand la sentence eut été prononcée, elle s'écria, joignant les mains, et levant les yeux au ciel : « O père des hommes, toi qui es la voie, la vérité et la vie, tu sais si j'ai mérité une pareille mort. » Conduite deux jours après son jugement à Lambeth, où son mariage avait été solennellement bénît, elle l'entendit rompre et déclarer nul pour certains empêchements demeurés secrets, par le même homme qui l'avait consacré, par le primat Cranmer, qui n'osa se dérober à tant d'infamie. Anne, le matin du dernier jour, protesta de nouveau de son innocence devant le lieutenant de la

1. Un fac-simile d'une partie de cette lettre célèbre existe au musée britannique. Elle a été trouvée dans la correspondance de Kingston, lieutenant de la Tour à cette époque.

Tour, Kingston : elle s'affligea d'un retard de quelques heures apporté à son exécution : puis, passant la main sur son cou, elle dit en riant qu'étant fort mince, il ne serait pas très-difficile à trancher. Si l'on songe de quel faîte elle était tombée, on comprendra, par ces simples paroles de Kingston, qui ne la quitta point dans ses derniers moments, tout ce qu'elle eut à souffrir : « J'ai vu dit-il, exécuter des hommes et des femmes, et ils montraient beaucoup d'affliction; mais cette dame trouve du plaisir et de la joie dans la mort. »

Son supplice. Elle parut être sur l'échafaud la seule personne qui eût conservé tout son calme. Elle s'agenouilla et pria Dieu pour le roi sans lui reprocher sa mort, le remerciant même des bontés qu'il avait eues pour elle, évitant avec soin toute parole, toute expression qui aurait pu provoquer de nouveau sa colère et mettre en péril leur fille Elisabeth : elle fit elle-même les derniers et funèbres apprêts, tandis que la plupart des assistants fondaient en larmes, et s'agenouillant de nouveau avec humilité, elle répéta plusieurs fois : « Jésus, daigne accepter mon âme!» et elle reçut le coup mortel.

Aucun fait ne fut prouvé contre elle, et il n'y a rien à conclure au préjudice de son honneur, de quelques paroles incohérentes qui lui échappèrent dans le délire, ou des aveux d'un misérable, démentis par ceux qu'il nommait ses complices, et bien moins encore de la sentence qui la déclara coupable sous un règne pendant lequel la vertu était le plus sûr chemin de l'échafaud. La conduite de Henri VIII dans cette circonstance, comme dans la condamnation de sir Thomas More, a été noblement stigmatisée par un célèbre historien déjà cité : L'homme a

des limites, dit-il, dans le mal comme dans le bien; mais par ces deux faits de barbarie épouvantable, Henri approcha peut-être du modèle idéal d'une monstruosité parfaite, autant que le permet la faiblesse de la nature humaine [1].

Henri VIII, après avoir par ses cruautés porté la plus profonde atteinte à la morale, et sapé, par la soustraction d'obéissance au saint-siége, l'un des principaux fondements de la foi catholique romaine et le dogme le plus important peut-être en ce qui touche l'unité de la doctrine, eut l'inconcevable audace de se donner pour le défenseur de l'orthodoxie catholique; il ordonna que toute personne atteinte et convaincue d'hérésie et refusant d'abjurer son erreur, fût remise au pouvoir séculier pour être brûlée publiquement afin de servir d'exemple. Peu après, en 1536, parut un autre statut ou acte du parlement par lequel tout officier public, civil ou ecclésiastique, tout individu tenant une place ou un fief de la couronne, ou étant au service du roi, tout religieux profès, toute personne recevant les saints ordres ou prenant un grade dans une université, devait prêter serment de renoncer à l'évêque de Rome et à son pouvoir, et de considérer le roi comme étant le seul chef de l'Eglise d'Angleterre, sous les peines portées contre le crime de haute trahison. L'Angleterre fut alors placée dans une situation qui ne ressemblait à celle d'aucun autre état de la chrétienté, soumise d'une part à la doctrine de l'Eglise catholique romaine, et reconnaissant, d'autre part, dans le roi un chef laïque à la tête de l'établissement religieux.

Situation tout exceptionnelle de l'Angleterre relativement à l'Eglise.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angl.*

Thomas Cromwell, devenu premier ministre, fut nommé à cette époque vice-gérant du roi pour l'administration de la justice dans tous les cas concernant la juridiction ecclésiastique et le redressement des erreurs, hérésies et abus introduits dans l'Eglise. Son pouvoir était à peu près sans bornes, et il en fit tout d'abord usage pour consommer une odieuse et immense spoliation. Les corporations, que leur état, leur foi, leur discipline et leur organisation spéciale rendaient plus particulièrement opposées à toute altération des rapports qui soumettaient les catholiques au saint-siége, étaient les divers ordres monastiques, perpétuellement en contact par leurs prédicateurs avec les classes inf rieures, tandis que leurs généraux siégeaient à Rome sur les marches mêmes du trône papal. Ils avaient, depuis des siècles, obtenu en don de la générosité des fidèles, pour des œuvres pieuses et charitables, d'innombrables domaines qui tentaient la cupidité du roi et de ses favoris, et qui les armaient en même temps de redoutables moyens d'opposition au milieu de populations habituées à les respecter, et dont une partie vivait de leurs aumônes. Leur destruction fut résolue : mais Henri VIII n'y procéda qu'avec prudence et par degrés, et avec l'appui d'un parlement qui n'avait d'autres volontés que les siennes.

Destruction des maisons religieuses et des ordres monastiques. (1536-1538)

Un premier acte de ce parlement ferma et donna au roi toutes les maisons religieuses des deux sexes dont le revenu annuel était inférieur à 200 livres sterling; des pensions furent promises aux chefs de ces maisons, et les autres membres furent recommandés au roi pour être placés dans les grands monastères non supprimés.

Ceux-ci furent plus tard fermés à leur tour, ou contraints de se racheter de la destruction en payant au roi des sommes immenses. Les statuts frappèrent trois cent soixante-seize monastères, légitimes propriétaires d'une grande partie des biens territoriaux du royaume, et tous eurent peu à peu le même sort : leur ruine cependant ne s'accomplit pas sans résistance de la part du peuple : il vit avec douleur la chute de tant d'édifices magnifiques regardés depuis des siècles comme la décoration et la gloire des lieux où ils florissaient, et la destruction des chapelles dont les reliques vénérées attiraient en tout temps les pèlerins. Chaque monastère avait ses légendes miraculeuses cheres au souvenir des habitants du pays, qui constituaient souvent toute leur histoire, et qui, en charmant leur imagination depuis l'enfance, entretenaient la piété au fond des âmes : c'était là aussi que le peuple des campagnes recevait des consolations et des secours dans ses souffrances, et ainsi se formaient les liens intimes et impérissables qui l'attachaient au sol où il était né. Lorsqu'il vit ces hommes qu'il révérait et qu'il ne connaissait la plupart que par leurs prières et leurs aumônes, expulsés des asiles où ils avaient coulé leurs jours, exposés aux privations et réduits à la misère à un âge où la plupart étaient hors d'état de subvenir à leur existence par le travail de leurs mains, il fut saisi de compassion, et en beaucoup de lieux il passa rapidement de la pitié à la menace et à la révolte.

Ces dispositions hostiles s'accrurent encore par des actes du vice-gérant, qui touchaient d'une manière plus directe au culte, prescrivant au clergé de proclamer chaque dimanche que le pouvoir usurpé de l'évêque de

Rome n'était pas fondé sur la loi de Dieu, de s'abstenir de vanter le pouvoir des reliques, des images et des pèlerinages, et lui ordonnant enfin de prier en langue vulgaire. Le clergé dans ses prédications présenta au peuple ces mesures comme le prélude du triomphe de l'hérésie et comme liées, pour renverser l'Eglise, aux actes qui ordonnaient la destruction des abbayes et des couvents : il parvint ainsi à enflammer la fureur populaire. Des insurrections, promptement étouffées, éclatèrent sur divers points. Elles furent suivies, en 1537, d'une persécution plus rigoureuse et d'une sévère recherche des monastères encore subsistants. Un tribunal fut créé pour l'administration des biens confisqués, sous le titre de cour d'augmentation des revenus du roi; de riches églises furent spoliées et des châsses renfermant les reliques les plus vénérées, entre autres celles de saint Thomas de Cantorbéry, furent pillées ou détruites. Des procédés odieux furent mis en œuvre pour obtenir des dépositions contre les religieux d'un certain nombre de monastères, afin de justifier, au moins en apparence, les rigueurs dont ils étaient l'objet et l'on eut enfin recours aux supplices contre les réfractaires : de ce nombre étaient les abbés de Reading, de Glastonbury et de Colchester et plusieurs autres d'un rang moins éminent; ils furent condamnés et mis à mort, tandis que les supérieurs ecclésiastiques qui avaient trahi leurs communautés en reconnaissant, pour plaire au roi, qu'ils ne tenaient leurs biens qu'à titre de fidéicommis, furent comblés par Henri de faveurs en proportion de leur bassesse. En cinq années, la confiscation des biens du clergé fut complète. Le cinquième ou le quart des

Insurrections. (1537)

Nouveaux supplices.

propriétés du royaume passa ainsi à la couronne, des sommes immenses entrèrent dans les coffres du roi, qui au lieu de donner aux revenus très-considérables des établissements monastiques un nouvel emploi d'utilité publique, conforme aux vues des donateurs, en fit des largesses aux principaux lords du parlement et à ses favoris, afin de perpétuer les spoliations, en grossissant le nombre de ceux qui avaient intérêt à les maintenir [1]. Confiscation des biens du clergé.

Tout fléchissait devant Henri VIII ; un despotisme oriental et comme l'Europe n'en avait pas connu jusqu'alors, était maintenant établi de fait en Angleterre. Les grands corps de l'Etat, les pairs et les communes, également paralysés par l'effroi, s'empressaient d'obéir au moindre signe du monarque. Mais l'autorité religieuse, qui en Orient balance presque partout celle du prince ou la modère, était maintenant réunie avec toute l'autorité temporelle dans les mains du despote qui aspirait à régir les consciences comme les actes extérieurs de ses sujets. Ses ministres les plus serviles et à ce titre les plus élevés dans sa faveur, étaient d'abord son vice-gérant, Thomas Cromwell, dont la fortune fut au nombre des événements extraordinaires de ce règne, le duc de Norfolk, toujours prêt, sur un signe royal et au Despotisme de Henri VIII.

1. Le partage d'une si grande partie du territoire du royaume entre les nobles et les gentilshommes, l'élévation de tant de familles nouvelles, l'accroissement d'opulence des plus anciennes, leur donnèrent, par la suite, plus de poids dans la balance politique de l'Etat. Presque toutes les familles considérables de notre époque, investies ou non de la pairie, commencèrent à se faire remarquer sous les rois de la maison de Tudor, et en suivant la trace de leurs biens, on reconnaîtra qu'ils leur vinrent, en grande partie, directement ou indirectement des dépouilles des établissements religieux. (Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. II.)

sein même de sa famille, à trouver un coupable dans un accusé, le chancelier Audley enfin, ingénieux à inventer pour le roi de nouvelles formules d'adulation après chaque nouveau crime dont il se souillait. L'histoire a conservé quelques-uns de ses panégyriques où la bassesse rivalise avec l'hyperbole. On a vu le roi répudier la reine Catherine pour posséder Anne Boleyn et ensuite, impatient d'épouser Jeanne Seymour, traîner l'infortunée Anne sur l'échafaud. Voici maintenant le motif que donne le chancelier à ce troisième mariage aux communes assemblées en présence du roi lui-même, siégeant sur son trône. « En rappelant, dit-il, les grandes peines d'esprit et les inquiétudes sans nombre occasionnées au roi par le premier de ces deux mariages et les grands périls qu'il a encourus par le second, quel homme de condition ordinaire ne reculerait à la pensée d'un troisième, et cependant notre très-excellent prince a pris en considération l'humble pétition de sa noblesse, pour qu'un héritier soit donné à la couronne, et condescend par cette cause et non par aucun désir charnel à conclure une troisième union. »

Il épouse Jeanne Seymour.

Les communes se retirèrent et pour répondre à une si grande bonté de la part du roi, elles élurent pour les présider le solliciteur général Rich, qui avait prêté un si honteux appui aux poursuites de la couronne, dans les derniers procès d'Etat et dont la déposition perverse avait fait tomber la tête de sir Thomas More. Le lendemain, ayant à répondre, comme président de la chambre, au discours de la veille, Rich outrepassa le chancelier lui-même en basse adulation pour Henri VIII; il vanta, en exposant ses motifs, pour la convocation d'un parlement,

tout ce qu'avait fait dans sa sollicitude pour le bien de son peuple, un prince doué des dons les plus merveilleux de la nature et de la grâce divine et qui, à la force et au courage de Samson, unissait les charmes d'Absalon ainsi que la justice et la prudence du roi Salomon.

Le bill le plus inconstitutionnel et le plus arbitraire fut présenté par Audley dans le parlement et sanctionné immédiatement par les deux chambres. Ce bill confirmait la dernière sentence de divorce et déclarait illégitimes les enfants issus des deux premiers mariages du roi. C'était trahison d'affirmer la légitimité d'aucun d'eux ou de douter des droits des enfants que le roi aurait de son mariage avec Jeanne Seymour ou de toute autre union subséquente. Quiconque refuserait son adhésion sous serment à chaque article de ce bill, serait déclaré traître; au cas où le roi n'aurait pas de postérité légitime, le bill lui reconnaissait le droit de disposer à son gré de la couronne et de créer d'autres principautés dans le royaume [2].

Les changements que le roi avait faits en ce qui touche la religion étaient tous dans l'intérêt de sa puissance et de son trésor. Il s'était substitué au pape et il avait dépouillé l'Eglise à son profit; il se dit d'ailleurs invariablement attaché à la doctrine orthodoxe et l'implacable ennemi des opinions nouvelles répandues en Allemagne et en France. On vit ainsi le tyran le plus cruel et le plus étranger aux lois de la morale et de la justice, se poser en arbitre suprême et en vengeur du dogme, et exiger, dans les choses spirituelles, la soumission abso-

1. *Statuts du royaume*, 28e année de Henri VIII, c. VII.

lue à ses décisions, après avoir refusé la sienne à l'autorité suprême, reconnue et consacrée dans toute la suite des siècles, par cette Eglise même dont il se disait le défenseur. Un orgueil féroce était le principal mobile de ses actes et il se souvint, pour le malheur de ses adversaires, qu'il avait étudié, dans sa jeunesse, les questions les plus ardues de la théologie. Il se plaisait à interroger lui-même les opposants, il mettait son triomphe à les convaincre, et venait-il à échouer, le bûcher où il les précipitait, vengeait l'offense faite, non à la majesté divine, mais à la sienne propre. C'était surtout le dogme de la transsubstantiation qu'il avait à cœur de défendre et nul ne le contestait sans s'exposer à périr cruellement dans les flammes. Parmi les nombreuses victimes que son vicaire général Cromwell et l'archevêque Cranmer livrèrent au bras séculier par ses ordres, dans le cours de l'année 1538, aucune n'excita autant d'intérêt que le malheureux Lambert, prêtre et maître d'école à Londres, qui détenu en prison plusieurs années, pour avoir nié la présence réelle, et cité pour ce fait devant la cour archiépiscopale, en appela de l'archevêque au roi lui-même. Henri VIII reçut avec empressement cet appel comme une occasion de déployer sa science et son pouvoir. La question fut débattue en public et dans le plus grand appareil, entre le roi assis sur son trône et l'infortuné maître d'école, en présence de la cour ecclésiastique et des princes spirituels et temporels[1]. Lambert

1. Cromwel, dans une de ses lettres, rend ainsi compte de cette scène: « .... Sa Majesté royale, dit il, a présidé au procès, à la discussion et au jugement d'un misérable hérétique sacramentaire, qui a été brûlé le 20 novembre. Il était merveilleux de voir avec quel air de prince, quelle admirable gravité,

ayant refusé de se laisser convaincre par les arguments de la bouche royale, mourut sur le bûcher avec une constance héroïque.

Les prétentions de Henri VIII à maintenir le dogme, après avoir fait à l'Eglise d'incurables blessures, en la privant dans le clergé régulier de ses plus zélés défenseurs et en la séparant de son chef spirituel, étaient aux yeux de la cour romaine outrageantes et dérisoires. Le pape Paul III résolut enfin de faire tomber sur sa tête le châtiment jusque-là suspendu et ordonna de publier une bulle, longtemps tenue secrète, et rendue contre lui après l'exécution barbare du cardinal Fisher et de sir Thomas More, justement considérés à Rome comme martyrs de leur attachement à la suprématie papale. Cette bulle, conçue dans les termes les plus violents, fait comprendre combien les prétentions des papes sur le temporel des princes étaient encore, au XVI[e] siècle, ce qu'elles avaient été au moyen âge, exorbitantes et inconciliables avec les droits des couronnes. Elle donnait à Henri quatre-vingt-dix jours, et à ses complices et partisans soixante, pour se repentir et comparaître à Rome en personne ou par procureur. Dans le cas où ils feraient défaut, elle excommuniait le roi et ses adhérents, le privait de la couronne, déclarait les enfants qu'il avait ou qu'il aurait d'Anne Boleyn et les enfants de ses partisans, issus de leurs femmes légitimes, inhabiles à hériter durant plusieurs générations, mettait en interdit ses possessions et

Bulle de Paul III contre Henri VIII.

quelle inestimable majesté Son Altesse exerçait l'emploi de chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, avec combien de bénignité Sa Grâce interrogeait ce misérable homme, combien étaient fortes et réelles les raisons que Son Altesse alléguait. » (*Lettre de Cromwel à Wyat*, cit. de Lingard.)

ses biens, déliait ses sujets et les tenanciers de ses adhérents de leur serment d'allégeance et de fidélité, et leur commandait de prendre les armes contre leur souverain et leurs anciens seigneurs, rompait tous les traités et alliances entre Henri et les autres puissances, en tout ce qui pouvait être contraire à cette sentence, défendait à toutes les nations étrangères de commercer avec ses états et les exhortait à s'emparer des marchandises de toutes les personnes qui lui obéissaient encore dans son schisme et dans sa rébellion et à les réduire elles-mêmes en captivité [1].

Paul III chargea en même temps son légat, le cardinal Pôle, d'une mission secrète auprès de l'empereur Charles-Quint et de François Ier, à l'effet d'obtenir leur assistance pour mettre la bulle à exécution par la force des armes, en offrant à eux et au roi d'Ecosse le partage des états de Henri VIII. Mais ces deux grands souverains, soit qu'ils fussent blessés des clauses de la bulle, offensantes pour les couronnes, soit qu'ils ne se sentissent point assez forts pour la soutenir, n'en permirent ni l'un ni l'autre la publication dans leurs états [2]. Henri VIII fut instruit de cette négociation et fit retomber sa colère d'une manière effroyable sur la famille du cardinal, à laquelle il était allié de très-près par le sang [3]. Il sa-

Vengeances du roi.

1. *Bullar. Roman*, I, 704, édit. 1673.

2. Il convient de lire à ce sujet la correspondance du cardinal Pôle, celle du cardinal Farnèse, la vie de Pôle par Becatelli et le récit de Pallavicini extrait des lettres de plusieurs nonces et légats. — Le docteur Lingard donne aussi quelques éclaircissements sur cette grave question. (*Hist. d'Angl.*, règne de Henri VIII.)

3. Le cardinal était petit-fils du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, par sa mère, la comtesse de Salisbury.

tisfit, dans cette occasion, tout à la fois sa vengeance et la haine ombrageuse qu'il avait toujours nourrie contre ses proches. Par son ordre, les frères du cardinal, lord Montague et sir Geoffroy de la Pôle, et la comtesse de Salisbury, sa mère, furent arrêtés avec Henri Courtnay, marquis d'Exeter [1], sir Henri Nevil et plusieurs autres gentilshommes. Les frères de la Pôle, rejetons de la branche royale d'York, auraient pu précédemment tirer avantage de l'indignation générale, causée par Henri VIII, et profiter des derniers soulèvements pour tenter de rétablir sur le trône leur illustre maison. Ils étaient demeurés fidèles, et quelques propos vagues [2] leur furent imputés à trahison. Le chancelier Audley poursuivit leur condamnation devant les pairs, tandis qu'un jury jugeait les autres accusés. Tous, sauf Geoffroy de la Pôle, furent condamnés et moururent sur l'échafaud. Henri VIII voulait davantage : il demanda aux princes étrangers l'extradition du cardinal et le fit condamner par défaut pour crime de trahison. Ne pouvant enfin l'atteindre lui-même, il le frappa dans sa mère, la vénérable comtesse de Salisbury, qui fut arrêtée et poursuivie cruellement. Aucun indice, aucun témoignage ne

1. Henri Courtnay était petit-fils d'Edouard IV, par la princesse Catherine, fille de ce prince.

2. Ces propos, tels que l'acte d'accusation les rapportait, étaient ceux-ci : « Je n'aime pas ce qui se passe dans ce royaume : j'espère voir un changement dans ce monde : je compte bien prendre un jour ma revanche sur les misérables qui gouvernent aujourd'hui près du roi. » (Lord Campbell, *Vie du chancelier Audley.*) — Lord Herbert de Cherbury, dans son histoire, partiale d'ailleurs pour Henri VIII, dit n'avoir jamais pu découvrir le crime de ces seigneurs, qui se trouve suffisamment indiqué dans cette seule phrase : « *Nihil tandem invenire potui nisi quod ipse diù judicavi, odium tyranni in virtutem et nobilitatem.* » (Apol. Poli, 118.)

s'élevait contre elle, mais le roi voulait son sang, et il n'y avait aucun moyen légal de la convaincre. Le servile Cromwell obtint alors des juges du royaume une décision qui reconnaissait à la cour du parlement toute l'autorité nécessaire pour juger et condamner tout accusé par bill d'*attainder*, sans l'avoir entendu dans sa défense. Un bill fut immédiatement rendu, condamnant à mort la comtesse sans aucune procédure préalable. Conduite au supplice, après avoir été deux ans détenue en otage, elle refusa de s'incliner sur le bloc, disant à l'exécuteur : « Ma tête n'a jamais commis de trahison; si vous la voulez, tâchez de la prendre. » Le bourreau la poursuivit avec sa hache et l'on vit avec une inexprimable horreur la tête septuagénaire de la dernière des Plantagenets, mutilée de plusieurs coups et souillée de sang, avant de rouler sur l'échafaud [1].

Le sang versé enivrait Henri VIII sans l'assouvir, plus il en répandait, plus il en avait soif, et il fut ingénieux

1. Le chancelier Audley avait puissamment secondé le vice-gérant Cromwel dans tous ces procès monstrueux : il avait l'âme avide et basse plus que cruelle, c'était un besoin pour lui d'endormir les reproches de sa conscience sous des faveurs nouvelles ; il faisait valoir sa propre ignominie comme un titre à les obtenir (*a*), et ses remords sans cesse renaissants le rendaient insatiable : c'est ainsi que déjà comblé des biens de l'Eglise, et priant Cromwel d'intervenir auprès du roi pour lui obtenir ceux de la riche abbaye de Wolden en Essex, il disait : « J'ai souffert grand dommage et beaucoup d'opprobre (*b*) pour les services que j'ai rendus au roi, et j'y trouverai une compensation dans la faveur que je sollicite. » Henri VIII reconnut la justice d'une requête ainsi présentée et il l'exauça. Peu d'années après, lord Audley accablé d'infirmités et d'honneurs dangereux sous un tel maître, résigna sa charge, exemple presque unique, durant ce règne, d'un homme descendu de haut sans être précipité.

(*a*) Missisque litteris, ordinem fraudis, suumque ipsi dedecus narravere. (Tacit, *Annal*, IV, 69.)

(*b*) Great domage and infamie. Dugald's *Baronage*.

à trouver, jusque dans son zèle pour l'orthodoxie, d'abondants prétextes pour lâcher la bride à sa cruauté. Il se montrait l'ennemi des opinions nouvelles qui avaient prévalu dans une partie de l'Europe, tout autant que de la suprématie du pape, et ayant convoqué un nouveau parlement, en l'année 1539, il fit connaître aux lords, par l'organe de son chancelier, qu'il n'avait rien de plus à cœur que d'étouffer toute diversité d'opinion parmi ses sujets. Un comité que présida son vicaire général fut aussitôt nommé, à l'effet de pourvoir à l'uniformité de la foi dans le royaume, et le bill sanglant des six articles, adopté par les deux chambres du parlement, fut le résultat de ses travaux. Ces articles maintenaient : 1° le dogme de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie ou la transsubstantiation; 2° la communion sous une seule espèce; 3° l'interdiction du mariage des prêtres; 4° l'obligation d'observer les vœux de chasteté; 5° les messes particulières; 6° enfin la confession auriculaire. Des peines terribles étaient décrétées contre les violateurs de ces articles. Quiconque, dit le statut, écrira, prêchera ou disputera contre le premier article, ne sera point admis à faire abjuration, il sera brûlé, et ses biens seront confisqués : toute opposition publique aux suivants, sera punie de la potence et de la confiscation. Le statut annulait les mariages contractés par des prêtres et par des religieuses, il déclarait toute cohabitation illicite de ces personnes punissable, pour la première fois, par l'emprisonnement et la confiscation, et en cas de récidive par la mort [1].

Statut des six articles.

(1539)

1. *Statuts*, 31ᵉ an. de Henri VIII, c. XIV.

Le vicaire général, Thomas Cromwell, le primat Cranmer[1] et le chancelier Audley, tous trois secrètement favorables aux opinions nouvelles, furent, malgré eux, forcés de souscrire à ce statut redoutable et prêtèrent les mains à son exécution. Le bill de six articles frappait surtout les protestants; mais le roi ne se montrait pas moins terrible aux ennemis de sa suprématie religieuse. Il affectait, en les livrant les uns et les autres aux bourreaux, de maintenir entre eux la balance égale, ce qui fit dire que sous son règne les partisans du pape étaient pendus et ses adversaires brûlés[2].

Le même parlement qui sanctionna ce bill confirma d'une manière définitive la dissolution des monastères, et trente-sept abbés portant la mitre furent en conséquence expulsés de la chambre des lords[3]. Cromwell couronna son œuvre, dans cette session, en présentant un bill qui attribuait aux proclamations royales et aux édits délibérés en son conseil la même force qu'aux statuts du parlement. Cette loi, qui renversait toute la constitution anglaise et que le parlement adopta, n'était point formulée comme une innovation, mais comme

1. Cranmer et Cromwell s'étaient opposés à la plupart de ces articles dans le comité, et Cranmer les combattit encore dans la chambre des pairs : il était marié et fut contraint de renvoyer sa femme en Allemagne après la publication de ce bill. L'exemple d'une courageuse résistance fut donné par deux prélats, Latimer, évêque de Worcester, et Shaxton, évêque de Salisbury. Ils se démirent de leur dignité, et le roi les fit emprisonner l'un et l'autre.

2. Fox.

3. La chute des abbés mitrés, dit M. Hallam, changea la proportion des deux ordres qui composaient la chambre haute du parlement. Quoique le nombre des abbés et des prieurs convoqués variât beaucoup dans les divers parlements, toutefois, en comptant avec eux les vingt-un évêques, ils l'emportaient beaucoup en nombre sur les pairs temporels. (*Hist. constit.*, c. II.)

exposant et définissant l'étendue naturelle de l'autorité du monarque. Elle lui reconnaissait le pouvoir de punir les transgresseurs de ses édits, et la fuite hors du royaume, pour échapper au châtiment, était assimilée au crime de trahison[1]. Il était dit enfin que les proclamations du roi auraient force de lois perpétuelles. Le parlement, effrayé lui-même de la portée de ce décret, tenta de la restreindre en stipulant pour la vie, les biens et la liberté des sujets qu'il mettait sous la protection des lois établies, si ce n'est dans le cas d'hérésie. Mais son statut, violateur de toutes les garanties légales, était lui-même une loi; toutes les réserves étaient vaines et dérisoires auprès de l'arme terrible qu'il mettait dans les mains du prince, et Henri VIII fut ainsi autorisé par la législation à ne reconnaître aucune borne à son autorité[2].

Il avait trouvé dans Thomas Cromwell, pour toutes ses entreprises et pour ses attentats, l'assistance du plus souple instrument, et il s'était plu à entasser sur lui les charges et les honneurs; il l'avait fait successivement chancelier de l'échiquier, chevalier, conseiller privé, chef de justice, lord du sceau privé, baron Cromwell d'Okham, vicaire général et son vice-gérant à la tête de l'Eglise; il venait enfin de lui donner le premier rang parmi les pairs après les princes du sang royal et cependant, lorsque sa faveur semblait la mieux établie, Cromwell touchait à sa perte. Son crédit, dans une cir-

1. *Statuts*, 31e ann. de Henri VIII, c. VIII.

2. L'exception d'ailleurs qui accordait au roi tout pouvoir sur la vie, les biens et la liberté des citoyens dans le cas d'hérésie, eût suffi pour enlever toute limite à l'autorité royale sous un prince qui s'arrogeait le droit de définir l'erreur.

constance grave, avait été déjà fort ébranlé. La troisième femme de Henri VIII, Jeanne Seymour, plus heureuse que les deux premières, était morte, regrettée du roi, et lui donnant un fils qui fut Edouard VI. Henri consulta Cromwell pour le choix d'une autre reine et, d'après son conseil, il se décida, sans l'avoir vue, pour la sœur du duc de Clèves, la princesse Anne, dont Holbein avait fait pour lui un portrait trop flatté. Le roi fut désabusé lorsqu'il la vit, néanmoins il l'épousa, mais il n'éprouva pour sa nouvelle compagne qu'une aversion toujours croissante et il imputa son malheur à Cromwell. Il conçut en même temps des soupçons sur son orthodoxie : soit ressentiment enfin, soit lassitude et besoin qu'ont souvent les despotes de renouveler les instruments de leur tyrannie [1], Henri arrêta dans son cœur la ruine de son ministre; il dissimula cependant, le combla de nouvelles faveurs, le nomma lord chambellan, chevalier de la Jarretière, comte d'Essex et lui témoigna une confiance illimitée. Cromwell parut encore dans la chambre des lords, siégeant à la droite du roi et au-dessus de l'archevêque de Cantorbery; il se vit de nouveau l'objet de l'envie et de l'adulation de tous et s'entendit proclamer digne, par ses mérites, d'être le vicaire général de l'univers. Peu de jours après, le 10 juin, comme il assistait au conseil privé à sa place accoutumée, le duc de Norfolk l'arrêta au nom du roi pour crime de haute trahison, et Cromwell fut conduit à la Tour. On l'accusa de concussions, d'abus de pouvoir et de penchant à l'hérésie. On

Mort de Jeanne Seymour.

Henri VIII épouse Anne de Clèves. (1540)

Chute et supplice de Cromwell. (1540)

1. Scelerum ministros ut perverti ab aliis nolebat, ita plerumque satiatus, et oblatis in eamdem operam recentibus, veteres et prægraves afflixit. (Tacit., *Annal.*, lib. IV, 7.)

eut recours à son égard au procédé sommaire et odieux qu'il avait suggéré contre la comtesse de Salisbury, il fut jugé et condamné par bill d'*attainder* sans être entendu. Les pairs, si longtemps prodigues pour lui de flatteries, saisirent avec joie l'occasion de venger sur lui leurs longues humiliations et leurs honteuses terreurs. Le chancelier Audley, complice de tous ses actes, demanda sa tête, et Cranmer, son ami, après avoir essayé de le défendre, signa son arrêt comme les autres; Cromwel fut condamné tout d'une voix. Il eut recours, pour fléchir Henri VIII, aux plus basses instances; mais le roi avait découvert ses relations avec les princes protestants d'Allemagne, il fut inexorable et l'Angleterre vit tomber sous le fer du bourreau ce grand favori, qui plus que tout autre dans ce règne si fécond en vicissitudes, éprouva ce qu'il y a de plus extrême dans la bonne comme dans la mauvaise fortune [1].

La chute de Cromwell précéda de peu de jours la rupture de l'union malheureuse qui l'avait causée. Les lords et les communes poussèrent la bassesse jusqu'à supplier humblement le roi de faire examiner par l'assemblée du clergé les motifs qui, à leurs yeux, disaient-ils, mettaient en question la validité de son mariage avec Anne de Clèves, et le roi consentit à cette hypocrite enquête, affirmant qu'il n'avait en cela d'autre objet en vue que la gloire de Dieu, la prospérité du royaume et le triomphe de la

1. Quelques extraits de l'agenda de Thomas Cromwell, publié par M. Ellis, suffiraient pour faire apprécier ce ministre et son époque : « *Item*, envoyer l'abbé de Redding pour être *jugé* et *exécuté* à Redding avec ses complices. *Item*, l'abbé de Glastonbury pour être *jugé* à Glaston et y être aussi *exécuté*. *Item*, envoyer Gardon à la Tour pour être mis à la torture, etc., etc. »

foi [1]. De futiles prétextes furent accueillis comme des raisons graves et concluantes par l'assemblée du clergé qui, à l'unanimité, déclara nul le mariage de Henri VIII avec Anne de Clèves et le divorce fut aussitôt prononcé par les deux chambres du parlement [2].

Nouveau divorce.

Mariage de Henri VIII et de Catherine Howard.

(1540)

Le roi épousa ensuite lady Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk, chef du parti catholique. Celui-ci remplit alors quelque temps la charge de principal ministre; il profita de sa faveur pour frapper sans pitié tous ceux qui défendaient ouvertement les opinions nouvelles, tandis que le chancelier, qui les favorisait en secret, se montrait non moins implacable envers les adversaires de la suprématie religieuse de la couronne. Le roi provoquait ces rigueurs barbares et se faisait gloire d'une cruauté qui montrait tout ensemble son orthodoxie et son impartialité. C'est ainsi qu'il fit traîner le même jour, à Smithfield, trois malheureux qui avaient nié la transsubstantiation, ayant chacun à leur côté, sur la même claie, un catholique qui persistait à reconnaître le pape pour chef de l'Eglise, et tandis que les flammes consumaient les premiers comme hérétiques, les autres, punis comme traîtres, étaient pendus et mis en quartiers.

Le duc de Norfolk et le parti catholique auquel il appartenait, considéraient comme une victoire le choix que le roi avait fait d'une nièce du duc, de lady Catherine Howard, pour sa cinquième femme. Sa fin tragique

1. *Journal des lords.* — Herbert de Cherbury, *Vie de Henri VIII.* — Cette comédie, dit Lingard, fut décrite, trois jours avant d'être jouée, dans une lettre du conseil à Clarke, en date du 3 juillet.

2. Anne de Clèves obtint, en retour de son consentement au divorce, un revenu annuel de trois mille livres sterling.

ébranla leurs espérances. Des avertissements touchant son inconduite avec plusieurs personnes, furent portés à Henri VIII par l'archevêque Cranmer. Le roi, surpris autant qu'irrité de cette découverte, résolut aussitôt de venger dans le sang de sa nouvelle compagne son honneur et son amour-propre offensés. Ceux qu'on lui donnait pour amants, convaincus d'avoir eu avec elle, avant son mariage, des relations coupables, furent condamnés à mort et exécutés. La malheureuse reine, quoique accusée d'incontinence depuis cette époque, sur de légers indices, ne réussit point à se justifier. L'implacable Henri VIII enveloppa dans son châtiment lady Rochefort, sa dame d'honneur, soupçonnée d'avoir favorisé ses intrigues, et tous ceux qui, les ayant connues, les lui avaient cachées. De ce nombre étaient la duchesse douairière de Norfolk, sa grand'mère, la comtesse de Bridgewater, lord William Howard et sa femme, avec d'autres de condition inférieure. Tous indistinctement furent compris dans le bill d'*attainder* que le parlement fulmina contre la reine. Peu de jours après, l'infortunée Catherine Howard monta sur l'échafaud avec sa compagne, lady Rochefort. Dans son repentir ou dans sa terreur, elle s'avoua coupable envers Dieu et envers le roi, et pour la seconde fois, dans ce règne de sang, l'Angleterre vit la tête d'une reine tomber sous la hache du bourreau. Ce n'était point assez pour l'amour-propre offensé de Henri VIII, et afin de mettre désormais son honneur à couvert contre de pareils affronts, il obtint des deux chambres un statut digne des plus affreux tyrans, par lequel toute femme réputée vierge, qui n'ayant pas gardé une chasteté inviolable, n'en faisait

Condamnation et supplice de Catherine Howard.

(1542)

pas l'aveu avant d'épouser le roi, était déclarée, pour ce seul fait, coupable de trahison et punissable de mort. La main sanglante de Henri VIII devint ainsi un objet d'effroi pour toutes les jeunes filles qui, loin d'aspirer à partager sa couronne, fuyaient son contact comme mortel et il épousa une veuve, lady Catherine Parr, mariée en premières noces avec lord Latimer.

Mariage de Henri VIII et de Catherine Parr.

Une guerre de quelques années avec l'Ecosse et avec la France attira au dehors l'attention du roi, sans apporter aucun relâche à la sombre tyrannie qu'il exerçait à l'intérieur. Les forces considérables qu'il mit sur pied exigeaient pour leur entretien des sommes immenses et il obtint, pour se les procurer, le concours du parlement à des mesures violentes et arbitraires. Après avoir arraché au clergé comme aux laïques également frappés de terreur, des subsides énormes, il altéra le titre des monnaies [1], fit prononcer par le parlement de 1544 l'abolition des dettes contractées par des emprunts, obligeant ceux qu'il avait remboursés à rapporter au trésor les sommes reçues, et malgré ce statut inconcevable et peut-être sans exemple dans l'histoire d'un peuple, il ordonna un nouvel emprunt, réputé volontaire, mais auquel le refus de souscrire était puni d'un enrôlement

Exactions, emprunts forcés, etc.

1. A l'avénement de Henri VIII, l'once d'or et la livre d'argent valaient chacune quarante-six shillings : il fit émettre une nouvelle monnaie, mêlée d'une quantité considérable d'alliage et parvint en même temps à s'emparer de l'ancienne, en offrant une prime à ceux qui l'apporteraient à la fabrique. Avant la fin de la guerre, les monnaies contenaient autant d'alliage que d'argent : l'année d'après, l'alliage excédait l'argent dans la proportion de deux parties sur une. Le roi bouleversa ainsi toutes les transactions commerciales, et ses successeurs furent obligés de retirer sa monnaie de la circulation. (Lingard, *Règne de Henri VIII*.)

forcé dans les conditions les plus dures [1]. Le parlement enfin, après l'octroi d'un considérable et dernier subside, abandonna au roi tous les colléges, chantreries et hôpitaux du royaume, avec tous les manoirs, terres et héritages qui en dépendaient.

Une portion des sommes immenses ainsi recueillies fut employée par le roi, à soutenir les armées qu'il entretint sur le continent et sur la frontière d'Ecosse. N'ayant pu persuader à son neveu, Jacques V, roi de cette contrée, de suivre son exemple en rompant avec Rome, il voulut l'y contraindre. Une armée anglaise, sous le duc de Norfolk, passa la Tweed à Berwick, ravagea le pays, et à l'approche de trente mille Ecossais, se retira devant eux pour mettre la frontière anglaise à couvert. Le roi Jacques voulut la franchir à son tour, mais sa noblesse refusa de le suivre ; dix mille hommes seulement obéirent et, par son ordre, pénétrèrent en Angleterre à l'ouest, par le détroit de Solway. Surpris à l'improviste, à Solway-Moor, par un corps de cinq cents Anglais, ils se crurent attaqués par l'armée anglaise tout entière et prirent honteusement la fuite, laissant un grand nombre de prisonniers de marque dans les mains du vainqueur. Le chagrin profond qu'il éprouva de cette défaite, joint au ressentiment qu'il eut de la rébellion de sa no-

Guerre avec l'Ecosse.

(1542)

1. Thomas Read, alderman de la cité de Londres, ayant refusé de payer sa part d'un don gratuit (*benevolence*), fut enrôlé de la sorte. Il existe une lettre adressée par le roi à lord Evers, général de ses troupes sur la frontière d'Écosse, dans laquelle il lui enjoint de soumettre Read à tout ce que le service a de plus pénible afin qu'il fût mieux disposé à payer une autre fois. « Traitez-le en toutes choses, dit le roi, avec la rigueur de la discipline des armées du Nord. » (Lodge, p. 80, cité par Hallam.)

blesse, occasionna au roi Jacques une violente fièvre qui le mit en peu de jours au tombeau. Ayant appris, sur le point d'expirer, que Marie de Guise, sa femme, venait d'accoucher d'une fille, il songea aux dangers inséparables d'une longue minorité pour les couronnes et se rappelant comment la sienne était entrée dans sa famille, il prononça ces tristes et prophétiques paroles : « Par fille elle est venue, par fille elle s'en ira [1]. » Puis il mourut, laissant sur le trône un enfant au berceau, dont les malheurs commencèrent avec la vie et qui fut Marie Stuart.

Naissance de Marie Stuart et mort de Jacques V. (1542)

Partis en Ecosse.

La cour d'Ecosse et toute la nation, à la mort de Jacques V, se divisèrent en deux partis. L'un était le parti français et catholique, à la tête duquel était la reine douairière, Marie de Guise et le cardinal Beaton ; l'autre parti inclinait vers la réforme religieuse et vers l'Angleterre et il était dirigé par le plus proche parent de la jeune reine, Hamilton, comte d'Arran, régent du royaume. Celui-ci se montra tout d'abord favorable au désir qu'avait Henri VIII d'unir l'Ecosse et l'Angleterre, par le mariage de son fils Edouard avec la fille et l'héritière de Jacques V ; un projet d'alliance entre eux fut arrêté, et Henri ayant réclamé la garde et la tutelle de la jeune reine, le régent promit de l'envoyer en Angleterre lorsqu'elle aurait atteint l'âge de dix ans. Mais le régent était faible et irrésolu, et cédant aux répugnances du parti national, il retira sa parole après l'avoir donnée. Furieux en se voyant ainsi déçu, Henri VIII recourut de nouveau à la violence ; son ar-

1. Walter-Scott, *Hist. d'Écosse*, c. XXV.

mée mit la frontière d'Ecosse à feu et à sang et pénétra jusqu'à Edimbourg, tandis que le port de Leith était incendié par la flotte. Ces ravages réunirent la nation entière contre les Anglais : une forte armée, sous le commandement du comte d'Angus, marcha a la rencontre des envahisseurs et leur livra une sanglante bataille, près de Jexburgh, à Anscram-Moor : les Anglais furent battus et firent des pertes considérables. L'Ecosse, après cette victoire, resserra son union avec la France et rendit à l'Angleterre ravages pour ravages.

Guerre avec la France. (1544-1547)

La guerre continuait en même temps sur le continent où Henri VIII avait fait, en 1542, une alliance avec Charles-Quint contre François Ier. Il franchit le détroit avec une puissante armée et investit Boulogne de concert avec le duc d'Albuquerque, géneral des Impériaux. La ville fut prise après une héroïque défense ; mais bientôt l'empereur signa une paix séparée avec la France à Crespy. Quelques mois plus tard, et après une descente des Français dans l'île de Whigt et sur la côte méridionale de l'Angleterre, sans résultat sérieux, Henri traita à son tour par ses commissaires, à Guines, avec François Ier. L'Ecosse fut comprise dans cette paix et Boulogne fut rendue à la France, moyennant une indemnité de deux millions de couronnes payable à Henri VIII.

Traité de Guines. (1547)

Les soins de la guerre n'avaient détourné ce prince ni des travaux théologiques, ni des persécutions : un orgueil sans bornes était au fond de toutes ses résolutions et le principal mobile de ses actes, soit qu'il dictât des instructions pour la foi et les pratiques de la piété, ou des sentences de mort. Il se considérait sérieusement comme

revêtu, touchant la doctrine, d'une autorité infaillible, et les contradictions où il tombait, ne l'avertissaient ni de sa folie, ni de son impuissance : il se donnait pour le régulateur du dogme comme de la morale et, après avoir prescrit dans tout son royaume la publication et l'adoption d'un livre intitulé l'*Institution du chrétien,* il modifia ce volume trois ans plus tard et y ajouta la doctrine de la transsubstantiation et de la suffisance de la communion sous une seule espèce. Ce livre, très-différent du premier, fut publié dans sa forme définitive sous le titre de *Doctrine nécessaire et science de tout homme chrétien.*

Le Livre du Roi.

L'ouvrage fut généralement nommé *Le livre du roi :* les sept sacrements et presque toute la doctrine de l'Eglise romaine, sauf l'obéissance au pape, y étaient maintenus, et il fut donné comme règle suprême de la foi orthodoxe.

Henri VIII ne se montra pas mieux d'accord avec lui-même dans sa prescription touchant la lecture de l'Ecriture Sainte. Il avait d'abord approuvé la version anglaise de la Bible par Tyndal et accordé à ses sujets la permission de la lire ; il la prohiba ensuite comme incomplète et erronée, il en fit publier une autre et sous prétexte des graves abus auxquels avait donné lieu la lecture de la Bible faite indistinctement par chacun, il n'accorda le droit de la lire qu'aux chefs de famille, nobles ou négociants, et aux femmes de haute extraction : il était défendu à toute autre femme ou à tout artisan, apprenti, journalier, domestique ou laboureur, d'ouvrir les livres sacrés sous peine d'emprisonnement. Un édit royal interdit la possession des livres ou manuscrits contenant des doctrines contraires à celles qui étaient reconnues par autorité du parlement, et défendit en même temps

l'importation de tout livre anglais touchant les matières religieuses. Le *livre du roi* était imposé à chacun sans exception et chacun fut tenu, sous des peines sévères, de s'y conformer : le danger était égal pour tous et l'élévation du rang, au lieu de protéger les infracteurs, les exposait davantage.

Servilité excessive du parlement.

Rien ne révèle mieux l'absence de toute énergie morale à cette époque et l'étonnante bassesse des grands corps de l'Etat, que la facilité avec laquelle Henri VIII obtenait leur concours pour les actes les plus opposés, produits spontanés du caprice de chaque jour et se détruisant l'un l'autre. Les deux chambres avaient accepté la dégradation des deux filles du roi, Marie et Elisabeth ; elles souscrivirent avec un égal empressement (1544) à leur réhabilitation et après les avoir déclarées bâtardes et inhabiles à succéder à la couronne, elles reconnurent d'un accord unanime, sur la proposition du roi, la légitimité de leur naissance, et passèrent un acte qui les appelait au trône à défaut de leur frère Edouard et de sa postérité, et à la charge d'observer les conditions qu'il pourrait plaire au roi de leur prescrire. Dans le cas où elles viendraient à mourir, la libre disposition de la couronne était de nouveau reconnue par cet acte appartenir au roi [1].

Dispositions de Henri VIII pour la succession au trône.

Henri VIII approchait alors du terme de sa tyrannie et de ses jours ; il était en proie à de vives douleurs cau-

1. *Stat.*, 35e ann. du règne de Henri VIII, c. 1. — Ce statut, dit sir James Mac-Intosh, maintient le principe que le royaume était la propriété du roi, puisque ses filles ne devaient pas hériter de la couronne par la loi fondamentale de l'état, mais tiendraient de sa seule volonté une autorité conditionnelle et précaire (*Hist. d'Angl.*, règne de Henri VIII, ann. 1549).

sées à la cuisse par un ulcère qui le rendait un objet de dégoût pour ses plus intimes serviteurs et il périssait lentement sous le poids d'une effrayante obésité. Son mal s'accrut rapidement après la dernière guerre avec la France et à son retour en Angleterre. Déjà une oppression insupportable ne lui permettait plus de demeurer couché et il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de machines inventées à cet effet : sa main appesantie ne signait plus et l'on apposait devant lui sur ses ordres le sceau royal : les forces l'abandonnaient, mais non encore l'orgueil et la cruauté. Sa sixième femme, Catherine Parr, en fit l'épreuve et n'échappa qu'à grand' peine à la mort. L'administration, comme la cour, était toujours divisée en deux partis rivaux, ardents à se nuire et à se supplanter dans la faveur du roi : l'un, celui des Seymours et de l'archevêque Cranmer, inclinait vers les nouvelles doctrines ; l'autre, attaché à l'ancien culte, était le parti des Howards, que dirigeait avec le duc de Norfolk, le nouveau chancelier, lord Wriothesly, homme dur et fanatique, plus propre au rôle d'inquisiteur qu'aux fonctions de premier magistrat du royaume. Mais le chef véritable et le plus éminent du parti auquel on donnait le nom de catholique, était l'évêque de Winchester, Gardiner, non moins instruit qu'habile, et d'autant plus redoutable qu'il savait plier, dans une certaine mesure, ses convictions à sa fortune, pour mieux servir l'Eglise à laquelle, malgré les apparences, il demeura toujours dévoué [1]. Ce parti avait été frappé tout entier dans la personne de la précédente

1. Rapin Thoiras voit dans l'attitude impartiale du roi entre ces deux partis

reine, Catherine Howard, dont l'archevêque Cranmer précipita la ruine et il cherchait avec ardeur l'occasion de la vengeance. Il crut l'avoir trouvée sur le vague indice des rapports qu'entretenait la nouvelle femme du roi, Catherine Parr, avec les luthériens, et il ne recula devant aucun moyen, quelque barbare qu'il fût, pour obtenir les preuves désirées. Plusieurs malheureux, accusés d'avoir nié la présence réelle dans l'eucharistie, furent jetés en prison et parmi eux une jeune femme de la suite de la reine, Anne Askew, d'une beauté rare et d'une âme enthousiaste et forte : elle fut mise à la torture, en la présence du chancelier, et son héroïque constance lassa ses bourreaux : elle n'avoua rien au préjudice de sa royale maîtresse. On vit alors un spectacle hideux dont on chercherait en vain un second exemple dans l'histoire, on vit, sur le refus de l'exécuteur et du lieutenant de la Tour, Kingston, le chancelier d'Angleterre porter la main lui-même sur l'instrument du supplice et disloquer les membres de la victime. L'excès de la douleur ne lui arracha aucun aveu et elle fut portée mourante sur le bûcher où elle expira en sainte et en martyre, avec ses compagnons d'infortune[1]. Catherine Parr faillit se perdre elle-même;

Nouvelles persécutions.

la cause presque unique de son absolu pouvoir. « Personne ne pouvant se persuader, dit-il, qu'il fût possible au roi de demeurer longtemps dans ce juste milieu, ceux qui souhaitaient la réformation croyaient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toute chose afin de le porter par degrés à la pousser plus avant. Tout de même, les partisans de l'ancienne religion, voyant de tels commencements, craignaient qu'il n'allât plus loin et que leur résistance ne lui fît achever son ouvrage (*Hist. d'Angl.*, l. XV).

1. Fox, vol. II, p. 578. — Speed, p. 780. — Baker, p. 299. — Ces trois auteurs sont cités par lord Campbell dans sa *Vie du lord chancelier Wriothesly*.

elle osa soutenir une discussion théologique avec son terrible époux qui s'en plaignit à Gardiner et à son chancelier. Ceux-ci entretinrent sa colère, ils lui firent voir sa réputation et son salut intéressés à sacrifier la reine et il commanda de la conduire à la Tour. A cette nouvelle, l'infortunée tomba dans une crise violente et perdit plusieurs fois connaissance; lorsqu'elle eut repris ses sens, elle trouva, dans ce péril extrême, une présence d'esprit admirable et qui la sauva. Le roi s'étant fait porter dans son appartement peu d'instants avant l'exécution de l'ordre qu'il avait donné : « Kate [1], ma chère, lui dit-il, vous êtes un grand docteur! — Non, sire, répondit-elle avec calme et feignant de ne point comprendre le danger qui la menaçait, je ne suis qu'une pauvre femme ignorante et je ne voulais que vous distraire de vos souffrances, en vous donnant l'occasion d'un de ces arguments théologiques où vous excellez toujours. — S'il est ainsi, répondit le roi apaisé, nous sommes amis encore. » Sa fureur tomba sur ses conseillers, et l'ordre fatal fut révoqué.

Henri VIII cependant se montra lui-même jusqu'à la fin et nul ne put se croire en sûreté tant qu'il vécut. Préoccupé dans ses derniers jours de la succession de son fils, âgé de neuf ans seulement et neveu des Seymours, il redouta pour sa minorité le trop grand ascendant de leurs rivaux, les Howards, qu'il résolut d'abaisser : il les retrancha du nombre des exécuteurs de son testament [2],

1. Abréviation du nom de Catherine.

2. Le testament sur lequel Henri VIII régla l'ordre de sa succession, comme il a été dit ci-dessus, se trouve tout entier dans le recueil des actes publics de Rymer, t. XV, à la date du 30 décembre 1546. Il est difficile de savoir si le

écarta de son conseil l'évêque Gardiner, leur puissant auxiliaire, et fit arrêter comme traître le vieux duc de Norfolk, leur chef, son allié par le sang, complice de tous ses attentats, homme, à la voix compatissante, et au cœur de bronze, toujours prêt également à gémir sur les victimes, comme à signer leur arrêt : son tour était venu enfin ; le brillant comte de Surrey, son fils, fut entraîné dans sa ruine et arrêté avec lui. L'accusation était absurde : on fit un crime au duc d'avoir dit que le roi était malade, qu'il ne pourrait vivre longtemps et qu'au milieu du conflit de tant d'opinions touchant la religion, le royaume était menacé de grands troubles. Le principal tort imputé au comte de Surrey, était d'avoir écartelé sur son écusson, à l'exemple de ses ancêtres, les armoiries d'Edouard le Confesseur, qui n'appartenaient, disait-on, qu'à Henri VIII et aux rois ses prédécesseurs. Il fut pour ce fait soupçonné d'aspirer au trône, et quiconque alors était suspect était déjà condamné. En vain le vieux duc, pour sauver sa vie, eut recours aux plus vils expédients ; il accusa son fils [1], il s'accusa lui-même et se reconnut coupable et digne de mort. Henri fut comme toujours, impitoyable. Tous deux lui portaient ombrage, leur tête était dévouée : Surrey, membre des communes, bon poëte et vaillant capitaine, cher à ce double titre à son pays, fut déclaré coupable par un jury et immédiatement exécuté. Norfolk, grand maréchal et pair du royaume, fut frappé comme tant d'autres

Arrestation et condamnation du duc de Norfolk et de son fils.

(1547)

roi l'a signé de sa propre main, et Rymer ne donne aucun éclaircissement à cet égard.

1. Herbert de Cherbury, *Vie de Henri VIII*, p. 629.

meilleurs que lui par un bill d'*attainder*, émané des pairs et sanctionné par les communes; mais l'exécution de la sentence, fixée au lendemain 24 janvier, fut suspendue par la mort du roi qui expira dans la nuit.

Mort de Henri VIII. (1547)

Considérations sur son règne.

Henri VIII avait régné trente-cinq ans; jamais le despotisme ne s'est produit sous des formes plus détestables que sous son règne et rien ne prouve davantage l'abaissement où les guerres civiles du siècle précédent avaient réduit l'Angleterre, en moissonnant les familles les plus illustres. Des auteurs non catholiques, d'une réputation méritée, ont considéré ce prince comme le fondateur du protestantisme en Angleterre et se sont montrés, par reconnaissance, fort indulgents pour sa mémoire; ils ont en cela partagé le préjugé populaire, et leur erreur est grande. Loin d'avoir établi dans son royaume les doctrines de la réformation, il s'en montra un des ennemis les plus acharnés et l'on a trop confondu le protestantisme avec un simple acte de séparation de l'Eglise romaine. Henri VIII se considéra jusqu'à la fin et surtout par le terrible statut des *six articles*, comme le défenseur de la foi catholique, et le seul changement notable qu'il prétendit introduire dans la doctrine religieuse, fut la substitution de son pouvoir à celui de l'évêque de Rome, usurpant ainsi violemment, sur les âmes de ses sujets, la puissance arbitraire qu'il exerçait sur leurs personnes et sur leurs biens. En agissant ainsi, en séparant l'Eglise établie de son chef, il porta sans aucun doute une atteinte mortelle au catholicisme dans son royaume; mais l'incendie qui détruit un bâtiment ancien et vénérable, ne fonde point le nouvel édifice auquel ses ravages ont fait place :

Henri VIII, semblable à ce fléau destructeur, ouvrit en Angleterre, par ses violences, les voies au protestantisme, mais le résultat fut contraire à ses prévisions comme à ses vœux. Ce prince enfin, est la cause accidentelle et involontaire de la grande révolution religieuse consommée sous son fils Edouard et sous sa fille Elisabeth, et n'en fut pas l'auteur.

La facilité singulière avec laquelle le clergé catholique presque tout entier admit sa suprématie en matière ecclésiastique, à l'exclusion du pape, n'a de comparable dans l'histoire que l'inconcevable docilité des lords et des communes devant ses sanguinaires caprices, et pourtant, des écrivains justement admirés et qui, en toute autre circonstance, ont fait preuve d'un sens juste et profond, ont vu sous Henri VIII un signe de la force et du progrès du régime parlementaire dans l'assentiment requis et obtenu du parlement pour les actes les plus abominables : Le peuple, dit l'un d'eux, fut ainsi accoutumé à l'idée de l'autorité sans bornes de ceux qui donnaient au roi le pouvoir de les commettre [1]. Il serait tout aussi vrai de reconnaître que l'autorité du sénat romain était en progrès sous Tibère, parce que l'empereur sollicitait son concours pour ses crimes. Le règne de Henri VIII, loin d'affermir le régime parlementaire, compromit au contraire son existence, en faisant voir que les mêmes institutions qui peuvent assurer l'indépendance et la prospérité d'un peuple, deviennent des instruments de la plus dure tyrannie lorsque l'esprit public, vivifié par les tra-

1. Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre*, règne de Henri VIII.

ditions de famille, par les croyances et les mœurs, s'est retiré d'elles. Ce prince démentit dans la seconde partie de son règne les espérances qu'il avait données dans la première : la nature l'avait doué d'une rare énergie, d'une activité infatigable et de grands talents qui, servis par des circonstances favorables, lui firent prendre tout d'abord une imposante attitude en Europe, et il continua, lorsque ses crimes eurent répandu la terreur de son nom, à maintenir, entre les nations, l'équilibre des pouvoirs, sans d'ailleurs obtenir aucun avantage sérieux pour ses peuples.

L'Angleterre, épuisée et terrifiée sous ce prince, fit peu de progrès durant son long règne. Les subsides énormes, les emprunts forcés, l'altération fréquente des monnaies, les monopoles sans nombre paralysèrent l'agriculture, le commerce et l'industrie ; la littérature et les sciences furent également stériles à cette époque, où la véritable méthode, pour les sciences exactes et positives, n'était pas née encore et où toute manifestation libre était interdite sur la religion, qui était alors le principal sujet des méditations des hommes et à laquelle se rattachaient directement, comme autant de rameaux divers, toutes les autres études philosophiques, historiques ou littéraires [1]. L'intelligence s'abaissa ainsi au niveau des caractères ; on eût dit que la nation était morte et qu'elle attendait un nouveau souffle. Cette prostration presque universelle

1. Quelques établissements littéraires furent cependant créés durant ce règne. Henri VIII fonda le collége de la *Trinité* à Cambridge, et le cardinal Wolsey celui de Christ-Church à Oxford, où il créa aussi la première chaire de grec. Cette nouveauté amena de violentes disputes sur la manière de prononcer cette langue. L'évêque Gardiner employa l'autorité du roi et de son conseil pour empêcher toute innovation à cet égard (Hume, règne de Henri VIII).

de toutes les forces de la société fut néanmoins favorable, à l'intérieur, à l'unité de la monarchie. L'Irlande, qui n'avait encore que le titre de seigneurie et où l'autorité directe du roi était circonscrite dans les étroites limites du *Pale*, avait vu avec horreur les changements apportés par Henri VIII dans l'Eglise. De nombreuses révoltes éclatèrent à ce sujet soit dans ce district, soit dans les comtés gouvernés encore par les chefs indigènes : elles furent réprimées, l'Irlande se soumit, fut érigée en royaume dépendant de la couronne d'Angleterre, quoique avec un parlement séparé, où les chefs nationaux briguèrent la pairie, concurremment avec les seigneurs d'origine anglaise établis dans les districts du *Pale*.

L'Irlande érigée en royaume.

Un territoire étendu dans le pays de Galles était demeuré jusqu'alors, comme en Irlande, à peu près indépendant du pouvoir royal. Soumise par l'épée des seigneurs gardiens des frontières, qu'on nommait lords des marches, cette partie de la contrée comprenait cent quarante-un districts, concédés avec juridiction particulière et droits presque régaliens, à leurs premiers conquérants et transmis par eux à leurs descendants. Cet état de chose donnait lieu à de grands abus et à des désordres auxquels Henri VIII mit fin. Il arrêta, en l'année 1536, que la totalité des Galles serait unie et incorporée au royaume d'Angleterre, que la coutume de *Gavelkind* serait abolie, que les seigneuries des marches seraient annexées aux comtés voisins, que tous les juges y seraient institués par l'autorité royale, qu'aucun seigneur n'aurait le droit d'arrêter le cours de la justice dans ses domaines et que les divers comtés

Réunion de tout le pays de Galles à la couronne d'Angleterre.

des Galles enverraient des députés au parlement[1]. Ces règlements furent étendus pour la plupart au comté palatin de Chester.

L'administration de la justice fut, dans toute l'Angleterre, sous Henri VIII, plus rigoureuse et plus régulière; le privilége du clergé fut aboli pour les crimes de meurtre et de félonie [2]; plusieurs lois réprimèrent le vagabondage et la mendicité qui s'étaient considérablement accrus après la suppression des monastères où une multitude d'indigents recevaient leur subsistance. Un acte du parlement constata que le nombre des prisonniers enfermés pour dettes ou pour crimes, s'élevait à soixante mille dans le royaume [3], et, chose à peine croyable, un auteur bien informé [4] nous assure que soixante-douze mille individus, condamnés pour vol, furent mis à mort sous ce règne. La sécurité intérieure fit ainsi des progrès; mais l'Angleterre doit peu de reconnaissance pour ce fait au prince qui ne refusa jamais l'honneur d'une femme à son caprice, le sang d'un homme à sa colère, et dans la main duquel l'épée de la justice ne fut point l'espérance et la protection des justes, mais le glaive exterminateur, non moins terrible aux bons qu'aux méchants. On chercherait en vain, dans l'âme de ce roi, une seule qualité vraiment digne de louange au milieu des vices les plus détestables; aucun des objets qui captivent le

1. L'acte qui établit une représentation parlementaire dans le pays de Galles peut être regardé comme la principale réforme dans la composition de la chambre des communes, depuis sa constitution sous Édouard Ier.

2. *Stat.*, 4e année de Henri VIII.

3. Hume, règne de Henri VIII.

4. Harisson cité par Hume.

respect ou l'admiration des hommes n'arrêta ses brutales fureurs : ni la religion, ni le talent, ni la plus haute vertu, ni les cendres vénérées des morts[1], ni la beauté charmante à laquelle il avait prodigué ses caresses : pour tout dire, en un mot, il fut, sous une forme humaine, l'un des monstres les plus affreux qui aient pesé sur la terre, et sa place est marquée entre Sylla et Néron.

CHAPITRE II.

DE LA MORT DE HENRI VIII A L'AVÈNEMENT D'ÉLISABETH.

1547 — 1558.

I

Règne d'Edouard VI.

1547 — 1553.

Au terrible Henri VIII succédait sur le trône, en la personne d'Edouard VI, qu'il avait eu de Jeanne Seymour, un prince, âgé de neuf ans seulement, doué de qualités aimables, d'instincts élevés et d'une remarquable intelligence. Son père s'était flatté, comme beaucoup de princes absolus, de régner encore après sa mort et, secondé par son chancelier Wriothesley, il avait composé un conseil de régence de ses exécuteurs

[1] Henri VIII fit déterrer et jeter au vent les restes de saint Thomas Becket, après avoir fait instruire son procès comme s'il eût vécu.

testamentaires, au nombre de seize, qui devaient gouverner le royaume avec des pouvoirs égaux. Il adjoignit à ceux-ci douze conseillers, sans voix délibérative, et appelés seulement à aider les premiers de leurs lumières. La majorité du jeune roi était par le même acte fixée à dix-huit ans.

Conseil de régence, Hereford protecteur.

L'archevêque Cranmer et le chancelier étaient les membres les plus considérables du conseil de régence après l'oncle du jeune roi, le comte d'Hereford, à qui ce titre donnait la prééminence. Il voulut davantage : ses promesses gagnèrent secrètement la plupart de ses collègues, et il fut décidé, dès la première séance, que l'intérêt et la dignité du royaume demandaient un chef qui pût, soit dans l'Etat même, soit aux yeux des puissances étrangères, représenter le roi. Toute opposition étant réduite au silence, le comte d'Hereford fut nommé protecteur et investi de tous les pouvoirs de la royauté. Ainsi fut cassé le testament de Henri VIII, mais si ses dernières volontés furent méconnues, son esprit lui survécut dans l'administration ; la force extraordinaire dont il l'avait armée ne finit pas avec lui, et c'est un fait digne d'attention que la prérogative royale se montra aussi absolue durant la minorité qui suivit son règne, qu'elle l'avait été durant sa vie.

Hereford était monté au faîte par les suffrages de ses collègues, il s'agissait maintenant de leur en payer le prix : on allégua donc ou l'on supposa que le feu roi avait eu l'intention d'élever en dignité la plupart des membres du conseil de régence, et ceux qui venaient de casser un testament authentique, montrèrent un respect scrupuleux pour des dispositions prétendues

qui avaient leur propre grandeur pour objet. C'est ainsi que le chancelier Wriothesley fut créé comte de Southampton, le vicomte de l'Isle, comte de Warwick, et que le protecteur lui-même se fit nommer duc de Somerset, grand maréchal et trésorier du royaume. Tous les membres du conseil furent promus à de nouveaux honneurs, mais le protecteur comptait parmi eux deux ennemis redoutables; Wriothesley, comte de Southampton, qui avait espéré conserver par sa dignité de chancelier la haute main dans le gouvernement, et le nouveau comte de Warwick, que déjà son ambition sans bornes rendait ennemi de quiconque lui était supérieur ou paraissait en état de lui faire obstacle. Le premier bientôt après perdit les sceaux, et sa haine s'en accrut contre le protecteur qui exerça seul dès lors, et avec le vain contrôle du conseil, le pouvoir souverain.

Nouvelles réformes dans le culte.

L'objet capital du nouveau gouvernement fut de rendre les réformes plus complètes dans le culte. L'opinion dominante était favorable à la réformation, surtout dans les classes supérieures, et les grands, enrichis par les dépouilles du clergé, étaient intéressés à conserver un état de choses qui rendrait les spoliations irrévocables. Toutes les commissions ou nominations aux charges et emplois furent renouvelées et données par Somerset au nom du jeune roi; celles des évêques ne furent point exceptées de cette mesure générale et il fut expressément dit que toute juridiction ecclésiastique et civile émanait de la couronne; les messes particulières et plusieurs rites extérieurs furent supprimés, et l'on rendit aux laïques la communion sous les deux espèces. On ne

procéda cependant que par degrés à ces diverses réformes, et c'est une des causes pour lesquelles la nouvelle religion parvint à s'établir sans trop de résistance en Angleterre. Les changements furent successifs : Cranmer désirait conserver de l'ancien culte tout ce qui n'était pas incompatible avec l'esprit du nouveau. Il eût volontiers conservé les images dont il ne blâmait que l'abus et voyait dans leur usage modéré une prédication perpétuelle offerte aux ignorants[1] : il avait coutume de dire enfin, que le système qui s'éloignerait le plus des doctrines extrêmes de la réformation, serait le plus durable, et qu'une dévotion purement spirituelle ne convenait qu'à la première ferveur d'une nouvelle secte et dégénérait ensuite aisément en superstition. C'est ainsi qu'en Angleterre, où le magistrat civil contint et dirigea l'établissement de la nouvelle doctrine, une partie de la pompe et des cérémonies de l'ancienne croyance fut conservée, et en même temps, au moyen des évêques, une certaine hiérarchie fut maintenue et observée dans la discipline.

Au premier rang des prélats opposés aux nouveaux règlements était le célèbre Gardiner, évêque de Winchester, qui, après s'être montré docile sous le feu roi, fit une vive résistance aux réformes plus étendues du protecteur. Il signala les dangers inséparables d'innovations perpétuelles et trop complètes, dans un langage courageux et sensé : « Si vous détruisez entièrement l'ancien canal, dit-il, les eaux se déborderont avec une impétuosité dont vous ne serez plus les maîtres. »

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Anglet.*, règne d'Edouard VI.

Gardiner provoqua par cette conduite le ressentiment du conseil de régence et fut mis en prison.

Le catholicisme, si fortement ébranlé d'abord en Europe, recouvrait chaque jour sur le continent quelques-unes des positions qu'il avait perdues et reprenait, sur tous les points, une attitude redoutable et menaçante. Le concile de Trente allait être transféré à Bologne, plus près du pape, à l'effet d'y recevoir une impulsion plus directe de Rome et du saint-siége. L'empereur Charles-Quint poursuivait avec succès contre les protestants sa croisade en Allemagne, et la religion lui servait en même temps de prétexte, pour réduire à une sujétion plus étroite les princes de l'empire, qui après avoir souscrit la confession d'Augsbourg, s'étaient confédérés à Smalcade. Un secret impénétrable couvrait ses desseins; déjà il avait réussi à détacher de la ligue l'électeur palatin et celui de Brandebourg; il tenait prisonniers les deux chefs de la confédération, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, et la situation des autres princes allemands était déjà fortement compromise quand ils apprirent la mort de François I[er], qui, ardent persécuteur des protestants dans son royaume, les soutenait au dehors de ses armes contre l'empereur. Le nouveau roi de France, Henri II, parut être, dès le début de son règne, encore plus ennemi de la réformation religieuse que son père. Les Guises, chefs du parti catholique, acquirent, sous lui, une influence qui s'étendit dans les royaumes voisins et ils dirigèrent en Écosse les conseils de Marie de Lorraine, leur nièce, veuve du dernier roi. Cette princesse, catholique ardente, balançait l'autorité du

Succès de Charles-Quint en Allemagne.

Avénement de Henri II au trône de France. Faveur des Guises.

Situation de l'Ecosse.

comte d'Arran, régent du royaume, homme faible et irrésolu, et qui inclinait au protestantisme. Ce culte faisait, parmi les Ecossais, et surtout dans les classes inférieures, de continuels progrès à la voix du célèbre prédicateur, Jean Knox, mais l'ancienne religion dominait encore dans les rangs élevés de la nation, et nous avons vu que la guerre barbare que Henri VIII avait faite en Ecosse, contribua tout ensemble à fortifier dans ce pays la haine contre l'Angleterre, et à y ralentir le succès des réformateurs.

Invasion de ce royaume.

Le protecteur Somerset continua vis-à-vis de l'Ecosse la politique de Henri VIII. Il fit de nouveau demander la jeune reine en mariage pour Edouard VI, en faisant valoir les immenses avantages de l'union des deux couronnes, dans une contrée que la nature semblait avoir destinée à ne faire qu'un seul et puissant état. Sa demande fut rejetée comme l'avait été auparavant celle de Henri VIII, et, comme lui, Somerset, après avoir vanté aux Ecossais tous les avantages de l'union des deux pays, voulut leur faire sentir tous les maux attachés à leur séparation. Une armée puissante, soutenue par une flotte nombreuse et commandée par le protecteur en personne, envahit l'Ecosse à l'est, du côté de Berwick. Les Ecossais rassemblèrent une armée deux fois plus considérable par le nombre, mais affaiblie comme toujours par l'absence de discipline et d'unité. Ils prirent une forte position en face des Anglais, derrière la rivière de l'Esk, à six milles environ d'Edimbourg et à peu de distance du manoir de Pinkey, qui donna son nom à cette journée. Somerset, n'osant attaquer les Ecossais dans cette position avantageuse,

leur fit des propositions pacifiques en se bornant à leur demander l'engagement de ne donner leur jeune reine à aucun prince étranger, jusqu'à ce qu'elle fût d'âge à prendre elle-même un époux. Les avances du protecteur furent rejetées; les Ecossais y virent un signe de crainte, leur confiance s'en accrut, et quittant leur excellente position défensive, ils franchirent la rivière et coururent à l'ennemi : ce fut leur perte. Après un premier choc heureux contre la cavalerie anglaise, commandée par lord Gray, Somerset fit avancer contre eux les redoutables archers d'Angleterre. Le désordre se mit alors dans leurs rangs, ils s'enfuirent de tous côtés, laissant deux mille des leurs sur le champ de bataille ou dans les mains du vainqueur. Les Anglais pénétrèrent jusqu'au cœur du pays, mais bientôt un corps d'armée français, sous les ordres de d'Essé, de Thermes et Stozzi, leur enleva une partie de leurs avantages, reprit sur eux des forteresses importantes et rendit confiance aux Ecossais. Leur animosité pour leurs voisins s'était accrue par suite de leur sanglante défaite à Pinkey; loin de vouloir accorder leur reine à Edouard, ils ne songèrent qu'à la mettre à couvert contre toute tentative d'enlèvement et contre les chances détestées de toute union future entre elle et le fils de Henri VIII en la mariant au dauphin, fils aîné du roi Henri II, et en l'envoyant à la cour du monarque français, pour y recevoir une éducation digne de son rang suprême. Cette circonstance amena en Ecosse le triomphe définitif du parti de la reine douairière, Marie de Lorraine, sur le parti opposé. Le régent se démit de ses fonctions, après avoir reçu du roi de

Bataille de Pinkey. (1547)

Marie Stuart conduite en France.

France le duché de Châtelleraull, et toute son autorité passa, ainsi que le titre de régente, à la reine douairière, qui atteignit alors le but de son ambition. Le protestantisme cependant, prêché par le fameux Knox, continuait toujours à faire de grands progrès en Ecosse, et le triomphe momentané de la régente vouait ce royaume à tous les maux, résultat nécessaire d'une scission profonde entre la cour et la nation.

La victoire de Pinkey, dont le régent avait tiré peu d'avantages dans le royaume, lui en procura de grands en Angleterre, où elle consolida son pouvoir et lui valut de nouveaux honneurs[1]. Il montra néanmoins, dans les lois qu'il fit rendre, de la modération et de la sagesse. Toutes celles qui étendaient le crime de trahison au delà des cas énoncés dans le statut de la vingt-cinquième année du règne d'Edouard III, furent annulées. On abolit aussi la loi de Henri VIII, destructive de toutes les lois et par laquelle les simples proclamations royales avaient la force et l'autorité des *statuts;* toutefois l'usage contraire continua à prévaloir, et on ne fit point la distinction, si difficile à établir, entre les cas où il serait nécessaire de statuer par une loi émanée du roi et du parlement, et ceux où les simples édits de la couronne tiendraient lieu de lois.

Réformes législatives

Nouvelles réformes dans le culte.

De nouveaux statuts furent promulgués en faveur de la réformation religieuse. Les images et les tableaux des églises furent enlevés, on rédigea un nouvel office touchant la communion, dans lequel la confession auri-

1. Il lui fut permis de s'asseoir sous le dais du trône, à la droite du jeune roi.

culaire fut traitée de pratique indifférente; peu de temps après, l'invocation des saints fut défendue et le mariage des prêtres autorisé [1]; on rédigea un nouveau rituel en langue vulgaire; l'uniformité de pratique fut prescrite ainsi que l'assistance au culte public sous des peines sévères. Une seule personne catholique obtint pour la pratique du sien l'indulgence du conseil : ce fut la princesse Marie, fille de Henri VIII; l'empereur intervint à cet égard, et à sa requête, le conseil ferma les yeux. On conserva, dans de certaines limites, la pratique des mortifications et du jeûne, et un acte du parlement défendit l'usage de la viande durant le carême et les autres temps d'abstinence. La doctrine de la présence réelle, quoique tacitement défendue dans la nouvelle liturgie, fut longtemps encore admise dans la pratique et ce fut la dernière que le peuple abandonna. Les prêtres, muets d'ailleurs, insistaient fréquemment encore sur l'observation de ce dogme, et l'évêque Bonner, si tristement célèbre dans la suite et qui, sur tous les autres points, avait fait acte de soumission, maintint celui-ci et fut, pour ce fait, condamné par le conseil, dépouillé de son évêché et mis en prison. D'autres évêques s'abusèrent en croyant détourner d'eux le péril par une plus complète soumission. Leurs riches revenus étaient pour leurs adversaires un appât trop puissant; ne pouvant être accusés de désobéissance, ils le furent de n'avoir point obéi de bonne foi : les uns se virent entièrement dépouillés; les autres gardèrent leurs évêchés et une partie de leurs revenus, mais en

1. *Stat. du Roy.*, 2e et 3e ann. d'Edouard VI, c. XIX.

achetant avec le reste l'appui des avides courtisans ou leur oubli.

Persécutions religieuses.

Les nouveaux réformateurs, quoique en s'appuyant dans leurs réformes sur les Ecritures interprétées par le sens individuel ou la raison, n'en étaient pas pour cela plus tolérants et ne supportaient pas que d'autres interprétassent la Bible autrement qu'eux et fissent, à leur égard, acte d'indépendance, comme ils faisaient eux-mêmes vis-à-vis du clergé romain. Des peines sévères, quelquefois même cruelles, frappèrent les dissidents en qui le nouveau clergé voyait des hérétiques, et malgré la répugnance extrême du jeune Edouard VI à ordonner ces châtiments barbares, plusieurs bûchers, entre autres ceux de Jeanne Bocher et du hollandais Van Paris, furent allumés sous son règne.

Projets ambitieux et complots de l'amiral Seymour.

Jusque-là tout souriait au protecteur, tout fléchissait devant lui, lorsque dans sa propre maison, dans sa famille et en la personne de l'amiral Seymour, son frère, il trouva un rival et un adversaire dangereux. Celui-ci, doué de rares talents et dévoré d'ambition, avait brigué à la mort du feu roi, et obtenu une alliance illustre; il avait épousé la reine douairière, sa veuve, Catherine Parr, qui mourut peu de temps après ce second mariage. Lord Seymour alors porta ses vœux plus haut et aspira à la main d'Elisabeth, fille de Henri VIII. Il était difficile qu'il obtînt pour cette alliance l'aveu de son frère, que menaçaient ses intrigues et qu'il cherchait à supplanter, et cependant il lui était également impossible de s'en passer, une des clauses conservées du testament de Henri VIII excluant ses filles de la succession à la couronne, si elles se mariaient sans l'aveu du conseil.

L'amiral ne pouvant gagner son frère, résolut de le perdre, et tous ses efforts tendirent à diminuer son crédit dans le parlement et à le ruiner dans l'esprit du jeune roi. Il corrompit le secrétaire d'Edouard, entretint avec ce prince une correspondance secrète et tenta de l'éclairer en lui montrant la réunion des pouvoirs de protecteur du royaume et de gouverneur du roi, dangereuse dans la même main et portant trop haut la puissance d'un sujet. Seymour fut encouragé et maintenu dans cette voie téméraire par un homme plus habile que lui et encore plus ambitieux, par Dudley, comte de Warwick, qui s'attribuait le principal honneur de la victoire de Pinkey et qui, se donnant pour l'ami des deux frères, envenimait leurs querelles et les excitait sourdement l'un contre l'autre. Il poussa l'amiral à des démarches qui devaient le perdre aux yeux du protecteur, en ébranlant celui-ci, et il préparait ainsi sa propre élévation sur la ruine de tous deux.

Somerset s'était réconcilié une première fois avec son frère; mais ensuite, le voyant persévérer dans ses intrigues coupables et chercher à soulever contre lui le parlement, le conseil, le peuple et le roi lui-même, il prêta l'oreille aux insinuations de Warwick, dépouilla son frère de la charge d'amiral et le fit conduire à la Tour. Il essaya en vain d'obtenir de lui l'aveu de ses fautes et la promesse formelle de renoncer à ses projets ambitieux. Seymour, trop confiant dans son crédit près du roi et des deux chambres, repoussa les avances de son frère; il demanda un jugement solennel et une libre défense avec confrontation de témoins, et brava hautement toute la puissance du protecteur. Somerset

alors étouffa dans son âme tout autre sentiment que la colère et la vengeance. Il résolut de frapper son frère par la voie la plus courte et en même temps la plus sûre, et fit rendre par le parlement un bill d'*attainder* ou de proscription qui dispensait, pour frapper l'accusé, de l'observation des formes légales. Il obtint, à cet effet, l'aveu d'Edouard, et triompha aisément de la faible opposition qui éleva la voix dans la chambre des lords et dans celle des communes. Le bill d'*attainder* fut rendu presque à l'unanimité [1] : la tête de lord Seymour tomba sur l'échafaud à Tower-Hill, et l'ordre d'exécution fut signé par son frère. Celui-ci, quoique provoqué à sévir, parut avoir écouté la passion plutôt que la justice en refusant à Seymour un jugement légal, et il donna par cette conduite à ses propres ennemis des armes contre lui.

Supplice de lord Seymour. (1549)

Des troubles civils causés surtout par les changements profonds apportés dans l'administration des biens qui avaient appartenu au clergé, marquèrent la suite de ce règne si court. La réformation, en supprimant les monastères, où une multitude de pauvres trouvaient leur subsistance, et en faisant passer en des mains nouvelles une partie considérable du territoire, occasionna, dans les premiers temps surtout, de très-vives souffrances. La mendicité, malgré les mesures légales décrétées pour la restreindre, s'accrut d'une manière effrayante : les fermes, les terres abbatiales, furent régies avec une rigueur inusitée lorsqu'elles passèrent de la main des moines dans celle des courtisans. Il y eut augmentation dans le prix des fermages et diminution dans les débouchés pour

Misère croissante du peuple.

1. *Stat.* 2e et 3e ann. d'Édouard VI, c. XVIII

les récoltes, dont le revenu, dépensé jadis sur les lieux mêmes, alimentait maintenant le luxe des grandes villes et surtout de la capitale : aucun lien d'habitude n'attachait plus les fermiers aux propriétaires, et les premiers, inconnus à leurs nouveaux maîtres, étaient en proie à l'avidité des intendants.

D'autres causes rendaient les souffrances plus vives encore. Les manufactures avaient fait des progrès rapides : la consommation de la laine anglaise était immense, soit dans le royaume, soit à l'étranger. Les pâturages qui les produisaient acquirent, en conséquence, une valeur très-supérieure au produit des terres labourables : la spéculation changea une grande partie de celles-ci en pâtures; elle les fit enclore, et les cultivateurs en furent expulsés avec leurs familles : pour comble de misère, enfin, et par suite de l'immense importation des métaux précieux du Nouveau Monde, le prix de tous les objets de consommation s'était beaucoup accru sans que les salaires eussent augmenté à proportion ; la détresse du bas peuple et des artisans était devenue extrême, et des plaintes douloureuses s'élevaient sur tous les points du royaume.

Touché des malheurs du peuple et soigneux de sa popularité, Somerset ordonna d'abattre les nouvelles clôtures, et nomma des commissaires pour écouter les griefs et y faire droit. Il provoqua ainsi la colère de l'aristocratie terrienne et de ceux qui, enrichis par Henri VIII, étaient intéressés au maintien de toutes les conséquences matérielles de la révolution religieuse, et sans pouvoir apporter un remède efficace aux abus, il enhardit les mécontents qu'il s'efforçait de soulager.

Révoltes.

Des révoltes éclatèrent sur plusieurs points. Lord Russel et lord Gray battirent les rebelles à Exeter. Vingt mille hommes conduits par un tanneur nommé Ket, se soulevèrent à Norfolk, et eurent d'abord quelques avantages. Ils s'emparèrent de Moushold-Hill, près de Norwich. Leur chef érigea son tribunal sous un vieux chêne, auquel resta le nom de *chêne de la réformation*, et là il rendit des arrêts terribles contre la noblesse du pays. Le comte de Warwick remporta sur cette multitude insurgée une sanglante victoire : les chefs de la révolte furent pris et punis du dernier supplice.

Ces rébellions, en occupant à l'intérieur les forces militaires du royaume, enhardirent ses ennemis au dehors. Les Ecossais, avec l'aide des généraux français de Thermes et d'Essé, poursuivirent leurs avantages et recouvrèrent encore quelques places. La France tenta également de ressaisir le territoire que Henri VIII lui avait enlevé, et elle assiégea Boulogne[1]. Somerset, se voyant ainsi pressé au nord et au midi, fit une tentative pour s'allier avec l'Empereur, et ce projet ayant échoué, il inclina aussitôt vers la paix. Ses ennemis, dans le conseil, opinèrent pour la guerre, et le rendirent responsable des revers. Un abîme se creusait sous ses pas. Inconséquent dans sa conduite, sacrifiant beaucoup d'une part au goût du faste et de la magnificence, et d'autre part briguant la faveur populaire, il prêtait aux accusations de tous les partis. Il avait ouvert dans sa résidence une cour des requêtes pour le peuple qu'il protégeait auprès

1. Ce siége fut commandé par Gaspard de Coligny, dont le nom, si fameux depuis, apparaît ici pour la première fois dans l'histoire.

des juges et des tribunaux, et il faisait en même temps construire dans le *Strand*, près de la cité, un palais qui étonne encore par sa magnificence, et qu'il éleva sur l'emplacement de plusieurs églises et de leurs cimetières, provoquant ainsi l'envie et blessant à la fois le respect populaire pour les tombes. Warwick, le voyant ébranlé, s'unit pour le perdre avec l'ancien chancelier Wriothesley, comte de Southampton, et ils formèrent contre lui avec les principaux membres du conseil une ligue redoutable. Ils s'entendirent tous secrètement avec les principaux officiers de la couronne comme avec les magistrats de la capitale, et Somerset eut à peine aperçu l'orage qu'il s'en vit écrasé. Il courba la tête, se reconnut coupable à genoux, signa sa confession et abdiqua. Cependant le moment de lui porter le dernier coup n'était pas encore venu, et, pour mieux frapper son rival, Warwick s'en rapprocha : il lui rendit sa place dans le conseil, et conclut un mariage entre lord Dudley, son fils, et lady Jeanne Seymour, fille de Somerset.

Abdication du protecteur.

(1549)

Parvenu au pouvoir, Warwick prit le parti qu'il avait rejeté pour s'y élever : il opina pour la paix : le conseil rendit Boulogne à la France au prix de quatre cent mille écus ; il restitua plusieurs forteresses à l'Ecosse, et à ces conditions la paix fut conclue. Warwick, tout-puissant dans le conseil, était alors le maître du royaume ; mais son ambition croissait toujours avec sa fortune ; et il obtint à cette époque de succéder au titre du dernier duc de Northumberland, qui était mort sans enfants, et dont le frère, sir Henri Percy, condamné comme rebelle, avait été déclaré inhabile à recueillir sa succession. Warwick reçut en même temps des terres immenses

Paix avec la France et l'Ecosse.

(1550)

situées au nord de l'Angleterre et dépendantes de ce duché : il n'était pas encore satisfait, il aspirait au titre de protecteur, et Somerset, quoique déchu de ce haut rang, étant à ses yeux un obstacle, sa mort fut résolue. Depuis longtemps Warwick la préparait, et les liens formés entre eux par le mariage de leurs enfants n'avaient été pour lui qu'un moyen de l'envelopper dans ses piéges et de le perdre en l'aveuglant. Instruit trop tard de ses nouveaux périls, Somerset essaya de se défendre ; il arma sa maison et tenta même de frapper son puissant adversaire. Il fut, pour ce fait, accusé de trahison et enfermé à la Tour : son procès s'instruisit ; vingt-sept juges y siégèrent comme jurés, et parmi eux ses trois plus mortels ennemis, Pembroke, Southampton et Northumberland. A cette époque, une accusation politique intentée par le parti le plus fort équivalait à un arrêt mortel. Somerset fut condamné pour crime, non de trahison, mais de félonie, à la peine capitale, et sa tête tomba, le 22 janvier 1552, à la place même où était tombée, peu d'années auparavant, celle de son frère. Son administration, malgré ses fautes, avait été équitable et douce, et il s'était préoccupé du sort des malheureux : le peuple s'en souvint au dernier jour : il se montra reconnaissant lorsqu'il le vit accablé par ceux auxquels il attribuait ses propres souffrances, et lui donna des regrets. Somerset avait aussi gagné l'estime du jeune roi, qui l'aimait, et qui cependant se laissa arracher par ses ennemis l'ordre d'exécuter la sentence.

Condamnation et supplice de Somerset. (1552)

Les pairs donnèrent alors un nouvel exemple de l'abaissement où peut tomber à certaines époques une assemblée politique composée en grande partie d'hommes

nouveaux, sans tradition de famille, sans caractère et sans indépendance personnelle : non-seulement ils ne firent rien pour protéger les anciennes institutions de l'Etat, mais ils se montrèrent empressés d'abattre toutes les barrières qui les protégeaient eux-mêmes contre les caprices du pouvoir. C'était eux surtout que menaçaient les bills d'*attainder* et les anciens statuts abrogés qui multipliaient les cas de trahison : les lords votèrent à l'unanimité moins une voix pour qu'ils fussent rétablis [1]; leur bill fut rejeté par les communes, qui en préparèrent un autre moins redoutable, quoique très-menaçant encore, et qui infligeait la peine de la trahison à quiconque, pour la troisième fois, aurait traité verbalement d'hérétique, de schismatique ou d'usurpateur, le roi ou quelques-uns de ses héritiers désignés dans le statut de la trente-cinquième année du dernier règne. Si cette offense avait été fixée par l'écriture ou reproduite par l'impression, le coupable, dès la première fois, était puni de mort. Les communes demandèrent et obtinrent que la conviction ne fût établie que sur la déposition de deux témoins [2]; les lords hésitèrent cependant à accepter cette clause, et l'on vit ainsi des législateurs renoncer en quelque sorte pour eux-mêmes à la protection des lois.

Le parlement fit néanmoins, à cette époque, quelques statuts d'utilité publique : il s'occupa des pauvres, qui ne trouvaient plus maintenant leur subsistance dans les aumônes des monastères; il fallut faire contribuer une

1. *Hist. Parlement.* — Burnet.

2. *Stat.* 5e et 6e ann. d'Edouard VI, c. 11. Ce bill, dit M. Hallam, est une des garanties constitutionnelles les plus importantes obtenues sous les Tudors. — (*Hist. constit. d'Angl.*, c. 1.)

moitié de la population au soulagement ou à l'entretien de l'autre, et ce fut l'origine de la fameuse taxe devenue si onéreuse sous le nom de *taxe des pauvres*[1]. Le parlement fit aussi quelques règlements avantageux au commerce national, en abolissant les priviléges dont jouissaient exclusivement alors les marchands étrangers. Mais ces dispositions du parlement n'étaient pas de celles que prisent le plus les hommes ambitieux et cupides comme l'était Northumberland; les communes l'irritèrent en décidant qu'un des membres les plus éminents du clergé, Tunstal, évêque de Durham, dont il convoitait les grands biens, ne serait pas condamné avant d'être entendu; et elles achevèrent de se l'aliéner en refusant de confirmer un vote flétrissant pour l'ancien protecteur et pour ceux qu'on désignait comme ses complices : Warwick obtint du conseil la dissolution de ce parlement, qui avait été le même durant tout le règne, et un nouveau fut immédiatement convoqué.

Origine de la taxe des pauvres.

Nouveau parlement.

(1553)

Warwick, pour mieux s'assurer l'obéissance de la nouvelle chambre des communes, fit écrire au nom du roi des circulaires par lesquelles les candidats du conseil étaient imposés aux électeurs. Ceux-ci se montrèrent dociles, et une majorité considérable fut acquise au gouvernement. Warwick en profita pour faire diviser en deux évêchés le siége de Durham, dont l'évêque Tunstal avait été dépouillé par une commission laïque, et les droits de régale de ce siége lui furent adjugés par le roi. Il crut alors le moment venu d'atteindre le dernier terme de son insatiable ambition, et il ourdit la

1. *Stat.* 5e et 6e ann. d'Edouard VI, c. II.

trame qui devait l'aider à y parvenir et le perdre.

Le jeune roi languissait atteint au poumon d'un mal incurable, et Northumberland voyait avec effroi approcher, avec le terme de la vie d'Edouard, celui de son propre pouvoir. Son audace ne connaissait point d'obstacles, et il conçut le projet téméraire de changer l'ordre de la succession au trône. Les deux sœurs du roi, les princesses Marie et Elisabeth, avaient été déclarées illégitimes par des actes du parlement ; et quoique le testament de Henri VIII les eût rappelées à succéder à la couronne, Northumberland soutint que l'Angleterre rejetterait cette clause et n'accepterait point pour reine une bâtarde. Il alarma le jeune roi sur le maintien de la religion protestante en Angleterre si une catholique ardente comme la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon, montait sur le trône : il lui fit comprendre que celle-ci n'en pourrait être exclue, à moins que sa sœur Elisabeth, zélée protestante, et qu'Edouard aimait tendrement, le fût aussi, et qu'enfin, la reine d'Ecosse, par sa qualité d'étrangère, et aussi par son mariage avec l'héritier du trône de France, avait perdu ses droits à la couronne d'Angleterre. Ces trois princesses étant écartées, la succession se trouvait dévolue à la marquise de Dorset, fille aînée de la reine douairière de France et du duc de Suffolk, et après elle à sa fille Jeanne Gray, âgée de dix-sept ans, digne du trône à tous égards par les heureux dons du caractère, d'une intelligence supérieure et d'une éducation accomplie, et fort attachée à la religion protestante [1].

Conspiration de Warwick, duc de Northumberland, pour transmettre la couronne à Jeanne Gray.

1. « Elle était née, dit le docteur Heylin, avec ces attraits supérieurs qui

Cette dernière considération, plus qu'aucune autre, fut puissante sur l'esprit du jeune roi, et Warwick, le voyant à peu près résolu, poursuivit avec une dissimulation profonde et une opiniâtreté inflexible ses projets ambitieux. Le titre de duc de Suffolk, si fameux dans l'histoire, se trouvait éteint : le roi, à la prière de Warwick, conféra ce titre éclatant au marquis de Dorset, père de Jeanne Gray, et pour prix de cette faveur, Warwick obtint de lui la main de sa fille pour son quatrième fils, lord Guilford de Dudley. Cette alliance, en admettant le succès de sa trame pour la succession à la couronne, était le dernier degré qu'un sujet pût franchir : si lady Gray montait sur le trône, le fils de Warwick y siégerait à côté d'elle, et lui-même gouvernerait sous son nom.

Il paraissait difficile d'obtenir un vote du parlement en faveur de Jeanne Gray, et quoique les deux cham-

impriment une sorte de souveraineté sur le front des plus belles personnes; mais son esprit était orné de dons encore plus excellents, et elle avait beaucoup ajouté elle-même à la valeur de ceux qu'elle tenait de la nature. A cet âge où les jeunes femmes ne s'occupent que des amusements et des exercices de leur sexe, elle s'appliqua entièrement à l'étude, et elle y fit tant de progrès avec l'aide d'un excellent maître, qu'elle parlait le latin et le grec aussi couramment que sa langue naturelle : elle était, en outre, très-versée dans les arts libéraux, et parfaitement instruite dans les divers genres de philosophie. » . . . . Ce témoignage est confirmé par celui que nous a transmis un autre contemporain : « Je visitai un jour, à Broad-Gate, cette noble dame, Jane Gray, dit Ascham dans l'un de ses ouvrages; et tandis que ses parents le duc et la duchesse, et toutes les personnes de leur maison et de leur suite, étaient à chasser dans le parc, je la trouvai lisant le *Phédon* de Platon en grec avec autant de plaisir que tout autre en aurait eu à lire un conte joyeux de Boccace. » Jeanne Gray se rendit chère par ses rares connaissances comme par son zèle ardent pour la religion réformée, au jeune roi Édouard (lui-même fort instruit), et qui prenait un grand plaisir à s'entretenir avec elle. (Collection des traités recueillis par lord Somers, t. 1er, p. 51-52.)

bres n'eussent en apparence d'autre volonté que celle du souverain, Warwick ne comptait point sur leur concours. Il obtint, de force ou de gré, l'aveu des membres du conseil, au nombre desquels était le primat Cranmer: il voulut fortifier leur vote par une décision favorable des juges du royaume, et il arracha de ceux-ci, par ses menaces, un assentiment pénible et la promesse du secret. Des lettres-patentes furent alors dressées au nom du roi, par lesquelles les deux princesses Marie et Elisabeth furent exclues du trône, où, à leur place, on appela les héritiers de la duchesse douairière de Suffolk. Ces lettres furent signées par tous les membres du conseil, ainsi que par les juges, et le roi les revêtit de son sceau.

Le mal qui le consumait avait fait de rapides progrès, et bientôt après il expira à Greenwich, dans la seizième année de son âge et la septième de son règne. Les historiens sont d'accord sur les mérites de ce jeune prince, qui unissait à d'heureux penchants un esprit supérieur à son âge. Il était trop faible cependant pour se soustraire aux influences pernicieuses de ceux qui avaient accès auprès de lui; mais la haine profonde que Warwick avait provoquée par sa tyrannie ne remonta pas jusqu'à Edouard, dont les qualités aimables avaient fait concevoir au peuple anglais de grandes espérances, et qui mourut trop tôt pour les démentir.

Mort d'Edouard VI. (1553)

Sa mort laissa Warwick maître absolu dans l'Etat : il la tint secrète, et, supposant un ordre du roi, il manda en son nom ses deux sœurs à Londres afin de s'assurer de leur personne et de rendre de leur part toute résistance impossible. La mort d'Edouard ne fut révélée qu'au nouveau duc de Suffolk et à sa famille, et lady

Jeanne Gray, sa fille, apprit en même temps que le trône était vacant et qu'elle était appelée à y monter. Elle entrevit soudain les dangers d'une elévation si haute, à laquelle d'ailleurs elle ne pensait point pouvoir atteindre sans crime: « Le trône, disait-elle, était l'héritage de la princesse Marie, de la fille de Henri VIII, et il lui était défendu d'y prétendre. » Sa famille ambitieuse triompha enfin de sa répugnance, de ses larmes, de ses terreurs : l'intérêt de la religion protestante, qu'elle professait, et qu'on lui montra en péril, fut de nouveau invoqué : l'infortunée se résigna, elle accepta le sacrifice, et le bandeau des rois fut pour elle celui des victimes.

Warvick n'avait point réussi à s'emparer des deux sœurs d'Edouard. Marie se rendait à l'ordre supposé de son frère et approchait de Londres, lorsque instruite par une secrète dépêche du comte d'Arundel, de la conspiration tramée pour sa ruine, elle rebroussa chemin et se retira dans le comté de Suffolk, où elle appela aux armes toute la noblesse du royaume, prête d'ailleurs à s'embarquer et à faire voile pour la Flandre, si l'Angleterre l'abandonnait.

A cette nouvelle foudroyante pour ses projets, Warwick n'espéra plus qu'en son audace. Il n'était plus temps de dissimuler : il déclara hautement le choix qu'Edouard avait fait de lady Jeanne Gray pour lui succéder et l'avénement de celle-ci au trône. L'usage des souverains était alors de passer dans la Tour les premiers jours de leur règne ; Warwick y fit conduire Jeanne Gray, entourée de tout l'appareil de la royauté et suivie des membres du conseil, que Warwick y tint enfermés avec elle pour s'assurer contre leur défection.

Élevation et chute de Jeanne Gray. (1553)

Jeanne Gray, par son ordre, fut proclamée reine dans la capitale et dans les comtés du voisinage; mais le peuple ne voyait dans cette jeune femme, dont il ne connaissait pas le rare mérite, que l'instrument docile d'une tyrannie détestée, et nulle part il ne se leva pour elle. Le parti de la fille de Henri VIII grossissait à chaque heure : de toutes parts, la noblesse accourait se ranger sous son drapeau; Elisabeth elle-même amena mille cavaliers à sa sœur : leur cause, disait-elle, était commune. Le seul motif qui empêchât encore le peuple du comté de Suffolk, fort attaché à la réformation, de se déclarer pour elle, était la crainte de voir la nouvelle religion renversée. Marie jura de ne rien changer aux lois d'Edouard, et cette promesse lui rallia toute la province. Son armée, forte déjà de douze mille hommes, prit le chemin de Londres pour combattre celle que Northumberland rassemblait avec peine à Edmunsbury. La défection déjà se montrait partout autour de Warwick; il lui fallut, pour ranimer, s'il était possible, cette armée par sa présence, quitter la Tour où il tenait les conseillers de la couronne toujours renfermés et il laissa ainsi derrière lui le champ libre à ses ennemis. Ceux-ci sortirent de leur prison et de la capitale; ils tinrent conseil au château de Baynard, dans le voisinage de Londres. Arundel le premier prit la parole contre Northumberland dont il rappela l'ambition, l'injustice et la cruauté; une prompte soumission à l'héritière légitime pouvait seule, disait-il, détourner de leur tête les périls qui les menaçaient. Pembroke soutint son avis qui ne fut pas combattu, et le conseil de Londres fut immédiatement invité à proclamer Marie. Lady

Jeanne Gray descendit du trône après un règne de dix jours et rentra, avec plus de joie qu'elle n'en était sortie, dans la vie privée où cependant il n'y avait plus de sécurité pour elle. Abandonné de tous, Northumberland désespéra de sa cause. Ce grand ambitieux, ce rusé politique mesura en frémissant de terreur l'abîme qu'il avait creusé sous ses pas, sous ceux de son fils et de toute sa famille, et il se montra aussi lâche dans cet extrême péril qu'il avait été arrogant dans la prospérité. Il reconnut lui-même, à la tête de son armée, pour sa légitime souveraine, cette princesse dont il avait nié le droit et qu'il avait si mortellement offensée. Il fit plus, il affecta une joie servile, espérant se faire ainsi un rempart contre sa colère; il s'abusait, son crime était trop grand : Marie le fit arrêter et enfermer à la Tour avec les principaux membres de sa famille et de celle de Suffolk; l'infortunée Jeanne Gray et son jeune époux partagèrent le même sort. Tous furent condamnés à la peine capitale pour trahison. Northumberland demanda bassement la vie; il crut acheter son pardon en abjurant la religion nouvelle et en se déclarant catholique, vains efforts : sa tête tomba avec celle de deux de ses complices, sir John Gates et sir Thomas Palmer. Leur sang fut seul répandu dans ces premiers moments; les autres condamnés demeurèrent sous la main royale. Marie régna, et parut vouloir inaugurer son règne par la clémence.

Supplice de Northumberland. (1553)

II

Règne de Marie.

1553—1558.

Marie, dès les premiers jours de son règne, visita la Tour, où elle mit en liberté, entre autres prisonniers notables, le jeune Courtney, fils du marquis d'Exeter, détenu sans aucun motif qui lui fût personnel, et le duc de Norfolk, condamné à mort sous Henri VIII. Marie trouva aussi prisonniers dans la Tour les évêques Gardiner, Tunstal et Bonner. Ils implorèrent sa protection : elle brisa leurs fers, leur donna sa faveur, et l'on put prévoir qu'ils régneraient sous elle.

Tous ceux qui étaient attachés à la réformation craignirent alors de voir le nouveau culte renversé : ils fondaient leurs alarmes sur l'éducation toute catholique de Marie et sur son caractère aigri par les disgrâces de Catherine d'Aragon, sa mère, et par ses propres souffrances. Marie avait promis, il est vrai, de maintenir les lois d'Édouard sur le culte, mais le saint-siége revendiqua le droit de dégager des serments, et s'il en usait alors, c'était surtout lorsque le salut du peuple et l'avenir de la religion lui paraissaient compromis.

Réaction religieuse. Premières rigueurs.

Les débuts du règne, cependant, furent populaires; Marie remit à la nation le dernier subside voté par le parlement et fit publier une amnistie générale. Bientôt après recommença la réaction religieuse : l'évêché de Durham fut reconstitué dans son intégrité; on imposa silence, sous des peines sévères, aux prédicateurs non

autorisés; la messe fut rétablie et l'on mit en prison plusieurs prélats protestants, Holgats, archevêque d'York, et les évêques Coverdale, Hooper et Ridley : on y jeta ensuite le vieux et vénérable Latimer, et comme, en se rendant à la Tour, il traversait Smithfield, lieu ordinaire des exécutions pour crime d'hérésie, on l'entendit s'écrier, prévoyant son sort : « Il y a longtemps que Smithfield soupire après moi [1]. » Cranmer, enfin, lui-même qui, malgré sa circonspection habituelle, avait osé publier un écrit violent contre le rétablissement de la messe, fut arrêté, mis en jugement et condamné pour trahison comme complice de l'usurpation de Jeanne Gray : la sentence ne reçut point alors d'exécution : on le réserva pour un sort plus affreux.

Les protestants n'avaient rien à espérer du nouveau parlement : une partie très-considérable, la plus nombreuse peut-être de la nation, était encore attachée à l'ancien culte. Dans l'élection des membres des communes, l'inclination naturelle ou la crainte fit porter la plupart des choix sur des catholiques : dans la chambre des lords, le plus grand nombre, par leurs charges, leurs pensions ou leurs biens, étaient dans la dépendance de la couronne. La reine suivit donc en liberté sa pente dans la voie de réaction où elle était entrée, et toutes les lois rendues sous le règne précédent furent abrogées : elle garda cependant quelque temps encore le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre et il fut dit que l'établissement religieux du royaume serait maintenu tel qu'il existait à la mort de Henri VIII. Le mariage en même temps fut déclaré

1. Fox.

incompatible avec le ministère spirituel et, à cette occasion, une multitude d'ecclésiastiques furent déposés et réduits à la pauvreté.

Une question étroitement liée à celle du culte et qui, pour ce motif surtout, dominait toutes les autres, était celle du mariage de la reine. Le choix qu'elle allait faire d'un époux était de la plus haute importance, non-seulement pour chaque parti dans l'état, mais pour l'Europe entière, et parmi les souverains qui briguaient son alliance soit pour eux-mêmes, soit pour leurs fils, le premier commè le plus puissant était Charles-Quint.

Ce prince avait récemment éprouvé de grands revers. Le jeune Maurice, électeur de Saxe, dont une dissimulation profonde avait longtemps voilé les projets, leva le masque, se déclara tout à coup, en Allemagne, pour la cause protestante, et faillit surprendre l'empereur malade et presque seul à Inspruck. Trop faible alors pour lutter contre les princes allemands, fortifiés par le secours inespéré que Maurice leur apportait, Charles-Quint signa avec eux, en 1552, la paix de Passau, qui fut changée, trois ans plus tard, à Augsbourg, en une paix définitive de laquelle a daté l'ère de la liberté religieuse en Allemagne.

Paix de Passau. (1552)

L'empereur, repoussé ensuite avec de grandes pertes devant Metz, par le duc de Guise, et retiré dans les Pays-Bas, espéra un retour de fortune et un magnifique dédommagement à ses disgrâces en obtenant, pour Philippe, son fils et son héritier, la main de la reine d'Angleterre; il négocia dans çe but et Philippe fut agréé.

Projet de mariage entre Marie et Philippe II.

Ce mariage cependant rencontrait la plus vive opposition dans la nation anglaise : on savait que Philippe joignait à l'ambition insatiable, à l'orgueil et à la mau-

vaise foi de son père, d'autres vices plus dangereux encore, une opiniâtreté indomptable, le fanatisme et la cruauté : on se disait que l'Angleterre deviendrait avec le temps une des provinces de la monarchie espagnole au même titre que les Pays-Bas, la Lombardie, Naples et la Sicile, que l'exécrable tribunal de l'inquisition y serait établi et qu'il sévirait en Angleterre avec d'autant plus de barbarie que la nation avait incliné plus ouvertement pour la réforme.

Gardiner était alors chancelier du royaume et il fit preuve comme toujours de prudence et d'habileté : il approuva le projet d'union avec l'héritier de la monarchie espagnole, et il modéra en même temps l'impatience de la reine pour le rétablissement de l'ancien culte : il lui dit qu'il convenait de suspendre, jusqu'à l'accomplissement de cette union si désirée, toutes les innovations religieuses : la reine, après ce mariage, serait, dit-il, en état de perfectionner l'œuvre sainte qu'elle avait commencée : il était donc nécessaire qu'elle se conciliât d'abord l'approbation du peuple, pour cette union, en la lui présentant sous le jour le plus avantageux. Le contrat fut rédigé dans les termes les plus propres, soit à rassurer les Anglais, soit à flatter leur orgueil. Il fut spécifié que, malgré le titre de roi donné à Philippe, l'administration resterait entièrement dans les mains de la reine; qu'aucun étranger ne pourrait posséder de charges dans le royaume, qu'aucune innovation ne serait faite dans les lois, dans les coutumes et les priviléges de la nation; que les enfants mâles qui naîtraient de ce mariage hériteraient, non-seulement de la couronne d'Angleterre, mais de la Bourgogne et des Pays-Bas, et que si don Carlos,

fils de Philippe, d'un premier lit, mourait sans postérité, celle de la reine, soit mâle, soit femelle, hériterait de la couronne d'Espagne, du royaume de Sicile, de l'état de Milan et de toutes les autres possessions espagnoles. Telles furent les principales clauses du contrat de mariage entre Philippe et Marie.

Ces articles furent publiés, mais la nation persista à voir dans ce contrat beaucoup moins l'éventualité de l'avénement de ses princes à la couronne d'Espagne que la subordination future et humiliante de la couronne d'Angleterre à la maison d'Autriche et l'introduction inévitable et prochaine, dans le royaume, de l'inquisition justement abhorrée. Il fallut dissoudre le parlement, tout disposé qu'il fût jusqu'alors à se soumettre aveuglément aux volontés de la reine, et l'irritation des esprits occasionna une révolte qui eut des suites douloureuses et à jamais regrettables. Sir Thomas Wyatt, homme résolu et audacieux, fut le principal auteur de cette rébellion qui éclata à la fois dans les provinces de Kant et dans le Devonshire : elle avait pour objet le rétablissement de Jeanne Gray sur le trône, et le duc de Suffolk, son père, s'y laissa malheureusement entraîner. Rien n'était mûr pour le succès d'une semblable restauration. Wyatt s'empara cependant de Southwark, pénétra jusqu'à Westminster les armes à la main, et fit trembler la cour : mais, mal secondé, puis abandonné des siens après un combat meurtrier à Charing-Cross, il fut pris, et, comme il arrive toujours après l'avortement de semblables tentatives, le pouvoir que la révolte avait pour but de renverser, se trouva, par sa victoire, armé de nouvelles forces : il en abusa, et aux combats succédèrent les

Dissolution du parlement.

Révoltes de Sir Thomas Wyatt. (1554)

supplices. On vit alors un des spectacles les plus déchirants que présente l'histoire : on vit deux jeunes époux, Jeanne Gray et Guilford, jouets malheureux de l'ambition de leurs proches, payer de leur vie des fautes qui n'étaient pas les leurs, qu'ils avaient eux-mêmes amèrement déplorées, et dont ils furent rendus responsables. Marie ordonna leur supplice; et d'abord elle envoya son chapelain à Jeanne Gray à l'effet de la convertir et de la réconcilier avec Rome. Leur entretien eut lieu publiquement : Jeanne le mit ensuite par écrit, et il nous a été conservé signé de sa main. Elle y défendit sa croyance religieuse dans ce moment terrible et jusque sous la hache du bourreau, avec une force et une précision dignes de théologiens de profession. « Madame, lui dit le prêtre en terminant, je regrette votre opiniâtreté, car maintenant nous ne nous reverrons plus. » C'était lui dire que sa grâce eût peut-être été attachée à son abjuration. Mais Jeanne eût mieux aimé cent fois mourir que de racheter sa vie à ce prix. Elle se retira dans son appartement, pria avec ferveur et consacra ses dernières heures à la lecture du Nouveau Testament, dont elle avait toujours sur elle un exemplaire en grec. Elle en détacha un feuillet blanc où elle écrivit à sa sœur Catherine une lettre touchante et admirable pour la fortifier dans sa foi : on ne peut lire sans un profond attendrissement les lignes où cette jeune femme, âgée de dix-sept ans à peine, invite sa sœur à ne point s'assurer en sa grande jeunesse contre les chances d'une mort prochaine[1], mais à se trouver prête en tout âge et en

Derniers moments de Jeanne Gray.

1. *The life death and actions of the lady Jane Gray*. Reprint of 1615, p. 32.

toute saison à glorifier le Seigneur et à lui rendre témoignage. Elle eut ensuite une nouvelle controverse à soutenir avec plusieurs évêques et savants docteurs : la journée du lendemain fut désignée pour son supplice. Guilford, son mari, devait être exécuté le premier : il lui demanda le matin même une dernière entrevue qu'elle n'osa lui accorder par la crainte de sentir son courage ébranlé dans leurs adieux suprêmes; et quand son tour fut venu, elle descendit et se présenta au shérif chargé de la conduire, avec un visage où ne perçait aucun signe de crainte ou d'abattement, mais auquel la confiance d'être réunie bientôt à l'objet de ses plus chères affections donnait un éclat inaccoutumé. Marie, craignant l'émotion populaire à l'aspect de tant de jeunesse, de mérite et de beauté moissonnés sur l'échafaud, avait ordonné que l'exécution serait faite en secret dans l'intérieur de la Tour, et Jeanne, en approchant du lieu du supplice, rencontra, par hasard peut-être, le corps de son époux qu'on rapportait tout sanglant et mutilé. A cette vue elle défaillit un moment : des larmes coulèrent en abondance sur ses joues : mais son grand cœur les eut bientôt taries : elle surmonta sa faiblesse, gravit d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, et saluant les assistants, elle leur dit que sa volonté était exempte de tout crime contre la reine, que sa faute était moins d'avoir porté une main téméraire sur la couronne que de ne l'avoir pas rejetée avec assez de constance, qu'elle s'était rendue coupable moins par ambition que par respect pour ses parents, et qu'elle voulait prouver, par sa résignation à son arrêt, le désir sincère d'expier un acte qu'elle n'avait commis que par un excès de piété filiale. En ache-

vant ces mots, elle s'agenouilla et reçut le coup mortel. Peu de jours après, le duc de Suffolk, son père, subit le même supplice auquel son ambition avait dévoué sa fille innocente.

L'histoire de la tyrannie, dit un auteur célèbre, n'offre pas un autre exemple d'une femme de dix-sept ans, mise à mort par l'ordre d'une reine, sa parente, pour avoir obéi à l'ordre d'un père, ordre qui avait reçu la sanction de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la noblesse, de plus grave dans la magistrature et de plus vénérable dans le clergé. Exemple d'autant plus affreux que Jeanne réunissait, à la jeunesse, à la beauté, au génie, la science, la vertu et la piété : mort à jamais mémorable, capable à la fois d'honorer et de déshonorer un siècle [1]. Le lundi 12 février, jour de son supplice, est flétri dans l'histoire d'Angleterre sous le nom du lundi noir : ce même jour, cinquante-deux personnes furent exécutées à Londres et la princesse Elisabeth courut le plus grand danger. Elle avait refusé de se joindre aux rebelles, mais elle ne révéla point le complot dont elle avait eu connaissance et lorsqu'il éclata, elle était gravement malade à sa campagne d'Ashbridge. Elle en fut violemment arrachée et conduite malade encore à la Tour. En traversant les rues de Londres, elle fit ouvrir sa litière, où elle se montra vêtue de blanc, symbole de l'innocence; le peuple vit la pâleur de son visage, suite de ses longues souffrances et il en eut compassion : elle protesta sous serment qu'elle n'avait

Arrestation et péril d'Elisabeth.

1. Mac-Intosh, *Hist. d'Angleterre.*

point trempé dans la dernière rébellion et demanda en vain une audience à sa sœur. Tout le monde l'estimait perdue : « Sa mort est résolue, dit l'ambassadeur de France, la reine va à Richmond avant Pâques pour faire pénitence et des actes de cruauté [1]. » Le conseil, à ce sujet, était partagé : beaucoup opinaient pour la mort de la princesse; d'autres, et le prudent Gardiner était du nombre, songeaient à l'effet que produirait l'exécution de la seconde personne du royaume et redoutaient la responsabilité d'un coup si terrible. Leur avis l'emporta et le conseil adopta un parti moyen, il retint Elisabeth dans la Tour où elle affirma, dans la suite, au ministre de France qu'elle s'attendait à mourir et que la reine était altérée du sang de sa sœur [2].

Tels furent les préliminaires du mariage de la reine Marie avec l'héritier de la couronne d'Espagne. Dans les premiers jours d'avril, le parlement s'assembla à Westminster. L'empereur, pour mieux s'assurer l'obéissance de cette assemblée, avait emprunté une somme considérable qu'il envoya en Angleterre, dit Hume, pour être distribuée en présents et en pensions parmi les membres du parlement, pratique infâme et dont jusque-là il n'y avait pas eu d'exemple dans le royaume. Le chancelier Gardiner fit voir tous les avantages de l'union que Marie allait contracter; il montra dans Philippe l'un des descendants, par les femmes, de la maison de Lancastre et pour prévenir, après la reine, les inconvénients qui résulteraient du choix entre les

1. Noailles ambas., III, 121, 10 mars 1554.
2. Mém. de Castelnau.

différents compétiteurs au trône, il invita le parlement à autoriser Marie par une loi à disposer de la couronne et à nommer son successeur. Le parlement ratifia l'acte de mariage, mais, malgré la brigue de l'empereur, il rejeta la loi qui lui était demandée et fut dissous. Philippe enfin aborda à Southampton, escorté d'une flotte formidable et de quatre mille hommes de troupes choisies, avec un splendide cortége de seigneurs de Bourgogne et de grands d'Espagne. Il avait alors vingt-huit ans, Marie trente-neuf, ils furent unis et tous deux portèrent sur le trône une haine égale pour les innovations religieuses et l'ardent désir de rétablir dans son intégrité l'ancien culte. Un nouveau parlement avait été convoqué dans ce but et se montra docile. Un de ses premiers actes fut la réhabilitation du cardinal Pole, injustement flétri et condamné sous Henri VIII, nommé maintenant légat du saint-siége en Angleterre et chargé par le pape de réconcilier le royaume avec Rome. Un grand obstacle se présentait dans l'aliénation des biens d'Eglise et il fallait éviter d'armer contre ce projet de réunion leurs nouveaux possesseurs. Le pape donna pouvoir, à cet effet, au cardinal, en l'autorisant à affranchir ceux-ci de toutes les inquiétudes que pourraient leur causer, sur un point si grave, les décrets ou canons des conciles. Tout empêchement fut alors écarté à la réconciliation formelle de l'Angleterre avec l'Eglise catholique.

Marie Tudor épouse Philippe II. (1554)

Le roi et la reine s'étant assis au milieu de tout l'appareil de la royauté, le légat, prince du sang et de l'Eglise, prit son siége à côté d'eux et à quelque distance. Une humble supplique des lords spirituels

et temporels et des députés des communes, assemblés en parlement, fut alors présentée à leurs majestés, priant le roi et la reine, qui s'étaient conservés purs de l'hérésie, d'intervenir près du cardinal légat du saint-siége apostolique pour qu'ils fussent admis de nouveau dans le giron de l'Eglise; ils s'engagaient à prouver la sincérité de leur repentir, en rapportant toutes les lois qu'ils avaient rendues contre la religion catholique et le saint-siége au temps de leur aveuglement. Philippe et Marie ayant intercédé pour eux, le légat déclara le parlement et le royaume absous de tout schisme et de toute hérésie, ainsi que des peines et jugements encourus pour cette cause. Des actions de grâces furent rendues à Dieu dans un *Te Deum* solennel, pour ce grand événement que le pape célébra à Rome comme la seconde conversion de l'Angleterre au christianisme.

Réconciliation de l'Angleterre avec le saint-siége.

(1554)

Tout jusqu'alors avait réussi à la reine, elle se crut assez affermie pour s'abandonner en liberté à ses penchants, et l'on vit succéder aux fêtes de la réunion avec le saint-siége les apprêts d'une cruelle persécution contre ceux qui demeurèrent attachés au culte aboli. Le vénérable cardinal Pole n'éleva pas la voix, comme on l'a cru, en leur faveur, mais il eût volontiers modéré cette réaction sanguinaire que le chancelier Gardiner conseilla et dont l'évêque Bonner, d'exécrable mémoire, fut le plus barbare instrument. Les premiers qui souffrirent la mort furent Roger, chanoine de Saint-Paul, brûlé à Smithfield, et Hooper, évêque de Glocester, dont le bûcher fut allumé dans sa ville épiscopale. On essaya en vain de l'ébranler en lui offrant

Persécution religieuse.

sa grâce sur l'échafaud : lorsqu'il fut lié au poteau, on plaça devant lui, sur un tabouret, les lettres de grâce que la reine lui accordait au cas où il voudrait se rétracter. Il les fit éloigner et souffrit la mort dans sa rigueur la plus terrible. Le bois était vert et le vent portait la flamme loin de lui; toutes les parties de son corps furent consumées avant que les parties vitales fussent attaquées; une de ses mains tomba en charbon et il continua de se frapper la poitrine avec l'autre; on l'entendit prier et exhorter le peuple jusqu'à ce que sa langue, épaissie par la violence du tourment, fût devenue incapable d'articuler : il fut trois quarts d'heure à mourir et montra jusqu'à la fin une constance inaltérable. Sanders fut brûlé à Coventry, on lui offrit sa grâce aux mêmes conditions, il la refusa aussi : « Bienvenue soit la croix de Jésus-Christ, s'écria-t-il en embrassant le poteau, bienvenue soit la vie éternelle ! »

L'acte pour lequel presque tous les protestants furent condamnés était le refus d'acquiescer à la présence réelle. Gardiner voyant grossir chaque jour le nombre des victimes, se reconnut avec effroi chargé seul de l'horreur de tant d'exécutions, il voulut en rejeter une partie sur d'autres et confia ce soin odieux à l'évêque de Londres, Bonner, homme violent et féroce, qui repaissait avec joie ses yeux des souffrances des victimes. Il suffira d'ajouter quelques noms à ceux déjà connus : Ferrar, évêque de Saint-David, fut brûlé dans son diocèse; Ridley et Latimer, anciens évêques, l'un de Londres, l'autre de Worcester, célèbres tous deux par leur savoir et leurs vertus, périrent ensemble dans les flammes, à Oxford, en s'exhortant l'un l'autre. Lors-

qu'on eut lié Latimer au poteau, il dit à Ridley : « Réjouissons-nous, mon frère, nous allumons aujourd'hui en Angleterre un flambeau qui, s'il plaît à Dieu, ne s'éteindra jamais. »

Parmi ceux qui subirent le martyre sous ce règne, aucun, plus que l'archevêque Cranmer, justement nommé le patriarche de la réforme en Angleterre, n'excita une émotion profonde et durable. Cranmer, homme bienveillant, mais sans force morale, avait traversé des règnes orageux en se pliant aux circonstances, suivant presque toujours le torrent, et n'opposant sous Henri VIII que de faibles digues aux volontés d'un despote intraitable et sans pitié. Il avait été, sous le règne suivant, le docile instrument de l'ambition de Warwick ; il avait couronné l'infortunée Jeanne Gray et nous l'avons vu, pour ce fait, condamné à mort. Il obtint sa grâce cependant, mais non la liberté. Marie le réservait à de plus grandes douleurs, et après avoir accompli la réconciliation de son royaume avec l'Eglise, elle provoqua contre lui l'explosion de la colère du saint-siége. Cranmer fut cité à comparaître à Rome devant le pape : il était alors retenu prisonnier à Oxford et dans l'impossibilité absolue de se rendre à cet appel; sa sentence fut néanmoins prononcée par la cour romaine et Marie donna l'ordre de l'exécuter. L'effroi des tourments et de la mort l'emporta, dans ce moment terrible, sur ses convictions : Cranmer se rétracta, abjura ses croyances et demanda la vie. Le matin même du jour marqué pour son supplice, il signa une rétractation nouvelle, mais il se parjura en vain : l'ordre fut donné de le conduire au bûcher : alors seulement, n'es-

Mort du primat Cranmer.

(1555)

pérant plus rien des hommes, il trouva du courage dans l'excès de sa honte et de sa douleur et s'éleva au-dessus de lui même. On attendait de lui une rétractation publique et verbale qui confirmât celle qu'il avait donnée par écrit, et il fut conduit à cet effet à l'église Sainte-Marie, où un sermon fut prêché par un prédicateur envoyé à Oxford par la reine. Un écrivain catholique, témoin de cette scène lugubre, nous décrit, dans cette circonstance, la conduite de l'archevêque en des termes que nous transcrivons ici fidèlement : « Qu'ai-je besoin de rappeler, dit-il, son air triste, ses joues baignées de larmes, tenant ses yeux tantôt levés au ciel avec espérance, tantôt inclinés vers la terre avec honte : image vivante de l'affliction, mais néanmoins toujours grave et tranquille, ce qui augmenta tellement la pitié des spectateurs, qu'ils prenaient un intérêt évident à lui, croyant voir dans sa conduite les marques du repentir. Mais Cranmer, adressant la parole à l'auditoire, le détrompa en lui révélant la cause véritable de sa contrition et de ses regrets. « J'arrive maintenant, dit-il, au grand motif qui trouble ma conscience plus que toute autre chose que j'aie pu dire ou faire, dans tout le cours de ma vie, c'est d'avoir publié des écrits contraires à la vérité, par crainte de la mort et pour sauver ma vie, s'il était possible ; ce qui comprend tout ce que, depuis ma dégradation, j'ai écrit de faux et revêtu de ma signature. Et, attendu que ma main a péché en écrivant ce qui n'était pas dicté par mon cœur, elle sera brûlée la première quand je serai livré aux flammes.... » On lui rappela alors sa dissimulation et sa rétractation, et il répondit : « Hélas j'ai toute ma

vie aimé la franchise et je n'avais jamais dissimulé la vérité jusqu'à ce moment que je regrette. » On le fit taire alors et on l'emmena. Arrivant au bûcher d'un air tranquille et résigné, il se dépouilla rapidement de ses vêtements, et restant debout en chemise, il déclara qu'il se repentait amèrement de sa rétractation; sur quoi lord William, qui présidait à l'exécution, dit aux bourreaux : « Hâtez-vous. » Le bûcher ayant été allumé, l'archevêque étendit la main droite et l'exposa aux flammes quelque temps avant qu'elles eussent atteint les autres parties de son corps, et chacun put voir sa main brûler, tandis qu'il s'écriait à haute voix : « Cette main a péché. » « Sa patience dans les tourments, dit le même auteur catholique, son courage en mourant, si c'eût été pour la gloire de Dieu, pour le bien de son pays, ou pour rendre témoignage à la vérité, et non pas pour une erreur pernicieuse, auraient été un exemple digne d'éloges et d'une renommée égale à celle de tous les pères de l'Eglise des anciens temps. Chacun regretta sa mort : ses amis par affection, ses ennemis par pitié, les étrangers par ce sentiment général d'humanité qui nous attache les uns aux autres [1]. »

Telle fut la fin de cet homme célèbre, et sur lequel les opinions sont encore partagées en Angleterre. Les uns lui vouent un culte comme au fondateur de la réforme dans leur pays, et comme ayant couronné son œuvre par le martyre; les autres ne se souviennent que de ses nombreuses faiblesses. On peut dire de lui avec vérité

1. Strype, mém. de l'archev: Cranmer, I, 544. Edit. d'Oxford

qu'il eût peut-être traversé irréprochable une époque paisible dans une condition obscure; mais personne mieux que lui n'a fait voir, par sa vie, tout ce qu'il y a de dangers pour le caractère moral du prêtre dans l'atmosphère des cours, au milieu d'orageuses révolutions, et par sa mort, combien, dans l'histoire des persécutions, un seul trait d'héroïsme et de grandeur d'âme efface de péchés aux yeux des hommes lorsque la passion s'en empare, et qu'à la sympathie pour la victime se joignent la haine et le mépris pour les persécuteurs.

Les actes barbares dont l'avénement de Marie fut le présage, continuèrent durant tout son règne. Les historiens varient touchant le nombre des victimes: l'estimation qui semble la plus exacte est celle de lord Burleigh, qui rapporte que ceux qui périrent, sous ce règne, pour leurs opinions religieuses, dans les cachots ou dans les supplices, fut d'environ quatre cents, parmi lesquels deux cent quatre-vingt-dix furent brûlés vifs[1], le plus grand nombre dans la plaine de Smithfield, de sinistre mémoire. Le sexe faible rivalisa avec le plus fort en constance et en intrépidité, et brava toute la furie des bourreaux. Une exécution, entre autres, épouvanta par une férocité inouïe: on vit à Guernesey une femme, sur son terme, accoucher dans les flammes: un des gardes retira l'enfant du brasier, où le magistrat qui présidait à l'exécution le fit rejeter, déclarant indigne de vivre l'exécrable rejeton d'une hérétique si opiniâtre[2].

On ne saurait trop rappeler ces exemples, afin de faire

1. Lord Burleigh. *De l'exécution de la justice en Angleterre.* Le docteur Lingard réduit ce chiffre à environ deux cents.

2. Fox. — Heylin. — Burnet.

comprendre jusqu'où peut s'égarer l'esprit humain aveuglé par le fanatisme. Il n'y a rien à ajouter au simple récit des faits, et toute éloquence est ici au-dessous de la simple vérité. L'opinion détestable qui porte l'homme à égorger celui qui ne partage pas sa croyance a ses racines dans l'orgueil, et cette opinion était alors commune aux protestants et aux catholiques. Aucun de ceux-ci, il est vrai, ne fut mis à mort sous Edouard VI, et comme ils étaient censés avoir conservé une portion considérable de la vérité, le statut terrible *de Heretico comburendo*, en vertu duquel un si grand nombre de leurs adversaires périrent dans les flammes sous le règne de Marie ne leur fut point appliqué : mais plusieurs antitrinitaires et anabaptistes subirent la peine du feu sous le règne d'Edouard VI, et si les réformés épargnèrent les catholiques, ils observèrent en cela beaucoup plus la lettre écrite des statuts que les principes éternels de la tolérance, qui étaient alors partout méconnus, et aussi complétement étrangers aux persécutés qu'aux persécuteurs. Le cœur se serre et s'indigne au récit de tant d'atroces barbaries ; et l'on serait tenté de murmurer contre l'auteur souverain du monde qui les a permises, si elles n'avaient pour résultat de mettre en lumière et dans son plus beau jour notre nature morale, de nous montrer l'esprit surmontant les angoisses de la chair, et le culte de la vérité poussé jusqu'au plus sublime dévouement : si les persécuteurs enfin, si ceux qui jugent leurs semblables dignes de la mort la plus affreuse, parce qu'ils préfèrent celle-ci à l'apostasie et au mensonge, sont aussi cruels que les esprits infernaux et plus stupides que les brutes, leurs victimes participent déjà de la nature cé-

leste, elles nous font voir toute la sublimité de la vertu et de la foi triomphantes, exemple le plus héroïque qui soit offert à l'admiration des hommes, et la plus forte garantie de leurs immortelles destinées.

On jugera par un seul fait de l'excès où fut portée à cette époque en Angleterre l'ardeur de la persécution: Philippe II la modéra : ce prince, si fanatique et si impitoyable dans ses propres Etats, ralentit le cours de ces cruautés sur le sol de la Grande-Bretagne par la crainte de l'horreur qu'elles y inspiraient : on assure que ce fut lui qui sauva la vie à la princesse Elisabeth, non sans doute par compassion, mais par un profond calcul de sa politique. La reine, âgée de plus de quarante ans et maladive, ne lui avait pas donné d'enfants : les catholiques jetaient déjà les yeux, pour sa succession, sur la reine d'Ecosse, Marie Stuart, unie au dauphin, fils de Henri II, et cette dernière union aurait rendu la France trop puissante si, à la couronne d'Ecosse, Marie avait joint celle d'Angleterre. Philippe, enfin, supposant le cas où il deviendrait veuf, paraît avoir songé à épouser Elisabeth elle-même, la plus proche héritière du trône. Mais s'il adoucit dans le royaume les effets de la persécution, il contribua puissamment à y introduire ses deux instruments les plus actifs, l'inquisition et la torture : une commission, composée de vingt-un membres, et que trois d'entre eux représentaient, fut armée de pleins pouvoirs contre l'hérésie, et la seule possession de livres infectés de doctrines hérétiques fut considérée comme un crime digne du feu [1]. La réaction alla plus loin encore : elle

1. Burnet, II, p. 363. — Heylin, p. 79.

était complète, hormis sur un seul point : les biens ecclésiastiques n'avaient pas été rendus au clergé, et maintenant que la nation était muette et semblait comprimée par la terreur, le moment de les restituer paraissait venu. Le pape Jules III avait décidé que les nouveaux possesseurs de ces biens ne seraient pas inquiétés. Paul IV lui avait été donné pour successeur, et celui-ci, dans un temps difficile où une parfaite modération était le plus indispensable, avait apporté sur le trône pontifical les passions les plus dangereuses, un inflexible orgueil, une ambition sans limites et une violence téméraire. Ce fut lui qui reçut l'ambassade solennelle chargée de présenter au saint-siége la soumission de l'Angleterre, et il fit voir tout d'abord, au sujet du titre de reine d'Irlande que Marie ajoutait aux siens, ses prétentions absolues et son humeur intraitable. « Le droit d'ériger de nouveaux royaumes, disait-il, ou d'abolir les anciens, n'appartenait qu'au saint-siége, et pour sauver sa dignité sans irriter Marie, il déclara l'Irlande érigée en royaume de sa propre autorité, puis il reconnut à la reine le nouveau titre qu'à ses yeux elle avait usurpé [1]. Il exigea ensuite la restitution des biens d'Eglise sous peine de la damnation éternelle prononcée contre les infracteurs. La reine se soumit la première ; et quelques-uns de ses ministres ayant allégué que la couronne, ainsi dépouillée d'une partie de ses revenus, soutiendrait mal sa dignité, Marie répondit qu'elle perdrait plutôt dix royaumes comme l'Angleterre que son âme. La prudence de Gardiner eût apporté peut-être quelques tempéraments à des mesures si précipi-

1. Fra Paolo.

tées; mais il était mort : l'archevêque d'York lui avait succédé dans sa charge de chancelier, et n'opposa aucune digue au torrent. Un bill fut présenté pour autoriser la restitution par la couronne de tout ce qui lui restait de biens appartenant à l'Eglise, et pour octroyer un subside considérable destiné à en remplacer les revenus. Ce bill fut rejeté, ainsi qu'un autre qui avait pour but de rendre plus active encore la poursuite de l'hérésie. La reine, irritée, prononça la dissolution du parlement, et, n'ayant pu obtenir des subsides réguliers, elle eut recours à des exactions arbitraires, frappant, par des moyens violents, le commerce et la grande propriété d'impositions onéreuses et multipliées. En paix alors avec l'Europe entière, c'était moins pour elle-même qu'elle pressurait ainsi ses sujets que pour l'époux qu'elle aimait avec une passion jalouse et non partagée, et elle espérait, en subvenant à ses besoins, se l'assujettir par les liens de la reconnaissance.

Abdication de l'empereur Charles-Quint. (1555)

Philippe n'était plus alors en Angleterre : il était allé sur le continent recueillir le vaste héritage paternel. Le puissant empereur qui, pendant tant d'années, avait agité l'Europe par son ambition, reconnaissait enfin le néant des grandeurs humaines. Il convoqua les états généraux à Bruxelles : là, sur le trône, entouré pour la dernière fois de la pompe la plus imposante, il abdiqua la souveraineté des Pays-Bas en faveur de Philippe, son fils, qu'il présenta à l'assemblée, et il exposa d'une voix émue les motifs de son abdication. Il recommanda à son successeur, comme le grand et unique but d'un souverain, le bonheur du peuple qui lui est confié, et il avoua qu'il s'en était trop souvent écarté. Il s'appuyait, en parlant ainsi, sur l'é-

paule du jeune Guillaume de Nassau, prince d'Orange, chef de l'une des plus illustres maisons de l'Europe, en qui l'empereur avait distingué le germe de grandes qualités, et qui devait grandir plus tard pour l'abaissement de sa maison et de la monarchie espagnole. Peu de mois après, Charles-Quint se démit encore de la couronne d'Espagne et de ses possessions en Italie et dans les Indes. Tous ses titres et ses immenses possessions devinrent le partage de Philippe II, à l'exception de la dignité impériale et des états d'Autriche, de Hongrie et de Bohême, qui échurent à Ferdinand, roi des Romains et frère de l'empereur.

Après avoir abdiqué, Charles-Quint se retira au monastère de Saint-Just, où il vécut deux années, méditant sur les grandeurs humaines qu'il regretta peut-être, partagé entre les pratiques religieuses et les travaux mécaniques, par lesquels il trompait ses ennuis. Il fabriquait, dit-on, des horloges et des montres, et ayant reconnu l'insurmontable difficulté de les mettre parfaitement d'accord, il comprit enfin qu'il n'était pas possible d'obtenir des hommes agités par tant de passions, et d'humeurs si diverses, une complète uniformité dans les vastes champs de la pensée. Tandis que ce monarque belliqueux et infatigable offrait ainsi au monde un grand exemple du mépris des choses humaines et du renoncement à ses vanités et à ses pompes, l'irascible et orgueilleux vieillard qui occupait le siége pontifical, Paul IV, donnait un spectacle tout différent. Implacable ennemi de la maison d'Autriche, altéré de vengeance et enivré de son pouvoir, il ne songeait, quoique touchant à la décrépitude, qu'à satisfaire ses ressentiments et son ambition, et il excitait le roi

Henri II à rompre la trêve conclue pour deux ans entre la France et l'Espagne : il lui promettait, pour prix de sa docilité, le recouvrement du royaume de Naples et des anciennes possessions de la France en Italie, que Henri revendiquait encore. Il commença le premier les hostilités, et il obtint contre le duc d'Albe, vice-roi de Naples, l'assistance d'un corps de troupes françaises. Philippe II, voyant la guerre rallumée, exigea que l'Angleterre y prît part et qu'elle s'associât à sa cause. La violente passion qu'il avait inspirée à la reine l'emporta tout à la fois dans le cœur de Marie sur sa répugnance à faire la guerre à la France et au pape, et sur l'intérêt de son peuple, qui demandait le maintien de la paix entre les deux couronnes. Philippe ayant déclaré qu'il ne remettrait plus le pied sur le sol anglais si la reine n'embrassait sa querelle, cette menace la décida : elle saisit le plus frivole prétexte pour rompre avec la France, bravant ainsi l'opposition de son conseil, le cri de son peuple et celui de sa conscience : elle accusa Henri II de connivence avec quelques réfugiés protestants, qui, après avoir équipé un navire dans le voisinage de Calais, avaient abordé en Angleterre les armes à la main, sous la conduite de Thomas Stafford, et s'étaient emparés du château de Scarborough, où ils furent tous faits prisonniers : tel fut le motif qu'elle allégua pour colorer sa rupture avec Henri II, et elle soutint cet acte impolitique par les mesures les plus violentes.

Guerre du pape et de Henri II contre l'Espagne. (1555)

Rupture de l'Angleterre avec la France.

Des subsides pour une guerre impopulaire n'étaient point à espérer du parlement : Marie leva une forte contribution sur la ville de Londres, décréta plusieurs taxes arbitraires, arma une flotte de leur produit, enleva,

pour l'approvisionner, les blés de plusieurs comtés et chercha à s'assurer contre les factions intérieures en arrachant secrètement de leur famille un certain nombre de personnes des premières maisons du royaume qu'elle retint en otage à la Tour[1]. La reine, en usant de semblables moyens, parvint à lever et à équiper dix mille hommes qu'elle envoya au secours des Espagnols, dans les Pays-Bas, sous le comte de Pembroke.

L'arméeanglo-espagnole réunie était d'environ soixante mille hommes, sous les ordres de Philibert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux de son siècle. Le connétable de Montmorency commandait l'armée française, fort inférieure en nombre, et tentait de ravitailler la ville de Saint-Quentin, assiégée par les Espagnols et défendue par l'amiral Gaspard de Coligny, si fameux dans la suite. L'armée française, surprise par le duc de Savoie à peu de distance de cette place, fut taillée en pièces; Montmorency demeura prisonnier. Le chemin de la capitale était ouvert; mais Coligny, après ce désastre, prolongea dix-sept jours encore la défense de Saint-Quentin; ce fut le salut de la France. Henri II eut le loisir de rassembler une autre armée sur la frontière du nord, et il rappela de Naples pour cet objet l'armée d'Italie et son illustre chef, le duc de Guise. Celui-ci se rendit en Flandre au cœur de l'hiver et fit une brillante conquête qui vengea la défaite de Saint-Quentin et pénétra les Anglais de douleur. La ville de Calais était depuis plus de deux siècles en leur possession, elle était la porte par laquelle ils arrivaient en France, et fortifiée par eux avec le

1. Hume, 214. — Strype, etc.

plus grand soin, elle passait pour imprenable. Le duc de Guise conçut l'espoir de s'en emparer dans un temps où la garnison était loin de redouter une attaque. Guise dissimula soigneusement son projet ; il dirigea divers corps de troupes vers la frontière, puis les réunissant tout à coup à peu de distance de Calais, il fondit sur cette place avec toutes ses forces et l'assaillit brusquement par terre, tandis que des vaisseaux français croisant dans le canal et subitement réunis en rade devant la place, la foudroyaient par mer et battaient ses fortifications en brèche. Plusieurs forts se rendirent, la citadelle fut à son tour emportée, et cette ville qui avait retenu Edouard III près d'une année sous ses murailles, retomba en huit jours aux mains des Français. Sa chute fut ressentie de toute l'Angleterre comme une honte pour le règne et comme une calamité nationale pour le pays : l'impopularité de Marie s'en accrut, et elle en conçut une douleur amère qui hâta les progrès du mal dont elle était minée sourdement.

Prise de Calais par le duc de Guise.

(1558)

L'Ecosse était alors étroitement unie à la France par suite du mariage de la jeune reine avec le dauphin. La cour de France, et surtout les Guises, oncles de Marie Stuart, s'étaient hâtés de conclure cette union, et, aux articles du contrat, ils en avaient ajouté quelques-uns de secrets dont la découverte fut, dans la suite, fatale à l'infortunée reine d'Ecosse. Après avoir ouvertement reconnu le comte d'Arran, duc de Châtellerault, pour son héritier, au cas où elle mourrait sans enfants, elle signa trois articles qui transmettaient après elle sa couronne au dauphin et déclaraient nul l'engagement qu'elle venait de prendre. Henri II obtint aussi la coopération de

l'Ecosse dans la guerre que lui faisait l'Angleterre, et ce dernier royaume vit ses frontières menacées. Ce nouveau danger rendit le parlement docile : non-seulement il n'éleva aucune plainte contre les abus que la reine avait faits de la prérogative en levant des taxes par des moyens irréguliers pour soutenir une guerre impolitique, il lui accorda encore les subsides nécessaires pour la continuer. Le parlement passa aussi un acte pour confirmer les aliénations de terres que la couronne avait faites ou même pourrait faire encore durant sept années, et un membre des communes s'étant récrié sur les conséquences d'un tel acte qui étendait outre mesure la prérogative de la couronne, il fut mis en prison comme ayant manqué de respect envers la majesté royale.

La guerre avec la France, entreprise sans motif suffisant, fut de peu de durée : une division de la flotte anglaise porta le ravage sur les côtes de Bretagne et une escadre de dix vaisseaux contribua puissamment, en Flandre, au gain de la bataille de Gravelines par les Espagnols, sous le comte d'Egmont, et à la déroute des Français en les foudroyant sur le rivage.

Les deux principales armées de France et d'Espagne, sous les ducs de Guise et de Savoie, étaient alors en présence sur les frontières de la Picardie : des deux côtés, la paix était désirée, et au milieu des négociations entamées à ce sujet, survint la mort de la reine d'Angleterre. Elle languissait, affligée d'hydropisie depuis plusieurs années, et la souffrance aigrissait encore son humeur difficile. Sa fin fut hâtée peut-être par la douleur de l'abandon où la laissait son époux, par de poignantes inquiétudes pour le maintien du culte auquel

Mort de la reine (1558)

elle avait sacrifié l'affection de ses sujets, et par l'amer chagrin qu'elle ressentit de la perte de Calais, l'un des plus beaux fleurons de sa couronne. Sur le point de mourir, elle dit aux assistants : « Ouvrez mon corps, et vous trouverez *Calais* écrit sur mon cœur. » Elle eut des qualités, elle fit, dans le bien comme dans le mal, ce qu'elle crut dicté par son devoir, et si une étroite et sombre superstition n'eût perverti son esprit, elle aurait pu laisser après elle un nom généralement respecté. Sensible à l'honneur national, elle connut aussi l'amitié, et l'étroite affection qui l'unissait au cardinal Pole était réciproque : il expira le lendemain de la mort de Marie et parut heureux de ne pas lui survivre. Le cardinal avait remplacé Cranmer sur le siége de Cantorbéry : il était doux et bienveillant; mais il fut entraîné, par l'esprit du siècle aussi bien que par la reine sa parente, dans la voie des rigueurs auxquelles, quoique à regret, il eut le malheur de souscrire. Si elle eût vécu, la religion réformée aurait disparu, peut-être noyée dans des flots de sang, et aucun obstacle n'eût été apporté à un projet conçu pour l'exterminer dans toute l'Europe, par les rois de France et d'Espagne, qui se réconcilièrent dans ce but [1]. La haine du protestantisme et une violente passion pour

1. Ce projet fut mûri au printemps de 1458, dans les conférences privées de Perrenot, évêque d'Arras, plus connu dans l'histoire sous le nom qu'il porta ensuite, de cardinal Granvelle, avec le cardinal de Lorraine à Péronne. Le secret de cette conspiration fut découvert accidentellement à celui même que sa destinée appelait à la faire avorter. Selon l'usage de ces temps, le jeune Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fut envoyé à Paris à la tête des otages qui furent donnés pour garantir l'exécution du traité de Cateau Cambresis (signé en 1559). Il fut reçu avec les honneurs qu'on rend à un souverain indépendant, et traité avec le respect dû à sa haute naissance. Henri II lui laissa une entière liberté

Philippe II, le plus grand persécuteur des protestants, furent les principaux mobiles des actes de Marie et leur imprimèrent une même direction. La persécution religieuse est, à proprement parler, toute l'histoire de leur règne, et cette princesse, qui eut des vertus privées, mais qui fut libre, pour son malheur, de s'abandonner dans la vie publique, à ses penchants vindicatifs et cruels, reçut son nom sinistre de la postérité, qui la nomme encore, non sans justice, Marie la sanguinaire : *The bloody Mary.*

Le parlement, sous son règne comme sous les précédents, n'eut qu'une ombre d'autorité : il donna sa sanction à quelques mesures sages, favorables au commerce national et soumit les marchands du Steel yard, dont les

comme à un homme qui avait vécu dans l'appartement de l'empereur, qui connaissait toutes les pensées de ce grand monarque, et qu'on croyait alors admis dans les conseils les plus secrets du roi son nouveau maître, comme il l'avait été dans ceux de Charles V. A une partie de chasse, Henri et le prince étaient dans la même voiture, le roi parla à Guillaume comme à quelqu'un qui connaissait les stipulations secrètes existant entre les deux couronnes pour l'extirpation de l'hérésie. Guillaume parla peu, et, habituellement modeste et taciturne, il put se taire sans affectation. Cachant ainsi son ignorance, il put, sans recourir au mensonge, laisser le roi de France lui dévoiler peu à peu toute l'étendue des desseins des deux monarques alliés. « J'appris, dit-il, de la propre bouche du roi Henri que le duc d'Albe était convenu avec les ministres français des moyens à prendre pour exterminer tous ceux qui étaient suspects de protestantisme en France, dans les Pays-Bas et dans toute la chrétienté, en établissant partout une inquisition plus sévère et plus cruelle que celle d'Espagne. J'avoue que je fus ému de pitié en songeant que tant d'hommes de bien étaient dévoués au massacre, et je résolus de faire tous mes efforts pour chasser l'armée espagnole, instrument de ses odieux projets, d'un pays auquel j'étais lié par les nœuds les plus sacrés (a). »

(a) Apologie de Guil., prince d'Orange, 13 décembre 1580, dans Dumont, *corresp. diplom.*, t. v, part. i, p. 392. — Vander Vinkt, *Troubles des Pays-Bas*, i, 180. — Wagenaar, l. xxi, c. xi, part. ii, p. 35. — Citation extraite de Mac-Intosh, *Histoire d'Angleterre*, règne de Marie.

bénéfices étaient énormes à acquitter les mêmes droits que les autres étrangers : la reine suspendit, à la prière de l'empereur, l'exécution de cet acte du parlement, elle abusa de sa prérogative en s'emparant de presque tous les monopoles. Le luxe n'avait fait encore que peu de progrès en Angleterre, où cependant l'on commençait à comprendre les avantages des communications pour l'aisance générale, et la première loi qui imposa aux paroisses l'entretien des grands chemins, date de cette époque [1]. Une autre loi pourvut au maintien de l'ordre dans le royaume et à sa défense en cas d'invasion, elle régla le nombre de chevaux, d'armes et de harnais que chacun devait entretenir en proportion de sa fortune [2].

Les Anglais poursuivirent avec succès, sous ce règne, leurs excursions maritimes : ils avaient récemment découvert un passage à Archangel, par le nord de la Nouvelle-Zemble, et ils établirent un commerce lucratif avec la Moscovie, dont le czar envoya à la reine une ambassade solennelle.

1. Hume, *Hist. d'Ang.*, règne de Marie.
2. *Idem.*

CHAPITRE III.

RÈGNE D'ÉLISABETH.

1558 — 1603.

I

De l'avénement d'Elisabeth jusqu'à la captivité de Marie Stuart en Angleterre.

1558 — 1568

La reine Marie ne vivait plus, lorsqu'en novembre 1558 s'assembla le dernier parlement convoqué par elle. Il était légalement dissous par sa mort; néanmoins, les deux chambres s'assemblèrent; les communes se rendirent à la barre de la chambre des lords, et d'un accord commun, Elisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, fut proclamée reine à Westminster et ensuite à Temple-Bar, en présence du lord-maire, des aldermen et des compagnies de la Cité.

Proclamation d'Elisabeth par le Parlement.

Elisabeth était alors âgée de vingt-cinq ans : elle avait un caractère viril, une prudence consommée, un bon sens admirable, et sa haute intelligence avait été soigneusement cultivée par le savant Robert Asham [1]. Elle était encore à Hatfield, où elle avait résidé prisonnière

1. Elisabeth était plus versée peut-être qu'aucune autre femme de son royaume, dans la connaissance des langues grecque et latine : dès l'âge de seize ans, elle lisait dans l'original et comparait les œuvres philosophiques de Platon et de Cicéron (Mac-Intosh.)

durant plusieurs années, lorsqu'elle reçut la nouvelle de son avénement au trône : elle en fut d'abord toute saisie, et tombant à genoux, elle s'écria : « C'est l'œuvre du Seigneur, et elle est merveilleuse à nos yeux[1] ! » Elle donna tout d'abord sa confiance au célèbre William Cecil, dans la suite lord Burleigh, ancien secrétaire d'Edouard VI, et elle la lui conserva durant sa vie entière. Par son conseil, elle ne laissa rien percer d'abord de ses intentions véritables relativement à la religion. Contrainte durant la vie de sa sœur, et pour sauver la sienne, de se dire catholique et d'observer toutes les pratiques extérieures du culte romain, elle continua quelque temps à s'y conformer : elle fut moins d'ailleurs portée vers la religion nouvelle par son inclination que par la force des circonstances, et elle eut toute sa vie une forte prédilection pour les pompes et pour certaines pratiques de l'Eglise romaine. Mais, fille d'Anne Boleyn, issue d'une union flétrie par cette Eglise, elle savait que les catholiques contestaient la légitimité de sa naissance et de son droit au trône, et qu'un grand nombre tournaient leurs vœux et leurs espérances vers la jeune reine d'Ecosse Marie Stuart, dont ils considéraient le titre au trône d'Angleterre comme préférable au sien. Contre les dangers éventuels d'une semblable situation, les seules forces sur lesquelles Elisabeth pût compter étaient celles des protestants ; la politique lui faisait un devoir de se les attacher, et le sentiment de sa dignité autant que celui de sa sûreté personnelle confondait à ses yeux sa propre cause dans celle du protestantisme. Ces considérations

Grande circonspection d'Elisabeth touchant la religion.

Ses motifs politiques pour embrasser le nouveau culte.

1. Domino factum istud est, et est mirabile in oculis nostris.

puissantes réglèrent sa conduite, et elle résolut de rétablir en Angleterre la religion nouvelle. Toutefois, elle ne procéda aux réformes qu'avec lenteur, cachant d'abord ses projets sous une dissimulation profonde qui était un des traits saillants de son caractère, et attendant, par le conseil de Cecil, qu'un nouveau parlement fût réuni pour donner force légale à tous ses actes.

Elle conserva une partie des anciens conseillers de la feue reine, tous catholiques, et leur adjoignit quelques collègues protestants, entre lesquels, outre William Cecil, était sir Nicolas Bacon, homme intègre et distingué pour son savoir, qu'elle éleva au rang de gardien du grand sceau. Aucune innovation ne fut ordonnée dans le culte public avant la réunion du parlement; mais le 28 décembre une proclamation de la reine permit qu'on lût en anglais les Epîtres, les Evangiles, le Décalogue, l'Oraison Dominicale, le *Credo* et les Litanies. Les évêques virent avec raison dans cet acte le symptôme décisif d'une révolution religieuse, et s'abstinrent de paraître à la cérémonie du couronnement, qui eut lieu le 14 janvier. Un seul, l'évêque de Carlisle, Oglethorpe, consentit à officier; mais la reine reçut le sacrement sous une seule espèce, et se conforma encore, dans cette solennité, à tous les rites du catholicisme.

Couronnement de la reine. (1559)

D'autres soins partageaient la pensée d'Elisabeth et de ses conseillers : la paix avec la France et l'Ecosse leur semblait nécessaire pour conjurer les périls de la situation intérieure, et ils s'y employèrent activement. Un congrès était ouvert alors à Cateau-Cambresis entre les ministres de l'Espagne et de la France : Elisabeth et la jeune reine d'Ecosse s'y firent représenter, et le 2 avril 1559, la paix fut signée entre les souverains de France et d'Ecosse d'une

Paix de Cateau-Cambrésis. (1559)

part, et la reine d'Angleterre d'autre part. Celle-ci obtint des otages comme garantie de la restitution de Calais, que Henri II s'engageait à lui rendre dans le terme de huit années, sous peine de payer cinq cent mille écus aux Anglais. Les rois de France et d'Espagne firent également la paix le lendemain. Elisabeth avait déjà fait assurer de ses dispositions pacifiques Philippe II et l'empereur : elle avait en même temps communiqué en secret aux princes luthériens d'Allemagne son désir de cimenter avec eux une étroite union, et quoique déjà résolue, avant d'avoir fait encore aucune démarche décisive, à opérer une réforme prochaine dans l'Église d'Angleterre, elle témoigna les plus grands égards au souverain pontife et l'assura, en lui annonçant son avénement, qu'elle était fermement résolue à ne violenter la conscience d'aucune classe de ses sujets. Paul IV occupait encore le trône pontifical. Ce pontife octogénaire répondit avec une hauteur inflexible que l'Angleterre était un fief du siége apostolique et qu'Elisabeth, étant illégitime, ne pouvait succéder à la couronne. Il s'indignait qu'elle eût osé la prendre sans son aveu, mais il s'engageait, si elle renonçait à ses prétentions, à user envers elle d'indulgence. Elisabeth rappela son envoyé, et le pape, la voyant insensible à ses menaces, fulmina bientôt après, sans la nommer, une bulle d'excommunication contre les souverains hérétiques, les déclarant tous indistinctement déchus de leurs droits et privés de leurs domaines[1]. Cette bulle hâta la révolution religieuse à laquelle déjà le nouveau parlement, réuni le 24 janvier,

Bulle de Paul IV. (1559)

Réunion du Parlement.

1. Cette bulle se trouve dans le *Bullarium romanum*, I, 840, édit. 1727, à la date du 15 mars 1559.

Nouvelle révolution religieuse. Réaction protestante.

travaillait avec ardeur. L'un de ses premiers actes fut la remise en vigueur des statuts de Henri VIII contre une juridiction étrangère et du statut protestant d'Edouard VI, relatif au sacrement de l'autel. Le même acte annexa à la couronne toute juridiction spirituelle, et les fonctionnaires ecclésiastiques et civils furent tenus de jurer qu'ils reconnaissaient la reine pour seul chef suprême du royaume, au spirituel comme au temporel. Le livre des prières communes d'Edouard VI fut remis en usage avec quelques modifications; on rapporta les anciens statuts contre les Lollards, et il fut défendu aux commissaires ecclésiastiques de poursuivre comme hérésie toute opinion qui n'aurait pas été déclarée hérétique, soit par les saintes Ecritures, soit par les premiers conciles généraux. Enfin la reconnaissance publique d'une autorité étrangère dans le royaume fut punie par l'amende et la prison, en cas de récidive, par la peine du statut de *præmunire*, et la troisième fois par la mort.

Vers le milieu de l'année 1559, la liturgie protestante fut de nouveau prescrite et le serment de suprématie exigé. Le haut clergé se montra, dans cette circonstance, très-supérieur par le caractère à ce qu'il avait été sous Henri VIII; sur seize évêques, le serment fut refusé par quinze et leur exemple fut suivi par soixante-dix-sept dignitaires ecclésiastiques et quinze chefs de collége. Le clergé inférieur fut beaucoup plus docile et l'immense majorité des recteurs [1] prêta serment : circonstance remarquable, où les hommes éminents par la

1. On nomme *recteurs* en Angleterre ceux que nous appelons *curés* en France.

science et la dignité furent fidèles à leurs opinions, tandis que la foule n'écouta que l'intérêt. Les siéges vacants furent remplis par des adhérents au nouveau culte, et Matthieu Parker, ancien chapelain d'Anne Boleyn, homme de mœurs simples et austères, fut élevé, malgré sa répugnance, au siége primatial.

La popularité dont jouissait déjà Elisabeth et l'assentiment donné par la majeure partie de la nation à ses actes relatifs au culte, est un indice qu'à son avénement les doctrines de la réformation étaient en progrès dans le royaume et que les cruelles rigueurs exercées par la reine Marie, avaient contribué à affaiblir l'Eglise qu'elles avaient pour objet de défendre et d'affermir. Cependant le nouvel établissement religieux était de toute part exposé à de grands dangers. Les catholiques, très-nombreux dans beaucoup de comtés, dominaient au nord; l'Irlande tout entière était fidèle au catholicisme; les deux cultes se partagaient l'Ecosse d'une manière à peu près égale, et Marie Stuart, reine de ce royaume et reine aussi de France par son mariage avec le jeune roi François II, était catholique et héritière présomptive de la couronne d'Angleterre. C'était d'elle surtout qu'Elisabeth redoutait les plus grands périls pour l'œuvre qu'elle essayait de fonder, et Marie Stuart par ses projets, par ses fautes et surtout par ses malheurs, occupe une si grande place dans le règne d'Elisabeth, qu'il convient de s'arrêter ici pour considérer le caractère de cette princesse infortunée et la situation de l'Ecosse au moment où elle fut appelée à la gouverner.

Les Ecossais conservaient encore, à cette époque,

la langue, le costume, l'organisation et en partie les armes des tribus celtiques. La puissance réelle était en quelque sorte concentrée dans les mains de la haute aristocratie et celle-ci, malgré les efforts de cinq rois de la maison de Stuart qui précédèrent Marie sur le trône, n'avait pu être pliée à l'obéissance ou assujettie au sceptre. Aucun de ces rois n'était parvenu à organiser une force publique qui lui appartînt; ils n'avaient ni troupe permanente pour contenir la noblesse, ni administration régulière indépendante de l'aristocratie qui gouvernait le parlement, siégeait dans les tribunaux, composait l'armée féodale et obtenait même la prévôté des villes.

Situation de l'Écosse

Le parlement d'Ecosse formait une assemblée unique où délibéraient en commun les lords séculiers, les lords ecclésiastiques, les députés des bourgs et les officiers de la couronne. Par une combinaison particulière à l'Ecosse, une petite assemblée de trente-deux membres se détachait de la grande sous le nom de *comité des lords des articles*, et préparait toutes les affaires qui devaient être traitées dans la session. Ce comité dirigeait le parlement par lequel il était choisi, et là encore dominait l'aristocratie territoriale. Après la mort de Jacques V, et durant les troubles qui marquèrent la régence de la reine douairière, Marie de Lorraine, les doctrines de la réformation firent de sérieux et rapides progrès dans la noblesse, et celle-ci, en s'appuyant par la conformité de la foi sur les classes inférieures, se rendit plus redoutable encore à la couronne. Le célèbre réformateur, Jean Knox, disciple de Calvin, avait reparu en Ecosse, après avoir langui plu-

sieurs années enchaîné, pour cause de religion, sur les galères de France. Il avait acquis dans cette contrée une grande autorité, par une parole entraînante, des mœurs austères et un caractère inflexible, et son influence allait toujours croissant, tandis que la jeune reine, accordée au dauphin François, recevait en France, sous la direction des princes lorrains ses oncles, l'éducation la plus opposée aux sentiments et aux opinions qui prévalaient dans le pays qu'elle était appelée à gouverner.

Marie Stuart à la cour de France.

La cour de Henri II était alors la plus magnifique, la plus joyeuse et aussi la plus relâchée de l'Europe. Marie Stuart y grandit sous les yeux de Catherine de Médicis et y développa de bonne heure tous les dons de l'esprit qu'elle avait reçus de la nature avec la grâce la plus séduisante. Outre la connaissance des langues vivantes, elle possédait le latin qu'elle parlait avec facilité, elle était instruite de l'histoire, composait des vers, excellait dans la musique, et chantait agréablement en s'accompagnant du luth. Cette charmante princesse faisait par ses talents, son esprit et sa rare beauté, les délices de la cour et, lorsqu'elle eut quinze ans, elle épousa le jeune dauphin François, fils de Henri II, et consolida ainsi l'ancienne alliance de la France avec l'Ecosse.

Marie Stuart unissait pour son malheur aux dons les plus brillants les défauts les plus dangereux pour une femme et surtout pour une reine; elle manquait de prudence et d'empire sur elle-même, et signa sans réflexion, à Fontainebleau, le jour même de son mariage, deux actes secrets d'une importance extrême :

l'un assurait la reversion de l'Ecosse au roi de France dans le cas où elle mourrait sans enfants et lui transmettait aussi ses droits sur l'Angleterre et l'Irlande; le second, en cas de non-exécution du premier, donnait au même monarque l'usufruit de son royaume jusqu'au remboursement des sommes avancées pour sa défense. Enfin, peu de jours après son mariage, lorsque Elisabeth eut succédé sur le trône à son frère Edouard, Henri II rappela témérairement la sentence qui avait déclaré cette princesse illégitime, et, considérant la dauphine Marie Stuart, descendante directe de Henri VII par sa fille aînée Marguerite Tudor mariée à Jacques IV, comme l'héritière légitime du trône d'Angleterre, il lui fit prendre sur son écusson les armes d'Angleterre à côté des armes d'Écosse et alluma ainsi dans le cœur d'Élisabeth l'ardente jalousie et la haine implacable dont elle poursuivit sa rivale jusqu'à la mort.

La reine douairière d'Écosse, Marie de Lorraine, essaya d'abord de balancer les partis, puis elle tenta de combattre la réforme, contraignit Knox à se retirer à Genève, et fut enfin forcée d'accorder aux partisans des nouvelles doctrines une tolérance tacite. Les barons et les gentilshommes protestants s'assemblèrent, le 3 décembre 1557, décidèrent par un *covenant* (ligue) de pratiquer ouvertement leur culte, en proscrivant l'ancienne croyance, et formèrent un gouvernement insurrectionnel dans l'État, sous le nom de *lords de la congrégation*. Les principaux d'entre eux furent les comtes de Glaincairn et de Morton, le duc d'Argyle et lord James Prieur de Saint-André, fils naturel de Jacques V et frère de Marie

Ligue du covenant en Écosse. (1557)

Stuart, célèbre dans la suite sous le nom de comte de Murray. Plusieurs villes embrassèrent ouvertement la réforme, et Knox, rappelé par les lords de la congrégation, revint en Ecosse en 1559 pour ne plus en sortir.

Abolition du catholicisme en Écosse.

Ses ardentes prédications portèrent une multitude exaltée à renverser les images, à abattre les couvents, à ravager les monuments vénérables de l'ancien culte. Exaspérée par ces excès, la régente essaya en vain de les réprimer et de les punir; l'armée des lords de la congrégation s'empara d'Edimbourg, où elle renversa les autels, fit cesser le culte catholique et accomplit la révolution religieuse.

Marie de Lorraine demanda au roi Henri II des renforts qu'elle reçut dans Leith, qu'elle fortifia, et ses adversaires reconnurent que l'influence et les secours de l'Angleterre pouvaient seuls balancer l'avantage que les troupes françaises donnaient en Ecosse à la régente et au parti catholique. L'assistance d'Elisabeth fut sollicitée par eux, et Knox s'adressa dans ce but à Cecil, qui avait déjà cherché à convaincre sa souveraine de l'utilité de soustraire l'Ecosse à l'influence française. « Ce royaume, avait-il dit, ne saurait arriver à une entière prospérité que par deux moyens, ou en se liant d'une amitié perpétuelle avec l'Angleterre, ou en ne formant avec elle qu'une seule monarchie; et l'Ecosse, une fois libre, Votre Majesté saura trouver le moyen d'unir les deux royaumes. »

Traité de Perwick. Alliance d'Elisabeth avec la ligue du covenant (1560).

Elisabeth hésitait; cependant lorsque les lords de la congrégation, après avoir destitué la régente, Marie de Lorraine, eurent été de nouveau battus et chassés d'Edimbourg par les Français, elle signa, en 1560,

le traité de Berwick, par lequel le duc de Norfolk, son envoyé, conclut une alliance défensive avec les commissaires de la congrégation. En exécution de ce traité, une flotte anglaise entra dans le Forth, et lord Grey conduisit en Ecosse une armée de six mille hommes de pied et de deux mille chevaux que rejoignirent à Preston huit mille confédérés, sous le duc de Châtellerault. Les Français furent dès lors trop faibles pour tenir la campagne; ils s'enfermèrent dans Leith où ils soutinrent un siége glorieux, et demandèrent inutilement de nouveaux renforts à la cour de France. Celle-ci, tout entière à la lutte qui venait d'éclater entre les catholiques et les protestants, les princes lorrains et les Bourbons, était hors d'état d'envoyer des forces à l'étranger. La conjuration d'Amboise, récemment découverte, avait réduit le duc de Guise et le cardinal de Lorraine à se défendre eux-mêmes, et la régente d'Ecosse, leur sœur, voyait maintenant toute sa noblesse liguée avec Elisabeth, contre la faible garnison française et contre elle-même.

Mort de Marie de Lorraine. Traité d'Edimbourg. (1560)

Accablée de fatigues et de soucis, Marie de Lorraine tomba dangereusement malade et, convoquant une dernière fois les chefs écossais confédérés, elle les entretint du salut de l'Ecosse, les engageant à préférer pour le royaume, à l'alliance de l'Angleterre, celle de la France qui ne menaçait point leur indépendance nationale, puis elle leur tendit la main, les embrassa et leur fit ses adieux : bientôt après elle expira. La paix était devenue inévitable, elle se conclut à Édimbourg entre les commissaires d'Elisabeth et ceux de François II et de Marie Stuart. Les prin-

cipales conditions de ce traité furent : l'évacuation de l'Écosse par les troupes françaises, la renonciation du souverain de la France au droit de prendre les armes et le titre de roi de France et d'Angleterre; la création, pour la conduite des affaires en Ecosse, d'un conseil de douze membres dont sept seulement à la nomination de la reine, et enfin la réunion d'un parlement libre au mois d'août.

Ainsi fut renversée en Écosse la domination étrangère de la France. La révolution religieuse y fut bientôt complétement achevée par le parlement nouveau qui, à la demande de Knox et des plus zélés réformateurs, adopta leur croyance et sanctionna une confession qui eut pour fondement le *Credo des Apôtres*, et se rapprocha des articles de l'Eglise d'Angleterre, sous Edouard VI : la foi catholique et la juridiction du saint-siége furent abolies en Ecosse et des peines terribles, la confiscation, le bannissement et, pour la troisième fois la mort, menacèrent ceux qui célébreraient la messe et les assistants. Les ministres de la nouvelle Eglise rédigèrent ensuite le *livre de discipline*, destiné à régler parmi eux le gouvernement chrétien. Désapprouvant la hiérarchie anglicane, ils ne reconnurent point, comme en Angleterre, le chef de l'État pour le chef de l'Eglise : la souveraineté religieuse appartint au peuple qui désigna les ministres par l'élection et fut ainsi la source de l'autorité ecclésiastique.

Etablissement de l'Eglise d'Ecosse.

Le livre de discipline affectait les biens du clergé catholique au service du culte réformé, à l'instruction du peuple et au soulagement des pauvres : il n'obtint pas sur ce point l'assentiment de plusieurs

barons qui voulaient garder ce qu'ils avaient pris; mais à part cette dissidence, dit un historien déjà cité, l'ancienne noblesse et la nouvelle Eglise agirent d'accord contre le clergé romain qu'elles détruisirent, contre l'influence française qu'elles annulèrent et le pouvoir royal qu'elles affaiblirent. Le traité d'Edimbourg et les actes du parlement d'août 1560 firent de l'Ecosse une sorte de république protestante, conduite par des seigneurs et des ministres, et placée sous le protectorat de l'Angleterre. Les lords de la congrégation n'hésitaient pas à dire : que la reine Elisabeth ayant pourvu à la sécurité et à la liberté de l'Ecosse, le royaume lui était plus obligé qu'à son propre souverain [1].

Marie Stuart refusa de signer le traité d'Edimbourg qui consacrait dans son royaume tant de changements si préjudiciables à son autorité, mais elle était hors d'état de réduire ses sujets à leur ancienne obéissance, et la mort prématurée de son mari François II, survenue le 5 décembre 1560, fit passer le pouvoir en France aux mains d'une princesse jalouse d'elle et de sa famille, à la reine douairière Catherine de Médicis, mère du jeune roi Charles IX.

Veuve à dix-huit ans, Marie Stuart sentit amèrement tout ce qu'elle perdait en descendant du trône de France par la mort de son mari, pour aller régner sur un royaume qu'elle ne connaissait pas et où les mœurs et les croyances, la politique et la religion étaient également menaçantes pour elle.

1. Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, t. 1, c. 2.

Le parlement écossais députa auprès d'elle, pour l'éclairer sur la situation du pays et pour la ramener dans le royaume, lord James, son frère naturel, l'un des premiers entre les lords de la congrégation et l'homme le plus influent de l'Ecosse, par le rang, la réputation et le caractère [1]. Marie Stuart essaya sans succès de détacher son frère de l'alliance de l'Angleterre et du parti protestant dont il était le chef, et le congédia en promettant de le suivre. Elle s'y disposa en effet, emportant de France un douaire de 60,000 livres; ramenée en Ecosse, non par son goût, mais par la nécessité, et appréhendant ce voyage comme la mort [2]: elle fit demander un sauf-conduit à Elisabeth pour traverser son royaume, mais cette princesse le refusa, décidée à ne l'accorder que si la reine d'Ecosse accédait au traité d'Edimbourg. Marie Stuart résolut de revenir par mer et s'embarqua le 14 août à Calais, avec ses oncles de la maison de Lorraine, et beaucoup de noblesse. Brantôme était au nombre de ceux qui la suivirent jusqu'en Ecosse, et l'histoire doit à son récit quelques détails touchants... «La galère, dit-il, était sortie du port et, s'étant élevé un vent frais, on commença à faire voile.... Elle, les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, se mit à fondre à grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles:

Retour de Marie Stuart en Écosse.

1. Il avait le courage le plus ferme et l'habilete la plus froide. D'un esprit judicieux, d'un caractère énergique, d'une conduite contenue; ouvert, brusque, sans être incapable de dissimulation et de fausseté, il marchait vers son but avec ce bon sens résolu qui y conduit presque toujours vite et sûrement (*Id.*, *ibid.*)

2. Brantôme, *Marie Stuart*.

Adieu, France! adieu, France! je pense ne vous voir jamais plus [1]. »

Après cinq jours d'une navigation heureuse, elle parvint à l'entrée du Forth; mais un épais brouillard empêcha de distinguer la petite flotte qui ramenait la reine dans son royaume, et Marie Stuart entra dans le port de Leith, sous les murs d'Edimbourg, sans être attendue. A la nouvelle de son débarquement, on accourut de toutes parts, et les principaux lords lui firent cortége jusque dans le palais de ses pères, à Holyrood, « où les bourgeois d'Edimbourg vinrent le soir chanter des psaumes sous ses fenêtres en s'accompagnant de leurs violons pour célébrer le retour de leur souveraine et lui témoigner leur allégresse [2]. »

Marie Stuart comparait alors avec une tristesse profonde ce pays, encore sauvage, où elle revenait après treize ans d'absence, avec cette brillante cour où s'étaient écoulés, dans un pays voisin, les beaux jours de son enfance et de sa jeunesse; cependant, surmontant sa douleur et ses sombres pressentiments, elle essaya de gagner les cœurs de ses sujets en choisissant ses conseillers parmi les chefs protestants et fit même venir le fameux Knox pour s'éclairer de ses avis ou se le rendre favorable. Mais il suffit des premières paroles pour reconnaître combien toute conciliation était impossible entre cette jeune, charmante et frivole reine, et le rude théologien qui exerçait sur l'Ecosse la souveraineté de la pensée et le despotisme d'une pas-

1. Brantôme, *ibid.*
2. *Id.*, *ibid.*

sion populaire[1]. Vainement elle déclara qu'elle n'entendait contraindre ou gêner personne dans sa religion, réclamant pour elle-même une tolérance que les ardents sectaires qui l'entouraient n'étaient pas disposés à lui accorder : « J'aimerais mieux, disait Knox, voir débarquer dix mille ennemis en Ecosse que d'y voir célébrer une seule messe. » Et lorsqu'on sut, le dimanche suivant, que la messe avait été dite pour la reine dans sa chapelle privée, le peuple s'agita, les ministres firent entendre des menaces et le fanatique Lindsay pénétra dans le palais d'Holyrood avec une troupe furieuse, demandant le sang des prêtres. Tels furent les débuts de Marie Stuart au milieu d'un peuple qui n'avait avec elle aucune conformité de mœurs ou de croyances. Les orages de son règne sortirent d'abord des difficultés mêmes de la situation, puis de ses imprudences et de ses fautes et aux cruelles disgrâces que celles-ci attirèrent

1. Comme la reine parlait d'ouvrir des conférences pour la religion entre les défenseurs de l'ancienne et de la nouvelle doctrine, Knox répondit brusquement : « Les papistes ignorants ne savent point argumenter avec calme, et parmi eux les habiles se gardent bien de laisser examiner les fondements de leur croyance. Ils se savent impuissants à soutenir leur opinion s'ils n'ont le feu et l'épée pour auxiliaires et leurs propres lois pour juges. Je suis donc fondé à vous dire, Madame, qu'ils n'acceptent jamais la discussion qu'autant qu'ils sont eux-mêmes juges et parties. » La reine ayant été avertie pour dîner, Knox lui dit en la quittant : Je prie Dieu, Madame, qu'il accorde à vous et aux vôtres et au peuple d'Ecosse les mêmes bénédictions qu'il accorda jadis à Déborah au milieu du peuple d'Israël. » Les papistes murmurèrent et tremblèrent, et les saints furent dans la joie, espérant qu'elle consentirait du moins à entendre des sermons. Mais en cela ils furent déçus, et M. Knox ayant été interrogé par quelques amis familiers touchant son opinion sur la reine, il répondit : « S'il n'y a point en elle un esprit d'orgueil, une volonté pleine de ruses et un cœur endurci contre Dieu et sa parole, mon erreur est grande. » (Caldwood, *Histoire de l'Eglise d'Ecosse.*)

sur sa tête la fortune inflexible ajouta ses rigueurs.

Elisabeth était alors dans cette première et paisible période de son règne que les poëtes ont appelée *ses jours alcyoniens* et dont le calme ne fut interrompu que par une courte intervention dans les troubles de la France. La reine douairière, Catherine de Médicis, avait été reconnue régente de ce royaume pour son fils Charles IX, âgé de dix ans seulement à la mort de François II. Elle avait d'abord louvoyé entre les partis, s'appuyant tantôt sur les Guises et sur les catholiques, tantôt sur les princes bourbons, le roi de Navarre et Condé, qui, avec l'amiral de Coligny, étaient à la tête du parti protestant. La guerre civile éclata en 1562 : les Guises et Montmorency tenaient à cette époque, en leur pouvoir la régente et le jeune roi, Paris et la plupart des grandes villes du royaume : les protestants dominaient dans plusieurs provinces et ils étaient maîtres de la Normandie presque tout entière. Les deux partis négocièrent avec les étrangers; les Guises s'appuyèrent sur Philippe II et le duc de Savoie, Condé négocia avec les princes allemands et avec Elisabeth. Cette princesse était en paix avec la France : mais elle prétendit, avec sa duplicité habituelle, que tous ses efforts ne tendaient qu'à soustraire la régente et son fils à la tyrannie des Guises, et qu'en s'alliant pour cet objet aux protestants et à Condé leur chef, elle ne violait aucune des clauses du traité de Cateau-Cambresis : elle s'engagea donc par la convention d'Hamptoncourt, à les assister de cent mille couronnes et d'un corps de six mille hommes moyennant la remise de quelques places fortes du littoral de la Normandie, et le mois suivant, en exécution de ce traité, le comte de

Commencement de la guerre civile en France. 1562.

Alliance d'Élisabeth avec les protestants français.

Convention d'Hamptoncourt. 1562

Le Havre cédé aux Anglais et repris.

1563

Warwick parut avec une armée anglaise devant le Havre dont les protestants s'étaient emparé et que Condé livra aux Anglais. Mais bientôt la convention d'Amboise mit fin à cette première guerre civile : le connétable de Montmorency vint alors assiéger le Havre, ou périssait l'armée anglaise privée d'eau douce et décimée par les fièvres. Warwick capitula et rendit la ville aux assiégeants. Deux envoyés d'Elisabeth [1] vinrent alors en France chargés de rétablir la paix entre leur souveraine et le roi Charles IX qui avait atteint sa majorité [2]. Ils invoquèrent sans succès l'engagement pris par la France à Cateau-Cambrésis pour la restitution de Calais : il leur fut répondu que la reine d'Angleterre avait annulé cette clause en s'emparant du Havre. Un nouveau traité fut conclu : par cet acte signé à Troyes le

Traité de Troyes.

1564

11 avril 1564, Charles IX s'engagea à payer une somme de cent vingt mille écus; et Calais fut définitivement laissé à la France qui recouvra ses otages [3].

Cette courte guerre, en vue de laquelle le parlement anglais, convoqué en 1562, accorda un important subside, fut le plus grand événement politique des dix premières

1. Ils se nommaient Thomas Smith et Trogmorton. Ce dernier avait trempé fort avant dans les intrigues dont le résultat fut l'alliance d'Elisabeth avec Condé. Il fut arrêté ainsi que son collegue, a son arrivée en France, par l'ordre du roi et ils ne recouvrèrent leur liberté que lorsque Charles IX eut résolu de négocier à Troyes. Voy. *Mém. de Castelnau*, l. v, c 4.

2. Une ordonnance de Charles V fixait la majorité des rois a 14 ans.

3. C'est par le traité de Troyes que la France rentra d'une manière définitive en possession de la ville de Calais, et elle en fut redevable surtout a Michel de Castelnau, son ambassadeur auprès d'Élisabeth. Celle-ci, avant de ratifier ce traité, qu'elle considérait, dit-elle, comme peu honorable, parlait de faire trancher la tête a ses ambassadeurs pour l'avoir signé sans l'avertir. Mais tout ce discours de la reine, dit Castelnau, n'était qu'artifice, dont elle etait pleine, etc. *Mémoires*, l. v, c. 8.

années du règne d'Elisabeth ; et la paix étant rétablie, la reine d'Angleterre tourna de nouveau son attention sur l'Écosse et sur sa jeune souveraine. Elle n'ignorait pas que Marie, par sa naissance, comme petite-fille de Henri VII et sa plus proche parente, était appelée au trône après elle, et elle attachait une importance extrême à lui faire contracter un second mariage qui fût selon ses vœux et d'accord avec les intérêts de sa couronne. Ce mariage occupa tous les cabinets de l'Europe : plusieurs grands princes se mirent sur les rangs, et en première ligne don Carlos, prince des Asturies, fils aîné de Philippe II. Mais le mariage de la reine d'Écosse avec ce prince, héritier de l'Espagne, des Pays-Bas et du Nouveau-Monde, et qui semblait appelé à être, par son éducation comme par sa puissance, le plus redoutable soutien du catholicisme en Europe, était trop contraire aux vues d'Élisabeth pour obtenir son assentiment. Elle conçut le projet de faire épouser à Marie Stuart son favori, lord Robert Dudley, fils de ce puissant duc de Northumberland, qui avait gouverné l'Angleterre sous Edouard VI. Marie répondit par un refus aux ouvertures d'Elisabeth, qui avait élevé Dudley au faîte des honneurs, le créant à la fois comte de Leicester et baron de Denbigh, et posant elle-même la couronne de comte sur sa tête pour le rendre plus acceptable à la reine d'Ecosse. Le choix de Marie Stuart était déjà tombé sur lord Henri Darnley, fils aîné du comte de Lennox, de la maison de Stuart : il descendait dans la ligne maternelle des Tudors et il était ainsi allié par le sang aux deux princesses assises sur les trônes d'Angleterre et d'Écosse.

Henri Darnley était catholique : il avait pour adversaires les lords protestants, le réformateur Knox, les ministres presbytériens ses confrères et la masse du peuple qui voyaient la religion presbytérienne en péril par son mariage avec leur souveraine. Une conspiration se trama pour l'empêcher, contre Marie elle-même, et à la tête des conjurés était lord James son frère, créé par elle comte de Murray. Marie Stuart brava tous ces périls, elle épousa Darnley, vainquit la révolte et força les lords rebelles à chercher un refuge en Angleterre. Mais elle conçut bientôt un amer repentir de ce funeste mariage. Darnley, pour qui elle s'était exposée à tant d'inimitiés, dérobait, sous un extérieur séduisant, un esprit soupçonneux, un caractère violent et des penchants vulgaires. Incapable d'élever ses pensées à la hauteur de sa fortune, il mit bientôt à découvert sa nullité intellectuelle et ses vices grossiers ; et la reine, passant rapidement de l'engouement à l'aversion, refusa de lui accorder la *couronne matrimoniale*, c'est-à-dire la moitié de l'autorité suprême qu'elle lui avait promise au début de leur union. Furieux de ce refus, Darnley l'imputa à un Italien nommé David Rizzio, doué d'un esprit subtil et d'un talent agréable pour la musique, et que la reine avait attaché près d'elle en qualité de secrétaire. Les ennemis de Marie Stuart excitèrent contre cet homme la fureur jalouse de Darnley, qui résolut de l'immoler à ses soupçons et à sa vengeance. Il se rapprocha, dans ce but, de ses anciens ennemis, les principaux lords protestants, partisans de Murray, George Douglas, Lindsay, Ruthven et Morton. Ils résolurent ensemble de tuer Rizzio, de dissoudre le parlement d'Ecosse qui devait pro-

Mariage de Marie Stuart avec Darnley

céder contre les réfugiés, d'enfermer la reine, de confier à Darnley la souveraineté nominale et de remettre la puissance réelle dans les mains de Murray en s'assurant de l'appui d'Elisabeth et de ses ministres. Ce plan conçu par Morton fut adopté par les principaux lords protestants et par les hommes les plus influents dans l'Eglise et dans la magistrature. Tout étant prêt pour le meurtre, le samedi 3 mars, Georges Douglas, Lindsay et Morton lui-même, chancelier du royaume, se rendirent pour le consommer à Holyrood avec deux cents hommes dans l'appartement du roi. Ruthven, tout pâle et affaibli par une maladie mortelle, s'était joint à eux pour prendre sa part du crime. Morton et Lindsay gardaient l'intérieur du palais tandis que Darnley pénétrait chez la reine qu'il trouva à souper avec sa sœur naturelle lady Argyle et David Rizzio, en compagnie de quelques autres. A l'aspect inattendu de Darnley, bientôt suivi de Ruthven, couvert de son armure, de Georges Douglas et de deux conjurés, tous armés de dagues et de pistolets, la reine pressentit leur projet sinistre et Rizzio se vit perdu. Se précipitant alors vers la reine et s'attachant à sa robe, il la conjura de le sauver. Elle se mit entre lui et les meurtriers dont elle vit les armes dirigées contre sa personne; mais Darnley arracha violemment d'auprès d'elle le malheureux qu'il livra à ses farouches satellites : Rizzio fut entraîné dans une salle voisine où Georges Douglas le frappa le premier, et il expira percé de cinquante-six coups de dague ou de poignard. Le sachant mort, Marie Stuart cessa ses cris et essuya ses yeux : Plus de larmes, dit-elle, songeons à la vengeance, et exhalant sa fureur contre Darnley, le principal auteur du crime, elle lui

Meurtre de David Rizzio. (1566)

dit : « Je ne serai plus votre femme et je ne serai contente que lorsque votre cœur sera aussi désolé que le mien. »

La reine était cependant alors elle-même au pouvoir des conjurés : le palais d'Holyrood devint sa prison et au bruit de la mort de Rizzio, le comte de Murray et les autres lords coupables de la précédente rébellion et qu'elle avait proscrits, rentrèrent dans le royaume dont l'histoire n'est plus pour longtemps qu'une suite de complots et de trahisons. Trop faible contre tous, Marie Stuart dissimula, elle feignit de se réconcilier avec son mari, obtint par son assistance la liberté de sortir d'Holyrood, et trompant la surveillance de ses ennemis, elle se rendit à Dunbar, où elle convoqua la noblesse. Puis, lorsqu'elle se vit à la tête de forces imposantes, elle leva le masque, poursuivit à outrance et jusqu'à la frontière d'Angleterre les meurtriers de Rizzio, n'épargnant que Darnley, qui les lui avait livrés et réservant sa vengeance.

Trois mois après cette sanglante tragédie, Marie Stuart accoucha d'un fils, héritier présomptif de deux couronnes, qui fut Jacques VI d'Ecosse et Jacques I[er] d'Angleterre. La reine Elisabeth était à Greenwich et donnait une fête à sa cour lorsqu'elle apprit cette nouvelle qui la remplit d'une soudaine tristesse. Interrompant les danses, elle tomba comme accablée dans un fauteuil et dit : « La reine d'Ecosse vient d'accoucher d'un fils, et moi je ne suis qu'un arbre stérile ! »

Cette brillante reine qui excitait ainsi l'envie d'Eli-

sabeth allait bientôt devenir un objet de commisération pour tous. Une passion fatale que lui inspira le comte Bothwell, ajoutait encore à son mépris et à sa haine pour le roi son mari qu'elle avait de nouveau écarté de ses conseils comme de sa personne. Une ligue se forma pour perdre ce faible prince entre ceux même qui avaient servi sa colère en lui prêtant leurs bras contre Rizzio et qu'il avait abandonnés ensuite à la fureur de la reine outragée. Ils tentèrent d'apaiser Marie Stuart en la délivrant de Darnley. Un complot, dont Bothwell était le principal auteur, fut tramé contre la vie du roi, et des témoignages accablants rendent malheureusement trop probable la complicité de la reine dans ce sombre attentat. Ses anciens ennemis, Morton, Lindsay et soixante-seize autres exilés furent rappelés en Écosse. Darnley qui les avait trahis après le meurtre de Rizzio, s'éloigna de la cour à leur approche et tomba bientôt gravement malade de la petite vérole à Glasgow.

Marie qui, peu de jours auparavant, avait laissé éclater toute son aversion pour lui, fit voir tout à coup des sentiments très-différents : elle feignit un retour de tendresse, alla le visiter et témoignant le plus vif intérêt pour son rétablissement, elle l'engagea à se rapprocher d'elle aussitôt qu'il serait en état d'être transporté. Le roi, facilement gagné par ces témoignages inattendus d'affection, consentit à suivre la reine et à habiter jusqu'à sa guérison près de Craigmillar, où elle résidait avec son fils dans un lieu nommé Kirk-in-Field préparé pour l'y recevoir, et où il se laissa conduire par Marie et le comte Bothwell.

Celui-ci cependant disposait tout pour faciliter l'accomplissement du crime, et fit introduire dans la maison où reposait Darnley un baril de poudre qu'il plaça sous la chambre occupée par ce prince et par son page.

Meurtre de Darnley. (1567)

Le 9 février fut fixé pour l'exécution du complot : la reine fit ce jour-là une visite au roi, et quelques heures après son départ, Bothwel et les assassins ses complices pénétrèrent de nuit dans l'appartement de Darnley, l'étranglèrent avec son page, puis après avoir transporté leurs cadavres dans un verger voisin, ils mirent le feu aux poudres afin de dérober la trace du meurtre sous les ruines de l'édifice. L'explosion, qui eut lieu avec un épouvantable fracas, attira la foule sur le théâtre du crime, mais Darnley et son page furent trouvés sans meurtrissure apparente comme sans brûlure : le crime était évident et l'horreur publique désigna Bothwell pour le meurtrier. La crainte d'un affreux scandale, le soin de son honneur, et le péril le plus imminent, rien ne put surmonter, dans le cœur de Marie Stuart, la passion sans frein qu'elle afficha pour Bothwell au mépris des lois divines et humaines, en l'admettant auprès de sa personne et en ne communiquant que par lui avec ses plus fidèles serviteurs. Elle n'accorda qu'une vaine satisfaction à l'opinion publique soulevée contre lui et à la douleur du comte de Lennox, père de la victime, qui demandait vengeance, tandis qu'Elisabeth indignée, pour l'honneur de la royauté, des soupçons qui planaient sur Marie Stuart, la conjurait de faire justice : «Pour l'amour de Dieu, Madame, dit-elle, faites

voir votre prudence et votre sincérité afin que le monde puisse avec raison vous absoudre d'un crime si énorme que, si vous en étiez coupable, il vous dégraderait du rang de princesse. Vous parlant comme si vous étiez ma fille, je vous déclare que je préférerais pour vous une tombe honorable à une vie entachée[1]. »

Marie Stuart demeura sourde et insensible à ces représentations éloquentes comme aux instances de ses amis les plus respectés, de lord Herries et de sir James Melvil qui la suppliaient d'avoir soin de son honneur; tout entière en proie à sa criminelle passion, elle ne permit pas que les preuves qui incriminaient Bothwell et ses complices fussent produites, et lorsque après une enquête illusoire il eut été absous, elle le combla de faveurs, lui donna la seigneurie de Dunbar, étendit les pouvoirs qu'il avait déjà comme grand amiral : elle fit plus, elle lui commanda de se saisir de sa personne, se fit enlever par lui, et l'épousa.

La mesure était comblée. Une grande partie de la noblesse d'Ecosse se souleva et prit les armes pour faire descendre Bothwell du rang où son audace criminelle l'avait élevé, et pour le séparer de Marie Stuart. Les seigneurs confédérés appelèrent aux armes leurs vassaux afin de venger le roi et de défendre le prince royal. La reine les déclara traîtres et marcha contre eux à la tête de quelques troupes rassemblées à la hâte : intimidées et affaiblies par la réprobation qui s'attachait à leur cause, elles se dispersèrent sans

1. Lettre d'Elisabeth à Marie Stuart. (Mac-Intosh.)

combattre, à l'aspect de l'armée des lords. Bothwell alors, désespérant de vaincre, se sépara de la reine et s'enfuit rapidement jusqu'à Dunbar. Marie Stuart tomba au pouvoir des lords, et ayant imprudemment éclaté contre eux en menaces, ils la retinrent prisonnière et l'enfermèrent au château de Lochleven, appartenant au comte de Douglas, frère utérin du comte de Murray : elle y demeura sous la garde de leur mère, lady Marguerite Erskine, sa mortelle ennemie.

Marie Stuart prisonnière à Lochleven.

Des papiers importants et très-compromettants pour Bothwell et Marie Stuart tombèrent en ce moment dans les mains des seigneurs confédérés. Deux complices du meurtre de Darnley furent saisis et racontèrent les circonstances de l'attentat : l'ordre fut aussitôt donné de saisir Bothwell à Dunbar et de le conduire à Edimbourg pour y être puni comme assassin du roi. Bothwell poursuivi chercha un refuge dans les Orcades et les Shetland, de là gagnant la mer du Nord, il fut jeté par la tempête sur la côte de Norwége, arrêté comme pirate et enfermé dans la forteresse de Malmoë où il mourut après une captivité de neuf années.

L'union la plus étroite s'était établie en Ecosse entre les chefs de la noblesse et les chefs de l'Eglise. Knox fit retentir la chaire des plus terribles accusations contre Marie Stuart : ses collègues et lui invoquaient déjà les doctrines égalitaires pour refuser aux souverains le privilége de l'impunité et cherchaient dans l'Ancien Testament des exemples de dépositions des rois, tandis que d'autre part, dans les écrits de quelques

hardis publicistes, la révolte des sujets était érigée en droit, et le pouvoir royal abandonné à la volonté publique. Les lords furent moins violents et se montrèrent plus respectueux pour la royauté : Marie cependant ayant déclaré qu'elle renoncerait plutôt au trône qu'à Bothwel, ils la forcèrent, sous peine d'être traduite en jugement, à déclarer par écrit qu'elle abdiquait en faveur de son fils et conférait la régence au comte de Murray son frère. Les lords confédérés procédèrent immédiatement au couronnement du jeune prince qui fut reconnu roi sous le nom de Jacques VI. La puissante famille des Hamilton, leurs clients et vassaux, n'assistèrent point à cette cérémonie et se plaignirent qu'on eût fait violence à la reine ; mais nul n'en témoigna plus de courroux que la reine Elisabeth qui vit dans l'emprisonnement et la déposition de Marie Stuart une grave atteinte portée à l'inviolable majesté des rois. La colère d'Elisabeth s'exhala en menaces dont ne s'émurent en Ecosse ni les lords du conseil, ni le régent, et Murray répondit fièrement à l'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, qu'il approuvait tous les actes des seigneurs confédérés, qu'investi de la régence par la reine sa sœur et par eux, il était décidé à maintenir leur œuvre : « Je réduirai tout le monde, dit-il, à l'obéissance au nom du roi, ou j'y perdrai la vie. » Murray tint parole et prenant pour modèle les anciens chefs qui avaient conduit le peuple d'Israël [1], il se saisit des plus forts du royaume et rendit toute résistance inutile.

1. Lettre de Throckmorton à Cecil.

Sa délivrance.

L'espérance n'était pas encore ravie à la reine, un parti puissant, celui des Hamilton, lui demeurait fidèle et n'attendait qu'un moment favorable pour embrasser sa défense. Tout à coup le bruit de son évasion se répandit : Marie Stuart, à l'aide de l'aîné des Douglas et d'un page, était parvenue à sortir de sa prison et à franchir le lac qui l'entourait de toutes parts. Elle s'élança, libre et joyeuse, sur un cheval préparé pour elle sur la rive opposée, et courut sans s'arrêter jusqu'au château des Hamilton, à quelques lieues de Glasgow; déclarant alors son abdication nulle comme arrachée par la violence, elle se vit en peu de jours à la tête d'une armée de six mille hommes accourus de toutes parts sous son étendard et entourée d'une multitude de chefs repentants ou fidèles. Le régent Murray était alors presque seul et sans défiance à Glasgow : il y fit preuve de la plus froide habileté, gagnant du temps en négociations avec la reine, et convoquant sous main les principaux chefs presbytériens et leurs partisans. Lorsqu'il eut ainsi réuni quatre mille hommes, il marcha rapidement au-devant de l'armée royale grossie chaque jour par de nouveaux renforts.

La reine désirait éviter une bataille dont la perte devait la laisser sans ressource, et dont le gain l'aurait mise dans la dépendance absolue des Hamilton, déjà trop puissants et rendus plus exigeants par la victoire. Elle se retirait sur Dumbarton, place réputée imprenable, où elle comptait s'établir, et déjà elle était parvenue à Langside sur la Clyde lorsqu'elle rencontra l'armée presbytérienne commandée par Murray.

le laird de Grange, Hume et Morton. Celle-ci avait sur l'armée royale l'avantage d'une position excellente : les Hamilton néanmoins, emportés par leur bouillant courage, voulurent combattre et leur déroute fut complète. L'infortunée reine, témoin de ce dernier revers, dirigea sa fuite vers le sud et fit seize milles au galop sans s'arrêter. Parvenue sur la frontière, au golfe de Solway, elle hésita, disent quelques historiens, entre un embarquement pour la France et son passage dans le royaume voisin; cependant il n'est pas prouvé qu'elle ait eu le choix, et qu'elle eût trouvé sur la côte un navire en état de mettre à la voile pour le continent. Elle exprima la volonté de chercher un asile à la cour de la reine d'Angleterre, qu'elle nommait sa bonne sœur. Ses amis intervinrent, et l'archevêque de Saint-André la conjura à genoux de changer de résolution. Mais la plus grande crainte de Marie Stuart était de tomber dans les mains de ceux qui la poursuivaient, et elle aima mieux, dit un ancien auteur, se confier à la mer et à la protection d'Elisabeth qu'à la foi de ses sujets [1]. Elle lui envoya un de ses secrétaires et écrivit au gouverneur de Carlisle; puis, sans attendre la réponse de la reine, elle traversa le golfe de Solway sur un bateau pêcheur, et débarqua, le 16 mai 1568, en Angleterre avec une suite peu nombreuse, au port de Workington, d'où elle se rendit à Carlisle. Là elle chargea de nouvelles lettres pour Elisabeth lord Herries, son ami constant et son plus fidèle conseiller; elle priait la reine d'Angleterre de l'admettre en sa présence et de l'aider à

Bataille de Langside.

Fuite de Marie Stuart en Angleterre. (1568)

1. Camden, part. 1, *Histor. Elisab. Angl. Regin.*, p. 133.

repousser la rébellion et à remonter sur le trône. Elisabeth tint conseil : Cecil passa sous silence les motifs d'honneur et de justice qui faisaient un devoir à la reine d'accorder asile à Marie dans le royaume sans restreindre sa liberté ou de lui permettre d'en sortir sans lui causer aucun mal : il n'exposa que le motif religieux et politique et montra combien il importait au maintien de la religion protestante en Angleterre et de l'autorité encore mal affermie d'Elisabeth, que sa rivale catholique, héritière présomptive de la couronne, et qui déjà avait élevé des prétentions à son sceptre, ne fût ni envoyée en France, ni rétablie sur le trône en Ecosse, ni laissée libre en Angleterre[1] : un seul parti restait à prendre, celui de l'y retenir captive et de la mettre ainsi hors d'état d'intriguer et de nuire.

Ce parti qui conciliait, du moins en apparence, la politique d'Elisabeth avec ses vœux secrets, fut celui qu'elle adopta : elle refusa donc de voir la reine d'Ecosse jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée de toute participation au meurtre de Henri Darnley, son époux, et elle offrit de faire ouvrir sur ce point capital des débats publics devant une commission présidée par le duc de Norfolk dont Marie, après plusieurs refus, accepta l'arbitrage. Elle fut alors conduite avec honneur, quoique contre son gré, et sous escorte, dans l'intérieur du royaume, de Carlisle à Bolton.

Enquête sur la mort de Darnley. (1568)

1. Si in Galliam transmitteretur timebant ne cognati Guisii jus quo illa anglicam vendicarat denuò persequerentur, ex quadam opinione illam multum posse in Anglia, apud alios religionis nomine, apud alios probabilitate juris et apud plerosque insano rerum novandarum studio. (Camden, *ibid.*, 136.)

Elisabeth fit inviter le régent Murray et les chefs de son parti à venir à York, devant la commission nommée par elle, produire leurs allégations et leurs preuves contre leur souveraine et justifier aussi leur propre conduite envers elle. Murray vint accompagné du comte de Lennox, père de Darnley et de quelques-uns de ses principaux partisans. Des papiers de la plus haute importance, contenus dans une cassette d'argent, appartenant à Marie Stuart, et très-compromettants pour elle, étaient tombés au pouvoir de son frère : s'il les eût publiés, ils l'eussent déshonorée et perdue [1] : mais le régent Murray hésitait à avilir la mère de son jeune souverain : il la ménagea dans sa déclaration devant la commission d'Elisabeth et ne donna connaissance des écrits si dangereux pour sa sœur qu'au duc de Norfolk, président de la commission, et qui inclinait déjà pour l'infortunée reine. Instruite cependant de la direction inattendue donnée au procès par la conduite mesurée de Norfolk et du principal accusateur, et alarmée des symptômes menaçants d'une révolte des catholiques dans le nord, Elisabeth évoqua la cause à son propre tribunal, à Westminster, et après de longs débats et des révélations accablantes pour Marie, Elisabeth, satisfaite de l'avoir humiliée en établissant sa culpabilité par des preuves irréfutables, ajourna l'heure qui devait consommer sa ruine. Elle mit brusquement fin au procès et fit rendre par son conseil privé un arrêt équivoque qui, d'une part, déclarait insuffisants les témoignages produits par le régent Murray

1 Marie et ses défenseurs nièrent que ces papiers fussent de sa main, mais leur authenticité ne put être mise en doute. Voyez à ce sujet Hume, Mac-Intosh et Mignet.

Captivité de Marie Stuart.

contre Marie, tandis que d'autre part il absolvait Murray pour sa conduite envers elle. Elisabeth continua cependant à faire peser sur sa royale prisonnière l'inculpation du meurtre, s'autorisant, pour légitimer ses rigueurs, de ses soupçons, et surtout des mouvements insurrectionnels des catholiques anglais dans les comtés du nord. Elle rendit pour ces causes la captivité de Marie Stuart plus étroite et la fit transférer dans le comté de Stafford, de Bolton à Tutbury. Déjà cependant elle recueillait des fruits amers de sa politique froide et impitoyable. L'indignation que les excès d'une passion poussée jusqu'au délire avaient soulevée contre sa rivale, avait fait place, dans la conscience publique, à des sentiments très-différents. Les catholiques, qui attendaient de la succession de Marie Stuart au trône le rétablissement de leur culte, firent cause commune avec elle, et la reine Elisabeth, en la retenant prisonnière contre toute espèce de droit, fournit un motif légitime aux murmures et des prétextes à la révolte : les longues souffrances de Marie Stuart, le prestige du rang d'où elle était tombée, l'éclat d'une beauté incomparable désormais vouée aux larmes, la pitié enfin, tout contribuait à épaissir le voile qui couvrait encore ses anciens égarements : les catholiques de la Grande-Bretagne et du continent ne virent plus en elle qu'une reine infortunée, victime d'une jalousie cruelle, que la femme catholique comme eux et fidèle, en butte à une persécution barbare : la dignité, le courage et la constance chrétienne, qu'elle déploya dans ses épreuves, achevèrent de la réhabiliter aux yeux des hommes : ses fautes alors, quelque énormes qu'elles fussent, parurent rachetées par ses douleurs, et la compassion inspi-

rée par son infortune devenant pour un grand nombre un culte enthousiaste, donna lieu à des complots dangereux et sans cesse renaissants : Elisabeth enfin vit Marie Stuart prisonnière au cœur de ses états, plus redoutable peut-être pour elle que lorsqu'elle était libre et en possession de deux trônes.

II

Suite du règne d'Élisabeth jusqu'à la mort de Marie Stuart.

1568 — 1587.

Les premiers troubles, dont la captivité de Marie Stuart fut la cause ou le prétexte, éclatèrent dans le nord, où les puissants lords catholiques, Percy, comte de Northumberland et Neville, comte de Westmorcland, firent insurger plusieurs milliers d'hommes en annonçant qu'ils allaient faire reconnaître le droit de Marie Stuart à l'héritage d'Angleterre, la tirer de prison et restaurer la vieille religion du royaume. Ils publièrent aussi que les membres les plus illustres de la noblesse, le duc de Norfolk, les comtes d'Arundel et de Pembroke étaient d'accord avec eux : ce n'était pas, disaient-ils, contre leur souveraine qu'ils avaient pris les armes, mais contre Cecil et les hommes nouveaux qu'ils accusaient d'égarer la reine et de bouleverser l'Etat. Aucune force n'était en mesure d'arrêter les premiers progrès de cette insurrection formidable; l'armée rebelle gagna ou soumit plusieurs villes et s'avança sans obstacle vers le nord jusqu'à Bornard-Castle, dont elle s'empara.

Insurrection catholique en Angleterre. (1568)

Elisabeth avait déjà pris d'énergiques mesures pour faire face au péril : elle fit conduire Marie Stuart en lieu plus sûr, à Coventry, donna l'ordre de saisir et d'incarcérer ceux dont elle redoutait la complicité avec les rebelles, arma une flotte de sept vaisseaux pour intercepter les secours qu'ils attendaient du continent, leva plusieurs corps d'armée, donna au comte de Sussex le commandement général des forces de terre avec l'ordre d'étouffer la rébellion. Cernés de toutes parts, les insurgés perdirent bientôt courage : ils se dispersèrent et leurs chefs cherchèrent leur salut dans la fuite. Les comtes de Northumberland et Westmoreland se réfugièrent en Ecosse : le premier fut arrêté et renfermé à Lochleven, pour être plus tard livré à sa souveraine irritée, qui fit tomber sa tête; le second passa en Flandre et mourut en exil.

Cette rébellion fut châtiée par des exécutions nombreuses et cruelles, et son issue malheureuse devint très-fatale à la cause de Marie Stuart et au parti catholique en diminuant la confiance en ses forces et en exaltant celle de ses adversaires.

Assassinat du régent d'Ecosse.

Le régent Murray avait conçu les plus vives alarmes de l'insurrection des comtés du nord de l'Angleterre : il savait que les catholiques composaient encore la majeure partie de la population anglaise, et il craignit qu'ils ne parvinssent à remettre Marie Stuart en liberté. Il eût préféré qu'elle eût été laissée sous sa garde en Ecosse, où dominait le protestantisme, et, de concert avec les principaux lords presbytériens, il écrivit à Elisabeth en lui demandant avec instance de remettre Marie Stuart entre leurs mains. Cette négociation durait encore lorsque

Murray périt assassiné à Perth, victime de la vengeance d'un homme de la maison de Hamilton. Sa mort soudaine releva les espérances du parti catholique et livra l'Ecosse aux dissensions et à la guerre civile. Les catholiques y furent contenus, mais les diverses factions protestantes, le parti du roi et celui de sa mère, saisirent et perdirent tour à tour le pouvoir dans des luttes sanglantes qui moissonnèrent les hommes d'Etat et les guerriers les plus illustres de ce pays, où trois régents, Murray, Lennox et Morton, périrent successivement de mort violente.

Conspiration du duc de Norfolk. (1571)

L'Angleterre elle-même, après la rébellion des comtés du nord, fut agitée par des complots dans lesquels entra, pour son malheur, l'illustre duc de Norfolk. Ce puissant seigneur, héritier de la famille catholique de Howard et fils du comte de Surrey, dernière victime de Henri VIII, avait été élevé, sous Edouard VI, dans la communion protestante à laquelle il demeura attaché, moins par conviction que par politique. Sa naissance, ses talents, sa fortune et son mérite personnel faisaient de lui l'un des hommes les plus éminents de l'Angleterre, et nous l'avons vu choisi par la reine Elisabeth pour présider à York le tribunal devant lequel avaient comparu Marie Stuart et ses accusateurs. Son cœur, dès cette époque, inclina pour elle, et il avait conçu l'espoir de l'épouser et de la rétablir sur le trône. Trahi par Murray, puis dénoncé par Northumberland comme l'un des complices de la rébellion, il fut renfermé à la Tour, où il demeura une année prisonnier; mais il recouvra ensuite, avec sa liberté, toute la faveur d'Elisabeth. Fasciné néanmoins par un attrait plus fort que sa rai-

son, et cédant à d'irrésistibles entraînements, il conspira de nouveau et Marie Stuart entretint par son entremise une correspondance secrète avec le pape et le roi d'Espagne [1]. Arrêté une seconde fois, Norfolk fut conduit devant une commission de vingt-huit pairs et condamné à mort comme complice d'un projet tendant à délivrer la reine d'Ecosse en favorisant le débarquement de dix mille Espagnols et du duc d'Albe sur la côte d'Angleterre. Elisabeth recula devant l'exécution de la sentence; elle hésitait à envoyer à la mort l'homme le plus populaire du royaume, le chef de la noblesse anglaise, son parent, et longtemps son ami et son sujet fidèle. En vain l'inflexible Burleigh fit valoir la raison d'Etat à l'appui de l'arrêt rendu et fit déclarer par la chambre des communes que l'existence du duc était incompatible avec la sûreté de la reine : elle révoqua deux fois l'ordre fatal, et s'il faut en croire un écrivain d'un grand poids [2], le bruit d'une conspiration ourdie pour soustraire Norfolk à l'échafaud put seul décider la reine à l'y abandonner. Sa mort acheva de ruiner le parti de Marie Stuart en Angleterre.

La défaite des grands comtes du nord avait porté le découragement dans le parti catholique; l'issue désastreuse de la conspiration de Norfolk contint la haute noblesse dans l'obéissance, et les destinées du royaume continuèrent à être régies par les hommes nouveaux qu'Elisabeth avait introduits dans son conseil. Ceux-ci

1. Camden, *ubi suprà* p. 198.
2. *Idem.*

Principaux conseillers d'Élisabeth. Leur caractere.

furent la première génération des grands hommes d'Etat laïques que l'Angleterre a produits; avant eux elle avait vu à la tête de ses conseils[1] des hommes plus illustres par la naissance ou par la valeur que par aucune habileté politique, ou des prêtres. Mais les ministres d'Elisabeth, sortis des classes moyennes, furent tous préparés de bonne heure, par une éducation laïque et de fortes études, à occuper une haute situation dans l'Etat. Leurs facultés s'étaient développées et fortifiées dans les temps les plus difficiles, au bruit des controverses religieuses, au milieu des révolutions successives accomplies dans l'Eglise par Henri VIII, Edouard VI et Marie Tudor. Ils avaient appris, dans cette fluctuation continuelle du gouvernement et de la population, á élever leur pensée au-dessus de beaucoup de questions subtiles agitées avec violence autour d'eux, pour ne considérer que ce qui leur paraissait être l'intérêt véritable de la nation confiée á leurs soins et la cause de l'avenir. Ce fut sans esprit de prosélytisme, sans zèle ardent, sans passion, qu'ils adoptèrent pour leur drapeau celui du protestantisme : ils le relevèrent après de mûres délibérations, et ils le maintinrent au milieu d'innombrables périls contre les ennemis de l'intérieur et ceux du dehors avec cette fermeté que donnent une conviction réfléchie et le sentiment du devoir. On chercherait en vain parmi eux des martyrs ou des héros, et par un fréquent abus de la raison d'Etat, ils commirent plusieurs fautes, dont la plus grave fut l'oubli des lois de l'honneur et de l'humanité envers l'infortunée reine d'Ecosse. Ils n'eurent ni la magnanimité des

1. Macaulay, *Essays critical and Miscellaneous*.

grandes âmes, ni les dons brillants du génie; mais ils furent tous recommandables par la mesure, par la vigilance, et par cette volonté persévérante qui surmonte les obstacles et donne la durée aux succès. Ces traits-là furent communs aux grands ministres d'Elisabeth, au garde des sceaux, sir Nicolas Bacon, au secrétaire d'Etat, François Walsingham, et à celui qui fut plus avant que tous dans sa faveur, au lord trésorier Cecil, baron de Burleigh. C'est ainsi qu'ils obtinrent les louanges de leurs contemporains et de la postérité, et ils en furent dignes jusqu'à la fin par l'habileté singulière avec laquelle ils surent distinguer les signes du temps, et par leur fidélité inviolable aux intérêts de leur pays et à la gloire de la grande reine qui avait mis en eux sa confiance. Quelque capables et puissants qu'ils fussent néanmoins, la main qui les avait élevés et qui les maintenait se faisait sentir dans tous leurs actes. Elisabeth, quoique jalouse au plus haut point de son autorité, ne craignit pas de mettre en lumière leurs talents et de les rapprocher d'elle; elle avait le sentiment de sa propre grandeur, et ce fut sa gloire, comme celle d'un de nos plus grands rois, de s'être entourée et servie des hommes les plus éminents de son époque, sans en être éclipsée.

Cependant c'est à la crainte d'affaiblir son pouvoir en le partageant qu'il faut attribuer sa résolution secrète de ne se marier jamais, tandis qu'elle encourageait ouvertement les espérances de plusieurs grands princes qui aspiraient à sa main. Philippe II y prétendit, et après lui elle fut demandée par Catherine de Médicis pour son fils Charles IX, quoiqu'il fût plus

jeune qu'Elisabeth de plusieurs années. Ayant échoué dans ce projet, Catherine le reprit plus tard pour son troisième fils le duc d'Anjou, mais sans plus de succès. Ces divers projets de mariage, dans l'esprit d'Elisabeth, n'avaient rien de sérieux, elle en tirait parti pour la politique et pour sa vanité. Elle songeait toutefois à se rapprocher réellement de la France, son but étant de séparer les intérêts des deux grandes monarchies catholiques de l'Europe, la France et l'Espagne, et un traité d'assistance mutuelle, en cas d'invasion étrangère, fut signé Traité de Blois. entre elle et Charles IX à Blois, le 29 avril 1572. Ce traité (1572) ne pouvait longtemps prévaloir contre les causes puissantes qui rattachaient la France aux intérêts généraux du catholicisme, tandis qu'Elisabeth était placée à la tête du protestantisme en Europe, et bientôt l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy, dans lequel des milliers de protestants, Coligny et leurs plus illustres chefs, furent égorgés de sang-froid dans Paris, éclaira d'un jour sinistre la situation véritable. Cette épouvantable nouvelle remplit la reine d'indignation et d'horreur. L'ambassadeur de France, Lamothe Fénelon, demanda plusieurs jours en vain à être admis en sa présence, et lorsqu'enfin il fut introduit il trouva Elisabeth en grand deuil avec toute sa cour et fut accueilli en silence dans un appartement sombre comme un tombeau. La reine n'admit aucune justification de cet exécrable attentat et ne cacha point ses craintes sur la durée de son alliance avec Charles IX : elle évita de lui donner aucun sujet réel de plainte : mais elle croyait le protestantisme menacé dans le monde par une conspiration redoutable, dont le massacre de Paris était un des

résultats les plus odieux, et elle pourvut à sa sûreté contre toute surprise par des mesures d'une grande énergie, resserrant ses alliances avec les princes allemands, fortifiant ses côtes et armant sa flotte. Ses alarmes étaient fondées et après la mort de Charles IX et l'avénement au trône de France du faible Henri III, son frère, une ligue étroite se forma, pour renverser Elisabeth, entre le pape, le roi d'Espagne et le duc Henri de Guise, chef reconnu du parti catholique français. Dans cette ligue entra le roi d'Ecosse Jacques VI, à peine âgé de quatorze ans et récemment échappé à la confédération anglo-protestante qui s'était emparée de sa personne après le supplice du régent Morton, condamné et décapité comme complice du meurtre de Darnley. Jacques, quoique élevé dans la religion protestante, annonçait hautement l'intention de délivrer sa mère par les armes, et, sous la direction du comte d'Arran, il attendit, pour agir, le succès de l'invasion projetée en Angleterre par le duc de Guise à l'aide des subsides du pape et de Philippe II [1]. Pour faire face à tant de périls, Elisabeth redoubla de vigilance, de ruse et d'activité. Elle avait resserré ses relations avec la cour de France, en faisant espérer sa main à Catherine de Médicis pour son quatrième fils le duc d'Anjou [2], et en l'abusant, comme elle l'avait déjà fait deux fois par de fausses promesses. Elle députa l'habile Walsingham auprès de Jacques VI pour le détacher du parti de sa mère, et resserrant ses liens avec les adversaires du comte

Dangers d'Elisabeth.

Sa politique.

En Écosse.

1. Papiers de Simancas. Lettre de Jacques VI citée par M. Mignet. *Hist. de Marie Stuart*, c. IX.

2. Ce prince, connu d'abord comme duc d'Alençon, avait pris, après l'avénement de Henri III, le titre de duc d'Anjou.

d'Arran, elle médita, de concert avec eux, une expédition en Ecosse; elle soutint les Provinces-Unies dans leur lutte avec Philippe II, et lorsqu'en 1585, l'assassinat du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, à Delft, eut mis en péril l'indépendance des Provinces-Unies, que ce grand homme avait affranchies, Elisabeth fit alliance avec les états généraux contre Philippe II et leur envoya six mille hommes sous les ordres de son célèbre et brillant favori, le comte de Leicester. En France, enfin, où la mort prématurée du duc d'Alençon faisait tomber la succession à la couronne dans la branche protestante des Bourbons, et où les chefs de la ligue catholique avaient forcé Henri III de s'unir à eux, Elisabeth se rapprocha du roi de Navarre, héritier présomptif du trône et excommunié par le pape Sixte-Quint.

Dans les Provinces-Unies.

En France.

Des périls plus grands, peut-être parce qu'ils étaient plus cachés, menaçaient Elisabeth : le fanatisme religieux préconisait l'assassinat lorsqu'il avait pour but le triomphe de l'Eglise et l'extirpation de l'hérésie. Le double assassinat de Coligny et l'exécrable massacre de la Saint-Barthélemy avaient trouvé de nombreux apologistes dans tous les ordres de l'Etat : et le meurtre du prince d'Orange, soudoyé par Philippe II, était devenu un titre d'honneur pour le meurtrier, dont la famille fut anoblie. Elisabeth en butte à de semblables attentats, n'ignorait pas qu'aux ennemis innombrables qu'elle avait en Europe se joignaient de cœur la plupart des catholiques anglais dont un grand nombre partageaient les sentiments d'un gentilhomme gallois, appelé Parry, qui pensa faire une action sainte en l'assassinant, et qui fut trahi par un complice avant d'exécuter son proje

homicide. Elisabeth crut alors sa sécurité attachée à la ruine du catholicisme dans son royaume : elle mit tout en œuvre pour l'en extirper avec l'aide du parlement; aux conjurations et aux complots, elle répondit par des persécutions, et le parlement passa deux bills, dont l'un défendait, sous les peines les plus sévères, le séjour des étudiants dans les séminaires étrangers, déclarait coupable de haute trahison tout prêtre catholique anglais, qui se trouverait dans le royaume après le délai de quarante jours et passible d'emprisonnement à la volonté de la reine quiconque ne le dénoncerait pas. L'autre bill, en cas de mort violente de la reine, privait Marie et ses descendants de tout droit à la succession à la couronne.

Les dangers sans cesse renaissants d'Elisabeth, de si grands efforts pour la renverser en délivrant Marie, tant de ligues et de complots qui avaient pour but principal le rétablissement du catholicisme dans la Grande-Bretagne, et que rendait plus redoutable encore la vengeance excitée par le sentiment profond de la conduite injuste et déloyale d'Elisabeth envers sa royale captive, sont autant de preuves que la politique la plus froide et la plus calculée est souvent en défaut lorsque ses actes sont opposés à la justice et à la morale : Marie Stuart, prisonnière en Angleterre, était plus forte et plus redoutable pour Elisabeth qu'elle ne l'eût été dans les fers de ses ennemis en Ecosse ou dans l'exil sur le continent : ses longues épreuves ramenaient à elle l'opinion que ses égarements lui avaient aliénée, et elle était devenue l'objet d'une compassion enthousiaste qui entraînait ses amis

et ses partisans à des entreprises audacieuses par lesquelles plus d'une fois le trône de sa rivale fut ébranlé. C'est ainsi qu'Elisabeth fut fatalement entraînée à ne plus voir son salut que dans la mort de sa captive, et à prendre, dans l'intérêt de sa sûreté, une résolution sanguinaire qui devint, pour sa conscience, un sujet de poignants remords, et pour sa mémoire une tache éternelle.

Depuis longtemps la triste Marie ne se faisait plus que faiblement illusion sur sa destinée. Déjà deux années auparavant, et lorsque son fils était tombé en Ecosse au pouvoir de la confédération anglo-protestante, elle avait adressé à Elisabeth une lettre admirable par l'éloquence de ses plaintes et de son désespoir : « Ne craignez plus rien de moi, disait-elle, je vous proteste sur mon honneur que je n'attends aujourd'hui d'autre royaume que celui de mon Dieu, lequel je me vois préparé pour la meilleure fin de toutes mes afflictions et adversités passées... » Elle la conjurait de lui rendre la liberté dans quelque lieu de repos pour préparer son âme à Dieu... « Votre prison sans aucun droit et juste fondement a jà détruit mon corps : il ne me reste que l'âme, laquelle il est en votre puissance de captiver... Donnez-moi ce contentement avant de mourir, que voyant toutes choses remises entre nous, mon âme délivrée de ce corps ne soit contrainte d'épandre ses gémissements vers Dieu pour le tort que vous avez souffert m'être fait ici-bas [1]. »

Situation de Marie Stuart.

Mais Elisabeth s'était trop avancée vis-à-vis d'elle dans

1. Labanoff, *Correspondance de Marie Stuart*, t. V, p. 318 à 338.

la voie de l'injustice pour oser, quand bien elle l'eût voulu, rien relâcher de ses rigueurs : chaque nouveau complot qui arrivait à sa connaissance rendait la surveillance plus étroite autour de sa captive et, dans le cours de l'année 1585, lorsque la ligue de ses ennemis à l'étranger et à l'intérieur paraissait plus que jamais menaçante, Marie Stuart fut transférée du château de Wingfield dans les sombres murs de Tutbury, puis un peu plus tard à Chartley et mise sous la garde sévère de l'inflexible sir Amyas Paulet. Aucune douleur à cette époque ne lui fut épargnée. Comme reine, l'espérance l'abandonnait, et comme mère son âme était remplie d'une grande amertume, par la conduite du jeune roi son fils qui se laissait guider par ses adversaires, et abandonnait sa défense pour négocier avec sa cruelle ennemie. Jacques VI d'ailleurs avait adopté sincèrement les doctrines de la réforme, et Marie Stuart, dont la foi demeura toujours inébranlable au milieu de ses épreuves, s'indignait de penser que son propre fils ferait asseoir le protestantisme sur le trône d'Ecosse... « Je le désavouerai pour mon fils, dit-elle dans son courroux, le déshéritant, non-seulement de ce qu'il tient, mais de ce que par moi il peut prétendre ailleurs. » Elle donna suite à ce projet lorsqu'elle apprit le traité d'alliance défensive conclu l'année suivante contre la ligue catholique entre lui et Elisabeth, et elle annonça l'intention formelle de transférer tous ses droits sur l'Ecosse et sur l'Angleterre au grand défenseur du catholicisme en Europe, à Philippe II : elle agissait ainsi, disait-elle, pour la d charge de sa conscience et pour

la restauration, dans l'île, de la foi catholique à l'aide du prince le plus zélé et le plus capable de la rétablir[1]. Quant à elle, brisée par la douleur et le corps affaibli par les maladies et par une si longue captivité, elle ne demandait, déjà depuis une année, à Elisabeth qu'un peu de liberté et de repos pour son âme et son corps si affligés avant l'heure prochaine de sa fin[2].

Complot de Babington.

(1586)

Le terme de ses épreuves n'était pas éloigné, et il fut avancé par une vaste conspiration. Les principaux conjurés étaient un John Savage, ancien officier anglais au service de l'Espagne, le prêtre John Ballard, et Babington, gentilhomme catholique qui donna son nom à ce complot, où entrèrent avec eux onze autres personnes, et dont les fils étaient tenus par l'artificieux ministre de la reine, Walsingham, qui en avait pénétré le secret.

Déjà la perte de l'infortunée reine était résolue. Burleigh et Walsingham, ses plus ardents ennemis après Elisabeth, ne cherchaient qu'un prétexte pour la frapper; cette conjuration tramée contre la vie de la reine d'Angleterre devait le leur offrir, dans le cas où ils réussiraient, par quelque artifice, à donner aux conjurés Marie Stuart pour complice. Walsingham mit tout en œuvre dans ce but; il l'entoura de traîtres et d'espions, il feignit de se laisser abuser par Babington, et il lui donna, à son insu, des facilités secrètes pour entretenir la reine d'Ecosse par écrit et pour obtenir son aveu en lui montrant sa délivrance et le rétablissement du catholi-

1. Labanoff.
2. *Id. ibid.*

cisme en Angleterre et dans son royaume comme l'infaillible résultat du succès. Philippe II seconda l'entreprise, qui aurait également été encouragée par une foule d'ardents catholiques de cette époque : combien plus Marie Stuart, qui attendait d'elle sa délivrance, après l'indigne traitement qu'elle avait souffert et dans l'état de guerre ouverte où elle vivait avec Elisabeth, était-elle autorisée, aux yeux de sa conscience, à rendre à sa mortelle ennemie, injure pour injure, violence pour violence et la mort même pour cette lente agonie, pour cette mort anticipée et si douloureuse à laquelle Elisabeth la condamnait. Le projet d'assassinat ne lui fut communiqué qu'en termes vagues et couverts : elle n'y fit elle-même, dans sa réponse, qu'une allusion indirecte en communiquant avec Babington, par l'entremise de ses secrétaires, et prétendit plus tard qu'elle l'avait ignoré.

L'âme du complot était Philippe II : il promit aux conjurés de les soutenir par les armes, et il ordonna au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, de se tenir prêt et de franchir le détroit avec une armée aussitôt qu'il aurait appris l'exécution de l'entreprise.

Découverte du complot.

Il était trop tard : Walsingham ayant recueilli toutes les preuves écrites de la conjuration, fit arrêter les conjurés, qui bientôt traduits en jugement et condamnés, subirent tous l'horrible peine infligée au crime de haute trahison. Marie Stuart fut dépouillée de ses papiers et privée de ses secrétaires : ceux-ci, menacés de la torture, avouèrent n'avoir correspondu avec Babington que par les ordres et sous la dictée de leur souveraine. Elisabeth hésita quelque temps; puis donnant jusqu'au bout

carrière à sa haine implacable, elle résolut de faire juger et périr l'infortunée qu'elle avait déjà abreuvée de toutes les douleurs. Elle nomma une haute cour de justice et Marie Stuart fut conduite, sous la garde de l'inflexible sir Amyas Paulet et de sir Walter Mildmay, dans le château de Fortheringay, où la haute cour eut l'ordre de s'assembler et où le dernier acte de cette sombre tragédie allait s'accomplir. Marie Stuart avait d'abord refusé de reconnaître la cour, mais ensuite, et sur de fausses esperances qui lui furent données au nom d'Elisabeth, elle consentit à comparaître, en protestant toutefois contre le droit qu'on s'arrogeait de la juger.

Jugement de Marie Stuart.

Dans la matinée du 14 octobre, appuyée sur le bras de sir André Melvil et de son médecin, elle descendit dans la grande salle du château où siégeait le tribunal composé des grands juges et d'autres personnages considérables de la chambre des lords et du conseil privé; de ce nombre étaient le chancelier Bromley, le lord trésorier Burleigh et Walsingham. Marie salua les lords avec dignité. Conduite sur un siége de velours et voyant un dais royal aux armes d'Angleterre à l'autre extrémité de la salle, elle dit : « Je suis reine, ma place devrait être là. » Puis promenant un regard sur l'assemblée elle ajouta : « Hélas! il y a ici un grand nombre de conseillers, et pourtant pas un seul n'est pour moi. » Accusée d'avoir conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre, les charges principales produites à l'appui furent les aveux de plusieurs conjurés et des copies des lettres de ses secrétaires et de celles de Babington : Marie

Stuart repoussa les premiers témoignages comme arrachés par la violence des tourments, et contesta l'authenticité des seconds : elle avoua qu'elle avait conspiré pour recouvrer sa liberté, mais elle nia qu'elle fût entrée dans un complot contre la vie de la reine. Elle accusa hautement Walsingham d'avoir altéré ses chiffres et ourdi des trames secrètes contre sa vie et celle de son fils. Elle demanda à être entendue en plein parlement ou à avoir une entrevue avec Elisabeth, et elle ajouta : « Accusée, je réclame le privilége d'avoir un avocat qui plaide ma cause, ou reine, je demande que l'on me croie sur ma parole de reine. » Elle ne parut plus devant les commissaires : sa sentence de mort fut prononcée à l'unanimité et le parlement sanctionna cet arrêt.

Elisabeth se montra en proie à une grande irrésolution et, partagée entre le désir secret de répandre le sang de sa rivale, et la crainte d'irriter des rois puissants et d'entacher sa mémoire, elle consulta de nouveau les deux chambres, qui répondirent que la reine d'Angleterre serait en danger tant que vivrait la reine d'Ecosse. Elisabeth alors lui fit signifier sa sentence. Marie Stuart écouta ses envoyés avec calme et leur dit qu'elle s'estimait heureuse d'avoir été regardée comme un instrument propre à rétablir la religion catholique et à verser son sang pour elle. Son gardien, sir Amyas Paulet, lui ayant dit brutalement, en faisant abattre son écusson royal, qu'elle ne serait plus traitée en reine, mais comme une femme ordinaire légalement morte, Marie lui montra, au lieu de ses armes, la croix de Jésus-Christ : « Je tiens de Dieu, reprit-elle,

la dignité de reine, et je la rendrai à Dieu seul, avec mon âme. » Privée de son chapelain qu'elle avait demandé, elle écrivit au pape, en lui demandant son absolution, sa bénédiction et ses prières; elle remettait à Sixte-Quint sa propre autorité sur son fils, le conjurait de le ramener à la foi catholique et exprimait le vœu qu'il se rendît ainsi digne d'entrer dans la famille de Philippe II, en épousant sa sœur. « Voilà, continuait-elle, le regret de mon cœur et la fin de mes désirs mondains. » Elle envoya quelques bagues en souvenir à ses amis et parents sur le continent : elle écrivit au duc de Guise, son cousin : «Bien que jamais bourreau n'ait mis la main en notre sang, n'en ayez honte, mon ami, car le jugement des hérétiques et ennemis de l'Eglise est profitable devant Dieu à ses enfants, et si je leur adhérais je n'aurais point ce coup. »

Marie Stuart exprima ses derniers vœux à Elisabeth en termes nobles et touchants. « Je ne demande point, dit-elle, que ma vie soit prolongée, n'ayant eu que trop de temps pour expérimenter ses amertumes. Je souhaite tenir de vous seule les bienfaits qui suivent : Premièrement, comme il ne m'est pas possible d'espérer une sépulture selon le rit catholique en Ecosse où les tombeaux de mes aïeux ont été violés, et les temples saints renversés et détruits, ni en Angleterre au milieu des rois mes ancêtres et les vôtres, je demande, lorsque mon sang innocent aura assouvi mes ennemis, que mon corps soit porté par mes domestiques en quelque terre sainte pour y être enterré, et surtout en France où repose ma mère, afin que ce pau-

vre corps, qui n'a jamais eu de repos tant qu'il a été joint à mon âme, le puisse finalement rencontrer alors qu'il en sera séparé. Secondement, je prie Votre Majesté que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la vue de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre témoignage de ma foi et obéissance envers la vraie Eglise, et défendre le reste de ma vie et mes derniers soupirs contre les faux bruits que mes adversaires pourraient répandre. En troisième lieu, je requiers que mes domestiques, qui m'ont servi parmi tant d'ennemis et avec tant de fidélité, se puissent retirer librement où ils voudront, et jouir des petites commodités que ma pauvreté leur a léguées dans mon testament. Je vous conjure, Madame, par le sang de Jésus-Christ, par notre parenté, par la mémoire de Henri septième notre père commun, et par le titre de reine que je porte encore jusqu'à la mort, de ne point refuser des demandes si raisonnables et de me les assurer par un mot de votre main, et là-dessus je mourrai comme j'ai vécu, votre affectionnée sœur et prisonnière. »

Cette lettre, qui peut-être ne fut pas remise à la reine [1], resta sans réponse. Elisabeth cependant flottait toujours irrésolue : l'indifférent Jacques VI, jusque-là insensible au sort de sa mère, s'était enfin ému et avait écrit à la reine d'Angleterre une lettre ferme et menaçante [2]. Henri III avait également député vers elle annonçant le projet d'intervenir à main armée

1 Camden, *ubi supra*, p. 474.

2. Patrice Gray cependant, envoyé de Jacques VI, chargé par lui de défendre

pour venger Marie Stuart si elle périssait sur l'échafaud : le ressentiment du roi d'Espagne était à craindre aussi : Elisabeth, enfin, redoutait l'opinion qui déjà partout en Europe s'élevait contre elle. D'autre part, cependant, les ennemis de l'infortunée reine répandirent de fausses rumeurs touchant l'audace croissante de ses partisans à l'étranger et à l'intérieur aussi longtemps qu'elle serait en vie, sachant bien que le plus sûr moyen d'étouffer dans l'âme d'Elisabeth toute compassion et toute miséricorde était de la faire trembler pour elle-même. Ainsi assiégée, partagée entre des considérations contraires, en proie à des sentiments violents qui se livraient combat dans son cœur, elle devint taciturne et sombre, recherchant la solitude et répétant souvent à voix basse cette sentence latine : *Ne feriare feri.* « Si tu ne frappes, tu seras frappée. » Elle eût voulu que ses ministres prissent sur eux seuls la responsabilité de l'exécution de l'arrêt mortel en l'ordonnant eux-mêmes; mais ils savaient tous que, l'arrêt accompli, elle les eût désavoués : ils n'acceptèrent point cette responsabilité dangereuse. Réduite ainsi à agir elle-même, et pressée par son conseil privé, elle prit des mains de Burleigh l'ordre d'exécution, le signa et le remit à son secrétaire Davison; puis le retirant presque aussitôt, elle engagea Davison, ainsi que Walsingham, à sonder sir Amyas Paulet, gardien de l'illustre captive, en lui insinuant qu'il mériterait bien de sa sou-

sa mère auprès d'Elisabeth, fut accusé par les Ecossais de tenir en secret un langage tout différent, et de lui avoir souvent répété à l'oreille cette odieuse parole: *mortua non mordet* (une morte ne mord pas).

veraine s'il la délivrait secrètement et par un meurtre de sa rivale. Paulet, malgré sa farouche rudesse, avait horreur de l'assassinat; il répondit : « Mes biens, ma place et ma vie sont à la disposition de Sa Majesté, et je suis prêt à les abandonner demain si c'est son bon plaisir, mais Dieu me préserve de faire un aussi pitoyable naufrage de ma conscience ou de laisser une aussi grande tache à ma postérité que de verser le sang sans l'autorisation de la loi et sans un acte public. »

L'arrêt signé par Elisabeth et remis à Davison fut transmis au conseil privé, qui résolut de le faire exécuter sans en parler davantage à la reine et l'envoya aux comtes de Shrewsbury et de Kent chargés d'assister à l'exécution. Les deux comtes se rendirent immédiatement à Fortheringay et signifièrent à Marie Stuart qu'elle eût à se préparer à la mort. Après la lecture de l'arrêt qu'elle écouta avec calme : « Loué soit Dieu, dit-elle, de la nouvelle que vous m'apportez. Je n'en pouvais recevoir une meilleure, puisqu'elle m'annonce le terme de mes misères et la grâce que Dieu me fait de mourir pour l'honneur de son nom et de son Eglise. » Marie demanda en vain aux deux comtes que son aumônier l'assistât dans ses derniers moments : elle sollicita inutilement aussi un court délai pour écrire son testament, et apprit d'eux qu'elle mourrait le lendemain matin à huit heures.

Derniers moments et supplice de Marie Stuart. (1587)

Marie Stuart avança l'heure du souper afin de pouvoir consacrer toute la nuit à écrire et à prier. Avant de se lever de table elle appela ses serviteurs et but à leur santé à tous en les invitant à lui faire raison. Ils tombèrent à genoux fondant en larmes et lui deman-

dèrent pardon des offenses qu'ils avaient pu commettre contre elle. Marie répondit qu'elle leur pardonnait de bon cœur et les priait de lui pardonner également, puis elle les exhorta à demeurer fermes dans la religion catholique et à vivre en paix et en amitié les uns avec les autres. Elle écrivit ensuite durant plusieurs heures des lettres et son testament dont elle fit le duc de Guise exécuteur principal, recommandant à Henri III sa mémoire et ses dernières dispositions. Puis elle dit qu'elle n'avait plus qu'à songer à paraître devant Dieu, et fit passer une lettre à son aumônier, retenu hors de sa présence dans le château, pour le prier de passer avec elle la nuit en prières et lui donner son absolution. Elle voulut qu'une de ses femmes lui lût l'histoire du bon larron, comme l'exemple le plus rassurant de la clémence divine : « C'était un grand pécheur, dit-elle, mais pas si grand que moi. Je supplie Notre Seigneur, en mémoire de sa passion, d'avoir souvenance et mercy de moi comme il l'eut de lui à l'heure de sa mort [1]. »

Se sentant fatiguée, elle se mit au lit afin de retrouver des forces pour le dernier moment : ses femmes étaient toujours en prières, et quoique les yeux de la reine fussent fermés, on voyait au léger mouvement de ses lèvres et à une sorte de ravissement répandu sur son visage, qu'elle s'adressait à son Père céleste. Au point du jour elle se leva et dit qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre. Elle choisit un de ses mouchoirs à franges d'or pour servir à lui bander

1. Jebb. p. 621, 632.

les yeux sur l'échafaud et s'habilla splendidement en veuve et en reine. Rassemblant ensuite ses serviteurs, elle leur fit lire, par son médecin Bourgoin, son testament qu'elle signa, leur remit ses lettres, ses papiers et les présents destinés aux princes de sa famille et à ses amis; puis elle leur donna des bourses qu'elle avait préparées pour eux et où elle avait enfermé, par petites sommes, les 5,000 écus qui lui restaient. Elle mêlait avec grâce et bonté ses consolations à ses dons, les fortifiant contre la douleur qu'ils auraient de sa mort, et on ne remarquait en elle, dit un témoin oculaire, aucune altération ni dans la voix ni au visage [1]. Elle se rendit ensuite dans son oratoire, s'agenouilla devant l'autel qu'elle y avait fait dresser et lut avec ferveur les prières des agonisants. Avant qu'elle eut achevé on vint heurter à la porte, mais elle continua de prier. Huit heures sonnèrent, on heurta une seconde fois : la reine fit ouvrir. Le sheriff entra, une baguette blanche à la main. « Madame, dit-il, les lords vous attendent et m'ont envoyé vers vous. » — « Oui, répondit Marie, allons. » Un crucifix lui fut présenté par son médecin, elle le baisa, le fit porter devant elle et, tenant un livre d'heures à la main, elle marcha au supplice soutenue par deux fidèles serviteurs, tandis que les autres, qu'on voulait éloigner, se jetaient à ses pieds, baisaient ses mains avec des sanglots et des gémissements et refusaient de la quitter [2].

1. Jebb. p. 632.
2. *Id.*, 634, 635.

Au bas de l'escalier, et à l'entrée de la salle où était dressé l'échafaud, son maître d'hôtel, André Melvil[1], tomba à ses genoux, le visage baigné de ses larmes; Marie l'embrassa, le remercia de sa fidélité, lui recommandant de dire à son fils tout ce qu'il savait et ce dont il allait être témoin. Et comme il gémissait d'être obligé d'annoncer que sa souveraine, sa chère maîtresse était morte : « Tu dois plutôt te réjouir, bon Melvil, dit-elle, de ce que Marie Stuart est arrivée au terme de ses malheurs. Tu le sais, ce monde n'est que vanité, plein de troubles et de misères. Porte la nouvelle que je meurs ferme en ma religion, vraie catholique, vraie écossaise, vraie française. Dieu veuille pardonner à ceux qui ont désiré ma fin!...» Elle demanda et obtint que quelques-uns de ses serviteurs et deux de ses femmes l'assistassent jusqu'à la fin. Soutenue par elles et suivie d'André Melvil elle monta sur l'échafaud avec aisance et dignité comme sur un trône. Elle s'y assit en face du billot, sur un siége drapé en noir, ayant à sa droite, également assis, les comtes de Schrewsbury et de Kent, à sa gauche le shériff et en face le bourreau; ses serviteurs étaient là le long du mur ainsi que beaucoup d'habitants du voisinage et devant eux une haie de soldats commandés par Paulet.

Après lecture de la sentence, Marie fit le signe de la croix et dit d'une voix ferme qu'elle était princesse souveraine et non sujette aux lois. Elle rappela tout ce qu'elle avait souffert d'Elisabeth, et se défendit de nouveau d'avoir attenté à sa vie. Puis,

1. Ce fidèle serviteur de Marie Stuart est nommé Melvin dans les documents de l'époque. L'usage a changé ce nom en celui de Melvil.

comme elle allait prier, un ministre protestant, le docteur Fletcher, s'avança pour l'exhorter à mourir. Marie refusa ses services : « Je suis ferme, dit-elle, dans la religion catholique romaine, et je désire verser mon sang pour elle. » Après avoir récité en latin les psaumes de la pénitence et embrassé avec ferveur le crucifix, elle supplia Dieu en anglais de donner la paix au monde, la vraie religion à l'Angleterre, la constance aux persécutés et à elle l'assistance de sa grâce; puis ayant prié pour le pape, pour l'Eglise, pour les monarques et les princes catholiques, pour le roi son fils, pour la reine d'Angleterre, elle dit avec une effusion qui arracha des larmes de tous les yeux : « Comme tes bras, seigneur Jésus, étaient étendus sur la croix, reçois-moi de même entre les bras étendus de ta miséricorde ! »

Sa prière finie, elle se leva et, repoussant le bourreau qui s'approchait pour l'aider à quitter une partie de ses vêtements, elle dit en souriant qu'elle n'avait jamais eu semblable valet de chambre et appela, pour lui rendre ce triste service, ses deux suivantes favorites demeurées à genoux au bas de l'échafaud, et de temps en temps elle mettait son doigt sur leur bouche pour arrêter l'explosion de leur douleur : « Réjouissez-vous, leur disait-elle, je suis bien heureuse de sortir de ce monde et pour une si bonne cause. » Elle déposa son manteau et son voile, s'assit encore une fois et donna sa bénédiction à ses serviteurs. Le bourreau s'étant jeté à ses pieds et sollicitant son pardon, elle répondit qu'elle l'accordait à tout le monde. Embrassant alors ses deux jeunes suivantes et les bé-

nissant de nouveau du signe de la croix, elle s'agenouilla d'un grand courage, les yeux bandés et tenant le crucifix sur son cœur. A la vue d'une si grande fermeté unie à tant de douceur, le bourreau lui-même frappa d'une main mal assurée, et au troisième coup seulement il abattit sa tête [1].

Considération sur la vie et la mort de Marie Stuart.

Ainsi mourut, après dix-neuf années de captivité, une reine sur laquelle l'opinion du monde flotte encore incertaine. Dieu seul connaît le fond des choses d'une manière absolue, l'histoire ne prononce que sur des témoignages toujours incomplets, jamais infaillibles, et beaucoup de ses arrêts n'ont point sans doute été ratifiés par la sagesse infinie. Cependant lorsque l'historien croit avoir recueilli des preuves suffisantes, il est tenu de condamner ou d'absoudre, et si nous appliquons à Marie Stuart cette règle nécessaire, il serait difficile de ne point la reconnaître complice de l'attentat dont son mari Darnley fut victime. Les écrivains catholiques qui, dans un but religieux, ont fait tant d'efforts plus ou moins légitimes pour la justifier, n'ont point ainsi rendu, autant qu'ils l'ont pensé, service à la religion. Quiconque, en effet, croit à l'innocence de Marie Stuart, s'étonne que la divine justice ait permis que de si cruelles angoisses, terminées par une mort sanglante, lui fussent infligées; on souffre à la seule pensée de tout ce qu'endura pendant tant d'années, une femme, une reine privée de son fils, de son trône, de sa liberté; et le murmure suit la surprise. Mais notre

1. Collect. Jebb., martyre de Marie Stuart, p. 307. Cette relation est presque de tout point conforme à celle de Brantôme dans son discours sur la reine d'Écosse.

âme, péniblement émue au souvenir de tant de souffrances, se sent soulagée si nous pouvons nous dire qu'elles ne furent point complétement imméritées et qu'elles ont porté leur fruit salutaire en purifiant la victime, en la rappelant à elle-même, en la relevant par l'infortune, par la résignation chrétienne, par le courage et par la foi : la profondeur de la chute aide à comprendre la rigueur de l'épreuve, et nous voyons dans celle-ci le moyen de retour au bien, à la grâce et à Dieu. L'intérêt religieux était à cette époque le plus grand des intérêts du monde, et Marie Stuart était, parmi les catholiques, la personne la plus considérable des trois royaumes. Elle disait vrai lorsqu'elle écrivait au duc de Guise qu'en adhérant aux adversaires de son culte elle eût échappé à la mort qui l'attendait; et il est hors de doute que l'heure de son apostasie eût été celle de sa délivrance. Elle n'était redoutable aux yeux d'Elisabeth que par sa foi, et ce fut la cause véritable du prestige qu'elle exerçait sur les catholiques en Ecosse, en Angleterre et en Irlande. Conserver ou rendre trois couronnes à son Eglise, racheter à ce prix ses égarements, telle fut la noble ambition qui ne la quitta jamais : Marie Stuart y sacrifia tout jusqu'à sa vie, elle souffrit et mourut pour sa religion et s'éleva ainsi douloureusement et par degrés au rang des martyrs. Frappés du glorieux résultat de l'épreuve, nous ne contestons plus les scandales qui précédèrent l'expiation; nous sommes portés à les oublier, et, entre les deux reines que la destinée opposa l'une à l'autre, notre cœur incline tout entier pour celle qui souffre et qui meurt plutôt que de se racheter par un lâche mensonge; nous ne voyons

plus que son courage, ses grâces séduisantes et ses malheurs, que des traits charmants baignés de larmes et un royal bandeau teint de sang. Marie Stuart, enfin, par tous les dons de la nature, dont elle était ornée, par la durée de son infortune, par sa résignation chrétienne, par l'ardeur de sa foi, par la grandeur héroïque qu'elle montra en face de la mort, demeure, aux yeux de la postérité, après tant de souffrances qui l'épurent et la sanctifient, un objet de pitié incomparable, de touchant respect et d'admiration douloureuse.

Craintes et dissimulation d'Elisabeth.

La population protestante de l'Angleterre parut délivrée d'une grande crainte et fit éclater toute sa joie en apprenant la mort de la reine d'Ecosse; mais celle qui l'avait ordonnée, aussitôt qu'elle eut satisfait sa haine, comprit l'atteinte qu'un tel coup allait porter à sa réputation et peut-être à sa puissance en éveillant au loin des ressentiments redoutables. Elle essaya d'échapper, à force d'hypocrisie, à cette responsabilité terrible : elle feignit, durant plusieurs jours, d'ignorer la mort de sa rivale; en l'apprenant, elle joua la surprise et la colère, elle prétendit que la reine d'Ecosse avait été mise à mort sans son ordre et contre son gré : elle fit enfermer à la Tour et traduire en justice son secrétaire Davison, qui avait, dit-elle, fait exécuter l'arrêt à son insu; elle chassa de sa présence son vieux serviteur Burleigh, qui offrit de résigner tous ses emplois. Leicester lui-même fut éloigné, elle prit le deuil de la victime et lui fit de magnifiques obsèques. Elisabeth espérait ainsi détourner la colère des rois d'Ecosse, de France et d'Espagne. Ses craintes étaient fondées : l'indolent Jacques VI montra d'abord plus d'ardeur à venger sa mère qu'il

n'en avait fait voir pour la défendre, et passant des menaces aux actes, il envahit les comtés anglais du nord et ravagea la frontière. La reine fit les plus grands efforts pour l'apaiser ; elle y parvint par ses artifices et en lui faisant craindre de se rendre odieux au peuple sur lequel il était appelé à régner après elle et de travailler ainsi dans l'intérêt de Philippe II. Un motif semblable arrêta Henri III. La mort de Marie Stuart avait causé dans Paris une émotion extraordinaire ; les fougueux prédicateurs de la ligue tonnaient contre Elisabeth, qu'ils nommaient la Jézabel d'Angleterre, et Henri, cédant à l'indignation publique, s'entendit avec Philippe II pour l'attaquer : mais il craignit ensuite de rendre les Guises et le roi d'Espagne trop puissants s'il parvenait à la renverser, et il renonça par politique à la vengeance. Philippe II seul y songeait sérieusement : pour la rendre plus sûre il la différa, et plusieurs années s'écoulèrent avant le moment d'exécuter ses projets.

La puissance et la réputation d'Elisabeth eurent pour base principale, dans son long règne, les intérêts de la religion protestante, qu'elle défendit, par les armes, en France et dans les Pays-Bas, et qu'elle consolida en Angleterre. La très-grande majorité des lords et des communes ayant adopté la réforme, ne s'opposa point à l'extension d'une autorité dont la force et le prestige étaient employés pour leur propre avantage, dans l'intérêt de leur commune croyance, et contre des adversaires redoutés. Ils furent même complices des actes despotiques et cruels par lesquels la reine crut devoir s'affermir contre les efforts de ses ennemis. Les deux statuts de la première année de son règne, connus sous le nom d'actes de

Statuts touchant la religion.

suprématie et d'uniformité, rétablissaient, comme on l'a vu, toutes les lois d'Edouard VI touchant la religion. Par le premier, il devint impossible de remplir une fonction ecclésiastique ou d'occuper un bénéfice sans abjurer l'autorité du pape et sans reconnaître la suprématie de la reine : par le second, la stricte conformité aux rites de l'Eglise anglicane fut prescrite et rendue obligatoire sous peine de châtiments sévères. La haute cour ou commission ecclésiastique était chargée de veiller à l'exécution de ces deux statuts : néanmoins durant les dix premières années d'Elisabeth, la tolérance, exclue des lois, ne fut pas complétement méconnue dans la pratique, et dans plusieurs comtés les catholiques exercèrent ouvertement leur culte.

Leur situation empira dans le royaume et fut rendue intolérable par la conduite imprudente du pape Pie V [1], qui, après l'avortement de la grande insurrection des comtés du nord, eut recours contre Elisabeth aux armes spirituelles, en vertu de ce droit que la cour romaine n'a pas cessé de revendiquer, et qui consiste à déposer les princes temporels hérétiques ou coupables de grands crimes envers l'Eglise, en déliant leurs sujets du serment de fidélité. Pie V déclare, par une bulle, Elisabeth déchue du trône pour crime d'hérésie, et ses sujets dégagés du devoir d'obéissance. Cette bulle, publiée le 24 février 1570, fut répandue et affichée en Angleterre par un ardent catholique nommé Felton, qui paya de sa vie son audace, et s'applaudit de mourir mar-

Bulle du pape Pie V contre Elisabeth. 1570.

[1] Les historiens catholiques sont d'accord sur ce point avec les protestants. Voyez Lingard, *Hist. d'Angl.*, règne d'Elisabeth.

tyr pour sa foi. Elisabeth, irritée, répondit avec son parlement à la bulle du pape par l'acte terrible de la treizième année de son règne, qui déclare traître et encourant la peine de trahison quiconque publierait une bulle de Rome, réconcilierait quelqu'un à l'Eglise romaine ou s'y réconcilierait lui-même : toute personne qui apportait dans le royaume des croix, des images et autres objets bénits par le pape, était punissable de la prison et de la confiscation, et enfin la non révélation d'actes semblables était passible des mêmes peines que la non révélation du crime de trahison [1]. Un autre statut non moins redoutable de la même année, appliquait ces châtiments à tout individu qui mettrait en doute, dans ses paroles, le droit de la reine à la couronne ou l'accuserait publiquement d'hérésie ou de schisme, et à quiconque nierait que les lois et les statuts du royaume règlent légitimement le droit et la succession à la couronne, ainsi que les formes du gouvernement [2]. Cet acte même, dans la pensée de ses auteurs, devait avoir un effet rétroactif [3], et ce fut alors que les communes d'Angleterre élevèrent la voix contre la royale captive d'Elisabeth, et supplièrent la reine, dans l'intérêt de la *grande cause*, de procéder criminellement contre la reine d'Ecosse.

Rigoureux statuts contre les catholiques.

Les catholiques n'étaient pas aux yeux d'Elisabeth les seuls ennemis que l'intérêt de la religion lui suscitait et qu'elle crut devoir combattre : les guerres atroces du continent, les sanglantes persécutions de Philippe II

1. *Stat.* 13, Elis. c. I.
2. *Idem.*
3. Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. III.

Origine du puritanisme.

et de son ministre le duc d'Albe, les bûchers de l'Espagne et les massacres de la France et de la Flandre forcèrent une multitude de familles à s'expatrier : des milliers d'émigrés de ces divers pays et aussi de la Suisse et de l'Allemagne abordèrent en Angleterre : une foule d'hommes exilés sous le règne précédent revinrent aussi dans leur patrie, et leur foi, exaltée par le ressentiment de leurs longues souffrances, fit naître, au sein du protestantisme anglais, plusieurs sectes d'un esprit sombre et violent. On vit grandir alors le nombre de ces chrétiens ardents et sévères, qui, d'après leur projet arrêté de purifier l'Eglise anglicane des restes de la discipline et des cérémonies du catholicisme romain, furent nommés puritains : ils condamnaient la suprématie épiscopale, blâmaient encore plus généralement l'usage de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, de la musique et des vêtements sacerdotaux dans le culte public, et menaçaient d'une scission éclatante dans l'Eglise. Elisabeth les vit avec d'autant plus d'ombrage qu'au milieu des périls dont l'environnaient les princes catholiques du continent et une portion considérable de ses sujets, il était à ses yeux de la plus haute importance que l'union fût maintenue entre les protestants.

Favorisés cependant par plusieurs membres du conseil, et entre autres par Burleigh et Walsingham [1], les puritains étaient nombreux dans la chambre des com-

1. Strype. *Annales*, I, 433. — Walsingham et les autres ministres d'Elisabeth, si ardents à poursuivre et à frapper les catholiques, montraient beaucoup plus d'indulgence aux dissidents protestants. Dans l'incertitude où chacun était touchant la succession de la couronne, ils prévoyaient le cas où elle tom-

munes, où les premiers signes d'opposition sérieuse à la couronne éclatèrent en 1571. Un puritain, nommé Strikland, ayant fait plusieurs motions tendant à rendre l'Eglise indépendante des cérémonies extérieures, à supprimer la pluralité des bénéfices et à contester la prérogative de la reine en matière religieuse, fut sévèrement reprimandé par le conseil, et reçut la défense de reprendre son siége à la chambre sans une permission royale. Vers le même temps, des mesures sévères furent prises contre les dissidents. Elisabeth affectait de se montrer impartiale, comme l'avait été son père, entre les catholiques et ceux dont les opinions fermes et avouées étaient hostiles à sa prérogative : elle priva de sa chaire un célèbre docteur puritain nommé Cartwright, qui refusait de se conformer à l'Eglise anglicane et proclamait des doctrines incompatibles avec la suprématie de la couronne [1]. La reine, à cette occasion, fit décréter un bill par lequel tout ecclésiastique qui n'aurait pas reçu les ordres conformément aux formulaires d'Edouard ou d'Elisabeth, serait privé de son bénéfice, à moins qu'il ne souscrivît les trente-neuf articles de la foi anglicane.

berait en partage à un catholique, et ils redoutaient le retour des sanglantes persécutions auxquelles les protestants avaient été en butte sous Marie Tudor. Ils étaient résolus à opposer une énergique résistance, et ils ne pouvaient compter, pour les soutenir dans cette lutte, sur aucune force, autant que sur le caractère sévère et inflexible des puritains d'Angleterre, semblable à celui des réformateurs écossais, à l'aide desquels les lords de la congrégation avaient renversé l'ancienne religion, malgré tous les efforts de la reine régente Marie de Guise, soutenue par la France. Voyez Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. IV.

1. Les disciples de Cartwright, dit M. Hallam, apprirent de leur maître à réclamer une indépendance ecclésiastique aussi entière que le clergé romain l'avait usurpée au moyen âge. *Hist. constit. d'Angl.*, c. III.

La politique rigoureuse d'Elisabeth à l'égard des dissidents fut soutenue, dans les premières années de son règne, par le primat Parker, homme austère et inflexible. Son successeur Grindal partageait quelques-unes de leurs opinions; il répugnait à leur appliquer les peines portées par des lois rigides, et désobéit même sur ce point aux ordres d'Elisabeth qui le fit interdire par la chambre étoilée, et emprisonner dans sa propre maison. Après sa mort, elle nomma au siége de Cantorbéry Witgift que plusieurs écrits véhéments contre les non conformistes avaient signalé à son choix. Il répondit à son attente, et voyant la haute cour ecclésiastique sans force et sans autorité suffisante, il détermina Elisabeth à en créer une autre plus arbitraire qu'aucune des précédentes et à lui donner des pouvoirs illimités[1]. En conséquence, quarante-quatre commissaires, dont douze étaient ecclésiastiques, furent établis en tribunal permanent qui eut le royaume pour ressort. Ils avaient le droit de poursuivre, partout et de toute manière, les crimes, les hérésies et les schismes, et de punir toutes les infractions à l'uniformité du culte; ils étaient autorisés à faire des recherches non-seulement par les voies légales, mais aussi par le moyen des emprisonnements prolongés et de la torture. Tout suspect amené devant eux devait prêter, s'il en était requis, le serment appelé *ex officio*, par lequel il était tenu de répondre à toute question, dût-il s'accuser lui-même ou dénoncer ses amis et ses proches[2]. Cette cour était également juge des infrac-

Cour de la haute commission ecclésiastique.

(1584)

1 Neal., *Hist. des Puritains*.
2. Hume, *Hist. d'Angl.*, au 1584.

tions à la morale; les peines qu'elle infligeait étaient arbitraires; elle ne relevait d'aucune autre cour, jugeait en dernier ressort, et rappelait, à beaucoup d'égards, par son institution comme par ses attributions et priviléges, l'odieux tribunal de l'inquisition.

La nation était divisée en trois grands partis religieux : les membres de l'Eglise anglicane, les puritains, les catholiques. A chacun de ces trois partis religieux correspondait un puissant parti politique, et tous avaient la même horreur pour les anabaptistes, nom sous lequel on confondait à tort les membres d'une secte inoffensive qui ne donnait le baptême qu'aux adultes, avec les fanatiques successeurs des brigands qui, un demi-siècle auparavant, avaient ravagé la Saxe et mis l'Allemagne en péril. On désignait sous le même nom quelques sectes extravagantes qui soutenaient que la pureté des vrais chrétiens les mettait à l'abri du péché, qu'il devait exister entre eux une communauté de biens, et qu'une société si parfaite n'avait besoin ni de ministres dans l'Eglise, ni de magistrats dans l'Etat. Plusieurs Hollandais, membres de cette dernière secte, furent saisis dans le voisinage de Londres en l'année 1575, condamnés au feu, malgré l'éloquente défense du célèbre puritain John Fox[1], et brûlés à Smithfield, au lieu même où les coreligionnaires d'Elisabeth avaient été jetés dans les flammes sous le règne précédent.

Anabaptistes.

Les moyens violents et terribles auxquels Elisabeth eut recours pour étouffer tout esprit de dissidence parmi

1. Auteur de l'*Histoire des actes et monuments des martyrs*.

les protestants, étaient propres tout au plus à maintenir dans le culte extérieur une sorte d'uniformité apparente sous laquelle couvaient dans une foule d'âmes des inimitiés profondes et des ressentiments implacables : ceux-ci éclatèrent en plusieurs circonstances au sein même du parlement, dont la grande majorité cependant partageait sur ce point l'opinion d'Elisabeth presque partout dominante, et l'on vit poindre dès lors, avec l'esprit indomptable du puritanisme, les germes de la révolution religieuse qui éclata en Angleterre dans le cours du XVIIe siècle, et qui emprunta son véritable caractère aux passions du XVIe.

III.

Suite et fin du règne d'Élisabeth.

1587 — 1603.

Après l'établissement du protestantisme dans le royaume, selon les rites particuliers de l'Eglise anglicane, le principal objet des efforts persévérants d'Élisabeth fut le progrès du commerce et de la navigation. Sous son règne, la marine anglaise qu'elle trouva dans l'enfance prit une extension prodigieuse et fit d'importantes découvertes.

Les succès des Portugais et des Espagnols aux Indes orientales et occidentales avaient éveillé dans toute l'Europe le goût et l'ardeur des grandes entreprises, des voyages et des conquêtes lointaines. Déjà, sous Henri VIII, Robert Thorne, commerçant de Londres, avait annoncé qu'il serait possible d'ouvrir un passage à travers les glaces du nord de l'Amérique en tournant

Terre-Neuve. Edouard VI envoya sir Hugues Willoughby et Richard Chancellor explorer, avec trois navires, les côtes septentrionales de l'Europe et de l'Asie : le premier périt de froid à l'embouchure d'un fleuve de Laponie, le second gagna Archangel, puis arriva par terre à Moscou, résidence du prince russe Ivan Vassilowich VI, qui le premier fut revêtu du titre de czar de Moscovie. Elisabeth entretint avec lui des relations utiles, et obtint de grands priviléges pour les négociants anglais.

Entreprises maritimes. Célèbres navigateurs. Découvertes.

Parmi les hommes qui se distinguèrent sous son règne par des entreprises hardies ou des découvertes lointaines, les plus illustres furent Antoine Jenkenson, qui employa trente-six années de sa vie en voyages sur terre et sur mer, depuis Alger jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Moscovie, et depuis Londres par Moscou jusqu'à la Perse; Martin Frobesher, qui le premier aperçut la mer Intérieure, appelée depuis Baie d'Hudson, et enfin John Davis qui pénétra dans la mer Septentrionale par le passage auquel il donna son nom. Vers le même temps d'autres entreprises, moins pures mais non moins fameuses, étaient tentées avec un succès inouï pour acquérir des richesses par le commerce des esclaves sur les côtes de l'Afrique et pour ravir les trésors du nouveau monde. Elles étaient exécutées par d'audacieux aventuriers qui portaient le fer et la flamme dans les colonies espagnoles et portugaises. Quelques-uns de ces hommes hardis, flibustiers ou pirates, s'élevèrent aux honneurs par de sanglants exploits; les plus célèbres, sous ce règne, furent sir John Hawkins, sir Martin Frobesher et, en première ligne, sir Francis Drake.

qui débuta par des actes odieux de piraterie et finit par employer au service de son pays ses rares connaissances et ses grands talents. Après le pillage de plusieurs établissements espagnols et au retour d'expéditions sanglantes et dévastatrices, il entreprit, comme avant lui Magellan, de faire le tour du monde. Magellan avait eu la gloire de démontrer que le succès était possible, mais il mourut dans son entreprise, et Francis Drake accomplit la sienne. Elisabeth l'encouragea et lui dit au départ : « Quiconque t'attaquera, Drake, nous le regarderons comme nous attaquant nous-mêmes. » A son retour elle dîna à son bord et lui conféra le titre de chevalier. Quelques années plus tard, Drake brûla, sous les murs de Cadix, la flotte qui protégeait les galions d'Espagne chargés des trésors du nouveau monde, s'empara de plusieurs bâtiments, insulta Lisbonne, et saisit enfin une riche cargaison dans les parages de Tercère. La même année Thomas Cavendish, avec trois bâtiments armés à ses frais, pénétra dans la mer du Sud par le cap de Bonne-Espérance et après avoir enlevé dix-neuf vaisseaux espagnols, entra en triomphe dans la Tamise, chargé d'immenses dépouilles.

Voyages de Drake et de Cavendish autour du monde. 1577. — 1587.

Philippe II cependant avait mûri ses plans en silence; il était prêt enfin à exécuter contre Elisabeth des projets médités depuis vingt ans pour la déposséder et pour assurer le triomphe de l'Eglise catholique en privant les protestants de l'appui du seul sceptre en état de balancer sa propre puissance. Depuis cinq ans déjà il avait fait construire une foule de bâtiments de toute grandeur dans les divers ports

Préparatifs pour l'expédition de la grande Armada.

de ses états, en Espagne, en Portugal et en Italie : il les fit armer et mettre en mer au printemps de l'année 1588, et assigna l'entrée du Tage pour le rendez-vous général de la flotte qui fut nommée l'invincible *Armada*. Vingt mille hommes de troupes y furent embarqués, le commandement général fut donné au marquis de Santa-Crux, bientôt remplacé par le duc de Médina-Cœli : le duc de Parme, Alexandre Farnèse, alors en Flandre, eut l'ordre de joindre l'*Armada* avec la flotte de la Manche et son armée de trente mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Les forces totales déployées par l'Espagne dans cette circonstance furent d'environ deux cents voiles et cinquante mille hommes de troupes de débarquement, y compris l'armée espagnole des Pays-Bas. Cette immense expédition était approuvée et soutenue par une bulle du Pape Sixte V, confirmant les bulles antérieures de Pie V et de Grégoire XIII, et déclarant Elisabeth déchue du trône. La reine d'Angleterre, lorsqu'elle eut connaissance du danger, n'était point préparée à le repousser : mais elle prit aussitôt les mesures nécessaires avec autant d'habileté que de promptitude. Elle craignit une invasion simultanée des Écossais dans le nord et des Espagnols au sud ; et, par une adroite négociation, elle obtint la neutralité de Jacques VI ; elle ordonna une levée générale des milices, l'armement des côtes et l'équipement d'une flotte considérable, dont elle confia le commandement à lord Howard Effingham, amiral d'Angleterre, et la direction réelle à Hewkins, à Frobasher et à sir Francis Drake. Toutes les classes de la population rivalisaient pour le salut

commun du pays; Londres seul fournit trente-trois vaisseaux à la flotte, qui mit à la voile vers la fin du mois de juin et vint à la rencontre de l'ennemi dans la Manche.

Déjà l'*Armada*, assaillie par une violente tempête sur les côtes, avait éprouvé de grands désastres, et avant que le duc de Parme l'eut rejointe avec son armée, elle se vit en présence de la flotte anglaise; les Espagnols avaient reçu de Philippe II l'ordre de ne point engager d'action décisive jusqu'à l'arrivée de Farnèse : attaqués par les Anglais, ils perdirent quelques vaisseaux et, dans la nuit, ils virent avec épouvante huit bâtiments en flammes venir à eux. Ils coupèrent promptement leurs câbles pour éviter le feu : leurs navires se heurtèrent les uns contre les autres avec une épouvantable confusion, et, bientôt après, il s'éleva un vent violent du sud-ouest qui repoussa la flotte ennemie vers le continent, et les Anglais virent avec joie, au point du jour, l'invincible *Armada* dispersée sur la côte, d'Ostende à Calais. La canonnade s'engagea des deux parts, mais le vent était toujours contraire aux Espagnols, qui perdirent de nombreux bâtiments sur les sables des bouches de l'Escaut : leur flotte, réduite de moitié, tenta de se frayer une voie de retour par le nord de l'Écosse et de l'Irlande; leurs seuls ennemis, dans ces dangereux parages, furent les orages et les vents; les côtes furent semées des débris de leurs navires, et, le 1er septembre, l'amiral de Medina-Cœli ramena les restes de sa flotte dans le port de Saint-André; il avait perdu trente vaisseaux de premier rang, une centaine environ de bâtiments inférieurs et dix mille hommes.

Défaite de l'Armada. (1588)

En apprenant cet immense désastre, Philippe II montra une remarquable constance : il demanda des prières aux archevêques et évêques de ses états, et dit : « Je rends grâces à Dieu de m'avoir donné le moyen de supporter sans embarras une semblable perte et d'être en état de remettre en mer une flotte aussi grande : l'eau qui coule peut se perdre, si la source n'en est pas tarie [1]. »

C'est ainsi qu'il vit avorter les vastes desseins qu'il avait conçus durant dix-huit années, et auxquels il ne renonça point, mais que l'état des affaires en France ne lui permit pas de reprendre et d'accomplir. L'assassinat de Henri III, en transmettant à Henri de Navarre les droits au trône, séparait, pour la première fois, dans ce royaume le catholicisme et la royauté. Philippe II devint l'âme de la ligue formée par les chefs de la maison de Guise, et il employa en France, contre Henri IV et son parti, les forces jusque-là destinées à combattre Elisabeth et le protestantisme en Angleterre.

Situation de la France à la mort de Henri III. (1589)

Aucun prince ne se trouva dans une situation plus difficile que le nouveau roi de France après la mort de Henri de Valois : il avait contre lui la ligue, les anathèmes du pape, l'armée de Philippe II et la moitié de la sienne. Huit cents gentilshommes catholiques et neuf régiments quittèrent son camp : un petit nombre d'amis dévoués et quelques compagnies de cavalerie faisaient avec les Suisses le fond permanent de ses forces, et il manquait de ressources pour les entretenir sous ses drapeaux. Dans cette extrémité il eut recours à la reine

1. Strada, t. II, l. IX.

Élisabeth assiste Henri IV. (1589)

d'Angleterre et lui demanda de l'argent et des soldats. Elisabeth et ses vieux confidents Burleigh et Walsingham reconnurent que l'intérêt du royaume était de soutenir Henri IV contre la ligue et contre Philippe II; ils comprirent qu'il fallait mettre obstacle au triomphe définitif du catholicisme sur le continent, et qu'occuper en France les forces espagnoles, c'était les affaiblir dans les Provinces-Unies et garantir le sol anglais d'une seconde invasion [1]. La demande d'Henri IV fut accueillie, il reçut vingt mille livres sterling et quatre mille soldats qui rejoignirent sa petite armée en Normandie près d'Arques, où il obtint un glorieux succès et se vit en état de reprendre l'offensive et de marcher sur Paris.

Tout souriait alors à Elisabeth : la destruction de la grande Armada mit le comble à sa gloire et à sa popularité : elle avait vaincu par sa marine, et sans l'assistance de l'armée formée en hâte, à l'approche du péril, d'une foule d'hommes accourus des divers points de l'Angleterre, pour la défense de leur pays et de leur religion, et qui avaient été réunis en deux camps, dont l'un aux environs de la capitale, sous les ordres du comte de Leicester, grand maréchal du royaume. Ce puissant seigneur, après avoir provoqué par sa présomption et son incapacité, le ressentiment et la haine des Provinces-Unies que son devoir était de secourir, avait été rappelé en Angleterre l'année précédente [2]; mais dans cette cir-

1. Walsingham écrivit alors aux états d'Allemagne au sujet d'Henri IV : « La bonne issue de la cause commune gît en la vie et bon portement de ce roy. Le mal qui lui peut advenir nous accablera tous qui courons la même fortune. » (15 octobre 1589. State paper office.)

2. Leiceister, dit Hume, est le seul mauvais choix qu'ait fait Élisabeth pour

constance, comme en plusieurs autres, il sut rétablir auprès d'Elisabeth, par son adresse de courtisan, son crédit ébranlé par les plaintes légitimes dont sa conduite politique et militaire avait été l'objet. Il ménagea un nouveau triomphe à sa souveraine en la recevant au milieu de son camp à Tilbury, où Elisabeth passa l'armée en revue et reçut un accueil enthousiaste. Leicester se vit alors au point culminant de sa fortune. La reine créa pour lui une charge nouvelle ajoutée à toutes celles qu'il possédait déjà, et lui conféra une distinction sans exemple, en le nommant lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande [1]. Mais, en atteignant au faîte, ce favori fameux touchait aussi au terme de ses grandeurs et de sa vie. Il avait licencié l'armée par l'ordre d'Elisabeth [2] et retournait à sa résidence de Kénilworth lorsqu'il fut saisi d'un mal violent dont il mourut soudain. Il fut un des hommes qui s'élevèrent le plus haut sans aucun talent véritable et qui surent le mieux maîtriser la fortune sans mériter ses faveurs. Les écrivains contemporains lui ont refusé toute bonne qualité, toute vertu et ne lui accordent point d'autres avantages personnels que ceux des dons

Mort du comte de Leicester.

(1589)

commander des expéditions importantes. Les Hollandais le soupçonnèrent de vouloir abuser de l'autorité dont il était revêtu pour attenter à leur liberté. Leur défiance remonta jusqu'à la reine : celle-ci, convaincue de l'importance d'une alliance étroite avec les États-Généraux, rappela Leicester : il eut pour successeur dans le commandement général des forces de terre et de mer des Provinces Unies, le fameux Maurice de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume le Taciturne, âgé de vingt ans seulement.

1. L'ordonnance était prête et n'attendait plus que la signature de la reine lorsque les remontrances de Burleigh et du chancelier Hatton la firent hésiter.

2. L'armée composée tout entière d'hommes de bonne volonté fut licenciée et renvoyée dans ses foyers après la destruction de l'Armada espagnole.

extérieurs unis aux séductions d'une parole insinuante et adulatrice : ils lui imputent les forfaits les plus noirs, masqués sous les apparences d'une piété fervente [1] : on l'accuse, entre autres crimes, d'avoir fait périr sa première femme pour contracter la royale alliance qui tentait son ambition [2]. Il fut remplacé dans le cœur d'Elisabeth par son beau-fils le jeune Robert d'Evereux [3], comte d'Essex, en possession de tous les dons qui lui manquaient à lui-même, courtisan généreux, guerrier habile et magnifique, le plus brillant et le premier des chevaliers du royaume, et que la plus haute fortune ne garantit pas contre une fin sanglante et prématurée.

Faveur naissante du comte d'Essex.

La première grande entreprise militaire à laquelle il prit part fut une expédition tentée sur la côte de Portugal. L'émotion causée par l'Armada de Philippe II avait été profondément sentie dans toutes les classes de la nation en Angleterre, et à la joie du triomphe avait succédé le désir de la vengeance. Les communes s'associèrent en 1589 à ce sentiment général et présentèrent une pétition à la reine, pour la prier de punir l'audacieuse tentative de Philippe II contre son peuple en portant la guerre dans ses états. Elisabeth accueillit ce vœu; mais son trésor, dit-elle, était vide; elle ne put qu'inviter ses sujets à faire les fonds nécessaires et à s'associer pour cette grande entreprise qu'elle promit de seconder, par l'envoi de quelques vieilles troupes et de

Expédition armée contre le Portugal.

1. Birch, *Mémoires du règne d'Élisabeth*, t. I, p. 6.

2. C'est l'intéressant sujet traité par Walter-Scott dans son roman de Kénilworth.

3. Il était originaire de la ville d'Évreux, en Normandie. Voyez sur lui une note intéressante dans le VIe volume de Rapin de Thoiras, p. 672.

six vaisseaux. On s'associa dans ce but : une souscription s'ouvrit et, au premier rang des souscripteurs, on vit les deux hommes le plus en réputation pour le commandement des armées de terre et de mer, sir John Norris et sir Francis Drake : ils étaient les chefs désignés de l'expédition nouvelle : elle eut pour objet d'enlever le Portugal à Philippe II qui, après la mort du dernier roi, le cardinal Henri, avait mis une main violente sur ce royaume et l'avait joint à ses vastes états. Entre les nombreux prétendants à cette couronne, un seul, don Antonio, prieur de Crato, descendant illégitime des anciens souverains du pays, osa la lui disputer : vaincu par ses armes, don Antonio avait cherché un refuge en Angleterre : c'était lui qu'il s'agissait de rétablir sur le trône de sa maison, et l'expédition, réunie dans ce but à Plymouth, comptait deux cents voiles et vingt-un mille soldats.

De nouveaux préparatifs d'attaque contre l'Angleterre se faisaient alors par ordre de Philippe sur la côte d'Espagne à la Corogne : Francis Drake, au lieu de faire voile directement pour le Portugal, résolut de détruire d'abord ce nouvel armement : il dirigea l'expédition anglaise sur la Corogne et força l'entrée du port où il brûla quatre vaisseaux dont l'un portait Riccaldo, vice-amiral d'Espagne. Les Anglais prirent terre, assiégèrent la place, et s'emparèrent de la ville basse, mais ils échouèrent contre la défense de la ville haute et après avoir dispersé et en partie détruit un corps de cinq mille Espagnols dans la plaine, ils remontèrent sur leurs vaisseaux, firent voile vers le Portugal et abordèrent à la Péniche, petit port à environ douze lieues de Lisbonne. La

ils rencontrèrent le comte d'Essex qui, retenu par Elisabeth mais entraîné par son ardeur martiale, avait bravé la défense de sa souveraine et s'était secrètement échappé de Londres et du royaume pour rejoindre l'expédition. Il marcha à leur tête sur Lisbonne : mais Philippe informé du péril, avait eu le temps de mettre la place en état de défense et y avait jeté une nombreuse garnison. Les habitants furent contenus par elle dans la crainte et dans l'obéissance : ils ne se soulevèrent point pour leur roi national, et les assiégeants déjà maîtres des faubourgs, mais livrés à leurs seules forces, ne purent pénétrer plus avant. Les munitions comme les vivres leur firent défaut : les maladies joignirent leurs ravages à ceux des fatigues et de la disette; il fallut reprendre la mer et abandonner l'entreprise, dont l'Angleterre ne retira aucun fruit. La moitié de l'armée et des équipages avait péri, et, de onze cents gentilshommes de nom qui s'étaient embarqués, trois cent cinquante seulement revirent leur patrie [1].

Cabales à la cour contre Essex.

Essex au retour trouva son crédit ébranlé; il avait à la cour de nombreux ennemis, au premier rang desquels était le grand trésorier Burleigh et son fils Robert Cecil, jaloux l'un et l'autre, dit Bacon, de quiconque, par son mérite, pouvait balancer leur faveur. Avec eux étaient ligués contre lui sir Charles Blounte, lord Cobham et le célèbre Walter Raleigh, brillant aventurier, doué des dons et des talents les plus divers, bon écrivain, grand homme de cour, adroit courtisan [2], et qui avait su par

1. Birch, *ut supra*, t. Ier, p. 61.

2. Raleigh jeta un jour un riche manteau devant la reine sur un terrain fangeux pour qu'il lui tînt lieu de tapis; ce fut le commencement de sa fortune.

ses habiles flatteries autant que par ses talents personnels s'assurer une large part de la faveur royale. Essex cependant l'emportait encore sur eux tous dans le cœur de sa souveraine; elle lui rendit bientôt toutes ses bonnes grâces, et il usa de son crédit en faveur du roi de France Henri IV qui, pressé par les Espagnols en Normandie et en Bretagne, sollicitait de nouveau l'assistance d'Elisabeth.

Ce prince n'avait obtenu d'elle jusqu'alors que de faibles secours. La reine, fidèle à ses habitudes parcimonieuses, flottait toujours irrésolue entre le désir de soutenir la cause protestante sur le continent et la crainte de mécontenter son peuple, par de trop fréquentes demandes de subsides, et de se mettre ainsi elle-même dans une trop étroite dépendance de ses parlements. Mais, lorsqu'elle vit une armée espagnole maîtresse en partie des côtes de France opposées à l'Angleterre, et où leur présence prolongée serait pour elle une perpétuelle menace, elle prêta l'oreille aux envoyés du roi et signa avec eux un traité à Greenwich par lequel Henri IV obtint l'assurance de nouveaux secours. L'effet suivit les promesses : deux corps de troupes anglaises furent envoyés, l'un, de trois mille hommes en Bretagne, sous sir John Norris, l'autre de quatre mille, sous les ordres du comte d'Essex, en Normandie. Ce renfort permit au roi de France d'assiéger Rouen ; mais le duc de Parme, cette fois encore, ruina ses espérances : il accourut par une marche savante au secours de la

Traité de Greenwich. (1591)

Nouveaux secours donnés à Henri IV.

qu'il soutint en feignant une admiration extravagante pour la beauté d'Elisabeth déjà fort avancée en âge.

place et fit lever le siége. Essex fut alors rappelé en Angleterre, mais les troupes anglaises demeurèrent en France où quelques envois successifs d'hommes et d'argent les maintinrent au complet, secours assez efficace pour aider Henri IV à soutenir la lutte, mais insuffisant pour la terminer.

Les soins de la politique étrangère n'ôtaient rien à la vigilance rigoureuse et vindicative qu'apportait Elisabeth dans la conduite de son gouvernement intérieur, et la destruction de l'Armada espagnole fut accompagnée et suivie, dans le royaume, d'un redoublement de persécution religieuse. Quinze personnes, prêtres et laïques, furent condamnées à mort pour avoir pratiqué leur culte et subirent l'affreux supplice des traitres. Un seigneur d'illustre naissance, lord Arundel [1], languissait depuis longtemps dans les fers : il fut condamné à mort comme coupable d'avoir formé des vœux pour le succès de l'Armada, mais l'exécution de la sentence fut différée et il mourut en prison. Jamais les tribunaux d'Elisabeth ne se montrèrent plus impitoyables qu'a cette époque, et dans les quatorze dernières années de ce règne, dit l'historien Lingard, soixante ecclésiastiques et quarante-sept laïques, subirent la peine capitale pour divers délits religieux, reconnus et qualifiés crimes d'État. A cette persécution sanglante il s'en joignit une autre plus étendue, qui soumettait aux châtiments les plus vexatoires et frappait d'amendes énormes et d'ignominieux châtiments les catholiques considérés comme réfractaires. Toutes ces rigueurs, loin d'étouffer les complots, eurent pour résul-

Persécutions religieuses et conspirations.

1. Il était le premier pair du royaume.

tat de les multiplier : elles enflammaient les esprits des catholiques dans le royaume comme sur le continent, où elles excitaient une haine ardente contre la reine et son gouvernement. Plusieurs conspirations furent découvertes et le sang rougit encore les échafauds.

Les catholiques n'étaient pas seuls en butte à la persécution. Nous avons vu qu'elle atteignait aussi parmi les protestants ceux qui, sans même sortir de l'Église établie, ne se conformaient pas strictement à tous les usages prescrits, à toutes les formes consacrées par les canons. Le plus illustre d'entre eux, Cartwright, dont la reine honorait le caractère et le talent, privé de sa chaire, perdit en outre sa liberté et fut enfermé dans la prison de la flotte. Le refus seul d'adopter le livre de prières communes était considéré comme un acte séditieux. Irritée par les écrits religieux de ces hommes inflexibles, Elisabeth les poursuivit sans relâche, elle imposa les plus étroites entraves à la liberté d'écrire ; celle d'imprimer fut restreinte à la ville de Londres et aux deux universités de Cambridge et d'Oxford : tous les livres publiés sans l'autorisation de l'archevêque ou de l'évêque diocésain furent soumis à des poursuites sévères : l'un de ceux-ci, écrit contre l'épiscopat, et intitulé *Explication touchant la discipline* [1], était l'œuvre d'un ministre puritain nommé Udall. Le jury déclara l'auteur coupable du fait [2] : la cour, par une odieuse ex-

1. *Demonstration of discipline.*

2. On lit d'intéressants détails à ce sujet dans une lettre anonyme écrite de Londres en 1590, à Antoine Bacon, et que Birch nous a conservée dans ses Mémoires. T. 1, p. 61. On y voit que sir Walter Raleigh intervint pour sauver la vie d'Udall.

tension donnée au statut contre le crime de lèse-majesté, vit dans l'ouvrage un libelle contre la personne de la reine, sous prétexte qu'il attaquait le gouvernement établi par elle dans l'Eglise. Udall fut condamné à mort : il se rétracta, il obtint la vie pour prix de son désaveu et mourut dans les fers. Mais, pour les puritains comme pour les catholiques, toutes ces rigueurs n'eurent pas l'effet espéré, et le nombre des dissidents s'accrut chaque jour. Entre la chambre étoilée et la haute cour ecclésiastique il n'y avait aucune sécurité contre l'oppression, et l'on conçoit que la reine ait montré peu d'égards pour les libertés de son peuple lorsque le parlement les violait lui-même par ses statuts, ou les oubliait, en tolérant la procédure odieuse et arbitraire de ces cours.

Condamnation d'Udall.

Les princes de la maison de Tudor en convoquant leurs parlements n'eurent guère en vue que d'obtenir des subsides ou de nouveaux statuts pour établir la discipline et la liturgie de l'Eglise, ou pour châtier les dissidents, quels qu'ils fussent, catholiques ou puritains. La parcimonie d'Elisabeth rendit pour elle moins nécessaire que pour ses prédécesseurs le fréquent recours à son peuple pour en obtenir des subsides, et elle n'ouvrit que dix sessions parlementaires dans le cours de son long règne. Elle ne rencontra dans les neuf premières aucune résistance sérieuse : les lords et les communes répondirent avec un empressement généreux à ses demandes d'argent : ils s'associèrent à sa politique pour l'établissement de l'Eglise et à ses vengeances contre ses ennemis et en particulier contre l'infortunée reine d'Ecosse. Les deux chambres évitèrent soigneusement de l'offenser en assignant des limites à sa prérogative; mais a

Rapports d'Elisabeth avec ses premiers parlements.

leurs yeux, il importait avant tout que la succession au trône fût assurée, et elles exprimèrent plusieurs fois et avec force leur désir à la reine, d'abord en l'invitant à prendre un époux et plus tard à désigner son successeur. Elisabeth évita toujours de répondre sur ces deux points : elle s'honorait, dit-elle, de son titre de *Reine vierge*, et désirait qu'il fût gravé sur son tombeau. Quant au choix de son successeur, la politique lui prescrivait une grande réserve : l'insistance de ses parlements sur ce sujet lui était odieuse, et elle finit par leur interdire toute intervention à cet égard d'une façon péremptoire et courroucée.

Les questions religieuses, inséparables des intérêts de la succession, étaient celles qui préoccupaient alors le plus vivement les esprits, et dès les premiers parlements du règne, les puritains élevèrent la voix, au sein des communes, pour obtenir la réforme de la liturgie, l'extirpation de nombreux abus, et pour restreindre, en matière ecclésiastique, les prérogatives de la couronne. Strickland fut l'éloquent interprète de leurs vœux dans le parlement de 1571 et nous l'avons vu expulsé des communes par l'ordre du conseil. La reine permit plus tard à Strickland de reprendre son siége; mais elle interdit formellement aux deux chambres de s'occuper, sans son aveu, des questions ecclésiastiques et d'intervenir dans les affaires d'État. Quelques voix hasardées osèrent protester contre cette défense, et l'histoire a conservé les noms de deux membres des communes, Paul et Pierre Wentworth [1],

1. On les croit frères : le premier, Paul Wentworth, avait fait, dans le parlement de 1562, un appel énergique aux priviléges des communes.

qui protestèrent courageusement contre les prétentions nouvelles de la couronne. Le second de ces membres ayant revendiqué, dans la session de 1575, avec moins de prudence que de hauteur, comme le plus précieux privilége du parlement, la liberté de la parole et le droit de dire la vérité à la reine abusée par ses flatteurs, les communes s'effrayèrent d'un tel langage; elles ôtèrent elles-mêmes la parole à l'orateur, le firent arrêter par leur sergent d'armes et nommèrent, pour le juger, un comité composé de ceux de leurs membres qui appartenaient également au conseil privé. Ce comité, devant lequel comparut Wentworth, siégea dans la chambre étoilée [1], et les communes, après avoir ouï son rapport, condamnèrent Wentworth à demeurer prisonnier à la Tour durant leur bon plaisir. Le mois suivant, il fut remis en liberté par un ordre de la reine qui savait garder encore, dans l'exercice même d'un pouvoir absolu, une mesure prudente et une habile réserve. Elle prit dans la suite un ton plus fier et plus hautain : la longue possession du pouvoir, l'habitude du succès, la défaite de tous ses ennemis, l'enivrement d'une popularité qu'aucun échec n'avait encore ébranlée; tout concourait à la rendre plus impatiente des obstacles, plus terrible à ses

Emprisonnement et condamnation de Pierre Wentworth.

1575.

1. Il est étrange que les communes aient consenti, dans cette circonstance, à confondre leur juridiction avec celle de la chambre étoilée. Pierre Wentworth avait une idée plus juste et plus haute du privilége des communes : « Si vous m'interrogez comme conseillers privés de sa majesté, dit-il aux membres du comité, vous m'excuserez si je ne vous réponds pas; je ne suis pas ici un simple particulier, je suis un homme public, un conseiller pour le pays entier dans une assemblée où c'est mon droit de parler librement, et vous n'avez point à me demander compte des paroles que j'y ai prononcées. Mais si vous m'interrogez comme membres d'un comité nommé par la Chambre, je vous répondrai de mon mieux. » D'Ewes, *ut suprà*, p. 241.

ennemis, et sa violence allait croissant comme son orgueil et ses forces. Les communes dans le parlement de 1592 en firent l'épreuve, et il convient d'arrêter un moment nos regards sur cette assemblée, qui mieux qu'aucune autre fera comprendre les relations mutuelles de la couronne et des parlements dans la durée presque entière de ce règne.

C'était la même chambre qui, élue en 1584, s'était associée à la politique religieuse de la reine et à son implacable ressentiment contre l'infortunée Marie d'Ecosse. Elle comptait, parmi ses membres, quelques-uns des hommes les plus éminents du royaume, et destinés à une haute illustration; François Bacon, Edouard Coke, Walter Raleigh, Robert Cecil, fils du grand trésorier Burleigh. Quelques voix s'étaient toujours élevées avec force au nom de l'intérêt du pays dans le sein de cette chambre, et surtout dans la session de 1589, pour protester contre la pesanteur de certaines taxes et contre les abus de la prérogative royale particulièrement dans l'exercice du droit de pourvoirie. Elisabeth n'avait répondu à ces plaintes que par de vagues promesses non suivies d'effet. Les communes néanmoins s'étaient montrées libérales dans leurs offres chaque fois que la reine les avait sollicitées, et elles avaient bien mérité d'elle en lui témoignant en toute occasion une fidélité obéissante jusqu'à la servilité.

Session parlementaire de 1592.

La session de 1592 fut ouverte en présence de la reine, dans la chambre des lords, par un discours du garde des sceaux, sir John Pickering, qui montra Philippe II conspirant dans toute l'Europe la ruine de l'Angleterre, la menaçant par ses armes en France et dans les Pays-Bas,

et achetant contre elle à prix d'or le concours de l'Écosse [1]. La reine, dit-il, demandait aux communes les moyens nécessaires pour conjurer de si grands périls et elle les avait réunies pour ce seul objet [2]. Invitées à élire leur orateur (speaker), les communes firent choix du célèbre jurisconsulte sir Edouard Coke, et celui-ci, le jour même de son installation, après avoir adressé la parole à la reine dans les termes les plus humbles pour lui-même [3], supplia sa majesté, au nom des communes, d'accorder à leurs membres ce qu'ils considéraient comme leurs priviléges d'après les coutumes anciennes, savoir : liberté de la parole, sécurité pour leurs personnes et libre accès auprès de leur souveraine, pour lui soumettre les résultats de leurs délibérations. A ces trois demandes la reine répondit par la bouche de son garde des sceaux : « Le privilége de la parole vous est accordé, mais seulement dans de justes limites : il ne consiste pas pour chacun à répéter ce qu'il a entendu ou à dire tout ce qui lui vient dans l'esprit : ce pri-

1. Lord Burleigh fit dans la chambre des lords, au début de cette même session, un très-remarquable exposé de la puissance de Philippe, de ses trames en Europe, et des périls du royaume. Voyez d'Ewes, *ut suprà*, p. 459, 863-867.

2. Trop de gens, dit le garde des sceaux, se sont complu précédemment dans de longs discours remplis de paroles vaines et oiseuses. Il n'en doit pas être ainsi : l'intention de la reine est que les sessions soient abrégées, etc. *Ibid.*

3. Le choix, dit-il, qu'ont fait de moi vos fidèles sujets de la chambre des communes, pour parler en leur nom devant votre majesté, n'est qu'une simple nomination et ne deviendra une élection véritable que lorsque votre majesté aura daigné l'approuver : de même que dans les cieux une étoile n'est qu'un corps opaque jusqu'à ce qu'elle ait reçu la lumière du soleil ; de même, je ne suis qu'une personne muette, un corps sans lumière jusqu'à ce que l'éclatante sagesse de votre majesté se tourne vers moi et m'autorise à parler. *Ibid.*, p. 460, 860.

vilége consiste simplement à répondre *oui* ou *non*. C'est pourquoi, Monsieur l'orateur, si quelque tête folle s'ingère, à ses risques et périls, de proposer des réformes dans l'Eglise ou dans l'Etat, et présente quelque bill tendant à cet objet, le bon plaisir de la reine est que vous ne receviez point de semblables bills jusqu'à ce qu'ils aient été examinés par ceux qui sont plus aptes que vous à en délibérer et meilleurs juges en ces sortes de matières. Quant à vos personnes, votre privilége sera respecté, avec cette réserve néanmoins qu'aucun de vous ne s'en prévaudra pour s'écarter du devoir ; et en ce qui touche enfin votre libre accès près de sa majesté, vous l'obtiendrez, bien entendu pour des choses d'une importance réelle, en temps convenable et quand les soins de la royauté lui en laisseront le loisir. »

Loi contre les catholiques récusants et les dissidents brownistes. (1592)

Le premier bill voté par les communes à la demande de la reine, fut une loi contre les catholiques *récusants*[1], intitulée loi pour contenir les sujets de sa majesté dans l'obéissance, et rendue, dit le préambule, pour prévenir les dangereuses pratiques des sectaires et autres personnes déloyales. Les dispositions rigoureuses de cette loi furent étendues aux protestants dissidents ou séparés, connus sous le nom de *brownistes*[2]. Elle portait que tout individu, au-dessus de l'âge de seize ans, qui aurait refusé d'assister au culte public, durant un mois, serait mis en prison ; que s'il persévérait ensuite trois mois encore dans son refus obstiné, il serait banni à perpétuité du

1. C'est-à-dire qui refusaient de reconnaître la suprématie religieuse de la reine.

2. Ils étaient ainsi nommés parce qu'ils reconnaissaient un homme, du nom de Brown, pour le fondateur de leur secte.

royaume : s'il rompait son ban et revenait en Angleterre, il subirait la peine capitale.

Les injonctions sévères de la reine contre l'intervention des députés dans les affaires d'État sans sa permission n'arrêtèrent point, cette fois encore, l'intrépide Pierre Wentworth : il prit la parole pour exprimer le vœu que l'ordre de la succession au trône fût réglé, et il demanda que les deux chambres s'entendissent pour supplier la reine de pourvoir à une si pressante nécessité. Thomas Bromley, collègue de Wentworth, se joignit à lui, et une pétition rédigée pour cet objet par eux et deux autres membres, fut présentée au garde des sceaux. Courroucée de cette infraction à ses ordres, Elisabeth fit citer les signataires devant son conseil : Wentworth ensuite fut enfermé à la Tour, les trois autres dans la prison de la flotte : les communes n'osèrent solliciter pour que la liberté leur fût rendue, et ce fut la dernière fois que le parlement intervint sous ce règne, pour que la succession au trône fût réglée.

Emprisonnement de Pierre Wentworth et de trois autres membres.

Mais le zèle religieux était moins facile à dompter; un autre membre puritain, nommé Morrice, procureur de la cour des tutelles, osa, quoique fonctionnaire de la couronne, élever la voix contre les dispositions inquisitoriales de la loi qui autorisait la haute commission ecclésiastique et les évêques à déférer le serment aux ecclésiastiques suspects de non conformité, obligeant ceux-ci, dans le cas où les soupçons étaient fondés, à s'accuser et à donner des armes contre eux mêmes [1]. Ces dispositions, dit-il, étaient contraires au respect dû à

1. Voyez ci-dessus page 475.

Dieu et à la couronne, aux lois du royaume et aux libertés des sujets, et il présenta deux bills pour les abroger. Instruite de cette nouvelle désobéissance, la reine offensée manda devant elle l'orateur, lui intima de nouveau la défense de recevoir de semblables bills sur toute question politique ou religieuse et d'en permettre la discussion. Les communes se soumirent sans réplique : Morrice perdit sa charge et demeura plusieurs années en prison.

En dépit de ces rigueurs et de toutes ces violations de ce qu'elles considéraient avec raison comme leurs priviléges, les communes répondirent généreusement aux demandes de leur souveraine et lui accordèrent d'abord deux subsides et quatre quinzièmes : les pairs firent plus encore : considérant les armements formidables de Philippe II et tous les dangers de la situation, ils offrirent trois subsides et six quinzièmes et demandèrent une conférence à l'autre chambre dans le but de l'exhorter à suivre leur exemple. Mais plusieurs membres des communes se récrièrent contre cette initiative que prenait la chambre des lords en matière de subsides, et se fondant sur les anciens usages, ils réclamèrent, pour leur chambre, la priorité dans la mise en délibération de tout projet relatif à l'établissement des impôts et des taxes. Cette question donna lieu à de longs débats dans lesquels furent entendus François Bacon, Robert Cecil et Walter Raleigh : le premier osa dans cette circonstance, et la seule fois de sa vie peut-être, montrer en face du pouvoir un mouvement d'indépendance chaleureuse : il s'éleva contre la requête de la chambre des lords et trouva exorbitants les subsides demandés. «Il faudra, dit-il, pour les acquitter que les gentilshommes vendent leur argen-

Débat entre les deux chambres relativement aux subsides.

(1593)

terie et les fermiers leurs brocs d'étain : « Nous sommes ici pour sonder les plaies du royaume, non pour l'écorcher vif : quant aux dangers que nous courons, les voici : nous mécontenterons le peuple et compromettrons la sûreté de sa majesté, qui a besoin de l'amour de ses sujets beaucoup plus que de leur argent : nous ferons espérer aux rois ses successeurs une semblable condescendance et nous établirons ainsi un précédent malheureux pour nous comme pour nos descendants ; lisez l'histoire, vous y verrez que la nation anglaise ne se distingua jamais par la bassesse, la soumission et la facilité à accorder les impôts. » Bacon termina en proposant, si la chambre accordait les subsides demandés, de les répartir sur l'exercice de six années afin d'en alléger le poids[1]. Cecil et Raleigh, appuyèrent la proposition des lords et ce dernier termina les débats en présentant un compromis, par lequel les communes voteraient comme d'elles-mêmes et de leur propre mouvement les subsides que l'autre chambre les invitait à accorder, et consentiraient à la conférence demandée par les lords, mais seulement dans des termes généraux et sans faire mention de son objet spécial. Ce compromis fut accepté d'une voix unanime et la chambre vota les trois subsides requis et les six

1. D'Ewes, *ut supra*, p. 493. Ces paroles de François Bacon offensèrent la reine (Birch, *Mémoires de la reine Élisabeth*) : elles eurent un grand retentissement (a) dont Bacon s'effraya lui-même, et on le vit deserter précipitamment l'opposition pour s'enrôler dans le parti de la cour. Désaveux, excuses, laches prières, rien ne lui coûta pour fléchir Elisabeth, et il réussit à faire oublier qu'il avait été courageux citoyen un jour, en protestant qu'il s'était montré tel malgré lui.

(a) Ben Jonson, qui entendit parler Bacon, lui rend comme orateur un magnifique témoignage et dit en terminant : La crainte de tous ceux qui l'écoutaient était qu'il ne cessât de parler. Lord Campbell, *vie du chancelier Bacon*.

quinzièmes en décidant qu'ils seraient partagés et répartis sur l'exercice des quatre années suivantes[1].

Tels furent les principaux incidents de cette session qui caractérise le rôle des parlements au XVI[e] siècle sous les Tudors et dans laquelle, malgré le langage ferme et hardi d'un petit nombre de membres appartenant la plupart au parti puritain, les communes ne montrent qu'un faible souvenir de leur rôle sous les Plantagenets, sans faire pressentir encore l'importance nouvelle ni la fière attitude qu'elles prendraient bientôt sous les Stuarts.

Abjuration de Henri IV. (1593)

La dissolution de ce parlement par la reine (avril 1593) précéda de peu de mois seulement un événement considérable, l'abjuration de Henri IV, qui ouvrit à ce prince les portes de Paris, mais qui lui enleva, pour quelque temps du moins, l'amitié d'Elisabeth et son assistance[1]. La cour d'Angleterre se montrait toujours partagée, ainsi que le gouvernement, entre deux partis puissants à la tête desquels était le vieux trésorier d'Elisabeth, lord Burleigh, et son jeune favori Essex. Le premier, voyant le roi d'Espagne usé par l'âge et par l'excès des plaisirs, son grand général, le prince de Parme au tombeau, et Henri IV réconcilié avec la majorité des catholiques français et par conséquent en état de résister par lui-même aux forces espagnoles et aux derniers efforts de la ligue, inclinait à s'abstenir de prendre une part active dans ses

1. Ce remarquable compromis, proposé par Walter Raleigh et adopté par la chambre, a échappé à l'historien Hume comme à Lingard, et ne se voit pas dans le précieux recueil de d'Ewes, l'annaliste des parlements de ce règne. Je l'ai trouvé dans *Cobbett's, parliamentary history of England*, vol. 1[er], p. 887-888.

2. Cette princesse écrivit, dans cette grave circonstance, à Henri IV une lettre sévère que Camden nous a conservée et qu'elle termine ainsi : « Votre bonne sœur à la vieille mode, je n'ai que faire de la nouvelle. *Annales*.

affaires. Il suffisait à sa prudence que la guerre civile et la guerre étrangère occupassent sur le continent les Français et les Espagnols, et que Philippe II fût mis ainsi dans l'impuissance de rien entreprendre contre l'Angleterre. Essex au contraire, ardent, martial et ambitieux, insistait pour qu'Elisabeth continuât ses secours à Henri et ne manquait pas non plus de motifs sérieux à l'appui de son opinion. Il importait, disait-il, que ce prince ne fût pas amené par la nécessité à traiter avec Philippe II : une prompte paix, conclue entre la France et l'Espagne, aiderait celle-ci à réduire les Pays-Bas ; l'Angleterre aurait ensuite à soutenir seule tout l'effort de ses armes [1]. Elisabeth reconnaissait la force de ces raisons ; mais elle était avare de ses propres ressources ; il lui répugnait d'accorder gratuitement à Henri ce qu'elle espérait lui vendre ; elle offrait donc de mettre des troupes dans Calais, dans Dieppe, dans Boulogne et quelques autres places de la côte, et pour prix de son assistance elle demandait que Calais lui fût rendu. L'honneur seul, quand même l'intérêt de la France l'eût permis, défendait au roi de souscrire à cette condition humiliante [2], et la négociation était encore ouverte lorsque, par une attaque hardie autant qu'habile, Calais tomba aux mains des Espagnols. La chute de cette place, citadelle avancée contre l'Angleterre, et sa possession par les ennemis les plus acharnés de son peuple et d'elle-même décidèrent enfin Elisabeth à conclure un nouveau traité avec

1. Instructions secrètes.

2. Henri IV répondit avec une généreuse colère, que, s'il devait être dépouillé, il aimait mieux que ce fût l'arme au poing et par ses ennemis que par ses amis.

Traité de Melun. (1596)

Henri IV : il fut signé à Melun (mai 1596). La reine s'engagea à fournir au roi un secours en argent et quatre mille soldats, mais ce chiffre fut réduit à deux mille par un article secret et postérieur. Ces troupes auxiliaires, maintenues à la solde d'Elisabeth, devaient être exclusivement employées à la défense de la Picardie et ne pas s'écarter à plus de cinquante milles de la Bretagne. On convint des deux parts de ne pas conclure avec Philippe une paix séparée [1]. Un second traité d'alliance offensive et défensive fut signé quelques mois plus tard entre la France et les états généraux, et cette dernière clause y fut également spécifiée.

C'était surtout par ses flottes qu'Elisabeth continuait à frapper Philippe II dans les deux mondes : le génie maritime de l'Angleterre s'éveillait ; à l'émulation pour les grandes découvertes se joignaient alors, dans les âmes, l'entraînement de la vengeance, la soif de l'or et des conquêtes : la nation tout entière partageait l'enthousiasme de ses grands marins ; elle ne reculait devant aucun sacrifice et ne fut point decouragée par l'avortement de la grande expédition dirigée sur le Portugal après la ruine de l'Armada. De toutes parts on vit se produire de nouveaux efforts, des tentatives chaque jour plus hardies.

Nouvelles expéditions maritimes. (1594-1596)

En 1594, Richard Hawkins, fils du fameux marin de ce nom, franchit le détroit de Magellan et vint échouer sur les côtes du Chili. Jean de Lancastre fut plus heureux : avec quatre vaisseaux équipés et armés par les commerçants de Londres, il enleva trente-neuf bâtiments à l'en-

1. Il fut convenu que le plus tôt possible on mettrait sur pied une armée pour porter à frais communs la guerre dans les états de la couronne d'Espagne. (Sismondi, XIX, p. 129.)

nemi, prit Fernambouc sur la côte du Brésil, et revint chargé de richesses en Angleterre. L'année suivante (1595) Walter Raleigh, en disgrâce alors auprès de la reine [1], voulut, par quelque grande action, regagner sa faveur : il rêva de renouveler, dans la Guyane, les exploits et les succès merveilleux de Pizarre au Pérou et commanda une expédition dont il fit lui-même les frais : il s'empara de l'île de la Trinité, remonta le fleuve de l'Orénoque, puis revint, satisfait d'une exploration rapide dans une contrée inconnue. Sir Francis Drake et sir John Hawkins dirigèrent cette même année une expédition plus considérable sur l'isthme de Darrien ou de Panama : mais les Espagnols avaient été informés de leurs desseins; Drake et Hawkins trouvèrent la côte fortifiée, et perdirent tous deux la vie dans cette entreprise. Essex les vengea l'un et l'autre; il sut persuader à la reine de porter un coup terrible à Philippe II, au cœur même de sa puissance, en Espagne. Une flotte immense de cent soixante-dix vaisseaux, dont dix-sept de premier rang, fut réunie et armée à Plymouth : elle portait sept mille soldats et huit mille matelots : les Hollandais y joignirent une escadre de vingt voiles et quelques troupes. L'expédition compait, parmi les chefs, Francis Vere, George Carter, Walter Raleigh, lord Thomas Howard. Toute la flotteétait sous les ordres de lord Effingham, grand amiral d'Angleterre; le comte d'Essex commandait les troupes. La reine l'avait laissé partir à regret et avait donné des ordres secrets pour le prémunir contre

Armement formidable contre l'Espagne. (1596)

1. Raleigh avait séduit une des filles d'honneur de la reine lorsqu'il feignait une admiration passionnée pour les charmes surannés de sa maîtresse.

les emportements de son bouillant courage. La flotte appareilla le 16 juin 1596 et fit voile pour Cadix, dont la rade et le port étaient remplis de bâtiments richement chargés sous la protection des forts de la côte et de nombreux bâtiments de guerre. Essex, arrivant en vue de la place, insista pour une attaque soudaine des bâtiments de la rade. Son avis prévalut et, bravant la défense de la reine, il combattit héroïquement aux premiers rangs où Walter Raleigh rivalisa d'audace avec lui. Les Anglais dispersèrent les vaisseaux ennemis, prirent terre sous une pluie de feu et conduits par Essex ils marchèrent sur Cadix, qu'ils emportèrent l'épée à la main et où ils firent un butin immense [1]. Six mois plus tard Philippe II reçut un nouvel échec sur un autre point du continent : son armée perdit en Flandre, contre le prince Maurice de Nassau la sanglante bataille de Turnhout (janvier 1597), et les troupes auxiliaires, sous Francis Vere et sir Robert Sydney contribuèrent pour une grande part à sa défaite.

Prise de Cadix par le comte d'Essex.

Cette année, si heureusement ouverte pour les confédérés protestants, vit encore les Anglais tenter contre l'Espagne les chances d'une nouvelle expédition maritime. Il n'était bruit, dans le royaume, que d'un nouvel armement fait à grands frais dans les ports du Férol et de la Corogne et destiné à venger les désastres de l'Armada, et à porter une armée en Irlande où fermentait la rébellion. Elisabeth résolut de le détruire : elle forma une nouvelle flotte de cent vingt voiles [2], portant six mille

1. Les rapports du temps évaluent la perte de Philippe II, tant dans la ville que sur la flotte, à 20 millions de ducats. Birch, *ut suprà*, II, p. 97.

2. Dix-sept bâtiments seulement appartenaient à la reine : tout le reste était fourni par des souscriptions particulières.

hommes de troupes : Essex en eut le commandement en chef et sous lui les plus vaillants capitaines de terre et de mer commandaient les escadres et les troupes. La flotte sortie de Plymouth le 7 juillet 1597 se dirigea sur la côte d'Espagne, mais avant d'y atteindre elle fut dispersée par une affreuse tempête. Essex voyant beaucoup de ses vaisseaux détruits ou fortement endommagés, congédia la majeure partie de ses troupes; il renonça à l'attaque des ports espagnols et borna ses espérances à l'enlèvement de la flotte des Indes qu'il attendit aux Açores et dont trois gallions seulement très-richement chargés tombèrent dans ses mains, le reste lui échappa et trouva un refuge dans le port d'Angra à Tercère[1].

Expédition d'Essex aux Açores. (1597)

La reine fut irritée du peu de succès de l'entreprise : Essex s'en aperçut au retour et fut blessé de son accueil : il s'offensa de trouver quelques-uns de ses ennemis ou de ses rivaux promus à de grandes charges ou à de hautes dignités durant son absence. Le fils de lord Burleigh, Robert Cécil, nommé, malgré Essex, secrétaire d'État l'année précédente, avait obtenu récemment le titre recherché de chevalier de Lancastre : le lord amiral avait été créé comte de Nothingham et c'est à lui que la reine

1. Hume, en rappelant un grave sujet de plainte donné dans cette expédition par Walter Raleigh au comte d'Essex, dit que ce fut le premier germe de l'animosité violente qui les divisa. On voit au contraire, par le fait même, tel qu'il est rapporté dans les mémoires du temps, que ces deux grands rivaux étaient depuis longtemps brouillés, et Birch cite à ce sujet un trait qui fait au comte le plus grand honneur. Raleigh lui ayant désobéi en attaquant malgré ses ordres, avant son arrivée, l'île de Fayal, l'une des Açores, Essex fut invité à le traduire pour ce fait devant une cour martiale. « Je le ferais, répondit le comte, s'il n'était mon ennemi. » Birch, II, 360.

semblait attribuer la prise de Cadix dont Essex revendiquait l'honneur. Elisabeth essaya d'apaiser son ressentiment en le nommant lui-même grand maréchal d'Angleterre. Mais l'ambition d'Essex dédaignait une faveur partagée; il aspirait à gouverner la reine et à obtenir sur elle un empire qu'elle n'accorda jamais à personne.

Paix de Vervins entre la France et l'Espagne. (1598)

Le plus grand événement de l'année suivante fut la paix signée à Vervins entre Henri IV et Philippe II. Depuis longtemps elle semblait inévitable. La France soupirait après le repos : Henri voyait avec peine les sacrifices imposés par la guerre à son peuple épuisé; il s'était, il est vrai, engagé vis-à-vis ses alliés à ne point conclure une paix séparée, à ne point traiter sans eux avec l'Espagne, mais ne recevant que des secours insuffisants, soit de la reine, soit des états généraux, il leur signifia qu'il se voyait hors d'état de continuer la guerre et les invita à concourir avec lui pour la terminer. Ce grand prince, dans cette circonstance comme en beaucoup d'autres époques de sa vie laborieuse, subit la loi d'une dure nécessité, et le traité signé à Vervins, le 2 mai 1598, mit fin à la guerre étrangère et aux discordes civiles qui depuis quarante ans désolaient son royaume. Cette paix séparément conclue, en opposition avec le dernier traité qui liait la France et l'Angleterre, excita dans ce pays une irritation profonde et trouva la reine irrésolue entre les deux partis qui se disputaient l'influence suprême dans sa cour, entre Essex qui la pressait de continuer la guerre et Burleigh qui inclinait à la paix.

Debats à la cour d'Angleterre.

Une violente querelle s'éleva entre eux devant la reine : Burleigh la termina en passant au comte le livre des Psaumes où il montra du doigt ce

verset : « *L'homme qui aime le sang sera retranché au milieu de ses jours* » [1], muet reproche et prophétique menace [2]. Essex cependant l'emporta encore une fois et la guerre fut continuée ; mais sa faveur était sur son déclin et elle avait déjà reçu des atteintes profondes et répétées. Aux grands dons qui élèvent dans les cours, Essex unissait les défauts qui précipitent, l'imprudence et l'orgueil : il étonna Elisabeth, il la charma par son impétueux courage, par sa fougue chevaleresque et sa brusque franchise, qui contrastaient d'une façon piquante, aux yeux d'une reine sexagénaire, avec la prudence cauteleuse de ses ministres, avec l'astuce hypocrite de ses courtisans ; elle goûtait dans son favori cette humeur hautaine et bouillante qu'elle avait résolu de dompter, et lui cédait souvent par caprice ou par lassitude : Essex s'y trompa : il crut, malgré de prudents avis [2], qu'elle était de ces femmes qu'on soumet par la résistance et la lutte, sous la pression d'une volonté supérieure ; mais Elisabeth ne relâchait les rênes par instants que pour les mieux resserrer plus tard. Sachant soumettre sa raison à la raison d'État, maîtresse d'elle-même en présence des grandes nécessités politiques, elle était en d'autres circonstances capricieuse et mobile, facile aux engouements comme à la haine et à la vengeance, portant à l'extrême l'orgueil du pouvoir, terrible dans sa colère, vraie fille d'Henri VIII, et prête à sacrifier l'idole de la veille à un soupçon jaloux, au ressentiment de son autorité bravée ou méconnue. Essex l'oublia [3] : ses

1. Ps. LV, 23.
2. Birch, II, 384.
3. Le caractere d'Essex et la situation respective du comte et de la reine est

ennemis usèrent pour le perdre des armes qu'il leur donnait contre lui même : ils entretinrent la reine de ses folles dépenses, de ses nombreuses intrigues, de ses paroles orgueilleuses et légères, et préparèrent ainsi de loin la chute du favori. Elle devint imminente à la suite de grands troubles survenus en Irlande, où les indigènes se soulevèrent en masse contre la population anglaise. Dans un conseil où le choix du lord lieutenant ou vice-roi de cette contrée était vivement disputé, Essex ayant soutenu avec trop de chaleur son avis contre la reine, reçut d'elle un soufflet : Essex, par un mouvement irréfléchi, porta la main à son épée, et, retenu par le grand amiral, présent à cette scène, il sortit furieux, s'écriant qu'il n'eût jamais souffert cette insulte du père d'Elisabeth et la supporterait encore moins d'un roi en jupon. Cependant avec le temps il recouvra, du moins en apparence, son ancienne faveur, et la mort le délivra de son plus dangereux ennemi. Le grand trésorier Burleigh expira dans l'année 1598, laissant la réputation méritée d'une fidélité à toute épreuve, d'un esprit sage, éclairé par une longue expérience, mais sans beaucoup d'élévation, et qui ne sacrifia jamais à un entraînement passionné les résultats du calcul, les suggestions d'un grand sens pratique et d'une froide raison. Il se trouvait en possession d'un pouvoir immense, employé quarante ans avec un rare succès au service de sa religion, de sa souveraine et de son pays, et il transmit à Robert Cecil,

Scène violente entre Essex et la reine.

Mort de lord Burleigh. (1598)

bien dépeinte dans ces lignes du journal d'Harrington : « La reine connaît les moyens d'abaisser cet esprit hautain ; mais l'esprit hautain ne sait pas plier, et l'âme de cet homme semble agitée par un flux et reflux perpétuel comme les vagues d'un océan soulevé. » (*Nugæ antiquæ*, v. 1, p. 80.)

son fils, une partie de son crédit et de ses honneurs [1]. Cette même année mourut Philippe II le rival d'Henri IV, le grand ennemi d'Elisabeth et de son peuple; il expira à l'âge de soixante-dix ans, usé par les excès de l'intempérance autant que par les soins et les soucis du trône. Il avait régné quarante-deux ans, mettant un dévouement qui ne fut pas sans grandeur, une rare énergie, une étonnante profondeur de calculs et une activité prodigieuse, au service d'une cause, seule véritable à ses yeux comme à ceux des ennemis de toute lumière et de toute liberté, et non moins funeste à ses peuples qu'à l'humanité tout entière. Il eut pour successeur son fils Philippe III, jeune prince de vingt ans sans expérience et sans force, sous lequel la guerre se prolongea durant quelques années encore entre l'Angleterre et l'Espagne.

Mort de Philippe II. (1598)

La sanglante révolte de l'Irlande secondée par les secours de ce prince, les égarements et la chute du comte d'Essex, assombrirent les dernières années du règne d'Elisabeth. La réforme religieuse ne s'était point étendue en Irlande parmi la population indigène : celle-ci était restée catholique et se trouvait ainsi séparée, par le culte comme par la nationalité, des chefs qui l'administraient, et de la population anglaise qui avait formé des établissements importants dans l'île. Quelques soulèvements avaient eu lieu, et un irlandais, Hugues de Dungammon, qui s'était signalé au service de la reine dans ces troubles, avait été récompensé par le don du comté de Ty-

Situation de l'Irlande. (1598-1599.)

1. Camden rend à Burleigh ce beau témoignage : qu'il avait assez vécu selon l'ordre de la nature, assez aussi pour la gloire, pas assez pour son pays (satis naturæ, satisque gloriæ, patriæ autem non satis). Pars IV, *Historiar. Elisab. Angl. Regin.*, p. 709.

rone. Son ambition s'accrut avec sa fortune : il se rapprocha de ses compatriotes, gagna leur cœur et exerça dans la province d'Ulster un pouvoir presque souverain, prenant en main la défense des indigènes et réclamant pour eux le libre exercice de leur culte. Plusieurs gouverneurs anglais qui se succédèrent essayèrent en vain de le réduire par les armes, et l'on vit bientôt, dans l'Ulster, tous les indigènes soulevés contre la population de race anglaise. Elisabeth résolut enfin de rétablir dans ce pays son autorité méconnue, et le comte d'Essex obtint le commandement de l'armée destinée à réduire l'Irlande [1]. Sa conduite ne répondit ni à ses promesses ni à l'attente de la reine : au lieu d'écraser Tyrone il négocia avec lui, traîna la guerre en longueur et fut soupçonné d'aspirer pour lui-même à la royauté de l'île. Dénoncé à Elisabeth, il prévint sa disgrâce en quittant son armée pour se présenter devant sa souveraine, et, un jour, tandis qu'elle le croyait encore en Irlande, il entra dans son cabinet, et se jetant à ses pieds, il la supplia d'entendre sa justification de sa bouche et de ne point le sacrifier à ses ennemis. Etonnée d'un retour si soudain, Elisabeth n'en parut point d'abord irritée : elle lui donna sa main à baiser, et le comte se crut pardonné ; mais le soir même, et sur les observations que firent à la reine le comte de Nottingham, lord Cobham, sir Walter Raleigh et leurs amis, tous adversaires du comte, elle donna l'or-

Expédition d'Irlande sous le comte d'Essex. (1599)

Retour et arrestation d'Essex.

1. Il avait sollicité ce commandement comme une faveur ; il crut ensuite y voir une dispense, et il existe une lettre de lui dans laquelle il considère sa nomination à la vice-royauté d'Irlande comme l'œuvre de ses ennemis et comme un exil. Voy. John Nichols, *The progresses and public processions of queen Elisabeth*. Vol. III, p. 432.

dre de l'arrêter[1] et le fit traduire devant une commission de dix-huit membres, qui le condamna, pour sa conduite en Irlande, à perdre ses emplois et à demeurer prisonnier à la volonté de la reine.

Elisabeth s'adoucit par degrés, mais ne pardonna point. Ayant su le comte gravement malade dans sa prison, elle prit intérêt à son rétablissement, mais ensuite son courroux se ralluma, elle refusa durement de l'admettre en sa présence et de renouveler un privilége lucratif, pour la fabrication des vins doux, qu'elle lui avait accordé au temps de sa faveur. Irrité de ce refus, désespéré, furieux, Essex n'écouta plus que la vengeance : attribuant à ses rivaux le ressentiment que lui marquait la reine, il résolut de les arracher d'auprès d'elle : il comptait sur le concours du lord maire et des principaux citoyens : il crut enfin qu'il lui suffirait, pour être suivi du peuple dont il était l'idole, de l'appeler aux armes, et il trama un complot pour s'emparer du palais, se saisir de la reine et purger la cour de ses ennemis. Pressé d'agir par un billet qu'il reçut d'une part inconnue, il réunit ses amis à la hâte durant la nuit et se disposait à marcher à leur tête, lorsqu'au matin, le garde des sceaux, lord Egerton, accompagné du lord chef de la justice, vint se présenter à sa porte et lui demanda l'explication du rassemblement armé dans sa maison. « On

Complot d'Essex.

(1600)

1. Les agitations de la reine ont été décrites au naturel, par sir John Harrington, qui fut admis près d'elle en ce moment : « Elle tremblait de colère, allant et venant d'un pas rapide et le visage tout bouleversé. Quand je m'agenouillai devant elle, elle me prit par la ceinture et s'écria en jurant : « Par le » Fils de Dieu, je ne suis plus reine : cet homme (le comte d'Essex) est au- » dessus de moi : par quel ordre est-il venu? » (*Nugæ antiquæ*, v. 1, p. 356.)

en veut à ma vie, » s'écria Essex, et enfermant les lords dans son propre appartement, sous la garde d'amis dévoués, il s'élança dans la rue l'épée à la main, suivi des comtes de Rutland, de Southampton, des lords Sandys et Monteagle, et d'une centaine de partisans. Il tenta de soulever la multitude en protestant qu'il n'avait d'autre but que de garantir sa vie contre les violences de ses adversaires et d'affranchir la reine sa maîtresse de leur tyrannie : le peuple, quoiqu'agité, ne répondit point à son appel : le conseil le fit proclamer traître et mit sa personne à prix. Essex, découragé, rentra chez lui où il ne trouva plus les lords qu'il y avait enfermés pour les retenir en otage, et il tenta, pour dernière ressource, de se défendre en fortifiant son hôtel. Une grande fermentation régnait dans la ville, où le comte avait de très-nombreux partisans, les ministres, haïs du peuple, semblaient irrésolus, lorsqu'Elisabeth annonça qu'elle marcherait elle-même au-devant des conjurés : Aucun, disait-elle, ne soutiendrait ses regards. D'énergiques mesures furent aussitôt prises pour forcer les conspirateurs dans leur dernier asile [1] et le canon fut braqué sur la maison d'Essex. Il se rendit alors, après avoir obtenu d'être jugé selon la loi et fut conduit à la Tour avec Southampton et ses principaux partisans.

Son procès. (1601) Ils furent traduits devant un tribunal de vingt-cinq pairs désignés par le conseil, et présidés par le lord trésorier Buckhurst, grand maître de la maison royale [1]. Essex voulut récuser comme ses ennemis personnels

1. Voyez dans Rymer, t. XVI, an. 1601, la proclamation contre le comte d'Essex et ses complices.

quelques-uns de ses juges : cette autorisation lui fut refusée. Il était accusé, ainsi que Southampton et tous ses complices, d'avoir voulu déposer et tuer la reine, et parmi les avocats de la couronne chargés de soutenir l'accusation, il eut la douleur de voir François Bacon, comblé de ses bienfaits et pour lequel il avait été lui-même auprès d'Elisabeth un ardent et infatigable protecteur. Essex repoussa fièrement et avec beaucoup d'énergie la pensée du crime odieux qu'on lui imputait : il n'avait appelé le peuple aux armes, dit-il, que pour arracher la reine aux embûches de ses ennemis Cobham, Raleigh, Cecil, et il accusa en particulier celui-ci de trahison comme ayant vendu la succession d'Elisabeth au roi d'Espagne pour l'infante Isabelle. Mais Essex ne put produire aucun témoignage sérieux à l'appui d'une accusation si grave et fut lui-même convaincu d'avoir voulu s'emparer de la personne de la reine pour la tenir sous sa tutelle : il entendit Bacon le comparer à l'athénien Pisistrate, qui obtint des gardes en alléguant des dangers personnels [1] et qui devint un tyran. A ce mot Essex leva la tête, et sans reprocher ses bontés à son accusateur, il invoqua leur ancienne amitié à l'appui de quelques faits sur lesquels il établissait sa défense. Bacon évita de répondre et fit un cruel rapprochement entre l'accusé et Henri de Guise, comparant la folle entreprise d'Essex à la journée des Barricades : c'était l'envoyer à la mort. Essex ne plaida pas plus longtemps pour sa vie, mais il sollicita l'indul-

1. Essex avait précédemment dénoncé quelques-uns de ses ennemis comme ayant formé le projet de l'assassiner, et ne sortait plus, sous ce prétexte, qu'accompagné d'hommes armés.

gence de ses juges pour son ami le comte de Southampton qui, par affection pour lui, s'était jeté dans un si grand péril : tous deux furent condamnés à perdre la tête.

Essex désormais n'avait plus d'espérance que dans la miséricorde de la reine et dans le souvenir de sa tendresse. De graves historiens [1] ont affirmé qu'au retour de son expédition de Cadix, il avait reçu d'Élisabeth une bague précieuse comme une garantie de son attachement : elle lui aurait dit, selon eux, que si jamais la haine de ses adversaires le mettait en danger, il suffisait qu'il lui envoyât ou lui montrât ce gage pour se la rendre propice. Essex y eut, dit-on, recours dans l'extrémité où il se voyait réduit : il envoya la bague à la comtesse de Nottingham. avec prière de la remettre sans retard à la reine. La comtesse fut détournée par son mari ou par Cécil [2], de s'acquitter de ce message, et la bague ne fut pas remise. Elisabeth, partagée comme toujours entre des sentiments contraires, demeura d'abord irrésolue et refusa de signer l'arrêt. Puis, circonvenue par les ennemis du comte, aigrie par de perfides rapports qui excitèrent sa fureur jalouse et blessèrent profondément son amour-propre [3], irritée des aveux que fit Essex

1. Hume entre autres, d'après Osborne, qui rapporte le fait comme certain, et aussi d'après de Maurier dont le père tenait ces détails du prince Maurice de Nassau, à qui sir Dudley Carleton, ambassadeur de Hollande, les avait racontés.

2. Hume nomme, dans cette circonstance, le comte de Nottingham, mais Osborne désigne Cecil, p. 94.

3. Ses ennemis employèrent clandestinement certaines femmes dont le comte avait jadis trompé la crédulité et qui s'en vengèrent en excitant contre lui la colère d'Élisabeth. Elles firent à celle-ci des rapports sur les volages amours d'Essex et sur son ingratitude envers sa royale bienfaitrice qu'il avait nommée une vieille femme aussi disgraciée d'esprit que de corps. (Osborne, *Mémoires*.)

touchant des négociations qu'il avait ouvertes avec le fils de Marie Stuart pour lui assurer la succession au trône d'Angleterre, offensée enfin de ce qu'il n'implorait point sa grâce et attribuant son silence à la haine ou au mépris, elle ordonna d'exécuter la sentence. Essex devant ses juges s'était montré superbe et dur pour ses ennemis; mais, après sa condamnation, un changement complet s'opéra dans son cœur : tout son orgueil tomba soudain : l'ambitieux comte, le fougueux chef de guerre, le favori jaloux disparurent, et l'on ne vit plus en lui que le chrétien résigné, patient, plein de repentir et de foi [1]. Il fit l'aveu détaillé de son crime dont il reconnut le châtiment juste et nécessaire et il demanda, par humilité, d'être exécuté en secret. Il parut redouter les témoignages d'une sympathie populaire et enthousiaste : son cœur, dit-il, en serait ému, exalté peut-être. L'échafaud fut dressé à sa demande dans l'intérieur de la Tour [2]; il y monta le 25 février 1601 en implorant la miséricorde divine pour ses péchés, en pardonnant à ses ennemis et en priant pour la reine. Sa tête tomba au troisième coup, et lorsque le bourreau parut en public il faillit être mis en pièces par le peuple. Ainsi mourut à la fleur de l'âge, à trente-trois ans, le magnifique Essex, après une vie aussi brillante qu'agitée, qui posséda longtemps tout ensemble le cœur de la nation et celui de sa souveraine, rare exemple d'un courtisan et d'un favori don

Derniers moments du comte d'Essex et son supplice. (1601)

1. Ce changement remarquable dans le comte se manifesta à la suite d'un entretien sévère qu'il eut alors avec son chapelain Ashton, qui, selon sa propre expression, laboura son cœur (ploughed his heart).

2. Beaucoup de personnes refusèrent d'ajouter foi à cette demande, et de ce nombre fut Henri IV. (Winwood, I, 309.)

le peuple ait moins déploré l'élévation que la chute.

Son supplice fut aussi sa vengeance : Elisabeth conçut d'amers regrets de sa mort, et sa douleur redoubla lorsque, visitant la comtesse de Nottingham, malade et à l'agonie, elle obtint, dit-on, de sa bouche mourante, l'aveu du message qu'elle n'avait pas rempli et qui, peut-être, si elle s'en fût acquitté, eût sauvé la vie de l'infortuné comte. A cette nouvelle l'affliction d'Elisabeth se changea en fureur et secouant la malade sur sa couche, elle s'écria que Dieu lui ferait grâce, peut-être, mais qu'elle ne lui pardonnerait jamais [1]. Plusieurs des complices d'Essex, entre autres sir Christophe Blount et sir Charles Davers, périrent après lui sur l'échafaud. Quelques-uns obtinrent leur grâce et de ce nombre fut le comte de Southampton, en faveur duquel Essex lui-même avait intercédé. La reine reconnut bientôt le tort immense que sa rigueur envers celui-ci avait fait à sa popularité; et pour la première fois, lorsqu'elle parut en public après ce tragique événement, elle fut accueillie par des murmures.

Pour subvenir aux grandes dépenses de la guerre d'Irlande comme de celle que la reine poursuivait contre l'Espagne, sur le continent et dans les colonies, elle avait épuisé les subsides considérables répartis sur quatre années par son dernier parlement dissous en 1593 : elle avait en outre aliéné une partie des terres de sa cou-

1. Le docteur Lingard a contesté le fait de l'envoi de la bague interceptée par la comtesse de Nottingham, quoiqu'il ait été établi par Birch, Osborne et de Maurier. Hume, qui le rapporte d'après ces témoignages, paraît n'en pas douter : cependant il n'en est pas fait mention dans les écrits qui nous sont parvenus des personnes qui ont assisté aux derniers moments d'Élisabeth.

ronne et décrété des emprunts pour des sommes, requises de ses sujets comme dons volontaires, mais partout strictement et arbitrairement perçues. Toutes ces ressources ne suffisant plus, il devint indispensable d'obtenir le vote légal de nouveaux impôts, et la reine, dans les dernières années de son règne, convoqua deux parlements encore pour cet objet, l'un en 1597, l'autre en 1601. Elle obtint de tous deux d'abondants subsides : mais un esprit nouveau s'éveillait dans la nation en même temps que s'y affaiblissait la crainte des périls suscités par l'étranger : cet esprit, bien timide encore, était celui des réformes et de la résistance aux abus de la prérogative royale. Il se fit jour plus particulièrement dans le parlement de 1601, le dernier du règne, et se manifesta surtout dans la question des monopoles.

Vives réclamations du parlement contre les monopoles. (1601)

La reine continuait à donner aux personnes qu'elle désirait favoriser, un privilége exclusif, pour la fabrication et la vente d'une foule d'objets de nécessité première, comme les draps, le vinaigre, les huiles, le papier, le salpêtre, etc. Les lettres-patentes signées de son sceau, pour chaque objet, constituaient ainsi dans des mains particulières autant de monopoles, et ceux-ci donnaient lieu à d'intolérables abus, en élevant outre mesure le prix des denrées. Ils provoquèrent au sein du parlement des plaintes sérieuses et les réclamations les plus vives, dont quelques membres, et entre autres les députés Hackwell, Martin et sir Francis Moore furent les hardis interprètes [1], malgré la défense de la reine aux

1. Après avoir écouté une longue énumération de ces monopoles, un membre, le député Hackwell, s'écria : Le pain ne s'y trouve-t-il pas compris? Et comme on se récriait de toutes parts, Hackwell reprit : Si nous ne mettons or-

deux chambres, d'intervenir sans son aveu dans les affaires d'État. Élisabeth cependant reconnut la gravité de ces plaintes qui avaient d'innombrables échos dans toutes les villes du royaume et qui déjà lui avaient été exprimées dans de nombreuses pétitions, sans qu'elle en eût jusque-là tenu compte. Informée des murmures des communes, elle s'empressa avec un tact admirable, de prévenir de leur part une résolution où elle aurait vu une atteinte à sa prérogative [1] : elle manda en sa présence leur président et donna une nouvelle preuve de son habileté consommée et de cette dissimulation profonde qui était un des traits distinctifs de son caractère en feignant de n'avoir été instruite que par les pétitions de ses sujets et les représentations de son conseil, des griefs occasionnés par certains priviléges onéreux, pour l'octroi desquels sa volonté avait été surprise : elle les abhorrait, dit-elle, et elle s'emporta avec violence contre ceux qui les avaient obtenus. Elle voulut que le président fît connaître à la chambre ses véritables sentiments touchant les monopoles, et celui-ci, par son ordre, annonça aux communes que les priviléges justement odieux seraient retirés, et qu'il n'en serait plus établi que d'une manière conforme aux lois. Ainsi fut suspendu et clos par une concession opportune et gracieuse un débat mémorable, dans lequel les

Concession d'Élisabeth touchant les monopoles.

dre à ceci, soyez sûrs qu'avant le prochain parlement le pain aussi sera un monopole. (D'Ewes, *Journal*, 648.)

1. Rien ne m'a paru plus remarquable dans cette grande affaire des monopoles que l'empressement de la reine à prévenir, par une concession en apparence spontanée, une résolution formelle des communes. Je ne vois pas que l'attention ait été jusqu'à présent appelée sur ce fait.

conseillers de la couronne, et nul plus que François Bacon, firent profession des doctrines les plus serviles. Robert Cécil seul montra une réserve prudente et digne de son père, en défendant la prérogative sans essayer de justifier ses abus. La harangue par laquelle l'orateur des communes exprime à la reine la reconnaissance de l'assemblée est un monument curieux de l'opinion dominante à cette époque, touchant les droits illimités du trône. Son langage humble et adulateur jusqu'au sacrilége [1], n'est comparable en exagération qu'à l'excès de sollicitude et de tendresse que la reine, dans sa réponse, témoigne à son peuple dont l'amour, dit-elle, est la seule chose qui ait du prix à ses yeux. Les communes prouvèrent mieux encore quelques jours plus tard leur reconnaissance à leur souveraine, en lui accordant quatre subsides entiers et huit dizièmes et quinzièmes, avant que la reine eût elle-même accompli, touchant la révocation des monopoles, aucune de ses promesses [2]. Les sommes ainsi votées, dit l'historien contemporain, étaient plus considérables qu'aucune de celles qui eussent encore été accordées par les précédents parlements sous ce règne [3], et leur unique objet fut de mettre la reine en état de vaincre la révolte en Irlande.

D'autres soins occupaient encore Elisabeth à cette époque. Son regard s'étendait sur l'Europe; elle méditait de frapper au cœur la maison d'Autriche, et ses pro-

1. Plusieurs fois dans l'effusion de sa gratitude l'orateur mit la reine de niveau avec la Divinité, pour sa bonté et sa sagesse.

2. La plupart de ces monopoles ne furent abolis ou revoqués que sous le règne suivant.

3. D'Ewes, p. 668.

jets concouraient sur ce point avec ceux que formait Henri IV pour assurer la paix du monde. Ce prince, le plus grand roi du XVIe siècle [1], était venu à Calais au commencement de l'année 1601 : la reine d'Angleterre lui députa quelques-uns de ses principaux officiers pour l'inviter à franchir le détroit, et afin de rendre leur entrevue plus facile, elle se rendit de sa personne à Douvres [2], où le roi cependant ne put la visiter. Il envoya à sa place son ministre Rosny, qui reçut d'Élisabeth le plus grand accueil, et avec qui elle s'ouvrit sur les projets mutuels qu'elle nourrissait en commun avec Henri IV depuis plusieurs années. Ces grands projets furent alors débattus et arrêtés avec Rosny : il fut convenu entre eux, que les deux souverains emploieraient tous leurs efforts pour décider les rois protestants d'Ecosse, de Danemark et de Suède à se joindre à la France, à l'Angleterre et à la Hollande; que les six états, unis par une association intime, travailleraient en commun à mettre dans une

Mission de Rosny en Angleterre. (1601)

Convention entre Élisabeth et Henri IV.

1. Je me crois fondé à nommer ainsi Henri IV qui unissait, à la grandeur des vues de Charles Quint et à l'habileté consommée d'Élisabeth, quelques rayons du cœur de saint Louis. — D'après l'opinion récemment exprimée par un célèbre écrivain protestant, Léopold Ranke, les traits principaux du caractère de ce prince étaient : la fermeté, le courage, l'énergie active, la dignité que donnent le sentiment du droit au pouvoir et d'une grande mission à remplir. Tout cela se combinait en lui avec l'idée du devoir, avec des vues étendues, généreuses, patriotiques et avec un grand fonds de bonté naturelle. Henri se crut jusqu'à la fin, dit le même auteur, appelé au grand rôle de *modérateur religieux de l'Europe*. (Ranke, *Histoire de France*.)

2. Elle lui écrivit de Douvres une lettre remplie des termes de la plus vive affection : « Je m'étais promis ce bonheur, dit-elle de vous embrasser des deux bras, comme étant votre très-loyale sœur et fidèle alliée, et vous, ce mien cher frère que j'aime et honore plus que chose au monde. (*Mémoires de Sully*, an 1601.)

complète indépendance la Hollande et la Suisse; qu'ils agrandiraient ces deux républiques des provinces enlevées à la maison d'Autriche, donnant à la Hollande les dix provinces belges, à la Suisse la Franche-Comté, l'Alsace, et le Tyrol; que la confédération, grossie de ces nouveaux peuples, enlèverait l'empire à la branche allemande et rendrait de nouveau électifs les royaumes de Bohême et de Hongrie. Il fut arrêté, en outre, que les confédérés feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour qu'à l'avenir les trois religions, la catholique, la luthérienne, et la calviniste, subsistassent à côté l'une de l'autre sans se nuire, qu'ils travailleraient enfin à établir, entre les monarchies formant les principaux états de l'Europe, une égalité de puissance qui garantît l'indépendance de tous [1]. Telle fut la convention célèbre qui, sans être formulée en traité, fut formellement agréée par Henri et par Elisabeth et qui eût épargné à l'Europe un demi-siècle de guerre, si l'exécution n'en eût été prévenue et rendue impossible par la mort de ses auteurs.

La reine approchait du terme de ses jours mais il lui fut encore accordé de voir à ses pieds ses ennemis. La guerre continuait en Irlande où Tyrone avait pris le nom d'O'Neal et s'était fait reconnaître pour roi par les insurgés. Il reçut d'Espagne un renfort considérable (septembre 1601). Philippe III qui, à cette époque, convoitait sérieusement peut-être pour l'infante Isabelle sa sœur, le trône d'Élisabeth, tenta de s'assurer

1. Voyez les *OEconomies royales* ou *Memoires de Sully* dans la collection Petitot, t. IV, p. 35-46. L'authenticité de cette missive confidentielle de Sully a été parfaitement établie par M. Poirson, dans son excellente *Histoire du regne d'Henri IV*, t. II, p. 881.

Suite et fin de la guerre en Irlande. (1601-1603)

d'abord la possession de l'Irlande, et, jugeant le moment propice, il envoya dans l'île, au secours de Tyrone, quatre mille Espagnols, sous les ordres de don Juan d'Aguilar. Celui-ci débarqua à Kinsale et invita le peuple entier à s'insurger contre l'hérétique Elisabeth dont la déchéance, dit-il, avait été solennellement prononcée par plusieurs pontifes [1]. Le nouveau lord lieutenant Montjoy ruina ses plans par une conduite habile et hardie : il prévint la jonction des insurgés avec les Espagnols et tint ceux-ci assiégés dans Kinsale, où Tyrone tenta sans succès de les secourir. Enfin à la suite d'un heureux combat sous les murs de cette place, Montjoy força d'Aguilar a capituler : les Espagnols se rembarquèrent, et Tyrone, bientôt après, fit sa soumission et se rendit prisonnier. Cette victoire et l'enlèvement d'une riche cargaison d'or appartenant à l'Espagne furent les derniers événements militaires du règne.

Maladie de la reine. (1603)

Elisabeth avait étouffé la révolte dans ses états, vaincu ses ennemis au dehors, porté aux extrémités du monde la gloire et la terreur de son nom, et elle ne goûtait plus ni ses prospérités ni ses triomphes : elle souffrait d'un mal étrange et nerveux dont plusieurs fois déjà elle avait senti les atteintes, et un noir chagrin s'empara d'elle. Quelques auteurs l'ont attribué au repentir, aux cuisants regrets de la mort d'Essex. Cette catastrophe sanglante laissa sans doute des traces profondes et douloureuses dans l'âme d'Elisabeth, mais elle ne suffit point pour expliquer son inconsolable tristesse, sa mélancolie

1. Le pape Clément VIII avait accordé des indulgences plénières aux insurgés comme à tous ceux qui prendraient les armes contre Elisabeth pour le comte de Tyrone. (Camden, p. 515.)

sombre et mortelle [1]. Cette reine si superbe et si impérieuse avait à son tour reconnu son maître; le temps inexorable s'était appesanti sur elle : en vain, pour s'abuser sur ses progrès, avait-elle essayé de dissimuler avec elle-même ; elle avait récusé ses miroirs et déclaré faux et trompeurs les portraits qui reproduisaient ses traits flétris [2] ; elle avait nié sa faiblesse croissante, ne retranchant rien de ses exercices accoutumés, imposant à son corps presque septuagénaire les fatigues des festins, de la chasse et du bal [3], s'efforçant enfin de faire accroire aux autres et de croire elle-même qu'elle ne changeait point, parce que rien ne changeait autour d'elle. De toutes parts cependant lui étaient venus des avertissements douloureux et sinistres : elle voyait déjà tous les esprits préoccupés de l'attente d'un nouveau règne ; les mécontents s'enhardissaient, les murmures comme les espérances allaient croissant : des négociations étaient suivies avec l'étranger pour sa succession prête à s'ouvrir ; les ministres, les hommes le plus en crédit auprès

1. Depuis la dernière conspiration, quoique le péril fût passé, elle semblait menacée d'un ennemi invisible. Elle était devenue d'une irritabilité extrême, frappait du pied et tenait à la main une épée qu'elle enfonçait avec rage dans la boiserie de son appartement (Harrington, *Nugæ antiquæ*, t. 1, p. 318.)

2. Elisabeth fit à ce sujet une proclamation où elle annonçait qu'il serait fait de sa personne un portrait officiel : elle défendait en même temps d'exposer ou de reproduire aucun de ses portraits antérieurs, tous défectueux, disait elle, et ceux qui voudraient la peindre seraient tenus de se conformer exactement au modèle qui serait donné. Voyez Lingard.

3. Elle continua jusqu'à la fin ses promenades annuelles dans les châteaux de la noblesse, où la musique, les jeux et les danses occupaient ses heures. (*Lettre de Henri Howard au comte de Mar*, 1602.) L'année qui précéda celle de sa mort elle ouvrit le bal avec le duc de Nevers (de Reaumer, t. II, p. 180.) Elle avait même alors un nouveau favori, le comte de Clanricarde, que Reaumer nomme à tort Clancarty, t. II, p. 183.

d'elle, engageaient d'avance au roi d'Écosse leur concours et leur foi [1]. Elisabeth avait vu Essex lui-même négocier avec Jacques pour le même objet, et maintenant les forces avec le courage l'abandonnaient [2]; la religion qui éclairait son intelligence n'échauffait pas son cœur : rappelant le passé, elle trouvait, dans ses souvenirs, moins de sujets de consolation et d'espérance que de regrets et d'effroi ; elle craignait de mourir et elle sentait les approches de la mort.

Transportée à Richmond, sa faiblesse augmenta et repoussant tous les secours de l'art, elle passa plusieurs jours dans les soupirs et les larmes, s'entretenant avec ses familiers des plus tristes épisodes de son règne, et de temps en temps, son humeur aigrie s'échappait en éclats violents et terribles. Elle se dit obsédée par des fantômes, son lit l'épouvantait, l'éclat des lumières blessait sa vue et elle se tint trois jours et deux nuits assise sur des coussins, au milieu de sa chambre, les yeux habituellement fixés sur le plancher, dans une muette stupeur, sourde aux exhortations des lords du conseil et des prélats qui l'entouraient, refusant toute consolation et toute nourriture; et comme son ministre Cécil la conjurait de se mettre au lit en lui rappelant qu'elle devait à son peuple de prendre soin d'elle-même, elle s'emporta contre lui jusqu'à la fureur, fit sortir tout le monde à l'exception du lord amiral son parent : elle

1. Voyez, sur les négociations secrètes du roi d'Écosse avec Cécil, les *Mémoires de Birch*, t. II, p. 514-515.

2. A l'ouverture de son dernier parlement, elle voulut paraître dans l'appareil de la royauté, elle fléchit sous le poids : le garde des sceaux la soutint : il fallut l'emporter.

l'appela près d'elle et lui dit : « Je sens un joug de fer sur mon cou : je suis enchaînée, vous dis-je, je suis morte[1]. »

Elle consentit enfin à s'aliter, et dans la dernière nuit de sa vie, ses ministres essayèrent d'obtenir qu'elle déclarât son successeur. D'après un témoignage authentique, Cécil lui nomma successivement le roi de France et le roi d'Écosse, puis enfin lord Beauchamp, né du mariage secret de Catherine Grey et de lord Hereford : à ce mot, la reine, muette jusqu'alors, répondit irritée : « Je ne veux pas d'un homme de rien sur mon trône[2]. » D'autres documents dignes de foi attestent qu'elle nomma positivement pour son successeur le roi d'Écosse. Le lendemain, en la présence de l'archevêque de Cantorbéry, Whitgift, et de ses chapelains, la reine fut invitée par Cécil à confirmer le choix de la veille, mais elle était trop faible pour parler, et portant la main à la tête, elle fit le signe d'une couronne, indiquant ainsi qu'elle voulait un successeur qui fût roi. Elle vécut encore deux ou trois jours, attentive aux pieuses ex-

1. Le docteur Lingard a tiré ces détails précieux du manuscrit de miss Southwell, demoiselle d'honneur de la reine, et qui fut témoin de ses derniers moments. Camden, dans son récit, rapporte à peu près les mêmes paroles, p. 910. Cette dernière scène prouve suffisamment que ce ne fut pas le repentir ou le regret de la mort d'Essex qui abrégea les jours d'Elisabeth, autrement elle n'eût pas retenu près d'elle et jusqu'à la fin, dans la plus grande intimité, le lord amiral comte de Nottingham et mortel ennemi d'Essex.

2. Lingard dit, d'après miss Southwell, *un fils de misérable*. Camden, qui n'était pas présent, attribue la réponse suivante à la reine : *Nolim ut vilis mihi succedat*, p. 912. Catherine Grey, sœur de l'intéressante et infortunée Jeanne Grey, paya cruellement aussi l'honneur de sa royale naissance : elle avait épousé en secret et sans l'aveu de la reine, lord Hereford : Elisabeth ne reconnut pas ce mariage et retint la malheureuse Catherine en prison où elle mourut le cœur brisé après une captivité de cinq années.

hortations du primat qui ne la quitta plus, et donnant ses pensées à de pieuses lectures et à la prière.

Mort d'Elisabeth. (1603)

Elle expira sans agonie le 25 mars dans la soixante-dixième année de son âge [1], et le conseil fit aussitôt proclamer comme héritier de la couronne le roi d'Ecosse Jacques VI, au milieu du deuil public et de l'inquiétude générale.

Son caractère et sa politique.

Elisabeth par son caractère, par son génie et la longue durée de son règne, exerça la plus grande influence sur l'Angleterre et sur son siècle, et elle mérita par quelques-unes de ses qualités, l'admiration de ses contemporains et les éloges de la postérité. Elle offrit d'ailleurs aux regards, dans sa personne comme dans sa vie, des oppositions nombreuses, un singulier mélange d'ombre et de lumière. Vaine et dissimulée à l'excès, pleine de caprices, de jalousie et de ruses, portant les prétentions à la beauté jusques dans une vieillesse avancée, et tirant encore une vanité puérile du titre de *reine vierge* qu'elle se donnait à elle-même [2] : rappelant d'autre part son père Henri VIII par son orgueil, par son despotisme, par ses persécutions cruelles, par ses empor-

1. Selon Turner, Elisabeth n'avait à sa mort que soixante-sept ans. J'ai adopté l'opinion générale.

2. Le docteur Lingard, très-partial contre Elisabeth, a recherché avec un soin minutieux tout ce qui pouvait porter quelque atteinte à sa réputation morale : Sharon Turner nous semble avoir réuni avec plus de succès toutes les preuves qui tendent à établir que ses mœurs restèrent pures (*Modern history of England part the second. edit.* 4°, p. 707-720), et nous croyons ce curieux problème résolu de la façon la plus probable par le témoignage que rend, dans ses mémoires, à Elisabeth, le français Michel de Castelnau en ces termes : « Et si l'on l'a voulu taxer faussement d'avoir de l'amour, je dirai avec vérité que ce sont inventions forgées de ses malveillants et ès cabinets des ambassadeurs, pour dégouster de son alliance ceux auxquels elle eut été utile, liv. III, chap. 1er. »

tements et ses vengeances : tantôt plus qu'un homme et tantôt moins qu'une femme [1]; mais reine avant tout, et possédant mieux que personne le grand art de gouverner, d'inspirer le dévouement en commandant l'obéissance [2]. Son orgueil, si redoutable à la noblesse, aux évêques et aux puissants, s'effaçait dans ses rapports avec les humbles, avec les bourgeois et les paysans; elle visitait les pauvres comme les riches dans ses excursions annuelles, s'entretenant avec les plus obscurs de ses sujets d'une manière affable, s'enquérant de leurs besoins et de leurs vœux, prenant à leur bien-être un intérêt sérieux, habile enfin à s'assurer, par tous les moyens, une popularité durable.

Parmi toutes les causes qui concoururent à la réputation de cette puissante reine et à sa grandeur, il faut compter la fortune qui ne l'abandonna jamais et sans laquelle les plus grands efforts demeurent stériles : ce fut la fortune qui empêcha ses innombrables ennemis de se concerter et de l'écraser en l'attaquant tous ensemble; ce fut elle qui permit à Elisabeth de vaincre Philippe II avec des forces très-inférieures et de lui survivre. Leur lutte fut le grand spectacle de l'Europe au

1. *Nugæ antiquæ*. t. I, p. 345. — Lettre de sir Robert Cecil à sir John Harrington, 29 mai 1603.

2. L'exemple le plus remarquable de l'attachement qu'Elisabeth avait su inspirer à ses sujets et de sa popularité, est celui que donna un écrivain nommé Stubbe, condamné à perdre une main pour avoir censuré trop vivement dans un pamphlet le projet de mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou, en exprimant la crainte que ce prince catholique, s'il devenait le mari de la reine, ne prît trop d'ascendant sur elle. Après l'exécution de la sentence, ayant perdu la main droite, il leva son chapeau de la main gauche et cria : Longue vie à la reine Elisabeth. (Voyez Strype, III, 480.)

XVIe siècle où l'on vit en présence les intérêts les plus considérables du monde moderne, ceux des deux religions qui se disputaient l'avenir : leur but fut aussi différent que le génie des deux peuples soumis à leur sceptre, mais tous deux montrèrent pour l'atteindre une égale énergie, un même mépris pour les droits sacrés de la conscience humaine. Cette dernière assertion pourra sembler étrange, appliquée à Elisabeth dans laquelle on a voulu personnifier le génie même du protestantisme, établi en Angleterre par son frère Edouard et défendu par elle dans son royaume comme en Europe. C'est une grave erreur : tout intérêt à ses yeux fut subordonné à l'affermissement du sceptre dans ses mains et à la forte constitution du pouvoir royal, tandis que Philippe II subordonna tout, même sa puissance et ses entreprises, dans la dernière période de sa vie, au grand intérêt du catholicisme, se considérant comme le premier soldat de l'Eglise, comme le ministre armé du Saint-Siége, toujours enclin à voir dans tout mouvement d'indépendance ou de rébellion, un attentat contre Dieu même : Elisabeth au contraire, considérait toute protestation contre le culte rétabli par elle, tout effort pour se soustraire aux prescriptions de son Église, comme un crime contre elle-même et contre sa prérogative dont elle était plus jalouse que ne le fut jamais aucun roi. Philippe se fit un devoir d'être impitoyable; il répandit le sang à flots par motif de conscience, par fanatisme religieux : Elisabeth en versa pour sa cause personnelle et par raison d'État.

Si l'Angleterre qu'elle tint un demi-siècle sous sa main puissante a gardé un respect religieux pour sa mémoire, c'est que, pour les peuples, il y a un grand pres-

tige dans le spectacle de la force intelligente et longtemps victorieuse, c'est qu'ils sont indulgents pour ceux qui les servent et dont l'ambition, même excessive, se déploie utilement pour leurs intérêts, c'est qu'Elisabeth fit beaucoup avec peu et obtint sans prodigalité des résultats immenses et populaires : elle maintint la paix à l'intérieur, rendit au dehors l'Angleterre redoutable, vainquit l'Espagne, triompha du papisme armé contre elle et de ses doctrines subversives de l'indépendance de l'autorité civile[1], donna l'essor au génie national, domina sur les mers et révéla aux Anglais le secret de leur force et de leur puissance : la postérité s'est montrée reconnaissante, et en jugeant l'œuvre d'Elisabeth, elle a aussi tenu compte des périls de sa situation, des innombrables difficultés qu'elle eut à vaincre et qu'elle surmonta.

IV.

L'Angleterre à la fin du XVIe siècle.— Religion, gouvernement, industrie, population, commerce, mœurs, coutumes, etc. — Hommes célèbres dans les lettres, dans la politique et la guerre. — Considérations générales.

Le caractère principal du gouvernement d'Elisabeth est la réunion du pouvoir religieux et du pouvoir civil dont la concentration mit en ses mains une force irrésistible parce qu'elle fut populaire. Il suffit, pour en être

1. Le Saint-Siége s'attribuait le droit de délier les sujets du serment d'obéissance et de fidélité envers leurs princes temporels. La proposition contraire est exprimée dans le premier des quatre articles de la fameuse déclaration de l'assemblée du clergé de France en 1685, où Bossuet a résumé les doctrines fondamentales de l'Église gallicane.

convaincu, de reconnaître que les violences auxquelles son gouvernement se porta envers les catholiques et les puritains ne furent point au nombre des abus contre lesquels protestèrent ses parlements [1]. C'est un des problèmes historiques les plus difficiles à résoudre que de savoir comment un peuple d'un caractère grave et religieux passa trois fois d'un culte à un autre sans guerre civile, sans profonde secousse, rompant avec Rome sous Henri VIII, adoptant la doctrine du protestantisme avec Edouard VI, revenant au catholicisme sous Marie pour le rejeter de nouveau sous Elisabeth. D'excellents esprits ont conclu de ce singulier phénomène dont l'histoire moderne n'offre peut-être aucun autre exemple, qu'il n'y avait dans la nation, vers le milieu du XVIe siècle, qu'une très-faible minorité, soit de catholiques fervents [2], soit de protestants très-zélés, et que la très-grande masse du peuple flottait incertaine entre ces deux religions, ne considérant comme essentiels que les points qui leur étaient communs à l'un et à l'autre.

Etat religieux du pays.

Cette opinion semble confirmee par plusieurs faits particuliers à l'histoire de ce royaume où les doctrines de Wicleff, le grand précurseur de Luther, s'étaient infiltrées et répandues longtemps avant la révolution du XVIe siècle. Déjà au commencement du XVe, ses secta-

1. Voyez à ce sujet les réflexions judicieuses de M. Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, c. IV et V.

2. Le cardinal Bentivoglio, dit M. Macaulay, dans le compte qu'il donne de l'état de l'Angleterre à cette époque, évalue, non sans raison, au trentième seulement de la population le nombre des catholiques très-sérieux, tandis qu'il porte aux quatre cinquièmes le nombre de ceux qui auraient été aisément ramenés au catholicisme si ce culte eût prévalu dans l'État. (*Essai sur la vie de lord Burleigh*, par Nare.)

teurs, nommés lollards, étaient nombreux dans toutes les classes de la nation, et nous avons vu sous Henri IV, les communes provoquer, par deux pétitions relatives aux biens d'église, l'exécution des mesures qu'ordonna plus tard Henri VIII, et l'appropriation d'une grande partie de ces biens aux besoins de l'État [1]. L'autorité de la cour romaine n'avait eu en aucun temps des racines aussi profondes en Angleterre que dans les états du continent, et déjà depuis plusieurs siècles, le parlement avait décrété contre les prétentions du Saint-Siége soit touchant la juridiction soit en matière de discipline et de collations de bénéfice par les célèbres statuts des *provisions* et de *præmunire* [2].

Les esprits furent ainsi préparés à admettre la révolution commencée par Henri VIII; mais qui ne fut consommée que sous le règne suivant. Nous avons vu celle-ci rendue facile dans les hautes classes par l'affaiblissement de la noblesse décimée et ruinée dans les guerres civiles, par le soin que prit Henri de l'intéresser à ses réformes en lui donnant une large part dans les dépouilles des biens d'église, par la soumission traditionnelle et effective des évêques au siége primatial dont le roi disposa selon ses vues : elle s'accomplit sans secousse dans les régions inférieures parce qu'elle y fut d'abord presque invisible et qu'elle s'opéra ensuite lentement et par des degrés insensibles, le clergé ayant conservé sa hiérarchie, et le peuple ses églises, ses sanctuaires, ses jours fériés, un grand nombre de ses céré-

1. Voyez ci-dessus, p. 88.
2. Voyez, p. 69.

monies et même, pendant beaucoup d'années, ses saints et ses images [1]. A la mort d'Édouard VI dont le règne fut court, le temps avait manqué aux doctrines particulières du protestantisme pour pénétrer complétement dans les masses, et celles-ci avaient gardé un assez grand nombre des pratiques du catholicisme pour être ramenées sans répugnance par la reine Marie à l'ancien culte. Mais, sous son règne, l'horreur excitée par les bûchers qu'elle alluma, la crainte de l'inquisition, la haine de l'Espagne et de la France, où le catholicisme dominait, préparèrent dans beaucoup d'esprits, jusque-là incertains, une réaction très-favorable au protestantisme. Elisabeth en profita : son génie aidé des circonstances fit le reste. L'Angleterre cependant n'était encore qu'à demi-protestante à cette époque et différait essentiellement au point de vue religieux de ce qu'elle devint un siècle plus tard. Il y avait au XVI[e] siècle, dans ses idées comme dans ses habitudes et ses mœurs, un singulier mélange de deux religions [2], et la nation ressemblait en ceci à sa nouvelle reine qui, tout en adoptant les doctrines de la réforme, conserva une prédilection particulière pour plusieurs pratiques de l'ancien culte [3]. Cette similitude, cette harmonie de sentiments, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, entre Elisabeth et ses sujets, rendit populaire à leurs yeux l'exercice de la double

1. Le gouvernement défendit sous Edouard VI le culte des saints et des images, mais il ne fut pas obéi.

2. Macaulay, *ut suprà.*

3. Elisabeth montrait une prédilection marquée pour l'ancienne hiérarchie ecclésiastique, pour l'observation du célibat par les prêtres : elle aimait les pompes du culte et les représentations extérieures, et des cierges brûlaient constamment dans son oratoire devant l'image de Jésus crucifié.

et souveraine puissance dans ses mains, et leur fit oublier que, malgré le maintien d'institutions protectrices en apparence des libertés publiques, ils vivaient de fait sous un régime très-arbitraire et à peu près absolu [1].

Caractère absolu du gouvernement d'Élisabeth.

Quelles garanties, en effet, les citoyens pouvaient-ils avoir pour leur fortune, pour leurs libertés, pour leur vie, lorsqu'à côté des tribunaux de la loi commune, fonctionnaient en permanence des cours exceptionnelles armées de pouvoirs sans limites, comme la chambre étoilée, la cour de haute commission ecclésiastique et les cours martiales [2]; lorsqu'il suffisait en outre d'un arrêt du conseil pour suspendre des procédures commencées, pour dispenser de l'observation des formes légales, pour infliger des peines corporelles ou des emprisonnements illimités sans qu'on fût admis à donner caution [3]; lors-

1. Hume en convient et nous semble, à cet égard, s'écarter moins de la vérité que les éminents écrivains qui de nos jours ont refusé de voir dans le gouvernement d'Elisabeth les principaux caractères du despotisme.

2. La juridiction des cours martiales était étendue à une foule de cas non spécifiés par la loi. Il suffisait d'un ordre de la reine pour être justiciable de ces cours. Tout homme qui aurait apporté ou fait circuler dans le royaume, soit une bulle du pape, soit des libelles séditieux, devait être jugé selon la loi martiale par les lords lieutenants ou leurs délégués. (Strype, *Annales*, t. III, p. 570.) En 1596, à la suite de troubles sérieux dans la cité de Londres et dans les faubourgs et de quelques graves excès commis par le bas peuple, commission fut donnée à sir Thomas Wilford, maréchal prévôt, à l'effet de faire saisir tous rebelles ou délinquants incorrigibles qui lui seraient désignés par les officiers judiciaires et de les faire attacher au gibet en présence de ces officiers. La même commission lui donne pouvoir de parcourir les routes publiques autour de Londres, d'arrêter tous les vagabonds et individus suspects, de les remettre aux juges de paix et de faire pendre tous ceux qui seront reconnus comme les plus coupables. (Hallam, *Hist. const.*, ch. V. Voyez aussi Rymer, XVI, 279.)

3. Le long emprisonnement de Catherine Grey est une des preuves les plus évidentes de ce fait. Dans les temps de trouble, dit Hume, les prisons de l'État étaient remplies : le temps de ces emprisonnements arbitraires n'était pas

qu'enfin les magistrats et les juges n'exerçaient leurs pouvoirs que d'une façon précaire, et que les jurés répondaient devant la chambre étoilée d'un verdict contraire au vœu de la reine ou de ses ministres [1] ?

Quel frein sérieux les parlements pouvaient-ils opposer au pouvoir arbitraire et à ses abus? Leur convocation n'était ni annuelle ni périodique in même obligatoire en aucun temps pour le souverain : le nombre des représentants n'était pas limité : la couronne déterminait les lieux auxquels se trouvait attaché le droit de représentation [2] et décidait seule des conditions qui donnaient capacité d'être élu : elle en usa pour balancer dans les communes l'influence des francs tenanciers des comtés, en présentant d'autorité aux suffrages des bourgs ses officiers, ses pensionnaires et ses légistes voués, comme leurs devanciers, à

limité et les captifs étaient traités avec la plus grande inhumanité, sans pouvoir recourir à la protection des lois. On pouvait aussi être appliqué à la question par un ordre de la reine, pour des causes légères, et sur ce point tous les historiens sont d'accord avec Hume et Lingard. Il suffisait souvent de l'ordre d'un seul membre du conseil ou même de la volonté d'un homme puissant pour retenir en prison les sujets de la reine durant un temps illimité. Voyez à ce sujet, une plainte des juges du royaume adressée au lord chancelier Hatton et au trésorier William Cecil, et consignée dans les rapports du grand juge Anderson. (Hallam, *Hist.constit. d'Anglet.*, ch. v.)

1. Si dans une affaire importante la réponse des jurés se trouvait contraire aux conclusions de l'accusation, ceux-ci se voyaient cités devant la chambre étoilée pour y rendre compte de leur conduite, heureux s'ils en étaient quittes pour une rétractation et pour quelques durs reproches au lieu d'amendes énormes ou d'un emprisonnement sans terme. La prééminence de ce tribunal arbitraire rendait impuissantes toutes les juridictions inférieures. (Hallam, *ut suprà*, c. v.)

2. Elisabeth augmenta la chambre des communes de soixante-deux membres envoyés, soit des lieux qui dans des temps reculés avaient cessé de jouir du droit de représentation, soit d'autres lieux à qui ce droit était accordé pour la première fois. (Hallam, *ibid.*)

la défense de sa prérogative. Les parlements sans doute étaient appelés à sanctionner de leurs votes les mesures législatives, mais quelles garanties légales présentaient-ils dans un temps où la couronne revendiquait le droit de dispenser des lois, et lorsqu'en vertu d'un statut d'Henri VIII, toujours en vigueur quoique abrogé sous Edouard VI, force de loi était donnée aux proclamations émanées du trône ? Les parlements avaient, il est vrai, conservé le droit précieux de consentir aux impôts, de voter seuls les subsides, et ce droit fit plus tard leur force ; mais sous les princes de la maison de Tudor, sous Elisabeth comme sous Henri VIII, il fut trop souvent illusoire : la couronne était ingénieuse à multiplier les moyens de grossir son épargne sans recourir aux parlements et sans demander au peuple des subsides, déguisant ses exactions sous les noms d'emprunts [1], de dons gratuits, d'aliénations de domaines [2], de droits de pourvoirie et de

1. Ces emprunts volontaires en principe étaient de fait obligatoires, et les commissaires chargés de les répartir s'arrogeaient un pouvoir arbitraire. On en trouve un remarquable exemple rappelé dans la collection de Lodge : on y voit que lord Shrewsbury, qui dirigeait cette répartition, fut invité à rejeter sur un nommé Raynold Devill, qui n'avait point de famille et faisait l'usure, la part d'emprunt qui était échue a un autre du nom de Joliffe.

2. Elisabeth aliéna de nombreux domaines de la couronne et de l'Eglise. La spoliation des propriétés ecclésiastiques fut portée si loin, au moyen d'aliénations continuelles, que, pour l'arrêter, il fut interdit aux propriétaires d'aliéner leurs biens excepté par des baux d'au moins vingt-un ans. Une réserve cependant fut faite en faveur de la couronne, et la reine continua à en disposer pour ses avides courtisans. Elle se comportait avec une grande rudesse envers les évêques qui tentaient de s'opposer a une spoliation : l'un d'eux, nommé Cox, évêque d'Ely, ayant osé entrer en lutte a ce sujet avec le garde des sceaux Hatton, Elisabeth lui écrivit en ces termes : *Orgueilleux prélat, vous savez ce que vous étiez avant que je ne vous eusse fait ce que vous êtes* ; *si vous n'obtempérez pas immédiatement à ma requête, par Dieu je vous défroquerai.* On voit, par le style de cette lettre, dans quelle étroite dépendance les évêques

douanes, de garde et de tutelle, d'octroi de monopoles, de confiscations et d'amendes. Elle était donc, à cette époque, en possession de nombreux priviléges qu'elle n'a plus aujourd'hui et dont chacun était incompatible avec la liberté des sujets, et les historiens du règne rapportent une multitude d'actes qui ne sauraient émaner que d'un pouvoir arbitraire et absolu [1].

On aurait tort d'en conclure que ce pouvoir immense, ait été alors considéré comme usurpé ou tyrannique: Elisabeth l'exerça avec l'assentiment général, sans l'appui d'une armée ou d'aucune force étrangère : ses mesures les plus despotiques frappaient non sur le peuple en masse, mais individuellement sur les particuliers, et elle fut toujours habile à se concilier l'opinion populaire, soit en l'associant à ses rigueurs contre les hommes puis-

étaient alors vis-à-vis de la couronne. Elisabeth s'attribuait le droit de les déposer et il paraît, à quelques exceptions près, qu'ils donnaient lieu à de graves reproches, et que, dans le pillage général des biens d'église, ils prirent grand soin d'eux-mêmes et de leurs familles, les ministres les plus intègres d'Élisabeth ne se firent aucun scrupule de participer à cette spoliation : C'est ainsi que William Cecil entoura sa maison de Burleigh de domaines qui avaient appartenu au siége de Péterborough : Walsingham seul donna l'exemple d'un noble désintéressement. (Hallam, *ut suprà.*)

1. On se ferait difficilement une idée aujourd'hui en Angleterre des restrictions innombrables apportées par le gouvernement d'Elisabeth aux libertés de ses sujets. Ils ne pouvaient, sans son autorisation, se réunir pour lire l'Ecriture sainte ou pour conférer sur des matières de religion. Personne dans la noblesse n'était libre de se marier sans l'agrément du souverain (*a*) : il fallait l'obtenir pour voyager à l'étranger : la reine s'arrogeait une autorité absolue sur le commerce extérieur : aucune marchandise ne pouvait être importée ou exportée sans son consentement.

a Dans une lettre justificative adressée par le comte d'Essex aux lords du conseil à son retour d'Irlande, il se plaint qu'on ait fait subir un long emprisonnement au comte de Southampton, coupable d'avoir épousé sa cousine sans l'aveu de la reine. Birch, *Mémoires*, II, 422.

sants de la noblesse et du clergé, contre les papistes et les dissidents, soit en se montrant préoccupée des intérêts publics dans les questions générales relatives aux subsides, à l'industrie et au commerce. Aussi ne s'éleva-t-il contre son gouvernement aucune opposition sérieuse ou marquée d'un caractère national, et en jugeant Elisabeth il ne nous appartient pas de nous montrer, pour ses contemporains, plus difficiles ou plus exigeants qu'ils ne le furent eux-mêmes. On vit alors en Angleterre ce qui s'est produit souvent ailleurs, dans des temps agités, entre les justes craintes de la guerre civile et de la guerre étrangère, on y vit les sujets plus préoccupés de l'indépendance du pays que des libertés intérieures, plus jaloux de grandir en force et en richesse que d'étendre leurs immunités ou leurs priviléges. La concentration de l'autorité dans une main habile et vigoureuse fut un besoin universellement senti ; il y eut harmonie à cet égard entre le génie du souverain et le vœu public, et le poids du sceptre se perdit dans la prospérité du règne.

Police insuffisante.

Malgré toute la fermeté de la reine et les rigueurs de son gouvernement, la police du royaume laissait encore beaucoup à désirer. Un document contemporain, digne d'une attention sérieuse[1], nous a transmis l'exposé des désordres commis durant l'année 1596 dans le seul comté de Somerset : nous y voyons quarante condamnations capitales, soixante-douze personnes condamnées aux peines corporelles de la marque et du fouet : l'auteur nous apprend que la cinquième partie des crimes commis n'é-

1. Voyez ce document dans les *Annales* de Strype, t. IV, p. 190.

tait pas déférée à la justice, qu'une multitude de gens sans aveu et de scélérats désolaient les campagnes et que les autres comtés d'Angleterre étaient affligés des mêmes désordres. Nous apprenons par un autre contemporain que dix mille bohémiens s'étaient introduits dans le royaume au temps d'Henri VIII et y commettaient encore de grands maux sous Elisabeth. L'auteur invoque contre eux l'exécution de la loi martiale [1].

On a justement attribué ce défaut de sécurité à l'intérieur, cette imperfection de la police locale sous Elisabeth, à la modicité de ses ressources et à l'impossibilité où elle était d'accroître, selon les besoins, le nombre des agents, officiers ou magistrats, chargés de l'exécution des lois, et de leur allouer un salaire suffisant. Elisabeth d'ailleurs se faisait gloire de son économie, souvent excessive, mais qui eut pour base la prudence plus que l'avarice et pour mobile le besoin de ménager ses sujets dans l'intérêt de sa popularité et celui de conserver vis-à-vis d'eux son indépendance.

Revenus de la couronne.

Le revenu ordinaire de la reine, dit Hume, d'après les meilleurs documents, était fort au-dessous de 500,000 livres sterling et le revenu des douanes s'élevait à 15,000 livres. Elisabeth reçut en outre de ses parlements, durant le cours entier de son règne, vingt subsides et trente-neuf quinzièmes qui, évalués ensemble à la somme totale de 3,000,000 sterling, ne donnent en moyenne pour chacune des quarante-cinq années de règne, que 66,000 livres, et si l'on réfléchit aux dépenses énormes occasionnées par la guerre avec l'Espagne et par les expéditions

1. Harrison.

en Irlande, il devient évident que les revenus ordinaires et extraordinaires n'y pouvaient suffire et qu'il fallait recourir pour y pourvoir, d'une part, à des offres volontaires des sujets, d'autre part, à des exactions nombreuses déguisées, comme on l'a vu, sous des noms divers. Les emprunts que fit la reine dans la capitale et à l'étranger furent facilités par le crédit d'un riche et célèbre négociant de Londres, Thomas Gresham; ce fut lui qui, encouragé par Elisabeth, construisit à ses frais dans la cité le bel édifice de la Bourse auquel la reine donna le nom de *royal exchange*. Royal exchange.

Malgré les progrès du crédit public sous ce règne, l'État empruntait encore à un intérêt fort élevé, et un acte que le parlement rendit en 1571, pour condamner l'usure, autorisa les emprunts sur le taux d'un intérêt de dix pour cent. Les prises nombreuses faites en mer et dans les ports espagnols augmentèrent beaucoup la masse des espèces d'or et d'argent en Angleterre, et malgré les développements que prit l'industrie nationale, ses produits et ceux de l'agriculture [1] s'accrurent moins rapidement que le luxe et que la quantité de métal employée dans les échanges et qui est évaluée à 4,000,000 sterling [2]. La conséquence inévitable de cet état de choses fut un grand renchérissement dans le prix de toutes les denrées, qui s'éleva sous ce règne à plus de cinquante pour cent au-dessus de leur valeur antérieure [3]. Crédit public. Numéraire. Cherté générale.

1. Il y eut sous Elisabeth deux causes principales de ralentissement du progrès de l'agriculture. Ces causes furent d'une part les impolitiques mésures restrictives de la libre circulation des grains et de leur exportation, et d'autre part la grande extension donnée aux clôtures contre lesquelles des plaintes très-vives s'elevèrent dans le parlement.

2. Hume.

3. Dans un curieux ouvrage cité par Hume et intitulé *Court examen d*

Nous avons vu le commerce extérieur prendre à cette époque, avec l'esprit des voyages et des découvertes, un essor prodigieux, et c'est de la fin du règne d'Elisabeth, que date la fondation de la célèbre compagnie des Indes-Orientales, et les premières lettres-patentes qui la constituèrent furent signées par la reine en l'année 1660. La compagnie équipa quatre vaisseaux dont le commandement fut donné à James Lancaster, et qui revinrent des Indes avec une riche cargaison. Les négociants anglais étendirent aussi alors leurs relations avec les peuples les plus reculés de l'Europe, avec les Moscovites [1] et les Turcs, et ils pénétrèrent par la mer Caspienne jusque dans la Perse, où ils importèrent leurs marchandises. Ils répandaient aussi sur tout le continent européen leurs produits manufacturés et montraient déjà, dans leurs relations commerciales avec les étrangers, cette jalousie, cette avidité, ce mépris du droit d'autrui qui ont sans doute contribué à établir leur domination sur les mers, mais qui ont aussi provoqué en tout temps les plaintes unanimes et les justes ressentiments des nations européennes. Ce trait du caractère national se laissait voir surtout par le refus de toute réciprocité de bons procédés dans les rapports internationaux. C'est ainsi

Création de la compagnie des Indes-Orientales (1600)

Commerce extérieur.

quelques plaintes ordinaires à nos compatriotes, il est dit qu'au commencement du règne d'Elisabeth on pouvait acheter pour quatre pences (quarante centimes) une oie grasse ou un cochon de lait, un jeune poulet pour un penny (10 centimes), et une poule pour deux pences. Ce prix, dit l'orateur, avait, trente ans plus tard renchéri d'un tiers. La journée de travail se payait alors huit pences (quatre-vingts centimes).

1. La reine Elisabeth obtint du czar Basilides des lettres-patentes qui accordaient aux Anglais le privilége exclusif de tout le commerce avec la Moscovie (Camden).

qu'Elisabeth, dans le traité de Blois qu'elle signa en 1572 avec Charles IX, fit insérer une série de clauses aussi favorables aux intérêts de sa nation qu'elles étaient contraires à ceux de la France [1]. L'Angleterre prétendait au monopole du commerce d'expédition et de transport, et l'on vit même sur cet article l'amirauté anglaise désobéir impunément aux ordres formels de la plus impérieuse des reines [2]. Les Anglais mettaient obstacle aussi par tous les moyens à l'introduction des marchandises françaises dans leurs ports, tandis qu'ils imposaient en quelque sorte les leurs à la France. Ils profitèrent des troubles civils du continent pour s'arroger sur les bâtiments des autres nations un odieux droit de visite qui donnait toute facilité à leurs marins et à leurs nombreux corsaires pour ruiner et anéantir le commerce étranger. Ils rencontrèrent, dans Henri IV, une vive opposition à leurs exigences; mais l'assistance d'Elisabeth était nécessaire à ce prince et quoiqu'il eût obtenu d'elle de formelles promesses pour supprimer de semblables abus, il ne put la contraindre à les exécuter [3]. Les villes hanséati-

Droit de visite

1. Les Anglais, entre autres avantages, obtinrent par ce traité le droit d'établir dans plusieurs villes de France, à leur choix, des comptoirs et des institutions fort semblables à ce qu'on a nommé plus tard des chambres de commerce et des consulats..... les marchands français n'obtinrent aucune de ces protections : aussi furent-ils promptement chassés de toutes les villes d'Angleterre par les mauvais traitements, par le déni de toute justice dans leurs contestations avec les marchands et les habitants, par le surhaussement arbitraire du tarif et les exactions des agents du fisc, par l'obligation enfin qu'on leur imposa de transborder le chargement de leurs navires sur des bâtiments anglais, pour que ce chargement pût entrer dans les ports d'Angleterre. (Poirson, *Hist. du règne d'Henri IV*, t. II, p. 112.)

2. Lettres missives de Henri IV, t. V, p. 738. — Instruction donnée par Villeroy à M. Beaumont.

3. *Correspondance d'Henri IV avec Elisabeth*, 1598-1600.

ques eurent également à se plaindre des violents procédés des Anglais : ceux-ci saisirent soixante de leurs bâtiments à l'entrée du Tage et les confisquèrent en alléguant, pour motif ou pour prétexte de ces violences, qu'ils étaient chargés de contrebande de guerre pour l'Espagne [1].

Essais de colonisation.

Entraînés surtout par l'esprit d'aventures et par le désir de découvrir de nouveaux pays abondants en métaux précieux, de hardis navigateurs explorèrent les côtes de l'Amérique septentrionale et quelques essais furent tentés pour fonder des colonies dans ces parages. Sir Humphry Gilbert voulut en établir une à Terre-Neuve, séduit par les grands avantages qu'offre cette île pour la pêche : sir Walter Raleigh tenta d'en fonder une autre à la Virginie : mais ces premiers essais avortèrent, et, soit dans la colonisation de l'Amérique du nord, soit dans la fondation d'un empire aux Indes, l'Angleterre fut devancée par la France.

Marine.

La marine militaire, quoique considérablement augmentée sous Elisabeth, fit cependant moins de progrès que ne l'aurait fait supposer l'immense développement donné au commerce extérieur : elle ne consistait encore qu'en une quarantaine de bâtiments dont quatre seulement étaient armés de plus de quarante canons. Deux de ces navires étaient de mille tonneaux et plus de la moitié n'en jaugeaient pas cinq cents. Un contemporain nous apprend que toute l'artillerie appartenant à la flotte de guerre n'excédait pas sept cent soixante-quatorze bou-

1. Elisabeth prétendit aussi que les villes hanséatiques avaient sollicité de l'empereur un édit pour fermer l'empire germanique aux produits anglais.

ches à feu [1]. On demeure confondu lorsqu'on sait que l'Angleterre atteignait alors au premier rang entre les puissances maritimes, et si l'on songe en outre qu'elle parvint à substituer sa domination à celle du pavillon espagnol, on comprendra quelle dut être sous ce règne l'émulation générale pour les entreprises maritimes, l'impulsion communiquée, pour cet objet, à la nation tout entière, l'étendue enfin des sacrifices que s'imposèrent les particuliers pour mettre leur gouvernement en état d'accomplir de si grandes choses.

Les forces de terre régulières étaient beaucoup moins considérables encore que celles de mer. C'était la milice des villes, des bourgs et des campagnes, commandée par les lords lieutenants des comtés, qui faisait la principale défense du royaume. On n'y comptait comme troupes régulières que les gardes de la reine et quelques faibles corps soldés. Les historiens ne tombent d'accord ni sur le nombre des hommes considérés à cette époque comme en état de porter les armes, ni sur le chiffre total de la population : les moyens manquaient pour en obtenir un recensement exact plusieurs fois ordonné, et il est probable qu'en évaluant à trois millions le nombre des habitants de l'Angleterre sous Elisabeth, on demeure beaucoup plus au-dessus qu'au-dessous du chiffre total de la population anglaise durant ce règne [2].

Forces de terre. Milice.

Population générale

Le luxe favorisé par les progrès du commerce étranger et par ceux des manufactures à l'intérieur, par

1. Mouson, p. 196.
2. Guichardin ne l'évalue qu'à deux millions.

l'activité générale des esprits ainsi que par l'exemple d'une cour brillante, prit de grands développements en Angleterre, à la fin du XVI[e] siècle; les étrangers proscrits des divers états du continent par les persécutions religieuses, et surtout les réfugiés des provinces belges et de l'Espagne, transportèrent alors en grand nombre leur industrie en Angleterre, comme le firent les protestants français dans le siècle suivant : ils y furent généreusement accueillis, mais ils y excitèrent bientôt une grande jalousie par la supériorité de leurs produits, et les plaintes à ce sujet retentirent fréquemment dans les débats parlementaires du règne [1].

Bâtiments. Une grande amélioration devint bientôt sensible dans la construction des châteaux et des maisons particulières. L'Espagne était, sur ce point, à l'avénement d'Elisabeth, très-supérieure à l'Angleterre, et les historiens font mention de l'étonnement des Espagnols, sous Henri VIII et sous la reine Marie, à la vue des villes anglaises, dont les maisons, bâties pour la plupart en bois, doublé d'une couche d'argile, n'étaient couvertes qu'en chaume, et un grand nombre ne recevaient la lumière qu'à travers de simples jalousies. Sous Elisabeth, l'usage se répandit de bâtir en briques et d'éclairer les maisons avec des carreaux de verre : mais rien ne contribua davantage au luxe des bâtiments que celui de la cour d'Elisabeth. Il y

1. Dans la session parlementaire de 1593, une discussion très-curieuse s'engagea au sujet d'un bill qui refusait aux étrangers le droit de vendre en détail leurs produits : l'exposé des motifs fut fait par sir Francis Moore qui plus tard, dans le parlement de 1601, éleva la voix contre les monopoles ; il constate la supériorité des produits manufacturés par les étrangers sur les produits anglais. Cette discussion se trouve dans le *Journal des parlements d'Élisabeth*, par d'Ewes, p. 505 et suiv.

eut comme une émulation de magnificence parmi les grands que la reine visitait dans leurs demeures et ils s'appliquèrent à rendre celles-ci dignes de l'honneur très-onéreux qu'ils recevaient de la présence de leur souveraine. Les gentilshommes des comtés commencèrent aussi, à cette époque, à visiter la capitale où ils puisaient l'idée de nouveaux progrès : un recueil du temps nous a conservé l'injonction qui fut faite à quelques-uns de quitter Londres et de retourner chez eux pour y exercer l'hospitalité antique [1]. L'ameublement général devint en même temps plus riche et plus commode, et des tapisseries de haute-lisse, sur lesquelles étaient représentés des sujets variés empruntés en grand nombre à la mythologie, décoraient les murs. On y lisait aussi des sentences morales pour l'instruction des maîtres et des serviteurs [2]. Les meubles des appartements étaient auparavant très-lourds, très-massifs et en bois uni : Elisabeth introduisit dans ses palais des meubles garnis de bourre et doublés d'étoffes précieuses. Vers la fin du règne on fit usage du linge de table et la plus grande magnificence fut déployée par les riches dans leur vaisselle et leur argenterie. Ameublements.

Les mœurs étaient encore très-hospitalieres, les seigneurs tenaient table ouverte dans leurs châteaux et quoique les statuts d'Henri VII aient interdit la clientèle

1. *Lodge's illustrations*, etc., vol. II, p. 383

2. Shakespeare faisant allusion à cet usage, a dit, dans sa pièce de *Lucrèce* :

Who fears not a sentence or an old man's saw.
Shall by painted cloth be kept in awe (*a*).

a Celui qui ne craint ni la parole, ni la sentence du vieillard, sera tenu en respect par les dessins d'une tapisserie.

Luxe de la table.

féodale des grands, ceux-ci tiraient encore vanité du nombre des gentilshommes attachés à leur service et de celui des domestiques qu'ils entretenaient à grands frais. La tempérance n'était pas une des vertus du siècle et les dépenses de la table dans toutes les classes étaient, toute proportion gardée, beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui. Déjà, sous le règne précédent, les Espagnols qui s'étonnaient de l'extrême simplicité de la construction des maisons, vantaient la supériorité de la bonne chère qu'ils trouvaient sous ces toits rustiques : les Anglais consommaient comme aujourd'hui, à leurs repas, plus de viande et moins de pain que les Français, et les surpassaient alors, si nous en croyons Hentzner[1], en délicatesse : cependant malgré les progrès dans leur manière de vivre et l'introduction de beaucoup de meubles et d'ustensiles de ménage de première nécessité, l'usage général des fourchettes ne fut introduit que sous le règne suivant[2].

Costumes.

Le luxe des vêtements dépassait encore celui de la table et ce qu'on lit à ce sujet dans les auteurs contemporains semble fabuleux. « La mode, dit Harrison, sous ce règne, fut plus variable qu'elle ne l'avait jamais été[3]. » Néanmoins les peintres nous ont rendu familiers les traits généraux des costumes de l'époque, dont le plus

1. *Itinerarium, etc.*

2. Voyez à ce sujet, et sur le luxe de la table sous Elisabeth, les curieux détails recueillis par Nathan Drake, dans son ouvrage intitulé *Shakespeare and his times*, p. 407 et suiv.

3. Après avoir rappelé l'excessive mobilité de la mode dans les costumes, aujourd'hui à la française puis à l'espagnole, ensuite à l'allemande et enfin à la turque, l'auteur contemporain ajoute dans son langage pittoresque que ses concitoyens, pour la coupe et la façon de leurs habits, ne sont constants que dans l'inconstance. (Harrison, *Description de l'Angleterre* dans la *Chronique d'Holinshed*, vol. I, p. 289.)

caractéristique peut-être est la grande fraise portée autour du cou par les deux sexes. Cette fraise chez les femmes descendait jusqu'au-dessous du sein qu'elles ne voilaient, dit Hentzner, que lorsqu'elles étaient mariées [1]. Elles rendaient leurs robes bouffantes jusqu'au ridicule [2], mais quelque extravagantes en ampleur que fussent plusieurs parties de leurs ajustements, l'excès se remarquait davantage encore, s'il est possible, dans le costume ou l'attirail des hommes, et il fallut recourir à des mesures somptuaires pour réduire la largeur de leurs fraises et la longueur démesurée de leurs rapières [3]. Il entrait, dit Harrison, dans l'accoutrement des élégants de l'époque, une grande profusion d'ornements d'or et de pierres précieuses : celles-ci étaient portées par les deux sexes en colliers autour du cou et en pendants d'oreilles. Le nombre des habillements était infini; la reine voulut mettre un frein à ces dépenses mais elle faisait plus par son exemple pour les accroître que par ses lois somptuaires pour les réduire. Elle portait elle-même au dernier point, par tous les raffinements de la coquetterie, le luxe et la variété dans ses habillements. C'était la coutume pour les grands officiers de sa couronne, pour ses ministres et conseillers, de lui offrir au jour de l'an de riches présents destinés la plupart à la toilette royale : le nombre de ces objets fut prodigieux,

1. *Itinerarium, etc.*

2. Comment parler, dit Harrison, du vêtement de dessous (*galli-gaskins*) porté par nos dames et gonflé comme une prune autour d'elles ? (*Id. ibid.*)

3. Sa Majesté fit une proclamation contre un pareil abus et de graves bourgeois furent postés à toutes les portes de la ville pour couper les fraises des passants, et briser la pointe des rapières qui outrepassaient les dimensions prescrites. (Stowe, *Annales*, p. 869.)

la reine conservait elle-même soigneusement tous les costumes qu'elle avait portés et leur chiffre à sa mort dépassait trois mille [1].

Le luxe des ameublements et des habits somptueux n'était pas circonscrit dans les rangs supérieurs de la société. Quelques articles, rares jusqu'alors, devinrent plus communs dans la bourgeoisie, parmi les petits propriétaires et chez les fermiers mêmes [2]. L'usage des glaces de Venise et des montres d'Allemagne se répandit, la soie fut communément employée pour les costumes des deux sexes, et l'on compte, parmi les objets offerts en don à la reine, les premiers bas de soie fabriqués dans le royaume [3]. On voit aussi à cette époque les premiers carrosses qui devinrent bientôt très-nombreux [4], et contre l'usage desquels un bill fut présenté en 1601 et accueilli à la première lecture dans la chambre des lords. Beaucoup d'articles nouveaux furent introduits, par suite du développement donné au commerce extérieur ou des explorations lointaines : de ce nombre furent les tapis d'Orient : plusieurs sortes d'épices, inconnues auparavant, entrèrent dans l'alimentation générale : sir Francis Drake,

Produits nouveaux.

1. L'évêque de Londres ayant osé prêcher devant Elisabeth contre la vanité de tant d'ajustements et de riches parures, elle dit à ses dames que s'il osait toucher encore ce sujet elle l'enverrait directement au ciel et qu'il laisserait sa crosse derrière lui. (Harrington, *Nugæ antiquæ.*)

2. Hentzner, *ut suprà.*

3. Ils furent offerts à la reine en l'année 1560 et devinrent bientôt une partie essentielle de la toilette des dames.

4. Selon Anderson, *Etat actuel de l'Angleterre*, p. 421, l'usage des carrosses aurait été introduit dans le royaume par le comte d'Arundel. Il le fut, dit le poëte Taylor, par un Hollandais, William Booven, cocher d'Elisabeth. En ce temps-là, dit-il, un carrosse était un monstre étrange dont la vue frappait de surprise hommes et chevaux. (Œuvres, p. 240)

enfin en l'année 1586, importa, d'Amérique en Angleterre, le tabac, qui fut reçu alors comme une étrange nouveauté et que nous voyons aujourd'hui au nombre des ressources de plusieurs états, non sans préjudice pour l'élégance des mœurs et peut-être aussi pour l'intelligence des générations modernes [1].

L'Angleterre ne présentait pas alors, comme la France à peine échappée aux horreurs de la guerre civile, l'affligeant spectacle d'une misère excessive et presque générale à côté du luxe insolent de quelques personnes enrichies par les malheurs publics [2] : on y voyait sans doute beaucoup de malheureux sans ressources assurées : le fléau du paupérisme y avait existé de tout temps, il s'était accru par la suppression des monastères [3], et déjà sous Henri VIII et sous Edouard VI, des mesures législatives avaient été prises pour en combattre les progrès. Ces mesures établissaient dans chaque paroisse des collectes ou des taxes spéciales pour les pauvres. Ces taxes d'abord volontaires, furent, en 1572, dans la quatorzième année du règne d'Elisabeth, converties en contributions forcées dont la perception devint bientôt annuelle. Mais les progrès de l'aisance générale se firent aussi sentir dans les classes laborieuses, et une multitude de familles gagnèrent par le travail le pain qu'elles n'obtenaient auparavant que

Paupérisme.

Taxe des pauvres.

1. Opinion de Napoléon Ier.

2. L'Étoile.

3. On a cru à tort que les aumônes des monastères nourrissaient tous les pauvres du royaume..... Rien n'était plus propre que leurs aumônes, faites sans discernement, pour entretenir la mendicité et le vagabondage, que les statuts les plus sévères tendaient sans cesse à réprimer. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, c. 2.)

de l'aumône [1]. Le développement de l'industrie favorisé par une longue paix intérieure, par un gouvernement sage, par la modicité des impôts et par de nombreux débouchés créés à l'extérieur avait contribué à l'accroissement de la bourgeoisie. Celle-ci peuplait les villes, peu considérables encore, profitait pour s'approprier le sol des nombreuses aliénations des domaines de la couronne et de l'Église et se mêlait dans la chambre des communes avec les gentilshommes des comtés [2]. Les institutions concouraient ainsi avec les événements pour effacer chaque jour davantage toute distinction funeste de castes héréditaires dans un royaume où les fils puînés des plus anciennes familles ne se distinguaient par aucun titre, par aucun privilége, de cette bourgeoisie active, industrieuse, commerçante, au sein de laquelle se conservait mieux que partout ailleurs le souvenir des anciennes lois, le dépôt précieux des vieilles traditions touchant les priviléges et les droits civils des sujets. Dans les campagnes, au-dessous des gentilshommes propriétaires (country squires) vivaient, sinon dans une parfaite sécurité, du moins dans une grande aisance la classe laborieuse des *yeomen* partagés en petits propriétaires [3] et en fermiers. Aucune classe d'hommes peut-être, d'après les documents contemporains, ne profita plus que celle-

Progrès de la bourgeoisie.

Fusion des ordres.

Yeomen.

1. Sous Élisabeth, dit Blakstone, on fournit aux indigents les moyens de se nourrir et de s'habiller eux-mêmes des produits de leur propre industrie, et dans la suite, plus un plan quelconque pour l'entretien des pauvres s'est écarté de cette institution, plus on l'a reconnu impraticable et pernicieux. (*Commentaires sur les lois anglaises*, liv. IV, c. 33.)

2. On comptait en 1601, dans la chambre basse, plus de quatre-vingts marchands.

3. Macaulay.

ci de la longue prospérité du règne : malgré les imperfections de la culture et les entraves apportées à l'exportation des produits agricoles, le prix des fermages en quelques endroits quintupla s'il faut en croire Harrison, et même décupla, sous Elisabeth [1], et le fermier trouvait encore moyen de faire de grandes économies sur ses profits, et d'ajouter à son mobilier beaucoup d'objets considérés alors comme articles de luxe. « Les *yeomen* d'Angleterre, dit Harrison, sont très-supérieurs aux simples laboureurs ou journaliers, ils ont de bonnes maisons où ils vivent à l'aise et travaillent pour s'enrichir. La plupart sont des fermiers qui entretiennent eux-mêmes plusieurs domestiques, non fainéants, comme ceux des gentilshommes, mais gens laborieux, travaillant pour le commun avantage de leur maître et d'eux-mêmes. Plusieurs arrivent ainsi à la fortune, de telle sorte qu'ils sont en état d'acquérir les terres des propriétaires ruinés, d'envoyer leurs fils aux écoles publiques et aux universités, ou de leur laisser après eux assez de bien pour mener une vie de loisir et devenir gentilshommes. C'est cette classe d'hommes qui jadis s'est montrée si redoutable aux Français, et bien qu'ils ne soient appelés ni maîtres ni messires comme les gentilshommes et les chevaliers, mais simplement Jean et Thomas, ils ont rendu de grands services dans nos guerres : nos rois ont livré avec eux huit batailles et se tenaient dans leurs rangs qui formaient l'infanterie de leurs armées, tandis que les rois de France se tenaient au milieu de leur cavalerie : le prince, montrait

1. Description of England, *ut suprà*.

ainsi, des deux parts, où était sa principale force[1]. »

Tels sont les hommes qui, en tout temps, par leur caractère ferme, courageux, persévérant, par leur industrie et leur patriotisme, ont beaucoup contribué à la prospérité nationale. Le puritanisme fit de grands progrès dans cette classe sous Elisabeth, et vers la fin du siècle surtout son influence y imprima aux mœurs sociales un caractère différent, mais durant la plus grande partie du règne les vieux usages se conservèrent dans cette partie intéressante de la population. Les besoins des hommes, moins exigeants peut-être, moins difficiles à satisfaire qu'aujourd'hui, leur laissaient plus de loisir, leur permettaient d'entremêler plus de fêtes à leurs travaux : les Anglais alors aimaient à multiplier les réjouissances populaires : ils avaient gardé, comme il a été dit plus haut[2], malgré les interdictions de l'Église nouvelle et les statuts du parlement, beaucoup d'anciennes pratiques du catholicisme : ils vénéraient la Vierge et les saints, continuaient à visiter en pèlerinage les vieux sanctuaires et observaient comme jadis beaucoup de jours fériés et surtout, avec les grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, celles du jour de l'an, de la Chandeleur, de la Saint-Jean et du premier mai (may day). Celle-ci entre autres donnait lieu à de grandes réjouissances et aussi à de burlesques mascarades, contre lesquelles protestèrent les puritains. La plupart de ces fêtes disparurent bientôt avec les progrès du presbytérianisme, mais leur souvenir demeura insépara-

Fêtes populaires.

1. Harrison, *ut supra*, p. 275.
2. Page 531.

ble du règne dans les traditions du pays qui se nommait encore la joyeuse Angleterre (*Merry England*). Elisabeth aimait ces amusements publics, ces vieux usages dont le souvenir lui survécut et contribua à rendre sa mémoire populaire : elle les défendait contre les tendances nouvelles du zèle religieux : elle-même se plaisait au milieu des fêtes pompeuses que lui donnaient, dans leurs châteaux, les seigneurs de sa cour ; et la plus célèbre, entre toutes celles dont les chroniques du temps passé fassent mention, est la grande fête que son favori, le comte de Leicester, lui donna en juillet 1575, dans son château de Kenilworth. Là, furent déployées toutes les magnificences de l'époque : tout fut mis en œuvre par Leicester, chasses, tournois, féeries, jongleurs, combats d'ours, représentations mythologiques et drames modernes, pour fêter sa royale souveraine, et l'on vit pendant quelques jours, dans sa splendide résidence, comme un échantillon de toutes les civilisations, curieux et bizarre mélange du genie antique, des traditions du moyen âge et de l'esprit des temps nouveaux qui déjà commençait à se faire jour dans les lettres et sur la scène [1].

Fête royale à Kénilworth

La culture des lettres, longtemps resserrée en Angleterre dans une sphère très-restreinte, jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, y devint alors générale, comme nous savons qu'elle l'était déjà précédemment dans plusieurs contrées de l'Europe. La renaissance due à plusieurs causes et surtout à la découverte des chefs-d'œuvre de l'antiquité multipliés par l'imprimerie fut plus tardive chez les Anglais ; mais elle s'annonça, sous le

Culture des lettres.

1. Nichols's, *Progresses and public processions of queen Elisabeth.*

règne d'Elisabeth, avec un éclat remarquable. « Jamais peut-être, dit un critique célèbre, le génie de la Grande-Bretagne ne brilla d'une plus vive lumière et ne conserva plus d'originalité qu'à cette époque [1]. » La reine donnait l'exemple : la noblesse, toutes les classes supérieures, les dames elles-mêmes et les jeunes filles furent remplies d'un généreux enthousiasme pour la cause des lettres. La nouveauté de ces études, la curiosité qui portait à explorer, à s'approprier les trésors du monde grec et romain, le voile qui en dérobait encore une grande partie aux regards, l'imagination exaltée par l'inconnu, tout contribuait à entretenir une ardeur inouïe pour les études et pour les livres. Les palais de la souveraine, le château ducal, le manoir du baron, étaient convertis en académies, et leurs possesseurs s'y montraient glorieux de leurs riches bibliothèques. « La reine, disait son précepteur Ascham, lit plus de grec en un jour qu'un chanoine ne lit de latin durant toute la semaine » et tandis qu'elle traduisait Isocrate ou Sénèque, ses filles d'honneur ne demeuraient pas indifférentes aux plaisirs de l'esprit et au mouvement général du siècle. « Les dames de la cour, dit Harrison, lisent assidûment les Saintes Ecritures, composent des livres ou font des traductions en latin ou dans l'idiome national [2]. » Si de semblables occupations étaient celles du beau sexe, on peut comprendre avec quelle énergie s'y livraient les hommes : les esprits se rendaient familiers non-seulement les langues grecque et latine, mais aussi la littéra-

1. Hazlitt. *Leçons sur la littérature dramatique dans le siècle d'Elisabeth.*
2. *Chronique d'Holinshed*, v, I., 33.

ture des autres nations européennes, celles de l'Espagne, de la France et de l'Italie dont les productions étaient avidement recherchées, et quelques érudits se firent alors un nom par leur zèle, pour découvrir et accumuler les trésors de l'intelligence; enfin parmi les noms qui arrivèrent alors à la célébrité, l'Angleterre honore encore ceux de sir Robert Cotton et de sir Thomas Bodley, bibliomanes fameux dont les collections sont une des richesses du Muséum britannique.

« Les écrivains de cet âge, dit Hazlitt, conservèrent presque tous leur caractère et leur physionomie personnelle : ils ne cherchaient point hors d'eux ce qu'ils devaient être : leurs œuvres sont remarquables par la force du langage plus que par l'esprit d'imitation ou les raffinements de l'art; ils s'inspiraient de la nature et la trouvaient en eux-mêmes [1]. L'Angleterre fit aussi très-peu d'emprunts, sous ce règne, aux littératures étrangères du continent, par l'effet naturel de la guerre soutenue contre les puissances catholiques, contre Rome, la ligue et l'Espagne : elle étudia curieusement ces littératures mais ne les imita point [2]. La réformation est au nombre des grandes causes qui contribuèrent, a cette époque, avec l'invention de l'imprimerie, à féconder les intelligences : ce fut elle qui, en brisant les anciennes formes dans lesquelles l'esprit était retenu captif depuis des siècles, donna une secousse puis-

1. Hazlitt, *ut suprà.*

2. Ce fait a été parfaitement mis en lumière par M. Rathery qui a publié, dans la *Revue contemporaine* (an. 1856), une série d'articles remarquables sur les relations morales et intellectuelles entre la France et l'Angleterre, aux différentes époques de leur histoire.

sante au monde moral et intellectuel [1]. La Bible, dit Hazlitt, étudiée partout, fut le grand levier qui remua les esprits et les cœurs : elle communiqua une nouvelle âme à la multitude en stimulant son admiration, en l'initiant aux beautés morales et poétiques des Saintes Ecritures par les grandes scènes qu'elles racontent, par les enseignements sublimes qu'elles nous donnent, et elle créa entre les hommes des liens nouveaux, en multipliant pour eux de communs objets de réflexion, de discussion et d'enthousiasme [2]. »

Ainsi fut élevée et fortifiée l'intelligence des écrivains sans rien perdre de son originalité première : l'excitation des esprits était portée au comble. Le spectacle des grandes scènes de l'histoire dévoilées sous les yeux des contemporains, et dans lesquelles un si grand nombre étaient acteurs eux-mêmes, rendaient leur pensée audacieuse comme leur cœur : leur existence écoulée au milieu de grands événements et d'étonnantes découvertes était un drame rempli de merveilleuses aventures et de luttes gigantesques où les plus grands intérêts, ceux du monde matériel et du monde moral, étaient perpétuellement en cause. C'est là ce qui fait du XVIe siècle le grand siècle de l'histoire : un temps pareil n'est pas celui de l'imitation ou du plagiat servile, c'est celui du libre mouvement, du déploiement spontané de toutes les forces humaines : il est fécond en grandes actions comme en talents et ceux-ci, dans la poésie du moins, ne firent défaut sous Elisabeth en aucun genre.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

Sur la scène, au premier rang, apparait Shakespeare, qu'il suffit de nommer. Après lui, et pour ne citer que ceux qui furent dans leur temps les plus célèbres, nous nommerons Beaumont et Fletcher, Ben Jonson, Decker, Ford, Marlowe, Middleton et Rawley, et dans des genres divers, Edmond Spenser, l'immortel auteur de la *Reine des Fées* (the fairy queen), le brillant sir Philip Sidney, longtemps très-célèbre par son poëme de l'*Arcadie* dans le roman pastoral, le satirique Thomas Nash, Richard Green, non moins fameux par ses débauches et ses malheurs que par une touche pleine de naturel, d'élégance et de sensibilité [1]; Gervase Markham, enfin, le plus fécond peut-être des écrivains anglais, et dont l'existence offre un curieux exemple de la vie agitée, variée, pleine d'accidents et d'émotions des hommes de cette époque, et qui fut tout ensemble agriculteur, grand chasseur, poëte et guerrier [2]. Poetes.

Dans la philologie et l'érudition classique, le siècle d'Elisabeth eut plusieurs hommes qui sont restés célèbres et d'abord Roger Ascham, précepteur de la reine et professeur à Cambridge, Thomas Wilson, Henri Saville et Thomas Smith, contemporains du savant écossais Georges Buchanan et de Walter Haddon, dont Elisabeth faisait une estime toute particulière [3]. Erudits et philosophes.

1. J'indiquerai entre autres le chant délicieux d'une mère à son enfant qui commence ainsi :

> Weep not my Wanton, smile upon my knee,
> When thou art old theres grief enough for thee, etc.

2. Ses livres sur l'agriculture et les occupations champêtres ont été en grande réputation et n'ont point été surpassés en Angleterre jusque vers le milieu du XVIIIe siècle.

3. Elle disait d'eux : « Buchanan omnibus antepono, Haddonum nemini postpono. »

Plusieurs chroniques curieuses et des mémoires intéressants furent écrits sous ce règne duquel date aussi la publication des premiers journaux en langue anglaise : mais quoique beaucoup d'écrits en prose, dans tous les genres, aient été publiés dans cette longue période, il est remarquable qu'elle ait produit si peu de prosateurs estimés. Un petit nombre seulement obtinrent, vers la fin du règne, une réputation que le temps a confirmée : ce furent Hooker, auteur d'un excellent traité sur le gouvernement ecclésiastique [1], l'annaliste Camden, surnommé le Pausanias de l'Angleterre [2], sir Walter Raleigh, auteur d'une histoire du monde, très-célèbre alors et qu'on ne lit plus : sir Edouard Coke, fameux jurisconsulte dont les *Institutions du droit d'Angleterre* sont encore classiques dans le royaume.

Prosateurs.

Au-dessus de tous ces noms commençait alors à s'élever celui de l'homme qui, mieux que tout autre peut-être, a montré par son exemple, toute la distance qu'il y a entre le sens moral et le génie, de François Bacon, qui mérita cette gloire d'être appelé le pionnier de l'humanité dans le champ de la philosophie. Grand écrivain autant que grand philosophe, sa prose ferme, nette et précise, a en même temps la sublimité de la poésie [3]. Il fit faire un progrès immense à l'éducation de l'esprit pour l'acquisition de la vérité, en signalant tous les obs-

1. Voyez une lumineuse analyse de cet ouvrage dans l'*Hist. const. d'Angl.*, par M. Hallam.

2. Son grand ouvrage est intitulé *Britanniæ descriptio*. Il est aussi l'auteur d'une Histoire très-estimée du règne d'Elisabeth.

3. « Même en rasant le sol, Bacon nous montre les ailes de l'aigle. » (Rémusat, *Hist. du chancelier Bacon*.)

tacles qui en obstruent la route. Le temps lui manqua pour appliquer lui-même sa méthode et pour s'immortaliser dans la pratique comme dans la théorie ; mais il fut, selon la belle expression d'Horace Walpole, le prophète des grandes vérités que Newton vint depuis révéler au monde.

Tels furent les hommes qui, dans les lettres et les sciences, ajoutèrent l'éclat de leurs noms à la gloire d'Elisabeth, sous laquelle fleurirent, pour diriger ses conseils, tant de politiques profonds ou habiles, les Cecil père et fils, François Walshingham, Nicolas Bacon, Fortescue, Buckhurst, Egerton, etc. ; qui put mettre à la tête de ses armées un John Norris, un Francis Vere, les deux Sidneys, un Howard, un Montjoy, un Essex enfin, le plus brillant des chevaliers d'Angleterre si Philippe Sidney, le Bayard anglais, n'eût vécu sous ce règne [1] ; à qui la fortune enfin donna Hawkins, Forbisher, Walter Raleigh, Drake et Cavendish, pour explorer les continents et les mers, et commander ses escadres.

Hommes d'État.

Généraux.

Marins célèbres.

C'est au milieu de ce magnifique cortége d'hommes d'Etat, de guerriers, de penseurs et de poëtes qu'Elisabeth nous apparaît dans l'histoire [2]. Sa cour présente

Considérations générales.

1. L'histoire a conservé de lui un trait d'une grande générosité. Blessé à mort à Zutphen, et couché à terre tout sanglant, comme on lui apportait un peu d'eau pour apaiser sa soif, il la fit donner à un soldat qu'il aperçut blessé à ses côtés : *Cet homme*, dit-il, *en a besoin plus que moi*.

Papiers de Sidney, t. I, p. 106, lettre de lord Brook.

2. C'est ainsi qu'elle apparaît au dernier des bardes sur le Snowdon, dans l'ode pindarique de Gray.

But oh what solemn scenes on Snowdon's height,

sans doute aux regards, comme toutes les cours, un grand mélange : on y voit, à côté du mérite, l'affectation et la frivolité; près de l'élégance la corruption : mais elle était aussi la grande école de la civilisation et du progrès dans tous les genres; elle se distinguait par la décence extérieure, par le décorum emprunté aux usages espagnols et par la sévère étiquette [1] qui fut plus tard l'un des principaux caractères de la cour de France. Son influence, secondée par le goût gé-

Descending slow their glittering skirts unroll!
. . . .
All hail, ye genuine kings, Britannia's issue, hail!

Girt with many a baron bold,
Sublime their starry fronts they rear;
And gorgeous dames and statesmen old
In bearded majesty appear.
In the midst a form divine!
Her eye proclaims her of the Briton-line;
Her lion-port, her awe-commanding face,
Attemper'd sweet to Virgin grace!
What strains of vocal transport round her play!
. . . .

1. L'étiquette observée à la cour d'Elisabeth, rappelait celle en usage dans les cours de l'Orient. Nichol, dans son curieux ouvrage (*a*), nous montre la reine Elisabeth portée, en grande pompe, sur les épaules des officiers de sa maison, et le voyageur Hentzner, introduit dans la salle du banquet, nous apprend le cérémonial observé pour le service de la reine dans les jours ordinaires. Les gentilshommes et les demoiselles d'honneur qui la servaient dit-il, ne s'approchaient ou ne s'éloignaient de la table royale qu'après trois génuflexions...... Partout, dit encore Hentzner, où la reine jetait ses regards, les assistants tombaient à genoux (*b*). Horace Walpole fait à ce sujet la remarque suivante : on est porté, dit-il, à sourire de ce culte rendu à une vieille femme, mais l'on comprend aussi quelle mâle puissance était cachée sous tant de faiblesse apparente pour tenir de la sorte dans le respect et la crainte un peuple comme le peuple anglais.

(a) *Progresses and public processions of queen Elisabeth.*

(b) *Itinerarium.*

néral pour les choses de l'esprit, par l'attention nouvelle donnée aux questions religieuses, par l'étude familière des livres saints, et par la stabilité d'un gouvernement prudent et sage, contribua puissamment à l'éducation forte et sérieuse que reçut alors une partie de la noblesse et de la bourgeoisie. Il en sortit, dans les vingt-cinq premières années du XVIIe siècle, une génération d'hommes remarquables[1], très-supérieurs aux hommes de l'âge suivant, et qui furent les dignes descendants de ceux que la fortune donna pour contemporains à Elisabeth. Nous voyons s'élever au milieu d'eux la figure de cette grande reine comme plus tard nous apparaît en France, celle de Louis XIV entre les célébrités de son règne. Ils eurent l'un et l'autre cette gloire de donner, chacun dans leur royaume, leur nom à leur siècle, et l'on remarque en eux plusieurs traits communs. Elisabeth, comme Louis XIV, apporta sur le trône le génie de l'ordre et l'instinct du pouvoir après de longs orages qui rendirent désirable aux peuples la concentration d'une grande force en des mains fermes et redoutées; elle sut, comme lui, apprécier le mérite et s'en servir, choisir ses ministres et les garder, s'entourer de grands hommes et rester grande au milieu d'eux.

Ces deux âmes royales furent pétries d'un même orgueil : il y eut en elles égale intolérance, même mépris des droits d'autrui, même besoin de ramener tout à soi, de tout concentrer, de tout dominer. Mais les mi-

1. Elle forma les Selden, les Falkland, les Clarendon, les Hollis, les Hampden, les Capel, etc., etc.

sères du cœur humain sont beaucoup plus apparentes dans Elisabeth en qui l'on voit une dissimulation poussée jusqu'à l'hypocrisie, une vanité voisine de l'insanité. une rigueur dans la persécution religieuse sans même l'excuse de la superstition et du fanatisme, un abime de petitesses à côté des traits de la plus souveraine grandeur. Il y eut en Louis XIV, considéré tout ensemble en sa double qualité d'homme et de roi, plus d'équilibre et d'unité : on trouve dans son caractère et dans sa conduite une harmonie plus soutenue et une dignité sans mélange. Il commit cependant plus de fautes qu'Elisabeth à qui la fortune demeura fidèle jusqu'à la fin : c'est qu'Elisabeth fut, sur le trône, dans une situation très-différente de celle des rois du continent; elle se sentit, malgré tout son orgueil, sous le joug de nécessités auxquelles il lui fut impossible de se soustraire : elle n'avait ni armée permanente pour forcer l'obéissance, ni aucun moyen d'en avoir une : elle régnait sur un peuple qui, dans les jours les plus sombres, souffrit tout de ses tyrans hormis une seule chose, savoir : l'imposition de taxes permanentes et arbitraires sans autres limites que celles de leur bon plaisir; et pour vaincre la résistance sur ce point. elle n'aurait pu, à défaut d'armée, opposer une classe de ses sujets à une autre : la fusion entre elles était complète, il n'y avait qu'une voix dans toute l'Angleterre pour constater que le privilége de tout citoyen anglais était de n'être imposé que de l'aveu du parlement. De là pour Elisabeth l'obligation d'être prudente, de compter avec son peuple, de conquérir l'affection de ses sujets et d'être ménagère de leur sang et de leurs biens. Son autorité eut ainsi des bornes salu-

taires que sa raison reconnut et qui manquèrent à Charles-Quint, à Philippe II, à Louis XIV, et tandis que celui-ci brisait dans les corps constitués comme dans les institutions tout ce qui lui faisait obstacle, tout ce qui paraissait conserver quelque force indépendante de la sienne, Elisabeth contenait tout sans rien renverser, et comprimait sans détruire. Elle se souvint que le parlement avait proclamé son droit au trône; elle le ménagea en le ployant à ses desseins, et ce fut en affectant un respect profond pour des institutions traditionnelles et populaires qu'elle les transforma en instruments de despotisme. Elle atteignit ainsi sans naufrage au terme de son long règne, laissant le peuple, à sa mort, beaucoup plus nombreux, plus puissant et plus riche qu'à son avénement, et une mémoire qui n'a point cessé d'être en vénération dans toutes les classes de la nation anglaise.

Mais elle laissait aussi, pour ses successeurs, une situation pleine de périls qui ne tardèrent pas à se manifester. L'Angleterre, menacée par une foule d'ennemis, avait accepté la concentration des pouvoirs dans sa main, lorsqu'une grande force avait été nécessaire pour défendre sa couronne tout à la fois contre le pape, contre l'Espagne et la Ligue, contre les conspirations et les poignards. Mais il y avait au fond opposition sérieuse, anomalie profonde entre le souvenir que le pays gardait de ses priviléges et l'idée exagérée que s'étaient faite les Tudors des prérogatives du trône. Le régime absolu établi par eux était sans racine dans la nation, et cependant les anciennes institutions périssaient, elles avaient perdu leur force avec leur carac-

tère : il fallait, pour ranimer tous ces rameaux devenus stériles, tous ces membres desséchés de la constitution anglaise, qu'un souffle puissant passât sur eux : il fallait pour cela qu'à la protestation des intérêts politiques et civils se joignît l'invincible réaction de l'intérêt religieux, la protestation des consciences. Ce fut l'œuvre des dissidents puritains, qui exagérèrent sans doute les principes auxquels ils obéissaient; mais en qui se montra la force des libérateurs d'Israël. Un conflit prochain était à prévoir : il devint inévitable quand le zèle religieux eut grandi dans la nation, et lorsqu'en face de ces hommes qui ne ployaient pas le genou pour s'abreuver aux sources terrestres [1], se rencontrèrent tout ensemble sur le trône, dans une famille de princes, des prétentions sans bornes et une incapacité singulière, l'orgueil des Césars et la fatalité des Pélopides.

1. *Juges*, VII, 6-7.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

SUITE ET FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS. — RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. — GUERRE DE CENT ANS AVEC LA FRANCE. — GUERRE CIVILE DES DEUX ROSES.

CHAPITRE I.

RÈGNE D'ÉDOUARD III.

1327 — 1377

I

De l'avénement d'Edouard III jusqu'aux préliminaires de la guerre avec la France.

1327 — 1336

II

Suite du règne d'Edouard III. — Première période de la guerre de Cent ans.

1338 — 1355

III

Seconde période de la guerre avec la France. — Fin du règne d'Edouard III.

1354 — 1377

CHAPITRE II.

RÈGNE DE RICHARD II.

1377 — 1399

I

Première partie du règne de Richard II.

1377 — 1389

II

Suite et fin du règne de Richard II.

1389 — 1399.

CHAPITRE III.

AVÉNEMENT DE LA MAISON DE LANCASTRE. — RÈGNE DE HENRI IV ET DE HENRI V. — SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS. — CONQUÊTE DE LA FRANCE.

1399 — 1422.

I

Règne de Henri IV, dit Bolingbroke.

1399 - 1413.

II

Règne de Henri V, dit de Montmouth.

1413 — 1422.

CHAPITRE IV.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI VI A LA GUERRE DES DEUX ROSES.

1422 — 1453.

I

Première partie du règne de Henri VI.

1422 — 1429.

II

Suite du règne de Henri VI et de la guerre contre la France, jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc.

1429 — 1431.

III

Troubles civils.— Expulsion des Anglais du continent.— Fin de la guerre de Cent ans avec la France. — Préliminaires de la guerre des deux Roses.

1431 — 1453.

CHAPITRE V.

GUERRE DES DEUX ROSES. — FIN DE LA DYNASTIE DES PLANTAGENETS.

1453 — 1485.

I

Première époque de la guerre civile, jusqu'au couronnement d'Édouard IV.

1453 — 1461.

II

Seconde époque de la guerre civile, de l'avénement d'Edouard IV au rétablissement de Henri VI.

1461 — 1470.

III

Troisième époque de la guerre civile. — Retour et rétablissement d'Edouard IV. — Fin de son règne.

1471 — 1483.

IV

Edouard V et Richard III. — Fin de la dynastie des Plantagenets.

1483 — 1485.

V

Composition et attributions du parlement jusqu'à la fin du XVe siècle. — Commerce et industrie. — Littérature. — Poetes, historiens.

LIVRE QUATRIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES PRINCES DE LA MAISON DE TUDOR.

CHAPITRE I.

RÈGNES DE HENRI VII ET DE HENRI VIII.

1485 — 1547.

I

Règne de Henri VII.

1485 — 1509.

II

Première partie du règne de Henri VIII jusqu'à la mort du cardinal Wolsey.

1509 — 1529.

III

Seconde partie et fin du règne de Henri VIII.

1529 — 1547.

CHAPITRE II.

DE LA MORT DE HENRI VIII A L'AVÉNEMENT D'ÉLISABETH.

1547 — 1558.

I

Règne d'Edouard VI.

1547 — 1553.

II

Suite du règne d'Elisabeth jusqu'à la mort de Marie Stuart.

1568 — 1587.

III

Suite et fin du règne d'Elisabeth.

1587 — 1603

IV

L'Angleterre à la fin du XVIe siècle. — Religion, gouvernement, industrie, population, commerce, mœurs, coutumes, etc. — Hommes célèbres dans les lettres, dans la politique et la guerre. — Considérations générales.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

ERRATA.

30	14	*au lieu de :* menacent ; *lisez :* massacrent.
79	4	*au lieu de :* des insurrections; *lisez :* des excursions.
92	5	*au lieu de :* de son grand-père Édouard III ; *lisez :* de son ancêtre Édouard III.
148	22	*au lieu de :* abolition ; *lisez :* absolution.
187	28	*au lieu de :* fils du conquérant ; *lisez :* frère du conquérant.
198	13	*au lieu de :* imposaient autrefois à la couronne; *lisez :* imposaient leur volonté à la couronne.
201	15	*au lieu de :* agir ; *lisez :* d'agir.
266	10	*au lieu de :* dans le royaume ; *lisez :* en Ecosse.
267	26	*au lieu de :* réprima ; *lisez :* comprima.
284	1	*au lieu de :* nous nous contentons ; *lisez :* comme nous nous contentons.
286	9	*au lieu de :* Navarre ; *lisez :* Novarre.
338	19	*au lieu de :* proclamations royales ; *lisez :* proclamations du roi.
387	19	*au lieu de* . Kant ; *lisez :* Kent.
443	23	*au lieu de :* laquelle il est en votre puissance ; *lisez :* laquelle il n'est en votre puissance.
460	27	*au lieu de :* Henri II ; *lisez :* Henri III.





